This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,197,300

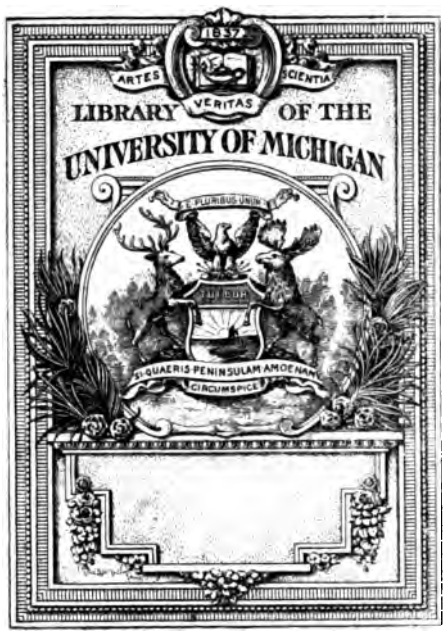
1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

II
1
.R6

REVUE

HISTORIQUE

REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

TRENTIÈME ANNÉE.

TOME QUATRE-VINGT-HUITIÈME

Mai-Août 1905.

PARIS
FÉLIX ALCAN, Éditeur
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
1905

LE CONVENTIONNEL GOUJON

SA JEUNESSE ET SES DÉBUTS.

1766-1793.

CHAPITRE PREMIER.

LES ANNÉES D'ENFANCE ET DE JEUNESSE.

Enfance de Goujon. — Voyage à Saint-Domingue. — L'étude de Me Soutez, procureur au Châtelet. — Vie à Paris; premières vues politiques. — Le Père Mongez. L'ami Tissot. — Retraite à Meudon; la « Thébaïde ». Optimisme et enthousiasme. La Fédération. Discours « sur l'influence de la morale des gouvernements. »

Jean-Marie-Claude-Alexandre Goujon est né à Bourg-en-Bresse le 13 avril 1766. Son père, Claude Goujon, Bressan d'origine, était alors directeur des droits réunis à la ferme des aides; il s'était marié en 1762 avec une toute jeune fille, Jeanne-Marguerite-Nicole Ricard, née en 1745, dont le père était secrétaire de l'intendance de Bourgogne[1]. Elle lui avait donné d'abord, en 1763, une fille, Sophie-Perrine. Jean-Marie et sa sœur étaient encore très jeunes quand le chef de famille fut nommé à Provins, petit chef-lieu d'élection qui faisait partie de la généralité de Paris, mais se rattachait, pour la perception des droits réunis, à la province de Champagne. La ferme des aides n'était pas une administration très importante : elle rapportait en tout à l'État cinquante et un millions par an, sur lesquels quinze millions à peine provenaient des droits réunis, impôts sur les cartes, dés

1. Voir Jarrin, *Alexandre Goujon*, Bourg, 1886, broch. in-8°, publiée par la *Société d'émulation de l'Ain*.

143413

et tarots, impôt sur les fers, droits de jauge, de courtage, d'annuel, etc. Encore, dans la hiérarchie des 278 bureaux répandus sur toute la France, celui de Provins occupait-il un rang médiocre; le revenu devait en être mince, et Claude Goujon n'avait accepté cette résidence que pour se rapprocher d'Auxerre, où sa femme avait quelque bien. Il rêvait pour son fils un état meilleur que le sien propre. Jean-Marie avait du goût pour les lettres; à douze ans, il était capable de rimer un compliment de fête dans le style « sensible » et correct des continuateurs de Jean-Baptiste Rousseau :

C'est demain, cher papa, qu'est le jour de ta fête;
Pour te faire un bouquet, la rose est toute prête,
Le voici : reçois-le d'un fils respectueux
Qui pour toi vers le ciel adresse tous ses vœux,
Et qui, pressant les dieux pour le bonheur d'un père,
Ne sent d'autre plaisir que celui de lui plaire, etc.[1].

Claude Goujon ne resta pas longtemps à Provins. Un peu après 1777, il fut envoyé à Orléans, chef-lieu de généralité et siège d'une direction importante. Jean-Marie n'y suivit pas sa famille. Un parent très riche, planteur à Saint-Domingue, avait demandé qu'on envoyât l'enfant auprès de lui, offrant de l'associer plus tard à son entreprise. Claude Goujon consentit, non sans appréhensions. Son fils était bien jeune et d'une santé bien frêle pour supporter une traversée qui durait quarante jours en moyenne, sans préjudice des vents contraires, des tempêtes ou des calmes. Il le confia à un ami, officier de la marine royale, dont le vaisseau partait pour les Antilles. C'était un risque de plus, car on était en pleine guerre maritime. Jean-Marie vit de très près la flotte anglaise, peut-être même assista-t-il à la bataille d'Ouessant[2]. Il dut arriver dans l'automne de 1778 à Saint-Domingue. C'était le pays par excellence du « bétail noir », la terre longtemps classique de la souffrance et de l'esclavage. Il y resta huit ans,

1. Papiers conservés par la famille Goujon.

2. M. Jules Claretie (*les Derniers Montagnards*, p. 131) parle d'une lettre enthousiaste que l'enfant aurait écrite à son père après le combat, et dont Claude Goujon, de passage à Paris, aurait fait une lecture publique au Palais-Royal, sous l'arbre de Cracovie, aux applaudissements de la foule. Les héritiers de Goujon, qui ont gardé précieusement de lui jusqu'aux moindres écrits, ne possèdent pas cette lettre, et le souvenir même de cette anecdote légendaire n'a pas été conservé dans la famille.

toute son adolescence; plus tard, il n'en parlait que très rarement, en quelques mots amers : « J'ai vu bien des visages en peu d'années, et... bien rarement quelqu'un qui fût vrai, qui eût des mœurs et dans lequel la voix de l'humanité pût se faire entendre[1]. » Ce spectacle fut pour lui, dit Michelet[2], « le charbon de feu dont parle la Bible », une vision d'épouvante qui ne le quitta jamais; il en demeura toute sa vie attristé, précocement grave en toutes choses, même en ses joies. Au reste, il lui fallut de bonne heure prendre la vie au sérieux, car elle ne lui souriait guère : parti pour faire fortune, il dut rentrer en France en 1786, pauvre comme devant, et désormais soutien unique, à vingt ans, d'une mère devenue veuve avec trois orphelins[3]. Nicole Goujon s'était retirée avec ses enfants à Auxerre, où elle avait une petite maison triste, malsaine et assez délabrée. La famille vivait péniblement de quelques fermages mal payés et d'une pension de 800 livres servie par la tante Cottin, sœur de Claude Goujon, qui était riche et habitait Paris. A Auxerre, Nicole Goujon avait retrouvé des amies d'enfance, Mme Desfontaines et Mme de la Poterie. Elles lui faisaient le meilleur accueil, l'aidaient de toutes manières, la recevaient avec ses enfants pendant les mois d'été, dans leur terre de Charmeaux ou sur le domaine de la Poterie, au bord de l'Yonne, près de Coulanges. Jean-Marie n'y demeura guère. Dès le printemps de 1786, il vint à Paris chercher fortune. Il n'avait pas fait d'études bien longues; pourtant il savait assez de latin, avait reçu quelques notions élémentaires de droit : cela suffit pour que sa mère voulût faire de lui un avocat ou un homme de loi; il entra comme clerc chez Me Soutez, procureur au Châtelet. Ce n'était pas une place avantageuse. Jean-Marie y était astreint à un travail pénible, fastidieux, à peine rétribué. De huit heures du matin à neuf heures et demie du soir, il lui fallait copier des requêtes sous la surveillance inlassable du procureur; point d'interruption que pour les repas.

Quelquefois cependant, écrivait-il[4], la sécheresse de cette besogne, l'envie de m'instruire de quelque autre chose que je veux savoir,... ou de lire quelques livres que je n'ai que pour peu d'instants, font

1. A sa mère, 14 mars 1789.
2. *Origine des Bonaparte*, p. 238.
3. Depuis le départ de Jean-Marie, deux autres fils étaient nés, Alexandre et Antoine.
4. A sa sœur, 14 mars 1789.

succéder tour à tour dans mon âme l'ennui, le dépit, l'impatience, et je quitte, traîne ou sabre mes requêtes, suivant que l'un de ces trois sentiments m'anime; mais il faut toujours les faire. Quand neuf heures et demie arrivent, je quitte ma besogne; on attend le souper de minute en minute, on cause un peu, vingt affaires de chicane dont on s'est occupé toute la journée ont apporté de la confusion dans les idées, et il faut bien reprendre haleine avant de se remettre à une besogne d'une autre espèce. Après souper, quand je me porte bien, je veille ou je me lève le lendemain de bonne heure pour travailler à mon instruction particulière, et tu sais assez combien j'ai besoin de savoir quelque chose...

Il ne souhaitait quelque loisir que pour apprendre, n'aimait point le plaisir, et, quand même il en aurait eu le goût, n'avait point d'argent pour y satisfaire. Il n'aimait pas la danse et n'allait jamais au théâtre. Vertueux par tempérament, par conviction morale et peut-être un peu aussi par timidité, il s'ennuyait avec les autres jeunes gens, les trouvait frivoles : « Je perds mon temps avec eux », disait-il[1]. Il ne fréquentait que des vieillards ou des gens mûrs : un officier retraité, célibataire, misanthrope et frondeur, M. de Lacour, un moine archéologue, le P. Mongez. A la table de sa tante Cottin, où il dînait et soupait régulièrement tous les dimanches, on ne rencontrait guère que de vieilles demoiselles médisantes et revêches ou des mères de famille trop prévenantes, qui avaient des filles à établir. Goujon s'armait contre elles d'indifférence et de froideur, parlait peu et n'écoutait pas toujours. « Depuis le temps que j'apprends la langue de ce pays, les paroles que l'on m'y donne font si peu d'impression sur moi que je ne crois pas qu'elles vaillent la peine de les écrire... Je passe pour un bon jeune homme, bien honnête et incapable de tromper personne. Cela veut dire dans leur langage à peu près *une bête*. Dans le fait, ils ont bien raison de ne pas me craindre, car je serais désolé de me servir de leurs moyens; mais ce qu'il y a de sûr, c'est qu'ils ne me trompent pas[2]. » Ni lui ni sa famille ne considéraient son emploi chez Me Soutez que comme un pis aller provisoire. Sa mère, sa sœur, sa tante, ses amis l'engageaient à faire des démarches, à fréquenter le monde, à se faire connaître et distinguer, s'il le pouvait, par les gens en place ou en crédit.

1. A sa sœur, 14 mars 1789.
2. Lettre citée, 14 mars 1789.

Il ne s'y prêtait qu'à regret; non pas qu'il manquât d'ambition, lui-même confessait qu'il « en était dévoré », mais son ambition n'était pas « de la nature de celle de beaucoup d'autres ». « Si l'on m'offrait, écrivait-il à sa mère, d'accomplir mon premier souhait et que je vous susse heureuse, je demanderais d'être l'homme le plus vertueux de la terre[1]. » Sans vanité, mais n'ignorant point ce qu'il valait par l'intelligence et par les mœurs, il souffrait dans sa fierté de descendre à solliciter tels personnages puissants, mais corrompus, malhonnêtes et incapables, et qu'il connaissait pour tels. Il ne va pas, à l'exemple de Rousseau, jusqu'à rendre la civilisation, le luxe, la politesse et les « usages » responsables de tous les malheurs de l'humanité, mais il découvre que « les âmes sont tombées dans l'avilissement et que les sentiments les plus doux et les plus beaux sont regardés comme le lot des âmes faibles ou comme des vertus imaginaires dont nul homme n'est en possession[2] ». Pour réussir parmi cette société, « il faut montrer sa figure partout, aduler les gens avec lesquels on est, colorer leurs vices, leur prêter des vertus, applaudir à leurs sottises, les remercier d'obligations qu'on ne leur a pas; enfin, se rendre utile, amusant et par conséquent nécessaire. Je sais que cette manière mène quelquefois loin; mais le plus utile est précisément ce qui manque; je me tais lorsque je ne suis pas de l'avis des autres, et je n'ai pas l'art de contredire ceux dont je n'attends rien pour entretenir la conversation; je ne sais pas prendre le ton d'un milord quand je n'ai pas le sol dans ma poche, ni le ton suppliant quand j'avoue que je n'ai rien. Toutes ces choses sont des obstacles insurmontables... ». Et ainsi l'on arrive à la conclusion inévitable, qui est un peu celle des révolutionnaires de tous les temps : « Le peu d'étude que j'ai fait m'a convaincu que nos lois, notre morale et notre système politique mettaient un empêchement réel à ce qu'il se trouvât parmi nous des citoyens véritablement vertueux. » C'est le langage et l'accent de toute une génération qui avait lu l'*Encyclopédie*, les *Confessions* et le *Barbier de Séville*. Ils seront assez nombreux dans la Convention, ces jeunes gens de la petite bourgeoisie non privilégiée, instruits, intelligents, ambitieux à juste titre, écartés jusque-là des fonctions publiques par leur peu de fortune et par une sorte

1. 14 mars 1789.
2. A sa mère, 14 mars 1789.

de préjugé légal. Gens de robe ou clercs de basoche, ils ne pardonnent à la monarchie ni ses faveurs à la noblesse d'épée, ni ses attentats aux privilèges des parlements. Ils détestent l'ancien gouvernement parce qu'il était despotique et parce qu'ils n'y avaient point de part; ils ont un idéal à réaliser, mais aussi des rancunes et des appétits à satisfaire; à présent, ils parlent le même langage que Goujon; ils le proscriront en prairial[1], et parmi ceux qui proclamaient l'injustice et l'immoralité du despotisme de Louis XVI, on comptera plus tard de bons serviteurs de l'Empire ou de fidèles soutiens du trône de Louis XVIII. Au reste, si Goujon accusait les lois et le système politique de le maintenir, quoi qu'il pût faire, dans une condition misérable, il était sans haine contre les personnes et sans colère contre les événements. Le coup d'état du 6 mai 1788 faillit lui faire perdre son gagne-pain, car les procureurs refusèrent le service aux nouveaux tribunaux établis par Brienne et menacèrent de fermer leurs études[2]; il fut, comme toute la basoche, pour d'Espréménil et Montsabert, mais sans passion ni violence, car il se rangeait lui-même parmi « les gens sages qui ne disent rien et gémissent au fond du cœur de tous ces changements qui attaquent essentiellement notre constitution et notre liberté[3] ». Pacifique et volontiers silencieux, il rassurait les inquiétudes de sa mère en affirmant que, malgré sa jeunesse, « il ne se fourrait nulle part où il pouvait y avoir du bruit et ne disait sa façon de penser à personne ». Mais, rentré chez lui et sûr de n'être pas entendu, il ne craignait pas de condamner hautement l'abus que le gouvernement faisait de sa puissance. « C'est un mal, ajoutait-il, qu'il est, je crois, impossible d'éviter, parce que le Français a perdu son véritable ressort, l'honneur; son principe est corrompu : il ne lui reste plus que la crainte, et la crainte est faite pour les esclaves. » On reconnaît à ce style que Goujon avait lu l'*Esprit des lois*. Il s'enthousiasma pour le *Contrat social* et l'*Histoire philosophique des Deux-Indes*. Ses lectures n'étaient pas faites au hasard; il était conduit par un guide intelligent et sûr, le P. Mongez, dès longtemps son ami. C'était un savant presque illustre; connu de bonne heure pour ses travaux archéo-

1. Par exemple, Vernier, Isnard, Henry Larivière, Delahaye.
2. H. Monin, *État de la ville de Paris en 1789*, p. 340, d'après le *Journal de Hardy*, t. VII, p. 466.
3. A sa sœur, s. d. (mai 1788).

logiques, il était entré à l'Académie des inscriptions à trente-huit ans, en 1785. Il vivait au couvent de son ordre, à Sainte-Geneviève, parmi les collections précieuses de la bibliothèque et du cabinet d'antiques dont il avait la garde. Goujon venait l'y voir au moins une fois par semaine. Mongez avait du goût pour les idées générales et se piquait de philosophie. Il était entré dans les ordres très jeune et sans vocation, comme tant d'autres à cette époque; il en sortit dès que la loi l'y autorisa[1]. Il aimait causer avec Goujon, l'encourageait au travail, lui prêtait des livres. Ils passaient souvent, le dimanche, des heures entières à discuter sur les principes du droit public et la philosophie de l'histoire. Goujon croyait l'homme naturellement bon, mais égaré, corrompu peut-être à jamais par l'ignorance et les préjugés où les gouvernements despotiques l'entretiennent pour assurer leur domination. Sans doute, si les peuples se rendent compte de leur abjection, s'ils font disparaître un régime ennemi par principe des talents et de la vertu, et régner à sa place la justice et les lois, le progrès redeviendra possible et le bonheur de tous sera garanti par la liberté de chacun. Mais l'échéance paraissait à Goujon bien lointaine et le mal bien enraciné. Mongez approuvait de tous points; souvent, après ces longues conversations, il conseillait à son jeune ami de les écrire et de les répandre; un jour, il lui présenta le texte du sujet mis au concours par l'Académie de Dijon pour le prix à décerner en 1790 : « Déterminer quelle est l'influence de la morale des gouvernements sur celle des peuples. » Goujon l'emporta chez lui, il voulait le montrer à un ami, devenu, depuis quelque temps, le confident de toutes ses pensées, Pierre-François Tissot. Goujon l'avait connu chez Me Soutez, où Tissot était son compagnon de travail. Né le 10 mars 1768, il était le plus jeune de deux ans. Ses parents, commerçants aisés qui habitaient Versailles, lui avaient fait faire des études très complètes, achevées à Paris, au collège Montaigu. Intelligent, d'extérieur agréable, d'une taille avantageuse et de

1. Il se maria en 1791 avec une jeune fille de seize ans, Angélique Levol, qui se fit connaître plus tard, sous la Restauration, en peignant des portraits officiels dans la manière compassée et froide des successeurs de David. Mongez devint en 1792 membre de la Commission des monnaies et fut un des promoteurs du système décimal. Louis XVIII raya son nom de la liste des membres de l'Institut, mais il fut réélu en 1818. Il avait écrit de nombreux ouvrages d'archéologie et d'histoire de l'art. Il mourut à Paris en 1835, à quatre-vingt-huit ans.

manières distinguées, il avait fréquenté le monde et paru même avec quelque succès aux fêtes de Trianon[1]. Entré chez le procureur pour apprendre la procédure, et sans appointements, il était tenu à moins d'assiduité que son ami et prenait quelquefois des vacances qu'il passait à Versailles. Goujon sentait alors plus que jamais « l'ennui de ce maudit griffonnage » auquel il ne pouvait se soustraire. « Je suis bien persuadé, écrivait-il[2], qu'il y a peu de galériens qui trouvent leur chaîne plus pesante que la mienne...; lorsque j'ai bien écrit toute la journée, je ne trouve plus qu'un vide immense dans mes idées. » Mais quand Tissot revenait près de lui, il avait tôt fait de reprendre courage. Les deux amis ne se quittaient plus, lisaient, discutaient, écrivaient ensemble. Tissot composait des tragédies, en cinq actes et en vers naturellement; Goujon en écoutait la lecture sans impatience et donnait son avis sans ironie. Quant à lui, il voulait s'essayer dans le genre oratoire; il fit voir le programme que lui avait remis Mongez, dit qu'il avait l'intention de concourir, indiqua son plan, ses idées principales. Tissot trouva ce projet admirable, il supplia son ami d'y persister, de ne pas perdre une occasion, peut-être unique, de parvenir d'un coup, comme avait fait Jean-Jacques, à la célébrité. Quelques semaines d'efforts, et c'était le succès, la gloire, l'indépendance... Goujon entrevit tout cela comme dans un rêve : il avait vingt-trois ans, il était ardent, enthousiaste, et, pour comble, amoureux. Avec les quelques louis que lui rapporterait *son* prix, il allait pouvoir goûter toutes les joies : quitter son procureur, venir en aide à sa famille, mettre aux pieds de l'objet aimé ses lauriers et son cœur : « Si vous veniez, écrivait-il à Tissot, je vous parlerais de mes souhaits, de mes désirs, de mes projets, je partagerais les vôtres..., vous brûleriez aussi. Oh! il faudrait bien que cela fût..., vous verriez ces deux âmes jeunes et ardentes s'élancer dans la carrière sans compter les obstacles, changer la face du monde et s'élever par la vertu au-dessus de tous les êtres[3]. »

1. Il avait obtenu, on ne sait comment, la permission d'entrer à toute heure dans le parc du château et s'y promenait à son gré. Les quinconces, pelouses et bosquets lui parurent un luxe inutile. Bien avant Anaxagoras Chaumette, il eut l'idée d'y substituer des champs, où l'on sèmerait du blé et qui seraient distribués en parts égales à tous les membres d'une espèce de phalanstère versaillais (Goujon à Tissot, 4 février 1789).

2. Même lettre.

3. 4 février 1789.

Tout ce beau feu ne dura guère. Le grand amour était contrarié; une correspondance romanesque, commencée selon les règles par une épître en vers, fut interrompue tout à coup par des parents impitoyables. Quant au discours, écrit par fragments, repris chaque soir après douze heures de travail chez le procureur, il n'avançait guère, et l'auteur n'en était pas satisfait : « Comment voulez-vous après cela que ce grand ouvrage s'achève? Les idées, brûlantes dans mon âme, se glacent sur le papier. Je sens que tout ce que j'écrirai ici se ressentira de l'ennui qui me dévore. Cela m'impatiente plus que je ne saurais vous dire, mais j'ai un projet au moyen duquel tout pourra s'arranger. » Ce projet, c'était de quitter Paris pour aller vivre à la campagne sans empêchement ni distraction d'aucune sorte. L'argent manquait; pendant un an, Goujon épargna sur ses appointements de clerc; Tissot obtint de sa famille quelques subsides. Aux premiers jours du printemps 1790, ils parcoururent la banlieue pour y chercher un lieu de retraite convenable; au commencement de mai, ils prenaient congé de leur procureur et quittaient Paris.

Ils n'étaient pas allés bien loin chercher leur « Thébaïde ». A Meudon, sur un coteau au bord de la Seine, à l'entrée des bois, ils louèrent une petite maison appartenant à la comtesse de Coubron. En deux heures au plus, à pied, Tissot pouvait se rendre à Versailles et Goujon chez Mongez, qui s'était chargé de recevoir ses lettres et de répondre aux questions des curieux. Jean-Marie n'avait donné son adresse à personne; il n'osait même pas annoncer son départ à la terrible tante Cottin. A la fin de mai seulement, il se décida à avertir sa mère, sans dire encore où il s'était retiré. Mme Goujon accueillit la nouvelle avec surprise et sans plaisir; elle crut deviner une aventure suspecte et s'avisa que cet « ami intime » dont Jean-Marie parlait pour la première fois, sans le nommer, pourrait bien n'être qu'une *amie;* elle jugeait son fils d'après les jeunes gens du même âge, et en vérité c'était bien mal le connaître. Il protesta hautement : « Calmez toutes vos craintes, répondit-il, et, me jugeant comme ma conduite antérieure a dû le mériter, appréciez ma démarche actuelle comme elle doit l'être, c'est-à-dire comme le parti que la raison me dictait et non comme la folie d'un jeune homme livré aux écarts de son imagination. Je puis me tromper, mais si cela est, j'ai la consolation de sentir que je ne me le reprocherai jamais[1]. »

1. A sa mère, 5 juin 1790.

Mme Goujon mit quelque temps à se résigner. Loin d'elle, Jean-Marie n'avait pu réussir à trouver une place avantageuse; dès lors, elle n'ambitionnait qu'une chose : le décider à revenir; une fois pourvu du titre d'avocat, il retournerait à Auxerre, s'y occuperait du commerce, ferait souche à son tour au pays de ses ancêtres, où elle-même était née, où elle était venue naguère abriter sa pauvreté et son deuil, où l'attachaient invinciblement la tradition et le souvenir. Son fils prétendait trouver en lui-même, sans souci des exemples du passé, le principe de son bonheur et de ses succès à venir; elle ne pouvait le comprendre, voyait là plus qu'une erreur, une ingratitude, presque une trahison. Goujon proclamait son désir de vivre auprès des siens, « ne pouvant être heureux ailleurs », mais il ne cédait pas : « Dans le cas où nous courons le risque de supporter beaucoup de peines, disait-il, c'est le sentiment de nos propres forces, que nous pouvons seuls connaître, qui doit déterminer nos décisions. » Au demeurant, il n'était, pour plaider sa cause, à court ni d'arguments ni d'éloquence. Il faisait valoir avec raison que l'ordre des avocats allait probablement disparaître[1] et que ce serait folie d'y entrer à présent; quant au commerce, il n'y entendait pas assez, disait-il, pour être assuré d'y réussir et pour y engager le peu de bien que sa famille possédait encore. A dire vrai, il n'y avait aucun goût. Commerce, barreau, magistrature, tout cela n'était que « les vieilles routes[2] ». Croyant sentir autour de lui comme une renaissance de toutes choses, insoucieux d'un passé qu'il détestait et tout entier porté vers l'avenir, il avait, comme tant d'autres de son état et de son âge, mis « dans la Révolution tout son espoir ». « Je ne respire que liberté », écrivait-il déjà en 1789, à la veille des élections, « et je ne me consolerais jamais si l'Assemblée ne faisait pas ce que l'on doit attendre d'elle[3] ». Rester maintenant chez le procureur, c'était « perdre son temps et devenir, *en vieillissant*, plus incapable de rien apprendre[4] ». Les événements avaient marché très vite en quelques mois, il ne

1. Le décret du 8 octobre 1789 sur la procédure criminelle n'exigeait plus aucun titre ni grade pour les défenseurs et conseils des prévenus et accusés. Le décret du 3 novembre annonçait une nouvelle organisation judiciaire dans laquelle il n'y aurait assurément plus de place pour aucun corps ou ordre privilégié.

2. Le mot est de Talleyrand (*Mémoires*, t. III, p. 481).

3. A sa mère, s. d. (fin avril 1789).

4. A la même, 31 mai 1790. A cette date, Goujon a vingt-quatre ans.

voulait pas demeurer en arrière : « Il n'y a plus de projet d'établissement raisonnable à faire dans ce moment ; on ne peut que se mettre en état de profiter des circonstances, et c'est ce que je veux. Je regarde la Révolution comme inévitable. Quand elle ne se ferait pas en totalité, il est toujours sûr que la liberté gagnera assez pour que les talents utiles à la prospérité des empires, et surtout ceux de la parole et du droit public et ceux qui y sont relatifs, soient les premiers moyens d'avancement[1]. » Au reste, ce qui l'avait décidé tout à fait n'était pas le souci d'une carrière à faire. Les ouvrages des philosophes, l'*Esprit des lois*, l'*Encyclopédie*, et par-dessus tout les harangues enflammées du citoyen de Genève l'avaient arraché pour toujours à l'inertie vaguement pessimiste et un peu dédaigneuse que sa mère et sa sœur lui reprochaient naguère. Il avait cru les hommes avilis pour longtemps, et peut-être à jamais, par l'arbitraire et le despotisme, corrompus par le règne des favoris et des maîtresses ; l'heure du réveil était venue, maintenant la liberté triomphante ramenait l'homme à la bonté, à la vertu primitives ; il ne fallait que l'éclairer, lui démontrer la vérité par la raison pour le rendre juste et heureux.

Goujon se sentait appelé vers cet apostolat civique par une vocation irrésistible : quel souci de plaisir, quel intérêt d'avancement ou de fortune mettre en balance avec cela ? Lui-même n'y songeait pas : « Je ne puis avoir de doute sur mon inclination. Tourmenté par l'amour du droit public et de toutes les connaissances relatives à l'homme, à sa conduite, à son bonheur, je me sens entraîné vers cet objet par une force irrésistible, qui quelquefois me séduit jusqu'à me montrer les hommes un peu plus heureux par les efforts que j'aurai faits pour trouver la vérité, la montrer et forcer à la reconnaître. Je sens que tout cela n'est peut-être que la chimère d'une âme simple, mais il est toujours vrai que, tant que cette idée me poursuivra, je ne serai guère capable d'autre chose[2]. »

Ce plaidoyer, au demeurant sincère et point déraisonnable, désolait la pauvre mère sans la convaincre. L'âge l'avait pourvue d'expérience, et elle, qui n'avait point lu Mably ni Rousseau, ne croyait pas qu'il fût si aisé d'éclairer les hommes. Mais Goujon

1. A sa mère, 31 mai 1790.
2. A sa mère, 5 juin 1790.

avait réponse à tout : « Je pense comme vous là-dessus, mais cela fâche sans arrêter. D'ailleurs, une considération me déterminera toujours, je crois aimer les hommes et désirer véritablement leur bien... Or, comment les hommes pourraient-ils haïr celui qui les aimera, les plaindra et cherchera leur bonheur? Je ne le conçois pas, mais, si cela arrivait, il y aurait bien de quoi se consoler de leurs injustices. Je persiste donc...[1]. » Il persistait en effet, et chaque jour davantage. Maintenant, il s'était jeté sans retour dans le mouvement révolutionnaire. Ni Tissot ni lui n'avaient encore les vingt-cinq ans requis pour être citoyens actifs, mais ils étaient inscrits au tableau civique et venaient à leur tour passer la nuit au corps de garde, vêtus de l'uniforme « bleu national » à collet blanc et parements écarlates. Ceux qu'ils y rencontraient, gens de tout âge et de tous états, campagnards, artisans, fonctionnaires et bourgeois, fraternisaient dans un même sentiment de zèle patriotique et de confiance en l'avenir. Parmi tant de bonnes volontés, comment ne pas croire au succès définitif de la Révolution, à la régénération de la France et du genre humain tout entier? Quand Goujon vit la Fédération, son enthousiasme ne connut plus de bornes. Dès le lendemain, il faisait à sa mère le récit de la fête, en raillant un peu l'inquiétude qu'elle avait montrée[2] :

Ma chère maman, j'ai vu cette Fédération, et je n'ai couru aucun risque, et je vis encore, et je n'ai pas aperçu le moindre signe de désordre, de mécontentement, ni le plus léger murmure de la part de ce peuple que l'on veut faire si méchant. J'ai vu cinq cent mille hommes rassemblés, les bras tendus vers l'Être suprême, élever enfin jusqu'à lui des âmes libres et dignes de la vertu! Je l'ai vu, je me suis joint à eux; mon cœur embrasé cherchait dans la nature un plus beau titre que celui de citoyen français, et je me sentais glorieux de ce qu'il m'était réservé. Je ne pouvais proférer un mot; mais les larmes qui s'échappaient de mes yeux attestaient ce qui se passait au fond de mon cœur... L'ivresse de la vertu semblait m'avoir transporté dans un nouvel univers; je me sentais digne d'être homme. Ah! je l'ai juré et je ne l'oublierai jamais. Je vivrai libre ou je mourrai! Je vous embrasse tous...

Au même moment, dans le même élan d'enthousiasme pour la

1. A sa mère, 19 juin 1790.
2. 15 juillet 1790.

vertu et la liberté, Goujon venait d'achever pour l'Académie de Dijon son discours sur l'influence de la morale des gouvernements[1]. Tissot l'a imprimé plus tard dans les *Souvenirs de la journée de prairial an III*[2]. « L'ouvrage, dit-il dans son *Avertissement,* tend à prouver que l'intérêt de la tyrannie est d'avilir l'homme pour le dominer, et l'homme est nécessairement malheureux et corrompu partout où, cédant à l'impulsion de son gouvernement, il se guide par une autre autorité que celle de la raison et de la loi. » Rien là certainement qui dût paraître bien neuf en 1790 et qui ne fût déjà dans l'*Esprit des lois*, l'*Histoire des Deux-Indes* et surtout dans le *Contrat social*. Le discours n'en méritait pas moins d'être soustrait à l'oubli ; on l'a très justement rapproché du *Contre-Un* de La Boëtie[3]. La forme, certes, a ses défauts : aucun des ornements classiques empruntés au *Conciones* n'en est absent, pas même la prosopopée; l'ombre de Scipion vient faire honte aux Romains qui adorent le divin Jules. Toute la première partie emprunte à Plutarque et à Tite-Live des exemples, qui ne nous touchent guère, de la corruption des peuples par leurs gouvernements. Mais un souffle de conviction sincère et enthousiaste anime tout l'ouvrage; parmi les accessoires d'une antiquité conventionnelle, malgré le style noble et les métaphores venues en droite ligne du *Jeune Anacharsis*, on sent percer à chaque ligne la passion pour la liberté, la foi dans la raison, et, comme parle Goujon lui-même, l'ivresse de la vertu. « Je cherche le vrai et le bien, dit l'épigraphe, et je m'y donne tout entier[4]. »

Le point de départ est, comme chez Rousseau, l'originelle vertu de « l'homme de la nature ». Tous les hommes sont nés bons, simples et faits pour le bonheur. « L'ambition seule forma les empires » et pour les former corrompit les peuples[5]. A Rome,

1. Le 19 juin, il écrit à sa sœur : « Faites toutes deux une belle oraison pour que j'aie mon prix. »

2. Paris, Daunier, an VII, in-12. Bibl. nat., Lb[41] 1820b.

3. Claretie, *les Derniers Montagnards*. Paris, Librairie internationale, 1867, in-8°, p. 103.

4. *Quid verum atque decens curo et rogo, et omnis in hoc Sum* (Hor., *Ép.*, t. I, p. 1).

5. « Nos pères étaient barbares, dit-on. Ah ! puissions-nous encore être barbares comme eux ! Ils étaient vertueux, leurs âmes étaient pures, leurs cœurs francs et généreux étaient incapables de se courber sous le joug... Aujourd'hui, les maximes de la vertu volent de bouche en bouche et le vice règne dans tous les cœurs » (Tissot, p. 21).

l'aristocratie d'argent fit du pouvoir une marchandise, démoralisa les citoyens pour les asservir à l'hypocrite tyrannie des Césars. La guerre des Perses apprit aux Spartiates l'envie de dominer ». Lysandre leur enseigna la morale du succès, et, brisant le ressort de vertu et de patriotisme qui les avait rendus si forts, il les conduisit au désastre de Leuctres. Athènes même, au plus beau temps de son empire, s'abandonnait au despotisme d'un Périclès et d'un Alcibiade, qui conduisirent leur patrie « par la vénalité des âmes » au découragement, à l'impuissance et à la ruine. Les peuples « parvenus au despotisme le plus absolu » sont ceux où l'influence du gouvernement se fait sentir dans toute sa force. Tout l'effort du tyran s'applique à corrompre les âmes ; « ses premières armes sont les spectacles et les fêtes », c'est « le breuvage enchanté avec lequel Circé plongea les compagnons d'Ulysse dans l'abrutissement dont ce prince fut seul préservé par la supériorité de ses lumières et de sa raison ». Quand la corruption est achevée, que le pouvoir n'est plus contesté de personne et que la théorie du droit divin « est venue couronner l'ouvrage », le gouvernement n'a plus besoin de séduire ; il lui suffit de vouloir et de frapper. Qu'on ne parle donc pas de despotisme éclairé, car il n'y en a point de possible : « Ces principes sont invariables ; le meilleur des rois veut pouvoir être méchant quand il lui plaît, a dit un grand génie, il veut être maître enfin et doit faire tout ce qui est nécessaire pour y parvenir. » S'il arrive qu'un roi « vertueux, juste et bienfaisant » sacrifie sa puissance au bonheur de son peuple, ce ne peut être qu'une exception, « un phénomène » ; un pareil état « rentre dans la classe des états libres, avec cette différence cependant qu'il est encore infecté de tous les vices de l'esclavage ». Approchant de la sorte aussi près que possible de la doctrine républicaine, Goujon n'osait aller encore, à cette date, jusqu'à s'y rallier expressément, mais l'éloquente péroraison de son discours, sans condamner en propres termes autre chose que le despotisme, atteignait déjà jusqu'au principe même de la monarchie :

O Dieu, qui as jeté sur ma patrie un regard favorable, daigne la préserver de cette influence funeste ! Chasse du monde entier ce fléau destructeur et avilissant [du despotisme] ! Que la vérité qui embrase mon âme se grave en traits de feu dans tous les cœurs ! Peuples de la terre, reprenez votre dignité ! Repoussez toute considération étran-

gère, que votre raison soit votre seul guide. Seule, elle peut vous dicter des lois; tout autre maître est indigne de vous. La méfiance qui règne parmi vous, l'égoïsme qui vous isole au milieu de la nature, ce sordide intérêt qui vous rend étrangers à vos parents, à vos amis, à tout ce que vous avez de plus cher; cette absence de sentiment qui fait de votre vie une mort anticipée, est-ce là le bonheur? Ames vertueuses qui m'entendez, déjà votre cœur a devancé ma question. Le bonheur est dans la vertu et notre raison seule peut nous conduire en nous préservant de la servitude. Consultons-la donc, et repoussons toute influence étrangère, nous serons libres, vertueux et heureux[1].

L'Académie des arts, sciences et belles-lettres de Dijon s'effaroucha sans doute de ces hardiesses : seul parmi les mémoires envoyés, le discours de Goujon lui parut digne d'être retenu, mais elle ne décerna pas le prix et remit le sujet au concours, avec la précaution de prescrire elle-même « une nouvelle manière d'envisager la question[2] ».

CHAPITRE II.

PREMIERS SUCCÈS ORATOIRES.

Vacances à Auxerre. — « Damon et Phintias ou le dévouement de l'amitié », tragédie. — Retour à Meudon. — Les Jacobins de Sèvres. — Fêtes funèbres en l'honneur de Mirabeau à Sèvres et à Meudon. Goujon fait une oraison funèbre patriotique. — Il répond à la lettre de Raynal à l'Assemblée nationale. — L'assemblée primaire et la fuite de Varennes. — Goujon nommé électeur.

Le chagrin de l'insuccès, l'exaltation patriotique, l'excès de travail surtout avaient fini par ébranler la fragile santé de Goujon. Un médecin ami de Tissot, « l'honnête Giraudeau », lui conseilla le repos loin de Paris; il partit pour Auxerre. Tissot devait venir l'y rejoindre; il retarda de jour en jour et finalement ne vint pas. Un mot d'une lettre de Goujon nous en donne la raison :

1. Tissot, p. 45-46.
2. Programme imprimé (du concours de 1792) cité par Tissot (*Avertissement*, p. v).

Tissot, à son tour, avait « reçu le choc des passions ». Il avait vingt-deux ans et ne parlait que d'épouser « l'objet aimé, la charmante Rosette ». Goujon, qui aimait à jouer au grand frère avec son ami, lui donnait de sages conseils et s'excusait ensuite quand l'autre n'en voulait point recevoir : « Votre franchise mérite la mienne, disait-il, et je crois n'avoir plus besoin avec vous de tant de petits ménagements... C'est un ami, c'est un homme digne, capable de marcher seul que je veux. Si je meurs, il suivra la route que nous aurons tracée; si je suis accablé, il se placera avec moi sous le faix et affrontera, pour me sauver, le courroux du genre humain, comme je le ferais pour lui[1]. » Son amitié pour Tissot s'exaltait dans l'absence; leur affection n'avait d'égale à ses yeux que celle des héros de l'antiquité, et pour en retrouver de dignes exemples, il relisait Homère, Euripide ou le *Jeune Anacharsis*. Tissot et lui furent non seulement Achille et Patrocle, Oreste et Pylade, mais encore Damon et Phintias, ces « deux jeunes Syracusains, élevés dans les principes de Pythagore », dont le bon abbé Barthélemy racontait la touchante histoire : Phintias est condamné à mort par Denys le Tyran; il obtient un sursis pour « régler des affaires importantes » et laisse Damon en otage. Il n'est pas de retour au jour fixé et Damon va mourir à sa place, tout heureux de donner sa vie pour son ami. Il monte sur l'échafaud lorsque Phintias arrive; alors, « au milieu des embrassements et des pleurs », c'est à qui mourra l'un pour l'autre. Là-dessus, « tous les spectateurs fondent en larmes », y compris Denys, qui rend aux deux amis leur vie avec leur liberté. Ajoutez un traître qui s'efforcera, mais en vain, de tenter la vertu de Damon et de lui faire renier son amitié, voilà le scénario d'une tragédie édifiante et sensible que Goujon dédia à son ami. Titre : *Damon et Phintias ou le dévouement de l'amitié*[2]. Il n'y a que trois actes en prose; mais la chaleur des sentiments fait compensation. Presque à chaque réplique l'auteur nous en fait souvenir : Phintias ne parle jamais qu'*avec feu, avec enthousiasme, avec énergie;* quant à Damon, après qu'il vient d'entendre le traître Nicoclès, il est, ajoute le texte, *agité par mille passions diverses; sa figure a dû peindre successivement la crainte, l'horreur, l'intérêt et tout le*

1. A Tissot, 28 août 1790.
2. Réimprimé par Tissot, *Souvenirs de prairial*, p. 51 et suiv.

désordre des passions. C'est au milieu de ce désordre qu'il s'écrie : « Où suis-je?... barbare!... non, jamais..., etc. » Il y a vingt pages de ce style. La piété fraternelle de Tissot les a conservées; on serait tenté d'en rire un peu si tout cela n'était que « littérature » et si l'on ne pensait qu'après tout le vrai Damon et le vrai Phintias montrèrent, à l'épreuve, une amitié rare et sans défaillance et qu'ils n'ont pas connu, dans le drame vrai qu'ils allaient vivre, le dernier acte où tout s'arrange et le bon tyran qui pardonne.

Goujon dut rester plusieurs mois à Auxerre, retenu par la maladie de ses deux frères, dont le plus jeune faillit mourir de la petite vérole. Pendant son séjour, il avait converti sa famille aux idées nouvelles et l'avait abonnée au *Moniteur*. Plus tard, il continuait à l'encourager de loin : « Je vous conseille, écrivait-il à sa mère[1], de persister dans votre sentiment révolutionnaire, de laisser clabauder la racaille et de plaindre les errants de bonne foi, qui sont certainement en petit nombre. » A la fin d'octobre, il était de retour à Meudon et se remettait au travail avec Tissot.

Ils passèrent l'hiver dans l'étude, sortant rarement, sauf pour acheter des journaux, dont ils commentaient les nouvelles avec passion. Il fallait aller pour cela jusqu'au pont de Sèvres, où étaient le bureau du coche et la poste aux lettres. Là, Tissot et Goujon rencontraient les patriotes de marque des communes voisines. C'étaient tous des bourgeois, commerçants notables, fonctionnaires de l'ancien régime ou du nouveau : le directeur de la verrerie du Bas-Meudon, Saget, l'inspecteur général de la Manufacture de Sèvres, Hettlinger, le juge de paix Legry, le marchand de bois Coupin, président du district de Versailles, l'abbé Brun, curé de Saint-Cloud, le commandant de la garde nationale de Meudon, Dutrouy, d'autres encore. Dans les derniers mois de 1790, ils fondèrent à Sèvres une *Société des amis de la Constitution*. Goujon et Tissot s'y firent admettre.

Qu'était-ce au juste que cette Société de Sèvres? Il est assez difficile de le préciser, le registre de ses séances ne nous étant pas parvenu. On y voyait figurer les gens les plus aisés du pays; tous les membres de la municipalité y étaient inscrits. D'autre part, sur 225 adhérents que la Société comptait en janvier 1791, le plus grand nombre, au témoignage d'un jacobin de Paris qui les

1. Sans date (novembre 1790).

vit à cette date, étaient des cultivateurs[1]. Cela semble indiquer que les ouvriers de la manufacture royale et de la verrerie Saget n'y avaient pas été admis, sans doute parce qu'ils n'étaient pas citoyens actifs[2]. Le club de Sèvres était affilié à la Société de Paris; mais il paraît avoir eu, dès le début, un caractère assez différent qui le rapprochait déjà des *Sociétés populaires* de 1792 et 1793. Aux Jacobins Saint-Honoré, on discutait sur la politique présente, sur les principes constitutionnels, sur les votes de l'Assemblée; on y préparait déjà les séances de la Constituante. A Sèvres, on s'en tenait à la devise « surveiller et s'instruire » inscrite en exergue sur la carte que la Société avait fait graver pour ses membres. L'instruction devait être organisée plus tard. La surveillance s'exerça tout de suite.

Le 30 janvier, le bruit avait couru à Paris que le roi cherchait à s'enfuir et qu'on préparait des chevaux dans les écuries de Versailles. La Société de Paris, séante aux Jacobins, avait député son président Bonnecarrère et un autre commissaire pour s'assurer du fait; des sociétaires de Sèvres se joignirent à eux, visitèrent les écuries et jurèrent solennellement, avec les membres de la Société de Versailles, de faire sentinelle aux portes, jour et nuit, à tour de rôle, pour déjouer les projets contraires au bien public. Au retour, Bonnecarrère et son compagnon trouvèrent à leur passage les 225 frères et amis de Sèvres au grand complet, qui leur firent un discours, et, disaient les commissaires en rendant compte de leur mission, les édifièrent « par la ferveur de

1. Aulard, *Société des Jacobins*, t. II, p. 46.

2. Il y a aux Archives nationales (D IV 60, 1767) une pétition de Saget à l'Assemblée nationale, au nom des trente ouvriers de sa verrerie, dans laquelle il demande que la municipalité de Meudon soit autorisée à les comprendre sur l'état des citoyens actifs. Ils ne paient pas de contribution directe individuellement, mais la fabrique est imposée collectivement à 2,000 livres pour les vingtièmes et 900 livres pour la taille d'industrie. Saget ajoute que même les plus gênés des ouvriers se sont fait faire des uniformes, et font le service de la garde nationale. Cette pétition, sans date, est du début de 1790. Le même carton contient (dossier 1785) une pétition analogue (reçue au Comité des rapports le 25 janvier 1790) des « 280 à 300 personnes composant la manufacture de porcelaines du roi », administration, artistes et ouvriers. Ils étaient exempts d'impôts par privilège et payaient la capitation par abonnement. Ils demandent à être imposés dès à présent pour pouvoir prendre part aux élections et font valoir qu'ils sont tous gardes nationaux. La pétition, qui se termine par des protestations de dévouement à l'Assemblée nationale et « au meilleur des rois, notre auguste monarque », ne porte pas de signatures.

leur civisme[1] ». Les plus marquants des Jacobins de Sèvres appartenaient au parti révolutionnaire modéré et bourgeois. Ils étaient monarchistes, comme tout le monde alors; mais assez peu attachés, semble-t-il, à la personne du roi, peut-être parce qu'ils avaient vu la cour de trop près. Dans l'Assemblée, c'est à Mirabeau qu'allait toute leur admiration; quand il mourut, tous se sentirent frappés comme d'un deuil personnel, et il leur parut impossible de ne pas communiquer leur douleur à tout le canton et, au besoin, à la France entière.

La Société s'assembla d'urgence et proposa d'organiser une fête funèbre et un service religieux en l'honneur du grand citoyen défunt. On fit une députation à la garde nationale, qui accepta tout de suite, et les représentants des deux corps se rendirent à la municipalité pour lui faire part de leur projet. Le maire, Thurler, et les officiers municipaux étaient membres de la Société. Ils approuvèrent solennellement comme magistrats ce qu'ils venaient de proposer comme clubistes, et la municipalité, « voulant elle-même porter au ciel les élans de sa reconnaissance et de ses regrets, pour en même temps remercier l'Être suprême d'avoir créé pour l'ouvrage de la Constitution le génie sublime de cette âme immortelle, désirant, en outre, dans ce moment de deuil, verser des larmes sur le tombeau de cet homme célèbre », décida de se joindre aux Amis de la Constitution « avec toute la fraternité et l'union la plus intime[2] ». On écrivit à toutes les municipalités du canton, au juge de paix et à ses assesseurs, au commandant de la gendarmerie, aux gardes nationales, aux Invalides de Saint-Cloud, aux chasseurs à cheval du 9e régiment, en détachement à Saint-Germain, « pour les inviter à cette triste mais auguste cérémonie ». Les vétérans de la garde nationale de Paris avaient aussi demandé d'y venir avec 60 « jeunes enfants soldats citoyens de la section de Louis XIV ». On fixa la cérémonie au dimanche 8 mai. « Messieurs les artistes attachés à la manufacture de porcelaines du Roi » furent invités à « déployer l'énergie de leurs talents pour honorer le grand homme ». Sur le quinconce de la manufacture, ils élevèrent un monument devant lequel le service devait être célébré. On avait bien fait les choses :

1. *Chronique de Paris*, 1er février 1791, p. 127. *Révolutions de France et de Brabant*, de Desmoulins, n° 62. Cf. Aulard, *Société des Jacobins*, t. II, p. 46.

2. Tout ce récit d'après le procès-verbal (Arch. commun. de Sèvres, registre des délibérations de la municipalité, 8 mai 1791).

au premier plan, l'autel sur une estrade; en arrière, élevée sur un socle et surmontée d'un dais, une statue de la France éplorée tenant le portrait de Mirabeau. Derrière la statue, une pyramide de 33 pieds de haut, peinte en marbre, avec inscription votive, urne funéraire et guirlande de cyprès. Enfin, tout au fond, pour ménager la perspective, une abside en maçonnerie tendue de noir. On avait élevé des tribunes tout autour du monument pour les administrations, les membres du club, les délégations et le public. A l'heure fixée, les corps constitués se réunirent à la maison de ville, les troupes sur la place d'armes, le clergé au presbytère. Le président du club, Roquey, vint chercher le cortège officiel à la mairie et, après un discours « analogue à la circonstance », on se mit en route. Les gendarmes chevauchaient en tête, suivis des tambours et de la musique, et les chasseurs à cheval fermaient la marche. Le service fut précédé d'une oraison funèbre, composée par Roquey et lue par un autre ami de la Constitution, Saget, directeur de la verrerie de Meudon, qui était « doué d'un superbe organe », et qui termina par une « invocation à la divinité de recevoir dans son sein paternel l'âme de feu du grand citoyen ». La messe du curé constitutionnel, l'abbé Thuot, fut embellie d'un « superbe morceau exécuté au lever-Dieu par la musique et d'un *libera* final avec chœurs ». On avait distribué aux autorités des branches de cyprès; on en mit aux piques des drapeaux, et quatre « jeunes citoyennes, menées chacune par un membre du club », firent la quête pour les pauvres.

De retour à l'hôtel de ville, les municipaux rédigèrent un procès-verbal de la cérémonie, dont le style porte la marque de leur enthousiasme. « Nous traçons, écrivaient-ils en terminant, l'historique de cet hommage rendu aux mânes de Mirabeau pour faire connaître à nos enfants et à nos derniers neveux combien ils doivent respecter et vénérer les cendres et la mémoire de ce grand législateur et pour bien leur apprendre les regrets de la France entière, et les nôtres en particulier, de la perte de ce grand et vaste génie. »

La magnificence des citoyens de Sèvres avait ébloui le canton tout entier et l'exemple de leur patriotisme suscité l'émulation des autres communes. Le bourg de Meudon voulut montrer qu'il avait, lui aussi, un quinconce, des artistes décorateurs et un vif sentiment de la perte que l'empire français venait d'éprouver. Le 18 mai, la municipalité décida de donner à son tour un service

funèbre. Toutefois, Meudon ne prétendait pas jouer au chef-lieu ni rivaliser avec sa grande voisine; on n'invita que la municipalité de Sèvres, les Amis de la Constitution et la garde nationale. Les municipaux de Sèvres, pour donner à leurs collègues de Meudon « des marques de l'estime et de la fraternité qui les unit », acceptèrent l'invitation. Le 22 mai, à 10 heures du matin[1], les gardes nationaux de Sèvres, drapeau et musique en tête, suivis des autorités et des Amis de la Constitution, se rendirent à Meudon par le « pavé du roi ». La garde nationale de l'endroit les reçut à l'entrée de la paroisse et les conduisit à la maison de ville. On fraternisa comme il convenait, et tout le cortège, encadré par la gendarmerie, se rendit devant l'église pour y prendre le curé La Perruque, son vicaire et ses enfants de chœur, qui attendaient sous le porche. De là, l'on s'achemina processionnellement, avec la lenteur qui sied à un cortège funèbre gravissant une côte ardue, jusqu'à l'esplanade du château. Le cadre était splendide : de la terrasse, alors plantée de grands arbres, on découvrait la vallée de la Seine et Paris tout entier, depuis le Champ-de-Mars, avec l'autel de la Patrie, jusqu'au donjon de Vincennes, où flottait le drapeau national. Meudon n'avait pas d'artistes dignes de rivaliser avec ceux de la manufacture, mais on avait fait pour le mieux. Un amateur, « bon citoyen que son amour et son respect pour les cendres de Mirabeau » avaient rendu habile autant qu'ingénieux, M. Le Comte, inspecteur des Bâtiments du roi, avait construit sur la terrasse un monument « vraiment rare et d'un prix inappréciable à cause de sa perfection ». C'était un « autel dressé et artistement décoré, au haut duquel on remarquait principalement un tableau représentant le *Temps* et la *France* ayant sous ses pieds le régime féodal expirant; au-dessus, le signe de la Surveillance, mêlé de différents vers à la gloire de Mirabeau ». A côté, s'élevait un tombeau en bois revêtu d'une toile peinte « d'une assez grande valeur à cause de sa quantité », fournie par « un officier municipal, que son patriotisme avait porté à en faire cadeau à la commune, M. Jean-Alexandre Delaunay ». L'abbé La Perruque dit la messe et chanta le *requiem*. Il avait commencé par « un petit discours plein de patriotisme et digne du plus respectable des pasteurs ». Après le service, on entendit un

1. Arch. mun. de Meudon, registre des délibérations de la municipalité, dimanche 22 mai 1791.

autre orateur, simple garde national, que le procès-verbal appelle, faute d'autre qualité, « un citoyen respectable, résidant en ce bourg, M. Goujon ». Cette fois, Meudon triompha. Le discours de Goujon, disent les membres de la municipalité, « nous a paru à nous et à tous les auditeurs si beau et rempli du plus chaud patriotisme que MM. les officiers municipaux, membres du club et quantité d'autres lui en ont prodigué des compliments et l'ont instamment prié, notamment les membres du club, de leur permettre de le faire imprimer, à laquelle prière sa modestie n'a pu se refuser[1] ». La cérémonie terminée, on revint à la maison de ville, et, les remercîments fraternels échangés, chacun s'en retourna chez soi.

En un jour, Goujon était devenu l'homme célèbre du canton. Ces premiers applaudissements lui donnèrent de l'assurance; un nouveau succès du même genre allait décider de sa carrière. Le 2 juin, il lut dans les journaux la lettre adressée à l'Assemblée nationale par l'abbé Raynal[2]. L'auteur de l'*Histoire philosophique des Deux-Indes* y reprochait aux constituants d'avoir annulé le pouvoir royal, organisé le despotisme des clubs et favorisé l'anarchie politique et la persécution religieuse. Raynal avait toujours passé, parmi les jeunes gens de l'âge de Goujon, pour le défenseur le plus vigoureux des idées nouvelles et des principes de liberté politique contre les préjugés, l'arbitraire et le despotisme. Ce prêtre, qui avait fait amende honorable d'être prêtre, cet écrivain, qui avait paru prophétiser exactement la Révolution et les travaux de la Constituante, était vénéré jusque-là, parmi les patriotes, comme un précurseur et comme un maître, presque à l'égal de Rousseau, de Voltaire et de Mably. Une palinodie aussi complète, survenant à l'heure même où le décret de prise de corps rendu jadis contre Raynal venait d'être levé par l'Assemblée, parut une ingratitude et presque une trahison. Les députés avaient écouté, non sans impatience, la lecture de cette diatribe, puis ils avaient passé à l'ordre du jour après quelques mots dédaigneux de Robespierre. Mais bientôt d'innombrables réponses, ironiques ou indignées, affluèrent au bureau du président, au comité de correspondance, dans les journaux, aux Jacobins[3]. Goujon avait été, comme tant d'autres, l'admirateur sincère

1. Nous n'avons pu retrouver ce discours.
2. Voir *Moniteur* du 1er juin. Réimpr., t. VIII, p. 553.
3. Archives nationales, C. 126. *Moniteur*, réimpr., t. III, p. 580 (réponse

et passionné de l'*Histoire philosophique*. Il voulut, lui aussi, faire parvenir à l'Assemblée nationale l'écho de son indignation. Le 18 juin 1791, il envoyait au président Dauchy une longue *lettre en réponse de celle de Guillaume-Thomas Raynal*[1]. Certes, cette philippique de 23 pages n'est pas sans défaut. Le style, volontairement oratoire (il est bien probable que la lettre fut lue à la tribune des Jacobins de Sèvres), est trop chargé d'apostrophes, de prosopopées et de toute cette rhétorique de convention qui nous paraît aujourd'hui si fade, et dépare à nos yeux le plus impeccable raisonnement. Malgré tout, l'accent est sincère, entraînant même par endroits, et plus d'un passage, dont le style a vieilli ou dont l'emphase fait sourire, n'a rien perdu pourtant de sa force ni de sa justesse. Ainsi, après avoir reproché à Raynal d'oublier trop facilement « quelle indulgence est due à des hommes qui, après des siècles d'infamie, encore meurtris de leurs fers, encore échauffés de l'effort qui les a brisés, encore entachés des vices dans lesquels le despotisme les avait nourris, rencontrent sous leurs pas des traîtres... », il ajoutait : « Mais qu'importe ce cri de l'intrigue au milieu des acclamations des citoyens? Ne les entendez-vous pas qui vous crient chaque jour de toutes les parties de cet empire : « Législateurs bienfaisants et courageux, pour-« suivez la carrière que vous avez commencée; nous sommes « dignes du bonheur que vous nous destinez..., nous le paierons « de nos peines, de notre or, de notre sang, de notre vie. Que « rien ne vous détourne d'une si belle entreprise, suivez-la par-« tout, contre tous... »

Goujon avait voulu d'abord n'envoyer à l'Assemblée que « l'expression d'un vœu particulier » et signer sa lettre de son nom seul. Mais son ami Tissot, d'autres membres du club de Sèvres, des patriotes de Meudon tinrent à l'honneur d'y souscrire. L'adresse fut signée, disait l'auteur en la publiant six semaines plus tard, « de tous les citoyens qui en avaient eu connaissance, comme contenant l'exposé véritable de leurs sentiments ». Le manuscrit porte les noms de 67 personnes, parmi lesquelles

d'André Chénier, du 3 juin). Aulard, *Société des Jacobins*, t. II, p. 492 et 501.

1. Arch. nat., C. 126. Elle fut imprimée au mois d'août. Dans l'*Avertissement* placé en tête, Goujon indique que cette lettre, qui contient le vœu d'un assez grand nombre de citoyens, peut servir de réponse à la déclaration du roi et à son départ de Paris.

le maire de Meudon, Demarne, et le curé de Saint-Cloud, l'abbé Brun. De ces soixante-sept signatures, une seule est maladroite et trahit une main peu accoutumée à tenir la plume; évidemment, tous les autres signataires sont des « bourgeois ». La lettre contient du reste une adhésion sans réserve à « la plus belle des constitutions » et à tous les travaux de l'Assemblée nationale. Nulle tendance démocratique n'apparaît donc manifestement, à cette date, dans les idées de Goujon. Personnellement, il aime le peuple des campagnes, « le vertueux et simple cultivateur », qu'il a « senti quelquefois, les yeux mouillés des larmes de son patriotisme, serrer avec attendrissement les mains d'un ami de la liberté ». Mais il ne réclame rien de plus pour ce peuple que ce que la Constitution lui donne et il ne proteste contre aucune des restrictions apportées à la souveraineté nationale et à l'égalité politique par le maintien de la royauté héréditaire et l'établissement du cens électoral. Il est constitutionnel et loyaliste. S'il déclame contre les rois en général, il appelle Louis XVI « un roi chéri, respecté, adoré », en un mot « le meilleur des rois ». Pourtant, à travers certaines expressions, on sent percer une certaine méfiance, que justifiera la fuite de Varennes : « Si, après avoir appris par nos propres malheurs *que les rois ne peuvent se contenter d'un pouvoir légitime,* nous admettons les craintes que ces personnes qui se disent modérées veulent nous susciter, quelle conclusion ne nous faudrait-il pas tirer contre le meilleur des princes? »

C'était là, au surplus, l'état d'esprit du plus grand nombre des Français au moment où Goujon écrivait sa lettre. Ce moment était précisément celui que la loi avait fixé pour la convocation des assemblées primaires, qui devaient désigner les électeurs chargés par la Constitution d'élire à leur tour les membres de l'Assemblée législative. De cette première application du régime censitaire[1],

1. On sait qu'aux termes du décret du 12 décembre 1789, il fallait : 1° pour être citoyen actif, membre de l'assemblée primaire, payer une contribution directe équivalente à trois journées de travail (de 1 livre 10 sous à 3 livres); 2° pour être électeur du second degré et pouvoir être désigné comme tel par l'assemblée primaire, payer une contribution directe de dix journées; 3° pour être éligible à l'Assemblée législative, avoir une propriété foncière quelconque et payer un marc d'argent (50 livres) d'impôts directs. Démeunier dira le 27 août 1791 (*Moniteur*, réimpr., t. IX, p. 508) : « Nous avons disposé la loi constitutionnelle de manière que les électeurs fussent choisis entre l'extrême pauvreté et l'extrême opulence. »

du résultat qu'elle allait donner, dépendait le sort de la monarchie constitutionnelle, que les élus de 1789 avaient fondée en lui donnant pour appui la classe moyenne et possédante de la nation.

La réunion des assemblées primaires avait été fixée par un décret à la seconde quinzaine de juin[1], c'est-à-dire, pour toute une partie de la France, aux temps des travaux de fenaison. Cela pouvait contraindre à l'abstention un assez grand nombre de citoyens; la majorité de la Constituante ne l'ignorait pas; elle ne semble pas y avoir vu d'inconvénients, au contraire[2]. Les procureurs généraux-syndics des départements étaient chargés de faire les convocations. Plusieurs attendirent à dessein jusqu'aux derniers jours du délai. Dans le département de Seine-et-Oise, on choisit la date du dimanche 19. A dix heures du matin, après la messe paroissiale, les citoyens actifs du canton de Sèvres devaient se réunir dans l'église du chef-lieu. Tout semblait présager que l'assemblée serait nombreuse. De Meudon, de Saint-Cloud ou de Ville-d'Avray, de Garches, de Vaucresson, de Chaville ou de Marnes, le chemin jusqu'à Sèvres, par un matin d'été, le long des grandes allées du parc ou des coteaux boisés qui bordent la Seine, n'est qu'une agréable promenade. C'étaient les meilleures conditions possibles pour que, selon le vœu de l'Assemblée constituante, les habitants des campagnes n'eussent pas « à regretter la peine légère d'un très petit déplacement, en considérant qu'ils acquéraient à ce prix une plus grande indépendance dans l'exercice de leur droit de voter[3] ». Et pourtant, sur les 1,444 citoyens inscrits aux tableaux civiques du canton, 235, un sixième à peine, s'étaient dérangés[4]. Les opérations étaient longues, surchargées de formalités qu'il avait fallu laborieusement expliquer aux assemblées, par des instructions minutieuses qui semblaient rédigées pour des enfants[5]. Cette réunion, il est vrai, était

1. Exactement du 12 au 19 (décret du 29 mai 1791).

2. Voir dans le *Moniteur*, réimpr., t. VIII, p. 517, la fin du rapport de Démeunier, qui propose, au nom du Comité de constitution, d'adopter, *pour cette fois seulement*, la date du 12 au 25 juin.

3. *Instructions sur la formation des assemblées représentatives*, à la suite du décret du 22 janvier 1790, § 2.

4. Procès-verbaux de l'assemblée primaire du canton de Sèvres (Arch. mun. de Sèvres, année 1791).

5. Id. (Ibid.) : « Ces autres expressions : *de la valeur locale de trois journées de travail*, signifient que la cote des contributions directes qu'il faut payer pour être citoyen actif... doit toujours se monter partout au triple de la valeur

la seconde déjà; les citoyens actifs connaissaient mieux les décrets et ils avaient eu le temps d'acquérir quelque expérience des assemblées, plusieurs étaient membres des municipalités et un grand nombre faisait partie de la Société des Amis de la Constitution. On observa donc scrupuleusement toutes les prescriptions du décret : choix, parmi les doyens, de trois scrutateurs et d'un président provisoire, qui désignaient d'office un secrétaire; appel nominal des citoyens; constatation du nombre des présents; élection d'un bureau définitif. Il fallait un scrutin pour chaque désignation, souvent plusieurs tours par scrutin, et ces opérations prenaient un temps considérable, car on votait à la tribune, par appel nominal, et les illettrés devaient faire écrire publiquement leur nom par les scrutateurs. Au second tour, pour l'élection du président, personne n'avait encore la majorité absolue, mais déjà les préférences se dessinaient : c'étaient les deux orateurs des cérémonies du mois précédent, celui de Sèvres et celui de Meudon, Saget et Goujon, qui venaient en tête. Au troisième tour, Goujon eut 90 voix sur 177 et fut proclamé président.

Les gens de Sèvres n'étaient pas satisfaits. Il y eut des protestations, le président avait l'air bien jeune, était-il même éligible? Cela fit une contestation très grave, dit le procès-verbal. Goujon, le décret à la main, démontrait au milieu du bruit qu'il remplissait toutes les conditions requises et renvoyait les réclamants à la municipalité de Meudon, qui ne l'aurait pas mis sur son tableau s'il n'avait pas payé la contribution de dix journées de travail exigée par la loi[1]. Au reste, ayant peut-être prévu quelques contestations de ce genre, il avait apporté sa quittance d'impôts, de 60 livres, et un certificat de sa municipalité; il les

d'une journée de travail, ou, ce qui revient au même, être égale à la valeur des salaires qu'un journalier gagne en trois jours. » Aux termes du décret du 22 janvier 1790, il aurait dû y avoir nécessairement deux assemblées primaires pour le canton de Sèvres, puisque le nombre des citoyens actifs y était supérieur à 900 (Sect. I, art. 12 du décret et § 2 de l'Instruction). Mais on savait si bien la faible proportion par rapport aux inscrits de ceux qui viendraient aux assemblées, que le Directoire de district n'avait pas jugé à propos d'en former une seconde.

1. Cette condition n'était pas nécessaire pour être président d'une assemblée primaire, mais il n'y a pour ainsi dire pas d'exemple qu'un président n'ait pas été nommé électeur, et on ne pourrait l'être sans payer le cens de dix journées. Il fallait en outre, comme pour être citoyen actif, un an de domicile et vingt-cinq ans d'âge.

produisit, et l'assemblée se déclara satisfaite. Goujon prit donc place au fauteuil, prêta le serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi et le fit prêter à tout le monde. On nomma les scrutateurs l'un après l'autre; déjà il n'y avait plus que 62 votants, il était une heure et demie du matin; Goujon leva la séance et la renvoya au 24 juin. Elle avait duré quinze heures et demie.

A la séance du 24 juin, bien que l'on fût au vendredi, jour ouvrable, l'assemblée était augmentée de près d'un quart. Au lieu de 255 membres, elle en comptait 285. C'est qu'un événement exceptionnellement grave, un des rares événements qui aient sûrement atteint et remué la nation tout entière, s'était produit dans l'intervalle : la fuite du roi. Quand la nouvelle se répandit que Louis XVI et sa famille avaient disparu des Tuileries et quitté Paris sous un déguisement, par la route de Metz, la nation « se sentit abandonnée, orpheline. Il lui parut que le roi avait emporté avec lui un talisman préservateur. De terribles dangers furent aperçus : la France se vit envahie et sans chef, perdue[1] ». Mais la stupeur et l'effroi, qui, dans le premier instant, terrassèrent le pays entier, n'avaient duré qu'un moment. L'exemple des citoyens du canton de Sèvres en fait foi; à l'ouverture de leur séance, le président Goujon prit la parole, et ce fut pour dire seulement l'indignation de tous, la volonté de tous de faire tête au danger, et, puisque le roi trahissait la nation, « fuyait dans les pays étrangers pour chercher des ennemis qui tremperaient leurs mains dans le sang des citoyens français », de se rallier autour de la loi, « de s'armer de zèle, d'union, de fermeté et de courage pour sauver la patrie et triompher de ses ennemis », en prêtant d'abord, tous ensemble, « le serment de vivre libres ou de mourir ». « Tous les citoyens », ajoute le procès-verbal, « l'ont prêté avec énergie et enthousiasme ». Après quoi, comme si rien ne s'était passé, comme si la France ne se trouvait pas, en fait, décapitée de son gouvernement, avec l'invasion à ses portes, on reprit tranquillement la suite régulière des opérations électorales et l'interminable série des scrutins par appel nominal.

Chaque citoyen venait à son tour au bureau et y lisait à haute voix un serment affiché en grosses lettres : « Je jure et promets de ne nommer que ceux que j'aurai choisis en mon âme et conscience comme les plus dignes de la confiance publique, sans avoir

1. Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, p. 118.

été déterminé par dons, promesses, sollicitations ou menaces. » Il écrivait ensuite son bulletin ou le faisait écrire et le mettait dans l'urne. On nommait les électeurs au scrutin de liste. Il y avait 285 votants au premier tour; deux électeurs seulement, sur 14 que l'on devait élire, eurent la majorité absolue. Le premier élu, Saget, avait eu 165 suffrages. Au troisième tour, il n'y avait plus que 49 votants. Goujon passa cinquième avec 24 voix. Le dernier n'en réunit que 13, moins de 1 pour 100 des inscrits. Ils prêtèrent serment encore et ne s'en allèrent qu'après avoir signé leur procès-verbal, à trois heures un quart du matin.

Dans presque tous les cantons de Seine-et-Oise, les électeurs avaient été nommés ainsi sous l'influence de l'indignation contre le roi et de la fièvre patriotique, qui furent la conséquence des événements du 20 juin 1791. Sans aucun doute, si les assemblées électorales s'étaient tenues dans la huitaine, comme la loi l'ordonnait, les élections à l'Assemblée législative et aux corps administratifs auraient été influencées dans le sens démocratique et même républicain. Très probablement aussi, la réunion des électeurs aurait provoqué des manifestations peut-être décisives en faveur de l'extension du droit de suffrage et contre le maintien de la royauté héréditaire. L'Assemblée constituante le comprit très bien. A l'heure même où l'assemblée primaire de Sèvres était en séance, le 24 juin, le Comité de constitution proposa d'ajourner jusqu'à nouvel ordre la réunion des électeurs. Un député modéré, un de ceux qui, au lendemain de l'affaire du Champ-de-Mars, devaient faire dans le club des Jacobins la fameuse scission inspirée par la crainte des « novateurs ardents et inquiets[1] », Reubell, exprima tout haut la pensée des monarchistes constitutionnels : « Il n'y a pas, déclarait-il, un seul homme qui ose garantir que les corps électoraux, une fois assemblés, ne s'occupent que de nominations; et, s'ils s'occupent d'autres choses, la monarchie est perdue. » A une très grande majorité, le décret d'ajournement fut adopté[2].

1. Voir Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, ch. IV, et *Société des Jacobins*, t. III, p. 26 et suiv.
2. *Moniteur*, réimpr., t. VIII, p. 743.

CHAPITRE III.

LES INSTRUCTIONS FRATERNELLES.

L'Assemblée nationale, les Jacobins et la propagande monarchique en juillet 1791. — « Instructions fraternelles » de Goujon à Sèvres. — Rationalisme et religion; droits politiques et devoir moral. — L'optimisme de Goujon.

Si Goujon avait pu se flatter d'acquérir, dans l'assemblée électorale, assez d'autorité et d'influence pour être élu à quelque fonction administrative ou judiciaire, le décret du 24 juin l'aurait singulièrement déçu, car rien ne faisait prévoir désormais à quel moment les électeurs pourraient effectivement exercer leur mandat. Pour lui, n'ayant que le désir sincère d'être utile, il croyait pouvoir, autrement que dans une place, rendre service à la chose publique et à la cause de la Révolution.

On a souvent reproché aux législateurs de 1791 d'avoir donné tout d'un coup, à un peuple qui n'avait pris conscience que de sa force, des droits illimités et un pouvoir souverain, sans qu'aucune éducation l'eût préparé à connaître et à pratiquer ses devoirs[1]. On a souvent, et non peut-être sans justesse, montré jusqu'à quel point ces hommes de la petite bourgeoisie ou des classes rurales, qui devinrent du jour au lendemain membres des municipalités, chargés de faire la police, de répartir et de recouvrer les impôts, de pourvoir aux subsistances, étaient pour la plupart, malgré toute leur bonne volonté, incapables et ignorants, non seulement de la pratique des affaires, non seulement de la légalité et des principes élémentaires du droit public, mais du sens et du texte même des lois constitutionnelles qu'ils étaient chargés d'appliquer. La Constituante qui avait légiféré, à ce qu'elle put croire un moment, pour l'éternité, n'avait pas songé à faire l'éducation politique présente de la nation. Des hommes, presque tous obscurs, comprirent cela de bonne heure et voulurent y porter remède. Dès la fin de 1790, sur presque tous les

1. Le reproche date de la Révolution. Voir les discussions préliminaires sur la déclaration des droits et l'article de Rivarol du 2 août 1789, cités par M. Aulard, *Histoire politique de la Révolution française*, p. 41-42.

points du territoire, les Sociétés des Amis de la Constitution entreprirent cette besogne d'enseignement civique, qui leur semblait indispensable pour organiser la société nouvelle, en donnant comme appui au gouvernement qui venait de s'établir la confiance éclairée et universelle de la nation[1].

Cela parut surtout nécessaire après Varennes, quand la colère du peuple contre le roi sembla devoir atteindre la royauté elle-même et que l'essai de monarchie constitutionnelle, tenté durant un an et demi, parut avoir échoué définitivement par la faute du monarque. La fusillade du Champ-de-Mars et la scission des Jacobins et des Feuillants consommèrent la rupture entre partisans et adversaires de la royauté; les constitutionnels monarchistes n'en furent que plus empressés à développer l'éducation politique de la nation, ou, pour mieux dire, des citoyens actifs, du « pays légal » d'alors. Seulement, au souci général d'instruire et de faire l'union, vint s'ajouter l'intérêt de parti. On voulait, à coup sûr, éclairer tous ceux que l'ignorance attachait encore à l'ancien régime, on ne voulait pas moins rallier à la Constitution monarchique d'alors ceux des « patriotes », amis de la Révolution, qui avaient paru pencher vers les doctrines républicaines. Les Jacobins donnèrent l'exemple. Accusés un moment d'avoir provoqué la pétition anti-monarchiste qui avait causé le sanglant conflit du Champ-de-Mars, ils voulurent se disculper en faisant leurs preuves de royalisme constitutionnel. Dès le 16 juillet, au lendemain même de la fusillade, la Société mère engageait par une circulaire toutes les sociétés affiliées à commencer dès à présent la propagande. « L'instruction et la publicité de tout ce qui importe à la chose publique, disait-elle, sont les vrais moyens de faire arriver l'organisme social à sa perfection[2]. » Et le 17 encore, en protestant par une adresse solennelle de son attachement à la Constitution et de sa soumission aux décrets de l'Assemblée, elle recommandait de commencer partout et sur l'heure « le travail d'instruction publique, plus que jamais instant et nécessaire pour préparer l'esprit public en vue des élections[3]. »

1. Voir le discours de Dumas, au nom de la Société de Corbeil, dans la séance du 12 décembre 1790, aux Jacobins, et la circulaire aux sociétés affiliées du 9 janvier 1791 (Aulard, *Société des Jacobins*, t. I, p. 406, et t. II, p. 3).
2. Aulard, *Société des Jacobins*, t. III, p. 22.
3. Aulard, *Ibid.*, p. 23.

La Société de Sèvres s'empressa de suivre ces indications. Elle chargea l'un de ses membres d'un rapport sur les conférences qu'elle se proposait d'organiser sous le nom de « séances fraternelles ». Un fragment de ce rapport, qui parait de la main du président, Roquey, de Sèvres, indique l'objet et la méthode de cet enseignement : « La propagation de l'esprit public et la connaissance de la loi étant le principal objet, le but intéressant de nos sociétés patriotiques, nous devons apporter tous nos soins et notre zèle au développement des principes sacrés de la Constitution et de l'ordre social. Si tous les hommes ne pouvaient concevoir les vérités fondamentales de l'organisation et des devoirs du citoyen, si nous ne pouvions les exposer avec succès au public, ce ne seraient pas alors des vérités, car le caractère principal de la vérité est la simplicité et la clarté; tel est aussi ce qui distingue la construction ou l'organisation nouvelle de l'empire français. Mais telle est aussi la première condition exigée dans l'exposition de la vérité qu'il faut qu'elle soit faite avec ordre et méthode. Les vérités, dans tous les genres, s'enchaînent comme les opérations des calculs; les unes et les autres, dans leurs progressions, sont faciles à saisir, faciles à concevoir et ont encore cela de commun que la recherche et l'examen des vérités, en mathématiques comme en morale, nous mène à des découvertes non moins utiles qu'agréables et satisfaisantes... Il faut donc de la méthode à tout...[1]. »

Suivait un plan du *cours de constitution* proposé[2]. Goujon avait certainement collaboré à la rédaction de ce plan, car c'est lui que la Société chargea de l'appliquer. La première conférence eut lieu le 24 juillet. Goujon avait entrepris d'expliquer d'abord à ses auditeurs, article par article, la déclaration des droits de l'homme. Ces « instructions fraternelles », comme il les appelait, sont de véritables discours. Le programme de la Société de Sèvres avait en effet recommandé « l'exposé oratoire, avec un plan et des divisions bien marquées », comme étant « plus aisé à retenir qu'un ouvrage informe dans sa longueur et ses parties, écrit

1. Fragment conservé dans les papiers de Goujon et joint au manuscrit des *Instructions fraternelles*.

2. Nous n'avons pu retrouver ce plan. Le fragment dont il s'agit ici n'en donne que deux lignes : « Cours de constitution : 1° nouvelles résumées pour faire voir les progrès du patriotisme. Les nouvelles partielles n'instruisaient pas, il faut en faire la masse, pour juger par comparaison... »

sans alinéas et débité avec monotonie ». Des six instructions qui furent faites, les trois dernières seules nous sont parvenues[1]. Goujon les rédigea d'un bout à l'autre, au courant de la plume et presque sans ratures. On y découvre à chaque page l'effort constant de l'auteur pour faire comprendre à ceux qui l'écoutaient le sens de tant de mots aussi nouveaux pour eux qu'ils nous sont aujourd'hui familiers : utilité commune, distinctions sociales, droits imprescriptibles, séparation des pouvoirs. Goujon s'appliquait surtout à présenter le nouveau système politique comme une construction rationnelle, appuyée sur des vérités évidentes, un tout logique, menant à des conclusions nécessaires par des raisonnements rigoureux. Deux *postulats* sont admis ainsi sans discussion, parce qu'ils semblent indiscutables : les hommes sont par nature et demeurent libres et égaux en droits; la société est fondée par eux comme garantie unique et nécessaire du maintien de ces droits. La souveraineté nationale, le règne de la loi, l'autorité, le droit de punir dérivent de ces deux principes. Rien là qui ne soit dans le texte même de la déclaration des droits, rien qui ne soit entièrement conforme à la pensée de ceux qui l'avaient rédigée. Mais il y a plus, dans les « instructions fraternelles », qu'un commentaire minutieux, qu'une explication rationnelle et démonstrative des principes de la déclaration. A côté de l'obligation sociale, fondée sur l'intérêt de tous, Goujon établissait le devoir moral. S'il faut se garder d'attenter à la liberté des autres, ce n'est pas seulement pour obéir à la loi, expression de la volonté générale, ce n'est pas seulement pour garantir sa propre liberté contre le danger d'une oppression semblable, c'est encore et surtout par respect pour la personne humaine. Cette justice individuelle, qui identifie le « citoyen » et le « prochain », Goujon en emprunte l'idée à la religion et l'expression même à l'Écriture. Celui qui a fixé ce devoir primitif de l'homme, antérieur au pacte social, comme le droit de l'homme est antérieur au droit du citoyen, c'est celui qui a dit : « Cessez de faire le mal, apprenez à faire le bien; attachez-vous à la justice, prenez la défense de l'orphelin et de la veuve, déchargez de leur fardeau ceux qui en sont accablés, renvoyez libres ceux qui sont opprimés par la servitude, brisez le joug dont ils sont chargés, faites

1. Elles sont conservées en manuscrit dans les papiers de Goujon et forment trois cahiers in-4°.

part de votre pain à celui qui a faim, recevez dans votre maison les pauvres et ceux qui ne savent où se retirer; lorsque vous verrez un homme nu, revêtez-le et ne méprisez point ceux qui sont vos frères. Alors vous invoquerez le Seigneur et il vous exaucera, vous crierez vers lui et il vous dira : me voici[1]. » Et de la sorte c'est à la fois la justice et l'intérêt commun qui nous imposent l'obéissance à la loi sociale : « Reconnaissez-le donc, vous surtout, hommes faibles et malheureux, vous ne pouvez vous soutenir que par la Société; sans elle vous serez opprimés, sans elle il n'existera plus pour vous ni liberté ni bonheur sur la terre. Aimez-la donc, respectez ses lois, jouissez de la liberté, ne transgressez jamais ses justes bornes, ne faites rien qui puisse nuire à autrui, et tous, hommes, femmes, retenez bien dans vos cœurs, reportez à vos frères, à vos amis, à vos enfants ce précepte sublime : « O hommes, ce qui vous est bon et utile, ce que la « liberté exige, ce que le Dieu de l'univers vous dit, c'est que vous « agissiez selon la justice[2]. »

Sans doute, la thèse pouvait séduire, puisqu'elle mettait d'accord, au moins en apparence, l'intérêt avec le devoir; mais faire intervenir ainsi, pour justifier l'autorité politique nouvelle, la morale religieuse et la révélation, n'était-ce pas restaurer en quelque sorte un droit divin au profit de la nation souveraine? Tout délit contre la Société se compliquait et s'aggravait désormais d'un crime contre le devoir. Cela conduisait en droite ligne à un dogmatisme d'état, politique et moral, qui devait avoir son heure de triomphe. C'est au nom de la vertu que Robespierre prétendait gouverner; il traitera ses adversaires de conspirateurs corrompus : pour lui, incivisme et immoralité, c'est tout un[3]. Goujon aperçut peut-être ces conséquences, il ne semble pas les avoir redoutées. Vertueux, « sensible », optimiste à la façon du siècle[4], et plus sincèrement encore, il compte sur la bonté, la générosité du peuple. S'il est des citoyens égarés qui n'ont pas

1. Cinquième instruction. Cf. Isaïe, t. I, p. 16; t. LVIII, p. 7, 8, 9, et Ézéchiel, t. XVIII, p. 16.

2. Cinquième instruction, *in fine*.

3. Voir par exemple dans le *Moniteur* (réimpr., t. XIX, p. 401), son discours du 17 pluviôse an II à la Convention sur les *Principes de morale à appliquer à l'administration intérieure de la République*.

4. Déjà le 14 mars 1789, il écrivait à sa mère : « Je suis persuadé que l'indulgence est la première des vertus et que les hommes vicieux sont plus à plaindre qu'à blâmer. »

connu la vérité, que la raison n'a pas convaincus, le peuple ne voudra pas les condamner, mais les instruire : « Pressez-le contre votre sein, ce citoyen aveuglé! Que votre cœur parle au sien; qu'il apprenne de vous qu'il est le soutien de la loi et non son destructeur, qu'en la renversant il se prive de son unique appui, qu'il viole sa foi, qu'il opprime son frère et son égal... Parlez avec courage, que la bienfaisante humanité vous inspire, et vous serez entendus de ces hommes égarés; l'accent de la vérité les touchera, car les despotes seuls sont méchants, le peuple est bon et il ne commet que rarement et par erreur les crimes auxquels les autres se livrent par plaisir, par habitude et par iniquité[1]. » Belle illusion, pourra-t-on dire, enthousiasme de jeune homme, que l'épreuve de la vie éteindra bientôt. Cela pourtant n'est pas vrai pour Goujon, son optimisme peut-être ingénu, son espoir d'éclairer les hommes, de les rendre meilleurs quand même, de ramener les égarés par la douceur et par l'amour, survécurent à l'expérience politique, au spectacle des proscriptions, des émeutes, de la guerre. C'est peut-être cela qui lui a coûté la vie, mais il pouvait du moins, au moment de mourir, se rendre le témoignage d'être demeuré fidèle à sa croyance et de n'avoir jamais, lorsqu'il avait en mains l'autorité, fait arrêter, ni accuser, ni condamner personne[2]. A l'heure même où la haine et la vengeance des partis l'enverront à la mort, il gardera toujours intacte la foi qui lui dictait trois ans auparavant ces derniers mots de la sixième instruction fraternelle, ardents comme une prière et sonores comme un cantique :

O liberté sainte, nous ne voulons plus vivre que pour toi! Nous savons que tu n'existes que par la loi, eh bien! nous lui obéirons et nous ne souffrirons pas qu'un autre nous domine. Nous savons que la loi prend pour règle la justice; eh bien! nous ferons ce qui est juste, nous ne désirons rien qui ne soit selon l'équité et nous ne souffrirons rien qui la blesse. Nous savons que la bienfaisance est le plus bel attribut de la liberté; nous savons que l'humanité est sa base la plus solide; nous savons que tout ce qui attente à la loi renverse notre appui, que tout ce qui nuit à un autre citoyen nous blesse; eh bien! dès ce moment, nous nous portons les défenseurs de

1. Sixième instruction.
2. Dans l'*Aperçu de défense* qu'il avait écrit pour la commission de prairial an III.

la loi; dans quelque lieu qu'elle soit attaquée, nous nous portons les dénonciateurs de tous ceux qui s'élèveront contre elle, quels que soient leur titre et leur puissance. De ce moment, nous écartons toute espèce d'intérêt particulier pour nous confondre avec nos frères. Là où nous verrons un citoyen opprimé, nous dirons : c'est nous que l'on opprime; là où nous verrons un citoyen attaqué, nous dirons : c'est nous que l'on attaque; et nous nous rangerons près de lui, et nous parlerons pour la justice, et le faible sera soutenu, et le méchant sera puni. Puissé-je, frères et amis, vous avoir inspiré ces nobles sentiments! Mon cœur serait bien satisfait. Car son vœu le plus ardent est de vous voir heureux, et il sait qu'on ne peut l'être qu'en pratiquant l'humanité, qu'en agissant selon la justice!

R. GUYOT et F. THÉNARD.

(*Sera continué.*)

N. B. — Les papiers de Goujon, conservés par ses héritiers et demeurés inédits depuis près d'un siècle, avaient été communiqués en 1890 à M. Thénard, alors professeur au lycée de Versailles, et, au témoignage de M. Aulard, « l'un des hommes qui connaissaient le mieux l'histoire de la Révolution en Seine-et-Oise. » M. Thénard entreprit alors des recherches actives dans les différents dépôts d'archives du département, avec l'intention de publier un recueil des écrits de Goujon, précédé d'une étude biographique. Il n'eut pas le temps d'en commencer la rédaction; mais il avait rassemblé des notes et des copies très nombreuses, prises directement d'après les documents, et réuni tout ce qui subsiste aujourd'hui des écrits politiques ou privés du conventionnel. Ce précieux recueil nous a été transmis et nous a fourni presque exclusivement la matière du présent article. M. Thénard avait consacré à Goujon une notice biographique dans la *Grande Encyclopédie* et une courte étude parue dans la *Révolution française* du 14 novembre 1890.

R. G.

NAPOLÉON Ier ET L'ITALIE[1]

PREMIÈRE PARTIE

BONAPARTE ET LA RÉPUBLIQUE CISALPINE

I. — Marengo.

Le 20 mai 1800, Bonaparte franchit le col du Grand-Saint-Bernard et coucha à Étroubles, dans la vallée d'Aoste[2]. Il avait avec lui la Légion italique, sous le général Lecchi, composée de réfugiés de toutes les provinces de l'Italie septentrionale qui avaient fui la vengeance des Autrichiens. Tous les cols des Alpes étaient occupés par les troupes françaises, du Saint-Gothard au Mont-Genèvre, de l'aile gauche de Moncey à l'aile droite de Thureau. Au pied des Alpes s'étendait, à perte de vue vers le soleil levant, l'immense et riche plaine lombarde, et la pensée de Bonaparte en reprenait possession.

Pendant qu'il était en Égypte, les Autrichiens et les Russes avaient refoulé devant eux les Français; Souvarov était allé perdre son armée parmi les précipices de la Suisse; mais le général autrichien Mélas demeurait le maître de toute la vallée du Pô; il tenait Masséna enfermé dans Gênes et poussait Suchet sur le Var, menaçait Nice et la Provence. Mais il s'attardait : il ignorait la proximité de l'armée de Berthier et de Bonaparte; il ne se gardait point contre elle. Le premier Consul le guettait et pressait le mouvement des troupes françaises; il les portait à marches forcées sur Pavie et Milan, enfermait les Autrichiens dans leur conquête, les enveloppait dans le petit bassin d'Alexan-

1. Le présent mémoire comprendra trois parties : 1° Bonaparte et la République cisalpine; 2° Bonaparte et la République italienne; 3° Napoléon roi d'Italie.

2. *Corr. Nap.*, t. VI, n° 4828.

drie. C'était comme la descente de Charlemagne dans le royaume des Lombards, au commencement de son règne; c'était le chemin de Rome, le premier trait de la restauration de l'empire d'Occident.

Le 2 juin, Murat occupa Milan et fit cerner la citadelle; le même jour, à trois heures de l'après-midi, le premier Consul y fit son entrée avec son état-major, « au milieu d'un peuple animé du plus grand enthousiasme[1]. » Cette apparition soudaine de Bonaparte sur les derrières de l'armée autrichienne, au cœur de la Lombardie, paraissait tenir du miracle et renouvelait dans l'esprit des habitants le souvenir de ses victoires de 1796. Quelques-uns d'ailleurs refusaient d'y croire, affirmaient qu'il s'était noyé dans la mer Rouge[2], que c'était un autre Bonaparte, un frère du vainqueur de Rivoli, car on savait que la Corse avait donné à la France toute une tribu de Bonaparte. On fut bientôt obligé de reconnaître le fondateur de la Cisalpine, et on fut généralement satisfait de son retour, car la victoire récente des Autrichiens n'avait pas été légère aux populations.

La République cisalpine n'avait pas été heureuse depuis 1797. Après avoir subi toutes les charges de l'occupation militaire, elle avait été rançonnée par les commissaires du Directoire, troublée par les querelles intestines qu'ils y entretenaient pour assurer l'influence française. Elle n'avait pas été mécontente d'abord du retour des Autrichiens; elle avait éprouvé la joie d'être délivrée de la chaîne française. La joie avait été courte; depuis Magnano, les Autrichiens faisaient régner la terreur sur tout le pays, persécutaient, chassaient, emprisonnaient ceux qui avaient de près ou de loin servi la France, tenaient les Milanais sous le bâton. Le gouvernement de la République cisalpine avait été dispersé; Milan n'était plus une capitale; elle était redevenue le chef-lieu d'une province autrichienne; elle sentait cette disgrâce et regrettait les Français.

Le premier Consul rétablit aussitôt une administration provisoire de la République cisalpine : « Pourriez-vous être insensibles », disait-il dans une proclamation aux habitants de Milan[3], « à l'orgueil de former une nation indépendante? » Il avouait indi-

1. *Corr. Nap.*, VI, 4864.
2. *Ibid.*, VI, 4855, 4865.
3. *Ibid.*, VI, 4885.

rectement la légitimité des plaintes dirigées dans les années précédentes contre le régime français : « La naissance des États est sujette aux orages, aux vicissitudes; les malheurs que vous avez éprouvés ne seront pas inutiles pour vous. » Mais il flétrissait les attentats commis par les Autrichiens contre les amis de la liberté et de l'égalité, le sénateur Caprara, le mathématicien Fontana, dans les fers pour avoir occupé des places dans la République, tous ceux qui avaient fait partie des municipalités, administrations départementales, corps législatif, ministère, arrêtés et enfermés dans des cachots. « Les horreurs qui ont été commises par les agents de l'Empereur à Milan sont sans exemple[1]. » Aussi le peuple cisalpin ne devait-il avoir que « de la reconnaissance pour la bravoure des phalanges républicaines qui assure à jamais le triomphe de l'égalité et de toutes les idées libérales. » Ainsi Bonaparte représentait de nouveau la cause de la Révolution et de l'affranchissement des peuples opprimés : c'était un des éléments essentiels de sa force, comme jadis de celle des soldats de l'an II.

Mais il ne lui plaisait pas de retomber dans les fautes précédentes. Le Directoire avait eu contre lui l'opposition constante, acharnée, des prêtres catholiques, appuyés sur le caractère croyant et même superstitieux de la plus grande partie de la population italienne. Mme de Staël se désole alors de l'ignorance des Italiens, qui se font bénir par un prêtre pour guérir de la rage et mènent leurs bêtes malades à saint Antoine; elle ne voit partout que prêtres et que mendiants; elle éclate en indignation contre ce « misérable ordre social[2]. » Il est certain que la religion avait conservé en Italie toute sa puissance; Bonaparte s'en était rendu compte dès 1796; il avait dès lors songé à un concordat avec le pape; il s'était convaincu de l'impossibilité de fonder un régime politique durable sans le concours de l'Église. Il serait curieux de rechercher comment les deux campagnes d'Italie ont peu à peu transformé cet athée jacobin en un restaurateur de la religion catholique.

Du moins, dès son retour à Milan, en juin 1800, il prit nettement parti en faveur de l'Église. Le 4 juin, il fit célébrer un *Te Deum* à la métropole de Milan « pour l'heureuse délivrance de l'Italie des hérétiques et des infidèles. » Il s'agit des héré-

1. *Corr. Nap.*, VI, 4864.
2. Lettres à Monti, citées par P. Gautier, *Mme de Staël et Napoléon*, p. 173.

tiques anglais et des infidèles musulmans avec lesquels la catholique Autriche n'avait pas eu honte de s'allier et auxquels elle avait criminellement permis « de profaner le territoire de la sainte Italie[1]. » Le même jour, l'administration provisoire de la République cisalpine, composée des délégués Marliani, Sacchi et Goffredo, annonçait à la population la réorganisation de la Cisalpine en une « nation libre et indépendante; » mais surtout elle donnait des assurances formelles au sujet de la religion : « Le libre et public exercice de la religion catholique sera conservé dans le même état qu'à l'époque de la première conquête de l'Italie. En conséquence, toute espèce d'outrage ou d'insulte contre la dite religion, ses ministres, ses rites et ses symboles, est défendue, ainsi que tout acte qui tendrait à en empêcher ou troubler en aucune façon quelconque le plein et entier exercice. Les infractions à la présente défense seront punies des peines les plus rigoureuses, même de la peine capitale, sur le jugement des autorités compétentes[2]. »

Le lendemain, Bonaparte réunissait les curés de Milan et leur adressait une longue allocution. Il y rappelait la cruelle politique du Directoire, et que lui-même en 1796, simple agent d'un gouvernement qui ne se souciait en aucune sorte de la religion catholique, il n'avait pas pu empêcher les désordres qui avaient été commis; mais il annonçait que la France, elle-même instruite par ses malheurs, avait enfin ouvert les yeux, qu'elle avait reconnu que « la religion catholique était comme une ancre qui pouvait seule la fixer dans ses agitations et la sauver des efforts de la tempête, » que lui-même il était philosophe et savait que « dans une société, quelle qu'elle soit, nul homme ne saurait passer pour vertueux et juste s'il ne sait d'où il vient et où il va, » et que la religion catholique est « la seule qui donne à l'homme des lumières certaines et infaillibles sur son principe et sa fin dernière. » — « Vous, les ministres de cette religion, qui certes est aussi la mienne, je vous regarde comme mes plus chers amis; je vous déclare que j'envisagerai comme perturbateur du repos public et ennemi du bien commun, et que je saurai punir comme tel, de la manière la plus rigoureuse et la plus éclatante, et même, s'il le faut, de la peine de mort, quiconque

1. *Corr. Nap.*, VI, 4882.
2. *Moniteur* du 21 prairial an VIII (10 juin 1800).

fera la moindre insulte à notre commune religion ou qui osera se permettre le plus léger outrage envers vos personnes sacrées. » Il ajoutait : « De toutes les religions, il n'y en a pas qui s'adapte comme la catholique aux diverses formes de gouvernement, qui favorise davantage en particulier le gouvernement démocratique républicain, en établisse mieux les droits et jette plus de jour sur ses principes. » Aussi proclamait-il son intention de « s'aboucher avec le nouveau pape pour lever tous les obstacles qui pourraient s'opposer encore à l'entière réconciliation de la France avec le chef de l'Église. » Et il consentait, il demandait plutôt que ces déclarations fussent imprimées et publiées afin que ces intentions fussent connues « non seulement en Italie et en France, mais encore dans toute l'Europe[1]. »

Quelques semaines après, un agent consulaire en Cisalpine, Charles Rulhière, constatait les premiers résultats de cette politique : « Le peuple attribue nos succès à la bénédiction de Dieu ; les habitants des campagnes, ainsi que la dernière classe du peuple de la ville, s'abandonnent à la Providence. Peu leur importe la forme du gouvernement; ils aimeront celui qui leur donnera du travail et ne les troublera pas dans l'exercice de leur religion. L'un des curés de Milan qui a le plus d'empire sur les esprits et qui avait plus d'une fois montré publiquement de la haine contre les Français a dit en chaire, le premier dimanche après leur entrée à Milan, que, lorsqu'il priait le ciel de les éloigner de l'Italie, il redoutait en eux les ennemis de la religion, mais que, puisqu'ils avaient déclaré qu'ils la respecteraient, il fallait être sans inquiétude et remercier encore la Providence. »

C'était la première épreuve du concordat et des avantages que Bonaparte en espérait[2].

Après avoir pris ces soins urgents, Bonaparte acheva la campagne contre Mélas. Le 10 juin, Lannes coupa la retraite aux Autrichiens par la victoire de Montebello. Le 14 juin, la bataille décisive s'engagea à Marengo; elle fut difficile à gagner; elle fut même un moment perdue. Il fallut l'intervention soudaine et résolue de Desaix pour arracher aux Autrichiens la victoire qu'ils

1. *Corr. Nap.*, VI, 4884.

2. Arch. nat., AF IV, 1684. — Les principaux cartons que nous avons dépouillés pour ce travail aux Archives nationales sont, dans AF IV, les nos 1684, 1707, 1708 et 1709.

tenaient déjà. Elle eut pourtant des conséquences considérables et confirma le régime politique que le premier Consul commençait à fonder à Milan. Par la convention d'Alexandrie, du 15 juin 1800, l'armée autrichienne se retira jusqu'au Mincio et laissa toute la Lombardie aux Français.

Il fut donc possible d'organiser le gouvernement provisoire de la République cisalpine.

Le 18 juin, malgré ce qu'en pouvaient dire les athées de Paris[1], le premier Consul assista au *Te Deum* que la ville de Milan fit chanter dans la métropole en l'honneur de la délivrance de la République et de la gloire des armes françaises. Il fut reçu à la porte par tout le clergé, conduit dans le chœur sur une estrade préparée à cet effet et celle sur laquelle on avait coutume de recevoir les consuls et premiers magistrats de l'empire d'Occident : ainsi s'exprime déjà le bulletin de l'armée[2]. La cérémonie fut imposante et superbe. Ce respect pour l'autel était « une époque mémorable, destinée à faire impression sur les peuples d'Italie et plus d'amis à la République. » L'allégresse était partout à son comble. Les Italiens disaient : « Si l'on fait ainsi de tous les pays, nous sommes tous républicains et prêts à nous armer pour la défense du peuple dont les mœurs, la langue et les habitudes ont le plus d'analogie avec les nôtres[3]. »

Bonaparte profita de ces dispositions dont ses bulletins pourtant exagéraient l'excellence. Une contribution extraordinaire de deux millions fut levée dans l'étendue de la République cisalpine. Elle devait être payée par les individus qui avaient occupé des places à la nomination du gouvernement autrichien ou qui s'étaient notoirement montrés les partisans de ce gouvernement; elle était destinée à payer, à titre de gratification, un mois de solde aux officiers, sous-officiers et soldats de l'armée française[4].

Le 17 juin, le gouvernement de la République fut confié provisoirement à une commission extraordinaire de neuf membres, représentée dans chaque département par un commissaire chargé de tous les détails de l'administration. Le même jour, un autre arrêté consulaire annonça la réunion à Milan d'une consulte

1. *Corr. Nap.*, VI, 4911.
2. *Ibid.*, VI, 4923.
3. *Ibid.*, VI, 4927.
4. *Ibid.*, VI, 4945. Arrêté consulaire, de Milan, 23 juin 1800.

de cinquante membres chargée de préparer l'organisation de la République[1].

Mais Bonaparte n'avait pas hâte de donner à la Cisalpine une organisation définitive; en septembre suivant, il invitait Talleyrand « à faire traîner en longueur, l'intention du gouvernement étant de ne pas donner à ce pays une organisation définitive avant la paix[2]. » Lorsque les hostilités recommencèrent en décembre 1800, la consulte fut mise en vacances avant d'avoir travaillé, « l'intention du gouvernement étant de n'avoir aucune espèce d'assemblée pendant la guerre[3]. » Il plaisait à Bonaparte de garder le plus longtemps possible toute autorité sur la Cisalpine; l'appui du clergé assurait la résignation du pays. Masséna fut nommé commandant en chef de l'armée d'Italie. Un ministre extraordinaire du gouvernement français fut établi à Milan et reçut tous les pouvoirs politiques et administratifs; il fut chargé de présider la consulte et d'approuver toutes les mesures prises par la commission provisoire de gouvernement. Cette mission fut confiée au citoyen Petiet, conseiller d'État, ancien ministre de la Guerre du Directoire, qui avait suivi l'armée depuis Dijon comme intendant général. Sous la haute autorité du premier Consul, il gouverna la Cisalpine, qui ne fut pas tout de suite une nation libre et indépendante[4].

L'armistice d'Alexandrie dura jusqu'à la fin de novembre 1800. Les négociations engagées pour la signature de la paix définitive entre la France et l'Autriche n'aboutirent point. La Cisalpine demeura donc sous la charge de l'occupation militaire, dans l'anxiété du lendemain. La guerre demeurerait-elle favorable à la France? Les Autrichiens n'allaient-ils pas revenir victorieux et prêts à se venger? Bonaparte avait frappé deux fois les amis de l'Autriche; l'Autriche n'allait-elle pas frapper une seconde fois les amis de la France? La Cisalpine allait-elle cesser d'être le jouet des armées et des gouvernements étrangers?

En attendant, il lui fallait nourrir les troupes françaises, et elles coûtaient cher sous le commandement de Masséna. Le

1. *Corr. Nap.*, VI, 4918-4919.
2. *Ibid.*, VI, 5080.
3. *Ibid.*, VI, 5217. A Talleyrand.
4. *Ibid.*, VI, 4917; Sorel, *L'Europe et la Révolution française*, t. VI, p. 180.

25 juin, en lui confiant le commandement de l'armée d'Italie, Bonaparte lui avait recommandé une « sévère probité[1]. » Dès le 13 août, Brune, chargé de le remplacer, recevait cette confidence du premier Consul : « Vous trouverez l'armée d'Italie dans une assez bonne situation ; mais la dilapidation y est à son comble, et les individus qui approchent le plus Masséna se trouvent les plus accusés. » Masséna était en même temps invité à venir directement à Paris ou à se retirer quelque temps chez lui pour jouir du repos qui lui était nécessaire; on lui disait l'intention où l'on était d'employer son zèle et ses talents d'une manière différente et également utile à la République. On fut quelque temps avant de réaliser cette intention[2].

Il ne s'agit pas ici de faire le procès de Masséna; mais il était inévitable que le pays cisalpin souffrît de la mauvaise administration de l'armée d'occupation. Il devait fournir aux troupes françaises deux millions de francs par mois et tous les approvisionnements qui leur étaient nécessaires, même des voitures, des vêtements, des souliers. Or, l'année fut mauvaise; les récoltes furent en grande partie compromises par des inondations ; les champs, d'ailleurs, étaient en grande partie ruinés par deux années de guerre, la campagne de 1799 et celle de 1800, sans compter toutes les charges qu'il avait fallu, pendant trois ans, acquitter à l'égard des commissaires du Directoire. Beaucoup de paysans n'avaient pas de pain pour eux-mêmes et devaient fournir aux rations des soldats français. Les officiers ne se mettaient en peine que de la subsistance et du bien-être de leurs troupes ; ils avaient le souvenir de la fameuse proclamation de Bonaparte en 1796 : « Je veux vous conduire dans les plus fertiles plaines du monde. De riches provinces, de grandes villes seront en votre pouvoir; vous y trouverez honneur, gloire et richesses[3]. » Ils continuaient à mettre l'Italie en coupe réglée; ils la traitaient, le plus consciencieusement du monde, en pays conquis. Souvent les villes et les villages étaient dans l'impossibilité matérielle de suffire à leurs exigences; les commissaires du gouvernement cisalpin en étaient rendus responsables, accusés de mauvaise volonté, arrêtés, maltraités, emprisonnés[4]. Il n'y a pas de différence entre

1. *Corr. Nap.*, VI, 4951.
2. *Ibid.*, VI, 5062-5063.
3. *Ibid.*, I, 91.
4. Melzi, II, 244 et suiv., 533 (lettre de Marescalchi à Bonaparte). — Francesco

cette administration du Consulat et l'administration précédente du Directoire; elle excita les mêmes plaintes; Petiet y demeura sourd comme ses prédécesseurs de 1797 et 1798; il eut l'opinion que l'obéissance des populations pouvait être le mieux assurée par la terreur; il traita les plaignants comme des rebelles et les fit passer pour tels aux yeux du premier Consul, qui, lui-même, n'admettait que la soumission sans phrase et sans réserve. Le 8 octobre 1800, il reçut dans son cabinet des députés cisalpins qui, très humblement, voulurent lui dire le dénûment de leurs concitoyens et solliciter un traitement plus généreux. Il se mit en colère, éclata aussitôt en paroles violentes qu'on entendait de l'antichambre, les accusa de mentir, de n'avoir que de mauvaises intentions, de ne chercher qu'à causer du désordre, leur déclara qu'il ne le permettrait pas, qu'il supprimerait tous les pouvoirs civils en Cisalpine, qu'il les mettrait sous la férule d'un rude général, que le peuple n'avait pas le droit de se plaindre, qu'il ne devait se mêler que de faire des souliers[1].

Et même c'était des souliers pour les Français.

Selon lui, la Cisalpine devait s'estimer très heureuse d'avoir été délivrée de la domination autrichienne; elle en devait de la reconnaissance à la France et les souffrances qu'elle endurait en étaient l'expression.

Du moins, les opérations militaires, après six mois d'armistice, achevèrent en peu de temps la « délivrance » de l'Italie. Pendant que Murat occupait la Toscane et chassait les Napolitains des États pontificaux, Brune franchissait le Mincio le 25 décembre et pénétrait au centre du quadrilatère. Il pouvait y être retenu longtemps. Mais, à sa gauche, Macdonald accomplit,

Melzi d'Eril, *Memorie, documenti e lettere inedite di Napoleone I° e Beauharnais, raccolte e ordinate per cura di Giovanni Melzi*. Milan, 2 vol., 1865. — La première moitié du premier volume est un récit de la vie de F. Melzi par son petit-fils G. Melzi, qui renvoie d'ailleurs souvent aux documents et lettres reproduits ensuite. La deuxième moitié du premier volume et tout le second volume sont constitués par des documents, italiens ou français, extraits d'archives privées ou publiques de Milan, notamment les lettres de Napoléon à Melzi, dont la plupart sont dans la Correspondance officielle; les lettres de Melzi à Napoléon, dont beaucoup, non pas toutes, sont aux Archives nationales de Paris; la correspondance de Melzi et Beauharnais, surtout à partir de 1812; la correspondance de Melzi et Marescalchi, et bon nombre de lettres diverses et rapports, secrets ou autres, italiens surtout. C'est une source qui nous a été très précieuse.

1. Melzi, I, 541.

malgré les neiges, une admirable traversée des Alpes centrales par les cols fort pénibles du Splugen et du Stelvio; il tomba dans la haute vallée de l'Adige, coupa aux Autrichiens la route du Tyrol, menaça de les envelopper par derrière et les obligea d'abandonner sans se battre la ligne de l'Adige. Le 15 janvier 1801, ils signaient l'armistice de Trévise, et, inquiétés par Moreau dans Vienne même, ils se montraient enfin mieux disposés à traiter. La condition de l'Italie du Nord allait être sans doute réglée; les Cisalpins espérèrent la fin de leurs inquiétudes et de leurs misères.

Le 3 décembre 1800, en effet, Moreau avait remporté la brillante victoire de Hohenlinden et, lentement, irrésistiblement, il approchait de jour en jour de la capitale autrichienne. Il fut arrêté par l'armistice de Steyer, et l'Empereur consentit à traiter sans l'Angleterre.

La question italienne devait être une des principales à résoudre et les Cisalpins espérèrent qu'ils y seraient consultés; leur seule présence au congrès de la paix serait le signe de leur indépendance. Dès qu'ils connurent l'ouverture des négociations à Lunéville, entre Joseph Bonaparte et Louis de Cobenzl, ils s'agitèrent fort pour y être représentés. Depuis Marengo, il y avait à Paris, auprès du premier Consul, des députés cisalpins, qu'il consultait parfois sur les intérêts de leur pays, ou plutôt qu'il étudiait dans leurs passions et leurs rêves politiques pour préciser lui-même en son esprit ses propres desseins et la politique la plus efficace. Parmi eux, Marescalchi allait être attaché peu à peu, très étroitement, à la personne de Bonaparte, comme l'intermédiaire ordinaire de ses relations avec Milan. Lorsque les Cisalpins tentèrent de se faire admettre aux conférences de Lunéville, ils mirent leur confiance en Francesco Melzi, qui devait être, en effet, le principal champion de la liberté italienne contre l'absorbante ambition de Bonaparte : ces deux adversaires n'étaient pas d'égale force.

Francesco Melzi d'Eril était né à Milan le 6 mars 1753. Il appartenait à une famille considérable de cette ville, et l'impératrice Marie-Thérèse, qui cherchait à gagner l'affection de ses sujets italiens, l'avait admis, en 1776, au rang de ses chambellans d'honneur. L'empereur Joseph II n'avait pas les mêmes scrupules de libéralisme; il n'avait aucune considération pour

les libertés provinciales; il prétendait unifier toutes ses possessions dans une sorte de pangermanisme où il n'y avait pas de place pour aucune autonomie. Melzi d'Eril ne put pas être le serviteur de ce régime; il n'était pas, d'ailleurs, d'un tempérament à y faire de l'opposition; il voyagea en France, en Angleterre, en Portugal, en Espagne. Il aima particulièrement l'Espagne; il acheta d'importants domaines à Saragosse et il y demeura souvent, au milieu d'amitiés très chères.

Il adopta les principes de la Révolution française, où il vit la promesse de la liberté de sa patrie. Il retourna à Milan lors de la campagne de 1796; il accueillit Bonaparte comme le libérateur attendu; il fut parmi les fondateurs de la République cisalpine et il la représenta au congrès de Rastadt, de 1797 à 1799. La défaite des Français en 1799 et le retour des Autrichiens en Lombardie l'obligèrent à se retirer à Saragosse. Marengo, comme autrefois Rivoli, lui permettait de revenir à Milan, et, dès le 23 juin, Petiet, au nom du premier Consul, le nommait membre de la commission extraordinaire chargée du gouvernement provisoire de la République cisalpine[1]. Deux mois après, Melzi donnait sa démission pour raisons de santé et allait passer l'été aux eaux de Barèges. Il est tout à fait incontestable qu'il avait une mauvaise santé; il est possible aussi qu'il ne lui plût point de paraître approuver tout ce que faisait l'administration française.

Il était donc désigné, par ses antécédents et par son caractère, pour représenter l'indépendance de la République cisalpine aux négociations de Lunéville, et ses concitoyens firent effort pour l'y décider. Le 8 octobre 1800, le citoyen Pancaldi, qui était chargé à Milan de la gestion des affaires étrangères de la République, — ce qui était bien une sinécure, — priait Melzi d'accepter d'être député auprès du gouvernement français, en remplacement de Paolo Greppi, qui venait de mourir[2]. Marescalchi, un mois après, 4 novembre 1800, s'impatientait de ne pas avoir encore l'acceptation de « notre Melzi; » en attendant, il faisait des démarches pour obtenir du premier Consul l'admission d'un représentant de la Cisalpine aux négociations; il cherchait à voir le plénipotentiaire français, Joseph Bonaparte; il n'y réussissait

1. Melzi, I, 528.
2. Melzi, I, 529.

point : Joseph était invisible[1] et se disait malade. Il n'était malade que pour recevoir cette visite importune.

Melzi n'avait pas ces illusions. Ses amis, pour le décider, lui disaient les intrigues des Génois pour se faire admettre aussi à Lunéville, pour obtenir la faveur du premier Consul, pour agrandir leur territoire au nord des montagnes, dans la direction de Tortone et d'Alexandrie[2]. Il refusait, de Saragosse, la mission qu'on lui offrait; il s'excusait sur son état de santé; il savait bien que ni les Génois ni les Cisalpins ne seraient représentés au congrès de la paix et que Bonaparte se réservait, par son frère Joseph, de traiter pour eux, peut-être de disposer d'eux, à son gré.

Au traité de Lunéville, le 9 février 1801, il ne fut question de la République cisalpine que sous la forme suivante :

« Article 11. — Le présent traité de paix est déclaré commun aux Républiques batave, helvétique, cisalpine et ligurienne; les parties contractantes se garantissent mutuellement l'indépendance desdites Républiques et la faculté aux peuples qui les habitent d'adopter telle forme de gouvernement qu'ils jugeront convenable.

« Article 12. — Sa Majesté Impériale et Royale renonce, pour Elle et ses successeurs, en faveur de la République cisalpine, à tous les droits et titres provenant de ces droits que Sadite Majesté pourrait prétendre sur les pays qu'Elle possédait avant la guerre et qui, aux termes de l'article 8 du traité de Campo-Formio, font maintenant partie de la République cisalpine, laquelle les possédera en toute souveraineté et propriété avec les biens territoriaux qui en dépendent[3]. »

Les Cisalpins pouvaient encore espérer garder quelque indépendance dans la forme de gouvernement qu'ils jugeraient convenable. Mais quelle pouvait être cette forme de leur indépendance?

Melzi se rendit à Paris, après le traité de Lunéville, pour prêter son concours à ses collègues.

Il écrivait alors à son neveu Joseph Palafox, de Saragosse, une lettre des plus curieuses[4]; jamais peut-être il n'exprima plus

1. Melzi, I, 530. Marescalchi à Pancaldi.
2. Melzi, I, 531.
3. De Clercq, *Recueil des traités de la France*, I, 424.
4. Melzi, I, 236.

nettement ses idées; car, de plus en plus, à partir de ce moment, il fut obligé de faire plier ses convictions devant la volonté de Bonaparte. Il voulait que l'Italie fût assez forte pour garantir son indépendance aussi bien contre la France que contre l'Autriche. Il était nécessaire pour cela qu'elle fût organisée en États monarchiques fortement associés, au besoin par les liens du sang. C'est pourquoi il disait à Palafox ses préférences pour la maison de Bourbon, puissante à Naples, établie à Parme, appuyée sur sa parenté avec le gouvernement de Madrid. Un royaume de l'Italie du Nord eût été de force, sans doute, à organiser la liberté nouvelle et à garantir son indépendance contre de puissants voisins.

Il n'y avait rien dans ce projet qui pût séduire Bonaparte : au contraire. En apparence, c'eût été la suite logique des traditions de la politique française du XVIIIe siècle. Depuis l'avènement de Philippe V au trône d'Espagne, le gouvernement français avait toujours poursuivi la politique de l'Italie libre par la maison de Bourbon, et il avait réussi à l'établir à Naples et à Parme. Mais c'était un pacte entre les membres d'une famille à laquelle Bonaparte n'appartenait pas et qu'il avait peut-être déjà le secret dessein de remplacer partout par l'organisation d'un autre pacte de famille. Il était mal disposé à fortifier la puissance des Bourbons en Italie : il n'avait pas à se louer de la politique du gouvernement napolitain; un roi de l'Italie du Nord, quel qu'il fût, ne pouvait être que l'allié naturel des rois de l'Europe, même s'il devait sa couronne à la France. Bonaparte n'était pas disposé à commettre de ces imprudences.

Il ne se croyait point lié par les traditions politiques de l'ancienne monarchie; il se persuadait bien plutôt qu'il y avait tout à renouveler en Europe, et les Bourbons, plus que toute autre famille royale, lui paraissaient destinés à une ruine prochaine. Il eût pu sans doute, s'il avait voulu consacrer la liberté de l'Italie, créer dans le bassin du Pô un grand État en faveur du roi de Piémont, devancer l'histoire d'un demi-siècle; c'eût été la suite de la politique de Chauvelin en 1733. Mais il n'avait pas une confiance absolue dans la maison de Savoie, qu'il avait dépouillée et reléguée en Sardaigne. Enfin et surtout, il ne voulait pas se fermer l'avenir : l'Italie libre et forte, c'était la France enfermée dans sa frontière des Alpes; Bonaparte ne voulait point s'en contenter : outre qu'il ne voulait pas permettre le retour de l'in-

fluence autrichienne en Italie, il avait d'ambitieux desseins; dès 1797, il s'était ouvert, par-dessus l'Italie, des horizons sur l'Orient.

C'est pourquoi Bonaparte ne se hâta point de fonder en Cisalpine un régime définitif. La situation provisoire qu'il y maintint pendant encore près d'un an lui permettait d'étudier le pays, les dispositions des habitants, le personnel politique. Cela avait l'inconvénient de favoriser les rivalités locales et le désordre; mais cet inconvénient même était un avantage, en ce sens que, las de ce désordre, les Cisalpins en viendraient sans doute à demander, du moins à accepter un maître.

Il eût été facile au premier Consul de donner une constitution à la Cisalpine dès le lendemain du traité de Lunéville; il lui avait fallu moins de temps pour en donner une à la France; il avait auprès de lui des députés italiens, Melzi, Marescalchi, Aldini, avec lesquels la besogne pouvait être vite faite. Mais elle ne l'eût peut-être pas été dès lors à son gré; il préféra laisser mûrir l'occasion.

Cependant, Petiet avait toujours la haute main sur la direction des affaires à Milan. La commission extraordinaire de gouvernement était composée de Giovanni-Battista Sommariva, de Francesco-Ajmi Visconti et de Sigismondo Ruga. Ils ne paraissent pas avoir été des hommes de grande valeur politique ou morale; Melzi avait des mots sévères à leur égard; il les traitait de Jacobins, et ce n'était pas chez lui un terme d'estime[1]. Les circonstances aussi rendaient l'administration difficile, et il plaisait à Bonaparte que la responsabilité du désordre fût attribuée au gouvernement provisoire, afin de paraître ensuite le seul capable d'y porter remède.

La seule mesure importante qui fut prise fut la division de la Cisalpine en douze départements par le décret du 13 mai 1801 (23 floréal an IX). Ce furent les départements de l'Agogna (chef-lieu Novare), du Lario (Côme), de l'Olona (Milan), du Serio (Bergame), de la Mella (Brescia), de l'Alto-Pô (Crémone), du Mincio (Mantoue), du Crostolo (Reggio), du Panaro (Modène), du Basso-Pô (Ferrare), du Reno (Bologne) et du Rubicone (Cesena). Ils furent administrés par des préfets; ils offraient ainsi une

1. Melzi, I, 236.

grande ressemblance avec la France et paraissaient en être une annexe[1]. Aussi bien toute l'Europe, alors, admirait-elle l'ordre absolu et la rigoureuse hiérarchie que Bonaparte avait établis dans l'administration française, et il ne semblait pas qu'il pût y avoir un régime plus parfait.

Cela n'empêcha point le désordre, auquel contribuèrent comme à l'envi les gouvernants cisalpins et les généraux français. Visconti se tenait généralement à l'écart des affaires et se contentait de donner à la commission extraordinaire un peu du prestige de son nom. Mais Sommariva et Ruga profitaient de la situation pour piller le trésor; ils entretenaient des intrigues à Paris, dans l'espérance d'être bien placés lors de l'organisation définitive de la République; ils répandaient l'or jusque dans l'entourage du Consul, et Joséphine, qui ne détestait pas les cadeaux et préférait les plus beaux, eut avec eux une affaire de collier qui ne fut jamais bien élucidée[2]. Les agents subalternes ne manquaient pas de suivre l'exemple qui leur venait d'en haut. Dans ces conditions, il restait peu de ressources pour suffire aux exigences des troupes françaises de l'armée d'occupation; elles se payaient elles-mêmes et vivaient largement sur le pays.

La paix signée, la Cisalpine avait espéré être délivrée, au moins en partie, de cette occupation militaire très lourde, et ses députés à Paris en sollicitaient fréquemment l'ordre du premier Consul. Le 4 mai 1801, Melzi écrivait à Pancaldi : « Depuis trois semaines, le premier Consul promet de rappeler l'armée; depuis trois jours, le général Berthier annonce que tous les ordres sont donnés pour ne laisser que trois divisions en Cisalpine, Piémont et Ligurie. Quant à l'exécution de ces promesses et de ces ordres, c'est une autre affaire[3]. »

Le contingent de l'armée française, en effet, ne fut pas diminué, ni les charges qu'elle faisait peser sur le pays, alourdies par les exactions de quelques généraux. Pancaldi s'en plaignait à Marescalchi et lui disait, entre autres choses : « Le département du Bas-Pô, qui a eu la disgrâce d'être occupé par l'ennemi neuf mois de plus que le reste de la Cisalpine, qui a été inondé par le fleuve, qui n'a pas eu des récoltes proportionnées à sa fer-

1. Arch. nat., AF IV, 1707.
2. Melzi, I, 263, 582.
3. Melzi, I, 531.

tilité naturelle et à ses besoins, qui aurait pour tout cela mérité quelques égards au moment de l'occupation française, a été le plus maltraité... Le commandant de la place de Ferrare, général Varrin, a imposé une réquisition de 500 paires de bottes, 6,000 chemises, 6,000 paires de souliers, 6,000 chapeaux, outre les approvisionnements de dix-huit jours pour 8,000 hommes, quoique la force qu'il commande ne s'élève pas à la moitié de ce chiffre. Le président de l'administration départementale lui montra la convention signée entre les deux gouvernements relativement aux subsistances; le général la déchira, lui en jeta les morceaux à la figure, le chassa et exigea le payement immédiat. Il ordonna encore un prêt forcé de 250,000 francs et envoya ses soldats dans les maisons pour en assurer la levée; la misère est telle et le dénûment si général que, même par la violence, ils n'ont pas pu en obtenir tout le montant. Il oblige la municipalité à traiter pour les subsistances avec un certain Finzi, fournisseur de sa division, malgré les conditions très dures du marché qu'impose ce personnage. Ses troupes vont à travers la campagne, lèvent partout des contributions arbitraires en argent, dépouillent les habitants des quelques vivres qu'ils ont et ne leur laissent que la faculté de se plaindre. La municipalité de Ferrare doit fournir chaque jour 440 francs pour le dîner du général Varrin et 280 pour celui du général Fresciné, et encore ces chiffres sont le résultat d'une transaction; ils étaient d'abord bien supérieurs. » Et Pancaldi conclut qu'il pourrait donner beaucoup d'autres détails du même genre et que, cependant, il ne faut pas se plaindre, car une dénonciation serait sans doute beaucoup plus funeste qu'utile[1].

Il convient de ne pas généraliser cette situation; il est possible que les villes de la Cisalpine n'aient pas été toutes traitées de la sorte. Pourtant, ces plaintes sont générales; il en vint de tous les points de la République[2], et l'on est disposé à admettre qu'elles n'étaient pas exagérées, puisqu'elles n'étaient pas destinées à aller jusqu'au gouvernement français : elles devaient seulement servir d'arguments aux députés cisalpins à Paris pour obtenir le retrait de ces troupes.

1. Melzi, I, 536.
2. Botta, IV, 416. — C. Botta, *Histoire d'Italie, de 1789 à 1814*. Paris, 5 vol. in-8°, 1824.

Marescalchi, Aldini et Serbelloni furent, en effet, reçus en audience à la Malmaison le 14 juillet 1801. Ce fut un entretien très animé d'environ une heure. Avant de les laisser parler, Bonaparte leur dit combien il s'intéressait à la condition de l'Italie, qu'il en était très préoccupé, mais qu'il était extrêmement difficile de lui donner une constitution; cela demanderait encore quelque temps de réflexion. Alors, ils se décidèrent à parler de la situation militaire, non certes pour se plaindre, mais pour dire l'insuffisance de leurs ressources. Le premier Consul les arrêta, leur déclara que l'occupation française était indispensable à leur sécurité, que, sans elle, ils seraient aussitôt la proie de l'étranger et qu'il fallait bien payer cet inappréciable service; que pourtant, la paix étant assurée, on pourrait ne laisser en Italie qu'une armée de 30,000 hommes, que l'on diminuerait à mesure que l'armée de la Cisalpine serait organisée. Il fut impossible aux députés de savoir à quelle date commencerait cette réduction, car Bonaparte parla d'autre chose, éclata tout à coup en reproches violents contre le gouvernement de Milan : « Il ne commet que des sottises; il fait la guerre aux prêtres; il chasse de toutes les fonctions les gens sages pour mettre à leur place la canaille; mais je connais ces coquineries et j'y mettrai de l'ordre. » L'audience fut brisée là et la Cisalpine n'en eut pas un grand soulagement[1].

La persistance indéfinie du provisoire ne disait rien de bon aux Italiens; ils s'efforçaient de comprendre pourquoi Bonaparte se refusait à organiser enfin la Cisalpine en État indépendant et ils étaient partagés entre deux sortes d'inquiétudes : ou bien Bonaparte gardait la Cisalpine comme un élément d'échange territorial lors de la signature de la paix générale, tout prêt sans doute à la rendre à l'Autriche s'il y avait intérêt, comme il lui avait jadis livré la Vénétie; ou bien il voulait annexer la Cisalpine à la France, et il attendait la signature de la paix générale pour le proclamer sans risques. De toute façon, durement traités par l'armée d'occupation, les Cisalpins devaient se résigner peu à peu à demeurer esclaves.

Étaient-ils prêts, d'ailleurs, à former une nation indépendante? — Grave question, qu'il est nécessaire de discuter avant

1. Melzi, I, 522-524.

d'expliquer la politique à laquelle Bonaparte peu à peu se fixait à leur égard.

La République cisalpine s'étendait des Alpes centrales au Pô, de Novare à Bologne, ou du Tessin à l'Adige et à l'Adriatique. Elle était faite de provinces qui, pendant longtemps, avaient été séparées, les unes ayant appartenu à Venise, les autres au pape, les plus nombreuses, avec Milan, à l'Autriche; depuis des siècles, elles avaient eu des destinées diverses et elles étaient demeurées très distinctes. Au lendemain de Marengo, en messidor an VIII, Bonaparte y avait envoyé un agent spécial, Charles Rulhière, avec mission d'étudier le pays et le caractère des habitants, et il en avait reçu une série de lettres intéressantes[1] : « Le Brescian, » écrivait Rulhière, « est ardent, inquiet; il aime les armes; il sera propre aux vertus républicaines lorsqu'un bon gouvernement lui aura fait oublier qu'il fut sujet des Vénitiens. — Le Bolonais est éclairé, ami de l'indépendance et peut-être de la domination, parce qu'il sent la supériorité que lui donnent ses lumières sur les autres peuples de l'Italie; il n'est point étranger à la République; les mots *libertad, libertad* étaient gravés dans son cœur comme sur ses monnaies, qu'il avait conservé le droit de battre à son nom. — Le Milanais est paisible; il aime le plaisir; il est sans énergie pour le bien comme pour le mal; il cherche le repos; il fuit l'embarras des affaires; il craint l'agitation d'une République et ne dissimule pas qu'il a besoin d'être gouverné. Dans toute la région de Milan, la masse du peuple préfère les Français aux Autrichiens, parce que les premiers sont généreux et dépensent davantage, parce que le Français a plus de rapports avec le Milanais par ses manières et son langage que n'en ont les Autrichiens. Le soldat français plaît à tous les peuples par son extrême facilité à se faire comprendre; le soldat allemand trouve plus expéditif de le faire avec le bâton. — Mais Pavie regrette les Autrichiens; elle était alors le siège des administrations militaires, des magasins du quartier général, et elle est jalouse de Milan. Elle n'oublie pas qu'elle fut pillée deux fois par les Français; le fanatisme religieux entretient cette haine; on ne se contient que par le souvenir du mauvais succès de la révolte de 1796. Les prêtres sont obstinés, intolérants, implacables; ils n'ont cessé, pendant le séjour des Autrichiens, de prêcher contre

1. Arch. nat., AF IV, 1684. Voir plus haut, p. 40.

les Français et les patriotes italiens; ils poussaient alors les populations des campagnes à donner la chasse aux Français et aux Jacobins pour les assassiner. S'ils ne le font plus aujourd'hui, on assure qu'ils n'en agissent pas moins par les moyens secrets dont ils disposent. »

Mais Rulhière est un étranger à l'Italie qui, dans un voyage de quelques jours, n'a pas pu pénétrer très profondément dans la conscience des populations; aussi bien les différences qu'il note sont-elles pour la plupart superficielles; on en pourrait sans doute observer d'analogues entre les diverses populations de la France même. Melzi, écrivant dans le même temps à Talleyrand, faisait dans le même sens des observations plus compétentes et singulièrement plus instructives. Lui aussi, il relevait les différences entre les peuples de l'Italie du Nord : « Leurs humeurs, leurs intérêts, leurs opinions ne sont pas les mêmes; Vénitiens, Modénais, Bolonais, Milanais n'ont pas les mêmes vœux, ne veulent pas les mêmes choses; ils ont conservé toutes leurs anciennes jalousies; ce sont des provinces séparées et qui ne consentent pas à être unies : on n'en pourra pas composer un corps compact et fort, si un gouvernement solide, si une main énergique ne les y force pas. » Portant plus loin l'effort de cette clairvoyante analyse, Melzi disait encore dans la même lettre : « La France a trouvé son salut dans ce vivace et vaillant patriotisme qui a soulevé tous les cœurs à la seule menace de l'intervention étrangère; la Cisalpine n'a pas, pour le moment, de tels sentiments; elle est incapable de constituer une nation prospère et vraiment heureuse. Car il y a une grande différence entre la France et la Cisalpine : en France, la Révolution a été accomplie par la volonté de toute la nation; l'agglomération de toutes les provinces y a été sentie comme un besoin, comme une nécessité inéluctable. Chez nous, au contraire, la Révolution ne fut pas spontanée, mais importée du dehors, la grande majorité de la nation ne s'y est point mêlée. » Et il en concluait que la Cisalpine n'avait jamais éprouvé l'unité morale, qui est la condition de l'unité nationale[1]. C'est pourquoi sans doute, dans sa lettre précédente à Palafox, il ne voyait la solution de la question italienne que dans la formation d'un puissant royaume de l'Italie du Nord où s'achèverait avec le temps la fusion des cœurs.

1. Melzi, I, 265-282.

En vérité, il semble bien que les Cisalpins n'avaient alors qu'un sentiment commun, la haine de l'étranger, les uns de l'Autriche, les autres de la France, ou les uns et les autres de l'Autriche et de la France successivement, selon le sort des combats. C'était toujours le « fuori i barbari ! » que la malheureuse Italie cria vainement pendant des siècles. C'était d'ailleurs le premier élément nécessaire à la formation du sentiment national.

En dehors de ces différences réelles, de ces jalousies toujours vivaces et stériles, il faut noter aussi les différences entre les classes sociales : les prêtres, mal disposés à se rallier à la France révolutionnaire et puissants sur l'esprit des populations ; les nobles, qui préféraient généralement la domination autrichienne parce qu'elle ne menaçait point leurs privilèges traditionnels ; les « Jacobins » ou les patriotes qui, à l'avant-garde du parti national, concevaient déjà l'idée de l'unité de toute l'Italie en une grande République démocratique, précurseurs des compagnons de Garibaldi et des soldats de Victor-Emmanuel II.

Enfin, il faut généraliser et considérer que, si les différences étaient grandes entre les diverses populations de la Cisalpine, elles l'étaient bien plus entre les divers peuples de l'Italie ; il faut rappeler que, depuis les temps carolingiens, l'Italie fut toujours divisée, émiettée en une poussière de petits États rivaux, qu'elle fut ainsi pendant des siècles la proie des « barbares, » qu'au commencement du XIXe siècle elle comprenait encore un grand nombre d'États : Piémont, Milanais, Vénétie au nord ; Gênes, Parme et Plaisance, Toscane, États du pape au centre ; royaume de Naples au sud ; que tous ces États avaient eu à travers les siècles des destins divers, qu'ils n'avaient qu'une très vague idée de leur parenté de race et de langue, que l'Italie n'était alors vraiment qu'une expression géographique, qu'il n'y avait pas encore, au point de vue politique, une Italie, mais des États italiques, et que ce serait un anachronisme grave que d'imaginer déjà le sentiment national vivant et conscient dans les cœurs ou les cerveaux des Italiens. Il s'exprimait sur la scène dans les vigoureuses tragédies d'Alfiéri, mort en 1803 ; il s'éveillait chez quelques-uns depuis l'invasion française ; mais il faut plus de temps pour qu'il se développe et s'épanouisse victorieusement.

Ainsi l'Italie pouvait difficilement être abandonnée à elle-même ; elle eût été ainsi livrée aux rivalités locales, aux dissen-

sions intestines dont elle avait été déchirée toujours et que les principes révolutionnaires ne pouvaient qu'augmenter encore; elle eût comme toujours excité les convoitises des puissances voisines; elle fût restée le champ de bataille de la France et de l'Autriche qui y avaient l'une et l'autre des partisans. Il y a du vrai dans l'observation d'un historien français contemporain, que l'Italie n'avait alors à choisir qu'entre la dépendance de la France et celle de l'Autriche[1].

Bonaparte ne voulait pas sacrifier ses propres avantages assurés par deux campagnes glorieuses. Son ambition trouvait sa force et une sorte de raison d'être dans les circonstances, en Italie comme en Allemagne. En Allemagne, il trouvait le saint-empire en décomposition, et il allait le transformer et le renverser parce qu'il n'avait plus de vie dans sa forme ancienne. Général de la Révolution, il suscitait le sentiment national italien, assez pour en profiter, pas assez pour en être gêné. Aussi bien les incomparables triomphes de sa politique à travers l'Europe furent-ils le fruit des circonstances, et notamment de l'action révolutionnaire, au moins autant que de son génie.

Mais dès lors, son action politique dépassait singulièrement les frontières naturelles de la France; elle était entraînée par son ambition personnelle et par la contagion des principes révolutionnaires au delà des Alpes comme au delà du Rhin, dans les voies jadis indiquées par Charlemagne. Ce n'était plus une politique française, c'était une politique impériale. Bonaparte allait en avoir une conception de plus en plus nette, et l'étude de sa politique italienne est un élément essentiel de l'analyse de son caractère et de son rôle historique.

E. DRIAULT.

(*Sera continué.*)

1. Bignon, *Histoire de France sous le Consulat et l'Empire, jusqu'à la paix de Tilsit*, III, 301.

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LA DATE DU CONCILE DE TURIN

ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'AUTORITÉ PONTIFICALE AU Ve SIÈCLE.

Réponse à Mgr Duchesne et à M. Pfister.

Quand parut mon livre sur *le Concile de Turin,* Mgr Duchesne voulut bien me communiquer les raisons qu'il pensait avoir d'en rejeter toutes les conclusions. Les arguments que je lui ai opposés par lettre n'ont pas suffi à le convaincre. Je lui sais beaucoup de gré d'avoir cherché dans le public érudit les juges d'une controverse qui n'eût rien gagné à se poursuivre dans une correspondance privée. Je le remercie aussi de m'avoir fait mieux comprendre, par ce qu'il dit de l'attitude « schismatique » du concile de Turin, de « l'insolence » des pères du concile, du caractère « monstrueux » de leurs décisions, la nouveauté et l'importance des faits que j'ai établis.

Tous ceux qui ont pu connaître Mgr Duchesne ont admiré l'étendue singulière de son savoir; tous ceux qui étudient l'ancienne histoire de l'Église doivent recourir sans cesse à ses ouvrages, riches en démonstrations excellentes, et sont ainsi ses obligés de tous les jours; je lui dois moi-même plus que personne. Je vais essayer de prouver une seconde fois que l'interprétation que donnent les *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule* de certains documents très précieux doit être entièrement abandonnée. Mais la science et l'habileté critique de Mgr Duchesne ne seront aucunement en cause dans le débat : il est honorable de s'être trompé dans la compagnie de Baluze, de Coustant et de Tillemont. Je prie donc Mgr Duchesne de ne prendre aucun ombrage de ma réponse à son article; si quelqu'une de mes phrases lui paraît un peu catégorique, il voudra bien y sous-entendre le *Pace tua dixerim* que je n'aurai pas manqué d'y ajouter mentalement.

I.

La date du concile de Turin peut être établie avec certitude. Il est vrai que la lettre synodale qui nous a conservé ses décisions ne porte qu'une date de jour (celle du 22 septembre [1]), et point de date d'année; mais la date d'année nous est fournie par une lettre exactement contemporaine du concile, la lettre *Multa contra* du pape Zosime (29 septembre 417). Je reprends ici, avec un développement qui m'avait semblé superflu, la démonstration que j'ai fournie sur ce problème de chronologie, dont la solution importe grandement à l'histoire des progrès de l'autorité pontificale au ve siècle.

Il faut d'abord rappeler les circonstances où la lettre *Multa* fut écrite. Élu pape le 18 mars 417, Zosime, quatre jours après son avènement, publiait la lettre *Placuit apostolicae*, par laquelle il déclarait les trois évêques métropolitains de Narbonne, de Vienne et de Marseille déchus de leur juridiction, et réunissait leurs trois provinces en une province nouvelle, ayant sa métropole à Arles. Cet acte extraordinaire ne bouleversait pas seulement l'organisation ecclésiastique de la Gaule du Sud-Est; il intéressait l'Église entière, et Zosime, en le publiant, avait fait comme un coup d'état. Si Zosime eût été obéi, une révolution était faite dans la constitution de l'église latine, et les volontés de l'évêque de Rome, même arbitraires et tyranniques, même directement contraires aux canons les plus vénérés, devenaient pour l'épiscopat d'Occident autant de lois souveraines.

1. Mgr Duchesne me reproche (p. 293 de son article) d'avoir, dans le texte de la lettre synodale, rétabli après *die X kalendas octobris* la date consulaire : *Honorio* etc. Il a trouvé dans un concile du IIIe siècle, le concile de Carthage du 1er sept. 256 (conservé parmi les lettres de saint Cyprien), la même omission de la date d'année. L'intitulé primitif du concile de 256 ne donnait-il pas la date d'année? Je n'ose me prononcer. Ce qui est sûr, c'est qu'au IVe s. l'église est devenue comme une grande administration et a adopté des usages administratifs réguliers. Les lois d'église furent datées comme les lois civiles. Nous avons plusieurs documents synodaux des IVe et Ve siècles, où figurent date de jour et date d'année, aucune qui ait conservé l'une sans l'autre : en Occident seulement, outre la série complète des synodes africains depuis 390, voir les synodes de Nîmes 396 (*Hefele*, t. II, 2e éd., p. 61), Angers 453, Tours 461. (L'adresse de la lettre synodale de Nîmes avait exactement la forme de celle de Turin.) Pour d'autres conciles (Orange 441, Vaison 442), dont nous n'avons que les canons et non la lettre synodale primitive, certaines collections canoniques nous en ont conservé la date exacte et complète; le collecteur l'a évidemment tirée de l'intitulé, qu'il s'est dispensé de reproduire. Il me semble certain que la lettre synodale de Turin a porté à l'origine sa date consulaire et l'a perdue par accident.

La correspondance du pape nous renseigne quelque peu sur l'attitude des trois métropolitains lésés. L'évêque de Narbonne Hilaire défendit ses droits dans un mémoire qu'il envoya à Rome; Zosime lui répondit par des injures et des menaces (lettre *Mirati admodum*, 26 septembre 417). Pour l'évêque de Marseille, qui s'appelait Proculus, il ne tint compte du décret du 22 mars que pour le braver avec éclat; il se hâta d'exercer les pouvoirs que Zosime lui avait retirés et donna l'ordination à deux évêques. Comme pour défier le siège apostolique, il choisit pour les faire évêques deux clercs notoirement suspects à Rome, Ursus et Tuentius, et il leur donna pour évêchés deux petites villes que le pape avait, par décret, détachées de l'évêché de Marseille et réunies à l'évêché d'Arles. Zosime répondit à cet acte de rébellion par la lettre *Cum adversus*, du 22 septembre 417 : un jugement du concile romain avait cassé la double ordination et excommunié les deux nouveaux évêques. Quant à Proculus, il est traité, dans la lettre *Cum adversus*, d'imprudent et de révolté; mais on n'y voit pas que le concile romain eût prononcé contre lui aucune sentence.

La lettre *Multa*, du 29 septembre 417, a été écrite sept jours après la lettre *Cum adversus*. Comme la question ici débattue dépend tout entière de l'interprétation de ce document, on m'excusera d'en citer la plus grande partie, puis de traduire le texte et de le commenter phrase après phrase.

Zosimus episcopis provinciae Viennensis et Narbonensis secundae, a pari :

a). Multa contra veterem formam Proculus usurpasse detectus est in ordinationibus nonnullorum indebite celebrandis, quas proxime numerosa cognitione discussimus : licet ipse diu exspectatus, fastidiose ferens sibi inducias adtributas, convenire dissimulet. — *b).* Attamen illa praesumptio nos admodum movit, quod in synodo Taurinensi, cum longe aliud ageretur, in apostolicae sedis injuriam subripiendum putavit, ut sibi concilii illius emendicata praestaret obreptio ordinandorum sacerdotum veluti metropolitano in Narbonensi provincia potestatem. Et ne solus, impudenter indebita postulando, huic sedi videretur intulisse convicium, socium sibi Simplicium Viennensis civitatis episcopum adscivit, qui non dissimili impudentia postularet ut sibi quoque in Viennensium provincia creandorum sacerdotum permitteretur arbitrium. — *c).* Indecens ausus, et in ipso vestibulo resecandus, hoc ab episcopis ob certas causas concilium agitantibus extorquere, quod etc.

a). Il nous a déjà été révélé que Proculus avait commis de graves usurpations et attenté à la tradition antique, en procédant indûment à

l'ordination épiscopale de certains personnages. Sur cette affaire, nous avons fait la lumière par une procédure toute récente, siégeant en nombreux conseil; encore que Proculus lui-même, s'étant déjà longtemps fait attendre, allègue avec hauteur[1] le sursis qui lui a été accordé et tarde toujours à comparaître.

Ces premières lignes de la lettre rappellent et résument la lettre *Cum adversus,* du 22 septembre; la *cognitio* mentionnée ici est évidemment le procès en concile romain dont la lettre *Cum adversus* a notifié le résultat à tous les évêques d'Occident.

Quelle est, à la date du 29 septembre, la situation juridique de l'évêque de Marseille? Il a été l'objet, dans la lettre du 22, d'une censure très sévère, et on l'y voit traité aussi rudement que ses deux complices Ursus et Tuentius. Mais si les considérants du jugement le déclaraient coupable (et l'évêque ordonnateur était évidemment l'auteur principal du délit), le dispositif ne frappait que les deux complices, qui étaient les deux évêques ordonnés. Supposera-t-on que « le passage relatif à Proculus a disparu de cette lettre, » ou peut-être qu'il y avait eu une lettre de même destination, traitant spécialement de Proculus[2]? Ce sont là des hypothèses inutiles, et la première phrase de la lettre *Multa* nous oblige à les rejeter. Proculus ne peut pas avoir été condamné à la date du 22, puisque le 29 Zosime nous dit qu'un sursis lui a été accordé et qu'il tarde à comparaître. La *cognitio* antérieure au 22 septembre n'a donc abouti, comme on le voyait dans la lettre *Cum adversus*, qu'à la condamnation d'Ursus et de Tuentius[3].

Toute notre lettre *Multa* confirme cette première conclusion. Zosime y parle de Proculus comme d'un évêque indigne et rebelle, mais comme d'un évêque. Son cas est exactement assimilé à celui de l'évêque de Vienne Simplicius, contre lequel aucune procédure n'a encore été faite. Plus tard, quand Proculus aura véritablement

1. *Fastidiose ferens* peut vouloir dire, ou bien : « alléguant avec hauteur, » ou bien : « supportant avec hauteur; » le premier sens m'a paru plus indiqué. Il n'y a pas de doute sur le sens de : *induciae,* qui signifie proprement « suspension d'armes, » et par extension (Ammien, Cassiodore) « répit, » « délai accordé pour le paiement des impôts. »

2. Article de Mgr Duchesne, p. 285. On voit que Mgr Duchesne, qui suppose une lacune dans la lettre synodale (le canon relatif à Bricius de Tours), suppose aussi une lacune dans la lettre *Cum adversus*, ou même imagine ici une lettre perdue.

3. Ursus et Tuentius étaient d'assez minces personnages, d'une orthodoxie suspecte. Mais Proculus était un vieil évêque vénéré, et l'on comprend très bien que Rome ait hésité à le frapper.

été condamné, c'est-à-dire déposé au concile romain[1], Zosime spécifiera bien qu'il ne le regarde plus comme un évêque[2].

b). Mais voici un acte d'audace qui achève de nous émouvoir[3]; au concile de Turin, qui s'était réuni pour traiter de tout autres objets, cet intrigant a cru devoir faire injure au siège apostolique. Il a supplié bassement ce concile de commettre pour lui un abus de pouvoir et de lui conférer le droit de faire, en qualité de métropolitain, les ordinations dans la Narbonnaise seconde. Et pour n'être pas seul, par ses sollicitations abusives et impudentes, à outrager le siège romain, il s'est assuré la complicité de Simplicius de Vienne; il l'a fait solliciter du concile, avec une égale impudence, le pouvoir irrégulier (*arbitrium*) de créer des évêques en Viennoise.

Chaque mot de ce texte est à retenir. Le *Attamen illa praesumptio,* « Mais voici que..., » indique ici qu'à tous les griefs que le siège romain a déjà accumulés contre l'évêque de Marseille, et dont Zosime a fourni la liste copieuse dans sa lettre du 22, un grief de plus est à joindre, assavoir le recours au concile. Le plus simple est peut-être de penser que ce grief nouveau résulte d'un fait nouveau, lequel n'a été connu du pape qu'après la lettre du 22. Mgr Duchesne (p. 287) aime mieux croire que ce grief surérogatoire avait été soit oublié soit volontairement négligé dans le réquisitoire du 22; ainsi l'objet de la lettre *Multa* serait d'ajouter, à tous les chefs d'accusation déjà produits et qui ont trait à des faits tout récents (été de 417), un chef d'accusation passé sous silence, et qui résulte d'un vieux méfait commis par l'évêque de Marseille aux environs de 400 ou 401. Voyons si cette interprétation peut se concilier avec l'ensemble du texte.

1. Je ne vois aucune ambiguïté (Duchesne, article, p. 284) dans le sens de *damnatio*. Il s'agit de savoir si Proculus a été l'objet d'une sentence de condamnation rendue par le tribunal pontifical. Au reste, Mgr Duchesne est d'accord avec moi pour reconnaître que cette sentence ne pourrait être qu'une déposition.

2. J'ai tiré un argument supplémentaire, pour établir qu'à la date du 29 septembre 417 Proculus n'était encore qu'un accusé, de la lettre *Licet proxime* de Zosime, datée du 3 octobre 417. On lit dans cette lettre (Duchesne, *Fastes*, t. I, p. 99) : *eas de quibus quereris ecclesias per Proculum et Domninum ceterosque detineri*. Le pape nommerait-il Proculus comme évêque, parmi d'autres évêques, si, à la date du 3 octobre, Proculus était condamné? Je persiste à penser que non, bien que Mgr Duchesne objecte (p. 285) que Zosime vise ici « une situation de fait. » Viser ainsi une situation de fait, c'était, en quelque manière, la reconnaître.

3. *Admodum movit* a bien, conformément à l'usage épistolaire des Romains, le sens d'un présent. On peut en rapprocher le mot de la lettre *Magnum pondus : Unum sane movit nos* (Guenther, *Coll. Avell.*, p. 103), qui se rapporte à un fait tout récent.

Les mots *Attamen... admodum* signifient évidemment que Zosime a été encore plus ému par le recours de Proculus au concile de Turin que par l'ordination d'Ursus et de Tuentius. L'acte de rébellion de Proculus et le défi public qu'il a jeté au Saint-Siège ont moins profondément blessé le pape que la démarche qu'il a faite auprès du concile de Turin. Cela se concilie-t-il avec l'hypothèse de la réunion du concile en 400 ou 401 ?

Il faut s'arrêter un moment sur le membre de phrase *cum longe aliud ageretur*. Zosime attribue beaucoup d'importance au fait que le recours de Proculus et de Simplicius au concile n'avait pas été annoncé avant la réunion de l'assemblée; il redit un peu plus loin (*ab episcopis ob certas causas concilium agitantibus*) que la requête des deux évêques ne figurait pas au programme, d'avance rendu public, des délibérations du concile. Il est clair que pour Zosime il y a là une circonstance aggravante de l'acte délictueux de Proculus et de Simplicius. Si le concile s'est tenu en 400, il importe très peu, en 417, que le débat sur l'affaire des métropoles ait été inscrit d'avance à son ordre du jour ou qu'il ait été introduit incidemment. D'où vient que le pape insiste ainsi sur ce détail, qu'il devrait avoir oublié? Où est la circonstance aggravante? — Si au contraire le concile s'est assemblé en septembre 417, et si Zosime, le 29 septembre, vient de recevoir la nouvelle que Proculus et Simplicius ont recouru au concile, le *cum longe aliud...* et les mots *ab episcopis... agitantibus* prennent une valeur singulière, et Mgr Duchesne doit bien reconnaître que toute la lettre s'anime. Zosime écrit, il l'a dit, dans un état de vive émotion; c'est que la nouvelle du recours des deux évêques au concile ne fait que de lui parvenir, et lui parvient à l'improviste; et il en a deux fois exprimé sa surprise douloureuse. On voit parfaitement, aussi, où est la circonstance aggravante : Proculus et Simplicius ont agi secrètement; ils ont laissé ignorer au pape, pour qu'il ne pût parer d'avance au coup qui lui était destiné, qu'ils allaient attaquer son décret devant le concile de Turin. Bien plus, Zosime doit déjà se rendre compte que la ruse des deux évêques gaulois n'a pu réussir que grâce à la complicité de l'évêque de Milan, président et convocateur du concile : il y a eu un complot formé contre Rome entre Marseille, Vienne et Milan.

Zosime dit que Proculus a « fait injure au siège de l'apôtre, » et il va reparler tout à l'heure de « l'outrage jeté à son siège » par Proculus et Simplicius. Si l'on admet mon interprétation, l'outrage est certes manifeste. Proculus, qui a déjà hautement proclamé qu'il tenait pour rien le décret apostolique, vient de demander au concile de prononcer que le décret était nul. Nulle injure plus grave ne pou-

vait être faite au siège romain. Et j'ajoute qu'après l'acte de rébellion ouverte qu'il avait déjà commis, l'évêque de Marseille n'avait vraiment qu'un moyen d'aggraver encore son cas, qui était justement de solliciter l'appui du concile. Mais que devient l'outrage fait au siège romain si le concile de Turin s'est tenu en 400? Mgr Duchesne va nous le dire. Sans doute, accorde-t-il, le Saint-Siège n'a pu être offensé gravement par la démarche des évêques de Marseille et de Vienne que si, antérieurement à leur démarche, il avait condamné leurs prétentions, et il n'a certainement pas existé d'autre décrétale donnant raison à Arles contre Marseille et Vienne que la décrétale *Placuit* (22 mars 417); mais « pour Zosime, endoctriné par Patrocle, le Saint-Siège était engagé en faveur d'Arles depuis les origines les plus lointaines » (p. 288)[1]. Admettons que Zosime ait cru de bonne foi à la légende de saint Trophime, premier missionnaire de Rome en Gaule et premier évêque d'Arles. Cette antique tradition, que ne confirmait aucun texte écrit, engageait-elle Rome d'une manière assez positive pour que Marseille et Vienne, en maintenant contre Arles leurs prétentions, fissent injure au siège romain? — Accordons encore qu'il y ait eu, de la part de Proculus et de Simplicius, quelque irrévérence envers Rome à recourir au concile en 400; une incorrection si vénielle, commise dix-sept ans plus tôt[2], et ainsi depuis longtemps prescrite, explique-t-elle la grande colère du pape? Et pouvait-elle être jugée plus grave, plus offensante pour le siège apostolique, que la révolte scandaleuse et toute récente de Proculus? Le langage que le pape tient à Proculus, dans le système de Mgr Duchesne, est exactement celui-ci : « Vous avez, il y a moins de quatre mois, violé mes décrets solennels avec intention et avec publicité; vous venez de braver effrontément l'autorité apostolique (cela serait pardonnable, et ne m'a ému qu'à moitié). Mais ce qui m'émeut tout à fait, c'est que vous ayez osé, il y a dix-sept ans, plaider en concile contre un compétiteur qui passait, bien que ne pouvant produire aucune déclaration formelle d'aucun pape, pour le protégé de Rome. » Comment peut-il être plus grave d'avoir désobéi dix-sept ans avant le décret qu'au lendemain du décret? Je n'arrive pas à l'imaginer.

1. Mgr Duchesne accorde ici qu'au concile de Turin le compétiteur qui disputait à Proculus la juridiction métropolitaine en Narbonnaise II était l'évêque d'Arles. Dans ses *Fastes* (t. I, p. 102), il supposait que c'était l'évêque d'Aix. (Où serait alors l'offense faite par Proculus au Saint-Siège?)

2. Dans ses *Fastes* (t. I, p. 89), Mgr Duchesne place en effet le concile vers 400. Il est juste d'ajouter qu'ailleurs (*Comptes-rendus de l'Académie des Ins-*

Il faut examiner particulièrement le cas de l'évêque de Vienne Simplicius. On voit sans peine, dans mon interprétation, pourquoi Zosime le maltraite : Simplicius vient, d'accord avec Proculus, de demander au concile la confirmation des pouvoirs que le pape lui avait retirés. Mais quel est, suivant Mgr Duchesne, son crime unique? C'est de n'avoir pas, dix-sept ans auparavant, fait attention que le Saint-Siège « était engagé en faveur d'Arles dès les origines les plus lointaines, » encore qu'aucune pièce n'attestât cet engagement, et d'avoir tenté de défendre les privilèges de son église contre les ambitions arlésiennes. Pourtant il est bien clair qu'en tranchant le différend par une décision souveraine où il n'est fait aucune mention des débats qui ont précédé, le pape a comme annulé la procédure antérieure, et qu'il ne peut dès ce moment exiger qu'une chose, c'est qu'on se soumette à sa décision. Ce Simplicius est bien malheureux; la décrétale *Placuit* ayant disposé, le 22 mars 417, qu'il céderait ses pouvoirs à l'évêque d'Arles, il s'est laissé dépouiller. Ses droits devaient lui être fort chers, puisqu'il les avait soutenus devant le concile de 400; mais, dès que le pape eut parlé, il a cédé et s'est tu. Une telle conduite valait bien un mot d'éloge; on s'attend à voir le pape opposer la docilité méritoire de l'évêque de Vienne à la révolte de l'évêque de Marseille? Or Zosime n'a pour l'évêque de Vienne que des invectives; il lui reproche avec amertume de n'avoir pas, dès 400, prévu le décret de mars 417. Il ne suffit pas que Simplicius ait obéi à un ordre reçu (et quel ordre!) : il aurait dû obéir dix-sept ans à l'avance. Ce prélat soumis est déclaré « aussi effronté » (*non dissimili impudentia*) que le rebelle Proculus.

Le Zosime que j'ai présenté est un personnage fort original; il a l'humeur violente et despotique, il est inconsidéré, menteur, impatient, excessif en toutes choses; pourtant, la raison de tous ses actes s'aperçoit parfaitement[1]. Le Zosime de Mgr Duchesne est un aliéné. Il n'y a pas d'explication possible de sa conduite envers Simplicius.

c). Vouloir arracher à des évêques, assemblés en concile pour traiter d'autres affaires connues d'avance, de pareilles concessions, c'est un coup d'insolente audace, auquel nous devons couper court dès le commencement d'exécution...

criptions, 4e sér., t. XIX, p. 369) il le place entre 398 et 407. Il n'y aurait rien de changé, quand l'intervalle supposé serait réduit de dix-sept ans à dix ans.

1. Ce que je dis ici du caractère de Zosime, d'après nos documents sur l'affaire des métropoles provençales, serait confirmé de tous points par l'étude de sa correspondance avec les églises d'Afrique.

Indecens ausus, et in ipso vestibulo resecandus : voici enfin le texte positif qui nous manquait encore. Il ne s'agit plus maintenant d'impossibilité morale. Nous avons de Zosime, écrite le 29 septembre 417, l'attestation claire et certaine que le concile de Turin, à cette date, vient seulement de se réunir. La démarche des deux évêques en est encore aux premiers pas, et le pape estime qu'il y doit tout de suite couper court.

Cette interprétation du texte n'est que littérale. Mgr Duchesne (p. 283, note) la trouve « bien subtile. » Le *vestibulum* dont il s'agit ici est, pense-t-il, le *vestibulum causae.* « L'audacieuse prétention d'en appeler aux conciles aurait dû être écartée par la question préalable. » Le sens du mot *vestibulum* qu'adopte ici Mgr Duchesne, désireux de fuir la subtilité, me paraît vraiment un peu détourné. Dans la phrase de Zosime, *vestibulum* paraît bien se rapporter étroitement à *ausus*[1]. Mais la traduction qu'on nous propose pour le mot *resecandus* est décidément inadmissible. Il y a ici une véritable violence faite au texte. Si Zosime avait voulu dire que le concile *aurait dû* couper court à la démarche des deux évêques, il aurait écrit : *et qui in ipso vestibulo resecandus fuit,* ou *erat.* Le participe en *-dus*, quand il n'est pas accompagné de l'auxiliaire à un temps passé, indique toujours une obligation présente[2]. Ainsi la phrase que j'examine achève de condamner le système de Mgr Duchesne. Il n'y a qu'une façon d'entendre le texte : la démarche de Proculus et de Simplicius, au moment où Zosime écrit, en est encore au *vestibulum*, et Zosime croit être à temps d'y couper court. A la date du 29 septembre 417, le pape Zosime vient à peine d'apprendre la réunion du concile de Turin.

Comprendre un texte n'est pas seulement donner un équivalent approximatif de chacune des expressions qui s'y trouvent; c'est faire la synthèse de toutes ces données particulières, c'est reconstituer en soi l'état d'esprit et de sentiment où l'auteur du texte s'est trouvé quand il écrivit. Comprendre la lettre *Multa contra*, c'est éprouver

1. Mgr Duchesne connaît certainement des exemples de l'emploi du terme juridique *vestibulum causae*, équivalant à notre expression : question préalable ou préjudicielle. Je n'en ai su trouver aucun; Forcellini n'en donne pas.

2. J'ai consulté sur ce point de grammaire mon maître M. Max Bonnet, de Montpellier. Il me répond : « *Resecandus*, signifiant *qui resecandus fuit*, serait une incorrection qu'on ne pourrait raisonnablement attribuer à un auteur écrivant comme celui-ci que si les faits, parfaitement établis par ailleurs, ne permettaient pas de l'entendre autrement. » — Il faudrait, pour confirmer son interprétation, que Mgr Duchesne citât des exemples d'un pareil emploi du participe en *-dus*.

la surprise, la colère passionnée où le recours de Proculus et de Simplicius au concile de Turin jeta l'évêque de Rome Zosime, le 29 septembre de l'année 417. Pour qui a compris la lettre, il est, — non pas plausible ou probable, — mais sûr de toute certitude que la réunion du concile n'est antérieure que de peu de jours, le temps d'un trajet de poste de Turin à Rome, au 29 septembre 417. A vrai dire, nous avons affaire ici à un texte si clair, et la signification des expressions que j'y ai relevées est si manifeste, que l'on se demande seulement comment Baronius, Sirmond, Baluze, Quesnel, Tillemont, Coustant, les Ballerini, Loening, M. Gundlach, enfin Mgr Duchesne ont pu le lire et le relire sans en apercevoir le sens. Il y a là un exemple remarquable de la vitalité de l'erreur. Un historien devrait toujours lire une pièce comme s'il était le premier à la connaître. Si Baluze eût découvert la lettre *Multa* dans un manuscrit unique et ignoré, il est probable qu'il l'aurait comprise, qu'il aurait tressailli de la surprise douloureuse du pape Zosime, et qu'il eût mis aussitôt le concile de Turin à sa place véritable. Mais il connut d'abord la lettre par Baronius ou Sirmond, et dès la deuxième phrase une note le renvoya au *Concilium taurinense* de 397; il accepta la date admise avant lui, et le sens de la lettre lui échappa; quand il la lut une deuxième et une troisième fois, il n'avait plus aucune chance de la comprendre.

II.

Faut-il des confirmations? J'en ai donné une qui a son prix, et que Mgr Duchesne a négligé de relever. Si nous n'avions d'indication sur la date du concile que par la lettre *Multa*, nous estimerions que le concile s'est réuni de six à dix jours avant le 29 septembre 417, pour que la nouvelle de sa première délibération pût être portée à Rome le 28 ou plutôt le 29[1]; nous placerions l'ouverture de l'assemblée entre le 20 et le 24 septembre. Or la lettre synodale de Turin, à défaut de date d'année, nous donne la date de jour de l'ouverture, et c'est celle du 22 septembre : *Sancta synodus, quae convenit in urbe Taurinantium die X kalendas octobris.*

Simple rencontre, doit penser Mgr Duchesne. Le hasard a-t-il fait aussi que Zosime, parlant d'un fait ancien de dix-sept ans, en ait parlé comme d'un fait de la veille, et qu'au souvenir d'un manque

1. Zosime n'a pas attendu pour écrire sa lettre, puisqu'il voulait arrêter les évêques *in ipso vestibulo.*

d'égard dont son avant-prédécesseur avait été l'objet en 400, il ait bondi de colère comme sous une injure personnelle et présente? Une telle coïncidence de rencontres serait prodigieuse.

Mais voici une confirmation nouvelle. Le deuxième canon de Turin, qui régla le différend de Vienne et d'Arles au sujet des pouvoirs métropolitains en Viennoise, porte la trace manifeste de deux délibérations successives. Le concile donna d'abord pleinement raison à l'évêque de Vienne et le reconnut métropolitain de la province entière. Ensuite, revenant sur la question, il adopta une solution transactionnelle et décida de partager la province entre les deux compétiteurs.

Comment expliquer, me demandai-je au cours de mon travail, que le concile, corrigeant sa première décision, ait ainsi retiré à l'évêque de Vienne la moitié de ce qu'il lui avait accordé? Il faut que l'évêque de Vienne, au cours de la session synodale, ait transigé avec l'évêque d'Arles et consenti à céder à Arles la moitié de sa province, à condition de n'être pas inquiété dans l'exercice des droits qu'il se réservait. Les deux évêques auront ensuite demandé au concile de sanctionner la convention de partage qu'ils avaient passée.

L'étude des lettres de Zosime me prouva que la transaction avait certainement eu lieu et que Patrocle d'Arles en avait obtenu du pape la confirmation. En effet, tandis que dans sa lettre du 29 septembre Zosime invectivait également les deux évêques de Marseille et de Vienne, on voit que dans ses lettres postérieures, poursuivant les hostilités contre l'évêque de Marseille, il laisse l'évêque de Vienne en paix. Il y a plus; dans ses quatre lettres antérieures au 30 septembre[1], Zosime déclare formellement, et sans craindre de se répéter, que Patrocle est seul métropolitain de la Viennoise, de la première Narbonnaise et de la deuxième Narbonnaise; or cette énumération des trois provinces de Patrocle ne se trouve plus dans les quatre lettres écrites après le 30 septembre. Zosime, par la suite, répète encore trois fois que Patrocle est métropolitain, et l'objet unique d'une de ces lettres, datée du 5 mars 418, est de confirmer Patrocle dans sa juridiction; mais il ne dit plus jamais qu'Arles doive être la métropole de la Viennoise et des deux Narbonnaises. C'est donc que Zosime a renoncé à maintenir dans leur intégrité les dispositions de son décret du 22 mars 417 en faveur de l'évêché

1. Non compris la lettre *Quid de Proculi*, dont il va être prouvé qu'elle est certainement postérieure. Pour les références qui justifient toute cette déduction, voir mon *Concile de Turin*, p. 107, p. 243 et suiv.

d'Arles. Et comme nous savons par ailleurs qu'il n'avait distrait de la province d'Arles ni la Narbonnaise de Narbonne ni la Narbonnaise de Marseille, la restriction qu'il a apportée à son décret primitif ne peut avoir porté que sur la Viennoise du nord, en conformité avec la deuxième décision du concile. Conclusion : le pape Zosime, après le concile, a consenti à homologuer la transaction passée à Turin entre les évêques d'Arles et de Vienne.

Pour établir le raisonnement que l'on vient de suivre, je n'avais tenu aucun compte des lettres de la collection canonique de Vienne, universellement regardées comme apocryphes, et que je tenais pour telles. Quant au document par lequel Zosime avait homologué le contrat d'Arles et de Vienne, je le supposais disparu. Or j'eus la surprise de le découvrir, mon travail étant achevé, dans la collection viennoise; c'est la lettre *Revelatum nobis,* adressée par Zosime à Simplicius le 1er octobre 417. Coustant avait remarqué le bon style et l'air d'antiquité de cette lettre, à laquelle on ne peut reprocher, dans la forme, que le titre d'*archiepiscopus*[1] attribué dans l'adresse à Simplicius. S'il la rejetait comme apocryphe, c'est, nous dit-il, qu'elle lui paraissait inconciliable avec les données des documents authentiques. Or la prétendue incompatibilité signalée par Coustant se change, quand on a remis le concile de Turin à sa place, en un accord étroit qui est à lui seul la preuve sans réplique de l'authenticité de la pièce.

Pour que le faussaire viennois l'eût fabriquée, il faudrait qu'il eût reconnu la date du concile de Turin, et qu'il eût fait lui-même, sur la lettre synodale et les lettres authentiques de Zosime, toutes les déductions que l'on vient de suivre[2]. J'avais donc eu la bonne fortune de retrouver un document dont j'avais pu, sans le connaître, reconstituer le sens. La lettre *Revelatum* mettait tout ensemble hors de doute et la ratification par le pape de l'accord passé entre Arles et Vienne, et la réunion du concile en 417.

1. Il est bien clair que le collecteur viennois, qui, dans ses faux, donnait à un évêque de Vienne le titre d'*archiepiscopus* dès le IIIe siècle, devait le leur donner aussi dans un document authentique du Ve. Un de mes juges, à la soutenance de ma thèse, m'a reproché très justement de n'avoir pas signalé le fait que les deux lettres *Revelatum,* de Zosime, et *Quali pertinacia,* de Léon Ier, sont rythmées, alors que les faux de la collection viennoise ne le sont pas.

2. J'ai montré, au reste, que la lettre *Revelatum,* loin de cadrer avec tout le système des faux viennois, le contredit et suffirait à le renverser. M. Pfister a-t-il, après m'avoir lu, ouvert les *Epistolae viennenses?* A côté des faux vraiment faux, la lettre *Revelatum* fait une tache aussi vive que ferait une fleur naturelle dans un bouquet de fleurs de papier. J'ai peine à croire qu'un critique hésite à le reconnaître.

Pures coïncidences, pense encore Mgr Duchesne. Le collecteur viennois aura forgé cette lettre au petit bonheur, sans prendre garde qu'elle jurait avec ses faux voisins; c'est par hasard qu'il l'aura datée du 1er octobre 417; c'est sans le vouloir qu'il l'aura rythmée, alors qu'il ignorait les règles du *cursus*. Tout cela est fort naturel. — Et comme il interpolait la lettre synodale pour y ajouter l'absolution de Bricius, comme il interpolait la lettre *Cum adversus* pour y ajouter la condamnation de Proculus, comme il se refusait à prendre à la lettre les termes de la lettre *Multa contra*, Mgr Duchesne rejette la lettre *Revelatum* « dans le panier aux apocryphes. » Quand les textes condamnent un système et qu'on n'est pas prêt à changer de système, que faire, sinon changer les textes, ou les tourner, ou les écarter?

Mais Mgr Duchesne invoque ici un argument de vraisemblance : « Le 29 septembre, dans la lettre authentique *Multa*, Simplicius est pour Zosime un impudent, qui outrage le siège apostolique, en prétendant au droit d'ordonner des évêques dans sa province. Le surlendemain, dans la lettre *Revelatum*, le lion est changé en agneau. Le concile de Turin est devenu pour lui une autorité aussi compétente que respectable... Non, c'est trop invraisemblable. » — Le revirement est soudain, mais il est très bien expliqué. Zosime a changé d'attitude envers l'évêque de Vienne du jour au surlendemain; c'est qu'entre-temps il avait appris que l'évêque de Vienne avait fait la paix avec Arles, c'est-à-dire avec Rome[1]. Ainsi la volte-face du pape répond exactement au changement de décision du concile, et les deux faits ont eu la même cause, qui fut la transaction convenue entre Simplicius et Patrocle. Où l'on nous signale le désaccord et l'incohérence, nous ne trouvons que cette correspondance délicate qui est le plus sûr indice de la vérité.

Eh! quoi, tant de précipitation? insistera Mgr Duchesne[2]. Zosime ne devait-il pas attendre quelque peu et laisser oublier ses violences avant de tendre la main? Je réponds que Zosime ne pouvait pas attendre. Dans sa lettre *Multa*, écrite et expédiée le 29 septembre, il avait traité l'évêque de Vienne en ennemi, sans savoir qu'à ce moment déjà la paix avait été conclue avec lui à Turin. La bonne

1. Mgr Duchesne convient lui-même (*Fastes*, t. I, p. 96) que Patrocle d'Arles disposa à son gré, pendant le règne de Zosime, de l'autorité du Saint-Siège.

2. Si l'on prétendait qu'un pape tel que Zosime ne pouvait se déjuger, je répondrais que, dans l'affaire de Pélage et Célestius, il a fait une volte-face probablement moins soudaine, mais aussi complète. — Zosime et Patrocle, à vrai dire, ne sont guère gens de bonne foi. Mais l'engagement pris par Patrocle à Turin, et connu de tous les membres du concile, ne pouvait pas être éludé.

foi exigeait que le pape retirât immédiatement les expressions offensantes de sa lettre du 29[1]. Au surplus, la précipitation est le trait le mieux attesté du caractère de Zosime : le 22 mars 417, quatre jours après son élection, il publie le décret *Placuit*, qui doit faire une révolution dans l'Église; le 29 septembre, avisé que le concile de Turin délibère sur son décret, il lance aussitôt la lettre *Multa*, sans attendre la décision du concile; le 1er octobre, informé par Patrocle de l'accord passé entre Arles et Vienne, il adresse immédiatement à Simplicius la lettre *Revelatum*. Par ses prétentions à l'absolue souveraineté sur l'Église entière, Zosime est un vrai pape du moyen âge, comme un premier Boniface VIII. Mais le pape, au ve siècle, n'a pas encore de cardinaux-conseillers pour ralentir ses résolutions, de bureaux de chancellerie pour retarder l'envoi de ses décrets. L'impatience de Zosime et sa promptitude à décréter et à notifier sont un cas unique dans l'histoire des papes.

Une troisième confirmation va nous être fournie par la lettre *Valentinae nos* du pape Boniface, datée du 13 juin 419[2]. Observons d'abord que dans le système de Mgr Duchesne, comme le concile de Turin est antérieur au décret *Placuit* de Zosime et que l'évêque de Vienne s'est soumis à la décision pontificale qui le privait de sa juridiction, la Viennoise tout entière, y compris Vienne et Valence, a fait partie entre 417 et 445 de la province ecclésiastique d'Arles. Dans mon système, au contraire, il y a eu, en septembre 417, un partage de la Viennoise entre les métropoles de Vienne et d'Arles, et Vienne a été de 417 à 445 la métropole des évêchés du nord de la province, particulièrement de Valence.

L'adresse de la lettre est la suivante :

Bonifacius *episcopus* Patroclo (Arles), Remigio, Maximo, Hilario (Narbonne), Severo (Vence ?), Valerio, Juliano, Castorio (Apt), Leontio, Constantino, Joanni, Montano, Marino, Mauricio, *et caeteris episcopis per Gallias et septem provincias constitutis.*

Suit une longue diatribe contre l'évêque de Valence Maximus,

1. A la date du 1er octobre, en même temps que le *legatus* de Simplicius, Zosime avait reçu un message de Patrocle, à moins même (ce qui expliquerait encore mieux les choses) que Patrocle ne fût déjà arrivé de Turin à Rome. C'est ce qu'attestent les mots : *Revelatum nobis est*. On sait, par la lettre *Quid de Proculi*, de date incertaine, que Patrocle, quelque temps après le concile, fit un séjour à Rome.

2. Migne, t. XX, col. 756. J'ai étudié ce document à la p. 118 de mon livre, n. 1. Je ne note ici que les identifications de sièges admises par Mgr Duchesne.

manichéen, homicide, obstiné procédurier qui, par des subterfuges ou par la contumace, élude depuis des années la justice synodale. C'est en vain que les papes ont plusieurs fois délégué pour le juger des conciles provinciaux. La lettre s'achève par l'ordre donné aux évêques *de la province* de juger enfin l'indigne : *Et decrevimus vestrum debere intra provinciam esse judicium, et congregari synodum ante diem Kalendarum Novembrium... Nos autem per omnes provincias epistolas dirigimus, ne excusationem sibi ignorationis obtendat, ut ad provinciam venire cogatur, et illic se constituto praesentare judicio. Quidquid autem vestra charitas de hac causa duxerit decernendum, cum ad nos relatum fuerit, nostra, ut condecet, necesse est auctoritate firmetur.*

Quelle est la province (ecclésiastique, à coup sûr) où Maxime doit se rendre, où doit avoir lieu le procès, où le concile doit se réunir avant le 1er septembre? Évidemment la province de Patrocle, nommé en tête de la liste des quatorze évêques, et les treize évêques nommés après lui sont tous ses suffragants[1]. Si Boniface se dispense de nommer la province qu'il vise, c'est qu'elle est suffisamment désignée par cette série de noms propres. Aussi bien les quatre évêques de la liste des treize qui nous sont connus étaient-ils certainement les suffragants de Patrocle.

Mais, dira Mgr Duchesne, Boniface a ajouté : *et caeteris* etc.; les *caeteri* ne sont pas les suffragants de Patrocle. Sans doute; adressée en première ligne aux évêques d'une province, la lettre est destinée à être lue par les évêques des autres provinces gauloises. Nous savons par le contexte que Boniface écrit à une province; il faut de nécessité que les *caeteri* soient en dehors de cette province.

Or l'évêque de Vienne Simplicius (ou peut-être son successeur Paschasius) ne figure pas dans la liste des suffragants d'Arles; c'est donc que Vienne, en 419, ne faisait pas partie de la province arlésienne.

D'autre part, Maxime de Valence n'appartient pas davantage à la province d'Arles; en effet, si Maxime était suffragant d'Arles, le

1. Quand un pape écrit aux évêques d'une province (c'est évidemment le cas ici) ou à un groupe d'évêques formant concile, comme les évêques des provinces africaines ou encore ceux de l'*Illyricum*, il nomme toujours le métropolitain ou le président du concile (je pense aux évêques de Carthage et de Thessalonique) le premier, avant les suffragants ou assistants. Cf. Innocent, ép. XVII (*Magna me*, Migne, t. XX, p. 527), ép. XXIX (*In requirendis*, p. 582); Célestin, ép. XXI (*Apostolici verba*, a. 431, Migne, t. L, p. 528), etc. Ailleurs, écrivant à trois provinces, le pape ne nomme que les trois métropolitains : Léon Ier, ép. CIII, *Impletis* (452); Migne, t. LIX, col. 988.

concile arlésien aurait, en vertu des canons, pleins pouvoirs pour le condamner; il ne le jugerait pas en vertu d'un décret spécial du pape. Le pape pourrait écrire aux évêques de la province d'Arles : « Jugez-le, » ou même plutôt : « Comment ne l'avez-vous pas encore jugé? » Il ne leur écrirait pas : « Nous décidons qu'il sera jugé par vous, dans votre province. » Enfin la sentence rendue, suivant la procédure ordinaire, par le concile provincial, serait exécutoire par elle-même, sans avoir à être confirmée par le pape. C'est donc en vertu d'une *delegatio cognitionis* (comme dans les cas antérieurs trois fois visés dans la lettre), que le concile de Patrocle doit juger Maxime, et Valence, en 419, ne fait pas partie de la province d'Arles. Tout se passe comme si, après le décret *Placuit* du 22 mars 417, la Viennoise avait été partagée entre Arles et Vienne, ou, en d'autres termes, comme si le concile de Turin était postérieur au décret *Placuit*[1].

Dernière remarque. Les trois premières suscriptions du concile d'Orange de 441 sont celles des évêques : 1° d'Arles, 2° de Vienne, 3° de Lyon; suivent quatorze signatures de simples évêques de cités. Au concile de Vaison de 442, après la suscription de l'évêque du lieu, qui est la première, viennent celles de l'évêque d'Arles, puis de l'évêque de Vienne, puis de vingt simples évêques[2]. N'est-il pas évident que, dans les deux cas, les métropolitains signèrent avant les simples évêques, et que Vienne, en 441-442, était métropole comme Arles et comme Lyon? C'est donc qu'il y avait eu partage de la Viennoise, puisqu'il est certain qu'une partie de cette province relevait d'Arles.

Enfin, nous voyons ici que Vienne, à la différence de Marseille, entretenait de bonnes relations avec Arles[3]. Nous en savons la rai-

1. Mgr Duchesne remarque, à propos de la lettre *Valentinae* (*Fastes*, t. I, p. 108) : « Patrocle est nommé le premier, mais c'est tout ce qu'on lui accorde. Dans le texte, il n'est pas question de lui. Le pape ne dit pas qu'il doive convoquer ou présider le concile, ni que celui-ci doive se tenir à Arles... » Mais : 1° le pape dit clairement que le concile dont il ordonne la réunion sera un concile provincial (*vestrum intra provinciam*); 2° si le pape ne nomme pas la province (ce point ne peut avoir été laissé dans le vague), c'est évidemment qu'elle était suffisamment désignée par la liste des noms propres, et, d'après l'usage, nommer Patrocle en tête d'une série d'évêques de la même province, c'était le reconnaître leur métropolitain. Donc Patrocle convoquera et présidera. Lœning, que Mgr Duchesne combat ici, a parfaitement raison d'admettre que, dans ses premières années (417-422), Boniface a continué à l'égard d'Arles la politique de Patrocle.

2. Duchesne, *Fastes*, t. I, p. 347-349.

3. Les évêques de Marseille et leurs suffragants ne paraissent dans aucun des trois grands conciles arlésiens de 439 (Riez), 441 et 442.

son : lors du conflit de 417, Arles avait fait sa paix avec Vienne, mais non avec Marseille. L'interprétation que j'ai donnée des documents de 417 se trouve ainsi confirmée une fois de plus.

III.

Pour ceux qui, n'ayant pas à l'avance pris leur parti sur la question, auront suivi toute l'argumentation qui précède en se reportant aux textes, je ne crois pas qu'il puisse subsister de doute sur la date du concile. Mais il faut examiner les deux objections principales de Mgr Duchesne[1].

La première est tirée de la lettre *Quid de Proculi*, du pape Zosime, datée du 26 septembre 417. On trouve dans cette lettre la mention d'un concile qui est certainement le nôtre (*in quem furtive locum per indebitam synodum Proculus usurpatum inrepserat*). Or, dans mon système, les nouvelles du concile de Turin ne sont parvenues à Rome que le 29 septembre.

Je maintiens que la date du 26 septembre que porte la lettre est certainement fausse. La date, d'abord, peut être fausse, car le document nous est parvenu par une traduction manuscrite unique; tous nos manuscrits procèdent de l'exemplaire primitif des privilèges arlésiens. D'autre part, il y a des raisons externes de tenir la lettre pour suspecte. La date du 26 septembre 417 est commune, dans la collection arlésienne, à la lettre *Quid de Proculi* et à la lettre *Mirati admodum*, qui la précède immédiatement dans le recueil. Il est à craindre qu'il n'y ait eu doublement de date; cette crainte est d'autant plus fondée qu'il y a dans la même collection deux autres couples de lettres de même date, et j'ai fait voir que dans l'un et l'autre cas il était très difficile d'admettre que les deux documents accouplés fussent exactement contemporains[2]. Le collecteur arlésien semble avoir été dans l'usage, quand il avait une lettre de pape privée de sa date, de la mettre à sa place présumée dans la série chronologique approximative de ses documents, et de lui attribuer ensuite arbitrairement la date de la lettre précédente. Enfin la lettre *Quid de Proculi* n'a pas pu être écrite le 26 septembre, car la condamnation de Proculus y est donnée comme un fait accompli[3].

1. Article, p. 283. La solution des deux difficultés se trouve déjà indiquée, un peu plus brièvement, dans mon *Introduction*, p. XVIII et suiv.

2. *Le Concile de Turin*, p. 115, n. 1, et p. 196, n. 1.

3. Dans la lettre *Cum et in*, du 5 mars 418, nouvelle allusion à cette condamnation, qui apparaît alors comme datant de quelques mois.

Or nous avons vu par les lettres *Cum adversus* (22 septembre) et *Multa contra* (29 septembre) que Proculus, en fin septembre, n'était pas encore condamné. A la date du 29, fort du « sursis » qu'il avait obtenu, il tardait encore à comparaître. Nous avons d'une part un système de quatre documents dont les dates s'accordent d'une façon rigoureuse et se confirment mutuellement : 1° lettre *Cum adversus*, du 22 septembre 417; 2° lettre synodale, où l'on apprend que le concile de Turin s'est réuni le 22 septembre; 3° lettre *Multa contra*, du 29 septembre 417, où l'on voit que le pape est informé des premières délibérations du concile, sans connaître encore ses décisions; 4° lettre *Revelatum*, du 1er octobre 417, écrite après que le pape eut reçu la décision définitive du concile, — et d'autre part un document isolé dont la date, par ailleurs suspecte, est inconciliable avec tout le système des quatre documents. En bonne méthode, c'est la date isolée et suspecte qu'il faut rejeter, et non pas le système des quatre dates. Observons au reste que la nécessité de renvoyer la *Quid de* à une date postérieure s'impose à Mgr Duchesne aussi bien qu'à moi. Il n'a pu l'éluder qu'en conjecturant que la lettre *Cum adversus* présentait une lacune à l'endroit de la condamnation de Proculus[1], et en négligeant de tenir compte des mots *indutias adtributas* de la lettre *Multa*[2].

Deuxième objection. Il me faut encore « dédoubler le concile de Turin. Car il est bien sûr qu'il y a eu un concile de Turin avant le pontificat de Zosime, et celui-ci le mentionne en plusieurs de ses lettres. C'est le concile où Lazare, plus tard évêque d'Aix, attaqua la réputation de saint Brice. Que ce synode soit différent de celui auquel furent adressées les revendications de Proculus et de Simplicius, Zosime ne semble pas en avoir la moindre idée. Il ne numérote pas; il ne dit pas que celui dont il aurait appréhendé ou blâmé l'intervention soit le deuxième... »

Il est vrai que Zosime ne numérote pas; mais il n'avait pas à

1. Ou bien, hypothèse singulière, que Zosime, donnant dans la lettre *Cum adversus* les considérants de la condamnation de Proculus, en aurait donné le dispositif dans une autre lettre, que nous aurions perdue (article, p. 285-286).

2. Mgr Duchesne, défenseur du système de Tillemont, ne convient pas qu'il lui soit nécessaire de rejeter la lettre *Quid de* à une date postérieure. Mais Tillemont lui-même est bien près d'avoir aperçu cette nécessité, encore que dans son édition des lettres de Zosime la lettre *Quid de* fût datée incorrectement du 29 septembre au lieu du 26. Il écrit (*Mémoires*, t. XII, p. 697) : « Ce qu'il dit dans cette lettre (*Quid de*), qu'il avait déjà condamné Procule, nous porterait à croire qu'il l'avait déjà déposé de l'épiscopat. [Mais il y a plus d'apparence qu'il ne le fit que depuis, puisqu'il n'en parle point dans l'autre lettre écrite le même jour » (*Multa contra*).]

numéroter. Il n'a pas écrit un recueil de lettres; il a écrit des lettres, et chacune était, quand il l'écrivit, entièrement indépendante des lettres qui avaient précédé. Jusqu'au 22 septembre 417, il n'y avait pour le pape qu'un concile de Turin intéressant l'affaire des métropoles[1], c'était le concile de 397-407 : il l'appelle *concilium taurinense*. A partir du 29 septembre, le pape connait un autre concile de Turin, dont les décisions le touchent de beaucoup plus près : il l'appelle encore *concilium taurinense* tout court, sans numéroter. Devait-il prévenir une confusion entre le concile de Turin dont il parlait comme d'une assemblée réunie la veille, et le concile de Turin dont il avait parlé dans des lettres précédentes comme d'un fait ancien de plusieurs années, antérieur à l'usurpation de Constantin? Aucun contemporain ne pouvait s'y méprendre. Quant aux historiens modernes, à eux de se garder des identifications hypothétiques, ou tout au moins de ne pas prendre des hypothèses, même traditionnelles, pour des faits établis[2].

« Le concile de Turin n'était pas une institution, » insiste Mgr Duchesne. Sans doute. Mais le recours au concile milanais était en Gaule un usage, et il y avait des raisons pour que l'évêque de Milan, voulant statuer sur les requêtes gauloises, convoquât son concile à Turin. Il n'est pas très surprenant qu'on ait tenu concile à Turin d'abord vers 405, puis en 417. Et quand la chose paraitrait incroyable, il faudrait l'admettre tout de même, puisque deux pièces authentiques de 417 nous parlent d'un *concilium taurinense* ancien, et une troisième d'un *concilium taurinense* présent[3].

1. Ce concile en effet avait débouté de sa plainte Lazare, ancien évêque d'Aix, ami de Proculus, et peut-être même l'avait déclaré calomniateur. C'est à propos de Lazare que Zosime cite deux fois cet ancien concile de Turin (ép. *Postea quam*, 21 sept. 417, § 3, et *Cum adversus*, 22 sept. 417, § 2; Migne, t. XX, col. 656 et 662). Il n'y a, dans la lettre synodale du seul concile de Turin dont nous ayons les actes, aucun canon relatif à Lazare et à Bricius.

2. L'identification était contre-indiquée. En effet, notre concile de Turin eut à s'occuper (voir les canons IV-V) d'affaires toutes semblables à l'accusation d'adultère intentée par Lazare contre Bricius de Tours. Les accusés, qui furent reconnus innocents, étaient l'évêque Triférius et le prêtre Spanus. Ces personnages obscurs étaient bien oubliés à la fin du Ve siècle. Au contraire Bricius, réconcilié avec son ennemi saint Martin par la légende dévote, était devenu lui-même un saint très connu. Peut-on croire qu'au VIe siècle, lorsque la lettre synodale de Turin fut insérée dans la collection canonique primitive d'où nos collections subsistantes la tiennent, le collecteur ait conservé les canons IV-V relatifs à Triférius et à Spanus, et omis le canon qui vengeait saint Brice? Il aurait plutôt fait le contraire.

3. Comme on a identifié les deux conciles de Turin, on a identifié deux conciles de Saragosse qui sont sûrement distincts : celui de 380, dont nous

IV.

Mgr Duchesne m'oppose enfin un dernier ordre des raisons. « Que le métropolitain de Milan et ses collègues se soient ingérés de juger ce conflit après le pape[1]; qu'ils se soient réunis en concile pour casser un décret du siège apostolique, c'est ce qui est monstrueux et sans exemple. Une pareille attitude eût été simplement schismatique. Et ce qui ajoute encore à l'invraisemblance, c'est que ce concile italien, qui s'ingérait à reviser des décisions du siège apostolique, aurait poussé l'insolence jusqu'à affecter de les ignorer. Sa lettre synodale ne contient pas la moindre trace de l'intervention, je ne dis pas de Zosime, mais d'un pape quelconque dans les affaires de Provence. Les litiges portés devant l'assemblée ne sont nullement présentés comme ayant été examinés ailleurs, comme étant préjugés par une décision quelconque. Et l'on voudrait que, six mois auparavant, ils eussent été tranchés à Rome! Si cela était, la prétérition serait vraiment trop forte. Ce concile de révoltés eût été une assemblée de gens mal élevés. »

La prétérition dont Mgr Duchesne se plaint est très explicable; très instructive aussi, et on m'a reproché avec raison de n'avoir pas attiré l'attention sur un trait si remarquable de cette histoire. Les membres du concile de Turin se trouvèrent, comme un peu plus tard les évêques d'Afrique, dans une situation singulière, et terriblement embarrassante. Ils avaient pour le siège de l'Apôtre une grande déférence, et le malheur voulait que le nouveau successeur de l'Apôtre déchaînât un « cyclone » dans l'Église; qu'il ne respectât aucune tradition; qu'il affirmât effrontément ce que tout le monde savait faux; qu'il eût en particulier entrepris de bouleverser l'organisation ecclésiastique de la Gaule et ordonné, de son bon plaisir, que trois évêques de métropoles perdraient leurs pouvoirs métropolitains et remettraient leur juridiction à un évêque particulier. Saisi de l'affaire par deux des métropolitains lésés, quel parti le concile devait-il prendre? S'il eût débouté les plaignants, qui invoquaient tout ensemble une loi organique de l'Église et un état de possession tra-

avons les actes avec la suscription de Symposius d'Astorga, et un autre tenu vers 396, qui est mentionné dans les actes du concile de Tolède de 400, et d'où Symposius d'Astorga, accusé de priscillianisme, se retira après un jour de séance. (Cette identification hypothétique, que personne n'a mise en doute, a gêné plusieurs commentateurs.) Pourtant le concile de Saragosse n'était pas une institution.

1. Pour moi, c'est le pape qui a créé le conflit.

ditionnel, il eût renoncé à défendre ces traditions et ces lois canoniques qu'il avait pour raison d'être de maintenir; il eût abdiqué devant les prétentions nouvelles du pape à l'absolue souveraineté sur toute l'Église, et consenti à la ruine du régime conciliaire, c'est-à-dire de la constitution même de l'Église. Dès lors la grande province de Milan aurait dû se préparer à disparaître, comme les provinces de Vienne et de Marseille, sur un simple décret de Rome[1]. — Le concile pouvait-il d'autre part prononcer la nullité du décret romain? Rome était le centre de l'unité catholique. Casser le décret du pape, c'était sans doute rompre avec Rome, se séparer du cœur de l'Église, ouvrir le schisme dans l'épiscopat latin. Il est possible que ces deux solutions extrêmes aient été proposées[2]. Le concile les écarta l'une et l'autre, et il adopta une solution moyenne, qui sauvegardait le droit des évêques sans mettre directement en cause l'autorité apostolique. Il ne voulut pas voir le litige unique existant entre les évêques de Vienne et de Marseille d'une part, et d'autre part le pape, patron de l'église d'Arles. Il affecta d'être en présence de deux litiges distincts entre évêques, et il examina séparément l'affaire Marseille contre Arles[3], puis l'affaire Vienne contre Arles. Dans la lettre synodale, le pape ne fut pas nommé. Certes, la décision rendue portait une atteinte grave au prestige du siège romain. Pourtant Zosime avait pu craindre pire. Loin d'aggraver l'offense, la prétérition l'avait sensiblement atténuée.

Les membres du concile de Turin ont donc tâché de ne pas mériter le reproche d'insolence. Est-il vrai de dire qu'ils aient été des révoltés ou des schismatiques, que leur attitude semble monstrueuse? Ces expressions violentes sont peut-être un peu modernes. Elles me semblent supposer, sur l'état de l'église latine au début du ve siècle et sur le degré d'avancement de la politique romaine à ce moment de l'histoire, un sentiment que les textes autorisent mal. La doctrine de la monarchie pontificale s'est, il est vrai, constituée de bonne heure à l'évêché romain; à l'époque de Zosime, elle a atteint sa forme parfaite. Mais les évêques des provinces latines, à la fin du

1. Comment Mgr Duchesne peut-il dire (p. 292, note) que la querelle des évêques provençaux n'intéressait guère les évêques italiens du nord?

2. Il l'est surtout que Marolus de Milan ait pris d'avance le parti qui prévalut.

3. A proprement parler, Arles ne se porta pas partie contre Marseille. Patrocle mit habilement en avant les suffragants de Proculus qui voulaient se séparer de Marseille (Triférius, Rémigius, Octavius et Ursio); ceux-ci pouvaient se réclamer du principe : métropole civile, métropole ecclésiastique. C'est un point que j'aurais dû signaler.

IVe siècle et au commencement du Ve, étaient-ils aussi soumis à Rome que le ferait croire le ton d'autorité que les papes prenaient alors en leur écrivant? La question, que Mgr Duchesne tranche d'un mot quand il parle de la révolte du concile de Turin, était jusqu'à présent très douteuse.

Les textes gaulois, naguère encore, nous manquaient un peu pour la résoudre. On peut signaler pourtant un mot significatif de Sulpice Sévère; il parle, en 403, d'Ambroise de Milan et du pape Damase comme des « deux évêques qui avaient (vers 380) le plus d'autorité dans l'Église[1]. » Ainsi Sulpice estime que l'autorité de Milan était, un peu avant son temps, comparable à celle de Rome : est-il très surprenant qu'en 417 l'évêque de Milan, assisté de son concile et avec les précautions que l'on sait, ait tenté de faire échouer le coup d'état de l'évêque de Rome? Que Mgr Duchesne fasse attention encore à ceux des événements de 417-418 sur lesquels il est d'accord avec moi : l'évêque de Marseille Proculus, prélat hautement considéré, après que Zosime lui eut enjoint d'abandonner sa province, puis son évêché, crut pouvoir faire bon marché des décrets formels et réitérés du pape. Même excommunié par Rome, il ne fut pas abandonné par son église, et une partie de ses suffragants lui restèrent fidèles[2]. Ce seul fait atteste que Zosime s'abusa grandement sur le degré d'autorité que les Gaulois reconnaissaient alors au pape, et que la doctrine romaine sur les pouvoirs du siège apostolique ne répondait pas à la réalité.

Nous sommes bien mieux renseignés sur les sentiments des églises d'Afrique. On y avait conservé à l'égard de Rome, depuis le temps de saint Cyprien, un mélange de grand respect et d'indépendance ombrageuse. Lorsque le pape Zosime, en 417, reçut dans sa communion Pélage et Célestius et prétendit contraindre les Africains à se conformer à sa décision, le concile de Carthage s'indigna, se « révolta, » exigea et obtint du pape la condamnation nouvelle des deux hérétiques. Deuxième révolte l'année suivante, sur une deuxième entreprise du pape. Pour obliger l'épiscopat d'Afrique à reconnaître au Saint-Siège une juridiction d'appel sur les prêtres africains condamnés par leur concile, le pape avait fait produire au concile de Carthage par ses deux légats de faux canons de Nicée; le concile

1. Sulpice Sévère, *Chron.*, II, 48, 5.

2. Il faut que Proculus ait eu pour lui une partie notable du haut clergé gaulois pour que la patrice Constantius, protecteur de Patrocle, n'ait pas cru pouvoir le chasser de son siège. A mon sens, un des effets du concile de Turin a été justement de rendre impossible l'intervention du pouvoir civil sur laquelle Patrocle et Zosime avaient compté.

refusa avec autant de fermeté que le concile de Turin de se plier aux prétentions romaines[1]. Il eut même moins de ménagements dans la forme, et osa condamner expressément la doctrine affirmée par le pape; il prononça que « tout clerc africain qui porterait appel du jugement d'un concile d'Afrique au siège de Rome (*ad transmarina judicia*) serait excommunié. » Pourtant il était plus facile d'accorder au pape une juridiction d'appel sur les clercs que de lui reconnaître le droit de faire et de défaire les provinces ecclésiastiques, de déposer les évêques; il est un peu inexact de dire que Zosime eût « mis en question toute l'organisation de l'église africaine. » Comment Mgr Duchesne ne déclare-t-il pas le concile de Carthage de 418 inauthentique?

Les faits qu'un hasard m'a fait découvrir enrichissent d'une manière inespérée notre connaissance des progrès de la politique pontificale au ve siècle et des résistances qu'elle eut à vaincre. Mais les documents nouveaux ne font ici que compléter les anciens et ne les contredisent nullement. Le concile de Turin de 417 n'est pas un fait isolé; dans la prochaine collection des conciles, il précédera tout naturellement les deux conciles de Carthage de 417 et 418. On a vu plus haut que nous possédions ces témoignages « clairs et inéluctables » contre lesquels des arguments de vraisemblance ne sauraient prévaloir; on voit maintenant que, pris en eux-mêmes, les arguments de vraisemblance invoqués par Mgr Duchesne paraissent fragiles.

Mgr Duchesne estime-t-il encore qu'*il n'y a rien, rien?* Si mes raisons ne lui ont pas semblé décisives, je ne lui demanderai qu'une chose : d'oublier pour une demi-journée tout ce qu'il sait et tout ce qu'il a lui-même écrit sur l'histoire des métropoles provençales, de se dégager entièrement des répugnances personnelles qu'il paraît avoir à accepter pour vrais les faits que j'ai racontés, et de lire la correspondance du pape Zosime comme s'il l'abordait pour la première fois, en cherchant, non pas à trouver pour chaque expression une signification qui se laisse concilier avec l'interprétation traditionnelle des textes, mais à donner à chaque mot son sens naturel et direct. J'ai assez de confiance dans sa curiosité désintéressée pour être assuré qu'il fera cet effort, bien digne d'un véritable savant.

Il m'est impossible de refaire un livre en un article, et de reprendre

1. Les légats soutenaient que le texte romain de Nicée (très différent du texte conservé à Carthage) devait seul faire autorité et se refusaient à toute vérification. Le concile de Carthage n'en envoya pas moins une mission à Alexandrie et à Constantinople pour y chercher des copies authentiques des canons de Nicée.

ici avec des développements nouveaux toutes les démonstrations que j'ai fournies. Il a fallu me borner à répondre à Mgr Duchesne sur le point principal du débat. Sur les questions secondaires qu'il a touchées en passant, comme le siège de Rémigius[1], la chronique de Villicaire[2], l'authenticité d'une lettre de Léon le Grand, il faut m'en remettre aux arguments que j'ai présentés. Quant à la constitution *Certum est* de Valentinien III, j'ai soutenu que ce texte prenait un sens et une importance nouvelle quand on rapprochait les événements de 417 de ceux de 445, et que Léon le Grand avait demandé au pouvoir civil de venger le siège de Rome du coup porté vingt-huit ans plus tôt à son autorité par le concile de Turin. C'est sur ce point, me semble-t-il, que les critiques de Mgr Duchesne auraient pu se porter le plus utilement. Mais il n'y aurait lieu d'engager la discussion que si Mgr Duchesne était d'accord avec moi sur les événements de 417.

M. Pfister oppose à mon argumentation sur la date du concile deux difficultés que j'aurais dû prévoir et résoudre[3].

Dans l'adresse de la lettre synodale, les mots : *V provincias*, désignant le diocèse du midi de la Gaule, paraissent, dit M. Pfister, « nous reporter à une date antérieure à 417. » Le diocèse des Cinq-Provinces (Viennoise, Narbonnaise, Alpes-Maritimes, Aquitaine, Novempopulanie) devint le diocèse des Sept-Provinces quand furent créées les provinces d'Aquitaine II et de Narbonnaise II. Or l'Aquitaine II existait avant 369 et la Narbonnaise II avant 381[4]. L'usage n'en subsiste pas moins, bien après 381, de dire : diocèse des Cinq-

1. Lazare n'était pas un *intrus* à Aix, puisque son prédécesseur Rémigius avait été régulièrement condamné par le synode provincial sous la présidence de Proculus. Voir aussi l'opposition : *umbra sacerdotii*, *imago imperii*. Il est bien clair que lorsque Lazare s'établit sur le siège d'Aix, son prédécesseur était encore vivant.

2. Sur ce point, j'ai plaisir à reconnaître que Mgr Duchesne m'oppose (p. 301) une difficulté très sérieuse, tirée de la lettre 16e, *Humanae substantiae*, de la collection Viennoise. A vrai dire, l'identification qu'il établit entre la lettre (attestée) d'Étienne II *ad principem Francorum* et la lettre (conservée) de Paul Ier à Charlemagne est conjecturale, mais la conjecture est probable. Je ne suis pas en état de donner la solution de ce petit problème, que j'examinerai en reprenant l'étude de toute la collection. Quoi qu'il en soit, les raisons que j'ai données de marquer, dans la « Chronique de Léger » de Mgr Duchesne, une coupure après Villicaire me paraissent ne pas laisser de place au doute. Mgr Duchesne, qui me reproche de n'avoir pas étudié le rapport de ce texte à celui d'Adon, les a-t-il examinées de près?

3. *Revue historique*, mars-avril 1904, p. 314.

4. Bloch, *la Gaule romaine*, p. 277 (d'après Kuhn). Pour la Narbonnaise II, le texte visé est celui du concile d'Aquilée de 381.

Provinces. Il est attesté par un texte de Filastre de 383, une lettre de l'empereur Maxime de 385, une loi d'Honorius de 399[1]. Si le nom des Cinq-Provinces s'est maintenu dans la langue officielle dix-huit ans et peut-être davantage après la création de la sixième et de la septième provinces, il n'y a pas de difficulté à admettre qu'il ait pu être employé dans la langue ecclésiastique pendant dix-huit ans encore, bien que vers 417 on dit plus ordinairement : les Sept-Provinces.

La seconde objection de M. Pfister est tirée d'un mot du VIe canon du concile : *qui Felici communicant*. On ne pouvait communier avec Félix de Trèves, au moment où se tint le concile, que si Félix de Trèves était vivant. Or, une vie de Félix (écrite au plus tôt au Xe siècle[2]) nous affirme qu'*après sa douzième année d'épiscopat* il abandonna le gouvernement de son église, et qu'il ne vécut après avoir pris sa retraite que fort peu de temps. Créé évêque en 385 ou 386, au lendemain de la condamnation de Priscillien, Félix, qui a son obituaire au 26 mars, serait donc mort le 26 mars 398 ou plutôt 399[3].

S'il était certain que notre concile de Turin se fût tenu pendant la vie de Félix, il faudrait choisir entre l'attestation, exactement contemporaine et pour moi irréfragable, du pape Zozime sur la date du concile, — et le témoignage, postérieur de six siècles, de l'hagiographe sur la mort de saint Félix[4]. Personne n'hésiterait à rejeter l'assertion de l'hagiographe.

Mais il y a moyen de sauver cette indication des années de Félix,

1. Filastrii *Haereseon liber*, LXI (= XXXIII); Maxime, lettre à Sirice, § 2 (Migne, t. XIII, col. 591-592); *Cod. Theod.*, XVI, 10, 15, loi du 29 janvier 399. Quant au nom de Sept-Provinces, le plus ancien exemple que j'en aie est dans la lettre synodale de Nîmes de 396 (voir Hefele, t. II, 2e éd., p. 61); mais il doit en exister d'antérieurs; je ne puis les chercher, faute d'une bibliothèque où recourir. Ce qui est certain, c'est que pendant un temps on a dit indifféremment les Cinq ou les Sept-Provinces.

2. *Acta sanct. Mart.*, III, p. 624. Voir mon livre, p. 103, n. 2.

3. Dans le système de Mgr Duchesne, il n'est pas très facile de s'accommoder de ces données. Saint Martin est mort en 397 (non en 401); ce n'est qu'après sa mort que son successeur Bricius fut accusé d'adultère par Lazare; l'affaire, avant de venir au concile de Turin, passa devant un ou deux conciles gaulois (Zosime, ép. *Posteaquam*, § 3). L'accusation se serait donc produite dès le lendemain de la mort du saint et aurait été jugée par un concile gaulois au début de 398, à Turin le 22 sept. 398; voilà une précipitation inusitée. Surtout, comment n'y a-t-il pas trace de ces événements, soit dans les lettres de Paulin à Sulpice, soit dans les *Dialogues* de Sulpice (404)? Et peut-on croire, à la façon dont Sulpice parle dans les *Dialogues* des mœurs de Bricius (III, 15, 2 : *illo tempore*), que Bricius eût été accusé d'adultère devant plusieurs conciles? Il est presque nécessaire d'admettre que les accusations de Lazare se sont produites après la publication des *Dialogues*.

4. Sulpice Sévère dit en 404 de Félix : *Sanctissimi sane viri et vere digni,*

qui doit provenir d'un catalogue épiscopal de Trèves et qu'il y a lieu de croire sérieuse. Notre plus ancien manuscrit du concile, un manuscrit de Cologne du VIIe siècle, donne au mot *communicant* la variante *communicare*[1]. Le plus ancien manuscrit n'est pas pour cela le plus exact, mais c'est celui qui a le plus de chances de n'avoir pas été corrigé. La variante *communicare* m'avait surpris; je l'ai rejetée en raison du classement généalogique des manuscrits. Il me semble, à la réflexion, que j'ai obéi trop étroitement aux indications de la table généalogique. Le manuscrit de Cologne ne représente pas une tradition distincte du texte; mais il n'est pas très étonnant que trois copistes aient corrigé *qui communicare*, qu'ils n'auront pas compris, en *qui communicant;* il serait, au contraire, étrange que *qui communicant*, qui était clair, eût été corrigé même une seule fois en *qui communicare*. Si mon édition de la lettre synodale était encore à publier, j'adopterais la *leçon difficile* du manuscrit de Cologne. Les critiques de M. Pfister m'auront fourni l'occasion de compléter mon travail sur un point et de le corriger sur un autre.

E.-Ch. BABUT.

qui meliore tempore sacerdos fieret (*Dial.*, III, 13, 2). Je croirais bien qu'à cette date Félix était mort.

1. Les manuscrits, sauf le *Coloniensis*, ont été beaucoup corrigés, ce qui m'a rendu le travail de classement assez difficile. — Un mot sur le *non* que j'ai inséré entre *qui* et *communicant*, bien que cette correction n'intéresse pas directement la date du concile. Il m'a paru presque incroyable que la réconciliation des antiféliciens ait été réclamée par les féliciens. Or, à la fin de ce VIe canon, le *si qui voluerit* veut sûrement dire : tous ceux qui ont voulu (c'est là le sens propre de *si quis;* pour que le sens que Mgr Duchesne préfère fût acceptable, il faudrait qu'il y eût : *si qui se eorum*); ainsi ce sont bien les antiféliciens que le concile a réconciliés avec Milan. Mgr Duchesne affirme (p. 293) que le concile a réconcilié les féliciens et que Milan, depuis 386 jusqu'au concile de Turin, avait tenu contre Félix. Je réponds : 1° que, dans toute l'affaire du priscillianisme, Milan et Rome ont marché d'accord (outre le texte même du VIe canon, voir le texte que j'ai cité à la p. 234); or, les antiféliciens étaient ici les martiniens (Sulpice, *Dial.*, III, 13, 5), notamment Lazare et Héros, que Rome poursuivait de sa haine; 2° que pour ceux qui ont compris Sulpice Sévère (il n'y a guère jusqu'ici que M. Lavertujon), sans parler de Paulin de Nole, il est de toute évidence que les martiniens (qui sont antiféliciens) formaient un petit groupe persécuté. Si Rome était, dans l'affaire, du même côté que les martiniens, pourquoi le pape Sirice et son clergé, en 395, ne voulaient-ils pas communier avec Paulin de Nole? Pourquoi Victricius de Rouen, autre ami de saint Martin, fut-il mandé à Rome en 403 et dut-il se justifier du soupçon d'hérésie? Au reste, que l'on veuille bien, sur cette question particulière, me faire crédit jusqu'à la publication de mon livre sur Martin de Tours.

UNE NOUVELLE ÉDITION

DES MÉMOIRES DE CHOISEUL.

La publication récente, après cent ans d'attente, des Mémoires de Choiseul, est dans l'historiographie française un événement trop important pour que je ne me croie pas obligé d'informer le public de la déception que lui réserve le livre *composé* et publié chez Plon et Nourrit par M. Fernand Calmettes[1].

Ce livre de 367 pages, somme toute, n'apporte à l'histoire que quatorze lettres inédites de Choiseul, des fragments assez courts, 90 pages en tout, d'une autobiographie du célèbre ministre, présentée par lui-même sous la forme plus agréable et moins banale de lettres à un ami. Malgré l'importance de ces fragments, l'éditeur a certainement par son titre promis plus qu'il ne devait tenir.

Je vais le prouver. Une revue des œuvres de Choiseul publiées jusqu'à ce jour, ou des manuscrits qui nous en sont parvenus, est pour cela nécessaire.

Je ne parlerai pas des opuscules tirés à un petit nombre d'exemplaires, sous les yeux de Choiseul même, à Chanteloup, après 1778, et distribués par l'ancien ministre à ses intimes. Leur rareté en interdit à peu près l'usage.

En 1790, le libraire Buisson prétendit avoir pu s'en procurer une collection complète et la donna au public sous le titre de : *Mémoires du duc de Choiseul écrits par lui-même et imprimés sous ses yeux dans son cabinet à Chanteloup,* 2 vol. in-8°. Comme le second volume avait paru trop maigre à l'éditeur, il y ajouta une comédie de Choiseul dans le genre héroïque : *le Royaume d'Arlequinerie*[2]. Quand le public se trouva ainsi en possession de quelques écrits de l'ancien ministre, Choiseul était mort depuis cinq ans déjà[3]. C'était l'époque

1. *Mémoires du duc de Choiseul* (1719-1785). Plon-Nourrit, in-8°, 467 p.

2. *Mémoires du duc de Choiseul*, ancien ministre, écrits par lui-même et imprimés sous ses yeux, etc. Paris et Chanteloup, Buisson, 1790, 2 vol. in-8°.

3. C'est sans doute par inadvertance que M. Calmettes fait mourir Choiseul le 8 mai 1775 (édition, p. 368).

où, chez Buisson justement, paraissait toute une série de Mémoires suspects. On eut beaucoup de doutes sur l'authenticité de ceux-ci. Et bientôt l'opinion s'établit qu'ils étaient l'œuvre d'un écrivain plus habile que scrupuleux, de Soulavie, fournisseur principal de l'éditeur Buisson à cette époque. Lorsque la famille et particulièrement, en 1829, Gabriel de Choiseul, neveu du ministre, désavouèrent cette publication, personne ne lui attribua plus d'autre valeur que celle d'un ouvrage apocryphe composé par Soulavie, comme les *Mémoires* de Richelieu ou de Massillon, productions de la même fabrique.

Depuis, une œuvre très importante, un Mémoire de Choiseul à Louis XV, fut publiée en 1848 dans les *Mémoires* de l'Académie des sciences morales par M. Giraud, qui malheureusement négligea d'indiquer où il l'avait puisée[1]. En 1872, M. Filon communiquait à son tour à l'Académie des sciences morales des fragments d'un recueil de lettres formé par Choiseul pendant son ambassade de Vienne, que la Bibliothèque nationale a conservé[2]. Enfin, plus récemment, M. Pierre Calmettes, en 1902, donna des lettres inédites de Choiseul à Voltaire, dont l'authenticité n'était pas douteuse[3].

Tel était à peu près le bilan des écrits authentiques de Choiseul livrés en un siècle au public si on en excluait, comme on l'avait fait jusque-là, l'édition de 1790, si on persistait à attribuer cette première édition à Soulavie.

En réalité, l'histoire était plus riche qu'elle ne croyait être. M. Flammermont, dont les lecteurs de cette *Revue* n'ont pu oublier ni le nom ni la part importante à la critique méthodique du XVIIIe siècle, avait fait remarquer ici même[4] que la première édition des Mémoires de Choiseul ne pouvait être de Soulavie. Soulavie était, quand elle parut, brouillé avec son éditeur, auquel il avait fait encore donner, au début de l'année 1790, les Mémoires du duc de Richelieu. Aux éditions de Buisson, il opposait, en 1790 justement, celles d'une Société qu'il avait formée pour publier une collection historique des Mémoires du règne de Louis XV, à partir de septembre 1790. Dans la seizième livraison, parue le 16 février 1791, il critiquait avec vigueur « ces deux volumes de fragments que le public a déjà jugés. » Il les criti-

1. *Comptes-rendus de l'Académie des sciences morales*, 1848, 2e série, t. III, p. 299 et 394. — *Journal des Savants*, mars-avril 1881.

2. *Comptes-rendus de l'Académie des sciences morales*, 27 janvier et 3 février 1872.

3. P. Calmettes, *Choiseul et Voltaire, d'après des lettres inédites du duc à Voltaire*. Paris, 1902, in-8°.

4. Flammermont, *les Papiers de Soulavie* (*Rev. hist.*, t. XXV (1884), p. 113).

quait encore en 1793. Voilà plus de vingt ans qu'on ne devrait plus attribuer la publication de Buisson à Soulavie[1]. M. Calmettes, qui invoque dans sa préface le souvenir et les méthodes de Flammermont, a cru devoir maintenir cette attribution[2]. Il a eu sans doute ses raisons. Il est inutile de les chercher; celles de Flammermont ne me paraissent pas pouvoir être discutées.

L'érudit ne concluait pas alors que le recueil édité par Buisson fût composé de pièces authentiques pour la seule raison qu'il n'était pas sorti de l'usine de Soulavie[3]. Mais nous avons aujourd'hui la preuve qu'on eut le tort en revanche, le croyant de cette origine suspecte, de le négliger si longtemps. Pour la clarté de cette preuve, il faut maintenant parler des manuscrits de Choiseul.

Les papiers du ministre n'ont pas été versés aux Affaires étrangères. Ils demeurèrent après sa mort en la possession de sa veuve, puis de ses neveux, puis de sa petite-nièce, la duchesse de Marmier. Ils sont aujourd'hui la propriété indivise des héritiers de cette dame. Dans ces conditions, il y avait peu d'espoir pour le public de les connaître, lorsqu'il y a quelques années les éditeurs Plon et Nourrit reçurent une proposition d'achat pour un recueil en deux tomes de la main d'un copiste, et d'une reliure ancienne, intitulé : *Manuscrits de Choiseul*. Cette proposition ne venait pas de la famille. Les éditeurs n'ont pas dit quelle était l'histoire de ces documents. Ceux du moins à qui ils les ont fait voir, Charavay et Flammermont, morts aujourd'hui, et M. Calmettes les ont décrits[4]. Ce sont des fragments d'histoire, lettres en partie, récits ou mémoires de Choiseul. Il se trouva que tous les morceaux publiés en 1770 par l'éditeur Buisson se rencontraient dans ce recueil : *Anecdote particulière de la cour de Louis XV. Intrigue de Terray, madame du Barry et d'Aiguillon pour me faire renvoyer du ministère. Compte-rendu au roi de mon administration de 1757 à 1770* (annexe au mémoire précédent). *Réflexion sur les États provinciaux* (1778). *Intrigues de la cour pour me faire ôter la charge de colonel général des Suisses*, et

1. C'est, d'après les mêmes textes, l'avis de Mazon, *Histoire de Soulavie*, Paris, 1893, et de M. Pierre Muret dans son étude critique toute récente sur les *Mémoires de Choiseul* (*Revue d'histoire moderne*, 15 janvier 1905).

2. Édition Calmettes, préface, p. III, « l'ancien secrétaire (?) du duc de Choiseul, Soulavie, avait eu la pensée, d'ailleurs intéressée, de les rendre publics cinq ans après la mort du duc en les faisant paraître en deux tomes chez l'éditeur Buisson. »

3. Article cité de la *Revue historique*, p. 113.

4. Édition Calmettes, Préface, p. V et suiv.

pièces annexes. Il y avait dans ce recueil beaucoup d'autres choses encore. Ce qui importait, c'était la présence à la fois des mêmes documents dans ce recueil et dans l'édition de 1790, dont l'origine était assurément différente. On acquérait ainsi la preuve que l'auteur de la collection livrée en 1790 au public avait bien réellement copié, et non forgé, ce que d'autres que lui avaient également copié. Dans les copies différentes, on retrouvait le modèle authentique, la certitude de textes composés, établis par Choiseul lui-même[1]. L'héritage que nous a laissé le ministre de sa pensée et de son histoire s'est accru après cet inventaire.

En 1897 enfin, un autre éditeur, Charavay, acquit de la famille Feuillet de Conches un manuscrit des Mémoires de Choiseul, rédigés de sa main en forme de lettres. Cette autobiographie, où la main et l'esprit de Choiseul se reconnaissaient à coup sûr, fut alors confiée par l'acquéreur à son ami Flammermont, qui publia les morceaux principaux dans la *Revue de Paris* en 1899 avec des notes critiques excellentes[2]. Ce fut une moisson nouvelle, et peut-être les meilleures gerbes.

Qu'est-ce que M. Calmettes a, depuis, ajouté dans l'édition qu'il nous présente à cet ensemble de documents authentiques? Tout simplement ce qui restait à publier, après l'édition de Flammermont, du manuscrit Feuillet de Conches, demeuré la propriété de la famille Charavay. Je précise : une lettre, formant introduction, de quelques lignes; une autre, qui est le récit de l'enfance et des débuts de Choiseul à l'armée; une troisième, brève histoire de la campagne de Dettingen; une quatrième, très courte aussi, qui sert d'introduction au récit des campagnes de Choiseul en Italie (lettres cinquième et sixième). Les lettres VIII et IX, X et XI, récit de ses campagnes de Flandre, entrecoupé de détails sur la cour de Louis XV; une douzième lettre de considérations sur la guerre de Succession d'Autriche et la paix d'Aix-la-Chapelle. Le dernier morceau enfin, le treizième, est un recueil curieux d'anecdotes sur les relations de Choiseul avec la cour, de 1748 à 1752[3].

1. C'était l'avis de Flammermont que nous a conservé à peu près M. Calmettes, Préface, p. VII : « Il y trouva la preuve que Soulavie, plus fidèle qu'il ne l'imaginait, n'avait point fait œuvre de faussaire dans l'édition de Chanteloup. » Flammermont, qui n'attribuait pas l'édition de 1790 à Soulavie, n'a pu formuler ainsi son avis : il a dit simplement que l'édition de 1790 n'était pas apocryphe.

2. *Revue de Paris*, 15 mai, 15 juillet et 15 septembre 1899. Voir au début de l'article du 15 mai la note de Flammermont sur l'histoire de ce manuscrit.

3. Édition Calmettes, p. 1 à 68.

Point d'autre nouveauté jusque-là en ce volume que ce récit, par fragments, de la carrière militaire du ministre, sans doute la moins connue, mais aussi pour l'histoire la moins importante. Tout le récit que Choiseul nous a laissé de sa vie, de ses relations avec Mme de Pompadour, qui lui ouvrit l'accès de la carrière diplomatique, a déjà été publié dans la *Revue de Paris*. Et le manuscrit dont disposait M. Calmettes se termine par la lettre XX, *Réflexions de Choiseul sur l'alliance de Louis XV avec l'Autriche,* qui devait faire sa fortune et le fondement de sa diplomatie. Pour nous mener plus loin, au cœur même du sujet, le manuscrit des Mémoires lui faisant défaut, M. Calmettes a fait une chose très simple : il a donné les morceaux qui se trouvaient à la fois dans l'édition de Buisson et dans le recueil, propriété de MM. Plon et Nourrit, morceaux déjà édités et connus. Le petit tableau suivant donnera l'idée de ce travail, qui est surtout une réimpression :

Lettre I à XIII.	Mémoires de Choiseul, 1re partie, inédit. 68 pages.
Lettre XIII à XIX.	Mémoires de Choiseul, 2e partie (*Revue de Paris*, 1er mai, 1er septembre 1899. 78 pages).
Lettre XX.	Mémoires de Choiseul (fin), inédit. 12 pages.
Lettre XXI.	Édition Buisson, 25 pages.
Lettre XXII.	Fragment sur Mme du Barry, édité déjà par Vatel. 22 pages.
Lettre XXIII.	Édition Buisson. 34 pages.
Lettre XXIV à XXVI.	Édition Buisson. 96 pages.

Pour être juste, il faut dire cependant qu'aux morceaux déjà publiés M. Calmettes a bien ajouté quelque chose, un titre. Ces fragments, dans son édition, sont devenus des lettres, au même titre que les premiers chapitres des Mémoires. « Simple artifice typographique, » dit-il dans sa préface[1]. Artifice très regrettable, parce qu'il est pour le lecteur, malgré l'avis de l'éditeur, une source d'erreur et qu'il tend à lui laisser ignorer la distinction essentielle entre les deux parties de l'œuvre offerte à sa curiosité, entre le texte autographe, mais incomplet, des Mémoires de Choiseul, et les textes des

1. Préface, p. XIII, n. 1.

documents émanés de Choiseul peut-être, mais composés à d'autres dates et pour d'autres objets.

Outre la déception dont j'ai parlé, c'est le second reproche, plus grave, que je fais à l'éditeur. L'artifice de son recueil n'est point dans la typographie seulement, mais dans la composition même de l'œuvre. Pourquoi cette apparence d'unité, où il n'y en a pas? En quoi les morceaux sur les intrigues de la du Barry, de l'abbé Terray ou du duc d'Aiguillon pour faire retirer à Choiseul la charge de colonel général sont-ils la suite de l'ouvrage qu'on pourrait seulement appeler les *Mémoires de Choiseul*[1]? Parce qu'ils se rapportent à des événements postérieurs à ceux dont nous avons conservé le récit? L'argument ne saurait suffire, ni valoir. Voilà par exemple un morceau, le récit de la disgrâce, écrit, dit l'auteur, « dans la chaleur de l'événement, » donc en 1771. Comment le donner pour une suite des vingt lettres précédentes, écrites aux environs de 1774? M. Calmettes nous représente Choiseul dans sa disgrâce comme un auteur nerveux, spirituel, incapable d'une œuvre de longue haleine : il a entrepris ses Mémoires, ne les achève pas; puis il reprend la plume et continue par fragments son autobiographie. C'est une simple hypothèse de l'éditeur[2]. Les archives de la famille pourraient seules nous apprendre si les Mémoires, entrepris en 1774, furent ou non achevés. En tout cas, c'est tromper le lecteur que de lui présenter, à titre de suite, des morceaux distincts qui ont pu être rédigés antérieurement. Entre deux morceaux de ce genre, une transition comme celle-ci : « Encore une fois, Choiseul s'arrête d'écrire, en dépit du mouvement d'indignation qui lui a mis la plume à la main[3], » est tout à fait inadmissible. Il n'y a qu'un point sur lequel je suis presque d'accord avec M. Calmettes : « C'est une voie qu'assurément Étienne Charavay et Jules Flammermont n'auraient *peut-être* pas voulu voir suivie[4]. » A un mot près, c'est mon avis.

Une méthode plus rigoureuse eût épargné au public des erreurs possibles. Elle en eût épargné même à M. Calmettes. Il s'est trop aisément persuadé que toutes les pièces contenues dans le recueil, dit *Manuscrits de Choiseul*, devenu la propriété des éditeurs Plon et Nourrit, étaient, quoique de la main d'un copiste, bel et bien et authentiquement des écrits du ministre[5]. Il y a de fortes raisons, je l'ai dit,

1. Édition Calmettes, p. 204 et suiv.
2. Édition Calmettes, p. 159-161.
3. Édition Calmettes, p. 226.
4. Édition Calmettes, préface, p. XII.
5. Les arguments de M. Calmettes sont fort discutables. « La présence dans

de croire que les documents conservés à la fois par ce recueil et par l'édition de 1790 doivent être attribués à Choiseul. Mais le reste du recueil manuscrit n'est point dans le même cas. Le titre général qu'il a reçu du copiste ne peut suffire à établir l'authenticité de toutes les parties. M. Calmettes ne s'est pas assez préoccupé de l'origine ni de la valeur de ce manuscrit, auquel il a emprunté en somme les éléments principaux de ses additions aux Mémoires.

Parmi ces éléments, il en est un pourtant qui aurait dû fixer son attention et l'éclairer sur ce point essentiel. C'est le récit de la disgrâce de Choiseul, précédé de la mention : *facit indignatio versum,* lettre XXII de l'édition[1]. Ce morceau n'a point figuré dans l'édition de 1790. La première fois qu'on l'a connu, c'est par une analyse de Jobez dans son histoire de Louis XV[2], puis, pas mal plus tard, par la publication de Vatel, à qui Jobez l'avait communiqué[3]. Or, Flammermont savait et disait dès 1884, dans cette *Revue* même, de quelle manière Jobez s'était procuré ce fragment. C'était dans un manuscrit alors conservé, avant 1848, aux archives du ministère des Affaires étrangères[4].

Avec un peu d'effort, M. Calmettes eût précisé la nature de ce manuscrit des Affaires étrangères, où avait été pris le morceau conservé également par le recueil qu'il employait. Flammermont, qui avait vu les copies faites par Jobez, avait remarqué et cité la préface qu'il attribuait à la personne chargée du travail aux archives : « L'idée qui déterminait Choiseul à écrire se marque dans les premières lignes; quand cette idée est remplie, sa plume languit et souvent lui tombe des mains... Ses fragments ne sont donc pas finis;... le plus grand nombre est informe[5]. » Or, voici ce que M. Calmettes, à son tour, a relevé, en tête de la copie sur laquelle il a travaillé[6] : « L'idée qui le déterminait à écrire se marque dans les premières lignes; quand cette idée est remplie, sa plume languit et souvent elle lui tombe des mains. Les fragments ne sont donc pas finis. » Le doute n'est plus possible; le manuscrit, devenu depuis peu la

le recueil des lettres authentiques de Choiseul à Voltaire dénotait pour le recueil une origine échappant à toute discussion » (Préface, p. VI). M. Muret a montré le vice et la faiblesse de cette argumentation (article cité, p. 234-235).

1. Édition Calmettes, p. 204.
2. Jobez, *la France sous Louis XV*. Paris, 6 vol., 1864-1873.
3. Vatel, *Histoire de Mme du Barry*. Versailles, 1883, t. I, pièces, p. 483.
4. *Revue historique,* vol. cité, p. 114.
5. *Revue historique,* ibid.
6. Édition Calmettes, p. 160 et 161.

propriété de MM. Plon et Nourrit, est un recueil dérobé aux archives des Affaires étrangères, dont il faisait partie avant 1848.

C'est un recueil, une compilation de Soulavie, dont les papiers originaux, copies ou manuscrits, sont en partie rentrés après sa mort aux Affaires étrangères[1]. Puisque le manuscrit qui a servi à M. Jobez et celui dont se sert M. Calmettes ne sont qu'un seul et même recueil, l'hypothèse que formait Flammermont en 1884 sur l'un est pour l'autre également très vraisemblable. Aux arguments fournis par Flammermont, je joindrai ceux-ci : dans le morceau sur Mme du Barry se trouve un portrait de Louis XV, d'un ton excessif et grossier. Ce portrait ne s'accorde pas avec un fragment publié en appendice par M. Calmettes, qui rappelle l'introduction des *Mémoires* et en paraît la première esquisse[2]. Le fragment, tiré du recueil et intitulé : *Mémoires de la cour de France de 1756 à 1780*[3], diffère absolument de la lettre XX, consacrée par Choiseul au même sujet[4]. Le morceau publié en appendice sur un *Projet d'États provinciaux*[5] diffère tout autant des *Réflexions sur l'établissement d'États provinciaux* qui se trouvaient dans l'édition de 1790[6]. Je ne conclus pas de ces remarques que toutes les pièces contenues dans le manuscrit de Soulavie fussent de sa main ou apocryphes : le contraire est prouvé par l'authenticité des lettres de Choiseul à Voltaire et par les documents déjà publiés d'autre part dans l'édition de 1790. Ce recueil est un mélange de documents originaux de Choiseul, ou même d'autres, et d'additions, de remaniements de Soulavie, peut-être le manuscrit que Soulavie offrait à l'éditeur Buisson de publier, après réconciliation, en 1793[7]. En tout cas, c'est un mélange suspect. Il ne suffit pas qu'un document s'y trouve pour être légitimement et pour cette seule raison attribué à Choiseul. Et cela me paraît le cas de la lettre XXII, dont l'authenticité n'est pas autrement établie.

C'est également le cas d'un morceau très curieux que M. Calmettes cite à l'appendice : « Instructions rédigées au nom de Mme de Pompadour pour vaincre l'opposition des confesseurs » (1752)[8]. M. de Nolhac, qui avait vu ce morceau, avait cru y reconnaître une confi-

1. Flammermont, *les Papiers de Soulavie* (*Rev. hist.*, 1884, t. II).
2. Édition Calmettes, p. 214-217, et, d'autre part, p. 373.
3. Édition Calmettes, p. 369.
4. P. 147 et suiv.
5. Édition Calmettes, p. 436.
6. Édition de 1790, t. I, p. 201.
7. Sur cette conjecture, voir Flammermont (*Rev. hist.*, 1884, p. 114).
8. Édition Calmettes, p. 376.

dence de Mme de Pompadour elle-même[1]. M. Calmettes, en général plutôt sévère aux lettrés élégants, quoiqu'il ne craigne pas à l'occasion un air de bravoure[2], lui a donné une leçon d'exactitude en attribuant le morceau à Choiseul sans hésiter[3]. Comme il n'en avait aucune preuve, la leçon risque fort de se retourner contre lui.

Il est regrettable, en résumé, que, sous les apparences de *Mémoires de Choiseul*, un recueil de Soulavie, dont la publication jusqu'ici nous avait été épargnée, ait paru ainsi au début du XXe siècle. Cette édition, par son ensemble, fait tort à la seule publication qui eût pu servir l'histoire, celle de fragments authentiques des Mémoires de Choiseul. Elle nous fait seulement désirer plus vivement, après cent ans d'attente, coupée de satisfactions incomplètes et de déceptions, comme celle-ci, la levée des scellés mis depuis trop longtemps sur les papiers de Choiseul conservés par ses héritiers et toujours refusés à l'histoire.

Émile Bourgeois.

1. P. de Nolhac, *Louis XV et Mme de Pompadour*, Paris, 1904, p. 339. — M. de Nolhac a répondu à ces critiques en faisant observer que la pièce se compose de deux parties, l'une au style direct, la plus longue, dont il maintient l'attribution à Mme de Pompadour, l'autre donnant les ordres propres du roi (*Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. X, 1905, n° 1).

2. Édition Calmettes, Préface, p. VI.

3. Notamment les pages XVI à XVIII de la Préface.

LES COMTESSES DE LA MARCK ET DE BOUFFLERS

ET GUSTAVE III

D'APRÈS LES CORRESPONDANCES CONSERVÉES A UPSAL.

(Suite et fin [1].)

Mme de Boufflers, au rebours de Mme de la Marck, a laissé une réputation qui s'est perpétuée au XIXe siècle; Sainte-Beuve, en un portrait célèbre, s'est plu à faire transparaître sous le masque un peu hautain de « l'idole » le rayonnement d'une forte intelligence; il l'a peinte dans cette petite cour du Temple où elle règne par l'esprit, alors même que d'autres, plus jeunes, triomphent par la beauté; il l'a suivie dans ses rapports avec Hume, avec Rousseau; il a noté la dignité de cette vie manquée, les « nobles qualités » de la « grande dame déclassée, » sa « virilité d'âme; » « il y avoit quelque chose de mâle dans son amitié; » il a vu sous les brillantes apparences la blessure secrète, blessure d'orgueil, lorsque Conti refuse d'épouser sa vieille amie. Des documents inconnus de Sainte-Beuve permettraient aujourd'hui d'ajouter quelques traits à ce portrait; son exactitude psychologique demeure inattaquable. Telle Sainte-Beuve la « retrouvait » dans les mémoires, dans les lettres à Rousseau, telle il la reconnaîtrait dans les lettres à Gustave III dont, sans les connaître, il souhaitait la publication : passionnée, romanesque, ambitieuse, éprise de nobles actions et de haute politique, mais réfléchie, volontaire, tenace, experte aux prudents calculs, habile à composer avec la réalité. Elle félicite Gustave III de son voyage à Saint-Pétersbourg, « qui joint à l'éclat des actions romanesques tous les avantages des projets les mieux concertés. » Elle pleure en Conti « le héros...; la perte que j'ai faite, sire, est une perte nationale. » A lire d'affilée ses lettres et les réponses de Gustave III, il semble qu'elle soit l'homme, et l'homme d'État, tant il y a dans ces lettres de fermeté réfléchie, tant le langage en est mesuré dans sa force, égal dans sa vigueur,

1. Voir *Revue historique*, t. LXXXVII, p. 302.

sobrement et hautainement philosophique. Elle écrit : « Vous êtes, sire, mon roi d'adoption. » Croyez qu'elle est sincère; le dieu des philosophes a mis sur son chemin un roi jeune et vertueux; elle assume une tutelle; elle s'acquittera en conscience des devoirs qu'elle s'arroge. Gustave III lui envoie le texte de sa constitution de 1772; elle répond par une consultation en règle, un commentaire, article par article; elle écrit : « Parvenu, sire, au point de gloire où vous êtes, j'ose vous avertir que toutes lectures ne sont pas bonnes pour vous maintenant. » Elle ose, elle avertit, elle conseille, et même elle critique si Gustave III laisse paraître des goûts de monarque absolu. Elle juge des choses de France sans indulgence. Elle disserte des choses de Suède, mais alors la base solide de l'expérience lui fait défaut : elle philosophe et théorise, elle oublie d'être spirituelle, il lui arrive d'être pédante.

Gustave III, dont le caractère présente plus d'un trait féminin, a pu être séduit par la « virilité d'âme » de Mme de Boufflers; il eut en Mme de la Marck une amie de dévouement égal, une admiratrice ardente et humble, délicate, désarmée, féminine et presque maternelle.

Mme de Boufflers, Mme de la Marck ! parfait contraste ! Ce n'est point qu'on ne puisse discerner en elles certaines aspirations communes ni assigner le même point de départ à leur attachement pour Gustave III; toutes deux s'étonnent avec la même sincérité naïve d'aimer un roi; entendez qu'elles vivent en un temps qui désespère de la royauté : Louis XV, cynique et méchant, leur inspire un immense dégoût,une haine vivace. Gustave III les traite de républicaines; il a tort; elles l'aiment de toute la puissance de leur instinct royaliste, parce qu'à leurs yeux il réhabilite la monarchie. Mme de Boufflers, qui raisonne sa gratitude, aime en lui quelques idées, Mme de la Marck, moins « savante, » aime en lui le souverain « vertueux. »

Et donc, parce que Gustave III, philosophe vertueux et roi des heureux Suédois, consent à être le modèle des souverains, Mme de Boufflers lui prodigue les avis d'une sollicitude toujours en éveil, Mme de la Marck ces cadeaux menus qui entretiennent l'amitié; d'un coup, et avant le départ de Paris, « six flaccons d'eau de fleur d'oranger de Malthe... pour l'estomac ou les nerfs de Sa Majesté en cas qu'Elle en souffre, » par la suite des caisses de confiture, — et il faut que Sa Majesté dise si les confitures lui agréent, — du « sirop de vinaigre... fort et rafraichissant, » un « sultan de Montpellier qui sent très bon, » une foule de « petits ouvrages de religieuses, » car Mme de la Marck a ses « nonnes » qu'elle initie au culte de Gustave III tout en collaborant à la confection de bourses, de nœuds d'épée pour le roi de Suède

et son frère le prince Frédéric, de sacs à ouvrage pour la princesse Albertine, — et il faut que Gustave III accuse réception de tout ce « chiffon de couvent, » — son portrait au pastel, des médaillons en terre cuite, un cabaret de porcelaine, des flambeaux; mais elle préfère ce qui lui coûte quelque travail, elle brode à son ami un habit. Gustave semble être un fils chéri qui vit en exil, mieux, un petit-fils, car seule une aïeule a de ces prévenances câlines qui font sourire et qui émeuvent. Et quelles inquiétudes! quel besoin de nouvelles! On lit « les gazettes avec avidité, mais seulement l'article de la Suède; » on interroge passionnément les Suédois à l'arrivée de Stockholm, on les embrasse à l'occasion « comme une folle » pour l'amour de leur maître; on implore des réponses : ce n'est point pour y chercher de spécieuses théories politiques, mais l'assurance sans cesse attendue, désirée, que l'exilé possède ce bien essentiel, la santé, et les satisfactions immédiates qu'elle emporte; et l'on répète à Sa Majesté, encore que l'on sente l'expression « trop familière, » qu'on « l'aime de tout son cœur, » et on la supplie de brûler les lettres qu'Elle reçoit, car ces lettres « coulent de source, le sentiment seul les écrit; c'est à lui seul aussi qu'il est permis de les lire; les gens froids me trouveroient bien beste. » Les bonnes, les braves lettres! Et comme l'on comprend que Gustave III se soit plu à répondre simultanément à Mme de la Marck et à Mme de Boufflers, à l'amie, pourrait-on dire, en même temps qu'à l'ami.

Les lettres de l'amie sont plus « amusantes. » Elle ne se passionne guère que pour ou contre les personnes; les détails de la vie quotidienne absorbent son attention; ses observations se traduisent en brèves et spirituelles notations; son expérience ne déborde jamais en généralisations, tient toute en quelques « mots; » et l'on sait gré à cette malice de son ingéniosité, à cette verve de sa franchise; on admire Mme de la Marck de ne point se contraindre pour paraître sans esprit.

A l'en croire, elle vit assez retirée; elle aime à prendre quelque repos en un couvent de province, « pendant que M. de la Marck va régner chez lui en Allemagne sur douze rustres; » elle vit alors en « recluse..., dans le calme et la fraîcheur d'une forêt..., dans le tronc d'un vieux chêne, comme un hibou..., les impôts dont nous sommes surchargés et les denrées qui augmentent chaque jour m'ont forcée à cette solitude économique. » Elle est, en réalité, mêlée de fort près au monde, qu'elle habite aux Tuileries ou dans sa propriété du Val, à l'extrémité de la terrasse de Saint-Germain. Elle connaît ses contemporains. Elle égratigne avec sûreté; la dévotion aiguise parfois de jolis ongles : « Monsieur est bien paresseux et bien gras..., il veut faire le petit

émoustillé, cela ne lui va point... Monsieur boit et mange à faire peur, engraisse tous les jours et s'appesantit à proportion, voilà tout ce qu'on en peut dire... Le comte de Provence est doux, a de l'esprit, assez d'acquis, mais est glorieux, et je ne dirai pas le reste pour ne pas déplaire à Votre Majesté... M. le dauphin montre quelques vertus sauvages, mais sans esprit, sans connaissances, sans lecture, n'en ayant pas même le goût, et dur dans ses principes comme brute dans ses actions... »

Elle est mécontente; son temps en porte la peine, et tous et toutes; les ministres de Louis XV sont « imbéciles ou deshonorés, » ceux de Louis XVI sont « des chirurgiens qui coupent bras et jambes... »

M. de Saint-Germain est une espèce de pourfendeur qui va d'estoc et de taille sur tout le monde; depuis Roland on n'avoit rien vu de plus intrépide... Nous sommes dans l'attente de six ou sept édits de M. Turgot et d'une douzaine d'ordonnances de M. de Saint-Germain; il faut espérer qu'après tant d'évacuations nous nous porterons bien; ce qui est de certain, c'est que nous serons plus légers... Nos jeunes femmes crèvent d'esprit; elles sont toutes initiées dans les secrets de l'État, elles se mêlent de tout, font l'amour par passe-temps... Nos jeunes princesses ne sont pas encore dans le cas de nous donner de rejetons, on prétend qu'elles sont encore telles que lorsqu'elles sont parties de leur pays, cet excès de sagesse fait trembler (28 janvier 1777)... La reine va sans cesse à Paris, à l'Opéra, à la comédie, fait des ducs, sollicite des procès, s'affuble de plumes et de pompons et se moque de tout... L'esprit et les plumes, voilà quels sont nos guides... Des systèmes absurdes, une liberté effrénée de tout dire, de tout écrire, une haine marquée pour tout ce qui est sage et sensé, voilà ce qui caractérise notre malheureux siècle... L'esprit de ce siècle-cy gaste tout; nous avons échangé notre raison, notre bon sens contre du clinquant; aussi sommes-nous pauvres, faibles, misérables...

Conclusion :

La philosophie et le bel esprit ont tout gasté.

Pessimisme d'aïeule qui boude à la jeunesse, sévérité maussade de sexagénaire louangeuse du passé! Tant qu'on voudra. Encore cette aïeule n'est-elle point si vieille qu'elle ait perdu tout sens de la vie; sa maussaderie, en vérité, est fort allègre et clairvoyante; son sourire n'est point méchant; il n'exclut pas la pitié : « Je fus hier à Marly..., on jouoit au lansquenet; une seule réjouissance fut de douze cents louis, et tout le monde meurt de faim; cet esprit de vertige me rendit triste et rêveuse le reste de la soirée... Le peuple de ce pays meurt de faim : je souffre de ne pouvoir les secourir,

presque autant que si je manquois comme eux. » Car elle a de ces mots, et c'est bien une Française qui conte à Gustave III les tristesses nombreuses et les rares joies du temps, la fin de Louis XV, la du Barry et ses folies, la cour, les petites intrigues, les grandes misères, la guerre d'Amérique, qui lui prend ses neveux, le duc d'Ayen et le « petit de la Fayette, » dont elle est fort inquiète et bien fière.

Qui l'eût dit que, des amitiés vouées par Mmes de la Marck et de Boufflers à Gustave III, la plus fragile dût être précisément la plus naïvement passionnée? A partir de 1780, les lettres de Mme de la Marck sont moins nombreuses; leur série se clôt en 1784. Son nom figure jusque-là dans toutes les lettres adressées par les Suédois de Paris à Gustave III; il en est ensuite rigoureusement banni. La rupture est complète; elle est définitive.

Cet événement, certes, ne fut point voulu ni désiré par Mme de la Marck; elle le redouta; les soins qu'elle se donna pour le prévenir hâtèrent le dénouement.

L'amitié de Mme de la Marck a de l'amour l'élan désintéressé, la candeur, l'exaltation aveugle; cette amitié est exclusive, elle est jalouse; de là tous les orages. Jalousie avouée, hélas! et presque dès le premier jour : Gustave III écrit-il à d'autres femmes? Mme de la Marck veut le savoir; elle l'interroge, — Mme de Boufflers écrit, reçoit des réponses! — C'est l'ennemie (1772). Mme de la Marck redouble d'attentions; elle se fait humble; sa flatterie s'ingénie, a des grâces caressantes pour définir les bienfaits d'une amitié royale : « L'amitié entre égaux a moins de relief et moins de piquant; on trouve si simple qu'on vous rende ce que vous prestez que le prix de la réciprocité en diminue. » Son dévouement s'enquiert de services à rendre; le comte de Provence, Marie-Antoinette liront certaines des lettres qu'elle reçoit, les loueront; elle est la confidente des mutuelles admirations, l'officieuse intermédiaire entre le roi de Suède et les princes français; son manège aboutit. Gustave III doit la suivre, car elle n'est pas une « affronteuse; » il entre en correspondance avec la famille royale. Le comte de Provence s'affirmera ami, épanchera en lourdes et flasques missives ses rancunes, dévoilera ses ambitions, toute la misère d'une intelligence vacillante et d'une âme sans orgueil. Il sera peu utile, au dire de Creutz. Mme de la Marck est ravie : « Il peut être avantageux, sire, que Votre Majesté ait dans la famille royale un ami qui puisse parler si l'occasion le requéroit... Votre correspondance, sire, avec Monsieur, est mon ouvrage. » Voilà qui est entendu, constaté. Et que Gustave III ne redoute aucune lassitude : « Je vous supplie, sire, de m'adresser tous les Suédois, sans craindre jamais qu'ils puissent m'être à charge... Je n'épargne ni

attention, ni coquetterie lorsqu'il est question d'un Suédois; Votre Majesté en devine aisément la raison. » Et l'on dispute à Mme de Boufflers « le petit Staël..., mon ami M. de Stedinck..., le petit Peyron, » etc., et l'on se fait auprès de Gustave III l'avocate de ces jeunes gens! En tout on prétend surpasser la « rivale. » Et jusqu'à ces présents innocents dont on se fait une spécialité, les confitures, les sirops de vinaigre, les chiffons de couvent, les portraits, les nœuds d'épée... Ah! jalousie! mystères du cœur féminin! Gustave III comprend-il? « Mme de Boufflers a beaucoup d'esprit, j'en ai très peu, mais je sais aimer, et je ne sais pas si à cet égard je ne pourrois pas lui disputer la supériorité. »

Neuf ans la « rivalité » dura sans autres conséquences; on en suit les progrès dans la correspondance des Suédois qui séjournent à Paris, de préférence celle de Creutz. Creutz contemple les événements avec placidité; il dispose des courriers; les lettres des « deux comtesses, » celles de Gustave III passent presque toutes par ses mains; il retient ou dispense les unes et les autres selon les circonstances, ingénieusement; il provoque des impatiences, des colères, des « haines, » toujours passagères; il est indispensable et il a une grâce bien à lui pour persuader à toutes les femmes qu'elles sont des « anches. » Il a en Staël une utile auxiliaire. Staël écrit à Gustave III (1779) :

Mme de Boufflers a reçu le portrait du prince royal avec une joie qu'il est difficile à dépeindre, mais Mme de la Marck sera au désespoir quand elle saura la préférence que V. M. vient de donner à sa rivale, car c'est ainsi qu'elle appelle Mme de Boufflers. Je tâcherai de le lui cacher le plus longtemps qu'il me soit possible, et j'espère que V. M. lui donnera en attendant la même marque d'amitié et de bonté qu'elle a donnée à Mme de Boufflers. Madame de la Marck étoit bien jalouse l'été dernier quand elle apprit que V. M. avoit donné de ses cheveux à sa rivale; nous eûmes une grande dispute là-dessus; elle soutint qu'on est toujours jaloux quand on aime et que V. M. lui donnoit dans ce moment-là beaucoup de sujet de l'être...

Et quand Mme de la Marck « sait » (29 novembre 1779) :

Je suis très inquiet jusqu'à ce que je sache que V. M. ait eu la grâce d'accorder à Mme de la Marck le témoignage de bonté dont j'ai pris la liberté de la supplier dans ma dernière lettre... Il ne s'agit de rien moins que de « rétablir le crédit de l'ambassadeur de V. M. auprès de cette dame. »

Tels sont les échos qui parviennent à Gustave III, échos plutôt flatteurs; ainsi secondé, il ne s'inquiète pas encore : il rassure

Mme de la Marck, il lui expédie des fourrures d'hermine, des vues de ses châteaux, des portraits, du thé, directement importé d'Asie, et ses lettres sont « admirables..., un chef-d'œuvre d'esprit, de raison, de bonté, de philosophie..., un chef-d'œuvre de sentiment, de raison et d'esprit... Quelle grâce de style!... vous ne vous bornez pas, sire, à penser plus profondément et à mieux juger que personne, mais vous y joignez aussi un tour de plaisanterie charmante et qu'on ne se lasse point de relire... La postérité, sire, vous mettra au-dessus d'Alexandre... » Creutz renchérit : « La dernière (lettre)... à Mme de la Marck étoit vraiment charmante; elle étoit remplie de plaisanteries d'une grâce infinie; tout le monde se l'arrachoit » (25 juin 1775).

Ainsi s'attarde l'exposition. C'est à Spa que se noua ce petit drame à trois personnages. Dès l'automne 1779, Mmes de la Marck et de Boufflers savent que Gustave III médite un voyage sur le continent, leur impatiente curiosité accueille le camarade d'enfance, devenu l'intime ami de Gustave III, le comte Evert W. Taube, envoyé en fourrier à Paris. Taube est flatté, conquis et bientôt aux abois; sa mission est secrète; la jalousie des « deux comtesses » s'exaspère de son demi-mutisme; il demande conseil (lettres à Gustave III). Au fond, il penche en faveur de la comtesse de la Marck, de même, semble-t-il, que la plupart de ses compatriotes; rompues les glaces de l'abord, le tempérament suédois est enclin aux chaleureuses démonstrations, s'accommode d'une intimité simple; quelque familiarité ne l'effraie point. Mme de Boufflers est trop hautaine, de supériorité déconcertante; Mme de la Marck, aussi fière, est moins guindée; d'un mot bien suédois, elle est « sans prétention » (anspråkslös). Taube les juge : Mme de Boufflers témoigne d'un grand intérêt pour Sa Majesté, « mais cet intérêt me paroît beaucoup plus approcher de la curiosité que du sentiment... Mme de la Marck ne veut rien savoir que de vous seul, sire; elle veut savoir si on vous aime, si votre santé est bonne, si vous la ménagez, si votre fils promet de devenir ce que vous êtes... » (16 décembre 1779). Ce brave homme serait mauvais courtisan s'il n'égayait d'un sourire ses démêlés avec les deux femmes; Mme de la Marck se lamente sur son âge, Taube la réconforte : le roi aime beaucoup les vieilles femmes, « enfin, je répétai tant de fois vieille qu'elle m'interrompit pour me dire un peu froidement : vous m'avez entièrement rassurée, Monsieur! Mme de la Marck vous dira, sire, dans sa lettre, apparemment qu'elle me trouve l'âme très sensible, mais que, quand je suis attendri, je ne sais plus ce que je dis » (20 janvier 1780). En mars, Taube écrit à Spa pour arrêter le logement royal; mais c'est seulement un

mois plus tard qu'il donne des informations précises à Mmes de la Marck et de Boufflers. Il se charge de leur procurer des appartements près du roi, mais loin l'une de l'autre, car elles ne se voient pas à Paris : « Votre embarras sera extrême de les accorder ensemble. » Mme de la Marck fait de beaux projets; elle demandera à ne voir Gustave III que les matins, et surtout en l'absence de toute autre femme que la comtesse Auguste de la Marck ; aux autres elle abandonne le reste du jour : « Pour une dévote, elle n'a pas mal choisi, le matin on est beaucoup plus frais et dispos aux impressions des sentiments du cœur qu'on ne l'est après-dîner. » En somme, « ces dames sont charmantes..., mais elles me tourmentent impitoyablement pour savoir quelle sera la plus aimée; » même réponse à toutes deux : « La plus aimable! Ce sera sans doute vous, Madame. Je tâche de faire mon rôle d'Osmin à merveille, mais je prévois d'avance qu'il viendra quelque Roxelane à Spa qui l'emportera sur les deux respectables sultanes, et Osmin, qui est actuellement caressé, sera détesté d'elles » (14 mai 1780).

Ainsi arriva-t-il. Mmes de la Marck et de Boufflers allèrent à Spa; elles en revinrent mortellement ennemies, humiliées l'une et l'autre par le succès de Roxelane, Mme de la Marck surtout fort marrie; il y avait eu des bouderies, des brouilleries et des raccommodements, des « scènes, » dont le souvenir ne s'effaça jamais de la mémoire de Gustave III. Le médecin Dalberg[1] juge Mme de la Marck aussi aimable que Mme de Boufflers est impérieuse, mais Mme de la Marck est capricieuse, sa franchise déplaît; elle a de trop bonnes raisons pour dissuader le roi de tenter un voyage à Versailles. Gustave III se plaît surtout dans la société de la duchesse d'Aremberg et de la princesse de Croy, qui, elles-mêmes, s'entourent volontiers de la maréchale du Muy et de la comtesse Ramel. Mme de Boufflers obtient toutefois de décisives faveurs; pour plaire, il n'est point de sacrifice qu'elle ne consente; ne délaisse-t-elle pas sa belle-fille, cette jolie et fantasque comtesse Amélie, éternelle malade qui requiert et obtient son affection, ses soins de tous les instants? Témoin ce billet, très probablement destiné par Gustave III à la comtesse Amélie (sans date ni adresse) :

J'ai bien du pardon à vous demander, Madame la comtesse, c'est moi qui retiens Madame de Boufflers et vous prive du plaisir de la voir. Je crains que vous ne m'en vouliez du mal, Madame la comtesse, et qu'il y ait quelque changement dans les sentiments que vous avez bien voulu me témoigner jusqu'ici. J'en serois au désespoir, mais il

1. Ahnfelt, del IV; v. Fersens *Hist. skr.*, IV, 384.

faut être juste. Vous possédez Madame de Boufflers toujours, vous avez eu le bonheur de ne point la quitter, et moi, qui ne l'ai point vue depuis neuf ans, qui viens de six cents lieues pour la voir, et qui ne la verrai peut-être plus de ma vie, il est naturel que j'emploie tous les moments pour jouir de sa société. J'en appelle donc à la justice dont les dames françaises se piquent et dont votre famille fait une profession particulière. Je n'ose point appeler à mon aide l'amitié que vous avez bien voulu me témoigner, et je sais que vous me pardonnerez le petit déplaisir que je vous cause dans ce moment. J'espère samedi venir moi-même vous fléchir et vous témoigner tous les sentiments avec lesquels je suis[1].

Mme de Boufflers suit Gustave III à Bruxelles, d'où il fait une visite à la nouvelle favorite Mme de Croy en son château. Elle parvient à se loger dans le même hôtel que le roi; elle projette un voyage en Suède, qui fait prévoir au bon Dalberg l'éclosion d'une infinité d'anecdotes! — Et Mme de la Marck? Elle aussi va à Bruxelles; quel sincère désespoir dans ces quelques lignes qu'elle adresse à Gustave III au départ :

Je n'ai pu me résoudre à prendre congé de M. le comte de Haga[2]; cet adieu, qui me paroît pour moi éternel, me cause une douleur que je n'aurois pas été la maîtresse de dissimuler; je le supplie d'excuser en faveur du motif la précipitation avec laquelle je me retirai hier et d'agréer avec sa bonté ordinaire l'hommage de mon attachement, celui de mon respect et celui du dévouement que je lui ai voué pour le reste de sa vie. — A Bruxelles, à huit heures et demie du matin, ce jeudy 27 septembre.

Les larmes séchées, la crise apaisée, le dépit l'emporta; Gustave III lui écrit, elle répond brièvement : « J'ai reçu d'elle une petite lettre, mais si froide et si respectueuse que je n'en augure rien de bon » (Gustave III à Creutz, 22 novembre 1780). Elle reviendra; son ami, M. de Castries, à peine de retour de Spa, est nommé ministre de la Marine, Gustave III saisit l'occasion : « Mme de la Marck sera dans les nuées, je vois sa joie et son ivresse (3 novembre)... J'ai écrit à Mme de la Marck et j'ai mis sous son enveloppe une lettre pour M. de Castries; mandez-moi, je vous prie, si son humeur de Spa et de Bruxelles continue encore (22 novembre)...; » et Creutz de répondre : « Mme de la Marck voit vraiment tous ses vœux remplis par l'élévation du marquis de Castries au ministère. Son humeur de Spa est un peu changée, elle est devenue plus rai-

1. *Gust. papper*, F 418.
2. Nom que porte Gustave III pendant son voyage.

sonnable » (14 décembre). Et la correspondance reprend entre le roi et la comtesse, et presque aussitôt l'échange des petits cadeaux et des témoignages de grande reconnaissance. Creutz est reconquis : « Mme de la Marck est entièrement revenue à V. M., elle m'en a fait la déclaration l'autre jour, elle prend à présent le parti de V. M. dans toutes les occasions (18 avril 1781)... Mme de la Marck a repris son ancien enthousiasme pour V. M.; ses caprices et ses ombrages sont dissipés; elle a été infiniment flattée du souvenir de V. M. et de la manière pleine de grâce dont elle lui en a donné des marques; elle a demandé tout de suite à M. de Peyron si V. M. n'avoit rien envoyé à Mme de Croy; il n'a eu garde d'en souffler mot. J'ai été moi-même avec lui à Saint-Germain » (4 mai 1781). Peyron est à bonne école; la même lettre s'achève sur l'éloge d'un magnifique portrait offert par Gustave III à Mme de Croy. Quelques jours plus tard, Creutz annonce que Mme de la Marck brode un habit pour Sa Majesté, grand secret! Il ajoute (en suédois) : « Il règne toujours un froid secret entre Mmes de la Marck et de Boufflers, mais ce n'est pas la faute de la seconde » (11 mai).

Certes, l'habileté n'a pas tort. A Spa, Mme de Boufflers a resserré son amitié avec Creutz, elle en tire avantage. Creutz écrit encore (14 décembre 1780) : « L'attachement de Mme de Boufflers pour V. M. est augmenté s'il est possible : c'est une femme essentielle dans son amitié. Sa considération augmente tous les jours; c'est la raison, la douceur et la bonté même. Jamais personne n'a mis autant de délicatesse dans ses procédés et d'activité dans son amitié » (14 décembre 1780). La douceur et la bonté même! Ce poète exagère. Ou peut-être ces vertus sont-elles de difficile pratique entre femmes. En vérité, on a pu observer quelques signes de trêve apparente, l'ancienne émulation s'est aggravée; il ne s'agit plus de courtoise rivalité; entre les deux comtesses, c'est la guerre, sourde, implacable. Lutte inégale : Mme de la Marck garde ses positions, Mme de Boufflers mène le combat, suivant une progression savante.

D'abord les insinuations :

Vous avez dû trouver rarement autant d'attachement, autant de respect, autant d'enthousiasme de vos rares qualités avec autant d'indépendance, de liberté et si peu d'exigence, et si, comme vous me l'avez dit souvent, vous êtes accoutumé à être vexé par vos amis, je serai du moins l'exception de cette règle (15 octobre 1780).

M. de Castries est nommé ministre :

J'ai été à Saint-Germain faire mes compliments à Mme de la Marck, que la nouvelle du jour rendait d'assez bonne humeur. La reine m'a

parlé de celle, fort contraire, qu'elle avait eue à Spa et de toutes les scènes qui s'étoient passées; je ne me suis pas autant prestée qu'une autre auroit fait à l'en amuser, ne voulant pas dire du mal de Mme de la Marck à cause de vos bontés pour elle et des liaisons de société que j'ai eues avec elle. Je suis persuadée pourtant que, malgré sa dévotion, elle n'aura pas cette retenue à mon égard, et, qu'à tort ou raison, elle se plaindra de moi; mais, si l'on voulait toujours user de représailles, on prendroit tour à tour les défauts de chacun, et ce seroit un mauvais marché à faire (octobre 1780).

De Gustave III à Mme de Boufflers :

Je tâcherai dorénavant de lui donner plus d'activité (à sa correspondance), quoiqu'elle soit en tiers avec les rois de Prusse, de France et d'Angleterre et avec l'impératrice-reine, car tous ces bonnes gens-là auront la bonté de me lire avant que vous n'ayez reçu ce griffonnage..., vous vous rappelez que Mme de la Marck trouvoit qu'un tiers (la princesse de Croy) était de trop dans la conversation; en voilà quatre bien comptés, sans tous les petits princes d'Allemagne, les Villes libres..., qui me feront le même honneur (17 novembre 1780).

Les mesures de prudence avant l'attaque :

Puisque V. M. me parle de Mme de la Marck, y auroit-il de l'indiscrétion de vous demander, sire, si vous en avez reçu des lettres et si elles sont sur l'ancien ou le nouveau ton qu'elle avoit pris dernièrement. J'ai vu Mme de Croy, nous sommes très bien ensemble; S. M. peut juger quel a été le sujet de notre entretien; j'ai pris beaucoup d'amitié pour elle et pour la maréchale du Muy, à cause de l'analogie de nos sentiments (4 décembre 1780).

L'attaque, un chef-d'œuvre :

Je n'ai vu Mme de la Marck qu'une seule fois depuis Spa. On m'a dit qu'elle étoit de meilleure humeur et que la lettre que V. M. a écrite à M. de Castries vous avoit rendu ses bonnes grâces; j'ai su aussi qu'elle avoit rencontré la reine chez Mme de Polignac, qu'elle l'avoit amusée par beaucoup de facéties, qu'elle avoit conté les querelles qu'elle s'étoit faite à Spa avec des détails fort étranges et fort ridicules. V. M. la connoît à présent et sait de quoi elle est capable; c'est une personne passionnée et toujours hors de mesure, qui n'a nulle tenue et qui aime et hait en un même jour à la fureur, qui, d'ailleurs, ne peut se soumettre à vieillir et voudroit dominer et occuper d'elle comme dans l'âge de la galanterie. Ce sont des vérités que je savois qui ne seroient pas longtemps à se découvrir et que je n'aurois jamais fait connoître si elles avoient pu se cacher, mais ce seroit une bonté qui tiendroit de la sottise ou de l'hypocrisie de ménager une personne qui ne se ménage pas elle-même et qui s'est déclarée en propos très déplacés selon ce qu'on m'a dit (17 avril 1781).

Qu'on cherche le nom de Mme de Boufflers dans la correspondance de Mme de la Marck après 1780, on ne l'y trouvera pas; peu à peu ses lettres ont repris le ton de l'ancienne intimité; c'est le même culte, ardent et naïf, aveugle et touchant, uniquement préoccupé de son objet. Elle écrit plus rarement, c'est qu'elle est gravement malade. En a-t-elle jamais voulu à Gustave III? Elle compte l'année 1780 parmi les plus heureuses de sa vie, le séjour de Spa lui a procuré un « grand bonheur. » En vérité, si elle « hait » jamais quelqu'un « à la fureur, » ce ne put être que Mme de Boufflers, qui le lui rendit bien.

Mme de la Marck croyait avoir prononcé à Bruxelles un adieu éternel; trois ans s'écoulent; Gustave III est repris de son humeur voyageuse; il parcourt l'Italie; en juin 1784, il est à Paris, ce fut le dénouement.

Arrivé à Versailles le 7, le 10 il écrit à Creutz, rappelé à Stockholm et président de la chancellerie royale : « J'ai retrouvé mes anciennes amies et je les ai revues avec un plaisir infini. Vous pouvez bien juger que je n'ai pas encore fait le tour entier. J'ai vu Mmes de Boufflers, de la Marck, de Luxembourg, de Croüy, de Mouchy, d'Usson, de Beauvau... » Il a retrouvé ses amies, les salons, les théâtres, les fêtes, Versailles, dont il n'a point cessé d'admirer l'élégance et l'esprit, Paris, qu'il aime, le sachant prompt à l'enthousiasme et prodigue de retentissantes louanges; à treize années de distance, il veut recommencer l'entreprise glorieuse et vaine, il veut conquérir Paris, il le veut ardemment, témoigne d'un zèle presque frénétique; son endurance étonne, son omniprésence déconcerte. Fut-il en 1771 plus aisément spirituel, plus chaleureusement éloquent, galant avec une plus flatteuse réserve? Fut-il jamais plus français, plus séduisant, plus jeune? Il est armé d'expérience, la nécessité le presse. Pourtant il échoue. On le loue certes, on l'encense, il est populaire, il est chansonné. Qu'importe! le souverain en exercice ne retrouvera jamais cette unanimité d'enthousiasme qui accueillit le prince. Il ne peut faire qu'il n'ait vécu, régné; ses chagrins domestiques, ses insuccès politiques l'ont atteint dans son orgueil et dans sa vanité; son humeur à changé; il a chassé les conseillers, des favoris l'entourent; il est despotique, irritable, inquiet; il rêve de chimériques ambitions, et sa dissipation est sans remède. Cessera-t-il en voyage d'être lui-même? Ses amis de France sont surpris; il est blessant, il froisse la reine; il n'est plus le héros idéal; surtout il n'est pas le docile pupille que pense Mme de Boufflers, et il n'est pas le roi « sensible », d'une sentimentalité un peu bourgeoise qu'imagine Mme de la Marck.

Tandis que Gustave III s'agite, Mme de la Marck risque d'être délaissée, tort peut-être réparable; une malheureuse affaire où elle se trouve mêlée malgré elle gâte tout. Parmi les favoris dont l'intimité avec Gustave III fait jaser les méchantes langues de Paris, l'un des plus en vue est Peyron[1]. On sait sa rapide fortune, son passage au régiment de la Marck[2]; son refus de s'embarquer pour les Indes, son exclusion de l'armée française. Pendant son séjour à Paris, Mmes de Boufflers et de la Marck l'ont particulièrement choyé; Mme de la Marck l'a logé; elle a excusé le coup de tête; elle a imploré le pardon de Gustave III : « Ce jeune homme a été plus malheureux que coupable; sa faible constitution ne lui permettoit pas de supporter la mer; les mauvais conseils de gens sur lesquels il comptoit l'ont entraisné et lui ont fait quitter notre service pour ainsi dire malgré lui; les seules bontés de V. M. peuvent le consoler » (30 mars 1782). Gustave III a accueilli Peyron, l'a « consolé. » Les anciens chefs n'ont point pardonné; de retour des Indes, le colonel de la Marck s'exprime en termes fort vifs : le hasard l'a mis en possession de documents désobligeants pour Peyron. Sa dureté peut-être a causé l'insubordination de Peyron et de quatorze autres officiers, il crie son ressentiment et son mépris. Mme de la Marck prend peur; peut-elle d'ailleurs soutenir l'officier indiscipliné, repousser le témoignage même de l'écriture de Peyron? Elle lui écrit en Italie; elle écrit à Taube, supplie qu'on n'amène point en France l'imprudent dont elle paraît ignorer la faveur. Mais Gustave III s'est mis en tête de faire réintégrer dans le régiment de la Marck son favori, victime, assure-t-il, d'une persécution. Peyron viendra à Paris tête haute et suffisamment protégé contre le colonel, contre la famille de la Marck. Une lettre à Creutz révèle l'état d'esprit du roi de Suède :

Rome, 27 mars 1784.

Mme de la Marck a écrit une lettre de cheval au pauvre petit Peyron, tout prouve que c'est à la sollicitation du comte de la Marck. Elle est terrible avec ses inconséquences. Elle a antidaté sa lettre, ce qui fait qu'il en a d'elle de dates antérieures (?), où elle le traite parfaitement bien, où elle l'invite de demeurer chez elle pendant mon séjour en France. Aujourd'hui, c'est autre chose. Je suis persuadé qu'elle me fera encore quelque scène, et je suis très résolu de ne point les souffrir, ni pour moi ni pour les personnes qui m'accompagneront. Ce sont ces sortes de choses *qui me font redouter un voyage dans son pays* (en suédois). Ceci ne me rassure pas.

1. Karl Peyron, 1757-1784; v. Fersens *Hist. skr.*, V.
2. Commandé par le prince d'Aremberg, comte de la Marck, déjà cité. Voir plus haut.

La « lettre de cheval » était probablement la suivante (sans adresse) :

Paris, 6 février 1784.

L'amitié que j'ai eu pour vous, Monsieur, m'engage à vous donner un conseil que vous suivrez si vous êtes raisonnable : le comte de la Marck est de retour. Je sais qu'il a trouvé dans les papiers des Suédois qui sont morts des lettres de vous qui ne sont pas à votre avantage. Ne vous exposez pas à venir dans un pays où vous seriez mal reçu et où je ne pourrois vous voir. Le roi de Suède s'apercevroit aisément du froid qu'on a pour vous, et cette impression pourroit vous faire un tort irréparable. Trouvez quelque prétexte pour retourner dans vos pays et évitez par cette sage conduite les désagrémens que vous pourriez rencontrer icy. Une fausse démarche entraisne toujours bien des chagrins après elle; le plus grand de tous seroit de perdre votre état et les bontés du roy; il faut éviter ce malheur par une conduite sage. Ne doutez jamais, Monsieur, des sentiments avec lesquels je suis votre très humble et très obéissante servante. — Je ne sais par quel hasard mes armes se trouvent dans votre écusson; comme nous ne sommes point parents, je vous prie de vouloir bien les retrancher des vostres[1].

Question de dates à part, les « inconséquences » de Mme de la Marck étaient fort raisonnables, fort prudentes ses objurgations, prévoyants ses conseils, délicatement courtoise sa lettre de congé. Dès l'arrivée de Gustave III, elle a avec lui une explication... insuffisante. Gustave III soutient Peyron obstinément et fort imprudemment l'impose. Invité chez la marquise de Polignac, l'amie de Marie-Antoinette, il prétend que la marquise retire une invitation adressée au comte de la Marck. Staël, chargé de transmettre les *ordres* de son maître, est fort empêché, il obtient à grand'peine d'en être dispensé. Gustave III va chez la marquise, fait un affront au colonel. Peyron essuie des avanies : pendant une fête donnée par le duc de Brissac, il quitte le bras de Gustave III et provoque la Marck; il reste le lendemain matin (25 juin) sur le champ du combat, au bois de Boulogne, tué net, le cerveau perforé d'un coup d'épée.

Un autre favori, G.-M. Armfelt[2], a noté dans son journal la colère et la violente douleur de Gustave III lorsqu'il apprend cette mort, au retour d'une visite à Saint-Denis. Gustave III aurait alors déclaré avoir conseillé à Peyron de se battre. Le même jour, il va chez la maréchale du Muy, qui ne sait rien encore, puis à la représenta-

1. *Gust. papper*, Lettres de Mme de la Marck.

2. G. M. Armfelt... af Elof Tegner, I, 127; cf. *Journal*... (Ups. Handl., F 616 a).

tion du *Mariage de Figaro*, et, en « passant » (en français), chez Mme de la Marck, *pour savoir comment elle se porte.* Il soupe chez Mme de la Vallière; il rentre tard, il passe une nuit agitée.

Est-ce bien une visite de courtoisie que fait ce jour-là Gustave III à sa vieille amie, à la parente du colonel, lui-même grièvement blessé? Que put-il bien lui dire, puisqu'il ne fit point amende honorable? Banalités mondaines, phrases négligentes, d'où se détache le mot cruel qui met fin « en passant » à une longue amitié! Fût-ce leur dernière entrevue? Le nom de Mme de la Marck n'est point sur la liste de personnes qui reçurent le roi de Suède pendant son séjour à Paris (7 juin-20 juillet).

Et, deux mois plus tard, Gustave III, rentré en Suède, écrit à Mme de Boufflers :

Je vous prie de distribuer mes compliments à toutes les dames qui se souviendront de moi, et surtout à mes vieilles connoissances de treize ans (une cependant exceptée, que je souhaite qui m'oublie, vous m'entendez bien), Mmes de Luxembourg, de Beauvau, de Mirepoix, de Boisgelin, de la Vrillière, la princesse de Croy, la maréchale de Mouchy... (6 septembre 1784).

Ces noms reviennent comme un refrain sous la plume de Gustave III; ces amitiés féminines le justifient à ses propres yeux, elles le rassurent, elles lui suffisent; amitiés lointaines, liens légers que nouèrent le caprice et la vanité, si légers, si ténus que personne ne songe à les rompre! Gustave III désormais n'en supporte point d'autres; ambitieux déçu, affolé d'orgueil, il n'a que faire de grandes affections, le vrai dévouement l'importune; il n'a pas un mot de regret pour la vieille amie, si droite, si sincère! Et s'il est las d'un attachement imprudemment passionné, quel grief a-t-il contre l'enthousiasme avisé de Mme de Boufflers? Il la « blesse dans la partie la plus sensible; » elle se plaint en des lettres empreintes d'une dignité triste et fière et bientôt s'oublie elle-même pour donner les plus viriles conseils :

Vous avouerai-je, avec la liberté d'une amie fidèle, que je me suis aperçue de quelque altération dans votre caractère, imperceptible à d'autres yeux, mais qui, bien que légère, n'a pas moins excité mes alarmes. Je n'ai point voulu troubler le plaisir de votre voyage par des représentations, ces petits excès pouvoient être excusés par une curiosité qui n'auroit bientôt plus l'occasion de se satisfaire et ne peuvent pas laisser de traces; c'est le principe que je combats et que je crains. Je sais par expérience qu'on ne reprend pas les occupations sérieuses quand on le veut, et d'ailleurs quand, par une supériorité que vous

possédez bien réellement en tout genre, vous pourriez éviter cet inconvénient, il faut encore observer les bienséances qui ne permettent à aucun homme raisonnable une dissipation continuelle et qui ordonne particulièrement à un grand homme la modération en toutes choses (3 août 1784).

Tel est, dans le silence des courtisans de Drottningholm, le langage de la frivolité française! Inefficace, il fait honneur à Mme de Boufflers; mais sauve-t-on par des paroles un homme à la dérive?

Mme de Boufflers n'écrit plus qu'une seule fois le nom de la « rivale. » Staël, après le départ de son maître, avait marqué quelque promptitude à se dégager vis-à-vis de Mme de la Marck; Mme de Boufflers s'en offense; elle pratique la générosité des convenances : « A moins que ce ne soit par votre ordre, je ne crois pas qu'il doive rompre avec elle en la négligeant à ce point. Quelques visites de civilité comme particulier me paraissent convenables. »

Mme de Boufflers continua à correspondre avec Gustave III jusqu'à la fin du règne; émigrée en Angleterre dès le 14 juillet 1789, elle reçut de son ami royal des secours qui ne garantirent point les dernières années de sa vie contre un demi-dénuement[1].

Plus heureuse, Mme de la Marck ne devait point connaître les longues humiliations d'une vieillesse errante et dépossédée; elle eut de courts démêlés avec les autorités révolutionnaires; inscrite sur la liste des émigrés au cours d'un voyage à Bruxelles en 1791, ses biens furent mis sous sequestre[2]; elle mourut au moment d'en recouvrer la jouissance à la Montagne du Bon-Air (Saint-Germain), le 29 juin 1793.

Lucien Maury.

1. Morellet, *Mém.*, t. II, chap. xxvi. Lettres de Mme de Boufflers à Rosenstein (Ups., 8306). Elle mourut le 4 décembre 1800. Voir acte de décès et inventaires reproduits dans Vivie, *op. cit.*

2. *La comtesse de la Marck et l'Assemblée nationale*, broch., s. d. Bibl. nat., Ln27 11158. Cf. réimpr. de l'ancien *Moniteur*, séance de l'Assemblée nationale du 25 juillet 1790. Voir aussi aux Archives nationales, sequestre des particuliers, T 769, O1 1681, O1 1682, F 75697.

APPENDICE.

Nous reproduisons les deux lettres ci-dessous pour servir de complément à la publication de M. Vivie. La première (sans date ni adresse) était évidemment destinée à la comtesse de Boufflers, en réponse au « songe » que M. Vivie a inséré en guise de « prologue. » La seconde est une lettre de Mme de Boufflers, dont l'original appartient à la Bibliothèque royale de Stockholm.

Que vous dirai-je, Madame la Comtesse, et comment exprimer tous les sentiments que m'a fait éprouver votre songe? Les sentiments n'ont point de langage, les paroles dont se servent le commun des hommes sont toujours trop faibles pour bien exprimer ce que peut un cœur délicat, tendre et susceptible des plus vives impressions. Oui, vous m'avez fait goûter les momens les plus doux qu'une âme sensible peut éprouver; j'ai cru être aimé pour moi-même, et vous voulez bien me conserver cette agréable illusion; j'ai cru être aimé pour moi-même déjà, et cela par les personnes dont j'étois le plus jaloux de mériter l'amitié. Vous voulez bien me confirmer cet espoir de la manière la plus délicate et la plus agréable. Jugez de combien de sentimens divers je dois être agité, la joie et la reconnoissance se mêlent aux regrets, et je sens combien est grand l'engagement qu'un suffrage tel que le vôtre me fait contracter. Si vous pouviez connoître toute l'étendue des désagrémens que j'éprouve, vous me trouveriez bien à plaindre; je paye bien cher ces agréables momens que j'ai passés près de vous et dans le païs le plus agréable de la terre; mais, quelque peine que j'éprouve, je ne trouve pas qu'ils sont à comparer avec le plaisir (quoique mêlé de regrets) que je goûte en pensant que j'ai des amis qui sentent mes peines et les partagent, et je me forme souvent d'agréables illusions en me flattant de l'espoir de recevoir un jour ces mêmes amis dont les sentimens sont si chers et dont le suffrage me payeroit amplement des caprices d'un peuple bizarre, aveugle et malheureusement souvent trompé. Si vous exécutez jamais le projet dont vous m'avez flatté, vous seriez en effet pour moi une de ces fées favorables dont les douces influences consoloient les mortels et qui ne paroissoient que pour affermir leur constance et les soutenir par l'espoir de leur suffrage[1].

1. Brouillons de Gustave III, *Gust. papper*, F 418.

Sire,

Je vois partir M. l'ambassadeur[1] avec bien du chagrin; il laisse icy beaucoup de regrets à tous ceux qui l'ont connu particulièrement. L'aménité de son caractère, sa politesse, sa complaisance, les grâces de son esprit sont des qualités qui ne peuvent manquer leur effet et qui sont assurées de plaire aux plus difficiles. Il ne m'appartient pas de rendre justice à sa capacité dans les affaires, mais il est impossible de n'en pas former la plus haute idée d'après le choix glorieux que Votre Majesté a fait de luy et la place[2] qu'elle lui destine. Ce que je puis dire, du moins à l'égard de celle qu'il a occupée en France, c'est qu'il a rempli d'une manière distinguée tout ce qui en constitue les devoirs extérieurs par une dignité sans orgueil et jamais embarrassante, une prudence impénétrable, qui n'a rien d'affecté ni de suspect, par la générosité de ses manières, la noblesse de sa représentation et sa bonté paternelle envers ses compatriotes, qui ne sera jamais surpassée et qui leur a été fort utile. Mais, ce qui m'afflige le plus dans cet événement, c'est que j'appréhende, sire, que, par le rappel du comte de Creutz, nous ne le perdions et que vous ne le conserviez pas; un si grand changement de température, de manière de vivre et d'occupations, avec ce qui luy en coûte pour le charger d'un si pesant fardeau, et le mauvais état de sa santé, tout cela me fait craindre infiniment pour luy. Je sais que l'attachement sincère et tendre qu'il a pour Votre Majesté, ses bontés, dont il recevra des témoignages journaliers, et le touchant intérest qu'il doit trouver à vivre sous ses yeux, et, s'il est permis de s'exprimer ainsi, dans votre société intime, doit adoucir ses peines, effacer des souvenirs pénibles et le dédommager de tout ce que l'habitude luy a rendu nécessaire, mais je crains toujours l'effet des premiers efforts qu'il a fallu se faire et ce que la solitude, dans un si long voyage, peut opérer sur luy; pour moy, je suis désespérée et d'avoir ignoré les projets de Votre Majesté et d'être restée dans l'incertitude sur tous les éclaircissemens que j'avois désirés et demandés, qui sont toujours restés sans réponse; si j'avois pu prévoir d'être accompagnée de M. le comte de Creutz, mes inquiétudes auroient été moindres, et la plupart des difficultés qui m'arrêtent auroient pu disparaître. Par le moyen de M. de Vergennes, j'aurois peut-être obtenu l'avance des fonds qui m'appartiennent, votre recommandation, prétextée du voyage que je devois entreprendre, auroit pu me servir à cet effet; pour lors, assurée d'une escorte aussi sûre qu'agréable, assurée des payemens que je dois faire d'icy au mois de septembre, les principaux obstacles étoient levés. Je ne me résoudrai jamais à renoncer à l'espoir d'aller en Suède, je renoncerois plutôt à vivre, mais, cette occasion perdue, qui peut prévoir ce qui

1. Creutz rentre à Stockholm le 7 juin 1783.
2. La présidence de la chancellerie royale.

arrivera par la suite? puisque la seule année où je suis libre par ma santé et par les circonstances je suis retenue par mes affaires. Je n'ay point eu l'honneur de voir la Reine depuis la réponse que je luy ai rendue de la part de Votre Majesté, parce que je garde une personne qui est inoculée, mais j'en ai receu une lettre où elle témoigne qu'elle sent avec reconnaissance ce que vous avez fait pour elle et paroît très sensible au chagrin que la perte du jeune prince cause à Votre Majesté.

Je n'ay rien d'intéressant à luy mander que M. l'ambassadeur ne puisse avoir l'honneur de vous dire, et je me bornerai, sire, aux assurances respectueuses d'un attachement aussi long que mes jours, et qui en feroit le bonheur si je n'étois pas destinée à les passer loin de votre présence. Votre Majesté me feroit une grande grâce si elle daignoit m'instruire de sa santé et de la situation de son âme et m'apprendre si la douleur de la Reine commence à se calmer et si sa grossesse se confirme. Indépendamment des sentimens de Votre Majesté, qui régleront toujours les miens, sa sensibilité et ses vertus ont des droits sur tous les cœurs.

Ce 12 may 1783.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

ÉPOQUE MODERNE.

Généralités. — Commençons ce Bulletin par une bonne nouvelle, celle de l'apparition de la cinquième année du *Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France*[1]. C'est surtout maintenant que l'on peut mesurer le service que nous rend cet inestimable instrument de travail. Le nouveau fascicule, consacré aux publications de l'année 1902, ne contient plus, il est vrai, les sections Histoire des sciences, des lettres, de l'art. Mais, grâce à la libéralité de la Société d'histoire moderne, MM. G. Brière, P. Caron, H. Maïstre pourront, dans le prochain fascicule qu'ils nous promettent pour la fin du printemps, combler cette lacune. — On notera cette année une amélioration très sérieuse apportée au classement des comptes-rendus : les ouvrages publiés en 1902 sont accompagnés de la mention des comptes-rendus parus, non seulement en 1902, mais encore en 1903. On pourra ainsi se rendre bien plus complètement et plus vite compte de la valeur d'un livre nouveau.

xvie siècle. — L'historiographie du xvie siècle français s'est enrichie de trois ou quatre œuvres de valeur, dont une a pour auteur un étranger.

La place nous manque pour rendre compte comme il conviendrait des trois volumes de l'*Histoire de France* de M. E. Lavisse, qui sont consacrés au xvie siècle. Mais la *Revue* ne saurait les laisser passer sans les signaler. Les deux premiers sont l'œuvre de M. H. Lemonnier[2], le troisième celle de M. J.-H. Mariéjol[3].

Les deux demi-tomes de M. Lemonnier embrassent les guerres

1. Société nouvelle de librairie et d'édition, 1904, in-8°, x-255 p.

2. T. V : I. *Les guerres d'Italie. La France sous Charles VIII, Louis XII et François Ier (1429-1547).* Hachette, 1903, 394 p. — II. *La lutte contre la maison d'Autriche. La France sous Henri II (1519-1529).* 1904, 380 p.

3. T. VI : I. *La Réforme et la Ligue. L'Édit de Nantes (1559-1598).* 1904, 429 p. Le second demi-tome de M. Mariéjol, *Henri IV et Louis XIII*, est en cours de publication. (Il vient d'être achevé à l'heure où je corrige ces épreuves.)

d'Italie et la lutte contre la maison d'Autriche. Tous deux se présentent comme des compositions harmonieusement équilibrées; la moitié environ de chaque volume est consacrée au récit des faits (récit remarquable, surtout dans l'exposé des négociations diplomatiques, par sa netteté), la seconde moitié de chacun est un « tableau » de la civilisation, des idées, des mœurs, des arts, de l'organisation sociale, bref, une véritable histoire « de la France » pendant soixante-cinq ans. Je ne vois pas qu'on en puisse trouver ailleurs l'équivalent.

Ce procédé de composition permet de dégager les événements essentiels. Les États de Tours de 1506 acquièrent ici toute leur signification, rien que d'être encadrés dans un chapitre (livre II, ch. I) sur « la France pendant les guerres d'Italie ». L'histoire de la Réforme française est prise, comme il fallait, dès ses débuts; et j'espère que, grâce à la diffusion de cette collection, nos livres scolaires et notre enseignement vont enfin être débarrassés de cette ânerie qui consistait à ne faire intervenir le protestantisme comme facteur de l'histoire de France qu'à dater de 1559-1561. M. Lemonnier a tenté une synthèse de tous les travaux de détail publiés sur les divers courants qui se sont mêlés pour faire la réforme précalvinienne, sur les classes et les provinces[1] dans lesquelles la doctrine s'est répandue. Peut-être n'a-t-il pas suffisamment insisté sur l'influence exercée par les pays voisins de langue française, Metz avant 1552, la Savoie avant 1536, la Lorraine, les Flandres et le pays wallon, la Comté. De même, s'il donne de Calvin une intéressante caractéristique[2], très exacte dans l'ensemble, il n'est pas juste de réduire sa lutte contre les « libertins » à une question purement religieuse; elle impliquait une question de moralité. Il n'est pas non plus d'une stricte logique de tirer de la mort de Servet cette conclusion que les protestants français auraient sans hésitation brûlé les catholiques (p. 184); Servet n'était pas un hérétique comme les autres; et, s'il ne nous paraît pas aujourd'hui plus coupable de nier la Trinité que de croire à la transsubstantiation, ces deux « erreurs » ne pouvaient être équivalentes pour un cerveau du XVIe siècle.

On attendait avec une certaine curiosité les chapitres de M. Lemonnier sur les beaux-arts. Dirai-je que, sans m'avoir causé précisément une déception, ils ne m'ont point semblé supérieurs à ceux qui

1. Un singulier oubli, p. 195 : après avoir annoncé une étude sur le ressort de chaque parlement, M. Lemonnier omet celui de Dijon.

2. P. 230, cette fine observation : l'orthodoxie de Calvin est du même ordre que l'orthodoxie littéraire des humanistes; pour eux comme pour lui, c'est le livre, c'est « l'écriture », c'est le passé antique qui est la vérité.

traitent de l'évolution politique, sociale ou religieuse? Je crois bien qu'ici le spécialiste a été quelque peu étouffé sous l'amas de ses propres richesses. A force de vouloir tout dire, et trop dire, l'historien risque parfois d'abuser des détails sur la biographie des artistes, des descriptions minutieuses des œuvres. Les chapitres d'histoire littéraire souffrent de la même pléthore; et, comme l'espace est mesuré à l'auteur, cette pléthore devient sécheresse. Nous avons souvent des résumés d'une bonne histoire de la littérature française[1], plutôt que l'analyse des grands courants historiques tels qu'ils s'affirment dans la littérature du temps.

En politique, en littérature, en art, M. Lemonnier n'appartient pas à cette école qui, sur les pas du duc de Chaulnes, de Müntz, de Delaborde, faisait des guerres d'Italie le point lumineux de notre histoire, l'aboutissant nécessaire de notre tradition nationale. Contre cette légende, qui paraît bien avoir assez longtemps régné, l'élève de Courajod dirige des coups redoutables, et parfois même d'une violence excessive[2].

Très différente est la manière de M. Mariéjol. A la précision un peu sèche de M. Lemonnier, celui-ci oppose une verve entraînante, une ironie volontiers irrespectueuse des grands noms du passé. Il se plaît visiblement à démêler le fonctionnement des institutions, les luttes d'influence, le jeu des forces antagonistes. Il les voit un peu du dehors, et l'on ne peut dire de lui qu'il se soit fait une âme du XVIe siècle pour les décrire. Mais comme il les fait bien comprendre! Sa connaissance profonde, qu'on sent ancienne, journalière et familière, de toute la littérature de ce temps lui permet d'émailler à tout instant son texte de phrases topiques, révélatrices, qu'il emprunte aux correspondances, aux harangues, à ces innombrables pamphlets dont la pluie s'abattait sur les partis. D'un crayon ferme, sûr, pointu et malicieux, il dessine les portraits des principaux acteurs, les Lorrains, Montmorency, les Châtillon, Antoine, L'Hôpital, — « cet honnête homme était un habile homme », — Henri III, « un intellectuel qui a le dégoût de l'action », surtout Catherine[3]. Il ne

1. Résumés forcément incomplets. C'est ainsi que je n'y trouve pas (sauf erreur) La Popelinière, dont les idées en matière d'histoire et aussi sur « la querelle des anciens et des modernes » sont si curieuses et si originales.

2. P. 12, il rabaisse décidément trop le rôle de l'Italie comme école de la politique et de la diplomatie européennes.

3. P. 30 : « Malgré neuf grossesses, l'âge mûr et l'embonpoint, elle était restée très alerte, grande chevaucheuse, grande marcheuse et grande mangeuse... » Voy. aussi p. 42.

flatte pas ses modèles, mais il nous procure le sentiment aigu de la ressemblance, de la réalité concrète enfin saisie.

La tâche de M. Mariéjol était particulièrement difficile. Rien n'est compliqué comme cette histoire des guerres civiles, avec leurs recommencements perpétuels. M. Mariéjol y apporte une extraordinaire clarté, et l'on est tout étonné de se reconnaître si aisément dans ce dédale. Il note dès le début la transformation qui se produit vers 1560 dans le sein du protestantisme et qui, d'une religion de penseurs, de bourgeois, de petites gens et de martyrs, fait un parti de gentilshommes et de politiques prêts à l'action et à la révolte. Il a cherché à tenir la balance égale entre papistes et huguenots. Je crois bien qu'il y a presque réussi, puisqu'il s'est vu attaquer à la fois par la *Revue des Questions historiques*, pour avoir jugé avec trop d'indulgence le traité de Hamptoncourt, et par le *Bulletin du protestantisme*, pour avoir trop facilement accueilli, contre le baron des Adrets, les accusations postérieures des jésuites.

L'*Histoire de France* dirigée par M. Lavisse a, dès à présent, sur la plupart des entreprises collectives du même genre, une supériorité incontestable : elle marche; pas très vite, mais elle marche. Elle en est à son douzième demi-tome, et ni le zèle des auteurs, ni la valeur de l'œuvre, ni l'intérêt des lecteurs n'ont fléchi. Malgré la variété inhérente à toute collaboration, elle conserve une réelle unité; on n'y relève pas, entre les diverses parties, ces différences et ces inégalités qui nous ont trop souvent affligés ailleurs. Les noms inscrits sur le programme des trois derniers tomes nous sont un sûr garant qu'elle gardera jusqu'au bout cette belle tenue. Elle constituera, d'ici un ou deux quarts de siècle, l'indispensable lecture préparatoire à toute recherche spéciale sur l'histoire de France. Et, ce qui n'a jamais rien gâté, elle se lira non sans plaisir. — Libre maintenant aux rêveurs d'impossible de reprocher à ces auteurs d'une histoire en neuf tomes d'avoir réduit à l'essentiel l'apparat critique du bas des pages!

Après vingt ans de travail préalable, M. Arthur Tilley nous donne *The literature of the French Renaissance*[1]. Non seulement ses deux volumes feront excellemment connaître au public anglais une des périodes les plus intéressantes de notre histoire littéraire, mais j'ose dire que, traduite presque telle quelle en notre langue, l'œuvre de M. Tilley y ferait encore fort bonne figure, même, — et nous n'écrivons pas ces mots à la légère, — à côté des travaux français les plus récents. M. Tilley possède une connaissance très pré-

1. Cambridge, University press, 1904, 2 vol., xxiii-355, xv-360 p., 1 index. La coupure entre les deux volumes est à 1580.

cise, très sûre, rare chez un étranger, de notre vieille langue[1] et de nos écrivains; un sentiment généralement juste de leurs mérites et de leurs défauts[2]. Non seulement il a étudié tous les textes avec une remarquable conscience, mais il est rare qu'un livre important, qu'un article de valeur lui ait échappé[3]. Les notices qui terminent chaque chapitre seraient utiles à nos propres étudiants.

M. Tilley a fait un réel effort pour ne pas réduire l'histoire littéraire à celle de cinq ou six génies. Il n'oublie pas les *Di minores*[4], et il cherche vraiment à rendre une évolution. On le chicanera (M. Lemonnier le chicanerait avec raison) sur le début qu'il fixe à cette évolution : l'avènement de François Ier, et aussi sur le terme : Régnier[5]. Mais ce que je dois noter ici, c'est la solidité avec laquelle sont traitées les parties du sujet qui intéressent l'histoire pure, à savoir l'influence de François Ier, l'Humanisme, Rabelais (60 pages), Calvin, l'italianisme des Valois, les mémoires des guerres de religion.

Le tome second du monumental ouvrage consacré par M. E. Doumergue à *Jean Calvin, les hommes et les choses de son temps*[6] a pour sujet spécial « les premiers essais » du réformateur, et va de son séjour à Ferrare, en 1536, à sa seconde entrée à Genève, en 1541. Premier séjour à Genève, séjour à Strasbourg, conférences de Francfort, rappel à Genève, ce sont des années qui comptent dans l'histoire de la Réforme française.

On sait quel est le procédé de composition de M. Doumergue. Fidèle à son titre, il nous donne moins une simple biographie qu'une *Cyclopaedia calviniana*. Calvin arrive-t-il à Ferrare? Description de Ferrare, ou plutôt notes de voyage de l'auteur, entremêlées de souvenirs et de rêveries historiques. Voit-il Renée? On nous exposera les relations de cette princesse avec Calvin jusqu'en 1564. Va-t-il à Francfort? « Nous allons le suivre pour jeter un coup d'œil sur la vieille ville allemande et impériale... » Et ainsi toute

1. Les fautes matérielles sont très rares. T. I, p. 67, erreur de ponctuation : « Que devant toy on a batu Finablement. » T. II, p. 168 : « Some lives of Virgil, » lire « lines ».

2. Le cant britannique l'a rendu peut-être un peu plus sévère que de raison pour les gauloiseries de Rabelais. Un peu trop le désir de donner des « places ».

3. Je crois, cependant, n'y avoir pas relevé Bourciez, *Littérature de cour sous Henri II*.

4. Par exemple (t. I, p. 242) Jeanne de Jussie.

5. Une certaine disproportion également entre les deux volumes, quoique le dernier contienne Montaigne.

6. Lausanne, Bridel; Paris, Fischbacher; Amsterdam, Feikema, Caarelsen et Cie, 1902, in-4°, XII-815 p., 75 reproductions d'estampes, etc., 75 dessins originaux de H. Armand-Delille, 14 appendices, index.

ville où Calvin a passé, fût-ce un jour (même des villes, comme Lyon, où l'on n'est pas très sûr qu'il soit venu), tout homme avec qui il a été en relation a ici son chapitre ou son paragraphe. Ajoutons que, le plus souvent, ce chapitre ou ce paragraphe est substantiel et plein, écrit d'après les documents les plus solides et d'une manière vivante. On ne pourra que goûter, par exemple, la peinture du milieu strasbourgeois, si pur, si large, si tolérant, si libre, oscillant entre la France, la Suisse et l'Allemagne, entre le luthéranisme, les premières formes de la rénovation religieuse suisse ou française et le calvinisme naissant, entre l'humanisme et la Réforme[1].

C'est dire le travail colossal que s'est imposé l'auteur. A-t-il été aussi heureux dans les efforts qu'il a faits pour parler de Calvin en toute impartialité?

Contre Kampschulte et contre Cornelius, l'historien protestant a parfois raison, plus souvent peut-être qu'on ne serait tout d'abord tenté de le croire, par exemple au sujet de Renée de Ferrare[2]. Il a raison aussi lorsqu'il nous fait pénétrer dans l'intimité du réformateur, lorsque, s'appuyant sur des textes indiscutables, il nous révèle chez cet homme, que l'on peint si dur, les tendresses du mari, du père, de l'ami, le sourire de cette figure austère et tendue, un stoïcisme chrétien qui n'est pas indigne d'évoquer le souvenir de Marc-Aurèle. Sur Calvin et les arts, je crois aussi que ce livre modifiera quelque peu l'opinion courante.

M. Doumergue n'accepte pas toutes les légendes calviniennes[3]. Il admet que le réformateur fut un homme et qu'il eut les défauts des hommes. Il a le courage de diagnostiquer en lui une « épouvantable infirmité », celle de « l'homme qui est l'instrument de Dieu, et fait de Dieu son instrument à lui ». Mais que Calvin soit « l'instrument de Dieu », M. Doumergue n'en doute pas une seconde. Pour lui, comme pour les croyants du XVIe siècle, c'est à un miracle, à une intervention spéciale de la Providence qu'est due (p. 177-178) la rencontre de Farel et de Calvin : « La Providence calcule juste...[4]. » Aussi n'ose-t-il guère porter la main sur l'élu de Dieu. Il ne va pas

1. Sur Renée, en 1554 (p. 71), il est fâcheux que M. Doumergue n'ait pu connaître la *Correspondance de Dominique du Gabre*, publiée par M. Alexandre Vitalis en 1903, donc postérieurement au t. II du *Calvin*. Les lettres (p. 96 et 97) de du Gabre à Tournon et au duc de Ferrare, particulièrement le passage sur les coffres de la duchesse, achèvent d'éclaircir cet épisode.

2. Voy. l'appendice : « De quelques historiens de Calvin. »

3. Sur le prétendu séjour de Calvin au Val-d'Aoste, il se contente de prouver que la tradition n'est pas impossible à priori.

4. *Ibid.*, p. 711.

jusqu'à dire, à son propos (p. 246), que « la fin justifie les moyens »; mais il n'est pas très éloigné de croire qu'il y a dans cette formule une part de vérité, et son plaidoyer pour la théocratie calvinienne servirait tout aussi bien à faire l'apologie de l'Inquisition ou des dragonnades. Même les personnes qui touchent de près à Calvin bénéficient de ce caractère à demi sacré : trop probe pour taire leurs faiblesses, M. Doumergue regrette de ne pouvoir les ignorer[1]. — On comprendra qu'une pareille disposition d'esprit ne soit pas la meilleure qu'on puisse rêver à un biographe de Calvin. Mais, plus dégagé de toute passion, plus indifférent aux questions qui se débattaient entre le réformateur picard et les *libertins* de Genève, M. Doumergue n'aurait sans doute trouvé nulle part la force d'entreprendre et de poursuivre cette œuvre colossale, et c'eût été grand dommage.

Prenons-la donc telle qu'elle est. Et souhaitons que, plus heureux qu'Herminjard, M. Doumergue puisse rapidement mener ce beau travail vers sa conclusion dernière[2].

Guillaume du Bellay est un des types les plus achevés de ces gentilshommes français du XVIe siècle qui savaient joindre à la vaillance guerrière l'habileté politique et le goût des arts. Capitaine, le sire de Langey a fait ses preuves sur les champs de bataille; il a été gouverneur de Turin, puis lieutenant général en Piémont. Diplomate, il a joué un rôle capital dans les affaires les plus délicates, la négociation du divorce et les négociations avec les princes et les réformés allemands; il a tenu en main les clefs de la politique de François Ier; il en a été l'instrument le plus actif et (avec son frère Jean) le plus intelligent; il en a été l'apologiste; il a dirigé une sorte de « bureau de presse » chargé de plaider la cause du roi devant l'opinion européenne. Humaniste, il a groupé autour de lui une « clientèle littéraire », et il est mort, peut-on dire, entre les bras de son médecin, Rabelais.

Cette figure originale et multiple revit-elle avec un relief suffisam-

1. P. 469 : « On a *malheureusement* quelques renseignements de plus sur la fille d'Idelette, Judith... » Comme cette belle-fille de Calvin a mal tourné, M. Doumergue aimerait mieux ne rien en savoir.

2. L'illustration est en grande partie fondée sur des documents. Signalons le joli portrait de Hanau : Calvin à l'époque de son voyage d'Italie. C'est un jeune homme sérieux, sans rien de dur, presque un étudiant, mais en qui l'on pressent déjà un maître. Éviter de nous donner (p. 12) un plan de Ferrare *en 1597* où se lisent les noms du *Corso Vittorio-Emmanuele* et de la *Via Palestro*. — Si joliment exécutés que soient les dessins de M. H. Armand-Delille, notre amour du document nous ferait parfois préférer des photographies. — L'impression est très soignée. — P. 656, « *cytharedi* (mot dérivé de Cythère)... » Non, mais, suivant l'expression de Viret, « ménestriers ».

ment puissant dans le travail, si richement et si consciencieusement documenté, de M. V.-L. Bourrilly[1]? Ce qui gêne, semble-t-il, quelque peu l'auteur, c'est que le personnage peut difficilement se séparer de son frère le cardinal. M. Bourrilly, qui prépare une publication relative à Jean du Bellay[2], a craint sans doute de la déflorer d'avance; de là, dans quelques parties de son *Guillaume*, quelque chose d'incertain et comme d'inachevé[3].

Mais, si le Ier livre (1491-1528) est une histoire diplomatique d'une concision un peu sèche, l'intérêt se réveille avec l'affaire du divorce, avec les excellentes pages consacrées à « Langey et l'humanisme ». Quant au livre III (*Missions en Allemagne*), il est à peu près ce qu'on pouvait attendre de M. Bourrilly : c'est l'exposé le plus complet, le plus critique, le plus intelligible aussi qui ait été donné de la politique allemande de François Ier, de ses fluctuations, des rapports que sa politique allemande soutient avec sa politique religieuse[4]. On y souhaiterait seulement plus de vie, un style plus alerte, une allure moins languissante. Dans le livre IV, consacré au Piémont, on notera l'étude sur l'affaire Frégose et Rincon[5].

Du Bellay n'a pas été seulement un homme d'action, il a été un historien. Le polémiste officiel se doublait d'un historiographe. Avec une incontestable sûreté de main, M. Bourrilly a débrouillé la question passablement obscure des rapports entre les *Ogdoades* de Guillaume et les *Mémoires* de Martin. Il a choisi, comme sujet de sa « petite thèse », la publication de la première *Ogdoade* latine[6],

1. *Guillaume du Bellay, seigneur de Langey (1491-1543)*. Paris, Soc. nouv. de libr. et d'éd., 1905, in-8°, XVI-449 p., index, 3 pl. (Thèse de la Faculté des lettres de Paris.)

2. P. I, n. 2 : « Une biographie de Jean du Bellay sortira de la publication de la *Correspondance politique* de ce personnage, entreprise sous les auspices de la *Société des Archives de l'histoire religieuse de la France.* »

3. Sur certains points, la thèse de M. Bourrilly satisfait moins complètement l'esprit que tel des articles donnés par lui au *Bulletin du Protestantisme français* et à la *Revue historique*, où il n'avait pas cette préoccupation de distinguer entre l'œuvre des deux frères.

4. Très bonne étude des nombreuses plaquettes, latines et françaises (souvent traduites en allemand), rédigées ou inspirées par Jean du Bellay pour réfuter les arguments des Impériaux. — Je me permets de rappeler que j'avais signalé l'importance de ces plaquettes dans la *Revue des cours*, 1900.

5. La documentation de M. Bourrilly sort de : Bibl. nat. (F. fr., Dupuy, Moreau; Pièces orig., Clairambault), Arch. nat., arch. des Affaires étrangères, Institut, Record Office, Marbourg, Turin. Il y a donc des chances pour qu'il ait à peu près épuisé son sujet.

6. *Fragments de la première « Ogdoade » de Guillaume du Bellay...* Paris, Soc. nouv. de libr. et d'éd., 1905, in-8°, XVIII-172 p., 1 index. L'annotation

rédigée entre 1523 et 1524, et qui contient le récit de l'année 1521. Il a démontré que cette *Ogdoade* avait été utilisée par Martin, quoique celui-ci n'avoue d'autres emprunts à son frère que le texte des trois livres V, VI, VII des *Mémoires* (1536). En réalité, Martin s'est aussi servi des fragments en français[1] relatifs aux années 1531-1533 (fragments encore inédits, et que M. Bourrilly nous doit). Il a fait son livre VIII (1537) avec le dossier de correspondances officielles que Guillaume avait préparé sur les affaires du Piémont.

M. Bourrilly a donc fait faire un pas considérable à la critique des *Mémoires* des du Bellay; à la lumière de ses recherches, les *Mémoires* prennent une valeur nouvelle, puisque le travail de Martin, rédigé beaucoup plus tard, s'y mêle en réalité avec celui de Guillaume, dont la première partie est de 1523-1524 et dont le reste avait été esquissé entre 1536 et 1542. Les *Mémoires* sont en partie l'œuvre d'un des principaux agents du roi; malgré leur partialité, ils restent donc un des documents capitaux pour l'histoire de François Ier.

M. André Lebey dépense beaucoup de travail et quelque talent à réhabiliter Charles de Bourbon[2]. Le malheur est qu'il n'apporte aucun texte vraiment nouveau et qu'il suive trop aveuglément le récit de Marillac. En matière de critique des textes, M. Lebey se montre d'ailleurs peu exigeant. La moindre affirmation de Macquériau, ou même de Varillas, pourvu qu'elle soit favorable à son héros, lui apparaît comme « d'une singulière vraisemblance »; de la vraisemblance, il passe sans peine à la conjecture, de la conjecture à la quasi-certitude. Il va sans dire que Louise de Savoie, pour lui comme pour feu R. de Maulde, est une vieille femme amoureuse qui ne pardonne pas à Bourbon ses froideurs. Sur la foi d'un roman paru en 1696, M. Lebey admet également la fable des amours du

est très précise. Une très lucide introduction critique. On a, paraît-il, reproché à M. Bourrilly le choix d'un texte qui apporte peu de nouveau. Mais c'est son principal mérite, s'agissant de démontrer que le rédacteur des *Mémoires* a eu ce texte sous les yeux.

1. Arch. des Affaires étrangères, *Mémoires*, France 752. Les exemples cités p. 388, n. 1, ne laissent aucun doute sur l'usage que Martin a fait de ces fragments. — M. Bourrilly ne croit pas à l'affirmation de Martin, à savoir que son frère aurait composé en latin, puis traduit en français, sept « ogdoades », qui auraient disparu dans le pillage de 1543. D'après une lettre contemporaine de Jean, il ne devait y avoir de complet que le plan, avec des ébauches, des indications de lacunes à combler. On n'aurait pillé que les « papiers » proprement dits. — C'était d'abord Jean qui devait parfaire l'œuvre historique du seigneur de Langey.

2. *Le Connétable de Bourbon (1490-1527)*. Paris, Perrin, 1904, in-8°, 448 p., 2 portr.

connétable et de Marguerite d'Angoulême : les deux jeunes gens, veufs tous deux, échangent leurs serments à Madrid, sous l'œil fraternel de François Ier ! Qu'après cela le patriotisme n'ait pas eu, en 1523, les mêmes exigences que de nos jours, c'est ce que l'on accordera très facilement à M. Lebey. Mais on n'ira sans doute pas, avec lui, jusqu'à voir en Bourbon l'un des plus beaux types d'homme du XVIe siècle.

Louis de Saint-Gelais, seigneur de Lanssac, gentilhomme de la chambre de Henri II, gouverneur de ses deux fils aînés, conseiller du roi, fut employé à de nombreuses missions diplomatiques, en Angleterre (1551) et en Écosse, auprès de Maurice de Saxe (1552) et d'Albert de Brandebourg, et surtout à Rome (1552, 1553, 1555, 1556), plus tard auprès du concile de Trente. M. Ch. Sauzé publie sa correspondance politique[1] pour les années 1548-1557 et nous promet un second recueil pour les années postérieures à 1558. Ces lettres, qui proviennent de la Nationale, des archives des Affaires étrangères, du Cher, de Modène, de Florence, sont importantes pour les affaires d'Italie[2].

On sait de quelle façon clandestine Henri de Valois quitta, en juin 1574, son royaume de Pologne et quelle colère éprouvèrent les Polonais à se voir ainsi abandonnés. Une étude de M. de Persan, préparée au cabinet des manuscrits, fait revivre les événements qui suivirent[3]. Une mission plus officieuse qu'officielle fut confiée à d'Espeisses, renforcé dans les derniers jours seulement par un ambassadeur en titre, le sire de Pibrac. D'Espeisses sut tenir tête aux colères et aux exigences polonaises, déjouer les menées allemandes, enfin retarder d'une bonne année l'élection du successeur d'Henri III. Le récit de cette triste fin de règne n'est pas dépourvu d'intérêt.

Je me demande comment la critique devrait s'y prendre pour décourager les historiens d'écrire des livres inutiles, j'entends par là des livres qui ne nous apportent aucun fait nouveau ou qui ne projettent point sur des faits connus une nouvelle lumière. La *Reine Margot*[4], de M. Merki, est, du moins jusqu'en 1582, un simple découpage des *Mémoires* de la reine, sans que la critique de ce texte

1. *Correspondance politique de M. de Lanssac* (*Arch. hist. du Poitou*, XXIII, 1904, XIV-628 p., index).

2. Quelques-unes déjà imprimées dans les *Mémoires-Journaux* de Guise et dans Ribier.

3. Paris, Plon-Nourrit, 1904, 72 p. (Extr. de la *Revue d'hist. diplom.*)

4. *La Reine Margot et la fin des Valois (1553-1615) d'après les mémoires et les documents*. Paris, Plon, 1905, in-8°, 448 p., 1 héliogr.

ait été même tentée par l'auteur[1]. On y a seulement entremêlé les correspondances les plus connues de cette époque. Pas de documents inédits, sauf, pour les dernières années de Henri III, un très petit nombre de pièces tirées du fonds Simancas; une connaissance très insuffisante des textes déjà publiés et des travaux de seconde main[2]; des anecdotes citées sans choix et parfois sans ordre[3]. Le tout, au reste, se lit agréablement et s'achève par un plaidoyer, en somme assez discret, en faveur de la reine Margot[4].

Le tome III de l'*Histoire municipale de Paris*[5], de M. Paul Robiquet, parait plus d'un quart de siècle après le second, plus de trente ans après le premier[6]. Il est consacré au règne de Henri IV. Comme les précédents, il est surtout établi d'après les registres du bureau de ville. C'est une source excellente, et, comme la publication de ces registres s'arrête actuellement à 1598, le dépouillement de M. Robiquet présente pour nous un véritable intérêt. Mais ce n'est pas une source unique, et, faute d'avoir étendu ailleurs ses recherches, l'auteur n'est complet ni sur l'histoire économique et industrielle de Paris[7], ni sur l'application de l'édit de Nantes, ni même sur les embellissements de la capitale.

Comme travaux modernes, M. Robiquet en est presque resté à Poirson, et il dépense contre cet auteur estimable, mais vieilli, une vigueur qu'il aurait pu mieux employer.

Cette pauvreté bibliographique est d'autant plus inquiétante que l'histoire de M. Robiquet est loin d'être exclusivement « municipale ». L'histoire de la cour, l'histoire générale y occupent une grande place, une trop grande place. Cependant, l'histoire même du *corps* municipal, — élections, administration financière, conflits avec

1. Trois lignes insignifiantes, p. 267, n. 1.

2. Les *Annales d'Issoire* données à tort (p. 347, n. 2, et ailleurs) comme inédites. Elles ont été publiées (fort mal, j'en conviens) par Bouillet.

3. La « Légende de la reine Margot » s'intercale bizarrement entre le séjour de la reine à Usson et l'avènement de Henri IV.

4. Plaidoyer un peu trop bienveillant tout de même. Est-ce parce que ses tendances sont très catholiques que M. Merki traite Jeanne d'Albret, à quarante-quatre ans, de « vieille protestante » ? — P. 133, « Chambourg » est connu aujourd'hui sous la forme « Chambord ». — P. 346, « Cavrina » pour « Cavriana ». — A diverses reprises, « Préfixe » pour « Péréfixe ». — Où peut-on lire ce « mot » de François Ier, cité p. 79 : « La méchante et acerbe secte du protestantisme » ?

5. Paris, Hachette, 1904, in-8°, VIII-532 p.

6. En même temps que le t. III parait une réédition des deux premiers.

7. Par exemple (p. 358) sur la consultation des communautés de métiers en 1598.

le roi, — y est faite d'une façon très intéressante. M. Robiquet, qui épouse volontiers les passions de ses aïeux les bourgeois parisiens d'il y a trois cents ans, n'est pas tendre pour celui dont Voltaire, dans l'intérêt de sa polémique antireligieuse, a voulu faire le modèle des rois. Le portrait qu'il trace du Béarnais ne manque point, somme toute, de vérité; mais il manque de justice, parce que l'auteur ne tient pas assez compte du milieu dans lequel agissait le premier roi Bourbon. Ce fut un « despote », et pas toujours « éclairé ». Mais pouvait-il, véritablement, comme l'auteur le lui demande, « fonder une monarchie tempérée et laïque » ?

Les travaux accomplis sous Henri IV pour le dessèchement des marais vendéens ont rejeté dans l'oubli le patient labeur des générations antérieures. Les premières tentatives d'exploitation des *colliberts* du XIe siècle, les opérations de dessèchement entreprises par les abbayes dès le XIIe préludent aux grands dessèchements du XIIIe, à la construction des *bots* et au creusement des *achenaux*. Ruinés par la guerre de Cent ans, ces belles œuvres ne furent jamais complètement réparées, et les guerres de religion leur portèrent un nouveau coup. Henri IV et ses ingénieurs hollandais apparaissent donc moins comme des créateurs que comme des restaurateurs.

M. Clouzot ne s'est pas contenté, dans *les Marais de la Sèvre-Niortaise et du Lay du Xe à la fin du XVIe siècle*[1], de retracer ces faits intéressants et peu connus. En s'appuyant sur les aveux, les procès-verbaux de visite, sur la *Chronique de Langon*, sur la Popelinière et la *Guide des chemins de France*, il retrace avec beaucoup de bonheur les procédés de dessèchement, la vie du maraîchin, les productions du marais « mouillé » et du marais « desséché », — roseraies et bois, blés, fèves et vignes, pâture, pêche et chasse, — le régime de la propriété, les conflits entre le droit du roi et celui du seigneur justicier, les coutumes des usagers; il reconstitue les voies de communication par eau et par terre. Son excellent travail est tout à fait digne de prendre place à côté de celui de M. Boyé sur *les Hautes chaumes des Vosges*. Ces savoureux ouvrages aideront à constituer une science nouvelle : la géographie de l'histoire sociale[2].

C'est pour fournir d'eau les oliviers de Salon et pour faire marcher dans cette ville des moulins à farine et à huile et autres « engins[3] », — usines de soieries, « paroirs » à draps, — que l'ingénieur Crap-

1. Paris, Champion; Niort, L. Clouzot, 1904, in-8°, 282 p., pièces justificatives (p. 182-246), glossaire, index, 6 cartes.

2. A noter le très judicieux emploi que fait M. Clouzot de la carte au 1/200 000.

3. Et non, comme on l'a dit, pour colmater la Crau.

ponne, en 1559, détourna au travers de la Crau les eaux de la Durance. Un Salonais, M. J.-B. Bertin, a recueilli dans les minutes des notaires une foule de renseignements sur le canal et son auteur. Un autre Salonais, M. V. Audier, les a mis en œuvre, avec cette exubérance de détails qui trouve son excuse dans le patriotisme local[1]. Monnaies du XVIe siècle, commerce salonais, écoles de Salon au XVIe siècle, protestantisme à Salon (ce chapitre traité avec un réel effort d'impartialité), tous ces sujets sont exposés dans ce petit volume, que parsèment des attaques innocentes autant qu'inutiles contre les lois de « M. Jules Ferry » et qu'inspire une admiration naïve, inspirée par les écrits de Ch. de Ribbe, pour les mœurs familiales et communales de la vieille Provence. Mais l'histoire même du canal est faite avec le plus grand soin, et aussi celle des autres œuvres accomplies ou simplement conçues par de Crapponne, en particulier un projet de dessèchement du lac de Grand-Lieu. Des pièces justificatives et des planches complètent cette modeste, mais utile et intéressante contribution à cette même science dont nous saluions une maîtresse œuvre dans le livre de M. Clouzot.

XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES. — Lorsque MM. Alfred Cauchie et René Maere avaient annoncé la publication prochaine du *Recueil des instructions générales aux nonces de Flandre (1596-1635)*[2], nous avions signalé l'importance de ces documents au point de vue de la politique européenne[3]. Il est plus facile, maintenant que ce recueil a paru dans la série in-8° de la *Commission royale d'histoire*, de mesurer ce que ces textes apportent à l'histoire de France. Sur les troubles de la régence, sur la guerre de la Mère et du fils, on consultera les instructions de 1615, 1617, 1619, 1621. Mais c'est surtout lorsque la France est engagée, plus ou moins directement d'abord, dans la guerre de Trente ans que la nonciature de Bruxelles devient un poste de premier ordre. Dès 1627 (instructions de Lagonissa), la curie voudrait entraîner Richelieu dans une alliance avec l'Espagne contre les hérétiques. En 1635, Falconieri n'a plus que la mission d'éviter, si possible, la rupture entre les deux couronnes, et le cardinal Barberini lui trace d'avance le plan d'un congrès en partie double : d'un côté, les puissances catholiques avec le pape pour

1. *Adam de Crapponne et son canal d'après de nombreux documents inédits*, par J.-B. Bertin et V. Audier. Paris, Champion; Salon, Eyriez, 1904, in-8°, 346 p., 8 pl. et cartes.

2. Bruxelles, 1904, in-8°, XLIV-283 p., index. La date de 1596 est celle de la création d'une nonciature autonome (dont le ressort comprenait le comté de Bourgogne). En 1635, les nonces sont remplacés par de simples internonces.

3. *Revue historique*, t. LXXXV, p. 209.

médiateur; de l'autre, un congrès, que le pape feindra d'ignorer, où figureront les hérétiques. Aux Espagnols, qui réclament des censures contre la France peu fidèle, Rome oppose l'inefficacité des foudres ecclésiastiques[1], les dangers de l'agitation gallicane, les menaces de schisme. Bref, elle le dit en propres termes, elle ne veut pas recommencer avec Louis XIII l'aventure, qui tourna si mal, de Clément VII avec Henri VIII. L'intérêt que présentent ces textes, — éclairés par une copieuse introduction, des sommaires, des « gloses » marginales, des notes souvent prises aux relations des nonces, — indique suffisamment le service que nous rendrait notre école de Rome si elle entreprenait de publier ne fût-ce que les *Instructions générales* des nonces de France au XVIe et au XVIIe siècle.

M. Ch. Terlinden a puisé dans ces mêmes archives vaticanes (nonciatures de France, d'Espagne, de Venise) et dans les papiers Rospigliosi la documentation de son étude sur *le Pape Clément IX et la guerre de Candie (1667-1669)*[2]. Il est regrettable qu'il n'ait eu, pour ainsi dire, aucune connaissance des sources orientales, ni même de certains travaux relatifs à l'Orient[3]. Il expose avec soin l'histoire du dernier épisode de la « dernière croisade », de cette guerre de vingt-quatre ans qui se termina par la ruine de la domination vénitienne dans l'Archipel. Malheureusement, l'impartialité de M. Terlinden n'est pas absolue. Son livre s'ouvre par un résumé où il est question (p. XVI) de « l'union sacrilège du lis et du Croissant », mais où l'on omet de rappeler les négociations antérieures d'Alexandre VI avec Bayézid II. Ce Flamand, qui n'a pas encore pardonné à

1. P. 236 : « ... che li scommunicati, quando son potenti, si difendono con mostrar che chi ha fulminato contro loro la scommunica non habbia autorità, e così perdono il rispetto al papa e diventano nemici. » Cite, outre l'exemple d'Henri VIII, ceux d'Élisabeth, d'Henri de Navarre, des Vénitiens.

2. 13e fascicule du *Recueil des travaux de l'Université de Louvain*. Louvain, Peeters, et Paris, Fontemoing, 1904, in-8°, XXXII-360 p., 2 portr., 1 plan, 1 index. Pour nos archives des Affaires étrangères, l'auteur utilise les dépouillements de Gérin : *Louis XIV et le Saint-Siège*, 1894.

3. Par exemple, M. Brosch, *Aus dem Leben dreier Grosswesire* (Gotha, 1904), où il est question de Mohammed Kœprilu (p. 73-96) et d'Ahmed (p. 96 et la fin), et qui a utilisé les dépêches de Ballarino, de Giavarina et de Molino. Vandal, *le Marquis de Nointel* (Paris, 1900), aurait fourni des détails sur le réveil de l'esprit de croisade (p. 7) et peut-être (p. 22-31) rectifié quelques appréciations de M. Terlinden sur l'audience de l'envoyé turc du 5 décembre 1669. Sur le commerce du Levant (p. 107), il faudrait connaître les travaux de M. Masson; sur le cardinal de Bouillon (p. 164), le livre de M. Reyssié. — Chose étrange, Terlinden ne cite pas le recueil de Barozzi et Berchet, quoique la relation de Quirini eût pu lui être utile.

Louis XIV la « guerre du droit de la reine », dénonce (p. 43) l'égoïsme antichrétien du grand roi et (p. 72-73) « le particularisme politique de la France[1] ». Je ne vois pas, en vérité, que les autres puissances aient montré plus de désintéressement. L'Espagne (p. 182), après avoir obtenu la promesse de neutralité de la France, ne tient pas ses engagements. Venise, *primo veneziana, poi cristiana*, est décidée à traiter avec le Grand Turc au moment même où les flottes de S. M. T. C. cinglent vers Candie. Et la diplomatie pontificale elle-même, si, d'un côté (p. 87), elle excite le roi à former une ligue à la fois contre les infidèles et contre les hérétiques (c'est-à-dire contre les marchands d'Amsterdam), de l'autre, paraît disposée à ouvrir aux Anglais, aux Suédois, aux Hollandais l'entrée de l'alliance antiottomane. Hugues de Lyonne, qui devait avant tout songer aux intérêts politiques et — pourquoi pas? — commerciaux de la France, n'a donc pas mérité, aux yeux d'un juge équitable, les anathèmes de M. Terlinden. On pourrait plutôt l'accuser d'avoir été quelque peu la dupe du sentimentalisme chrétien et d'avoir employé les forces de la France à une entreprise qui ne pouvait lui être d'aucun profit.

Ce qu'on peut et doit reprocher à la politique de Hugues de Lyonne, comme d'ailleurs à toute la politique levantine de la France depuis le XVIe siècle jusqu'à la fin de l'ancien régime, c'est son inconséquence, ce sont ses contradictions. Le roi très chrétien n'ose jamais être ni l'ami du Turc ni son ennemi; il ne recueille le bénéfice complet ni des « capitulations » ni de la « croisade ». A Candie, ajoutez que la folle témérité et l'inconstance de la noblesse française, enfin l'étrange conduite de Navailles portèrent une rude atteinte au prestige de la France.

Un seul homme, — et c'est à peu près la conclusion de M. Terlinden, — paraît avoir sérieusement, constamment, et dans une pensée désintéressée, voulu la croisade : à savoir le pape Clément IX, Rospigliosi, lui-même[2].

1. M. Terlinden veut opposer (p. 101) à cet égoïsme du gouvernement un « grandiose réveil de l'esprit des croisades en France ». Ce réveil se borne, en somme, à ceci : un beau discours de Bossuet; l'action des religieux de la Merci et de la Trinité; un bref du pape aux évêques pour leur assurer qu'il n'accordera point au roi, sous couleur de croisade, le tiers du revenu des bénéfices; la formation de corps de volontaires dans les rangs inoccupés de la noblesse.

2. Signalons une dépêche sur Montespan (p. 100) qui ne semble pas d'accord avec la thèse de MM. Lemoine et Lichtenberger. — P. 49, « pécunier »; p. 78, « encourr*er*aient ». — L'appendice contient trente-deux pièces, surtout des lettres du nonce Bargellini et du cardinal Rospigliosi.

cisément la période la plus importante, puisqu'elle comprend les négociations d'Utrecht, le comblement du port et le creusement du canal de Mardyck. Une substantielle introduction[1] commente ces précieux documents. Les deux gouvernements s'y montrent animés d'une égale mauvaise foi : S. M. Britannique fait preuve d'un acharnement barbare contre la cité des corsaires, exige la ruine de ses habitants, au risque d'inonder cette Flandre maritime si laborieusement conquise sur les flots; de son côté, le Très chrétien ruse avec la lettre et l'esprit des traités, ne démolit qu'en apparence et, à la barbe des commissaires anglais, réserve l'avenir de Dunkerque. — Souhaitons que l'Union Faulconnier, à qui nous devons ce fascicule, trouve les ressources nécessaires pour publier intégralement les quinze cartons signalés par M. de Saint-Léger[2].

On connaît Théophraste Renaudot, le fondateur de la *Gazette*. On connaît moins son petit-fils, l'abbé Eusèbe Renaudot, qui dirigea la même *Gazette* et qui fut un des orientalistes les plus célèbres de son temps[3]. Sa science de linguiste lui permit de rajeunir l'étude des liturgies orientales et d'introduire ainsi un nouvel élément dans la controverse entre catholiques et protestants. Collaborateur et, — l'expression est de son biographe, — « disciple trop fidèle » de Bossuet dans ses luttes contre les pasteurs et contre Richard Simon, il conserve, en dépit de ses connaissances spéciales, les étroitesses d'esprit de son maître[4]. Non seulement il eut à dire son mot sur l'épineuse question des ordinations anglicanes, mais il joua même un certain rôle politique dans les négociations qui avaient pour objet le rétablissement de Jacques II. M. Ant. Villien, qui s'occupe surtout de l'œuvre liturgique de Renaudot, passe trop rapidement sur cet

1. Les trente-neuf premières pages.

2. Et dont la préface donne l'état sommaire.

3. *L'Abbé Eusèbe Renaudot. Essai sur sa vie et sur son œuvre liturgique.* Paris, Lecoffre, 1904, in-12, xvi-288 p., bibliographie, index. La deuxième partie, qui sort du cadre de ce *Bulletin*, est consacrée à son œuvre liturgique (p. 171).

4. P. 101-102. A citer ces curieux passages, qui montrent bien où en était la critique au xviie siècle, même chez les esprits les plus sérieux : « Avec un plus grand recueil de pareilles inscriptions, on ne ferait pas de grands progrès dans l'histoire de Palmyre, et c'est se tromper à plaisir que de supposer qu'il se puisse trouver en langue et en caractères du pays quelque chose de plus particulier que ce qui en reste dans les auteurs grecs et latins... Quand il y aurait eu des histoires écrites en langue palmyrienne, on ne doit pas s'imaginer qu'elles nous apprissent d'autres faits que ceux qui se trouvent dans les historiens grecs et latins. » C'est la méthode même du *Discours sur l'histoire universelle;* mais, chez un orientaliste, cela étonne.

cisément la période la plus importante, puisqu'elle comprend les négociations d'Utrecht, le comblement du port et le creusement du canal de Mardyck. Une substantielle introduction[1] commente ces précieux documents. Les deux gouvernements s'y montrent animés d'une égale mauvaise foi : S. M. Britannique fait preuve d'un acharnement barbare contre la cité des corsaires, exige la ruine de ses habitants, au risque d'inonder cette Flandre maritime si laborieusement conquise sur les flots; de son côté, le Très chrétien ruse avec la lettre et l'esprit des traités, ne démolit qu'en apparence et, à la barbe des commissaires anglais, réserve l'avenir de Dunkerque. — Souhaitons que l'Union Faulconnier, à qui nous devons ce fascicule, trouve les ressources nécessaires pour publier intégralement les quinze cartons signalés par M. de Saint-Léger[2].

On connaît Théophraste Renaudot, le fondateur de la *Gazette*. On connaît moins son petit-fils, l'abbé Eusèbe Renaudot, qui dirigea la même *Gazette* et qui fut un des orientalistes les plus célèbres de son temps[3]. Sa science de linguiste lui permit de rajeunir l'étude des liturgies orientales et d'introduire ainsi un nouvel élément dans la controverse entre catholiques et protestants. Collaborateur et, — l'expression est de son biographe, — « disciple trop fidèle » de Bossuet dans ses luttes contre les pasteurs et contre Richard Simon, il conserve, en dépit de ses connaissances spéciales, les étroitesses d'esprit de son maître[4]. Non seulement il eut à dire son mot sur l'épineuse question des ordinations anglicanes, mais il joua même un certain rôle politique dans les négociations qui avaient pour objet le rétablissement de Jacques II. M. Ant. Villien, qui s'occupe surtout de l'œuvre liturgique de Renaudot, passe trop rapidement sur cet

1. Les trente-neuf premières pages.

2. Et dont la préface donne l'état sommaire.

3. *L'Abbé Eusèbe Renaudot. Essai sur sa vie et sur son œuvre liturgique.* Paris, Lecoffre, 1904, in-12, xvi-288 p., bibliographie, index. La deuxième partie, qui sort du cadre de ce *Bulletin*, est consacrée à son œuvre liturgique (p. 171).

4. P. 101-102. A citer ces curieux passages, qui montrent bien où en était la critique au xviie siècle, même chez les esprits les plus sérieux : « Avec un plus grand recueil de pareilles inscriptions, on ne ferait pas de grands progrès dans l'histoire de Palmyre, et c'est se tromper à plaisir que de supposer qu'il se puisse trouver en langue et en caractères du pays quelque chose de plus particulier que ce qui en reste dans les auteurs grecs et latins... Quand il y aurait eu des histoires écrites en langue palmyrienne, on ne doit pas s'imaginer qu'elles nous apprissent d'autres faits que ceux qui se trouvent dans les historiens grecs et latins. » C'est la méthode même du *Discours sur l'histoire universelle;* mais, chez un orientaliste, cela étonne.

intéressant épisode et l'étudie exclusivement d'après les papiers mêmes de Renaudot; quelques recherches aux Affaires étrangères l'auraient sans doute plus complètement instruit. A part cette lacune, l'ouvrage est solidement construit, et c'est une bonne contribution à l'histoire religieuse du XVIIe siècle. Elle est écrite par un esprit libre, qui est loin de tout admirer dans l'œuvre des exégètes traditionalistes[1].

Le *Port-Royal* de Sainte-Beuve et des travaux plus récents[2] nous avaient révélé l'importance hors ligne de ces *Mémoires* de Godefroi Hermant, qu'on appelait à tort *Histoire du jansénisme*, et qui « sont plus et mieux que cela » : à savoir, une histoire de l'Église au point de vue janséniste. Mais les cinq tomes du manuscrit autographe se défendaient « contre la curiosité des lecteurs » et contre la ténacité des éditeurs à la fois par leur étendue et par leur illisibilité. M. A. Gazier, qui possède une copie lisible des *Mémoires*, a entrepris de les publier en entier, après avoir conféré son texte avec celui de la Nationale[3]. En entier, mais en prenant la sage liberté de ne pas reproduire les imprimés que le chanoine de Beauvais, pour les soustraire à une destruction possible, avait tantôt insérés tout au long, tantôt transcrits sous forme simplifiée dans son récit. C'est ainsi qu'il avait refait en style indirect les premières *Petites lettres* de Pascal!

On donnerait au travail de M. Gazier l'épithète de « bénédictin » s'il ne valait mieux lui réserver celle de « janséniste[4] ». Le tome I, qui va de 1630 à 1652, nous retrace le début des querelles sur la grâce. Il faut un certain effort pour se représenter qu'au milieu de la guerre de Trente ans et des troubles de la Fronde, des gens estimaient que les plus grandes affaires du monde étaient le voyage de M. de Saint-Amour ou celui de M. Bourgeois à Rome, la censure du P. Brisacier ou le conflit testamentaire de M. Singlin et de Mme de Chavigny, « événement que l'on peut dire des plus fameux de notre siècle dans ce genre de direction ». Il faut aussi songer à l'honnêteté profonde des jansénistes, à cette sorte de naïveté probe qui s'oppose

1. P. 75 : « On ne saurait trop regretter les persécutions dont Richard Simon fut la victime. Il eût mieux valu réfuter ses prétendues erreurs ou ses allégations téméraires que supprimer ses œuvres... La sévérité de Bossuet fut grandement nuisible aux études bibliques chez les catholiques. »

2. Notamment le *Choart de Buzanval* de M. Gaillard et le *Pardaillan de la Mothe-Gondrin* de M. Dubois.

3. *Mémoires de Godefroi Hermant... sur l'histoire ecclésiastique du XVIIe siècle (1630-1663), publiés pour la première fois sur le manuscrit autographe et sur les anciennes copies authentiques*, t. I. Paris, Plon-Nourrit, 1905, in-8°, xv-717 p.

4. L'annotation est réduite au strict nécessaire. Il le fallait, pour une publication de texte qui comprendra déjà cinq ou six volumes.

à la déloyauté de leurs adversaires, pour pardonner à Hermant sa violence passionnée. On ne saurait être à un degré plus éminent dépourvu de toute charité chrétienne que ces apôtres de la charité[1]. Mais, en dépit de sa passion, Hermant est véridique et complet. Certains de ces chapitres[2] sont une véritable bibliographie de l'histoire de l'Église en ces années capitales. C'était donc nous rendre un très grand service que de publier ce texte. On pourra désormais opposer le livre d'Hermant au seul récit qui fût jusqu'à présent à la libre disposition des historiens, celui de Rapin; « le perfide Rapin », dit M. Gazier[3].

Il ne faut assurément pas chercher l'ordre (même un ordre chronologique) dans *Marly-le-Roi; son histoire (697-1904)*[4] de M. C. Piton. Les cahiers de 1789 y voisinent avec la maison seigneuriale de Marly-le-Bourg au xve s., les « globes de Marly » avec les rapports adressés par le duc d'Antin à Louis XIV et à Louis XV. Ce sont des milliers de fiches versées dans quatre compartiments[5]; encore est-il que plus d'une est venue s'égarer dans le compartiment voisin. Mais comme on est disposé à passer sur ce défaut en faveur des renseignements que nous apporte le laborieux fureteur! De la charte de l'abbé Vaudremer[6] jusqu'à l'acquisition de la maison des Blouin par M. V. Sardou, c'est tout un coin de la région parisienne que l'auteur fait revivre, et quel coin! Les années pendant lesquelles Marly et ses pavillons furent le séjour de repos où le Roi Soleil conviait des cour-

1. P. 176, un médecin de Troyes ayant donné à Richelieu, la bête noire des jansénistes, une pilule qui assoupit son mal, cela « fit croire qu'il était guéri. *Mais la crainte que l'on en avait se trouva sans fondement* ». La première rédaction était encore plus cruelle. A deux reprises, Hermant tient à nous rappeler que le grand cardinal avait le corps « tout pourri ».

2. Notamment, à la fin de presque chacun de ces six livres, un ou deux chapitres spécialement consacrés aux écrits publiés pendant l'année.

3. Les amateurs de pittoresque liront le passage sur la procession des jésuites de Mâcon (p. 522) en 1651 : « Une cinquantaine d'écoliers... travestis en turcs, japonais, canadais, allemands, anglais, suisses, etc.; un saint Augustin environné de quelques autres écoliers vêtus en maures, en sauvages et en diables, etc.; » le tout destiné à symboliser le triomphe de la grâce suffisante. — Je ne trouve à relever que deux erreurs de lecture : p. 281, dernière ligne, « Marave » sans doute pour « Marane »; p. 396, « Berghe-*sur*-Wino*k* » pour « Saint-Winox ».

4. Paris, Joanin et Cie, in-4°, 464 p., nombreuses gravures, planches et photographies. En dehors des collections imprimées (*Bâtiments du roi*, etc.) et des dépôts publics, M. C. Piton a utilisé les archives de M. V. Sardou.

5. I. Marly avant Louis XIV; II. Marly sous Louis XIV; III. Marly depuis Louis XIV; IV. Extraits des registres de la mairie de Marly.

6. Et même depuis l'ère préhistorique.

tisans de choix, ces années attirent tout particulièrement l'attention de M. Piton. Travaux du château, des aqueducs et de la machine, terrassiers normands et limousins, grèves à Marly (p. 106), épidémies à Marly, etc. « La vie à Marly sous Louis XIV » est un véritable calendrier de Marly de 1679 à 1715[1], avec deux listes de « Marlis » publiées intégralement. Puis on suit cette histoire à travers le XVIIIe siècle et la tourmente révolutionnaire (documents sur la vente de Marly en 1793, p. 234 et suiv.) jusqu'au rasement de 1810. — Le lecteur qui aura la patience de se retrouver dans le labyrinthe dessiné par M. Piton n'aura pas perdu sa peine. L'histoire de l'art, des mœurs, du travail y trouveront leur compte.

Les lettres écrites par Mme de Maintenon à Mme de Caylus entre le 11 septembre 1715 et le 28 juin 1718, et que publient MM. D'HAUSSONVILLE et HANOTAUX[2], ne sont pas, à proprement parler, inédites. Non seulement La Beaumelle les avait publiées avec son infidélité ordinaire, mais le Catalogue Morrisson les avait reproduites d'après les originaux, et M. Geffroy avait extrait de cette source dix d'entre elles, choisies parmi les plus importantes. On nous les donne aujourd'hui d'après une copie faite à Saint-Cyr. On y voit Mme de Maintenon retirée du monde. Avec un tact parfait, elle se tient à l'écart de cette politique à laquelle elle avait pris une part si active, encore que discrète. C'est tant mieux pour sa renommée, mais c'est tant pis pour l'histoire. On ne trouve, en effet, dans ces lettres, comme le reconnaît M. d'Haussonville dans l'aimable préface qu'il a mise au volume[3], que fort peu de renseignements sur les affaires du temps. Trois questions seulement paraissent préoccuper celle qui avait été une quasi-reine : la lutte de ses « enfants », les légitimés, de son cher duc du Maine, contre les princes du sang, contre

1. Mais pourquoi donner ailleurs (p. 153) les « Fêtes à Marly »?

2. *Souvenirs sur Mme de Maintenon.* III : *Mme de Maintenon à Saint-Cyr. Dernières lettres à Mme de Caylus.* Calmann-Lévy [1904], in-8°, LXXXIX-336 p., 2 portr., index et errata des trois volumes de *Souvenirs.*

3. Je ne saurais accorder à l'auteur (p. IX), à propos de la conversion de Marguerite de Murçay, « cet enlèvement d'une fillette de neuf ans, cette conversion opérée à l'insu des parents contre la volonté formelle de l'un d'eux », qu'on puisse dire « qu'elle [Maintenon] usait vis-à-vis de son cousin germain exactement du même procédé dont la sœur de son père avait usé vis-à-vis d'elle-même ». Françoise n'avait pas été enlevée par sa tante; on ne lui avait pas donné le choix entre le prêche et le fouet; c'est volontairement qu'elle restait huguenote, et si l'on employa envers elle les mauvais traitements ce fut pour la rendre catholique. De sa mère ou de sa tante de Villette, laquelle respectait mieux ce « droit de l'enfant » dont M. d'Haussonville ne parle qu'avec un sourire?

M. le duc; la succession d'Angleterre; enfin, la querelle de la *Constitution*. Jusque dans sa retraite, la gouvernante de Saint-Cyr se regarde toujours comme une « mère de l'Église ». Elle a bien de la peine à souffrir, même chez ses meilleurs amis, la moindre tache de jansénisme.

Cette mauvaise langue de Saint-Simon a écrit quelque part de M. de Rupelmonde, qui épousa en 1705 une d'Alègre, qu'il était le fils d'un forgeron. Le plaisir de confondre Saint-Simon a poussé M. Charles de Villermont à nous conter, en un agréable volume[1], l'histoire des Rupelmonde, qui étaient bien authentiquement des Lens de Recourt de Licques, et qui s'allièrent non seulement aux d'Alègre, mais encore au Gramont. Nous les suivons à Versailles, sur le Rhin, en Bavière et finalement au Carmel. Des personnages épisodiques traversent le récit, et l'on serait en droit de s'étonner si l'on n'y démêlait le profil de Voltaire : non pas « le patriarche de Ferney », mais un Arouet de vingt-huit ans, qui accompagne en Belgique et en Hollande « la blonde » Rupelmonde et qui rime pour elle, entre deux voyages en chaise, l'audacieuse *Épître à Julie*[2].

MM. O. Homberg et F. Jousselin[3] ont mis la main sur la correspondance du chevalier d'Éon. Cela leur a été une occasion pour récrire, soixante-dix ans après Gaillardet[4], l'histoire de ce mystificateur célèbre. Elle s'éclaire aujourd'hui du jour nouveau que projette sur elle notre connaissance du « secret du roi », dont le chevalier fut une pièce, sinon essentielle, du moins fort encombrante. Les auteurs auraient pu fortifier leur chapitre sur la mission de d'Éon à Saint-Pétersbourg s'ils avaient connu le livre de M. Waliszewski sur Élisabeth[5]. Ils apportent surtout du nouveau sur la mission à Londres. L'audacieux chantage auquel s'y livre le chevalier, ses menaces de mettre le feu à l'Europe si on ne paie pas son silence, tout cela évoque irrésistiblement la figure d'un autre aventurier, réfugié, en d'autres temps, dans cette même capitale[6]. Les amateurs goûteront

1. *La Société au XVIIIe siècle. Les Rupelmonde à Versailles (1685-1784).* Paris, Perrin, 1905, in-16, II-II-334 p.

2. M. Desnoiresterres s'est porté garant de la parfaite innocence des rapports qui se nouèrent entre le poète et sa « Julie » pendant ce tête-à-tête de plusieurs mois. M. de Villermont est plus prudent.

3. *Un aventurier au XVIIIe siècle : le chevalier d'Éon (1728-1810), d'après des documents inédits.* Paris, Plon, 1903, in-8°, IV-312 p., 2 portr.

4. Ils ont utilisé aussi le livre de Buchan-Telfer (Londres, 1885) et celui de Letainturier-Fradin (1901).

5. *La Dernière des Romanov*, p. 399 et 413. M. Waliszewski a utilisé la correspondance Douglas. Il cite une lettre de d'Éon à Maillé de 1756.

6. P. 108. — P. 96, « *home rule* » pour « *habeas corpus* ».

particulièrement le texte savoureux de la transaction par laquelle d'Éon s'engagea, le 5 octobre 1775, à ne plus appartenir au sexe où se recrutent à l'ordinaire les dragons. Et l'autre signataire de la pièce était Beaumarchais. L'auteur du *Barbier* ne se doutait pas que la « chevalière » venait de lui ménager un rôle dans une farce qui dépasse la plus audacieuse et la plus désopilante comédie. Mais, en vertu de ce petit papier, d'Éon dut rester bon gré mal gré « chevalière », au château de Dijon, dans sa ville natale de Tonnerre, à Versailles, puis de nouveau à Londres. En changeant de sexe et de costume, l'ancien agent secret était tombé au rang de simple curiosité.

Fidèle à son goût pour l'histoire galante du XVIIIe siècle, M. Gaston MAUGRAS nous apporte deux volumes. *Les Demoiselles de Verrières*[1], de leur vrai nom Marie et Claudine-Geneviève Rinteau, n'auraient sans doute pas laissé un nom plus retentissant que la foule des courtisanes du temps, si l'aînée d'entre elles n'avait eu la chance d'être aimée par d'Épinay, Marmontel et Colardeau[2], après l'avoir été par Maurice de Saxe, et la chance plus rare encore de donner le jour à la grand-mère de George Sand. Les papiers de d'Épinay ont permis à M. Maugras d'écrire cette bluette, dont on ne saurait conseiller la lecture aux jeunes filles.

La Cour de Lunéville[3], c'est surtout l'histoire amoureuse de la princesse de Beauvau-Craon, maîtresse déclarée de l'avant-dernier duc lorrain de Lorraine, suivie de celle de sa fille la marquise de Boufflers, titulaire de la même charge auprès de Sa Majesté Polonaise. Lunéville (mais aussi Nancy et Commercy) est le théâtre de leurs galants exploits. Comme la jolie Boufflers s'oublia parfois dans les bras de Saint-Lambert, comme Saint-Lambert sut toucher le cœur vide et les sens inoccupés de la « divine Émilie », c'est Mme du Châtelet, c'est Mme de Graffigny et sa séquelle, c'est surtout Voltaire qu'on voit passer dans ce livre. L'auteur nous promène de Lunéville à Cirey et nous montre le « patriarche » presque aussi cruellement berné que M. du Châtelet en personne. Grâce à ces détails, *la Cour de Lunéville* est une contribution, assurément point très neuve ni révélatrice, mais amusante et piquante, à l'histoire des mœurs du XVIIIe siècle[4].

1. Paris, Plon, 1904, petit in-8°, II-286 p., 2 portr. (ayant appartenu à Aurore de Saxe).

2. Sans parler du duc de Bouillon... *et de quibusdam aliis.*

3. *La Cour de Lunéville au XVIIIe siècle. Les marquises de Boufflers et du Châtelet*, etc. Paris, Plon, 1904, in-8°, V-473 p., 1 héliogr.

4. La documentation est assez riche : Correspondance inédite de Mme de Bouf-

Le mémoire posthume de Henri Gravier sur *la Colonisation de la Louisiane à l'époque de Law (octobre 1717-janvier 1721)* nous est présenté par le maître du jeune érudit, M. Marcel Dubois[1]. Gravier avait été frappé de la brièveté dédaigneuse avec laquelle les historiens résument la partie coloniale de l'œuvre de John Law[2]. Elle ne mérite pas ce dédain. Des efforts très sérieux furent faits pour introduire des colons au « Missisipi »[3]. En janvier 1721, la colonie comptait plus de 4,000 personnes et « de nombreux établissements qui seraient certainement devenus très florissants si Law avait pu conserver pendant plusieurs années la direction des affaires ». Le génial banquier avait, — l'avenir devait le prouver[4], — admirablement choisi son terrain d'action, et ce n'est pas sa faute s'il n'a pu, en si peu de temps, « mener à bien une entreprise qui, pour réussir, demandait plus de dix ans ».

L'histoire de *la Compagnie française des Indes* (ou plutôt des Compagnies des Indes) n'a jamais été écrite d'une façon satisfaisante, et les chapitres qui lui sont consacrés dans le résumé général de Bonnassieux ne sauraient nous suffire. Il faut donc louer M. Henry Weber de s'être attaqué à cet immense sujet et d'en avoir mené l'exposé depuis la création de la Compagnie de Saint-Malo en 1601 jusqu'à la liquidation finale de la Compagnie de Calonne en 1875[5]. M. Weber s'est documenté surtout aux Colonies, aux Archives nationales, à Lorient. On regrettera qu'il n'ait pas cru devoir compléter son travail par des recherches en Angleterre. On le regrettera d'autant plus que même les imprimés (documents ou travaux) anglais font absolument défaut dans sa bibliographie. On n'y trouve ni les

fiers, Correspondance de Saint-Lambert et de Mme du Châtelet, Archives nationales, bibliothèque de Nancy. Nous ne saurions exprimer assez vivement le regret que l'auteur n'ait pas cru devoir indiquer en note l'origine de chaque document.

1. Paris, Masson, 1904, in-8°, IV-78 p., 2 cartes du temps.

2. Gravier l'a surtout étudiée aux archives des Colonies.

3. Gravier (p. 36) place au 19 mai 1722 un arrêt déclarant « qu'il ne sera plus envoyé de vagabonds, etc., à la Louisiane », et il ajoute : « Law était près de sa chute. » N'y a-t-il pas là une faute d'impression ? La correction des épreuves n'a pas été faite avec tout le soin désirable. P. 3, dernière ligne, « Tarrière » pour « barrière ».

4. Contre les affirmations de plusieurs gouverneurs, par exemple Lamothe-Cadillac. La Louisiane eut souvent à souffrir de la jalousie des Canadiens, qui craignaient de voir détourner par le Mississipi le commerce du castor. L'entreprise de Crozat avait misérablement échoué lorsque Law créa la Compagnie d'Occident.

5. Avec une préface de M. Levasseur. A. Rousseau, 1904, in-8°, XXXV-715 p., index et table analytique.

Calendars (*East Indies*), ni Malleson, ni même Macaulay. M. Weber ne paraît avoir connu que le seul Rapson. Omission grave, puisque l'histoire de nos Compagnies s'explique en très grande partie par celle de leur grande rivale.

Il est fâcheux aussi que M. Weber ait trop souvent hésité entre deux plans : raconter les événements, ou démonter le mécanisme de l'établissement franco-indien. Ces hésitations l'entraînent à se répéter fréquemment. Et c'est justement quand M. Weber a pris le parti de considérer franchement l'histoire de la Compagnie comme l'histoire d'une institution, c'est alors qu'il nous apporte les résultats les plus solides et les plus nouveaux. Sur le gouvernement des possessions, l'administration de la Compagnie, ses rapports avec le pouvoir, son commerce (cargaisons et *retours*), ses finances, il a quelques chapitres intéressants. Mais ce qu'il nous donne, c'est surtout la peinture de la Compagnie défaillante. Sur la réforme de 1719, je ne trouve pas qu'il ait tiré, même de Du Fresne de Francheville, tout le parti qu'il eût fallu.

Il ne nous montre pas assez les hommes en action; il ne mesure pas le degré d'attention que l'opinion française prêtait aux choses de l'Inde. Et ainsi nous sommes mal préparés à comprendre les controverses dont l'exposé occupe la dernière partie de l'ouvrage. Il n'a manqué à l'auteur, pour en faire un bon livre, que d'être exercé de plus longue main aux travaux historiques[1]. Tel qu'il est, il n'enlève pas aux successeurs de M. Weber la possibilité de reprendre un jour ce grand sujet.

C'est le sort commun des fondateurs ou des organisateurs de colonies d'être traités de concussionnaires ou de despotes durant leur vie, et présentés à l'admiration, voire même à l'imitation des hommes après leur mort. Warren Hastings, le véritable créateur de l'empire anglo-indien, ne pouvait échapper à cette loi de l'humaine sottise. Le « Verrès anglais » est devenu, chez ses derniers biographes britanniques, un des plus glorieux fils de l'Angleterre.

Nous n'avions rien en français sur Hastings depuis la traduction du célèbre essai de Macaulay. L'étude de M. Achille Biovès comble agréablement cette lacune[2]. Après un substantiel exposé de ce qu'étaient en 1772 l'Inde et l'*East India Company*, M. Biovès retrace les débuts du proconsul, puis son rôle jusqu'au *Regulating*

1. Il serait préférable de ne pas écrire (p. 100) que « Colbert... arrivait au pouvoir avec une ligne de conduite mûrement pesée... ».

2. *Les Anglais dans l'Inde. Warren Hastings (1722-1785).* Paris, Fontemoing, 1904, petit in-8°, v-372 p., 1 portr.

Act, le procès de Nandkoumar, les démêlés du gouverneur avec les « triumvirs », l'affaire des Bégums d'Aoudh, enfin ce procès monstre qui, sept années durant, passionna l'Angleterre et l'Europe. S'il n'ajoute rien à ce que nous ont fait connaître les plus récents historiens anglais, il les résume avec clarté et fournit au lecteur français un excellent précis de la question. Ses sympathies pour Hastings ne l'aveuglent point, et, somme toute, le jugement final qu'il porte sur l'homme n'est pas, autant que l'on pourrait s'y attendre, différent de celui de Macaulay[1].

M. Richard Waddington publie d'un seul coup les tomes II et III de son histoire de la guerre de Sept ans[2]. Le premier mène les événements depuis la veille de Crefeld jusqu'au lendemain de la victoire de Montcalm à Carillon (janvier-novembre 1758), le second de la bataille de Bergen à la capitulation de Québec et aux conférences de la Haye (février 1749-mai 1760). Avant tout, les archives de la Guerre, puis celles des Affaires étrangères[3], de la Marine, la *Correspondance* de Frédéric, les *Newcastle Papers*, les archives de Berlin et de Vienne, etc., ont permis à l'auteur de nous donner des récits minutieux et détaillés des batailles de Bergen, de Minden, de Kunersdorf, de Maxen, de Crefeld, de Zorndorf, de Hochkirch, l'exposé des moindres démarches des armées, la critique des diverses relations. Certains de ces récits, Minden, Kunersdorf, sont d'un intérêt vraiment dramatique, d'autant plus que les cartes des archives de la Guerre reproduites à la fin des volumes permettent d'en suivre toutes les péripéties[4].

M. Waddington ne se borne pas aux champs de bataille d'Allemagne, de la Westphalie à la Prusse orientale, de la Saxe au Hanovre.

1. M. Biovès a raison de dire, à propos des Compagnies anglaise et française : « La direction de l'une ne fut supérieure ni en intelligence ni en largeur de vues à la direction de l'autre... » — P. 26, « *quarter sessions* » ne saurait se traduire par « les quatre sessions », de même qu'on ne saurait être « docteur ès *loi* » (p. 357). M. Biovès (ou son prote) est fâcheusement brouillé avec l'accent circonflexe de l'imparfait du subjonctif.

2. *La Guerre de Sept ans. Histoire diplomatique et militaire.* T. II : *Crefeld et Zorndorf.* Paris, Didot [1904], in-8°, III-488 p., 6 cartes. — T. III : *Minden, Kunersdorf, Québec.* 549 p., 6 cartes.

3. Celles-ci moins explorées que celles-là. Par exemple, M. Coquelle avait publié sur les projets de descente en Angleterre en 1759 (*Revue d'hist. diplom.*, 1902) et sur les conférences de la Haye (*l'Alliance franco-hollandaise*) des textes qui auraient pu figurer dans les chapitres correspondants de M. Waddington.

4. Pour certaines cartes d'origine allemande, la reproduction n'a pas dû être faite par des moyens mécaniques, car la lettre a été souvent reproduite d'une façon inexacte.

Il n'a garde d'oublier, à côté de la guerre continentale, la guerre coloniale et insulaire. Mais, tandis qu'il découpe les événements du Canada en tranches chronologiques qui viennent s'insérer à leur place, il accumule en un seul chapitre les descentes anglaises sur nos côtes, les grandes batailles navales, les campagnes de Lally aux Indes. M. Waddington a voulu éviter au lecteur l'essoufflement de courses continuelles de Lagos à Dresde, de Louisbourg à Pondichéry. Il n'empêche que les opérations maritimes et coloniales forment, avec les opérations européennes, un tout indivisible, que ces événements proches ou lointains réagissent, par exemple, sur la politique de l'Angleterre en Allemagne. Erreur plus grave, le récit des négociations ne fait pas corps avec celui des faits militaires. L'histoire diplomatique de 1758 forme un chapitre séparé du tome II, celle de 1759 deux chapitres du tome III. Malgré tous les soins que prend l'auteur de rétablir sans cesse le lien entre les deux séries d'événements, on aimerait à voir plus nettement comment telle défaite ou telle espérance de victoire modifie le ton des dépêches de Bernis ou de Choiseul. — Souhaitons de voir paraître d'un seul coup, comme ces deux tomes, ceux qui nous conduiront jusqu'à la paix de 1763. Ils achèveront l'œuvre monumentale qui s'ouvrait par *le Renversement des alliances*.

M. Louis de la Trémoïlle publie la correspondance de Philippe Walsh, plus tard comte de Serrant, entre 1767 et 1795[1]. On y relèvera surtout les lettres sur l'expédition de Corse, à laquelle prit part Walsh-Serrant. Il était à Londres pendant la guerre d'Amérique et s'y montrait curieux de nouvelles. Les dernières lettres datent de l'émigration[2].

Encore qu'il ne soit pas d'usage de commencer un livre par la fin, personne ne se plaindra que M. Paul Ardascheff, voulant mettre à la portée des lecteurs français son ouvrage sur *les Intendants de province sous Louis XVI*, ait débuté par le tome III, c'est-à-dire par les pièces justificatives[3]. Ce sont ses notes d'archives, fiches et copies prises dans la série H des Archives nationales, dans la série C des

1. Paris, Champion, 1904, in-4°, 216 p., 1 pl. (médaille frappée à l'occasion de la soumission de la Corse).

2. M. de la Trémoïlle, qui publie assez inutilement des pièces déjà connues, est assez chiche de références aux travaux imprimés (par exemple, p. 1, n. 1, sur le rôle du duc de la Trémoïlle aux états de Bretagne en 1767). — P. 70, revoir la ponctuation de la lettre en anglais.

3. *Les Intendants de province sous Louis XVI. Étude historique principalement d'après les documents inédits*. T. III : Appendice ; 1re partie : Pièces justificatives. Youriev (Dorpat), Mattiesen [1904], in-8°, XI-554 p., avec des tables alphabétique et chronologique.

archives de la Côte-d'Or, Ille-et-Vilaine, Basses-Pyrénées, etc., plus quelques fragments d'imprimés rares ou importants, le tout groupé sous un certain nombre de rubriques. Cet appendice constitue ainsi un véritable dossier (de 600 pièces) sur l'administration provinciale pendant les dernières années de l'ancien régime. Ce sont les notes autobiographiques d'un intendant du Roussillon[1], excellente peinture des diverses attributions des « commissaires départis »; des instructions pour les subdélégués de Bretagne, véritable traité sur la fonction de ces agents subalternes[2]; des documents sur les assemblées provinciales[3]; des extraits de *cahiers* relatifs à la question des intendances[4]; des pièces sur la Révolution et les intendants, sur les intendants et le tribunal révolutionnaire, etc.

On a inséré au programme de la classe de « première » un paragraphe sur l'administration des intendants. Les professeurs de nos lycées n'auront, pour donner à leurs leçons du corps et de la vie, qu'à puiser dans le *spicilège* de M. Ardascheff. L'institution des intendants leur apparaîtra comme singulièrement active et souvent comme réellement bienfaisante; dans ce pays où la centralisation avait étouffé toute initiative, tout goût pour les affaires publiques, ils ont été les principaux, presque les seuls artisans de progrès en matière d'agriculture, de voirie, d'assistance[5], etc. Cependant, ils sont détestés; presque tous les cahiers demandent leur suppression ou la réduction de leurs attributions. C'est qu'ils sont eux-mêmes responsables de cette centralisation qui fait leur raison d'être; leur autorité est arbitraire, toute puissante pour le mal comme pour le bien. Ils sont l'incarnation la plus parfaite de cet ancien régime que la nation rêve de détruire. Ce sont surtout leurs agents, subdélégués, secrétaires et commis qui ont mérité la haine populaire[6]. Nous attendons avec impatience la traduction du tome II de l'ouvrage, qui paraîtra avant le tome Ier.

M. Hubert Pierquin étudie *la Juridiction du point d'honneur sous*

1. N° 161 et *passim*. Contient notamment un récit (n° 451) de la *Grand'peur* en Roussillon.

2. N° 34.

3. N°s 119-126.

4. P. 397 et suiv. Ces extraits sont trop souvent empruntés à la source plus que suspecte (voy. une communication de M. A. Brette à la *Société d'hist. moderne*) des *Archives parlementaires*, mais quelques-uns à M. Loriquet.

5. Ateliers de charité, écoles de sages-femmes, nourrices (protection des nourrices contre la syphilis des nouveau-nés), etc.

6. Les pièces sur Turgot en Limousin (p. 515 et suiv.), quoique datées de 1781, ne devraient pas figurer à la suite d'une étude sur les intendants sous Louis XVI.

l'ancien régime et le tribunal des maréchaux de France[1]. S'il consacre des pages peu utiles à l'histoire du maréchalat, il élucide les origines de cette curieuse institution du tribunal du point d'honneur; il en retrace le fonctionnement et il nous montre que ce fameux tribunal n'a pas servi à grand'chose. Composé d'hommes qui avaient plus d'une « affaire d'honneur » sur la conscience, il ne pouvait se montrer trop sévère pour les amateurs de duels, et il n'a peut-être jamais accordé d'autre querelle « que le différend d'Alceste et d'Oronte ».

La Milice en Lorraine au XVIIIe siècle de M. Pierre Boyé[2] a l'air, tout d'abord, d'une simple étude d'histoire provinciale. En réalité, « Louis XV et ses ministres imposèrent au pays, pendant le règne transitoire où il eût dû garder l'illusion de l'autonomie, l'une de ses plus lourdes charges », et l'histoire de la milice en Lorraine sous Stanislas n'est qu'un fragment de l'histoire générale de la milice. On peut même dire que Louis XV fut particulièrement dur pour les sujets de son beau-père. Aussi la milice était-elle chez eux autant et plus qu'ailleurs impopulaire, à tel point que des Lorrains s'engageaient dans les troupes réglées (p. 66) pour échapper à la milice. Cette institution, rudement maniée par La Galaizière, épuise à tel point le pays qu'il ne s'en est pas encore relevé à la veille de la Révolution. « Le cauchemar du billet noir affole toujours à ce point les esprits, que, sous un autre nom et n'existant plus guère que sur le papier, la milice continue de provoquer des fraudes, de soulever des révoltes et de disperser des fuyards. » La consciencieuse étude[3] de M. P. Boyé confirme donc les résultats auxquels, sur d'autres points, étaient arrivés d'autres érudits, notamment J. Gebelin.

Que Sheridan et Smollet, miss Austen et Defoe, Addison et Steele, Pope et Johnson, Burke, Gainsborough, Lawrence, Herschel et tant d'autres aient été soigner à Bath les mêmes rhumatismes ou le même désœuvrement; que Dickens y ait placé la scène de son Pickwick : cela justifie-t-il M. A. Barbeau d'avoir écrit une thèse (?) sur *Une ville d'eaux anglaise au XVIIIe siècle : la Société élégante et littéraire à Bath sous la reine Anne et sous les Georges*[4]? Le fil qui relie ses diverses études est bien ténu; les personnages qu'il met en scène

1. Paris, A. Picard, 1904, in-8°, XI-161 p. L'appendice contient, outre la bibliographie, de nombreux documents relatifs au tribunal du point d'honneur et aux duels.

2. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1904, in-8°, 112 p.

3. Préparée aux archives et à la bibliothèque de la Guerre, aux archives de Meurthe-et-Moselle et de la Meuse, à la bibliothèque de Nancy (*Journal de Nicolas Durival, secrétaire de La Galaizière*).

4. Paris, A. Picard, 1904, in-8°, VIII-398 p.

n'ont bien souvent d'autre point de commun que d'avoir été à Bath. C'est moins un livre qu'une série d'articles de revue, comme on pourrait en faire sur « Plombières et la société du second Empire ». Cette question préalable une fois posée, il est agréable de constater que ces études sur la vie élégante et les plaisirs de Bath, sur l'arrivée inopinée, au milieu de cette société de libertins, de l'austère et grognon troupeau des méthodistes, sur le mariage de Sheridan et sur vingt autres sujets, ces études se lisent avec le plus grand plaisir et nous renseignent utilement sur l'Angleterre du siècle avant-dernier.

M. Gustave Fagniez était, par ses études antérieures, mieux qualifié que personne pour tenter, en un juste volume, une hardie synthèse des *Corporations et syndicats*[1]. Des deux parties[2] du livre, c'est naturellement la première qui nous intéresse ici, et nous laisserons de côté les tendances personnelles qui se montrent, très discrètement d'ailleurs, dans l'exposé des faits contemporains. Mais les soixante pages consacrées à « la corporation » sont le résumé le plus clair, le plus compréhensif, le plus impartial qu'on puisse trouver sur la question. M. Fagniez a dû bannir de ce livre de vulgarisation tout appareil critique, toute discussion de faits et textes; mais on sent que chacune de ces affirmations ou de ses réserves s'appuie sur une documentation solide, et l'on prend plaisir à le voir retracer non pas précisément l'évolution économique totale, mais l'évolution *d'une* institution de la classe industrielle. Cette institution, il en voit surtout l'origine dans le *magisterium* domanial, dans les *camerae* et *gynecia* de l'époque barbare[3]. Il ne lui donne pas une extension démesurée : « Le régime corporatif (p. 34) n'était pas le droit commun dans notre pays; le droit commun, c'était la liberté professionnelle soumise à la réglementation et au contrôle des autorités locales. » Il aurait pu montrer, avec plus de netteté encore, que, dans les conceptions de l'ancien régime, liberté et réglementation du travail ne sont pas nécessairement deux termes qui s'excluent. J'aurais voulu aussi qu'en blâmant certains excès de Turgot (p. 58) ou même des constituants il rappelât que l'édit de 1776 et la loi de 1791 sont moins des innovations que l'aboutissant d'un monument législatif commencé par l'ordonnance de Villers-Cotterets.

Quant à la thèse de l'auteur, que le syndicat, malgré ses allures

1. Paris, V. Lecoffre, 1905, in-12, VIII-198 p.

2. En réalité, il y en a trois : I. La Corporation; II. L'Association professionnelle depuis la Révolution jusqu'à nos jours (on ne voit pas nettement les limites chronologiques de cette partie très courte); III. Le Syndicat.

3. Il y a dans le texte les éléments d'une intéressante discussion des objections opposées à cette théorie.

ultra-modernes, n'en est pas moins relié par une filiation indirecte à l'ancienne corporation, je l'accepterais à une condition : c'est que le mot corporation fût employé ici dans un sens très large et non plus dans le sens précis qu'il revêt au début de l'ouvrage. Je dirais plus volontiers que le syndicat rappelle, par certains de ses traits, les multiples associations patronales et ouvrières du XVIIIe siècle. L'organisation sociale reconnue par le législateur de 1884 apparaît, en effet, comme l'héritière directe de ces sociétés de secours mutuels qui ont servi, pendant près de cent ans, de masque légal aux sociétés de résistance; or, les sociétés mutuelles du premier Empire n'étaient bien souvent que la corporation de l'ancien régime, — ou le compagnonnage, — transformés. La seule faiblesse de la thèse de M. Fagniez, c'est qu'il n'étudie, sous l'ancien régime, qu'une seule forme de l'association professionnelle, tandis que le syndicat est à la fois le produit de types très divers et dont plus d'un s'est développé, non pas seulement en dehors de la corporation, mais en complet antagonisme avec elle[1].

Le nouvel ouvrage de M. Th. Funck-Brentano, *les Sophistes français et la Révolution européenne*[2], est une sorte de trilogie d'une simplicité déconcertante. Le XVIIe siècle a porté Richelieu, Colbert, Bossuet, Descartes, Arnauld, Pascal, Domat; ce furent des *hommes de génie*. Montesquieu, Voltaire, J.-J. Rousseau, Diderot, d'Alembert, Condillac ont vécu au XVIIIe; et ce furent, pour cette raison, des *hommes d'esprit* (Jean-Jacques transformé en homme d'esprit! lui qui n'eut jamais que l'esprit de l'escalier), des « histrions de la pensée ». La Révolution eut Condorcet, Mirabeau, Danton, Robespierre; et ce furent des *sectaires*. Le tout démontre que « la sophistique », depuis la fin du XVIIe siècle, a mené la France à la décadence en attendant de conduire le monde civilisé aux abîmes[3].

La *Revue historique* n'est guère qualifiée pour porter un jugement sur la philosophie sociale, sentencieuse et prétentieuse, qui circule à travers ces pages. Elle ne peut que signaler les à peu près historiques[4]

1. Le titre complet de la première partie : « L'association professionnelle sous l'ancien régime; la corporation, » est légèrement inexact, en ce sens qu'il établit une sorte d'identité, même quantitative, entre deux termes, dont le premier est plus grand que le second.

2. Paris, Plon, 1905, in-8°, 330 p. Trois appendices sur Bolingbroke, Puffendorf et les révolutions de l'ancienne Rome.

3. Ce volume fait suite aux *Sophistes grecs* et aux *Sophistes contemporains anglais*, aux *Sophistes allemands;* il annonce un futur ouvrage sur *les Hommes de génie, les hommes d'esprit et les sectaires du régime nouveau.*

4. Richelieu pense du peuple (p. 16) « qu'il faut en soulager le plus possible

qui les déparent. Elle constate que l'auteur a des indulgences inattendues pour les *sectaires*, même pour le dernier d'entre eux. Il leur crée même, sans le vouloir, des circonstances atténuantes. Car il démontre que les sages intentions des « hommes de génie » sont généralement restées inefficaces et que leurs échecs ont rendu la Révolution nécessaire[1]. A quoi leur servit donc d'avoir du génie? — Il nous en coûte de parler sévèrement d'un ouvrage signé d'un nom respecté, mais nous ne voyons pas ce que la science historique peut gagner à ces nuageuses élucubrations, à ces diatribes passionnées contre les précurseurs et les émules français du « philosophe de Kœnigsberg ».

Les documents sur l'art à Toulouse du XVe au XVIIIe siècle, publiés

les charges ». — P. 41, si l'on « avait compris les ordonnances de Colbert et ses règlements pour les maîtres et les ouvriers, on aurait pu échapper à la question ouvrière ». — P. 121, la monarchie absolue ne pouvait lever l'impôt qu'avec « l'approbation des États provinciaux, parlements et cours souveraines »; les intendants « se conformaient soigneusement aux lois et coutumes de leurs généralités, respectant les franchises locales »; les maires étaient « nommés sur la demande des villes ». — P. 124, l'*Esprit des lois* rappelle le *Peter Schlemilh* de Chamisso, l'homme qui n'a point d'ombre! — M. Funck-Brentano comprend-il, on peut se le demander, le texte de Montesquieu? Lorsque celui-ci parle de lois « relatives au physique du pays », c'est-à-dire *en rapport* avec le climat, le peuplement, etc., il l'accuse d'avoir imaginé des lois « qui *prescriraient* les degrés de la température, la hauteur des montagnes, etc. ». — Il y a bien chez Montesquieu quelques observations neuves (p. 129), mais « elles *ne* sont *jamais que* la constatation d'un fait... ». Est-ce là un si grand défaut? — P. 131 : « Nous sommes pauvres *avec* les richesses... », dit Montesquieu. A quoi M. Funck-Brentano répond triomphalement : « Ce ne sont pas la richesse et le commerce qui font la pauvreté...; c'est la forme de leur répartition ». Il n'y a point contradiction. — P. 132, le passage sur les traités n'a pas été compris. — P. 169, lorsque Turgot supprime les corporations, il supprime les « privilèges » des artisans. Les statuts devaient empêcher (je cite, p. 171) « un membre d'une corporation *de s'accaparer* du monopole de la production ». On oublie de dire que c'était la corporation tout entière qui s'emparait de ce monopole. — P. 222, Condorcet considère la Déclaration comme « article de foi »; on sait au contraire qu'il l'a vivement critiquée. C'est encore un à peu près (p. 224) de dire qu' « il vote pour la mort du roi, mais avec une application de cette peine qui ne serait pas la mort ». — P. 257, Danton « ordonne » les massacres de septembre, ce dont au reste M. Funck-Brentano le loue. — Je passe sur les coquilles : p. 178, la *prévision* (précession) des équinoxes. — P. 250, saint François de La Salle (est-ce François de Sales ou Jean-Baptiste de La Salle?). — P. 263, comité de *Sécurité* générale.

1. P. 26, 29, 50, on démontre que, pour accomplir l'œuvre des grands politiques du grand siècle, il faudra nécessairement la Terreur. Quant aux grands écrivains (p. 114), « leurs paroles s'étaient adressées à des sourds; leurs écrits furent lus par des aveugles ».

par M. C. Douais[1], sont du plus haut intérêt. Dans ces « baux de besoigne » ou dans ces adjudications revit l'histoire de la Dalbade, de la Daurade, de Saint-Étienne, de l'hôtel d'Assézat et de tant d'autres demeures élevées dans la grande cité pour le compte de riches marchands de pastel et de blé. On y trouvera aussi d'utiles renseignements pour l'histoire du travail et même pour l'histoire du droit commercial[2].

XIXe SIÈCLE. — Les *Études de littérature canadienne française*[3] de M. Charles Ab der Halden ont droit à une mention dans un *bulletin* sur l'histoire moderne de la France. Aussi bien cette littérature est-elle, en grande partie, un produit de l'histoire. En 1837, le rapport célèbre de lord Durham disait : « Les Canadiens-Français ne sont pas un peuple, ils n'ont pas de littérature. » Les Canadiens-Français voulurent avoir une littérature pour prouver qu'ils étaient un peuple, et leur première grande œuvre (celle de F.-X. Garneau, dont le tome Ier est de 1845) fut consacrée à conter le passé de leur pays.

M. Ab der Halden a retracé, avec une sympathie qui n'exclut pas la liberté critique, les essais de ces Français d'outre-mer pour implanter dans l'Amérique du Nord une historiographie française, un roman français, une poésie française[4]. On le suit avec beaucoup d'intérêt, surtout lorsque, à propos de Gérin-Lajoie, il nous donne un excellent résumé des dix années pendant lesquelles s'établit au Canada le gouvernement responsable, de 1840 à 1850, entre le gouvernement de lord Durham et celui de lord Elgin. Il est assez piquant de constater que le système de gouvernement colonial où l'on s'accorde à voir le chef-d'œuvre de l'esprit anglo-saxon, a été inventé par des Français et pour des Français. Ce sont surtout nos congénères qui l'ont imposé, par la ténacité de leurs résistances légales, à l'impérialisme britannique.

1. *L'Art à Toulouse. Matériaux pour servir à son histoire du XVe au XVIIIe siècle.* Toulouse, Privat; Paris, Picard, in-8°, 214 p. Documents en latin, français et roman. Ils aident à mieux connaître certains artistes, comme Nicolas Bachelier.

2. P. 90-94, documents sur Jean de Bernuy (1504-1506, 1530-1538) : paiements aux foires de Lyon et de Medina del Campo; pouvoirs donnés par de Bernuy à une banque de Lyon.

3. Paris, de Rudeval, 1904, in-12, CIV-452 p., précédées d'une verveuse préface de M. Louis Herbette.

4. L'ouvrage est assez bizarrement composé. Après une étude générale sur le développement littéraire du Canada français viennent des monographies d'écrivains (de Gaspé, Crémazie, Gerin-Lajoie, Fréchette), ce qui oblige l'auteur à des redites. Plus quelques articles sur des auteurs tout à fait récents, dont le plus remarquable paraît être le Dr Choquette. L'auteur annonce de *Nouvelles Études*.

Les études de M. Ab der Halden ont encore l'avantage de nous renseigner pleinement sur la mentalité canadienne-française. De jalouses influences se sont employées et s'emploient à maintenir cette mentalité aussi différente que possible de la mentalité française moderne. On a évidemment enseigné aux Canadiens que la France d'Europe est une grande sœur qui a mal tourné, et ainsi s'expliquent les lettres, parfois si pénibles à lire pour nous, que Crémazie écrivait de Paris pendant la guerre de 1870. A certains indices, il est permis d'espérer que ce malentendu ne sera pas éternel. Des livres comme celui que nous analysons feront beaucoup pour raccourcir les distances entre la France et la partie de la nation canadienne qui parle français[1].

Henri HAUSER.

ÉPOQUE CONTEMPORAINE.

Née en 1785 d'une vieille famille vendéenne, Mlle DE LA BOUTETIÈRE émigra à l'âge de six ans avec ses parents, passa quelques années en Allemagne, termina ensuite son éducation à Vienne, revint en France en 1801, repartit en 1810 pour Vienne, où elle épousa M. du Montet, de noblesse lorraine, mais émigré passé au service de l'Autriche. Dame du palais de l'impératrice, la baronne du Montet fréquenta pendant quinze ans toute l'aristocratie de l'empire. Puis elle quitta l'Autriche en 1824 et revint se fixer à Nancy, où elle mourut en 1866. Vers la fin de sa vie, elle réunit, sur la demande des siens, « les petites feuilles de ses souvenirs, » pages écrites sans prétention à divers moments de sa vie « pour noter une anecdote, croquer un portrait, raconter un souvenir. » Dans sa pensée, il ne s'agissait que d' « une causerie de famille » destinée à ses petits-neveux et à ses petites-nièces. Tous les lecteurs de ces *Souvenirs*[2] seront reconnaissants à l'un d'eux, M. le comte DE LA BOUTETIÈRE, de les avoir présentés au grand public. C'est véritablement une charmante et séduisante figure de femme de l'ancien régime qui s'offre à nous. Légitimiste et catholique, Mme du Montet avait pourtant des jours sur les transformations dont son siècle était le théâtre. Elle était bonne, spirituelle, indulgente et gaie, d'une jolie intelli-

1. M. Ab der Halden ne flatte-t-il pas un peu ses clients lorsqu'il écrit (p. 157) : « Le procédé qui consiste à coloniser avec des convicts et des forçats et à leur envoyer comme dignes moitiés d'anciennes pensionnaires de l'hôpital général ou des Madelonnettes ne trouva jamais son application au Canada »? Certains mémoires donnent une impression quelque peu différente.

2. *Souvenirs de la baronne du Montet (1785-1866)*. Paris, Plon et Nourrit, 1904, 1 vol., VI-509 p.

gence claire, sinon profonde. Une séduction délicate se dégage de ces pages écrites sans aucune prétention, mais avec une grâce souriante et de bonne compagnie (il y a des conseils d'aïeule qui sont un petit chef-d'œuvre d'émotion discrète). Au point de vue historique, elles ne sont pas négligeables. Mme du Montet vit de près la plus haute compagnie de son temps et recueillit directement, ou à peu près, une foule de bons mots et d'anecdotes. Sur la société viennoise de 1815 à 1820, il y a dans ses mémoires des notes que les historiens pourront utiliser. Sans doute devront-ils le faire avec quelque critique, car Mme du Montet écrivit à des dates variables, sa mémoire ne fut pas infaillible, et peut-être ne fut-il pas impossible de surprendre sa bonne foi. Les érudits les plus sévères ne regretteront pas néanmoins d'avoir feuilleté son volume. Recommandons-leur, entre autres, un morceau qui offre les caractères de l'authenticité. A la nouvelle de Waterloo, une des dames d'honneur de Marie-Louise lui fit passer un billet qui racontait l'événement. Elle en reçut cette réponse, inédite jusqu'ici : « Je vous remercie, je savais la nouvelle que vous m'annoncez. J'ai envie de faire une promenade à cheval à Merkenstein; croyez-vous qu'il fasse assez beau pour la risquer? » (p. 141). Mme du Montet et une de ses amies se partagèrent par moitié cet autographe.

Armand Marquiset eut une carrière modeste, puisque dans la hiérarchie administrative il ne s'éleva pas au-dessus du grade de sous-préfet; sa famille, honorable, n'eut point d'éclat; ses écrits furent peu connus en dehors d'un cercle d'amis; ses *Souvenirs*[1], rédigés en général à des dates fort postérieures aux événements, n'empruntent donc pas à la personnalité de leur auteur une valeur exceptionnelle. Le lecteur les parcourra, sinon avec autant de profit que les précédents, du moins avec agrément. Franc-Comtois, né à Besançon en 1797, mort en 1859, Armand Marquiset ne fut dépourvu ni du talent de conter ni d'une certaine malice discrète, parfois savoureuse. Sous sa plume, les anecdotes gaillardes, sentimentales ou plaisantes se succèdent assez agréablement. Ayant vécu en Franche-Comté jusqu'au début de la Restauration, il nous a tracé des mœurs de sa province et des originaux de sa ville natale des silhouettes agréables. Secrétaire de préfecture à Versailles et homme du monde fort répandu, il approcha un assez grand nombre de personnages célèbres : le duc de Richelieu, dont la sœur était sa marraine, le général peintre Lejeune, le maréchal Jourdan, le comte Decazes, Rouget de l'Isle, à l'occasion le roi lui-même et son entourage. Mais tant de

1. Armand Marquiset, *A travers ma vie*. Souvenirs classés et annotés par le comte Marquiset. Paris, Champion, 1904, 1 vol. in-8°, XVIII-293 p.

belles relations ne lui suffirent pas pour faire son chemin. Malgré bien des promesses et bien des visites, il n'obtint jamais d'être préfet. Un fond de philosophie et d'ironie volontiers narquoise l'empêcha de prendre au tragique ses déceptions. Il s'en consola en ne cessant pas de regarder autour de lui et toute sa vengeance se borna à noter avec quelque malice les petits traits de caractère de tous les protecteurs qui lui manquèrent de parole. Ce n'est guère que pour Guizot qu'il alla jusqu'à l'amertume.

Il faut savoir gré à M. Thomas[1] de l'intéressante étude biographique et critique qu'il a consacrée à Pierre Leroux. Parmi les précurseurs plus ou moins directs du socialisme moderne, Pierre Leroux est peut-être un de ceux qui ont été le moins sérieusement étudiés, Sa religiosité d'une part, l'aspect plus ou moins baroque qu'il a donné par ailleurs à l'expression de ses idées ont écarté de lui les critiques. Il est l'homme de la *Triade*. On s'en tient assez volontiers à cette définition un peu sommaire. Pierre Leroux mérite plus d'attention. Il a écrit vingt volumes, dont plusieurs sont, sinon des chefs-d'œuvre, comme l'estime son biographe, au moins des ouvrages sérieusement composés et qui eurent parfois du retentissement. Il fut incontestablement une des personnifications les plus considérables et les plus typiques de l'état d'âme de 1848, c'est-à-dire du mouvement d'idées social, religieux, philosophique et optimiste qui caractérise cette période. Et, avec quelque bonne volonté, sa doctrine de la solidarité peut lui valoir la situation d'un précurseur. A tous égards donc, il valait d'être examiné de plus près. Le travail de M. Thomas, biographique d'abord et puis critique, est exactement le livre qu'il nous fallait pour connaître Leroux. Un assez grand nombre de correspondances inédites et de témoignages oraux ont permis à M. Thomas de reconstituer de la vie du philosophe un récit toujours intéressant et parfois émouvant ou touchant. L'inaltérable optimisme de Leroux y apparaît, selon les moments, presque comique ou digne de respect. Sa biographie aide à comprendre, non seulement sa propre physionomie, mais l'état de pensée, qui était celui de beaucoup de ces contemporains. D'autre part, M. Thomas donne une analyse sérieuse et serrée de sa doctrine. Un grand nombre de lecteurs, s'en tiendront à cet exposé. Quelques-uns y verront que sa philosophie mérite davantage et prendront ses ouvrages eux-mêmes. Tous seront reconnaissants à M. Thomas de leur en avoir donné la substance avec autant d'exactitude et de précision.

1. P.-Félix Thomas, *Pierre Leroux. Sa vie, son œuvre, sa doctrine*. Paris, Alcan, 1904, 1 vol., VI-340 p.

Malgré son sous-titre : « Lettres, notes, souvenirs, » la brochure que DORLISHEIM[1] a consacrée à M. de Falloux ajoute bien peu à la connaissance que nous avions déjà d'une des plus grandes figures du parti catholique et légitimiste en France au milieu du siècle précédent. C'est avant tout, à l'occasion des récents débats parlementaires qui ont mis en cause la loi Falloux, une biographie apologétique de son auteur. L'écrivain, légitimiste et catholique lui-même, a utilisé les principaux mémoires et ouvrages de seconde main publiés depuis une cinquantaine d'années et y a ajouté un petit nombre de lettres inédites. Son bref exposé, sans avoir les qualités d'un ouvrage objectif et le ton de l'histoire, se lit avec intérêt et confirme le lecteur dans la pensée que M. de Falloux fut effectivement un des cerveaux les plus politiques du parti de la légitimité.

Le second volume des mémoires du baron DE HUBNER[2], ambassadeur d'Autriche à Paris dans les premières années du second empire, ne le cède pas en intérêt au premier. Si celui-ci offrait peut-être quelque chose de plus piquant pour l'histoire de la société et des mœurs de la cour impériale, le deuxième permet de suivre à peu près au jour le jour la succession d'événements qui depuis 1857 préparèrent peu à peu le conflit franco-autrichien qui éclata deux ans plus tard. On rendra la justice au comte Walewski, ministre des Affaires étrangères de France, et au représentant de l'empereur François-Joseph, qu'ils firent respectivement tous leurs efforts pour prévenir et éviter le conflit; le premier en contrebalançant auprès de Napoléon III l'influence de son cousin le prince Napoléon, ardent partisan du Piémont; le deuxième en palliant les procédés désagréables et les formes hautaines de son ministre, le comte Buol. Le comte de Hubner note à plusieurs reprises, avec beaucoup de justesse, combien il était difficile, à la cour de France, de prévoir la direction de la politique de l'empereur à cause de l'influence qu'avaient sur les déterminations de son gouvernement ses dispositions personnelles, toujours faciles à changer selon les impressions les plus légères.

Le quatrième volume de l'*Histoire de la guerre de 1870*, de M. LEHAUTCOURT[3], est entièrement digne des précédents. On y appré-

1. Dorlisheim, *le Comte de Falloux. Lettres, notes, souvenirs*. Paris, Picard, 1904, 1 broch. in-8°, 58 p.

2. Comte de Hubner, *Neuf ans de souvenirs d'un ambassadeur d'Autriche à Paris sous le second Empire (1851-1859)*. T. II. Paris, Plon et Nourrit, 1 vol. in-8°, 431 p.

3. Pierre Lehautcourt, *Histoire de la guerre de 1870-1871*. T. IV : *la Retraite sur la Moselle; Borny*. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1904, 1 vol. in-8°, VI-376 p.

Comme substitut du procureur de la Commune de Paris, il participa à plusieurs actes importants; ce fut lui notamment qui présida au périlleux transfert des otages de Mazas à la Roquette dans les journées du 22 et 23 mai 1871. Il fut d'ailleurs condamné à mort par un conseil de guerre après la défaite de l'insurrection et fut déporté en Nouvelle-Calédonie. Le récit qu'il nous donne est d'un grand intérêt et pourra apporter des lumières sur plus d'un point important du mouvement révolutionnaire. Esprit violent, mais sincère, et non dépourvu de hauteur, M. Da Costa appartenait au parti blanquiste, qui fut incontestablement le plus actif, le plus dangereux et le plus intelligent. En dissidence violente avec nombre des hommes qui participèrent au mouvement insurrectionnel et avec la plupart de ceux qui dirigent actuellement le parti socialiste, M. Da Costa apporte dans ses jugements et dans ses dépositions une franchise âpre à laquelle il convient de rendre hommage. De toute évidence, l'historien sera amené, sur beaucoup de points, à contredire ses appréciations et à relever sous sa plume des détails erronés. Il devra néanmoins tenir le compte le plus sérieux d'une série de témoignages fournis par un homme intelligent, non dépourvu de sens critique, et qui a eu à cœur de compléter ou de rectifier ses souvenirs par une série d'informations soigneusement recueillies. Beaucoup sont devenues impossibles ou difficiles à contrôler. Elles ne sont pas pour cela entièrement négligeables.

Une préface de M. Hanotaux présente au public l'ouvrage fort sérieux que M. Jaray a écrit sur *la Politique franco-anglaise et l'arbitrage international*[1]. Une première partie examine les causes et la nature du rapprochement anglo-français; une deuxième reproduit les réponses adressées par un certain nombre de diplomates, d'écrivains, d'hommes politiques et de jurisconsultes à un questionnaire envoyé par l'auteur sur un projet de traité d'arbitrage permanent entre la France et l'Angleterre; dans une troisième partie, il se livre à une étude critique personnelle de l'arbitrage franco-anglais. Le texte d'un certain nombre de traités d'arbitrage permanents entre plusieurs États et des projets de traité d'arbitrage entre la France et l'Angleterre est utilement reproduit en annexes. Ce recueil de documents sera fructueusement consulté par tous ceux que préoccupe la question si actuelle des traités d'arbitrage. L'auteur se montre peu favorable aux traités d'arbitrage permanents, mais souhaite voir une série de traités spéciaux attester les dispositions pacifiques des deux

1. Gabriel-Louis Jaray, *la Politique franco-anglaise et l'arbitrage international*. Paris, libr. Perrin, 1 vol. in-16, XVII-332 p.

Comme substitut du procureur de la Commune de Paris, il participa à plusieurs actes importants; ce fut lui notamment qui présida au périlleux transfert des otages de Mazas à la Roquette dans les journées du 22 et 23 mai 1871. Il fut d'ailleurs condamné à mort par un conseil de guerre après la défaite de l'insurrection et fut déporté en Nouvelle-Calédonie. Le récit qu'il nous donne est d'un grand intérêt et pourra apporter des lumières sur plus d'un point important du mouvement révolutionnaire. Esprit violent, mais sincère, et non dépourvu de hauteur, M. Da Costa appartenait au parti blanquiste, qui fut incontestablement le plus actif, le plus dangereux et le plus intelligent. En dissidence violente avec nombre des hommes qui participèrent au mouvement insurrectionnel et avec la plupart de ceux qui dirigent actuellement le parti socialiste, M. Da Costa apporte dans ses jugements et dans ses dépositions une franchise âpre à laquelle il convient de rendre hommage. De toute évidence, l'historien sera amené, sur beaucoup de points, à contredire ses appréciations et à relever sous sa plume des détails erronés. Il devra néanmoins tenir le compte le plus sérieux d'une série de témoignages fournis par un homme intelligent, non dépourvu de sens critique, et qui a eu à cœur de compléter ou de rectifier ses souvenirs par une série d'informations soigneusement recueillies. Beaucoup sont devenues impossibles ou difficiles à contrôler. Elles ne sont pas pour cela entièrement négligeables.

Une préface de M. Hanotaux présente au public l'ouvrage fort sérieux que M. Jaray a écrit sur *la Politique franco-anglaise et l'arbitrage international*[1]. Une première partie examine les causes et la nature du rapprochement anglo-français; une deuxième reproduit les réponses adressées par un certain nombre de diplomates, d'écrivains, d'hommes politiques et de jurisconsultes à un questionnaire envoyé par l'auteur sur un projet de traité d'arbitrage permanent entre la France et l'Angleterre; dans une troisième partie, il se livre à une étude critique personnelle de l'arbitrage franco-anglais. Le texte d'un certain nombre de traités d'arbitrage permanents entre plusieurs États et des projets de traité d'arbitrage entre la France et l'Angleterre est utilement reproduit en annexes. Ce recueil de documents sera fructueusement consulté par tous ceux que préoccupe la question si actuelle des traités d'arbitrage. L'auteur se montre peu favorable aux traités d'arbitrage permanents, mais souhaite voir une série de traités spéciaux attester les dispositions pacifiques des deux

1. Gabriel-Louis Jaray, *la Politique franco-anglaise et l'arbitrage international*. Paris, libr. Perrin, 1 vol. in-16, XVII-332 p.

pays et préparer pour l'avenir des traités permanents. « Pour assurer, dit-il, le succès de l'arbitrage, on doit éviter de le déconsidérer en lui demandant trop ou en en voulant faire dès aujourd'hui le remède à tous les maux, le mode d'apaisement de toutes les rivalités internationales. » Il montre par ailleurs avec raison que quiconque voit dans l'arbitrage un moyen précieux de maintenir la paix et de résoudre des conflits doit prendre garde de ne pas mêler à cette idée celle de désarmement, qui lui est étrangère et qui peut lui nuire.

M. Rouard de Card, à qui l'on doit déjà de bons ouvrages de droit international, particulièrement, si l'on peut dire, de droit international nord-africain, a publié sur les *Relations de l'Espagne et du Maroc pendant le XVIIIe et le XIXe siècle*[1] un ouvrage qu'une clause du récent accord franco-anglais rend d'une incontestable actualité. « Les deux gouvernements, » y est-il dit, « prennent en particulière considération les intérêts que l'Espagne tient de sa position géographique et de ses possessions territoriales sur la côte marocaine. » Quels sont ces intérêts? c'est ce que l'histoire seule des relations entre l'Espagne et le Maroc permet d'apprécier en permettant de vérifier « les droits historiques » souvent allégués par nos voisins. M. Rouard de Card donne de ces relations un exposé fort documenté, complet et précis qui sera utilement consulté par les publicistes et les hommes politiques. Il conclut que les résultats acquis par l'Espagne au Maroc au cours des XVIIIe et XIXe siècles sont extrêmement minces. Elle a conservé les Présides sans les mettre sérieusement en valeur, s'est laissé devancer au point de vue commercial par la France et l'Angleterre et son influence morale ne s'est accrue en aucune mesure. L'auteur conclut nettement d'une manière défavorable quant à la légitimité des droits historiques invoqués par les juristes espagnols. On souhaiterait que cet ouvrage fût médité au delà des Pyrénées. On souhaiterait également qu'il ne détournât en rien nos hommes politiques d'accorder à une nation amie et voisine toutes les concessions que notre honneur tout aussi bien que notre intérêt, bien entendu, nous commande de faire aussi larges qu'elles peuvent être sans blesser nos droits essentiels.

Le volume où M. Eisenmann[2] a étudié le compromis austro-hongrois de 1867 est l'œuvre la plus importante et la plus documentée qui ait été depuis longtemps consacrée en France à l'histoire contemporaine de la vieille monarchie habsbourgeoise. La question d'Au-

1. E. Rouard de Card, *les Relations de l'Espagne et du Maroc pendant le XVIIIe et le XIXe siècle*. Paris, Pedone, 1905, 1 vol. in-8°, 231 p.

2. Louis Eisenmann, *le Compromis austro-hongrois*. Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1904, 1 vol. in-8°, xx-695 p.

triche s'impose à l'attention des diplomates et des hommes politiques. M. Eisenmann a estimé avec justice que l'état politique actuel de l'Autriche est en grande partie déterminé par le régime politique connu sous le nom de dualisme et instauré en 1867. En étudiant selon la plus stricte méthode historique et documentaire cet acte constitutif, en en exposant la formation, en en décrivant les institutions, en en dégageant le sens et l'esprit, il a apporté une contribution de première importance à l'histoire politique de l'Europe moderne. Constatant de quelle manière a évolué le régime institué par le compromis, il en estime néanmoins possible la continuation moyennant que les peuples qui forment la monarchie prennent davantage conscience de leurs besoins et de leurs intérêts et arrivent à se convaincre qu'il leur faut parvenir à une entente et se faire des concessions mutuelles. La monarchie austro-hongroise, par une combinaison judicieuse de centralisme, de dualisme et de fédéralisme, lui paraîtrait pouvoir donner le modèle d'une espèce de Suisse monarchique.

Après beaucoup d'autres écrivains, M. Albéric Canuet nous esquisse *la Question d'Orient dans l'histoire contemporaine*[1]. Son volume, que précède une préface de M. Frédéric Passy, n'apprendra rien aux historiens. Rédigé d'après des ouvrages de seconde main généralement bien choisis, il constitue un exposé clair et d'une lecture agréable des principales péripéties de la question d'Orient depuis 1821 jusqu'à l'heure actuelle. Bien que cet ouvrage puisse assurément être lu avec profit par ceux qui désirent prendre une connaissance rapide et pourtant suffisante du sujet, il est regrettable que l'auteur n'ait pas apporté à l'étude d'une question moins rebattue les très réelles qualités de critique et d'exposition dont il fait preuve.

Il existe environ un million et demi de Bulgares en Macédoine et dans le vilayet d'Andrinople, c'est-à-dire sujets directs de l'empire ottoman. Une préface de M. Louis Leger[2] signale à l'attention du public, en en garantissant l'exactitude, le mémoire anonyme où des patriotes bulgares ont tracé le tableau de la situation faite à leurs concitoyens sous la domination turque. Patiemment, sans déclamation, se bornant à citer des faits, ils l'envisagent au point de vue religieux et administratif, au point de vue de l'instruction publique et du droit civil, au point de vue économique, au point de vue de la sécurité publique continuellement enfreinte. Ils démontrent sans

1. Albéric Canuet, *la Question d'Orient dans l'histoire contemporaine, 1821-1905*. Paris, Dujarric, 1905, 1 vol. in-12, III-537 p.

2. *Turcs et Grecs contre Bulgares en Macédoine*. Paris, Plon et Nourrit, 1904, 1 broch. in-8°, V-57 p.

peine la double oppression qui s'exerce sur eux : celle des Turcs, qui s'attaque à leur vie, à l'honneur de leurs femmes et à leurs biens ; celle des Grecs, qui, se considérant comme les héritiers nécessaires de la Turquie, traitent les Bulgares en intrus et s'en prennent à leur langue, à leur Église, à leur nationalité. Dans ces dernières années, le régime est devenu plus intolérable ; les pseudo-concessions du gouvernement turc ont masqué des abus et des violences encore plus criants. La guerre civile et l'émigration sont devenues les conséquences nécessaires d'un tel état de choses. Paraphrasant Montesquieu, M. Louis Leger conclut : « Les puissances de l'Europe qui font entre elles tant de conventions inutiles n'en feront-elles pas une en faveur de la justice et de l'humanité? »

Sous le titre de : *Aperçu sur l'histoire de l'Asie en général et de la Chine en particulier*[1], M. Henri Cordier, ne faisant que reproduire une conférence donnée par lui au récent Congrès des arts et des sciences de Saint-Louis, a publié une brochure qu'il faut recommander à tous ceux qui désirent se faire une idée de ce qu'a été l'évolution historique de l'Asie et de ce qu'elle peut être dans l'avenir. Sinologue de tout premier ordre, M. Henri Cordier, dans ses très savants ouvrages, s'est montré plus soucieux d'ouvrir des jours aux travailleurs que d'attirer le grand public. Il faut lui savoir gré de s'être mis à la portée des ignorants et d'avoir, dans une cinquantaine de pages, tracé une esquisse infiniment intéressante de l'histoire d'Orient. Le lecteur y trouvera, étayées sur des faits précis, des considérations historiques qui, par la largeur de leurs vues et la science de celui qui les formule, commandent l'attention d'une mesure particulière au moment où les questions jaunes se rapprochent si singulièrement de nous et menacent de s'imposer encore davantage à la réflexion du monde.

La parfaite connaissance que possède M. Cordier de la Chine moderne se manifeste d'autre part dans le très intéressant recueil diplomatique qu'il consacre à l'*Expédition de Chine franco-anglaise de 1857-1858*[2]. On se rappelle que, pour la France, le meurtre du missionnaire Chapdelaine fut le point de départ de la rupture et que la prise de Canton et l'enlèvement des forts de Tahou furent les faits essentiels des hostilités auxquelles mirent fin les traités de Tien-Tsin. Toute l'histoire diplomatique de cette affaire est assez

1. Henri Cordier, *Aperçu sur l'histoire de l'Asie en général et de la Chine en particulier*. Paris, libr. orientale et américaine, Guilmoto éditeur, 1 pl. in-8°, 52 p.

2. Henri Cordier, *l'Expédition de Chine de 1857-1858. Histoire diplomatique. Notes et documents*. Paris, Alcan, 1905, 1 vol. in-8°, 478 p.

compliquée grâce aux procédés dilatoires de la Chine, à la coopération anglaise et aux interventions des plénipotentiaires russe et américain. M. Cordier nous met à même d'en suivre le détail de la manière la plus précise et la plus aisée. Son volume consiste en un excellent choix de pièces diplomatiques et de documents de première importance reliés par des notices narratives aussi brèves que substantielles. Ce travail, qui rendra les plus grands services aux historiens, est également accessible au grand public. Sa consultation en est facilitée par un index des noms propres.

A l'occasion du récent Congrès socialiste international d'Amsterdam, le Secrétariat socialiste international, résidant comme on le sait à Bruxelles, a publié un recueil de rapports relatifs à l'état actuel du socialisme dans la plupart des pays civilisés[1]. On en trouvera concernant la Russie, l'Australie, l'Arménie, le grand-duché de Luxembourg, la Hongrie, la Finlande, l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la Norvège, les États-Unis, la Hollande, le Danemark, la Bulgarie, l'Angleterre, l'Italie, la Serbie, la France, la Bohême, la Pologne, l'Autriche, la Suède, le Japon, la Suisse et l'Argentine. Plusieurs rapports décrivent parfois les organisations distinctes d'un seul pays. Ils sont naturellement de valeur et de dimensions fort élevées. On remarquera parmi les plus intéressants ceux qui visent la Russie, la Finlande, l'Allemagne et la Suède. On regrette la brièveté de quelques-uns, notamment de ceux qui concernent le Danemark, dont l'organisation est si curieuse. D'une manière générale, il faut constater que l'ensemble de renseignements groupés est considérable et que ce volume est des plus précieux pour rendre compte de la situation actuelle du socialisme. A titre de renseignement (ces chiffres, d'ailleurs, n'ont sans doute qu'une valeur approximative), rapprochons les statistiques suivantes. A l'heure actuelle, les rédacteurs estiment le total des forces électorales socialistes dans le monde à 6,686,000 voix contre 30,000 en 1867 et 1,109,801 en 1889. Le nombre des travailleurs syndiqués est évalué à 7,528,380. La presse socialiste et syndicale comprend 134 journaux politiques quotidiens, 296 journaux politiques et autres périodiques, 289 organes professionnels ouvriers. En 1901, on comptait dans le monde 56,623 sociétés coopératives.

André LICHTENBERGER.

1. *L'Organisation socialiste et ouvrière en Europe, Amérique et Asie*, par le Secrétariat socialiste international. Bruxelles, 1904, 1 vol. in-12, 524 p.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Richard SCHWEMER. **Papsttum und Kaisertum. Universalhistorische Skizzen.** Stuttgart, Cotta, 1899. In-8°, VIII-150 pages.

Ce petit volume, qui se lit agréablement, ne peut être présenté comme un livre de science. Il reproduit les traits principaux d'une série de conférences faites à Francfort devant un auditoire composé sans doute en majorité de personnes peu instruites que le conférencier cherchait évidemment à convertir à ses idées. M. S. est de ceux qui caressent le rêve d'une Europe unifiée, qui estiment que l'Europe est plus qu'une expression géographique, qui croient qu'il y a une civilisation européenne et qu'il est nécessaire aujourd'hui de développer entre les peuples européens une certaine communauté d'idées qui leur permettrait, en présence des progrès que font aujourd'hui les pays d'outre-mer, de conserver une hégémonie qui leur échappe de plus en plus. C'est donc avec une sorte de regret que M. Schwemer nous parle de l'unité qui existait au moyen âge, unité qui avait développé, dit-il, entre les peuples de l'Europe un sentiment de cohésion qui leur fait aujourd'hui défaut.

Et c'est d'ailleurs en excellents termes qu'il rappelle l'importance que prit, dans l'histoire du monde, la formation de l'empire romain, et montre quel retentissement ce grand fait historique eut pendant des siècles dans les esprits en insistant avec raison sur les conceptions nouvelles que le triomphe du christianisme introduisit dans l'humanité.

Mais est-il bien exact de prétendre que les peuples et les États en arrivèrent à ne plus former qu'une vaste république, et qu'en dépit de luttes intérieures terribles, il n'y avait plus qu'un grand corps social qui était la société chrétienne prise dans sa plus haute acception? En fait, l'empire n'a jamais pleinement réalisé les conceptions qui avaient présidé à la restauration de l'an 800.

M. S. le montre lui-même en étudiant les transformations successives de la conception impériale à l'époque d'Othon le Grand, puis sous les empereurs de la dynastie salique, par suite de l'influence des idées de Cluny, enfin à l'époque des Hohenstaufen, qui devinrent plus Italiens qu'Allemands. Frédéric Barberousse est bien plus le chef militaire de la féodalité qu'il n'est un empereur universel. C'est avec Frédéric II que la théorie impériale se présente sous un aspect nouveau qui ne peut manquer de rendre plus aiguës les inévitables conflits. C'est la question de l'unité italienne qui fait forcément du pape et de l'empereur deux adversaires irréconciliables.

C'est en vain qu'on essayera de ressusciter la théorie des deux glaives. Frédéric ne voudra pas s'y conformer. Dans quelle mesure était-il excusable? C'est une question que nous ne pouvons reprendre ici (voy. notre étude sur *la Politique de l'empereur Frédéric II en Allemagne*. Paris, 1892). Nous ne pouvons nous associer complètement au reproche que M. S. adresse à Innocent III, car les promesses que lui avaient faites Frédéric ne furent extorquées ni par la force ni par la ruse; leur légitimité est facile à établir, et l'empereur lui-même reconnut (lettre du 13 sept. 1220) qu'il avait mérité d'encourir les rigueurs de l'Église.

C'est surtout le moyen âge que M. S. a considéré, mais il a complété son travail par des considérations intéressantes sur la façon dont se dissocia peu à peu l'alliance entre l'empire et la papauté, qui avait dominé tout le moyen âge. Le changement qui s'opéra dans les idées est dû en grande partie aux progrès que fit alors la France. Ce sont deux nationalités bien tranchées qui, à partir du XIIIe siècle, s'opposent l'une à l'autre. Et il n'est pas étonnant que Dante ait cherché à « ressusciter » l'idée de l'évangile de l'empire, car c'est l'Italie qui avait le plus souffert de l'abandon des conceptions anciennes. Ces efforts ne pouvaient aboutir. La réforme anéantit définitivement toute velléité d'unification européenne, et Charles-Quint fut impuissant à rajeunir des conceptions qui n'avaient plus de raison d'être. M. S. a cru devoir dire aussi quelques mots des conceptions de Louis XIV, mais celui-ci n'a jamais songé à une restauration impériale. Il en fut autrement de Napoléon Ier, sur l'esprit duquel les formes anciennes ont exercé une profonde action.

Pourquoi l'auteur ne nous a-t-il pas dit en terminant ce qu'il pense de l'impérialisme germanique actuel et des théories de ceux qui déclarent que l'Allemagne est vraiment le « cœur de l'Europe », qu'elle a pour mission, comme le cœur qui fait circuler à travers les membres un sang qui renouvelle les parties vieillissantes, de « rajeunir par la diffusion du sang germanique les membres épuisés de la vieille Europe »?

Georges Blondel.

P. Aldinger. **Die Neubesetzung der deutschen Bistümer unter Papst Innocenz IV (1243-1254).** Leipzig, Teubner, 1900. In-8°, VI-194 pages.

Les questions qui touchent à l'histoire des rapports de l'Église et de l'État ont toujours offert un vif intérêt. Si brûlantes qu'elles nous paraissent aujourd'hui, elles l'étaient encore davantage au XIIIe siècle, et la personnalité de l'empereur Frédéric II semble même avoir marqué d'un trait particulier les conflits qui se produisirent à cette époque. La question des élections épiscopales fut une des causes principales de ces conflits, cause d'autant plus aiguë que nulle part le haut clergé ne tenait alors dans la vie de la nation une plus grande place qu'en Allemagne. Dès le XIe siècle, la féodalité ecclésiastique possédait

presque la moitié du sol. Les archevêques et les évêques étaient princes de l'empire, quelques-uns avaient le titre de duc; tous étaient grands propriétaires fonciers et travaillaient ouvertement à se rendre indépendants. L'empereur, se considérant comme le protecteur né de l'Église, l'*advocatus ecclesiæ*, se croyait obligé à des ménagements envers les évêques. Tous les empereurs allemands, ceux même qui ont quelquefois persécuté le clergé, se sont montrés prodigues à leur égard et, avant même que le principe de l'hérédité fût devenu un principe constitutionnel, on avait reconnu aux seigneurs ecclésiastiques le droit de disposer des fiefs dépendant de leur seigneurie comme des charges de leur petite cour. Les grands ecclésiastiques étaient d'ailleurs plus instruits que les grands laïques; ils avaient maintes fois aussi prouvé leurs capacités administratives.

Les empereurs eurent soin seulement, en confiant des pouvoirs étendus à beaucoup d'ecclésiastiques, de les obliger à prendre part aux diètes impériales, et ils les astreignirent au service de l'ost. Aussi bien, les évêques allemands défendirent plus d'une fois énergiquement l'empereur contre le pape. Dans la fameuse dispute de Frédéric Ier avec le légat à propos du mot *Beneficium*, les princes ecclésiastiques ne furent pas les derniers à s'élever contre les théories du cardinal-légat. Leur caractère religieux s'est effacé bien souvent devant leur caractère politique. Mais il faut dire que les empereurs avaient réussi, même après le concordat de Worms, à conserver une grande influence sur les nominations épiscopales. Ce fut précisément un des points principaux du programme de la papauté de reconquérir l'influence qu'elle avait perdue.

On a déjà publié de remarquables travaux sur les rapports d'Innocent III avec les évêques allemands[1]. Dès les premières années du XIIIe siècle, on voit se produire une véritable révolution dans les rapports des évêques et des empereurs.

C'est au pontificat d'Innocent IV que se rattache le travail de M. Aldinger. La publication récente des registres de ce pape permet d'étudier avec une grande précision les rapports de deux hommes qui ont personnifié dans ses traits essentiels la lutte séculaire de la papauté et de l'empire. Bon nombre d'historiens se sont efforcés, depuis quelques années, de mettre en lumière l'intérêt de cette période et de marquer l'importance qu'elle a dans l'histoire générale du moyen âge. Le travail très consciencieux de M. Aldinger jette une vive lumière sur les prétentions de l'épiscopat allemand qui revêtent décidément, sous le pontificat d'Innocent IV, un aspect nouveau. Nous ne pouvons malheureusement que résumer les conclusions d'un livre très chargé de détails et difficile à analyser.

Les évêques des XIe et XIIe siècles étaient devenus presque auto-

1. Voir notamment R. Schwemer, *Innocenz III und die deutsche Kirche.*

nomes. Ils jouissaient, vis-à-vis de l'empereur, d'une situation supérieure à celle des seigneurs laïcs. Innocent III avait réussi à les rattacher plus étroitement à la cour de Rome et à étendre à l'Allemagne comme aux autres pays de la chrétienté la *plenaria dispositio*. Frédéric II avait d'abord accepté cette prétention, s'imaginant que les velléités d'indépendance des évêques pourraient être utilement contrebalancées par la puissance déjà considérable à laquelle certaines villes étaient parvenues.

Mais, comme le fait justement remarquer M. Aldinger, il s'était fait en Allemagne un grand changement dans les esprits. La féodalité laïque et la féodalité ecclésiastique s'étaient rapprochées.

Frédéric II, en concluant avec les grands ecclésiastiques la *confœderatio* de 1220, avait permis d'ailleurs à l'opposition de ceux-ci de revêtir une apparence constitutionnelle. L'esprit féodal, qui est au fond un esprit d'individualisme et de décentralisation, avait pu prendre une nouvelle force et implanter dans l'organisation du pays des éléments nouveaux. La première manifestation de l'hostilité des grands ecclésiastiques envers l'empereur, ce fut l'alliance conclue entre les archevêques de Mayence et de Cologne, en 1241. Innocent IV voulut utiliser ces velléités d'indépendance. Il jugea que le moment était opportun pour donner à la cour de Rome une influence plus grande sur les élections épiscopales. Son pontificat est d'autant plus intéressant à étudier à cet égard que son successeur, Alexandre IV, renonça, au moins partiellement, à la politique qu'il avait adoptée. Les quarante élections d'évêques allemands qui ont lieu de 1246 à 1254, forment donc comme un groupe à part dans l'histoire ecclésiastique du XIIIe siècle. M. Aldinger a étudié avec soin la procédure qui fut alors suivie. Sur ces quarante élections, vingt-six se sont effectuées sous l'influence directe du pape, et, même dans quinze d'entre elles, c'est lui qui a imposé son choix aux électeurs, cherchant à faire des évêques de véritables préfets : c'est l'expression même qui fut employée. Plusieurs textes nous disent bien qu'Innocent IV n'entendait pas abroger l'investiture royale, mais la façon même dont cette investiture fut alors donnée nous met en présence d'une royauté faible et d'une papauté très forte. L'empereur se contente d'exprimer un désir, auquel le pape semble, pour la forme, empressé de donner son acquiescement.

Neuf fois au moins les chapitres de différentes cathédrales ont essayé de réagir contre ces procédés, leurs efforts n'ont été couronnés de succès que quatre fois seulement; il est permis de croire cependant qu'ils reconquirent à ce moment une puissance avec laquelle il fallut compter et que plusieurs fois la cour de Rome dut engager avec eux de véritables luttes. Ces recherches jettent un peu de lumière sur les dernières années, si difficiles à bien comprendre, du règne de Frédéric II. Celui-ci voulut conserver l'apparence d'un homme injustement persécuté. Des flatteurs lui firent croire qu'il parviendrait aisément à triom-

pher du pape; il fut en somme complètement vaincu. Sur les quarante élections qui eurent lieu à cette époque, il n'en est pas une qu'on puisse dire avoir été son œuvre.

Georges BLONDEL.

Hansisches Urkundenbuch. T. V : 1392-1414, publié par Karl KUNZE. T. VIII : 1451-1463, publié par Walther STEIN. Leipzig, Duncker et Humblot. Gr. in-8°, VIII-639 et XII-857 pages.

L'important recueil de documents relatifs à la ligue hanséatique, publié par la *Société pour l'histoire de la Hanse,* et dont quatre volumes avaient déjà parus de 1876 à 1896 (Buchhandlung des Waisenhauses, Halle) vient de s'enrichir d'un tome V et d'un tome VIII, qui, l'un et l'autre, renferment des documents fort intéressants. Il y en a en latin, en allemand, en flamand et en français, et ils traitent de questions si diverses qu'une analyse détaillée de ces deux volumes serait impossible. Les documents reproduits dans le tome V vont du 29 mars 1392 au 11 décembre 1414; ceux du tome VIII du 2 janvier 1451 au 23 juin 1463. La plupart des pièces reproduites par MM. Kunze et Stein étaient inédites ou n'avaient été données jusqu'ici que d'une façon fautive. Les deux éditeurs se sont contentés de résumer brièvement celles qui avaient été correctement reproduites dans des recueils faciles à consulter. Les sources auxquelles ils ont puisé sont nombreuses, et on ne peut que les féliciter de l'activité qu'ils ont déployée. Les archives de Lille, notamment, leur ont fourni bon nombre de pièces intéressantes, par exemple celles du recueil des baillis d'eau du port de l'Écluse (Sluys), qui va de 1389 à 1479. Les deux volumes sont l'un et l'autre accompagnés d'une double table : table des noms de lieux et de personnes, table des noms de choses (*Sachregister*), particulièrement utile en raison du grand nombre de termes techniques dont le sens exact ne s'éclaire souvent que par le contexte même des documents où ils figurent.

Nous ne pouvons que donner une idée de l'intérêt qu'offre ce recueil. Voici par exemple une série de chartes qui nous mettent au courant des faveurs accordées aux marchands de la Hanse par divers personnages, le duc de Bourgogne, le grand maître de l'ordre teutonique, le duc de Brunswick-Lunebourg, le roi de Pologne, etc... Citons quelques spécimens : par un diplôme du 4 avril 1407, le duc de Bourgogne Jean (Sans-Peur), comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, palatin, seigneur de Salins et de Malines, accorde certaines faveurs aux marchands de Kampen « pour consideracion de la bonne continuacion par eulx toujours faicte de fréquenter de leurs denrées, biens et marchandises notre pays de Flandres, et afin aussi qu'ilz aient greigneur et plus grand volunté et soient plus tenuz de y persévérer... par l'avis et deliberacion de notre conseil... promettons aux dessusdiz de la ville de

Campen que, se aux oosterlens nous baillons et consentons aucune greigneur franchise, que nous la baillerons et consentirons à iceulx de Campen... » Un diplôme en latin, du 5 mai 1392, dont il existe d'ailleurs plusieurs copies, nous montre le roi de France, Charles VI, ordonnant, à la demande du duc de Bourgogne, que l'on juge immédiatement par tout le royaume ceux qui seraient accusés d'avoir fait tort à quelque marchand hanséate ou à ses gens : « ... Quocienscunque casus acciderint in futurum quod aliquis de mercatoribus Hansie vel de eorum servitoribus, familia vel famulis fuerint capti, interfecti, depredati vel alias injuriati seu dampnificati... recipiatur in omnibus curiis in judicio. »

D'autres pièces nous donnent une idée des diverses conventions analogues aux *Landfrieden* conclues par les Hanséates et surtout des faveurs que ces infatigables commerçants cherchaient à extorquer de tous côtés. Les villes allemandes leur adressent-elles quelque requête, vite ils se font octroyer des privilèges ou confirmer par elles ceux qu'ils ont obtenus des seigneurs. Qu'on se reporte, par exemple, aux chartes par lesquelles les villes de Bruges, Gand et Ypres confirment les privilèges du duc Jean. Très intéressantes aussi quelques conventions telles que le traité conclu à Hambourg en double original (latin et flamand) entre les députés des villes de Flandre et les plénipotentiaires de la Hanse, traité qui accorde de nouvelles faveurs aux commerçants allemands (12 mai 1392). L'une des pièces des archives départementales du Nord (Chambre des comptes, B. 1596) renferme sous la rubrique « des marchans de la Hanse d'Allemaigne » le relevé de quelques-uns de ces privilèges.

La Hanse n'embrasse pas seulement d'ailleurs des villes maritimes (bien que celles-ci aient toujours dominé dans l'association). Elle s'étend à la Saxe, à la Westphalie, au Brandebourg, à la Thuringe. On détermine avec soin le mode d'expédition des affaires aussi bien que les rapports commerciaux avec l'Allemagne et l'étranger. L'activité des Hanséates nous apparaît essentiellement dans ces documents sous une double forme : 1° ils forment une sorte de société d'assurance mutuelle pour se soutenir sur terre et sur mer, s'affranchir de certains péages vexatoires, abolir le droit d'épave, lutter plus efficacement contre les chevaliers pillards et les pirates et protéger les relations commerciales avec l'Orient; 2° ils travaillent à maintenir la paix en Allemagne et à supprimer le *Faustrecht*, si préjudiciable au commerce. La fin du XIVe siècle marque précisément l'apogée de la ligue. C'est à ce moment que s'affirment le plus nettement ses prétentions à *l'imperium maris baltici*. C'est à ce moment que ses institutions atteignent leur plein épanouissement et qu'on peut affirmer qu'elle est la première puissance du nord de l'Europe. Pour monopoliser le commerce de l'Allemagne, les Hanséates mettent les villes en communication par des canaux. Ils servent surtout d'intermédiaires à une partie des nations de l'Europe. De la fête de saint Jacques à celle de saint

Michel (25 juillet-29 septembre), les villes de Skanor et de Falsterbö se transforment en immenses marchés où le commerce des harengs est particulièrement actif. Hambourg devient le centre des brasseries, tandis que les poissons et les viandes, conservés par des procédés dont ils avaient le secret, pénètrent sur tous les marchés.

Les documents contenus dans le tome VIII nous transportent déjà dans une autre période de l'histoire de la ligue. La situation a déjà été modifiée par l'avènement (janvier 1448) de Christian Ier, le premier souverain de la maison d'Oldenburg, au trône de Danemark et de Norvège; elle va l'être surtout par la conquête qu'il fera des duchés de Schleswig et de Holstein en 1460. La Hanse est maintenant sérieusement menacée, et on voit poindre, au moins dans le Danemark, une politique économique et commerciale nouvelle. La rupture avec les Flandres a aussi de graves conséquences. Les marchands allemands quittent Bruges en 1451, et ce riche pays est mis, en quelque sorte, en interdit. Sans doute, l'insuccès de la ville de Gand dans sa lutte contre Philippe le Bon (1452) porte un coup à l'indépendance des villes flamandes. Ce sont les villes du Brabant et de la Hollande qui progressent alors le plus, et la Hanse, qui entretient avec ces dernières des relations suivies, retrouve là quelque compensation, mais sa vitalité n'en décline pas moins; du côté de la France, la guerre de Cent ans a été un obstacle dont le contre-coup se fait durement sentir. Du côté de l'est, Nowgorod est affaibli par une famine, par ses luttes avec Pskow et avec Moscou. Les diplômes publiés par M. W. Stein éclairent d'une vive lumière les difficultés avec lesquelles les Hanséates sont aux prises. On les voit lutter beaucoup plus pour obtenir la prolongation ou la confirmation de privilèges anciennement concédés que pour en acquérir de nouveaux. Quelques villes seulement, comme Rostock et Stettin, conquièrent divers avantages. Les conventions les plus importantes paraissent être celles qui concernent les villes du Brabant, notamment Anvers et Berg-op-Zoom. Citons aussi celle qui règle, en 1456, les rapports avec le Portugal et le renouvellement de traités conclus avec la Castille. Les documents des années 1459-1463 renferment des pièces fort intéressantes pour les rapports de Cologne avec la France; ces relations sont une préparation aux privilèges que Louis XI concèdera bientôt à la Hanse et qui seront reproduits au t. IX. De la correspondance de Cologne avec les villes des Pays-Bas et de la vallée du Rhin, on peut conclure que les pays baltiques avaient déjà à ce moment un peu perdu de leur importance. La vie commerciale se portait de plus en plus du côté de l'ouest. Mais les Hollandais ne tardèrent pas à se séparer de la ligue, tandis que les ravages des pirates (ceux des Vitaliens surtout) redoublent d'intensité. Le marché anglais va être bientôt enlevé aux Hanséates par des compagnies de navigation privée soutenues par le gouvernement royal. Aussi, les grandes découvertes maritimes de la fin du xve siècle précipiteront-elles forcément la décadence.

Ce tome VIII a, plus que les précédents, nécessité de longues et minutieuses recherches dans un grand nombre d'archives, et encore a-t-on reporté à un volume ultérieur la publication des pièces contenues dans les archives de Reval et du Riga, qui sont indispensables pour la connaissance des rapports de la ligue hanséatique avec la Russie. Félicitons de nouveau la Société pour l'histoire de la Hanse du soin avec lequel elle publie les documents relatifs à cette ligue justement fameuse, qui n'a pas eu seulement une importance commerciale de premier ordre, mais qui a grandement contribué à l'œuvre de germanisation d'une partie de l'Europe.

G. Blondel.

Georges Espinas. **Les finances de la commune de Douai, des origines au XVe siècle.** Paris, A. Picard et fils, 1902. In-8°, xxxv-546 pages.

Paul Sander. **Die reichsstædtische Haushaltung Nürnbergs dargestellt auf Grund ihres Zustandes von 1431 bis 1440.** Leipzig, B.-G. Teubner, 1902. In-8°, xxix-938 pages.

Le livre de M. Espinas marque une date dans le développement des recherches consacrées, en France, aux institutions municipales du moyen âge. Sans doute, ce n'est pas la première fois qu'une monographie française prend pour sujet une branche spéciale de l'administration urbaine. Mais, jusqu'aujourd'hui, les érudits qui, de ce côté du Rhin, s'étaient attachés à l'étude de l'organisation interne des villes n'avaient point donné à leurs travaux l'ampleur désirable. On leur doit la mise au jour d'une quantité de matériaux utiles, la connaissance d'une foule de particularités locales, de bonnes remarques, des descriptions consciencieuses. Aucun d'eux cependant ne s'est élevé au-dessus du niveau de l'histoire provinciale; ils n'ont point reconnu la nature et l'originalité foncière des faits qu'ils exposaient, et, si consciencieux qu'ils soient, leurs ouvrages ne supportent point la comparaison avec les recherches pénétrantes que, depuis une trentaine d'années, les historiens et les économistes allemands ont entreprises avec tant d'ardeur et dont on peut citer comme exemples les belles études de M. Schoenberg sur Bâle, de M. Bücher sur Francfort, de MM. Knipping et Lau sur Cologne, etc. On devra, désormais, placer à côté de ces noms celui de M. Espinas. Son histoire des *Finances de Douai* ne fait pas seulement prendre place à l'érudition française dans un domaine où elle était restée à peu près inconnue jusqu'à présent. On peut espérer, à bon droit, que son influence sera féconde. Par sa riche bibliographie, elle initiera les travailleurs aux résultats acquis à l'étranger; par sa méthode, elle leur montrera comment des questions qui ne semblaient guère présenter qu'un intérêt archéologique possèdent au contraire une importance de premier ordre pour l'histoire sociale et économique. C'est à ma con-

naissance le premier livre français où l'histoire locale soit envisagée d'un point de vue réellement scientifique, c'est-à-dire non point comme formant son objet à soi-même, mais dans ses rapports avec le développement général de la civilisation urbaine du moyen âge. Admirablement au courant de tout ce qui a été écrit sur les institutions des villes médiévales, M. Espinas a pu apprécier à leur valeur les sources dont il disposait, distinguer l'accessoire du principal, reconnaître les causes et l'enchaînement des faits et déterminer exactement enfin les traits nouveaux et caractéristiques du type urbain sur lequel ont porté ses recherches. Bref, son livre est une preuve excellente des services que la « méthode comparative » peut rendre à l'histoire. Ajoutons qu'on n'y trouvera ni généralisations hâtives ni hypothèses téméraires. L'ouvrage est basé tout entier sur l'analyse patiente et minutieuse des sources. La comparaison n'y intervient que pour corroborer les résultats acquis, ou pour mieux faire ressortir, par contraste ou par analogie, la signification de ceux-ci.

L'histoire des finances de Douai pivote autour d'un événement central : la grande crise politique et sociale à laquelle toutes les villes flamandes ont été en proie à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe. Avant cette époque, l'administration financière créée par la bourgeoisie pour subvenir à ses besoins propres et échappant complètement à l'ingérence du comte, passe peu à peu au pouvoir de l'échevinage patricien qui finit par se l'approprier tout entière et l'exerce enfin sans réserve comme sans contrôle. Les abus insupportables qui furent la conséquence de ce régime, les dettes énormes dont il écrasa la commune contribuèrent largement, à Douai comme à Bruges et à Gand, à l'insurrection du petit peuple contre le patriciat pendant les dernières années du XIIIe siècle. Gui de Dampierre tout d'abord, puis, bientôt après, Philippe le Bel, se montrèrent favorables aux revendications du « commun. » Dès 1280, le comte de Flandre introduit dans le régime financier de la ville deux modifications essentielles : l'établissement, à côté de l'échevinage, d'une commission de surveillance fiscale et le double contrôle de la communauté et du pouvoir souverain. M. Espinas montre avec une clarté parfaite comment cette victoire du « commun » se retourna à la longue contre l'autonomie urbaine. Passé sous l'autorité directe du roi de France (1305), puis sous celle de Louis de Male et des ducs de Bourgogne (1369), Douai vit grandir continuellement l'ingérence de l'État. Introduite dans la place, la puissance publique s'y attribue un rôle de plus en plus envahissant. Elle est à la fois salutaire et oppressive, car dans la même mesure où elle abolit les abus jadis reprochés à l'échevinage, elle soumet toute la gestion financière à son bon plaisir, si bien qu'au commencement du XVe siècle, sous le gouvernement de Philippe le Hardi, l'impôt communal s'est presque transformé en impôt public.

L'intérêt du travail de M. Espinas est bien loin de résider uniquement dans l'histoire de cette évolution si instructive pour l'étude des

rapports entre le principe d'autonomie dominant au moyen âge et le principe centralisateur et monarchique qui est celui des temps modernes. L'auteur a consacré la plus grande partie de son livre à l'analyse du système financier douaisien du XIIe au XVe siècle. Un premier chapitre confirme, par l'exemple de Douai, les idées récemment émises sur la formation des villes flamandes nées de la juxtaposition à un château comtal d'un *portus* de marchands. Le contraste que présentent certains éléments primitifs se retrouve dans l'histoire même des finances. A côté, en effet, des *justices* et des vieux droits fiscaux du prince, la communauté bourgeoise se crée spontanément des recettes indépendantes. Elle a recours tout d'abord à l'impôt direct (*taille*), auquel elle substitue, à la fin du XIIIe siècle, pour des raisons très finement analysées par M. Espinas, l'*assise* ou impôt indirect. De plus, à toutes les époques, elle a recours à l'emprunt. Les pages consacrées par l'auteur à l'histoire de la dette, soit flottante soit consolidée, comptent parmi les plus instructives du volume. On peut en dire autant d'ailleurs des développements relatifs à la perception et à l'affermage des impôts et surtout à l'assiette de la taille où M. Espinas, s'inspirant des travaux de M. Bücher, a apprécié d'une façon très heureuse et avec un sens remarquable des choses économiques, la notion particulière que l'on se faisait au moyen âge du capital et du revenu. Constatons enfin qu'un des grands mérites de l'ouvrage consiste à ne point considérer le système financier *in abstracto*, mais à tenir soigneusement compte de la nature sociale et économique de la population à laquelle il s'applique.

L'auteur a passé plus rapidement sur les dépenses que sur les recettes. Le résultat général qui se dégage ici de son étude confirme ce que nous avaient appris déjà des travaux antérieurs; je veux dire la part énorme prise par les dépenses de nature militaire dans l'ensemble du budget urbain. Seulement, ces dépenses, à partir du XIVe siècle, sont surtout imposées par le souverain qui, dans l'intérêt de l'État, oblige la ville à entretenir ou à construire de coûteuses fortifications.

Le dernier chapitre de l'ouvrage est consacré aux communautés financières spéciales (connétablies et confréries militaires). Un riche appendice de quatre-vingt-dix-sept pièces justificatives, très heureusement choisies et soigneusement éditées, termine le volume.

Le livre de M. Sander commence où celui de M. Espinas s'arrête et il en diffère complètement par le plan et par la méthode. Il appartient à l'histoire descriptive. L'auteur a eu en vue de fournir une description absolument complète de l'organisation politique et de l'administration de Nuremberg spécialement au XVe siècle. Son ouvrage suppose de longues années de consciencieuses recherches dans les archives. Mais ce travail préparatoire est soigneusement dissimulé. On ne rencontre pour ainsi dire aucune note dans ce gros volume de près de mille pages, on n'y trouve pas même un aperçu d'ensemble des sources consultées par l'auteur. On sent d'ailleurs, d'un bout à l'autre de l'ouvrage, que M. Sander n'avance rien qui ne soit solidement établi, et il témoigne d'une

telle minutie dans l'observation, d'un tel souci du détail et de l'exactitude, que l'on pourrait presque considérer son ouvrage comme une édition, sous forme abrégée et systématique, des archives nurembergeoises.

Le travail de M. Sander peut être réparti en trois divisions principales. Après une courte introduction destinée à fournir au lecteur les renseignements les plus indispensables sur la situation politique et économique de la ville ainsi que sur son système monétaire, l'auteur nous fait connaitre la composition et les attributions du *Rat*, les fonctionnaires urbains, l'organisation de la guerre, de la justice, de la police et des finances. Puis, à partir de la page 286, il passe à l'examen approfondi de la comptabilité, des recettes et des dépenses. Nous sommes initiés ici, jusque dans le moindre détail, au mécanisme de l'institution si curieuse mais si compliquée des *Losunger*, nous pénétrons dans leur *Stube*, nous les voyons manier leurs registres, faire leur caisse, dresser leurs comptes. L'analyse des diverses sources de revenus de la ville, étonnamment multiples et complexes en comparaison du système financier, beaucoup plus simple et plus logique, des villes de l'Allemagne rhénane, des Pays-Bas ou du nord de la France, fourmille de renseignements neufs et précis. On ne lira pas avec moins de profit les développements, plus abondants encore, qui ont pour objet les dépenses. Cette longue revue des innombrables services qui incombent à la ville présente autant d'intérêt pour la connaissance des institutions municipales que pour l'histoire des mœurs et des usages à la fin du moyen âge. M. Sander aurait pu s'y éviter pourtant certaines répétitions, en rejetant, dans la partie de son ouvrage où il traite des fonctionnaires urbains, un certain nombre des détails relatifs aux attributions et au traitement de ces fonctionnaires. Les résultats généraux que l'auteur formule en terminant sa consciencieuse analyse peuvent se résumer en ces termes : presque tout le budget de Nuremberg (plus de 90 °/₀) sert, directement ou indirectement, à payer les dépenses nécessitées par le besoin d'assurer la sécurité de la ville. Il constitue essentiellement le budget de la Guerre et de l'Intérieur. A peu près toutes les dépenses qui y figurent relèvent aujourd'hui de l'État. Les services proprement *communaux* n'y occupent qu'une place secondaire, soit parce que les uns, comme, par exemple, l'entretien de la voirie, sont à la charge des habitants, soit parce que les autres, comme la bienfaisance et l'instruction, sont exercés par l'Église ou par des associations charitables.

La dernière partie de l'ouvrage forme, à proprement parler, un hors-d'œuvre et ne répond pas au titre du volume. Mais c'est un hors-d'œuvre de la plus grande valeur et, à certains égards, la portion la plus précieuse du travail. Elle consiste en une série de tableaux soigneusement dressés et pourvus de notes explicatives, retraçant le mouvement des finances urbaines de 1377 à 1794. Le tout s'achève par un paragraphe où sont brièvement mais très heureusement exposés les changements introduits dans l'organisation de la ville en 1806, lors de son annexion au royaume de Bavière. En conduisant ainsi son sujet jusqu'à l'époque contempo-

raine, M. Sander a donné un exemple qui mériterait d'être imité. Rien n'est plus faux, en effet, que de considérer les institutions municipales comme cessant de présenter quelque intérêt après le moyen âge. Sans doute, avec le xve siècle, leur épanouissement s'achève. Mais l'histoire n'a pas à s'occuper seulement des époques de progrès et de vigueur. La décadence d'un organisme est objet de science au même titre que sa formation et que sa croissance. C'est mutiler les recherches, d'ailleurs, que de leur appliquer les cadres arbitraires dans lesquels l'école renferme le développement historique. L'histoire municipale constitue un tout complet du xiie siècle à la fin du xviiie; pendant six cents ans, son évolution s'est accomplie d'un mouvement continu et sous l'action des mêmes causes profondes : le mot de moyen âge n'a pour elle aucune signification.

Le court résumé que l'on vient de lire n'indique naturellement que les membres les plus apparents de la charpente de l'ouvrage de M. Sander[1]. La valeur et la saveur de ce beau travail résident surtout dans le détail : c'est un livre à lire la plume à la main.

Je ne terminerai pas ce double compte-rendu sans indiquer la conclusion qui se dégage d'elle-même des deux ouvrages auxquels il se rapporte. Dans l'histoire des finances de Douai et de Nuremberg se projette pour ainsi dire, en raccourci, l'histoire générale de l'Allemagne et de la France. Ici, l'augmentation croissante du pouvoir de l'État ronge continuellement l'autonomie municipale et, à la longue, transforme presque l'impôt communal en impôt public. Là au contraire, la faiblesse du pouvoir central laisse la ville s'ériger en État dans l'État, et la fait se substituer, dans tous les domaines, à la puissance souveraine. Les représentants de l'empereur deviennent à Nuremberg des fonctionnaires municipaux; le *Reichssteuer* prend l'apparence d'une simple rente annuelle dont une partie, en 1433, est même rachetée par la commune. Bref, à la fin du xve siècle, Nuremberg se trouve à peu près, vis-à-vis de l'État, dans la situation qui était celle de Douai à la fin du xiiie.

H. Pirenne.

Paul Vitry. **Michel Colombe et la sculpture française de son temps.** Paris, Librairie centrale des beaux-arts, 1901. In-4°, 531 pages, orné de 220 gravures et héliogravures, dont 16 hors texte.

Le magnifique volume de M. Paul Vitry est un modèle d'érudition

1. Parmi les appendices joints au volume, il importe de mentionner particulièrement celui qui est relatif à la population de la ville au xve siècle. M. S. apporte des éléments nouveaux pour la critique du fameux dénombrement de 1449 qui constitue, on le sait, le point de départ des recherches aujourd'hui si actives en Allemagne, dans le champ de la démographie historique.

intelligente et de goût savant; c'est un recueil inestimable des monuments de la sculpture française à la fin du xve siècle, groupés avec ordre et logique par un esprit très clair et très prudent. Avant de paraître en librairie, il a été présenté, il y a quelques mois, en Sorbonne comme thèse de doctorat. Et c'est bien, en vérité, une thèse, dont le caractère est nettement affirmé du commencement à la fin.

Dès l'introduction, nous sommes prévenus. M. Vitry, critiquant la part de fantaisie romanesque introduite par tous les historiens précédents dans la biographie de Colombe, se défend avec énergie de donner à son étude un caractère monographique, et il écrit : « L'artiste du moyen âge (et pour nous Michel Colombe, né vers 1431, appartient encore à cette époque) n'a pas cette individualité nette et tranchée que nous sommes habitués à chercher ailleurs. Il appartient par toutes sortes de liens au milieu artistique. Il ne rompt jamais brusquement avec la tradition, et son génie, si novateur qu'il puisse être, ne s'affirme que lentement et parallèlement à toute une série de créations analogues. Il n'en a jamais été autrement d'ailleurs, aussi bien dans l'antiquité que dans les temps modernes, à toutes les grandes époques où l'art a su garder son unité, où chaque artiste ne s'est pas cru obligé, dans un effort exaspéré d'individualisme, d'avoir une formule, un art à lui. »

Il y a là une double thèse : une thèse générale, antiindividualiste, qui subordonne nettement les grandes personnalités artistiques à leur époque, thèse assez conforme à l'esprit de l'histoire générale, telle qu'on l'écrit aujourd'hui, et où la volonté légitime d'embrasser l'ensemble des phénomènes sociaux, de rendre à la démocratie des petits faits et des petites gens la place qui leur appartient dans la marche du monde, conduit, à notre sens, à beaucoup trop restreindre la place des grands hommes. Et il y a, de plus, une thèse spéciale, antiitalienne et gothique, qui nous montre Michel Colombe comme le dernier grand représentant artistique du moyen âge, et son histoire comme en opposition complète avec celle du pays de l'individualisme par excellence : l'Italie de la Renaissance.

Le livre de M. Vitry est beaucoup moins une étude de Colombe que de la sculpture de toute la région de la Loire, dont le monument de Nantes est le dernier mot et le plus parfait. Par région de la Loire, M. Vitry entend le pays qui aurait Tours pour centre et s'étendrait jusqu'à Orléans, Châteaudun, le Mans, Angers, Poitiers et Bourges. Là se développe, dans la seconde moitié du xve siècle, l'école de peinture de Fouquet et la dernière école de sculpture gothique. En elles se reflète la finesse nonchalante de la race, la douceur du climat et du cœur, le calme des horizons et de la pensée, la délicatesse voilée de la lumière; et l'on y retrouve, aussi bien dans les miniatures de Fouquet que dans les madones des tailleurs d'images, les jolis types féminins du pays, ces visages gracieux et peu accentués, au grand front bombé, aux yeux spirituels, au petit nez, au fin menton.

L'école de sculpture de la Loire, peu abondante en œuvres, mais d'un art très soigné, et moins industrielle que l'école troyenne du XVIe siècle, étudiée récemment par MM. Raymond Kœchlin et J.-J. Marquet de Vasselot, eut sa pleine floraison de 1480 à 1512. M. Vitry entreprend de prouver que, durant cette époque, elle resta indemne de toute influence italienne. Il retarde jusqu'aux dernières années de Louis XII l'invasion de l'italianisme, dont on voit d'ordinaire la marque dans toutes les œuvres françaises postérieures à l'expédition de Charles VIII. Il divise l'histoire des rapports artistiques de la France avec l'Italie en trois périodes : 1° avant 1495. L'influence italienne y est à peu près nulle; 2° de 1495 à 1505 ou 1510. Période d'incubation, où l'italianisme n'a d'influence que sur la décoration; 3° après 1510 ou 1515. Conquête progressive de la France par l'italianisme, qui triomphe définitivement vers 1530. Nous allons le suivre dans chacune de ces périodes.

1° Avant les guerres d'Italie. — L'art français est toujours très vigoureux. Dans l'architecture, surtout dans l'architecture civile, il y a une vie et un élan superbe, exubérant et joyeux. Les orfèvres, les émailleurs, les tapissiers gardent toute leur originalité, et, si la peinture est la première entamée avec Fouquet, qui fait le voyage de Rome et en rapporte des dessins de monuments antiques, ce n'est qu'à fleur de peau : l'esprit, les types, le style, la couleur restent français. La sculpture bourguignonne est encore florissante au milieu du XVe siècle; et, dans tout l'art français, vers 1470, on sent spontanément une sorte de « détente du gothique » et du réalisme bourguignon, une tendance à l'idéalisation gracieuse et délicate, à « la simplification des détails, au sentiment du repos, à la réserve, aux réticences, l'horreur de l'outrance, la crainte du réel s'il est laid, la fuite de l'effort. » M. Vitry voit là une sorte de réapparition naturelle de l'esprit national, un retour instinctif au XIIIe siècle avec une élégance nouvelle. Il s'en faut pourtant que ce mouvement soit limité à une région, et M. Vitry lui-même, semblant un peu se contredire, note ailleurs une évolution semblable, non seulement dans la peinture française de Bourdichon et des successeurs de Fouquet, mais dans l'art flamand de la fin du XVe et du commencement du XVIe siècle, chez Memling, Gérard David et Metsys. — Et cela n'est point douteux. Mais le caractère universel et soudain de cette révolution artistique légitime-t-il les conclusions que M. Vitry en tire contre l'influence italienne? N'y pourrait-on pas voir, tout au contraire, la marque de l'influence italienne en Flandre comme en France? Ne connaissons-nous pas, depuis le milieu du XVe siècle, qui est justement l'instant où s'opère cette détente du réalisme flamand ou bourguignon, les innombrables rapports politiques, commerciaux et artistiques des Flandres et de la France avec l'Italie? M. Vitry combat la thèse des italianisants par un argument fort intelligent et qui frappe tout d'abord : il prend les grandes œuvres italiennes antérieures à l'expédition de 1495, qui existent encore en France, sur-

tout les fameuses sculptures de Laurana, et il montre que les Italiens d'alors n'apportaient chez nous que les violences d'expression et les gestes forcenés de certains successeurs de Donatello, mêlés au réalisme flamand : ce n'est donc pas d'eux que pouvait nous venir l'action modératrice et adoucissante. Cela est vrai. Mais il faut penser que, quand un peuple neuf est mis en présence de productions même médiocres d'un grand art étranger, il peut très bien y voir ce que n'y sentent plus les représentants dégénérés de cet art : le fond classique et sain, si dénaturée et si corrompue que soit devenue son expression. Malgré la pauvreté des œuvres italiennes exécutées en France avant 1495, malgré les exagérations de leur réalisme ou leur froideur conventionnelle et maniérée, un grand artiste français y devait retrouver la grandeur d'un idéal et d'un style différents des siens et séduisants en dépit de tout. Puis Laurana, ce Napolitain pénétré d'influences flamandes, suffit-il bien à résumer l'action italienne en France de 1460 à 1490? N'y avait-il pas au même moment une foule d'autres artistes ultramontains, en particulier ces médailleurs dont M. Vitry lui-même nous signale la présence et la popularité en France? N'y avait-il pas aussi très probablement, certainement, une multitude de petits objets de pacotille et de commerce : dessins, gravures, plaquettes, petits bronzes, etc., nécessairement disparus aujourd'hui, mais qui ont dû répandre alors dans toute la nation la douceur de style et d'émotion de l'école de Ghiberti et des della Robbia, si pénétrante, même au travers de copies de dixième ordre. Je n'affirme rien, mais je crois qu'il serait un peu imprudent d'affirmer le contraire.

2° Après l'expédition de Charles VIII, les rapports artistiques de la France avec l'Italie deviennent continuels et sont mieux connus. On sait qu'un certain nombre d'artistes italiens revinrent avec le roi en France. Mais M. Vitry fait remarquer qu'en 1496 Amboise est bâti en grande partie, le Sépulcre de Solesmes vient d'être mis en place, et Colombe a soixante-six ans. Les peintres italiens (Solario, Léonard) n'arrivent guère qu'une dizaine d'années plus tard. Les grands monuments de sculpture commandés à Gênes n'apparaissent en France qu'à partir de 1502 (tombeau de Louis d'Orléans). C'est à la même date environ que sont exécutés en France les premiers monuments importants de style italien (chapelle de Commines, tombeau des enfants de Charles VIII). Les Juste (Antoine et Jean) de Florence arrivent entre 1504 et 1507. L'italianisme ne se montre donc ouvertement que dix ou douze ans après le retour de Charles VIII. Et, comme le tombeau de Nantes par Colombe est commencé en 1502, il semble bien qu'il ait échappé totalement à l'influence étrangère. L'italianisme paraît limité à la décoration architecturale; c'est par là qu'il commence à séduire nos artistes et à s'infiltrer dans leur pensée. — Mais je crois bien que M. Vitry s'avance un peu trop quand il dit que « cette pénétration ne peut guère aller au delà du domaine de la décoration. » Ce serait une erreur de croire qu'imiter le style décoratif d'un pays n'amène pas à

changer le style même de la grande statuaire et peu à peu la pensée tout entière de tout l'art. M. Vitry a raison de dire que Colombe ne doit en aucune façon être rendu responsable de la décoration italienne du tombeau de Nantes, dont le plan est de Perréal et dont les pilastres à arabesques, moulures à l'antique, frises, entablements étaient exécutés par des ouvriers italiens. Mais il me sera bien difficile d'admettre que cette atmosphère italienne dont il était entouré n'ait pas influé sur la forme de son esprit. Et cela est si vrai que les statuettes des douze apôtres, faites par lui pour être encadrées dans des niches italiennes, sont d'un style que M. Vitry reconnaît lui-même pour « un peu plus avancé, » pour ne pas dire italianisant. Comment en aurait-il été autrement? Colombe avait beau être fort âgé et maître de son art : pour échapper à la séduction irrésistible de l'Italie, il eût fallu un génie plus intraitable que le sien, qui semble au contraire tout charme et toute douceur. J'imagine bien qu'un Sluter, travaillant côte à côte avec un Juste ou un Jérôme de Fiesole, n'eût rien cédé de son âpre personnalité, et probablement même eût imprimé sa marque sur ses collaborateurs italiens; mais un Colombe paraît avoir été d'une trempe plus flexible. Et qu'on ne m'objecte pas que, pour le bas-relief de Gaillon, il n'a pas quitté Tours, que c'est l'Italien Pacherot qui a transporté le bas-relief à Gaillon, que pour le tombeau de Nantes il travaillait aussi le plus souvent dans son atelier de Tours, qu'il n'aurait donc pas connu, pour ainsi dire, les travaux de décoration que les Italiens exécutaient pour encadrer ses statues. Il est inadmissible qu'un grand sculpteur, et surtout un grand tailleur d'images « du moyen âge, » qui avait si profondément le sens de la sculpture monumentale, de sa place dans l'ensemble de l'architecture, de sa liaison avec le reste de la décoration, n'ait pas cherché à connaître exactement quelle serait cette décoration et cette architecture, afin d'y adapter et d'y harmoniser son œuvre : ce qui n'offrait point d'ailleurs de grandes difficultés pour lui; car la grâce féminine et un peu molle de Colombe devait s'accorder sans effort avec la suavité délicate et froide de la décoration milanaise et florentine. Il ne dut pas être le seul sculpteur de ces premières années du XVIe siècle à se sentir en naturelle harmonie avec cet esprit italien. Combien d'œuvres à cette époque, dont on ne saurait affirmer si l'origine est italienne ou française! Et c'est ici que l'on voit comment, avec la plus sincère volonté d'impartialité, une thèse une fois adoptée transforme à son profit les faits qui pourraient la contredire. Quand une œuvre des dix premières années du XVIe siècle a, comme le bas-relief de la *Mort de la Vierge* au Louvre, des caractères à la fois italiens et français mêlés, M. Vitry l'attribue à des Italiens seulement, supprimant ainsi la possibilité d'un argument en faveur de l'influence italienne exercée sur des Français. Ou bien, lorsqu'il lui faut reconnaître, comme dans le tombeau de Guy de Blanchefort à Ferrières, le style de Français italianisés, il retarde la date d'exécution du tombeau de 1505 à 1520 environ.

Je ne suis donc pas tout à fait convaincu que M. Vitry n'ait pas

involontairement réduit la part légitime de l'influence italienne sur l'art français d'alors. En revanche, il a montré de la façon la plus intéressante la part de l'influence flamande, qui est encore considérable jusqu'après Louis XII. Les artistes flamands établis en France sont infiniment plus nombreux que les Italiens. On connaît à Tours les noms de Coppin Delf et de Jean Clouet, qui vient vers 1485. A Lyon, centre des rapports commerciaux et artistiques avec l'Italie, il y a au xve siècle douze peintres flamands contre six italiens; au xvie siècle, vingt-huit Flamands contre treize Italiens. L'influence flamande s'exerce de mille façons, par la hucherie, par la dinanderie, par les innombrables statuettes, bas-reliefs et retables en bois sculpté, peint et doré, par les marbres de la Meuse et les dalles funéraires. Et elle est partout sensible, dans l'architecture, dans la sculpture, dans l'iconographie artistique, dans les costumes, dans la complication des sujets et les habitudes de composition pittoresque. Tout ceci est fort juste et fort bien observé. Je relève seulement cette assertion, trop connue, que « l'influence flamande, au contraire de l'influence italienne, était naturelle et logique et fortifiait l'esprit national. » L'argument n'est pas neuf. Il est celui de tous les antiitalianisants et des gothiques. Mais c'est là pure affaire de goût et de tempérament personnel. Toute la France du Nord pensera peut-être ainsi. Mais toute une autre partie de la France pourra répondre, avec autant de justice, que l'influence naturelle et logique est l'influence latine. Pour ma part, je n'admettrai jamais qu'un Poussin, pénétré de l'esprit italien, ne soit pas un représentant aussi parfait et aussi sincère de la pensée française que l'auteur inconnu des statues de Chartres. Oserai-je dire d'ailleurs que notre sculpture idéaliste et classique du xiiie siècle français me paraît au moins autant éloignée, pour ne pas dire plus, du style réaliste flamand que de telles œuvres italiennes de Giovanni Pisano?

Après avoir étudié les diverses influences étrangères, M. Vitry examine les grandes œuvres françaises de la fin du xve siècle. Il consacre des pages intéressantes au sépulcre de Solesmes, de 1496, et à sa sublime statue de Madeleine, un des chefs-d'œuvre de notre art, inoubliable figure d'une douleur contenue et d'un calme sublime. Il en refuse l'attribution à Colombe, en faisant remarquer que le maître de Solesmes a un art plus robuste, des draperies plus amples plus de réalisme individuel (il est bon de noter, toutefois, que le sépulcre est antérieur d'une dizaine d'années au tombeau de Nantes, et que, pendant ce temps, Colombe a pu évoluer vers l'idéalisme). En tout cas, M. Vitry montre, par la comparaison de diverses statues du même temps, dont quelques-unes sont fort belles, comme la Vierge de douleur de Beaulieu-lès-Loches ou le petit Saint-Cyr de Jarzé, œuvre de Louis Mourier, que Colombe n'était point le seul grand sculpteur de son époque et qu'il n'y a aucune raison pour lui attribuer tous les beaux monuments anonymes de la fin du xve siècle.

Enfin, M. Vitry arrive à Colombe lui-même. Avec une belle rigueur,

bien différente de l'esprit qui portait autrefois les biographes d'un grand artiste à grossir démesurément son œuvre et, par tous les moyens, à augmenter l'intérêt de sa personnalité, il s'acharne à détruire la légende qui l'entoure. C'est à peine si une demi-douzaine de faits historiques échappent à la sévérité de sa critique : Colombe est né vers 1430, probablement en Bretagne. Le plus ancien travail dont fassent mention les archives est de 1473 (le bas-relief de Saint-Michel-en-l'Herm, où il avait représenté Louis XI sauvé d'un sanglier furieux par saint Michel). La première œuvre authentique que nous ayons conservée de lui est la médaille de Louis XII, de 1499-1500. Puis vient le tombeau de François II de Bretagne (1502-1507) et le saint Georges de Gaillon (1508-1509). Ensuite il travaille quelque temps pour le tombeau de Brou; puis son nom disparait après 1512. — Mais de ces simples faits ressortent deux constatations importantes : la première, c'est que nous ne connaissons Colombe que par des œuvres exécutées après soixante-dix ans. Et ceci est capital; car, s'il est merveilleux qu'il ait conservé à cet âge une telle fraîcheur et une telle finesse d'exécution, ainsi s'explique une certaine froideur, qu'on serait tenté, sans cela, d'attribuer au tempérament et non à l'âge de Colombe. (De la même façon, dans un tout autre ordre artistique, il faut se rappeler, pour juger la musique d'un Rameau, que le premier opéra de lui que nous connaissions a été écrit et joué quand il avait plus de cinquante ans.) En second lieu, il ne faut jamais oublier que Colombe est, dans toutes ses grandes œuvres, subordonné à un peintre qui dessine et dirige l'ensemble de la construction (Jehan Fouquet, pour le projet perdu d'un monument de Louis XI, en 1474; un peintre de Tours, pour le tombeau de Louis de Rohault, en 1480; Jehan Perréal, pour le mausolée de Nantes, etc.). Par conséquent, il ne faut le juger que comme un grand ouvrier, à qui l'on impose un programme, « un pourtraict, » et qu'on ne doit apprécier que pour l'exécution. Je renvoie au livre de M. Vitry pour la fine analyse des trois œuvres qui nous ont été conservées de Colombe.

Colombe était entouré et secondé par des disciples français dont le plus important est Guillaume Regnault, l'auteur du tombeau des Poncher au Louvre. M. Vitry étudie cet atelier, qui continue les traditions du maître jusque vers 1525, et il montre dans une suite d'œuvres charmantes, comme la Vierge d'Olivet du Louvre, la persistance dans la région de la Loire, longtemps encore après la mort de Colombe, de son doux style français et de ses types aux sourires tendres et fins, aux gestes caressants, d'une mesure exquise. Qualités dont on retrouve d'ailleurs le rayonnement bien au delà de la Loire, dans le Bourbonnais, dans l'Ile-de-France, dans la Champagne. Mais l'italianisme se glisse peu à peu dans toutes les écoles d'imagiers français. Depuis 1512, les Juste ont leurs ateliers dans le pays de la Loire; Martin Cloître, de Grenoble, propage le style ultramontain à Orléans, et, après 1530, l'italianisme est vainqueur; il triomphe définitivement dans l'œuvre de François Marchand, d'Orléans, vers 1540. Du reste, la cour

de François Ier délaisse la Touraine après 1525; la prospérité de la région diminue et l'école de la Loire disparaît au moment où commence l'école de Fontainebleau.

J'ai essayé de montrer l'intérêt de ce remarquable ouvrage. Je m'excuse des quelques réserves que je me suis permis de faire sur certaines conclusions de l'auteur; mais je ne saurais trop louer son savoir, ses recherches patientes et son grand sens historique et artistique. Ce dont je ne puis malheureusement donner une idée, c'est de la beauté des reproductions qui remplissent le volume. C'est un trésor de formes et d'expressions gracieuses. Il faut remercier M. Vitry de nous avoir ainsi rassemblé ces belles images dispersées, où revit un âge charmant et trop bref, d'une délicatesse de fleur : derniers reflets de l'âme du moyen âge, qui s'atténuent peu à peu et s'éteignent avec une douceur musicale.

Romain ROLLAND.

Dr Karl MUELLER. **Kirchengeschichte.** Zweiter Band, erster Halbband, mit einer Karte. Tübingen und Leipzig, Verlag von J.-C.-B. Mohr (Paul Siebeck), 1902. In-8°, xv-371 pages.

Le second volume de son *Histoire de l'Église* qu'a publié M. Müller se divise en deux parties. Nous ne nous occuperons pas de la première. L'auteur, à cause du caractère nettement distinct de la période qui faisait l'objet de cette portion de son volume, avait cru pouvoir la mettre au jour dès 1897, et nous-même en avons déjà parlé dans cette revue[1]. C'était, si l'on s'en souvient, l'exposé des transformations qu'éprouve l'Église depuis la fin du XIIIe siècle jusqu'au début du XVIe[2]. On voit de reste ce que devait aborder ensuite M. Müller, et que nous voulons considérer uniquement aujourd'hui. Il s'agit de la Réforme et des bouleversements profonds qu'amène dans la constitution religieuse de l'Europe cette accumulation de faits extraordinaires. De la Réforme d'ailleurs, M. Müller n'a présenté cette fois que les origines en quelque

1. Voir année 1899, p. 142, 143, n° de mai-juin.

2. P. 1-176 du volume. Quatre ou cinq faits capitaux, qu'on nous permette de le rappeler, ont servi de points de repère à M. M. dans cette première partie de son ouvrage et lui ont permis de grouper les phénomènes d'ordre secondaire. C'est, à la fin du XIIIe siècle et aux premières années du XIVe, la lutte de la papauté et de la couronne de France; dans le courant du dernier de ces deux siècles, la sujétion à cette même couronne des souverains pontifes installés à Avignon; au XVe siècle, le Grand Schisme d'Occident et les hérésies, ainsi que les conciles et les concordats qui en sont les suites; dans ce siècle encore, la transformation définitive de la papauté en puissance temporelle sous des papes d'un caractère jusque-là inconnu.

sorte. Il s'est arrêté, pour les États germaniques, à la date de 1555, c'est-à-dire à la paix d'Augsbourg, où la lutte entre catholiques et protestants se calme pour un temps dans les territoires où elle a pris naissance. En ce qui concerne les autres pays de l'Europe, il n'est pas allé au delà de 1560 environ, moment où se ferme également pour la plupart d'entre eux une première époque dans le développement de la crise dont souffre alors le monde chrétien.

Nous n'entrerons pas dans le détail nécessairement très complexe d'une période aussi agitée et aussi féconde en événements d'importance capitale. Nous nous contenterons de marquer comment l'auteur en a conçu l'exposition et les divisions spéciales au moyen desquelles il a essayé d'y mettre l'ordre et la clarté.

Deux phases principales, selon lui, se partagent les trente-cinq ou quarante ans de la période dont il s'agit. La première, la plus courte, s'ouvre avec l'entrée en scène de Luther, en 1517, pour se terminer à sa mise au ban de l'Empire, à la diète de Worms, en 1521. Après une vue d'ensemble sur la constitution de l'Allemagne ainsi que sur l'humanisme allemand au début du XVIe siècle, M. Müller nous montre, dans cette phase préliminaire, Luther opposant ses thèses à celles de Tetzel, disputant avec le légat Cajetano, développant ses vues personnelles sur l'Église, la puissance pontificale, le sacerdoce, les sacrements, nouant une alliance plus étroite avec les humanistes de son temps, arrivant enfin à tracer un programme de réforme universelle, à la fois religieuse et sociale[1].

Quatre ans ont suffi à rendre irrévocable la révolution qui a éclaté tout à coup et à en poser les principes essentiels. Ceux-ci vont recevoir leur application logique dans une nouvelle phase, qui ne s'arrêtera qu'à une première capitulation de la puissance impériale lors de la pacification d'Augsbourg de 1555. Mais, ici les événements sont trop multipliés et trop divers pour qu'on ne doive pas distinguer dans leur marche plusieurs étapes successives. Une première nous porte de 1521 à l'année 1525, date de la terrible guerre des Paysans. Durant ce temps-là, la Réforme se répand en Allemagne et dans les pays de langue allemande. Zwingle poursuit en Suisse une œuvre analogue à celle que Luther a inaugurée en deçà du Rhin. Les rapports se dessinent entre les puissances séculières et le mouvement évangélique[2]. Une seconde étape conduit de 1525 à 1529. Les quatre ans que la Réforme met à la fournir sont remplis du bruit que soulèvent deux grandes questions sur lesquelles semble se concentrer momentanément tout l'effort des controverses. Ce sont celles du Baptême et de la Cène. A propos de la dernière, une rupture se produit entre Wittemberg et Zurich. De 1529 à 1536, les idées nouvelles continuent leurs progrès

1. Voir *Erster Abschnitt*, ch. I et II, p. 189-253.
2. Voir *Zweiter Abschnitt*, ch. I, p. 254-327.

irrésistibles. La diète d'Augsbourg de 1530 témoigne de l'attention que sont obligés de lui accorder les États germaniques, la Ligue de Smalkalde, de la séduction qu'elles exercent jusque sur les princes. Deux graves échecs, la mort de Zwingle en 1531, la ruine des Anabaptistes à Münster en 1535, ne diminuent pas sensiblement leur force d'expansion. Les dix-neuf années qui suivent de 1536 à 1555 forment une dernière étape où ces mêmes idées s'acheminent à un succès chaque jour plus certain. Luther disparaît en 1546. Mais, avant de mourir, il a vu ses doctrines s'étendre indéfiniment et, lui mort, ses adhérents désormais innombrables imposent enfin à l'autorité impériale une première et solennelle reconnaissance de leur foi[1].

Dans le même temps, du reste, et ailleurs qu'en Allemagne, la révolution religieuse n'a pas moins de puissance ni moins de succès. Au nord de l'Europe, elle pénètre les États scandinaves, la Pologne, la Lithuanie, la Livonie; au centre, la Moravie et la Bohême, la Hongrie et la Transylvanie; à l'est, les Pays-Bas, l'Angleterre et l'Écosse; au sud, les pays latins eux-mêmes : France, Italie et Espagne[2].

D'un si vaste ensemble de faits, dont la répercussion ébranle le monde européen tout entier, d'une période qu'il faut compter parmi les plus complexes de l'histoire moderne, on comprendra que M. Müller n'ait présenté qu'un tableau en réalité sommaire. Les proportions, la nature même de l'ouvrage où devait figurer ce tableau ne lui permettaient pas autre chose. Du moins y a-t-il mis, comme dans les premières portions de l'ouvrage dont il s'agit, toutes les qualités qu'on pouvait attendre de lui, le sens critique, la plus haute impartialité, la connaissance parfaite d'un sujet aussi difficile et de la littérature presque immense que l'étude en a déjà suscitée. Rien qu'à ce dernier point de vue, on ne saurait omettre sans injustice de mentionner les indications bibliographiques dont l'auteur a fait précéder chacune des divisions de son travail. Le plan observé jusqu'à présent par lui comportait, il est vrai, nécessairement des indications de ce genre. Mais l'étendue qu'il leur a donnée cette fois, des additions telles que la bibliographie pays par pays, ville par ville, du développement de la Réforme et de l'anabaptisme en Allemagne[3], tout cela assure à de pareils renseignements une valeur considérable. Si nous ne nous trompons, la totalité en forme un répertoire aussi complet et aussi méthodique que possible des sources, où devront puiser tous ceux qui se proposeront d'éclaircir cette phase extraordinaire de l'histoire du christianisme.

Charles MOLINIER.

1. Voir *Zweiter Abschnitt*, ch. II, III, IV, p. 327-456.
2. Voir *Dritter Abschnitt*, p. 457-549.
3. Voir p. 179-188.

The baronness de Bode (1775-1803), by William S. CHILDE-PEMBERTON. London, New-York, Bombay, Longmans, Green and C°. 1900.

M. William S. Childe-Pemberton a publié des fragments de lettres de la baronne de Bode, reliés par quelques réflexions et explications ou par l'analyse du *Récit d'aventures*, qu'elle a redigé plus tard. Il a voulu contribuer ainsi à l'histoire de l'émigration. L'odyssée de cette anglaise, de bonne *gentry*, mariée à un des innombrables barons allemands, pauvres comme Job, qui pullulaient au XVIIIe siècle, ne manque pas d'intérêt.

La première partie en est amusante. Dévouée à son mari, excellente ménagère, ayant complété, selon son expression, sa douzaine d'enfants, Marie Kinnersley, baronne de Bode, était une de ces mères de famille dont Talleyrand aurait pu dire qu'elles sont capables de tout. Elle cherchait dans toutes les branches des maisons régnantes de Hesse, de Nassau, de Bade, de Prusse, des parrains et des marraines pour ses filles et pour ses fils; elle empruntait de tous côtés, multipliait les entreprises industrielles, quémandait partout des terres, des résidences et des pensions; favorisée quelquefois, plus souvent malheureuse dans ses sollicitations, ballottée en tous sens par la fortune, jamais abattue, toujours prête à recommencer ses démarches, à travers chemins et périls.

La seconde partie de cette autobiographie commence en 1788; l'histoire sociale y trouve davantage à prendre. A cette époque, le baron de Bode, ancien officier au service de la France, dans le royal Deux-Ponts, venait d'acquérir le fief de Soultz-sous-Forêt. Il était à la fois vassal de l'archevêque de Cologne, archiduc d'Autriche, et du roi de France. La correspondance de la nouvelle suzeraine féodale nous montre (comme on l'a vu déjà dans les lettres du prince de Salm publiées par la *Revue historique,* tome LXXI) la singulière situation des princes possessionnés français, espagnols, allemands, russes, anglais, selon leurs intérêts du moment.

Le baron de Bode, fort brave homme d'ailleurs, « my goodman, » dit sa femme avec plus de bonhomie que de distinction, aurait volontiers sauvegardé sa fortune naissante, en restant neutre entre les partis. Mais il lui fallut jouer le rôle de l'émigré malgré lui. On ne pouvait guère user de compromis avec la Révolution. La baronne de Bode, absorbée dans ses devoirs de famille, n'a vu autre chose dans les événements contemporains que la perte de ses espérances. Chassée de Soultz, de Bergzabern, de Wissembourg, réfugiée avec tous les siens, près de Wetzlar, dans le couvent d'Altenberg, dont l'abbesse, sa belle-sœur, menait la vie la plus douce au milieu des bals et des mascarades, obligée de se sauver jusqu'en Russie, elle considère les patriotes français comme des *banditti,* massacreurs de femmes, d'enfants et de vieil-

lards, larrons des dîmes et des droits seigneuriaux de la pauvre noblesse, lâches, ivrognes, toujours battus, à moins d'être dix contre un.

Bien que cette Anglaise énergique soit une personne sensée, en lisant le récit de sa fuite au delà du Rhin et l'histoire de son dénûment, on comprend à la rigueur la dévotion avec laquelle elle souhaitait la conquête de l'Alsace par l'Autriche; mais il faut admettre aussi que la France n'avait pas tort de se mettre en garde contre des citoyens par trop cosmopolites.

Le séjour de la baronne de Bode à la cour de Catherine II, de Paul Ier, d'Alexandre Ier, et sur les bords du Dnieper, n'a pas tenu non plus tout ce qu'elle s'en promettait, avec un optimisme qui survécut aux pires catastrophes. Elle n'hésita pas à flatter Toubof, le répugnant favori de Catherine. Dans ses lettres, elle ne se permet pas d'allusions à l'immoralité de la haute société russe, auprès de laquelle elle vivait en parasite. A ce prix, qui devait coûter à sa conscience sans reproches, elle obtint des aumônes de tous côtés, et même des terres près d'Ekatherinoslav et en Crimée. Mais, après la mort de son mari, la malchance la poursuivit encore (1798); elle rentra en France, n'obtint aucune compensation pour le domaine de Soultz et revint mourir à Moscou, un peu avant l'entrée de Napoléon.

Il y a bien du roman d'aventures, dans l'histoire de la baronne de Bode. M. William S. Childe-Pemberton ne l'a que trop fait sentir dans les titres et les sommaires des chapitres, entre lesquels il a partagé les fragments de lettres publiés par lui. A la fin du sommaire, où est résumé le récit, d'ailleurs émouvant, de l'émigration de 1793, il y a un « Safe at last! » auquel il ne manque que le « Merci, mon Dieu! » des mélodrames de 1835.

L'éditeur n'a pas donné, de lui-même, beaucoup d'indications historiques, il les emprunte plutôt à Carlyle, à M. Waliszewski, à M. Masson. Il n'est pas non plus toujours très exact : Mirabeau n'a pas été ambassadeur en Prusse, mais chargé d'une mission secrète. Calonne est un intrigant intelligent et sans scrupules; mais ce n'est pas un éminent homme d'État.

P. Bondois.

L'Éducation militaire de Napoléon, par J. Colin, capitaine breveté d'artillerie à la section historique de l'État-major de l'armée. Paris, Chapelot, 1900.

Napoléon, dès sa prise de commandement, fait preuve de science et d'habileté tactique; il n'a donc pas seulement le génie, il a une méthode de guerre. Comment s'est formée cette méthode de guerre? C'est l'objet de l'étude très intéressante du capitaine Colin.

Ce qui a frappé l'historien, c'est l'esprit d'offensive de Napoléon. Il y a là plus qu'une qualité personnelle, il y a la caractéristique d'une stratégie nouvelle. Si l'auteur affirme qu'un homme de génie seul

pouvait donner le premier exemple d'un pareil changement, il ajoute qu'il est amené à penser que cette révolution a été préparée, permise par des modifications antérieures. Il s'élève contre la prétention de certains historiens qui déclarent que c'est la Révolution française qui a régénéré l'esprit de la guerre. Le désir de vaincre, dit-il, animait les soldats de la vieille France aussi bien que dans les moments du plus grand enthousiasme révolutionnaire. Nous nous permettrons de ne pas partager cette opinion. Les armées d'autrefois étaient composées presque uniquement de mercenaires levés un peu partout; les soldats de la Révolution, secoués par le souffle puissant de la liberté, remplacèrent l'ancienne passivité faite de résignation par une ardeur toute nouvelle. En face du péril national, tous les cœurs battent à l'unisson pour chasser l'envahisseur.

Pour l'auteur, si la guerre est lente au XVIIe et au XVIIIe siècle, c'est qu'on y est rigoureusement forcé par l'état rudimentaire de l'armement; il admet que le perfectionnement des moyens matériels est le principal agent de transformation des procédés de guerre. C'est, pris dans un sens aussi absolu, une erreur. Si l'extension des moyens dont on dispose permet de donner une plus grande ampleur aux conceptions, les principes que nous révèlent la raison, le jugement, l'expérience, l'histoire sont éternels. Les procédés de guerre, a dit très justement un des meilleurs écrivains militaires de notre temps, se transforment avec la constitution politique et sociale des nations, ils ne subissent qu'à un degré secondaire l'influence des agents matériels.

L'auteur fait alors une étude très érudite des guerres d'autrefois. Il cherche à montrer quelles sont les idées dont Bonaparte a pu se pénétrer pendant ses années d'étude et d'où ont pu sortir les éléments de son système de guerre, et, d'autre part, les idées générales sur le but et l'esprit de la guerre qu'il a rencontrées dans les ouvrages militaires les plus répandus au XVIIIe siècle. Mais il écrit ici une phrase qui est en contradiction avec ce qu'il prétendait au début de son ouvrage, en ne voyant aucune différence entre les armées royales et les armées révolutionnaires. Il fallait aller lentement, dit-il, en étudiant les guerres du XVIIIe siècle, « car les mercenaires sans patrie qui composent les armées quittent le drapeau au premier sujet de plainte. »

C'est toujours l'armement qui, d'ailleurs, retient le plus l'auteur.

En résumé, dit-il, les écrivains du XVIIIe siècle avaient conçu les avantages du système divisionnaire, réparti l'armée en plusieurs corps sur un front étendu, affirmé la nécessité de la concentrer pour la bataille. Les changements apportés par Grébeauval à l'artillerie vont permettre à Napoléon d'introduire cette concentration des efforts que les écrivains préconisent dans leurs traités.

L'auteur en arrive ensuite à Bonaparte lui-même. Après avoir suivi sa vie dans ses jeunes années, il aboutit à cette conclusion que Bonaparte ne s'est pas adonné spécialement aux études militaires, mais qu'il s'est formé une conception plus ou moins complète de ce que sont

un combat, une armée et la guerre même dans Montesquieu et dans Machiavel.

Cependant, au point de vue de la grande tactique, le principe de la concentration des efforts et celui de la liaison des parties d'une armée étant le fondement de tout le système de guerre de Napoléon, et ces principes se trouvant dans du Teil, Guibert, Bourcet, il est naturel, nous dit l'auteur, de conclure qu'il s'est formé à leur école.

La période révolutionnaire que traverse Bonaparte le mûrit singulièrement. Dès lors, la raison est toute puissante en lui. Ce n'est pas par la toute-puissance de l'instinct qu'il discerne la vérité, c'est par l'application d'un principe abstrait au cas concret qu'il examine. Ce n'est donc pas l'inspiration, c'est un raisonnement. Ce n'est pas tout à fait exact. Le principe existe chez lui à l'état latent, et il l'applique pour ainsi dire inconsciemment quand le choc des circonstances fait jaillir de son cerveau la solution qu'il faut.

L'auteur suit ensuite Bonaparte au siège de Toulon, à la guerre d'Italie.

En résumé, nous dit-il, ce que sait Napoléon au début de ses campagnes, c'est la tactique française, ébauchée dans les guerres de Louis XV et développée par une pléiade d'écrivains qui ont posé et discuté presque tous les problèmes de l'art militaire. L'homme médiocre tend à retrouver les lois naturelles par des généralisations successives. Chez Napoléon, la réflexion est toute cartésienne. De son expérience et de ses lectures militaires, il retient quelques principes simples, les analyse, les approfondit jusqu'à ce qu'il y trouve un point d'appui solide.

Telle est la thèse du capitaine Colin, et elle est appuyée par tout son livre. A côté d'idées très justes, très intelligentes, nous y trouvons des erreurs, une argumentation parfois décousue.

Il est certain que Bonaparte avait beaucoup pensé, beaucoup réfléchi, car le génie ne saurait évidemment être une simple manifestation d'un instinct impulsif. Sa méthode est simple, basée sur un petit nombre de principes, dont un essentiel : l'économie des forces pour les utiliser au moment voulu et au point voulu. La conception est souvent grandiose, parfois démesurée, mais les moyens d'exécution sont toujours basés sur la raison, sur le jugement, enfin sur une étude approfondie des cas concrets.

Karl Buecher. **Die Entstehung der Volkswirthschaft.** Vortræge und Versuche, 2e édit., considérablement augmentée. Tübingen, Laupp, 1898. In-8°, XII-395 pages.

— **Arbeit und Rhythmus.** 2e édit., considérablement augmentée. Leipzig, Teubner, 1899. In-8°, X-412 pages.

Le premier des deux ouvrages dont nous venons de reproduire le

titre est rapidement parvenu à sa seconde édition; il se compose essentiellement de conférences faites en diverses circonstances, dont chacune forme un tout, mais qui peuvent être aussi regardées comme les chapitres d'un seul et même livre, « qui aurait pour but d'apprendre à penser économiquement, c'est-à-dire à parler de ces choses sur lesquelles tout le monde se mêle de discourir aujourd'hui, avec une méthode et un esprit scientifique. » Si ce n'est pas un ouvrage d'histoire que M. Bücher a eu la prétention d'écrire, il a du moins le sens du développement historique à un tel point que son œuvre mérite d'être signalée aux lecteurs de cette *Revue*.

La première conférence a pour but de montrer que l'économie politique doit, à toutes les époques de l'histoire de la civilisation, s'appuyer sur cette idée que l'homme « veut obtenir la plus grande satisfaction possible avec le moins d'efforts possible. » Sans insister sur les considérations très ingénieuses qu'il présente sur la famille préhistorique, contentons-nous de dire que M. Bücher, s'efforçant de reconstituer la vie de l'humanité primitive, essaye de prouver que le mobile principal auquel elle obéit fut le soin de l'existence, l'instinct de la conservation, *Lebensfürsorge*. L'homme sauvage, dit-il, ne pense qu'au présent; l'idée de valeur qui suppose toujours une préoccupation d'avenir n'existe pas pour lui. A l'appui de sa thèse, il montre ce que sont encore aujourd'hui les peuples primitifs de l'Afrique et de l'Océanie; il oppose leur organisation familiale à leur organisation économique, et établit que, contrairement à l'opinion commune, ces deux organisations doivent être nettement distinguées.

Dans le chapitre qu'il a consacré à la formation de la vie économique, l'auteur reprend, en les soumettant à une critique pénétrante, les idées de List, qui croit qu'on peut distinguer dans l'évolution de l'humanité cinq périodes différentes : 1° une période où les hommes sont chasseurs; 2° une seconde où ils sont pasteurs; 3° une autre où ils sont cultivateurs; 4° la période des agriculteurs-manufacturiers; 5° enfin la période des agriculteurs-manufacturiers-commerçants. Ce qui, d'après M. Bücher, caractérise le mieux la progression économique de l'humanité, c'est le développement toujours croissant de l'échange. Il s'inspire ici visiblement des idées de Bruno Hildebrandt, qui avait proposé la classification si souvent reproduite : *Naturalwirthschaft, Geldwirthschaft, Kreditwirthschaft*. L'école anglaise, selon lui, n'a pas compris cette vérité : elle réduit l'économie politique à être la science de la circulation de la richesse. Cela n'est devenu exact que dans les civilisations déjà avancées où la richesse circule; les peuples primitifs ne pratiquaient même pas l'échange.

M. Bücher estime qu'il faut partager simplement en trois étapes l'histoire économique de l'humanité : 1° la période de l'organisation domestique fermée où l'on consomme sur place; 2° la période de l'économie urbaine où les producteurs vendent directement aux consommateurs; 3° la période de l'économie politique proprement dite, où la division

du travail est poussée plus loin et où des intermédiaires s'interposent entre les producteurs et les consommateurs. Le passage de la première à la seconde de ces périodes est surtout caractérisé par la rupture des cadres de l'organisation familiale, phénomène qui a eu pour conséquence une désagrégation très grande de la vie sociale antérieure[1].

La deuxième période doit être étudiée surtout dans la vie économique du moyen âge et spécialement dans la vie urbaine de cette époque. M. Bücher a consacré quelques pages très suggestives et d'une lecture fort agréable aux changements intérieurs si curieux de cette vie urbaine. Ces changements se manifestent surtout par les mouvements de déplacement dans la population. Or, tout déplacement correspond à un progrès. Ainsi la première agriculture était nomade, le premier commerce était un commerce ambulant, la première industrie était domestique : elle allait offrir ses produits d'un lieu dans un autre. C'est avec raison qu'on a parlé d'une mobilisation croissante de la société. A l'origine de l'histoire de l'humanité européenne, ces déplacements étaient des déplacements de peuples; au moyen âge, ce sont des déplacements de groupes : on voit des chevaliers partant pour la croisade sous la bannière d'un seigneur, des marchands réunis en troupes et allant offrir leurs denrées de bourg en bourg, des ouvriers de métier, des compagnons, des apprentis faisant le tour du pays. De nos jours, au contraire, les déplacements sont individuels, inorganisés. Ainsi un commerçant voyage pour ses affaires, mais il voyage *seul*.

De toutes les manifestations de la vie sociale accessibles à la statistique, il n'en est pas une qui paraisse, autant que les déplacements de peuples ou de groupes, tomber sous la loi générale de la causalité. Comment, en effet, ces déplacements doivent-ils s'expliquer? Les aspirations et les goûts individuels y sont sans doute pour quelque chose, mais on sent que ce sont surtout des raisons concrètes qui ont fait mouvoir les masses, les groupes, les individus. Ainsi au moyen âge les marchands se sont réunis en troupes uniquement pour se défendre contre les brigands

1. La division admise par Bücher se rapproche de celle qu'a suivie K. Lamprecht dans sa *Deutsche Geschichte*. Dans la période de l'économie familiale fermée, Lamprecht distingue : l'économie de la période d'occupation (*okkupatorische Wirtschaft*), l'économie des groupements constitués par les marches (*markgenössische Kultur*) et l'économie domaniale (*grundherrliche Kultur*). Schmoller avait, dès 1880, proposé une classification analogue montrant le rapport qui existe entre les institutions politico-sociales et les phénomènes économiques; il avait considéré successivement comme fondements de l'organisation économique le clan, la famille, le village, la ville, la région, la nation, l'union douanière. Bücher ne paraît pas croire à l'existence prochaine d'une période d'économie internationale de *Weltwirthschaft*. Il estime qu'à l'heure actuelle, les esprits sont bien moins orientés du côté de la libre circulation des richesses que du côté de leur répartition au sein de la nation même. Nous n'assistons, d'après lui, qu'à de simples transformations de l'économie *nationale*.

féodaux qui rançonnaient les voyageurs. M. Bücher n'a point voulu discuter les opinions si contradictoires émises depuis quelques années au sujet de l'origine des villes. Il estime que ce sont les nécessités de la défense militaire qui ont joué dans leur formation le rôle prépondérant. Sans doute on ne peut nier l'influence des marchands; il est évident qu'un commerce aussi puissant que celui de l'Allemagne du moyen âge devait nécessairement se centraliser dans certains lieux avantagés par leur situation géographique. Mais il serait faux, à notre avis, de penser que sans le commerce les villes ne se seraient pas constituées. Beaucoup d'historiens, retrouvant sans cesse dans les anciens documents les mots *kaufmann* et *mercator*, ont cru les « marchands » proprement dits beaucoup plus nombreux et plus puissants qu'ils ne l'étaient en réalité. Ils n'ont pas vu que les mots *kaufmann* et *mercator* étaient pris dans un sens très large et désignaient parfois aussi bien de simples cultivateurs allant vendre leurs denrées en ville que de véritables négociants[1].

Quoi qu'il en soit, il y eut en Allemagne, au moyen âge, une sorte de fièvre de fondation de ville. Plus de 3,000 localités d'importance très diverse y ont reçu jusqu'au XVIe siècle des *Stadtrechte*. Mais, en Allemagne comme en France, cette période d'organisation urbaine est restée inachevée. Il n'en est pas sorti d'organisation constitutionnelle. Ce fut peut-être là, dit Bücher, un bonheur pour nous. En Italie, le développement urbain fut si complet que le paysan se vit exproprié et réduit à la condition de *Halbpächter* misérable. En Allemagne, la noblesse en fit un serf (*Leibeigen*), mais non pas un prolétaire.

On lira aussi avec intérêt les réflexions de l'auteur dans sa cinquième conférence sur les origines du journalisme. Il est curieux de remarquer que cette belle invention de l'imprimerie n'a été que tardivement utilisée pour porter les « nouvelles » à la connaissance du public. Ce qui prouve, dit-il, combien les inventions techniques sont quelquefois longues, devant l'indolence de la nature humaine, à porter leurs fruits.

Le livre de M. Bücher, dont ces brèves indications ne donnent qu'une idée, est de ceux qui mériteraient qu'on s'y arrêtât longuement; il est fait, ce qui n'est pas un éloge banal, par un homme qui est à la fois historien, philosophe, économiste, que des spécialistes ont déclaré être sur les questions touchant à l'origine des peuples, plus pénétrant que les ethnographes eux-mêmes, et qui sait voir les choses de très haut.

Le second livre que nous signalons, sur le travail et le rythme, atteste d'une façon plus complète encore que le précédent la souplesse d'esprit

1. Les observations de Bücher sont plus exactes pour l'Allemagne qu'elles ne le seraient pour la France ou pour la Flandre, où des documents d'une précision incontestable signalent l'existence de vrais marchands dès le XIe siècle. Nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs à l'article de H. Pirenne publié ici même, t. LXVII, 1898, I, p. 64-65. Cf. son *Histoire de Belgique*, t. I, p. 158 et suiv.

de l'auteur. Ce ne sont pas seulement les historiens et les économistes qu'il intéressera comme le précédent; ce sont aussi les littérateurs, les poètes, les musiciens qui trouveront à sa lecture quelque profit.

M. Bücher a été conduit à l'écrire en étudiant les anciennes formes d'associations ouvrières et de travail en commun. Il avait eu d'abord l'idée d'entreprendre une recherche purement économique; peu à peu il a été amené à nous donner une véritable étude psychologique qui touche constamment à l'histoire de la musique, de la poésie et de la langue. Et c'est pourquoi le public a si fortement goûté cet ouvrage qui est rapidement parvenu à sa seconde édition. Il a été séduit par la nouveauté du sujet, par le nombre et le caractère curieux des documents qu'il avait à étudier. Il reconstitue d'anciennes et très gracieuses mélodies, cite des poésies naïves et charmantes, donne des détails de toute sorte sur le travail des peuples primitifs, notamment sur celui des peuples sauvages de l'Afrique, d'après des récits merveilleusement utilisés par lui. Il faut lire ses réflexions sur la musique, la danse, la poésie, et les arts du repos, tels que la peinture et la sculpture. Le rythme répond à la nature organique de l'homme; c'est un régulateur de la force humaine dont l'emploi découle du principe économique du moindre effort. Il joue un rôle plus considérable à mesure que le travail en commun prend de l'extension. Ce sont aujourd'hui les machines dont les mouvements sont saccadés, non rythmés, et de plus très bruyants, qui empêchent les ouvriers de chanter. C'est certainement un de leurs inconvénients : le travailleur est privé de cet appui bienfaisant dont l'emploi était pour lui un repos et un plaisir; il n'est plus le maître de son outil qu'il dirigeait jadis un peu plus à sa guise; il est l'esclave de la machine qui impose à son corps des attitudes forcées, et à laquelle il faut obéir au moment précis. Guidé par les voyageurs les plus dignes de foi depuis Mungo-Park jusqu'à Livingstone, il montre la « formation rythmique » du travail, il fait voir comment les chants dont il était accompagné chez les peuples anciens s'adaptaient à ses différentes modes. Les bateliers du Nil chantaient d'une manière différente quand ils naviguaient à la voile, quand ils employaient la rame, quand ils amarraient leurs bateaux, quand ils voyageaient la nuit au lieu du jour. M. Bücher, en citant de nombreux exemples empruntés aux peuples les plus divers, montre aussi comment le chant peut être employé pour diriger les grandes masses humaines. C'est une force ordonnatrice, un puissant moyen d'encourager et d'égayer. Les colonnes de soldats, les caravanes, les troupes d'émigrants ou de pèlerins ont toujours chanté dans leurs marches. Les économistes liront surtout avec intérêt le chapitre où l'auteur étudie le rythme comme principe du progrès économique. Le rythme est un trait d'union. Et il est certain que beaucoup de travaux de fabriques sont conciliables avec le chant. Les mouvements corporels, quels qu'ils soient, ont aussi une tendance naturelle à devenir rythmés.

Des recherches si pénétrantes de l'auteur, il résulte que le travail ne doit pas être uniquement envisagé comme une peine pour l'humanité, il est aussi une jouissance pour elle. Cette manifestation de l'activité de l'homme doit être rapprochée du jeu et de la danse, auxquels on aurait tort de l'opposer. L'étude de ces formes primitives permet aussi de mettre en évidence le côté esthétique qu'a eu dès les temps les plus reculés l'activité pratique de l'homme. Le travail à son tour a développé notre tendance naturelle au rythme et le chant est devenu un éducateur de la vie économique.

On trouvera dans le livre de M. Bücher des vues très ingénieuses sur les origines de la poésie et de la musique, sur leur alliance, sur les causes qui ont amené leur développement simultané. Peut-être est-il permis de penser que l'auteur rattache un peu trop complaisamment l'origine de la poésie au travail ou au moins au mouvement rythmé du corps. Il ne voit guère que la « forme » de la poésie et ne tient pas assez compte, à notre avis, des conceptions dramatiques et surtout épiques dans lesquelles le rythme ne joue aucun rôle. Mais son excellent travail est en définitive un essai fort heureux pour appliquer à l'étude de la vie économique du monde les procédés et les méthodes de l'ethnographie comparée. Cette méthode jette une vive lumière sur l'histoire du travail comme sur l'histoire de toute la civilisation.

G. Blondel.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **Revue des Études historiques.** 1904, nov.-déc. — Marc Chassaigne. L'organisation de la famille et les lettres de cachet; fin en janvier-février 1905. — André de Maricourt. La succession de Mme la duchesse de Vendôme (raconte les nombreux procès pour dettes qui grevèrent cette succession, ouverte en 1718; les procès durèrent jusqu'en 1772). — Max Prinet. Souvenirs et anecdotes de Joseph Bailly, 1801-1831 (souvenirs de la Révolution et de l'Empire). — Léon Mirot. Le Bernin, d'après un ouvrage récent (*Il Bernini*, par Stanislas Fraschetti, 1900). = 1905, janvier-février. Lucien Misermont. Le double bombardement d'Alger, par Duquesne, et la mort du consul Le Vacher; 1er art. (étude bien documentée). — Raymond Tabournel. La reine Louise et le prince Henri de Prusse.

2. — **Revue d'histoire moderne et contemporaine.** T. VI, 1905, février. — H. Sée. Les classes rurales en Bretagne, du XVIe siècle à la Révolution (il semble que l'exploitation des populations agricoles se soit aggravée vers la fin de l'Ancien régime; les rentes des fermages augmentèrent d'une façon anormale et les salaires s'élevèrent beaucoup moins que les prix; l'irritation des paysans bretons s'est manifestée dans les cahiers de paroisse). — H. Hauser. De quelques sources de l'histoire des guerres d'Italie (1° le *Vergier d'honneur;* compilation bizarre, mais originale, qui est la source de Desrey et de la *Mer des hystoires;* 2° les plaquettes officielles du règne de Charles VIII; 3° les *Diarî* de Marino Sanuto considérés comme source de l'histoire de France). = Mars. P. Muret. Les Mémoires du duc de Choiseul; suite et fin (parle ici plus de Choiseul que des Mémoires, ou plutôt essaie de tracer d'après les Mémoires un portrait aussi fidèle que possible du grand ministre). = Comptes-rendus : *Ch. Marki.* La reine Margot et la fin de Valois (exposé consciencieux et exact). — *J. Jaurès.* Histoire socialiste; t. III et IV (remarquable; met bien en lumière à la fois l'importance des idées et des passions des hommes, et celle des phénomènes économiques et des luttes de classes). — *M. Perrod.* F. X. Moïse, évêque du Jura, 1742-1813 (intéressant et utile). — *P. Fauchille.* Une chouannerie flamande au temps de l'Empire, 1813-1814 : Louis Fruchart, dit Louis XVII (intéressant).

3. — **La Révolution française.** 1905, 14 février. — L. Dutil. La circulation des grains dans l'Aude à l'époque révolutionnaire; fin le 14 mars. — A. Brette. La vie économique de la Révolution (dans ses rapports avec les colonies). — Henry Poulet. Le département de la

tas de monnaies du IVe s. av. J.-C. trouvées en Égypte. — A. Barot. Les naviculaires d'Arles à Beyrouth (complète et commente une inscription sur bronze trouvée à Beyrouth en 1899 et publiée dans le *C. I. L.*, n° 141568; il faut y restituer le nom du préfet de l'annone en 201, qui s'appellait Claudius Julianus; l'inscription elle-même doit être postérieure d'une dizaine d'années). — E. Chabert. Histoire sommaire des études d'épigraphie grecque en Europe.

6. — Bibliothèque de l'École des chartes. 1904, sept.-déc. — A. Coville. Recherches sur Jean Courtecuisse et ses œuvres oratoires (biographie de Jean Courtecuisse, qui fut successivement chanoine de Poitiers, 1391, du Mans, puis de Paris, 1409; joua un rôle très actif dans les affaires du Grand Schisme de 1395 à 1410, fut doyen de la Faculté de théologie de 1416 à 1421, élu évêque de Paris; mais, par suite de l'opposition déclarée de Henri V, transféré à Genève, où il mourut en 1423. Mentionne ou analyse trente-trois sermons qu'il composa en latin ou en français et qui le mettent en bon rang à côté de Gerson). — J. Calmette. Les abbés Hilduin au IXe siècle (modifie le système présenté à ce sujet par F. Lot). — L. Delisle. L'ancien bréviaire de Saint-Pol de Léon. — G. Bourgin. Notice sur le manuscrit latin 870 de la reine Christine (publie, outre une décision de la Faculté de théologie de Paris touchant les pratiques des chercheurs de trésor, des poésies latines et françaises relatives à la condamnation de Jean de Montson). — N. Valois. Un ouvrage inédit de Pierre d'Ailly et le *De persecutionibus Ecclesiae* (traité écrit en 1418; c'est le dernier qu'il ait écrit. Il y traite de l'Antéchrist et de la fin du monde). — H. Omont. Bulles pontificales sur papyrus, IXe-XIe siècles (catalogue des vingt-trois bulles de cette nature que l'on connaît aujourd'hui). — H. Moranvillé. Observations sur un passage de la chronique de Jean le Bel (Jean le Bel paraît avoir puisé, pour la campagne de la succession de Bretagne, à la même source que l'auteur de la *Chronographia*). = Bibliographie : *Colonel Borelli de Serres.* Recherches sur divers services publics du XIIIe au XVIIe s.; t. II. — *Jos. Combet.* Louis XI et le Saint-Siège, 1461-1483 (des recherches; d'utiles documents signalés; mais fait trop vite et avec trop de négligence). — *P. Richard.* Une correspondance diplomatique de la curie romaine à la veille de Marignan, 1515 (intéressant). — *Edm. Cabié.* Ambassade en Espagne de Jean Ébrard, seigneur de Saint-Sulpice, 1562-1566 (analyse très insuffisante de documents intéressants). — *L. Maître* et *P. de Berthou.* Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé; 2e éd. — *Étienne Clouzot.* Les marais de la Sèvre-Niortaise et du Lay, du IXe à la fin du XVIe siècle (très bon). — *J. Berthelé.* Archives de la ville de Montpellier; t. III : le Cartulaire montpelliérain des rois d'Aragon et des rois de Majorque (bon et utile). — *F. Mazerolle.* Les médailleurs français, du XVe siècle au milieu du XVIIe. — *N. Rondot.* Les médailleurs et les graveurs de monnaies, jetons et médailles en France. — *William Marçais.* Les monuments arabes de Tlemcen (remarquable). — *C. Vieillard.* L'urologie et les

tas de monnaies du IVe s. av. J.-C. trouvées en Égypte. — A. Barot. Les naviculaires d'Arles à Beyrouth (complète et commente une inscription sur bronze trouvée à Beyrouth en 1899 et publiée dans le *C. I. L.*, n° 141568; il faut y restituer le nom du préfet de l'annone en 201, qui s'appellait Claudius Julianus; l'inscription elle-même doit être postérieure d'une dizaine d'années). — E. Chabert. Histoire sommaire des études d'épigraphie grecque en Europe.

6. — Bibliothèque de l'École des chartes. 1904, sept.-déc. — A. Coville. Recherches sur Jean Courtecuisse et ses œuvres oratoires (biographie de Jean Courtecuisse, qui fut successivement chanoine de Poitiers, 1391, du Mans, puis de Paris, 1409; joua un rôle très actif dans les affaires du Grand Schisme de 1395 à 1410, fut doyen de la Faculté de théologie de 1416 à 1421, élu évêque de Paris; mais, par suite de l'opposition déclarée de Henri V, transféré à Genève, où il mourut en 1423. Mentionne ou analyse trente-trois sermons qu'il composa en latin ou en français et qui le mettent en bon rang à côté de Gerson). — J. Calmette. Les abbés Hilduin au IXe siècle (modifie le système présenté à ce sujet par F. Lot). — L. Delisle. L'ancien bréviaire de Saint-Pol de Léon. — G. Bourgin. Notice sur le manuscrit latin 870 de la reine Christine (publie, outre une décision de la Faculté de théologie de Paris touchant les pratiques des chercheurs de trésor, des poésies latines et françaises relatives à la condamnation de Jean de Montson). — N. Valois. Un ouvrage inédit de Pierre d'Ailly et le *De persecutionibus Ecclesiae* (traité écrit en 1418; c'est le dernier qu'il ait écrit. Il y traite de l'Antéchrist et de la fin du monde). — H. Omont. Bulles pontificales sur papyrus, IXe-XIe siècles (catalogue des vingt-trois bulles de cette nature que l'on connaît aujourd'hui). — H. Moranvillé. Observations sur un passage de la chronique de Jean le Bel (Jean le Bel paraît avoir puisé, pour la campagne de la succession de Bretagne, à la même source que l'auteur de la *Chronographia*). = Bibliographie : *Colonel Borelli de Serres.* Recherches sur divers services publics du XIIIe au XVIIe s.; t. II. — *Jos. Combet.* Louis XI et le Saint-Siège, 1461-1483 (des recherches; d'utiles documents signalés; mais fait trop vite et avec trop de négligence). — *P. Richard.* Une correspondance diplomatique de la curie romaine à la veille de Marignan, 1515 (intéressant). — *Edm. Cabié.* Ambassade en Espagne de Jean Ébrard, seigneur de Saint-Sulpice, 1562-1566 (analyse très insuffisante de documents intéressants). — *L. Maître* et *P. de Berthou.* Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé; 2e éd. — *Étienne Clouzot.* Les marais de la Sèvre-Niortaise et du Lay, du IXe à la fin du XVIe siècle (très bon). — *J. Berthelé.* Archives de la ville de Montpellier; t. III : le Cartulaire montpelliérain des rois d'Aragon et des rois de Majorque (bon et utile). — *F. Mazerolle.* Les médailleurs français, du XVe siècle au milieu du XVIIe. — *N. Rondot.* Les médailleurs et les graveurs de monnaies, jetons et médailles en France. — *William Marçais.* Les monuments arabes de Tlemcen (remarquable). — *C. Vieillard.* L'urologie et les

médecins urologues dans la médecine ancienne. Gilles de Corbeil (intéressant; mais l'auteur était mal préparé aux travaux d'érudition. Son édition du poème de Gilles de Corbeil est sans valeur; plus de quarante mss. lui ont échappé).

7. — Revue des Études anciennes. 1905, janv.-mars. — G. May. Le *flamen dialis* et la *Virgo vestalis;* étude de droit religieux. — M. Besnier. Note sur une inscription de Pompéi (propose pour l'inscription *C. I. L.*, t. X, n° 931, une restitution très différente de celle de Minervini). — P. Perdrizet. D'une croyance des Celtes relative aux morts (pourquoi les Celtes ne fermaient-ils pas les portes de leurs maisons? Pour permettre à des esprits d'y entrer; ces esprits, c'étaient les âmes des morts, de la maison, de ceux qui, leur vie durant, s'étaient assis et chauffés au foyer familial). — G. Dottin. La langue des anciens Celtes (dresse des listes de mots celtiques conservés dans les historiens de l'Antiquité, ou fournis par les inscriptions, des noms propres celtiques et de mots restitués par la linguistique. « L'étude des restes du celtique continental ne nous révèle que de misérables débris. Quels étaient donc ces Celtes, que nous nous plaisons à représenter comme les ancêtres de notre race et dont l'image s'atténue de plus en plus à mesure que nous l'examinons de plus près? Aux historiens de le dire. Il suffit aux linguistes d'avoir essayé de dissiper, pour leur part, le mirage celtique »). — C. Jullian. Notes gallo-romaines; XX : Ulysse et les Phocéens, à propos de la fondation de Marseille. — A. de Sarrau. Episcopus ecclesiae Boiorum; inscription d'Andernos (tiendrait à prouver que le pays de Buch correspond à l'ancienne « civitas Boiorum »).

8. — Bulletin critique. 1905, 5 février. — *André Baudrillart.* Saint Paulin, évêque de Nole, 353-431 (remarquable). — *Leclerc.* Les Martyrs; tome III : Julien l'Apostat, Sapor, Genséric (bon; beaucoup de textes authentiques fort bien commentés). = 15 février. *Lady Amherst of Hackney.* A sketch of egyptian history (excellent résumé, bien illustré). — *O. Houdas.* L'Islamisme (intéressant; certains chapitres d'une érudition remarquable; mais était-il nécessaire de faire l'apologie de l'Islamisme pour le dresser contre le Christianisme?). = 25 février. *V. H. Stanton.* The Gospels as historical documents; I : The early use of the Gospels (excellent manuel). — *P. Bourget* et *M. Salomon.* Bonald (mettent bien en lumière le rôle de Bonald comme traditionnaliste, continuateur des idées politiques de l'ancienne France; oublient de montrer qu'il fut avant tout un grand philosophe). — *A. Lefèvre.* L'Italie antique; origines et croyances (des connaissances précises et variées, des idées ingénieuses, mais aussi des partis pris qui lui ferment l'intelligence de quelques-uns des plus grands faits de la civilisation). = 5 mars. *A. Cauchie* et *R. Maere.* Recueil des Instructions générales aux nonces de Flandre, 1596-1635. — *Aulard.* Études et leçons sur la Révolution française. — *Id.* Paris sous le Consulat; t. II (important). =

15 mars. *Labourt*. Le Christianisme et l'empire persan sous la dynastie sassanide, 224-632 (bon). — *H. Lesêtre*. L'Immaculée-Conception et l'Église de Paris (bonne histoire des progrès qu'ont accomplis la croyance et le culte de l'Immaculée-Conception depuis le XIIe siècle). — *H. Welschinger*. Le pape et l'empereur, 1804-1815 (brillant, assez bien documenté, pas très approfondi). = 25 mars. *P. Imbart de la Tour*. Les origines de la Réforme (excellente introduction à une histoire de la formation de la France moderne). — *Jos. Vianey*. Le bienheureux curé d'Ars, 1786-1859. — *Alfred Monnin*. Le curé d'Ars; vie du vénérable J.-B. Marie Vianney. — *Léon Gry*. Le millénarisme dans ses origines et son développement (bon). — *V. de Marolles*. Le cardinal Manning (bon). = 5 avril. *Adhémar d'Alès*. La théologie de Tertullien (très bon). — *A. David*. Le Conseil général de Seine-et-Marne sous le Consulat et l'Empire (bonne étude, qui est une condamnation de la centralisation impériale).

9. — **Polybiblion**. 1904, décembre. — *M. de Marcère*. L'Assemblée nationale de 1871 (intéressant). — *Le P. Bordebat*. N.-D. de Garaison, depuis les apparitions jusqu'à la Révolution française, 1500-1792 (bonne histoire du sanctuaire et de la congrégation de chapelains qui fut fondée par Pierre Geoffroy pour le desservir). — *Abbé Barnaud*. N.-D. de Romay et les souvenirs qui s'y rattachent (Romay est un hameau dépendant de Paray-le-Monial; l'histoire des deux sanctuaires est étroitement liée). — *E. Calvi*. Bibliografia analitica Petrarchesca, 1877-1904, in continuazione di quella del Ferrazzi (très utile). = 1905, janv. *G.-L. Jaray*. La politique franco-anglaise et l'arbitrage international (bon). — *J. Labourt*. Le christianisme dans l'empire perse sous la dynastie sassanide, 226-632 (excellent instrument de travail). — *P.-P. Plan*. Bibliographie rabelaisienne (remarquable). — *Marquis de Granges de Surgères*. Répertoire historique et biographique de la *Gazette de France*, 1631-1790; t. III. = Février. *H. Delassus*. Le problème de l'heure présente. Antagonisme de deux civilisations (la civilisation chrétienne battue en brèche depuis la Renaissance par la conception révolutionnaire. Des progrès du « culte satanique. » Étude sur les moyens d'une rénovation par un « retour complet à la vérité théologique, à la vérité économique et à la vérité sociale »). — *A. Vachez*. La chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez (bon). = Mars. *Abbé Eug. Martin*. Saint Léon IX, 1002-1054 (bon résumé). — *J. von Walter*. Die ersten Wanderprediger Frankreichs; I : Robert von Arbrissel (bon). — *J.-B. Couderc*. Victimes des Camisards (d'utiles recherches; mais l'auteur a par trop négligé les sources protestantes). — *M. Bauchond*. La justice criminelle du magistrat de Valenciennes au moyen âge (excellent). — *F. Des Robert*. Étude de droit coutumier; les seigneurs de Saulny, près de Metz, 1240-1789.

10. — **Revue critique d'histoire et de littérature**. 1905, 6 févr. — *Cheyne* et *Sutherland*. Encyclopaedia biblica; 4e partie (fin de cette remarquable publication qui, malgré son étendue, égale à 20 volumes

de 500 pages, a paru en un temps si court). — *Hommel*. Grundriss der Geographie und Geschichte des alten Orients; 1e Hælfte (beaucoup d'érudition; mais affirme trop aisément et donne pour certaines des données inadmissibles ou non démontrées). — *J. Lagrange*. Études sur les religions sémitiques; 2e éd. (c'est l'ouvrage le plus complet et le mieux documenté qui existe sur le sujet; laisse à désirer au point de vue de l'interprétation des faits). — *W. Krausse*. Die keltische Urbevœlkerung Deutschlands (inutile; ne tient aucun compte de la méthode historique). — *P. Coquelle*. Napoléon Ier et l'Angleterre, 1803-1813 (intéressant). — *E. Levasseur*. Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France, de 1789 à 1870; 2e éd. (admirable collection de faits). = 13 février. *Tyrrell* et *Purser*. The correspondence of M. Tullius Cicero, arranged according to its chronological order (t. I d'une troisième édition, revue et mise au courant des plus récents travaux, d'une publication excellente et des plus utiles). — *Ingold*. Histoire de l'édition bénédictine de saint Augustin, avec le Journal inédit de dom Ruinart (très intéressant et neuf). — *G. Michaut*. La comtesse de Bonneval; lettres du XVIIIe s. (bonne édition; la seule correcte qui existe). = 20 février. *L. Vanderkindere*. La formation territoriale des principautés belges au moyen âge; t. II (remarquable). — *E. Lintilhac*. Histoire générale du théâtre en France; I : le théâtre sérieux du moyen âge (bon). — *J. Combet*. Louis XI et le Saint-Siège (médiocre et très incomplet. Intéressantes pièces justificatives). — *K. Lamprecht*. Moderne Geschichtswissenschaft (très intéressant). = 4 mars. *Ad. Harnack*. Reden und Aufsætze (recueil important et intéressant de morceaux divers sur l'histoire religieuse). — *Fr. Ahrens*. Das Tyroler Volk in seinen Weisthümern (ouvrage consciencieux, mais trop abstrait et pas assez vivant). — *G. Weill*. Histoire du mouvement social en France, 1852-1902 (bonne histoire politique, destinée à montrer comment les questions ouvrières ont été posées ou résolues par les divers gouvernements et les divers partis. Bonne bibliographie). = 11 mars. *A. Solari*. Sulle relazioni diplomatiche fra la Grecia e la Persia, 480-362 (insuffisant). — *P. Foucart*. La formation de la province romaine d'Asie (important et nouveau). — *P. Gauthiez*. Lorenzaccio (biographie vivante et pittoresque de Lorenzino de Médicis, 1514-1548). = 18 mars. *L. W. King*. Records of the reign of Tukulti Ninib I, king of Assyria, about B. C. 1276 (texte et traduction d'une brève inscription qui nous fait connaitre les campagnes d'un roi assyrien connu jusqu'ici seulement par son nom). — *J. Beloch*. Griechische Geschichte; Bd. III, 2e Abth. (fin de cet ouvrage remarquable). — *Eug. Hubert*. Le protestantisme à Tournai pendant le XVIIIe s. Les états généraux des Provinces-Unies et les protestants du duché de Limbourg pendant la guerre de la Succession d'Espagne (important). — *P. Roussel*. Correspondance de Le Coz, évêque constitutionnel d'Ille-et-Vilaine; t. II (bon). = 25 mars. *A. Brückner*. Anakalypteria (étude sur le rite du « dévoilement de la fiancée », qui précède et annonce la consommation du mariage; faite surtout d'après les bas-

reliefs céramiques. Agréable, mais inadmissible). — *H. B. Wright*. The campaign of Platæa (bon). — *R. Röhricht*. Regesta regni Hierosolymitani. Additamentum (excellent). — *K. Jacob*. Von Lützen nach Nœrdlingen, 1533-1634 (bon). — *J. Morvan*. Le soldat impérial, 1800-1814; t. II (intéressant, pittoresque et coloré, beaucoup de faits, mais ni nouveaux ni assez soigneusement contrôlés). — *Ch. Sellier*. Curiosités historiques et pittoresques du vieux Montmartre (intéressant; le chapitre sur les seigneurs de Clignancourt est neuf et fait entièrement d'après les sources). = 1er avril. *A. Gazier*. Les Mémoires de Godefroy Hermant sur l'histoire ecclésiastique du XVIIe siècle (important). — *Sicard*. L'ancien clergé de France; III : les évêques pendant la Révolution, de l'exil au Concordat (beaucoup de travail sur de très nombreux documents. Très utile, mais à consulter avec circonspection, car l'érudition de l'auteur est très loin d'être impartiale et sereine). — *H. Schelenz*. Geschichte der Pharmazie (remarquable). = 8 avril. *G. Des Marez*. L'organisation du travail à Bruxelles au XVe s. (ouvrage des plus précieux où l'historien, l'économiste, le sociologue puiseront à pleines mains les renseignements les plus utiles et les mieux contrôlés). — *Bertin* et *Audier*. Adam de Crapponne et son canal (utile contribution à l'histoire sociale).

11. — Bulletin de littérature ecclésiastique. 1904, juin-juillet. — J. Annat. Les revisions du texte de Maldonat, d'après un document inédit (Maldonat mourut à Rome en 1583, après avoir terminé son Commentaire sur l'évangile de saint Mathieu; il fut imprimé beaucoup plus tard, après quatre revisions qui modifièrent notablement le fond de l'ouvrage. On n'a donc de ce dernier qu'un texte remanié par les Jésuites). = Oct. J. Calvet. De l'influence de saint Vincent de Paul sur la prédication. = Décembre. De la valeur historique du dogme, à propos de controverses récentes (critique surtout les théories de M. Blondel). — Louis Saltet. Luther et le Luthéranisme, par le R. P. Denifle (très bonne étude sur la manière dont se sont formées et développées les opinions théologiques de Luther. Critique dure, violente, souvent juste des travaux allemands sur Luther). = 1905, janvier. A. Degert. La plus ancienne mosaïque chrétienne de la Gaule, d'après un document inédit (analyse la description donnée par un savant bénédictin du XVIIe s., dom Odon Lamothe, des célèbres mosaïques de la Daurade de Toulouse, détruites aujourd'hui). = Févr.-mars. La valeur historique du dogme; lettre de M. Maurice Blondel, et réponse. — Louis Hackspill. L'inspiration scripturaire, à propos d'un livre récent (celui du P. Hummelauer).

12. — Bulletin hispanique. T. VII, 1905, janv.-mars. — M. R. de Berlanga. Études de numismatique; deux monnaies fausses qu'on a attribuées à Malaga : l'une avec une légende romaine, l'autre avec une épigraphe grecque mutilée). — H. de la Ville de Mirmont. Cicéron et les Espagnols (l'Espagne au temps de Cicéron et d'après ses œuvres).

— J. Calmette. Une ambassade espagnole à la cour de Bourgogne en 1477 (publie le texte des instructions données par Ferdinand le Catholique à ses ambassadeurs en Bourgogne, 3 août 1477). — A. Morel-Fatio. Les origines de Lope de Vega. = Bibliographie : *Ed. Ibarra y Rodriguez.* Collección de documentos para el estudio de la história de Aragón; I : Documentos correspondientes al reinado de Ramiro I, 1034-1063 (important). — Crónica de Enrique IV, escrita en latin por *Alonso de Palencia;* traducción castellana por *D. A. Paz y Mélia;* t. I (bonne et utile traduction, en attendant le texte original, qui ne semble pas près de paraître).

13. — Bulletin italien. T. V, 1905, janv.-mars. — P. Duhem. Albert de Saxe et Léonard de Vinci (les écrits théologiques du philosophique scolastique Albert de Saxe ont été une des sources intellectuelles de Léonard). — E. Rodocanachi. Les nonnes en Italie, du xive au xviiie siècle. — H. Notes sur les chroniqueurs Gino et Neri Capponi. — L. Auvray. Inventaire de la collection Custodi, conservée à la Bibliothèque nationale; 5e art.

14. — Revue de l'histoire des religions. T. L, 1904, nov.-déc. — M. Revon. Le shinntoïsme; 5e art. — Jean Réville. Les progrès de l'histoire ecclésiastique ancienne au xixe siècle et son état actuel. = T. LI, 1905, janv.-févr. R. Dussaud. Questions mycéniennes (conceptions religieuses du second millénaire avant notre ère). = Comptes-rendus : *H. Hubert* et *J. Lévi.* Manuel d'histoire des religions, par Chantepie de La Saussaye; traduit de l'allemand. — *M.-J. Lagrange.* Études sur les religions sémitiques (important; nombreuses critiques par A. Lods). — Divers ouvrages sur le code de Hammourabi.

15. — Nouvelle Revue historique de droit. 1904, nov.-déc. — Adrien Audibert. Nouvelle étude sur la formule des actions « familiae erciscundae » et « Communi dividundo »; fin. — Ed. Meynial. Des renonciations au moyen âge et dans notre ancien droit; fin. — Maurice Prou. Concession des coutumes de Lorris aux habitants de Nibelle, en 1174 (d'après un vidimus donné sous le sceau de la prévôté d'Orléans le 17 nov. 1377). — Lucien Broche. Trois chartes inédites de Philippe de Beaumanoir, bailli de Vermandois, 1289-1291 (elles sont en français). — R. Genestal. Note sur les vicomtes fieffés de Normandie (ces vicomtes furent de simples fonctionnaires fieffés, ayant dans leur patrimoine la fonction et certains émoluments de la fonction). = Comptes-rendus critiques : *F. Lot.* Fidèles ou vassaux? (art. de P. Guilhermoz. Le critique estime que Lot a prouvé que les grands vassaux de la couronne de France ont été de tout temps les hommes liges du roi; mais qu'il s'est trompé en admettant que Jean Sans-Terre n'a pas été condamné à mort par la cour des pairs de France. Sur ce dernier point, il reprend la question en combattant de nouveau la thèse de MM. Bémont, Petit-Dutaillis et Lot). = Bulletin bibliographique; suite. = 1905, janv.-févr. Émile Jobbé-Duval. Explication du n° 173 du livre du *De*

oratore de Cicéron; fin (sur la juridiction des centumvirs). — Félix Senn. Le *nexum*, contrat de prêt du très ancien droit romain. — Henri Hayem. La renaissance des études juridiques en France sous le Consulat. = Bibliographie : *Carlyle*. Mediaeval political theory in the West (remarquable). — *Ed. de Hinojosa*. Estudios sobre la historica del derecho español (très intéressant). — *J. Ficker*. Untersuchungen zur Erbenfolge der Ostgermanischen Rechte (remarquable).

16. — Annales de Géographie. 1904, 15 nov. — E. de Martonne. Les enseignements de la topographie. — F. Prudent. La cartographie de l'Espagne. — Attilio Mori. Les Italiens en France; les Français et la langue française en Italie. = 1905, 15 janvier. E. de Martonne. Le 8e Congrès international de géographie, Washington, 1904, et sa grande excursion dans l'Ouest et au Mexique. — Camille Vallaux. L'évolution de la vie rurale en Basse-Bretagne. — H. Hauser. Le commerce intérieur aux États-Unis. = 15 mars. B. Auerbach. La population de l'Empire allemand, d'après le recensement de 1900. Phénomènes démographiques et industrie.

17. — Revue de Géographie. 1905, 1er janvier. — Jean Imbart de la Tour. Le protectorat et les écoles d'Orient. — Ed. Olivier. La campagne des Coniaguis. — Albert Hans. Le Yucatan et le nouveau territoire de Quintana Roo. = 1er février. S. A. de Duse et E. Avenard. La dernière expédition suédoise dans l'Antarctide, 1901-1902. — Ed. Olivier. La délimitation de la frontière Niger-Tchad. = 1er mars. Paulhiac. Maures et Touareg.

18. — Le Bibliographe moderne. 1904, sept.-oct. — H.-Fr. Delaborde. Nicolas Foucquet et le Trésor des chartes (montre le soin que prit Foucquet pour le bon ordre dans les archives royales, archives qui dépendaient de lui en sa qualité de procureur général). — Paul Bergmans. Le premier imprimeur de Maestricht et de Dusseldorf : Jacques Bathen. — Léon Lecestre. Table alphabétique de la *Chronologie militaire* de Pinard; lettres N à Z.

19. — Revue des Bibliothèques. 1905, nos 1-2. — Léon Dorez. Rabelaesiana. Maistre Jehan Lunel (maître Jean Lunel, docteur en théologie, qui, selon une inscription facétieuse de Rabelais, retoucha son *Pantagruel*, est un personnage réel; c'était un Manceau, prélat romain qui se trouvait à Rome lors du premier séjour de Rabelais, en 1534. Sa biographie, suivie de nombreux documents inédits et d'un tableau généalogique). — S. Reinach. Catalogue des manuscrits de Casanova conservés au château de Dux en Bohême.

20. — Revue des Études rabelaisiennes. 1905, 1er fasc. — Abel Lefranc. Les dates du séjour de Rabelais à Metz, 1546-1547. — Dr De Santi. Rabelais et J.-C. Scaliger (réédite une série d'épigrammes satiriques et infamantes contre Rabelais, dont Scaliger travestit le nom en « Baryœnus » ou « Barœnus »). — Abel Lefranc. Cours professé au

Collège de France en décembre 1904; première leçon (sur l'œuvre de Rabelais. Résumé; avec une vue de la Devinière, maison où naquit Rabelais).

21. — Études. Revue fondée en 1856 par des Pères de la Compagnie de Jésus. 1904, 20 décembre. — Paul Dudon. Le sacre de l'empereur (négociations préliminaires avec Rome; le pape ne donna son consentement au sacre que contre des engagements « positifs et formels »; mais lesquels au juste?); suite le 5 janvier 1905 : Pie VII et les évêques constitutionnels (cette question put être assez facilement réglée, parce que les deux pouvoirs tombèrent d'accord; le récit d'Haussonville et les Mémoires de Consalvi sur ce point sont faux et incomplets); suite le 5 février : Remontrances du pape à l'empereur (mémoire remis par le pape à l'empereur, le 21 février 1805, à la Malmaison; réponse faite au nom de l'empereur par son ministre des Cultes, Portalis. Cette réponse est mesquine, comparée surtout aux belles promesses du début). — Pierre Suau. Saint François de Borgia; suite : l'Homme d'État, le vice-roi; suite le 20 janvier 1905 : le Duc de Gandie (créé duc de Gandia le 22 avril 1543; la mort de sa femme, en 1546, le détache du monde. Correspondance avec Ignace de Loyola); suite le 20 février. — Henri Chérot. Les seize Carmélites de Compiègne martyres sous la Révolution; suite et fin le 3 février 1905. = 1905, 5 janvier. Georges Longhaye. Sainte-Beuve critique; le genre et l'homme. — Joseph Brucker. Excursion archéologique de deux Français à Milo en 1735 (d'après les *Missions archéologiques* publiées par H. Omont). — Henri Fouqueray. Le dernier interrogatoire et l'exécution de Jean Chatel, d'après les procès-verbaux inédits (Chatel déclare dans ce dernier interrogatoire que, s'il a frappé le roi, « c'est par un désespoir auquel il est entré, n'ayant esté à ce faire incité par aucune personne. » A la demande : où avait-il appris « qu'il estoit loisible de tuer un tyran? » il répondit : « Aux prédications de Garinus et d'autres qui l'ont presché; » et à cette autre : où il a appris la philosophie? « Soubz le P. Guéret, au college des Jhesuites, et y a estudié deux ans et demy soubz luy. » Le P. Guéret, interrogé à son tour, fit de telles réponses qu'on se contenta de le garder en prison; il fut impossible d'établir que c'était aux Jésuites que Chatel devait ses idées sur le régicide). = 20 janvier. G. Longhaye. Louis Veuillot, de 1855 à 1869; suite le 20 février : l'Ouvrier en chambre, 1850-1867. = 5 mars. Al. Fleury. Les plus anciens manuscrits et les deux écoles grégoriennes (étude sur la valeur rythmique des signes musicaux dans les manuscrits les plus anciens); suite le 20 mars (la doctrine rythmique générale des maîtres, du IVe au XIIe siècle). — Henri Chérot. La conquête maçonnique. — Adhémar d'Alès. Un nouveau manuel de l'histoire des religions (celui de Chantepie de la Saussaye). = 5 avril. Léonce de Grandmaison. Tertullien (à propos de *la Théologie de Tertullien*, par Adhémar d'Alès).

22. — La Revue de Paris. 1905, 1er février. — Comte de Rambu-

TEAU. A la préfecture de la Seine; février 1848 (fragment des mémoires de Rambuteau, qui était préfet de la Seine au moment de la Révolution de février. Nouveau témoignage constatant les illusions que se fit le gouvernement jusqu'à la dernière minute sur la gravité de la situation et les fautes politiques et militaires qu'il commit quand il essaya d'organiser la résistance). — Achille VIALLATE. La première présidence de M. Roosevelt. = 15 février. SAINTE-BEUVE. Lettres à Victor Hugo et à Mme Victor Hugo; fin. — Notes sur Pie X; 3e article. = 1er mars. Georges DE LA SALLE. En Mandchourie : Liaoyang et Tachitchao; fin le 1er avril : Entre Moukden et Kharbine (tableaux navrants de la vie à la suite de l'armée russe. Curieux spécimen des altérations que la censure inflige aux correspondances militaires). = 15 mars. Le Japon et l'Extrême-Orient (rapports nouveaux qui s'établissent entre le Japon et la Chine; la Chine se laissera-t-elle « régénérer » par le Japon?) = 1er avril. Louis BATIFFOL. La maison de Marie de Médicis (intéressant chapitre de l'histoire des institutions et des mœurs).

23. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes-rendus des séances de l'année 1904. Bulletin de novembre-décembre. — Henri WALLON. Notice sur la vie et les travaux de Charles-Marie-Vladimir Brunet de Presle. — Édouard CHAVANNES. Les prix de vertu en Chine. — Lettre de M. GAUCKLER à M. Cagnat sur l'emplacement du camp de la première cohorte urbaine à Carthage. — Maxime COLLIGNON. Note sur les fouilles exécutées à Aphrodisia par M. Paul Gaudin. — Maurice HOLLEAUX. Rapport sur les travaux exécutés dans l'île de Délos par l'École française pendant l'année 1904.

24. — Académie des Sciences morales et politiques. Séances et travaux. Compte-rendu. 1905, février. — Albert SOREL. La guerre, de 1792 à 1815 (conclusion du tome VIII de *l'Europe et la Révolution française*). — Léon LALLEMAND. La lèpre et les léproseries du xe au xvie siècle (chapitre détaché du tome III de l'*Histoire de la charité*). — P. IMBART DE LA TOUR. Les transformations sociales de la France à la fin du moyen âge. L'avènement de la bourgeoisie. — P. DE BOUTAREL. Quelques mots sur les finances de Louis XIV (variation sur le thème : faites-moi de bonne politique, je vous ferai de bonnes finances). = Mars. G. MONOD. Michelet et George Sand, d'après le Journal inédit de Michelet et leur correspondance. — A. LAIR. Les Universités allemandes en 1838, d'après les souvenirs inédits de M. Dubois, de la Loire-Inférieure.

25. — Société nationale des Antiquaires de France. Séances. 1905, 15 février. — M. A. BLANCHET fait une communication sur le château de Gentilly, ancienne propriété des comtes de Savoie, et sur plusieurs peintres italiens et français qui ont travaillé en 1316 pour le château. — M. Charles MAGNE communique une inscription hébraïque de la fin du xive siècle trouvée à Paris, au coin de la rue d'Ulm et de

la place du Panthéon. — M. Mareuse présente des photographies de la crypte de l'église de Maude. — M. Roman fait une communication sur le sceau des forestiers au moyen âge. = 22 février. M. Monceaux étudie des antiquités chrétiennes récemment découvertes dans la province de Constantine. = 8 mars. M. Jules Maurice fait une communication sur un médaillon de Constantin conservé au Cabinet des médailles, qui représente l'empereur transmettant le pouvoir à ses fils. A ses pieds, une panthère figure le paganisme vaincu, et le phénix complète l'idée de survivance du pouvoir impérial. = 22 mars. M. Cagnat communique, au nom de M. Gauckler, quelques inscriptions trouvées dans les ruines de l'ancienne Sezermes en Tunisie.

26. — Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France. Bulletin. 1904, 5e livr. — Léon Dorez. Dominique de Cortone et Pierre Chambiges. Lettres adressées au cardinal Du Bellay par Jean Tronson et Pierre Perdrier, septembre-octobre 1536 (il semble résulter de cette correspondance qu'en 1536 Dominique de Cortone, dit Boccador, était architecte de la ville, tandis que Chambiges était seulement chargé des fortifications. Le conseil voulait pousser activement le travail de l'Hôtel-de-Ville, et la royauté celui des fortifications). — H. Stein. La vérité sur Boccador, architecte de l'Hôtel-de-Ville de Paris (Boccador est resté l'architecte en chef de l'Hôtel-de-Ville jusqu'en 1539 certainement, sans aucun doute au delà de la mort de Pierre Chambiges, arrivée en juin 1544, et très probablement même jusqu'à son propre décès, en 1549). — A. Tuetey. Rapport au Comité des inscriptions parisiennes sur l'architecte de l'Hôtel-de-Ville (conclut pour Boccador). — E. Mareuse. L'Hôtel-de-Ville et les plans de la tapisserie. — H. O. La grande châsse de la Sainte-Chapelle à la fin du xve siècle.

27. — Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 1904, 2e et 3e trimestres. — Commandant Rousseau. Rapport sur la cachette de Curzay (on y a découvert des haches de bronze antérieures à l'époque celtique). — Le R. P. de la Croix. Sur les fouilles de la rue Paul-Bert (vestiges de constructions romaines à Poitiers). — Léo Desaivre. Le marquis de Chandenier à l'abbaye de Sainte-Geneviève, 1678-1696 (avec son testament). = 4e trimestre. Alfred Richard. M. Lot et l'histoire du Poitou (discute les conclusions présentées par Lot dans son *Hugues Capet* sur les cinq points suivants : 1° date de la mort d'Eudes, comte de Chartres; 2° campagne d'Audebert, comte de Périgord, en Poitou et en Touraine; 3° campagne de Robert II, roi de France, en Poitou; 4° date de la prise de possession du comté de Poitou par Renoul Ier, fils de Gérard, comte d'Auvergne; sur tous ces points, M. Richard est en complet désaccord avec M. Lot). — M. de la Bouralière. L'ancien monastère de la Visitation de Poitiers.

28. — Revue de l'Agenais. 1904, septembre-octobre. — E. Trilles. Historique succinct du 9e régiment d'infanterie. — L. Couyba. L'odys-

les ordres et mourut curé d'Aubiet en 1829, après avoir été aussi bizarre comme curé que comme préfet). = Avril. Ch. Samaran. Blaise de Monluc défend son frère Jean devant l'Inquisition romaine. — C. Daugé. Quelques comptes du vieux Lourdes (xvie et xviie siècles). — P. Coste. Comment se faisait un évêque constitutionnel (élection de Saurine comme évêque de Dax, le 16 février 1791; institution canonique et consécration).

31. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Bulletin archéologique et historique. 1904, 3e trimestre. — Delaval. Les anciennes fortifications de Montauban et le siège de 1621. — Abbé C. Daux. L'Ordre franciscain dans le Montalbanais : sœurs Clarisses; suite et fin. — Abbé Taillefer. La lèpre au xve siècle (publie un rapport médical en latin du 29 août 1457). — Jean de Séverac. Najac et Varen. — Fr. Escar. Une maison de charité au xve siècle (construite par Nicolas Flamel pour les pauvres ouvriers de Paris; avec une planche).

---

32. — Revue d'Alsace. 1905, janvier-février. — H. Hardy. Les émigrés du district de Belfort en 1793 (liste datée du 27 août, avec des notes biographiques sur chacun des émigrés). — J. Wirth. Le recteur Lefebvre, curé de Guémar, de 1760 à 1801 (c'était un oncle du futur duc de Dantzig). — A.-M.-P. Ingold. Turenne et le lieutenant général Reinhold de Rosen (documents inédits sur Turenne en Alsace en 1647); fin dans mars-avril. — A. Hanauer. La Burg impériale de Haguenau (construite dans la première moitié du xie siècle par Hugues d'Eguisheim; ses rapports avec les murs de la ville; sa distribution intérieure). — Mgr Chèvre. Les suffragants de Bâle au xvie siècle; fin. — Id. Les suffragants de Bâle au xviie siècle. — C. Hoffmann. Les élections aux États généraux : Colmar, Belfort; suite. — C. Oberreiner. Essai sur la campagne de César contre Ariovisto (l'Ochsenfeld réunit toutes les conditions indiquées dans les Commentaires de Jules César). — Soldats alsaciens : le colonel Dietrich (né en 1741, tué à Jemmapes, 1792). — Journal de M. de Latouche; souvenirs de 1815; suite.

32 bis. — Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Literatur Elsass-Lothringens. Jahrg XX. — E. Eichler. Pour servir à l'histoire de la poste et des communications dans l'ancien Strasbourg (intéressant pour l'histoire économique, non seulement de Strasbourg, mais de toute l'Alsace). — Stieve. Dagobert Sigismond, comte de Wurmser, 1724-1797 (biographie de ce brave officier alsacien, depuis son entrée dans l'armée française jusqu'à sa mort au service autrichien). — Ernest Martin. Herder (à l'occasion du centenaire de sa mort).

---

33. — Historische Vierteljahrschrift. 1904, Heft 4. — Hampe. Agressions allemandes contre le royaume de Sicile au début du

les ordres et mourut curé d'Aubiet en 1829, après avoir été aussi bizarre comme curé que comme préfet). = Avril. Ch. Samaran. Blaise de Monluc défend son frère Jean devant l'Inquisition romaine. — C. Daugé. Quelques comptes du vieux Lourdes (xvie et xviie siècles). — P. Coste. Comment se faisait un évêque constitutionnel (élection de Saurine comme évêque de Dax, le 16 février 1791; institution canonique et consécration).

31. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne. Bulletin archéologique et historique. 1904, 3e trimestre. — Delaval. Les anciennes fortifications de Montauban et le siège de 1621. — Abbé C. Daux. L'Ordre franciscain dans le Montalbanais : sœurs Clarisses; suite et fin. — Abbé Taillefer. La lèpre au xve siècle (publie un rapport médical en latin du 29 août 1457). — Jean de Séverac. Najac et Varen. — Fr. Escar. Une maison de charité au xve siècle (construite par Nicolas Flamel pour les pauvres ouvriers de Paris; avec une planche).

---

32. — Revue d'Alsace. 1905, janvier-février. — H. Hardy. Les émigrés du district de Belfort en 1793 (liste datée du 27 août, avec des notes biographiques sur chacun des émigrés). — J. Wirth. Le recteur Lefebvre, curé de Guémar, de 1760 à 1801 (c'était un oncle du futur duc de Dantzig). — A.-M.-P. Ingold. Turenne et le lieutenant général Reinhold de Rosen (documents inédits sur Turenne en Alsace en 1647); fin dans mars-avril. — A. Hanauer. La Burg impériale de Haguenau (construite dans la première moitié du xie siècle par Hugues d'Eguisheim; ses rapports avec les murs de la ville; sa distribution intérieure). — Mgr Chèvre. Les suffragants de Bâle au xvie siècle; fin. — Id. Les suffragants de Bâle au xviie siècle. — C. Hoffmann. Les élections aux États généraux : Colmar, Belfort; suite. — C. Oberreiner. Essai sur la campagne de César contre Arioviste (l'Ochsenfeld réunit toutes les conditions indiquées dans les Commentaires de Jules César). — Soldats alsaciens : le colonel Dietrich (né en 1741, tué à Jemmapes, 1792). — Journal de M. de Latouche; souvenirs de 1815; suite.

32 bis. — Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Literatur Elsass-Lothringens. Jahrg XX. — E. Eichler. Pour servir à l'histoire de la poste et des communications dans l'ancien Strasbourg (intéressant pour l'histoire économique, non seulement de Strasbourg, mais de toute l'Alsace). — Stieve. Dagobert Sigismond, comte de Wurmser, 1724-1797 (biographie de ce brave officier alsacien, depuis son entrée dans l'armée française jusqu'à sa mort au service autrichien). — Ernest Martin. Herder (à l'occasion du centenaire de sa mort).

---

33. — Historische Vierteljahrschrift. 1904, Heft 4. — Hampe. Agressions allemandes contre le royaume de Sicile au début du

XIIIe siècle (publie quatre lettres inédites du ms. de Paris, lat. 11867; deux lettres d'Innocent III, l'une de l'été 1205, où il somme l'évêque Léopold de Worms, légat impérial, de ne pas attaquer l'archevêque Nicolas de Salerne, l'autre d'avril ou mai 1211, où il encourage les habitants d'Aversa à résister à Otton IV; une lettre d'un ecclésiastique, peut-être de l'évêque d'Aversa, pour le même objet; une lettre de condoléance d'un sujet du comte Pierre de Celano adressée à son fils après la mort du comte). — G.-F. PREUSS. Mazarin et la candidature de Louis XIV à la couronne impériale, en 1657 (appuyé sur les lettres de Mazarin et les documents des archives des Affaires étrangères, M. Preuss montre que la candidature de Louis n'a été qu'un moyen d'action diplomatique pour Mazarin et qu'il ne l'a jamais sérieusement poursuivie). — HILLINGER. La valeur du schilling dans l'Ewa Chamavorum et la Lex Frisionum (contre un article de Heck dans la *Vierteljahrschrift f. social-u. Wirthschaftgesch.*, II, 3; les schillings de ces deux lois sont identiques aux sous d'or mérovingiens). = Comptes-rendus : *Norden*. Das Papstum u. Byzanz (art. important de STERNFELD). — *Viollet*. Histoire des institutions politiques et administratives de la France; t. III (art. favorable de HOLTZMANN). — *Poupardin*. Le royaume de Provence (excellent). — *Goldmann*. Die Einführung d. d. Herzogsgeschlechter Kærntens in den slovenischen Stammesverband. — *Keutgen*. Atmter und Zünfte (critique assez vive de G. v. BELOW). — *Meyer v. Knonau*. Jahrb. d. d. Reiches u. Heinrich IV u. Heinrich V : Bd. IV, 1085-1096 (art. sévère). — The Pipe Roll of the bishopric of Winchester, p. 1208-1209. — *Schirrmacher*. Gesch. v. Spanien, t. VII. — *Ellinger*. M. Melanchthon (inégal, mais vivant). — *K. Holtzmann*. Kaiser Maximilian II, bis zur seiner Thronbesteigung, 1527-1564. = 1905, Heft 1. W. STOLZE. A propos des douze articles de 1528 (maintient contre Gœtze que les douze articles ont été écrits dans le sud de la Forêt-Noire par Balthazar Hubmaier de Waldshut et non en Haute-Souabe par S. Lotzer). — GLAGAU. Le landgrave Philippe de Hesse à la fin de la guerre de Smalcalde (depuis son retour de la campagne du Danube jusqu'à la capitulation de Halle; insiste sur ses relations avec la France et avec la noblesse hessoise; il s'est tourné trop tard vers Henri II, a manqué d'énergie et a été encouragé à accepter les propositions de Charles-Quint par le désir de ménager son peuple et par les déclarations des chevaliers et des députés des villes réunis au Landtag de Cassel). — OHR. Vieilles et nouvelles erreurs sur la politique ecclésiastique carolingienne (combat avec raison ceux qui, comme M. de la Servière dans son *Charlemagne et l'Église*, voient en Charlemagne un défenseur de la suprématie de l'Église et ceux qui, comme Lilienfein, dans son livre *Die Anschauungen von Staat u. Kirche im Reich der Karolinger*, font de Charlemagne le défenseur des droits de l'État germanique contre l'Église romaine. Le système carolingien était un dualisme naïf qui reposait sur l'union des deux pouvoirs). — KALKOFF. L'Édit de Worms dans les Pays-Bas (analyse les procédés par lesquels

Aleander publia dans les Pays-Bas l'Édit de Worms en quatre langues. La traduction flamande modifiée eut pour objet de la mettre en harmonie avec les coutumes du pays et d'en faire la base d'une politique ecclésiastique qui devait avoir de terribles conséquences). = Comptes-rendus : *Schulz*. Leben des Kaisers Hadrian (excellent). — *Andreas v. Regensburg* sämtliche Werke, hgg. v. *G. Leidinger*. — *Haller*. Papsttum u. Kirchenreform; 1er Bd. (comprend les deux premières parties de l'ouvrage : la Papauté d'Avignon et la Réforme de l'Église au xve s.; l'origine des libertés de l'Église gallicane). — *A. Schultz*. Das hæusliche Leben der europæischen Kulturvœlker v. Mittelalter b. z. zweiten Hælfte des 18 Jahrh. (informe et utile amas de notes). — *A. Caspary*. Ludolf Camphausens Leben (lettres très intéressantes de Camphausen à son frère, sa femme et ses amis politiques). = Seeliger. Histoire et ethnographie (à propos des théories de Ratzel, Wende, Günther).

34. — Byzantinische Zeitschrift. XIV (1 et 2), 28 février 1905. — Max Freiherr von Oppenheim et Hans Lucas. Inscriptions grecques et latines de Syrie, Mésopotamie et Asie Mineure (témoignages importants sur l'extension de l'hellénisme dans la région limitrophe entre l'Asie Mineure, la Syrie du Nord et la Mésopotamie; révèlent des monuments analogues à ceux du Hauran. Deux inscriptions (nos 88 et 89) sont relatives à l'architecte de Justinien, Isidore de Milet; plusieurs autres permettent de dater des monuments. L'étude est accompagnée d'une introduction, d'un index, de quatre planches et d'une carte). — W. Fritz. Lettres apocryphes de Synésius (lettres 157, 158, 159 de l'édition Hercher, *Epistolographi graeci*, Paris, 1873). — Graebner. Une source de Zosime (les témoignages de Zosime sur les invasions des Goths au iiie siècle ne dérivent pas de Dexippos, comme on le croyait généralement, mais d'un auteur anonyme originaire de Syrie qui vivait à la fin du iiie siècle, avant l'avènement de Dioclétien; les renseignements de Zosime sur les Goths sont donc plus certains que ceux qui sont dus à Dexippos). — A. Heisenberg. L'empereur Jean Vatatzès le Miséricordieux, légende grecque du moyen âge (publication du texte d'une vie de Jean Vatatzès, Cod. Vatican, gr. 579, composée entre 1365-1370. Au milieu des erreurs et des confusions dues à la déformation de la tradition, surnagent quelques détails authentiques et entièrement inédits : fondation du monastère de Sosandra, résistance du château de Cyzique après la prise de la ville par les Turcs en 1308. L'auteur est un moine du monastère de Magnésie; instruit, mais sans attaches avec le monde officiel, il représente l'esprit populaire et provincial à la fin du xive siècle). — Jean Dræseke. Athènes sous les Acciaiuoli (dernier éclat de l'hellénisme dans le Péloponèse et à Athènes au xve siècle. Intérêt des lettres inédites de Michel Kalophrenas publiées par Lambros (voy. *Revue historique*, t. LXXXVII, p. 69, 204); elles complètent les détails fournis par la correspondance de Marcus Eugenicus sur la question de l'union). — K. Præchter. Persistance à

l'époque byzantine de la version païenne du miracle de la *Legio fulminata*. — Papadopoulos-Kerameus. Sur un manuscrit dont la copie est attribuée à tort à l'impératrice Marie, en l'an 800 (il s'agit d'une impératrice Marie qui vivait au xie siècle et qui ne peut être que Marie, femme de Michel Ducas). — Preger. Études sur la topographie de Constantinople (porte Myriandros et porte Impériale). = Comptes-rendus : *Leclercq*. L'Afrique chrétienne (montre les relations entre l'histoire religieuse et le milieu ethnique et politique). — *Labourt*. Le christianisme dans l'empire perse sous la dynastie sassanide (important pour l'histoire du nestorianisme). — *Simon Weber*. Die katholische Kirche in Armenien. — *A. Lombard*. Constantin V empereur des Romains (au courant des nouvelles données chronologiques, présente sous un nouvel aspect la figure de Constantin V). — *G. Schmitt*. The Chronicle of Morea. — *Rochol*. Bessarion. — *A. Rambaud*. L'empereur de Carthage. = Notices bibliographiques. Additions à la liste des diplômes (voy. *Byz. Zeit.*, XIII, 697 et suiv.; *Revue historique*, t. LXXXVII, p. 342-343).

35. — Deutsche Rundschau. 1904, octobre. — J. von Verdy du Vernois. Au quartier général de l'armée russe en Pologne sous les ordres du feld-maréchal général comte Berg, de septembre 1863 à novembre 1865. Souvenirs personnels (revue des événements politiques depuis le départ du grand-duc Constantin jusqu'à son rappel); fin en novembre (anecdotes concernant surtout le monde militaire). — Ernst Bernheim. La légende impériale en Allemagne; son origine et son importance (il s'agit de la légende qui se personnifia en Frédéric Barberousse). = Novembre. H. Oldenberg. Les études sur les religions de l'Inde ancienne (lecture faite au Congrès des arts et des sciences à Saint-Louis, sept. 1904). — L. Blennerhassett. Le duc de la Rochefoucauld-Liancourt, 1747-1827. = Décembre. E. Kuehnemann. Les *Brigands* de Schiller et leur place dans la littérature mondiale. = 1905, janvier. Otto Seeck. Le musée de l'empereur Frédéric à Berlin. — L. Blennerhassett. Lord Acton, 1834-1902. = Février. Fried. von Oppeln-Bronikowski. Les fouilles récentes au Forum romain. = Mars. Alfred Philippson. La Grèce; le sol et la mer (influence du milieu sur le développement historique de la Grèce). — W. Gensel. Don Diego Velasquez.

36. — Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Litteraturen. Bd. 112, Heft 3-4. — Eugen Oswald. Thomas Carlyle (ses rapports avec sa femme et ce qu'on en a dit).

37. — Zeitschrift für ægyptische Sprache und Altertumskunde. Bd. XLI, Heft 1. — O. Rubensohn et F. Knatz. Rapport sur les fouilles d'Abusir-el-Malaq en 1903 (Abusir est sur l'emplacement d'une localité antique où le culte d'Osiris a joué un rôle important; cette ville antique s'appelait probablement « Abydos du Nord ». On y a trouvé des momies, du mobilier funéraire, des vases, des bijoux; l'ob-

jet le plus remarquable est une figurine de bronze qui a servi de manche de miroir). — Georg SCHWEINFURTH. Un temple nouvellement découvert à Thèbes (petit sanctuaire du dieu Thot; cf. Maspero, dans *le Temps* du 15 août 1904). — W. BRIX. Une date de l'ère sothiaque dans un nouveau papyrus de Kahoun (elle est du temps du moyen empire; on peut admettre avec L. Borchardt que la septième année du règne de Senwosret III correspond à l'année 1875 av. J.-C., mais avec une marge de dix à vingt ans avant ou après). — Ludwig BORCHARDT. Les dates d'après la nouvelle lune qu'on trouve dans les papyrus d'Illahoun peuvent-elles être utilisées? (oui, mais avec grande précaution). — Kurt SETHE. Le nom de Sésostris. — ID. Schoinos et Dodekaschoinos. — Heinrich SCHÆFER. L'uræus dans la coiffure royale (il est inexact de considérer l'uræus comme le symbole particulier de la royauté égyptienne). — ID. Le papyrus magique de Harris VIII, 9-IX, 14 et le récit de Plutarque sur la mort d'Osiris (les deux passages n'ont absolument aucune ressemblance).

38. — Berichte über die Verhandlungen der k. Sæchsischen Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig. Philologisch-historische Klasse. Bd. LVI, n° 1. — Richard MEISTER. Contributions à l'épigraphie et à la dialectologie grecques; IV : l'inscription de Sillyon et le dialecte de Pamphilie. = N° 2. Friedrich MARX. Le ms. de Filastrius à Trèves (ce ms., utilisé par Sichardus, qui édita le premier les Hérésies de Filastrius, et considéré depuis comme perdu, a été retrouvé en 1902 dans les papiers de Gœrres. Comparaison du manuscrit avec le texte qui a servi de base à l'édition de Vienne). = N° 3. Moritz VOIGT. Les systèmes officiels des calculs des fractions chez les Romains. — Albert HAUCK. Sur l'excommunication de Philippe de Souabe (Philippe a-t-il été excommunié « publice et solemniter »? Non, car les déclarations du pape Innocent III altèrent les faits et sont indignes de créance).

39. — K. Gesellschaft der Wissenschaften in Leipzig. Abhandlungen der philologisch-historischen Klasse. Bd. XXII, n° 4. — Franz STUDNICZKA. Tropæum Trajani; contribution à l'histoire de l'art à l'époque impériale (le trophée d'Adamklissi est sans doute un travail de soldats amateurs; néanmoins, c'est une œuvre caractéristique, non de l'art du temps d'Auguste, mais du « style baroque » qui se forma sous Néron et les Flaviens et qui prolongea au temps de Trajan et d'Hadrien les influences néo-classiques). = Bd. XXIV, n° 1. W.-H. ROSCHER. Les nombres sept et neuf dans le culte et la mythologie des Grecs. En appendice, additions aux « Périodes et semaines ennéadaires et hebdomadaires » (les nombres sept et neuf ont un caractère sacré, typique, plein de sens; leur importance dans le culte et la mythologie antiques; leurs rapports avec certaines divinités ou héros, tels qu'Apollon; des traces qu'ils ont laissées dans le culte d'autres peuples). = N° 2. Franz EULENBURG. La fréquentation des universités allemandes, depuis leur fondation jusqu'à nos jours (nombre des étu-

diants, durée des études, enseignement académique, division des facultés, professeurs d'université, promotions). = N° 3. Richard MEISTER. Doriens et Achéens; 1re partie (détermine la distribution des peuples à Lacédémone et en Argolide d'après le dialecte; montre que les Doriens s'établirent dans les principales villes comme race dominatrice, tandis que les terres des Périèques demeurèrent aux Achéens. Pour la Crète, même séparation des peuples d'après les dialectes; avant l'époque dorienne, on y parlait généralement l'achéen).

40. — **Annalen des historischen Vereins für den Niederrhein, insbesondere die alte Erzdiœzese Kœln**. Heft 78. — Joseph GREVING. L'état des habitations et de la propriété dans les diverses classes de la population à Cologne, paroisse de Saint-Kolumba, du XIIIe s. au XVIe (étude basée sur des listes de contributions; bien qu'il ne faille pas en généraliser les résultats, ceux-ci intéressent cependant l'histoire du morcellement de la propriété foncière et celle des groupements sociaux et économiques de la population dans les villes du moyen âge). — E. VON OIDTMANN. Les portraits du général de cavalerie Jean de Werth. — Karl FUESSENICH. Les missions populaires dans les duchés de Juliers et de Berg au XVIIIe s. (ces missions, organisées par les Jésuites, survécurent à l'abolition de l'ordre. La méthode de prédication pour le carême était autre au XVIIIe s. que dans les siècles antérieurs; elle s'inspire surtout de modèles italiens).

41. — **Beitræge zur Bayerischen Kirchengeschichte**. Bd. X. — K. SCHORNBAUM. Contributions à l'histoire de la Réforme en Brandebourg (traite en particulier de Séb. Franck. Lettres de Luther). — Karl KERN. Pour contribuer à la bibliographie de Luther (sur une édition de la traduction en allemand du traité de Luther intitulé : *De abroganda missa*).

42. — **Beitræge zur Geschichte des Niederrheins. Jahrbuch des Düsseldorfer Geschichtsvereins**. Bd. XVIII. — K. SALLMANN. Organisation de l'administration centrale de Juliers-Berg au XVIe s. (chap. IV : la Chancellerie; ch. V : la Cour des comptes. Le tableau de cette administration est caractéristique pour l'histoire administrative de l'époque). — Ernst BAUMGARTEN. La lutte du Palatin Philippe-Guillaume avec les États de Juliers-Berg, de 1669 à 1672 (d'après les actes des assemblées locales, qui se trouvent aux archives de l'État prussien à Dusseldorf).

43. — **Hansische Geschichtsblætter**. Jahrgang 1903 (paru en 1904). — Goswin VON DER ROPP. Constantin Hœhlbaum; art. nécrologique. — Ernst DÆNELL. La Hollande et la Hanse au XVe s. (la rivalité des Hollandais et de la Hanse ne conduisit pas seulement la Hanse à prendre des mesures rigoureuses, hostiles, à l'égard du commerce hollandais, mais à la guerre, notamment avec les villes wendes, dans la première moitié du siècle. La période décennale qui suivit la guerre ne fut pas un temps de prospérité, mais d'épuisement pour la Hollande. Cependant, le commerce hollandais avec l'Orient ne put être détruit

ni dans la première, ni dans la seconde moitié du siècle; au contraire, il s'établit de plus en plus solidement, d'autant plus que les villes orientales de la Hanse désapprouvaient les mesures de rigueur prises par les villes wendes). — Friedrich Techen. Les procès-verbaux des villes wendes concernant la monnaie (publie des documents qui ont été omis dans les procès-verbaux de la Hanse par Koppmann et von der Ropp). — Karl Koppmann. Additions aux procès-verbaux de la Hanse de 1407-1429, d'après les archives municipales de Lunebourg.

44. — Jahrbuch des Geschichtsvereins für das Herzogtum Braunschweig. Jahrg. II. — S. Issleib. Philippe de Hesse, Henri de Brunswick et Maurice de Saxe, 1541-1547 (travail fait à l'aide des documents d'archives de Berlin, Dresde, Hanovre, Marbourg, Weimar et Wolfenbüttel; l'auteur en arrive en somme à condamner la conduite de Philippe à l'égard du duc Henri. Philippe a fait saisir Henri par un coup de force et s'est refusé à toute réconciliation, tout comme lui-même plus tard fut arrêté par l'empereur. Quant à Maurice, avant l'arrestation, il a joué le rôle d'intermédiaire, et, après l'arrestation, il a travaillé à la délivrance).

45. — Mitteilungen des Vereins für Anhaltische Geschichte und Altertumskunde. Bd. X, Heft 1. — Albert Haase. Le « Städtebuch » de Braun et l'industrie au xvie s. (décrit cet ouvrage de Braun-Hohenberg, paru en cinq volumes, à partir de 1572, et parle des métiers représentés par les gravures). — Arthur Kleinschmidt. La mère du « vieux Dessau »; épisodes de sa vie (on trouvera dans cet article une partie de la correspondance de la duchesse Henriette-Catherine de Dessau, née princesse d'Orange, 1637-1708).

46. — Neues Archiv für Sæchsische Geschichte und Altertumskunde. Bd. XXV. — Oscar Huettig. Les bienfaits de la guerre de Sept ans pour la Saxe électorale (la guerre a été une source de progrès en ce qui concerne le bien-être général, l'augmentation de la population, l'instruction populaire et l'organisation militaire). — K. Hæbler. Le général de Thielmann (la découverte aux archives de l'État à Dresde d'un grand nombre de lettres, de pièces d'archives et autres documents permet de rectifier en beaucoup de points la biographie du général publiée en 1894 par H. de Petersdorff, de montrer en particulier que ses mérites ont été très exagérés). — Woldemar Lippert. Études sur la chancellerie wettinienne et ses registres au xive s. (2e et dernière partie de ce travail important). — Arno Guenther. L'armée suédoise en Saxe, 1706-1707 (travail important d'après des documents nouveaux trouvés dans les archives de Suède).

47. — Schriften des Vereins für die Geschichte Leipzigs. Bd. VII. — F.-Max Næbe. Leipzig et ses environs aux temps préhistoriques (des populations qui habitèrent ce pays). — Ernst Kroker. « Hans Pfriem » dans les contes et le jeu de Noël (cette légende se rencontre pour la première fois dans les Propos de table de Luther).

48. — Württembergische Vierteljahrshefte für Landesgeschichte. Neue Folge. Jahrg. XIII. — B. Klaus. Pour servir à l'histoire de la situation ecclésiastique dans l'ancienne ville impériale Schwæbisch-Gmünd et de son territoire (bien que la ville n'ait point, comme la plupart des autres villes impériales de la Souabe, adopté la nouvelle foi, la Réforme y a cependant laissé des traces. La lutte entre les deux confessions et la situation religieuse après la guerre de Trente ans sont exposées d'après des pièces d'archives). — Rieber. Le père de la reine Hildegarde (le père de Hildegarde, femme de Charlemagne, fut sans doute le comte thurgovien Pabo, mentionné dans un texte de 744). — J. Kamann. Les correspondances du conseil de Nuremberg pour servir à l'histoire de la guerre de Wurtemberg en 1519 et les Mémoires de Christophe Fürer sur la deuxième campagne de la ligue contre le duc Ulrich (ces documents, négligés jusqu'ici, sont tout à fait dignes d'attention; ils sont publiés en partie in extenso). — Gmelin. Relation du siège d'Ulm en 1552 (trouvée dans les archives de l'État à Stuttgart; la ville, étant restée fidèle à l'empereur, fut assiégée par Maurice de Saxe et ses alliés. La relation ne contient pas seulement les faits; elle donne encore un tableau des sentiments qui animaient la population; elle est reproduite intégralement).

49. — Zeitschrift des Vereins für Geschichte und Altertum Schlesiens. Bd. XXXVIII. — Colmar Gruenhagen. Breslau et les princes du pays; III : Sous le grand Frédéric (la domination prussienne a ouvert à beaucoup d'égards une ère de prospérité pour les villes silésiennes; elle leur a créé, d'autre part, une situation étroitement subordonnée; ce fut le cas, en particulier, pour Breslau. Cependant, Frédéric ne réussit pas à rétablir l'équilibre dans les finances, si bien que ses successeurs durent recourir à des mesures exceptionnelles pour éviter la banqueroute de la ville). — Gustav Bauch. Pour servir à l'histoire littéraire de l'humanisme; VI : le Chapitre de Breslau et l'humanisme (des membres du chapitre qui se sont signalés comme humanistes; une fois de plus, ce chapitre « a rempli la noble mission de l'Église au moyen âge, qui était de favoriser le développement des sciences »). — Arnold-Oskar Meyer. Pour servir à l'histoire de la contre-Réforme en Silésie (d'après les archives du Vatican; publie un rapport de l'évêque de Breslau, André Jerin, sur la situation de l'Église catholique en Silésie en 1586, ainsi que des documents et des lettres pontificales pour servir à l'histoire de l'évêque de Breslau, Jean VI, 1603-1605).

50. — Zeitschrift des Westpreussischen Geschichtsvereins. Heft 47. — Max Perlbach. Les sources pour l'histoire de l'ordre Teutonique (rapport sur les publications, déjà effectuées, des sources pour l'histoire des provinces de la Prusse orientale et occidentale et sur les projets de nouvelles publications. Appendice sur les ouvrages publiés par les sociétés historiques des deux provinces). —

Hermann Freytag. L'humanisme prussien jusqu'en 1550 (parle d'abord des hommes, nés dans les provinces prussiennes, qui ont pris part au mouvement humaniste dans les écoles supérieures de l'Allemagne et de l'étranger; les centres de l'humanisme dans les domaines de l'ordre Teutonique furent les cours du grand maître Frédéric de Saxe, de l'évêque Job de Dobeneck, du duc Albert, la cour de l'évêque de Heilsberg, les villes de Dantzig et d'Elbing et l'Université de Kœnigsberg. En 1550, l'humanisme triomphait en Prusse). — Max Bær. Les tribunaux prussiens au temps de la domination polonaise (expose l'organisation de ces tribunaux, exception faite des tribunaux ecclésiastiques et municipaux, ainsi que la justice en Ermlande. On n'avait pas encore fait l'histoire de l'organisation judiciaire dans la Prusse polonaise). — Ferdinand Hirsch. Le Grand Électeur et le Dr Ægidius Strauch (malgré l'abondance des matériaux, on n'a pas encore fait l'histoire de la conduite brutale de l'Électeur envers Strauch; ce dernier fut en partie compromis dans les troubles de Danzig en 1674-1676, où furent impliqués les Suédois et le Brandebourg; c'est pour ce motif que l'Électeur le fit arrêter sur la route de Hambourg et le tint en prison pendant trois ans pour avoir été favorable aux Suédois).

---

51. — Jahrbuch für Landeskunde von Niederœsterreich. Neue Folge. Jahrg. II. — Josef Lampel. La marche orientale des Babenberg et ses « tres comitatus » (recherches juridiques et topographiques sur la question de savoir si, dans les trois grandes circonscriptions de ce qui fut plus tard l'Autriche, on peut retrouver la trace d'une organisation plus ancienne). — Victor Bibl. Les États de la Basse-Autriche et la Révolution française (Léopold II rétablit l'autonomie administrative supprimée par son frère Joseph; ainsi, les institutions du droit féodal, qu'on enterrait justement en France, ressuscitèrent en Autriche; cependant, les pensées de Joseph, favorables au droit populaire, survécurent parmi les membres du gouvernement jusqu'au temps de Metternich). — Id. Les États catholiques et protestants de la Basse-Autriche au xviie s. (les luttes confessionnelles n'eurent pas seulement des motifs religieux, mais aussi politiques; c'est le catholicisme qui l'emporta). — Benedikt Hammerl. Les archives du château de Weitra jusqu'en 1606 (catalogue de 122 documents, pour la plupart inédits, du milieu du xive s. à la fin du xvie; beaucoup se rapportent à des ducs autrichiens et des empereurs d'Allemagne).

52. — Wiener Studien. Zeitschrift für klassische Philologie. Jahrg. XXVI, Heft 1. — Moritz Waisz. Les rivages du Pont dans Sophocle (Sophocle connaissait bien la situation de Colchis; c'est donc avec raison qu'on lui a fait honneur de connaissances géographiques). — Johann Zahlfleisch. La météorologie d'Aristote. — Aug. Engelbrecht. Un prétendu témoignage de Sénèque sur les écrits philosophiques de Tite-Live (dans la lettre 46 de Sénèque, Tite-Live n'est

pas, comme on l'a prétendu par erreur, désigné comme auteur d'écrits philosophiques). — Stephan Brassloff. Contribution au commentaire de la *Lex Acilia repetundarum*. — Josef Fuchs. Hannibal dans l'Italie centrale (sur la situation des armées et sur les événements qui se sont accomplis près du lac Trasimène pendant la seconde guerre punique; les descriptions du pays par Polybe et par Tite-Live sont exactes et se correspondent parfaitement).

53. — Zeitschrift des deutschen Vereines für die Geschichte Mæhrens und Schlesiens. Jahrg. VIII, Heft 1-2. — Anton Breitenbach. Comment furent occupés les évêchés de Prague et d'Olmütz jusqu'au moment où les deux chapitres commencèrent à exercer exclusivement le droit d'élire leur évêque (le principe de l'élection canonique des évêques en général, puis de l'élection par les chanoines exclusivement, n'a point sa source, pour Prague ni pour Olmütz, dans un règlement ecclésiastique déterminé; il s'est développé peu à peu et dans un étroit rapport avec la marche des choses en Allemagne; il a triomphé définitivement à Prague, aussi bien qu'à Olmütz, vers la fin du xiiie s.). — Gustav Bauch. Augustinus Olomucensis (compléments à la biographie de cet humaniste morave publiée par Wotke dans la *Zeitschrift*, II, 17). — Karl Berger. La croyance à la sorcellerie et aux vampires dans la Moravie septentrionale. = Heft 3-4. Max Eisler. Histoire de Bruno de Schauenburg (cet évêque d'Olmütz est important surtout pour l'histoire d'Ottocar II, ainsi que pour l'histoire de l'empire allemand au xiiie siècle). — A. Rzehak. Instruments d'agriculture du prémoyen âge (trouvés dans la Moravie méridionale; comparaison avec des trouvailles semblables faites dans les pays voisins).

---

54. — Századok (*les Siècles*). Mai. — Gy. Lánczy. Le troisième Congrès international d'histoire (exposé très détaillé des travaux présentés). — J. Illéssy. Les archives de la Transylvanie en 1770 (le gouvernement avait demandé, en 1769, à chaque comitat de lui rendre compte de l'état de ses archives. Reproduction des réponses des comitats). — G. Éble. Nos griefs concernant l'armée en 1758 (les magnats hongrois s'efforçaient de donner un caractère national aux régiments qu'ils recrutaient et commandaient. La cour viennoise vit cela de mauvais œil dès le xviiie siècle, et, toutes les fois qu'une vacance se produisit dans les rangs des officiers, elle y nomma des Allemands et changea l'uniforme des régiments. L'auteur publie une réclamation du comte François Károlyi adressée à Marie-Thérèse à ce sujet. La réponse fut évasive). = Comptes-rendus : *E. Meyer*. Zur Theorie und Methodik der Geschichte. — *K. Breysig*. Aufgaben und Maasstäbe einer allgemeinen Geschichtsschreibung (éloge). — *S. Borovszky*. Le comitat de Gömör-Kishont (fait partie des monographies des comitats et des villes de Hongrie. Critiques de détail). — *V. Jászi, O. Polner, G. Ferdinandy, B. Schiller*. La Pragmatique Sanction et les statuts de

la maison impériale et royale (plusieurs conférences ont été faites à la Société de jurisprudence à l'occasion du mariage de François-Ferdinand avec la comtesse Chotek. Il s'agit de savoir si les enfants issus de ce mariage pourront régner en Hongrie. La loi de 1900, art. 24, a tranché la question dans le sens négatif. Les discussions de ces savants ont principalement porté sur les mots de la Pragmatique Sanction : *legitimos, romano-catholicos successores utriusque sexus Austriae archiduces*). — *A. Pierantoni*. Il colonnello Alessandro Monti e la legione italiana in Ungheria, 1849. — Gli Ungheresi nelle guerre nazionali italiane, 1848-1866 (détails très intéressants, d'après les mémoires inédits de Monti, qui a pris part à la révolution hongroise et fut décoré par Kossuth). — *F. Hanuy*. Histoire des mariages mixtes au point de vue du droit magyar (quelques erreurs, mais l'ensemble est bon). — Répertoire historique slave. = Juin. G. Teleki. La mère de Michel Teleki (Michel Teleki, 1634-1690, a joué un rôle important en Transylvanie comme conseiller du prince Apafy. La Société historique éditera prochainement sa correspondance. L'article donne une analyse des quatre-vingt-une lettres que sa mère lui adressa de 1656 à 1678). — M. Sufflay. Le fragment de la Chronique de Jean de Gercse (ce fragment, édité par Kercselics dans son : *De regnis Dalmatiaae-Croatiae-Slavoniae notitiae praeliminares*, n'est pas l'œuvre d'un faussaire. L'auteur est bien Jean, prieur de Gercse, qui a utilisé pour son travail une chronique de Pécs du xie siècle. Cette chronique est peut-être identique aux *Antiqui libri de gestis Hungarorum* mentionnés dans les sources magyares. Outre cette chronique, Jean a encore utilisé les Annales de Stade et une chronique inconnue du sud de la Dalmatie). — L. Zoltai. Les abbayes de Hortobágy (complément de l'ouvrage de K. Végh, qui porte le même titre). — V. Fraknoi. Le roi Mathias Corvin constructeur de villes (ajoute quelques documents à l'étude de M. Csánki. Voy. *Századok*, avril). = Comptes-rendus : Mittheilungen des k. und k. Kriegsarchivs. Dritte Folge; t. I et II (documents importants. L'apologie de Haynau, surnommé « la hyène de Brescia », tentée par Bartsch, ne convaincra personne). — *J. Csoma*. Les armoiries des grandes familles hongroises (comble une lacune. Voy. *Rev. hist.*, juillet-août 1904). — *O. Redlich*. Rudolf von Habsburg (éloge). — *L. Tomanovic*. Ivan Crnojevic (ouvrage écrit en serbe, d'après des documents conservés aux archives de Venise). — *E. Reid* et *Ch. Coe*. Captain Mayne Reid (l'analyse insiste sur les rapports de Mayne Reid avec Kossuth). — *L. Dézsi*. Les méthodes de l'histoire littéraire (éloge). — *S. Milhoffer*. Le comte Étienne Széchenyi. — Le baron Joseph Eötvös (pour le grand public). — Répertoire historique slave. = Septembre. Fascicule entièrement consacré à François II Rákoczi et à son temps (l'empereur-roi, par un rescrit daté du 18 avril 1904, a permis que les cendres de Rákoczi et des autres chefs du soulèvement national de 1703 soient ramenées en Hongrie. Le retour aura lieu au printemps 1905. Les cendres de Rákoczi et de ses chefs seront inhumées à la

cathédrale de Cassovie (Kassa), celles de Tököly à Késmárk. Voy. *Revue bleue*, 15 octobre 1904). — L. Szádeczky. Souvenirs des Kouroucz, soldats de l'indépendance, en Turquie (décrit, d'après un récent voyage, la maison d'Éméric Tököly et de sa femme, Hélène Zrinyi, à Izmid, en Asie Mineure; puis les souvenirs de Rákoczi et de ses fidèles, conservés à Rodosto; enfin, la maison et le tombeau de Bercsényi, général en chef des troupes de Rákoczi). — J. Szendrei. L'exposition des reliques de Rákoczi à Kassa (cette exposition a eu lieu en 1903 pour fêter le deuxième centenaire de la prise d'armes contre les Habsbourg. Description détaillée des objets exposés). — I. Kiss. Contributions à l'histoire littéraire de l'époque de Rákoczi (fait connaître un manuscrit conservé à Rugonfalva et qui contient plusieurs chants des Kouroucz. M. Coloman Thaly, le savant historien de cette époque, a publié, en 1872, deux volumes sur la littérature des Kouroucz). — S. Takáts. Les traitres d'Ersekujvár. — G. Éble. Alexandre Károlyi après la capitulation de Majtény (c'est Károlyi qui a conclu, en 1711, avec Pálffy, la paix de Szatmár, qui a mis fin au soulèvement. Publie une lettre inédite de Károlyi). — G. Éble. Un Dessewffy, labancz (de la grande famille des Dessewffy, dont Éble a écrit l'histoire, il n'y en eut qu'un seul, Sigismond, qui combattit avec les Impériaux. On appelait ceux-là des « labancz »). = Comptes-rendus : *E. Domján*. L'autobiographie de François II Rákoczi, traduite du latin (peu réussie). — *E. Jurkovich*. François II Rákoczi et la ville de Beszterczebánya. — *E. Richter*. Le temps des Kouroucz, 1703-1711 (la première publication est supérieure à la seconde; toutes deux sont intéressantes et nous montrent le rôle joué par deux villes minières, Beszterczc et Selmecz, pendant l'insurrection). — *D. Gagyhy*. Les récits poétiques de l'époque de Rákoczi (rien de nouveau). — *L. Dézsi*. La prière de Rákoczi (description bibliographique des trois exemplaires, hongrois, allemand et latin, conservés à l'église protestante de Löcse). — *B. Baranyai*. Bibliographie de l'époque de Rákoczi; suite en octobre, novembre et décembre. = Octobre. L. Thalloczy. Les Romains en Bosnie; suite en novembre et décembre (chapitre détaché d'une histoire de la Bosnie et de l'Herzégovine. Travail approfondi, utilisant toutes les sources connues et qui promet d'être définitif). — I. Szentpétery. Le Conseil du gouvernement en 1401 (le roi Sigismond ayant été emprisonné par les grands seigneurs, le pouvoir royal fut exercé par un conseil composé de magnats et de prélats. Fait connaître les actes de ce Conseil qui a exercé son pouvoir du mois d'avril au mois d'octobre 1471). = Comptes-rendus : *V. Fraknoi*. Le comte François Széchenyi, 1754-1821 (éloge. Voy. *Rev. hist.*, juillet-août 1904). — *J. Kele*. Le rachat du Jász-Kunság (ce district fut vendu par Léopold Ier à l'ordre Teutonique en 1702 et racheté par Marie-Thérèse en 1745). — *C. Eubel*. Bullarium Franciscanum; t. V-VII (éloge). — *W. Ebstein*. Die Krankheiten im Feldzuge gegen Russland, 1812 (intéressant). — *B. Daun*. Veit Stoss und seine Schule in Deutschland, Polen und Ungarn (les trois fils de

l'artiste ont émigré en Transylvanie). — *L. Villari*. The Republic of Ragusa (quelques erreurs relevées et rectifiées par le critique M. Louis Kropf). — *A. Freeman*. The historical geography of Europe; Atlas to the historical geography of Europe (critique des parties concernant la Hongrie). — *I. Kont*. Un poète hongrois : Michel Vörösmarty, 1800-1855 (leçons détachées d'un cours libre à la Sorbonne). — *P. Korody*. Annuaire de la Société historique et archéologique du comitat Alsófehér; t. XII (intéressant). = Novembre. J. Váczy. Les œuvres politiques du baron Joseph Eötvös (à propos de l'édition des œuvres complètes d'Eötvös, poète, romancier, publiciste et homme d'État. Élève de l'école du libéralisme classique, il a combattu, avant la Révolution de 1848, pour les idées égalitaires, pour une centralisation du pouvoir législatif et administratif, pour la création d'un ministère responsable; après la Révolution, il a préparé, avec Deák, le compromis austro-hongrois. L'article ne parle pas de son ouvrage politique le plus important : *l'Influence des idées dominantes du XIXe siècle sur l'État*, accueilli avec beaucoup de faveur en France et en Allemagne). — V. Csapó. Le général Pierre Györy (a combattu dans l'armée de Rákoczi). — F. Baumgarten. Notes critiques (contributions à l'histoire de l'époque arpadienne : 1° le passage du ms. lat. 11018 de la Bibliothèque nationale de Paris sur le lieu de sépulture de saint Ladislas, 1077-1095, confirme l'opinion de F. Mátyás d'après laquelle le roi fut, en effet, enterré d'abord à Somogyvár, le monastère bénédictin de Saint-Gilles, fondé par lui en 1091 et où l'on ne recevait que des novices français; 2° le passage du ms. lat. 6238 sur les revenus du roi Béla III, 1173-1196, beau-frère de Philippe-Auguste, ne fut pas écrit pour le mariage du roi magyar avec la sœur du roi de France; c'est plutôt une liste des biens du haut clergé magyar faite pour la curie romaine). — J. Bleyer. Le poème de Michel Beheim sur Vlad Drakul (polémique contre l'article de Schullerus, paru dans le *Korrespondenzblatt des Vereins für Siebenbürgische Landeskunde*). = Comptes-rendus : *M. Matunák*. La forteresse de Véghles (faible). — *W. Ketrzynski*. Der Deutsche Orden und Konrad von Masovien, 1225-1235 (éloge. L'ordre Teutonique a commis en Pologne les mêmes méfaits qu'en Hongrie; seulement, les Hongrois l'ont chassé de leur territoire, trouvant qu'il était *tamquam ignis in sinu, mus in pera et serpens in gremio*). — *S. Giesswein*. L'histoire de la philosophie et la sociologie (bon). — *E. Reich*. Foundations of modern Europe (généralisations trop hardies, comparaisons encore plus hardies. Critiques de détail). — *J. Schmitt*. The Chronicle of Morea (bon). — *G. Kossa*. Bibliographie hongroise des vétérinaires, 1472-1904 (utile). = Décembre. S. Márki. Saint Paulin et les Avares (biographie détaillée du patriarche d'Aquilée, né entre 726 et 730, mort en 804). — A. Pór. Relations des Magyars avec les Ruthènes au XIVe siècle (l'historien de Louis le Grand cherche dans les annales des Polonais les faits qui ont amené le roi magyar à conquérir la Galicie). = Comptes-rendus : *Z. Ferenczi*. Le baron Joseph Eötvös, 1813-1871 (bon). — *G. Voino-*

vich. Le baron Joseph Eötvös (étude serrée, mais peu exacte; se perd dans des généralités; aucune originalité). — *S. Apponyi*. Hungarica; t. II (ouvrage bibliographique d'une haute valeur). — *E. Armstrong*. The Emperor Charles V (pour le grand public; ne connaît pas les historiens magyars; s'appuie sur Huber). — *E. Berner*. Jahresberichte der Geschichtswissenschaft; t. XXV (relève les articles concernant la Hongrie). — Répertoire historique slave.

55. — Budapesti Szemle. Mai. — L. Rácz. Immanuel Kant (à propos du centenaire de sa naissance). — G. Kautz. Akos Beöthy sur le comte Étienne Széchenyi (contre Beöthy, qui, dans son ouvrage sur la constitution hongroise, a accusé Széchenyi d'utilitarisme. Comp. *Rev. hist.*, juillet-août 1903). = Comptes-rendus : *E. Veress*. La reine Isabelle, 1519-1559 (fait partie des monographies historiques. Éloge). — *O. Jászi*. La philosophie du matérialisme en histoire (clair et précis). — *G. Hanotaux*. L'énergie française (livre animé du plus pur esprit français). = Juin. P. Gyulai. En mémoire de François Deák (discours prononcé à la séance solennelle de l'Académie, à l'occasion du centenaire de la naissance de Deák. Esquisse de sa vie). — L. Joob. Les principes de la sociologie (d'après le livre de G. Palante : *Précis de sociologie*). — B. Radvánszky. Les poésies de Jean Rimay (les œuvres de ce poète du xviie siècle, découvertes par Radvánszky, seront prochainement éditées par l'Académie). — F. Gyalui. L'avenir des bibliothèques hongroises (plaidoyer en faveur des bibliothèques populaires. L'auteur fait à l'Université de Kolozsvár le seul cours de bibliographie et de service des bibliothèques qui existe en Hongrie). = Comptes-rendus : *Gobineau*. La Renaissance (la Société Kisfaludy a fait traduire ces deux volumes par Étienne Székely). — *K. Fischer*. Francis Bacon und seine Schule (éloge). — *A. Riehl*. Zur Einführung in die Philosophie der Gegenwart (beaucoup de goût et de savoir). = Juillet. L. Kropf. L'Angleterre et la Révolution hongroise; fin en août (étude très détaillée d'après les *British and Foreign State Papers*, les *Parliamentary Debates*, les biographies de Palmerston et de Russell, les journaux anglais de l'époque. Rôle joué par l'ambassadeur anglais Ponsonby à Vienne. L'auteur cite les principaux discours prononcés à la Chambre anglaise en faveur des Hongrois). — B. Radvánszky. L'amitié de Balassa et de Rimay (Rimay peut être considéré comme le continuateur du premier poète lyrique hongrois Balassa). — J. Ajtay. Les nationalités en Hongrie au xviiie siècle (après l'expulsion des Turcs, 1720, la Hongrie ne comptait que 2 millions et demi d'habitants, dont 46 °/₀ Magyars, 13 °/₀ Allemands, 17.8 °/₀ Slovaques, 4.2 °/₀ Serbes et 19 °/₀ Valaques; soixante ans plus tard, grâce aux nombreuses colonisations dans les contrées dévastées par les Turcs, on comptait 9 millions d'habitants, dont 29 °/₀ Magyars. Aujourd'hui, sur 17 millions d'habitants, 51.4 °/₀ sont des Hongrois). — I. Hegedüs. Les poésies latines de Pétrarque (étude accompagnée de la traduction

en vers hongrois de quelques églogues). — B. ALEXANDER. Kantiana. = Compte-rendu : *M. Polláк*. Jean Arany et la Bible (fait avec soin). = Août. M. KÁRMÁN. L'école confessionnelle et le contrôle de l'État dans l'enseignement primaire; suite en septembre et octobre (le nouveau projet de loi sur l'enseignement primaire, élaboré par le ministère hongrois, confère à l'État un certain contrôle sur les écoles confessionnelles. Ce projet amène l'auteur à examiner la situation de l'enseignement primaire dans tous les États de l'Europe. Étude très documentée, très au courant de l'organisation des écoles primaires dans tous les pays). — Jules HARASZTI. Portraits de la littérature française du XVIIe s. (Bossuet, Pascal, Retz, Mme de Sévigné). = Comptes-rendus : *Jules Mandello*. Contributions à l'histoire des salaires au moyen âge (d'après les documents des archives de Pozsony. Beaucoup de soin). — *L. Láng*. La politique douanière au dernier siècle (éloge). = Septembre. J. VARGA. Le système des deux enfants (les doctrines de Malthus commencent à se faire sentir en Hongrie; l'émigration en Amérique et la baisse dans la natalité menacent sérieusement certaines contrées. Il y a déjà mille communes où la population reste stationnaire ou diminue). = Comptes-rendus : *L. Szádeczky*. Les œuvres et la correspondance du baron Pierre Apor, 1676-1752 (éloge. Voy. *Rev. hist.*, juillet-août 1904). — *Z. Beöthy*. Jókai par lui-même (pages détachées des œuvres du grand romancier, où il rappelle ses souvenirs; l'introduction est par trop élogieuse). — *I. Kiss*. Le procès de Georges Radvánszky, 1724-1725 (documents curieux sur le mariage d'un protestant avec une catholique). = Octobre. G. KOVÁCS. Le développement historique de la propriété foncière en Russie; suite en novembre (étude détaillée d'après les travaux russes, allemands, français et anglais sur le système des « mirs » ou communauté rurale). = Compte-rendu : *Charles Lyka*. Sur l'art (analyse détaillée). = Novembre. Z. FERENCZI. François Deák, député à la Diète de 1833-1836 (chapitre détaché de la biographie de Deák, en trois volumes, qui vient de paraître. La carrière politique de Deák commença à cette Diète, où, d'emblée, il devint le chef de l'opposition libérale). — P. WOLFNER. Louis Napoléon, président de la République (explique les causes de la fortune de Napoléon. Étude intéressante. P. 209, Louis Blanc est confondu avec Blanqui). — M. HERZ. L'art arabe en Égypte, 1250-1517. — L. KROPF. Sir John Bowring (a fait connaître, un des premiers, la poésie magyare en Angleterre). = Comptes-rendus : *A. Schwegler*. Histoire de la philosophie; trad. par *Mitrovics*. — *L. Serédi*. Histoire de la philosophie (rendra des services). — *Nietzsche*. Gesammelte Briefe; t. I et II (analyse). — *Lefcadio Hearn*. Le Japon inconnu (éloge). — Francis Joseph of Austria (par l'auteur de *The martyrdom of an Empress*. Des anecdotes à contrôler). = Décembre. A.-P. VAY. La Chine et le Japon au commencement du XXe siècle. — Jules VISZOTA. La politique d'Étienne Széchenyi de 1842 à 1845 (après sa polémique retentissante

avec Kossuth, en 1841, et son discours sur les droits des nationalités, prononcé, l'année suivante, à l'Académie, le vide commença à se faire autour du grand réformateur. Széchenyi rechercha l'amitié de Deák; mais celui-ci se déroba. Viszota publie plusieurs lettres inédites des deux hommes d'État qui le prouvent. Dans son Journal, Széchenyi nomme Deák « rustre ». Voyant que l'opposition magyare se détournait de plus en plus de lui, Széchenyi chercha un appui à Vienne, auprès de Metternich, et s'adonna exclusivement aux réformes économiques. En 1845, il fut nommé président de la Commission des voies et des communications et commença, en cette qualité, la régularisation de la Tisza). — Les mémoires d'Arminius Vámbéry (ils viennent de paraître, en anglais, sous le titre : *The Story of my Struggles*. 2 vol. Une édition hongroise est en préparation). = Comptes-rendus : Histoire universelle des littératures; sous la direction de *G. Heinrich;* t. I : les Peuples de l'Orient et les Grecs (le critique ne parle que des chapitres sur la littérature grecque qui ne sont pas exempts de bévues). — *W. Duncan*. Life of Joseph Cowen (Cowen, 1829-1899, était directeur du *Newcastle Chronicle* et grand ami des Hongrois).

---

56. — The Athenæum. 1905, 4 févr. — *G. M. Trevelyan*. England under the Stuarts (excellent; du nouveau, moins encore dans les faits que dans la manière de présenter les événements et les personnes). — *E. S. Shuckburgh*. Emmanuel College (bonne histoire d'un collège fondé à Cambridge, sous le règne d'Élisabeth, en vue de former des « prêcheurs de la parole divine »; l'esprit en était puritain). — *G. W. Browne*. Japan; the place and the people (intéressant, très bien illustré). — *R. Fr. Harper*. The code of Hammurabi (texte, reproduit en 99 planches, traduction, glossaire et index. Important). — *C. H. W. Johns*. Babylonian and Assyrian laws, contracts and letters (montre que le code de Hammurabi n'est qu'une compilation de lois antérieures). — Publications sur Dante. — The Philippine Islands, 1493-1898 (quelques détails sur la nature des documents qui paraissent dans ce recueil monumental). = 11 févr. *Sir Robert K. Douglas*. Europe and the Far East (bon tableau du développement de la Chine et du Japon contemporains; mais quelle sera la politique ultérieure du Japon? L'auteur ne nous en laisse rien entrevoir). — *Chr. Wordsworth*. An ancient kalendar of the University of Oxford (publie le texte d'un bref « Compotus manualis », qui fut imprimé à Oxford, en 1520, à l'usage des étudiants ès arts, et celui des principaux mss. de l'ancien calendrier de l'Université qui sont mentionnés dans les anciens livres des « proctors »). — Adventures of King James II (livre incomplètement informé et ennuyeux). — *Alexander Knox*. Glossary of geographical and topographical terms and of words of frequent occurrence in the composition of such terms and of place-names (utile). = 18 févr.

C. Headlam. Oxford and its story (très bon exposé, bien illustré). — *Sir Alfred Lyall*. The life of the Marquis of Dufferin and Ava (intéressant). — *Doubleday* et *Page*. A history of the county of Warwick; vol. I (remarquable). — *G. Goudie*. The celtic and scandinavian antiquities of Shetland (excellent). = 25 févr. *Fr. Penny*. The church in Madras (intéressant). — La Bretagne romaine en 1904 (compte-rendu, par HAVERFIELD, des antiquités romaines découvertes en Bretagne durant l'année passée). = 25 mars. *General Mac Leod Innes*. The life and times of general Sir James Browne (sir James est mort en Beloutchistan en 1897; il avait fait la plus grande partie de sa carrière dans les Indes; sa biographie importe à l'histoire de l'établissement des Anglais dans ce pays). — *S. Dill*. Roman society from Nero to Marcus Aurelius (très important; c'est de beaucoup le meilleur ouvrage qui ait paru en anglais sur ce sujet). = 1er avril. *W. H. Frere*. A history of the english church in the reigns of Elizabeth and James I (ouvrage étudié directement aux sources originales, et qui sera utile, mais singulièrement sec et privé de charme).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — M. le baron Adolphe D'AVRIL est mort le 27 octobre dernier à l'âge de quatre-vingt-deux ans. On lui doit sur l'Orient musulman et sur les peuples balkaniques d'intéressants ouvrages de vulgarisation.

— M. Victor PIERRE, mort le 16 novembre, à l'âge de soixante-dix ans, s'était appliqué à l'histoire de la Révolution française, pour laquelle il professait de vifs sentiments d'hostilité au point de vue politique et surtout religieux; ses recherches, d'ailleurs approfondies et originales, se portèrent de préférence vers le Directoire. Il a été un des fondateurs et un des membres les plus actifs de la Société d'histoire contemporaine.

— M. Adrien ARCELIN, mort le 22 décembre dernier, à l'âge de soixante-six ans, avait été archiviste de la Haute-Marne; il publia les *Bulles pontificales* conservées dans son dépôt (1866) et des documents inédits sur *Morimond et les milices chevaleresques d'Espagne et de Portugal* (1866). Rentré dans son pays d'origine, le Mâconnais, il s'adonna désormais à l'histoire de sa province, surtout à l'époque préhistorique; en particulier, il écrivit plusieurs mémoires sur les objets trouvés à Solutré. Le *Polybiblion* (1905, p. 175-176) en a esquissé la bibliographie.

— M. Léopold DELISLE, mis brusquement à la retraite après cinquante-deux ans de services, a été remplacé comme administrateur de la Bibliothèque nationale par M. Henri MARCEL, ancien directeur des Beaux-Arts au ministère de l'Instruction publique; il emporte avec lui les regrets du monde savant. A son successeur incombe une lourde tâche; après un long règne, qui n'a pas manqué d'éclat, il y aura sans doute plus d'une réforme à réaliser dans cette grande maison.

— Le 4e fascicule du *Répertoire* de l'abbé Ulysse CHEVALIER, *Biobibliographie*, vient de paraître (A. Picard). Il termine la lettre I et le tome Ier.

— La seconde partie de l'*Essai d'armorial des artistes français* (XVIe-XVIIIe siècle), de M. L. DE GRANDMAISON, est consacrée aux sculpteurs, graveurs, dessinateurs, musiciens (Champion, 1905. In-8o, 198 p. Index des deux parties). A signaler les notices sur Mathieu Le Nain, Mignard, Edelinck, Coypel, les Roëttiers, Rigaud, de Troy, les Silvestre, les Van Loo, Natoire, Rameau, Pigalle, etc. A l'appendice, pièces intéressantes pour l'histoire de l'industrie, anoblissements de

directeurs de manufactures royales, des Gobelins, de Saint-Étienne (détails précis sur le fonctionnement de la fabrique d'armes, la création d'usines, la recherche des commandes à l'étranger, les mesures prises dans l'intérêt des ouvriers), d'Aubenas (filatures), de Saint-Gobain, de Sèvres (Antoine Régnier, 1784).

— M. I. Lameire, dont nous avons signalé le remarquable travail sur *les Occupations militaires en Italie sous Louis XIV*, va sans doute se tourner vers l'Espagne, car il nous donne une brève et substantielle étude sur *les « Acorts de Vich » relatifs à un type spécial de déplacement de souveraineté* (extr. des *Studi in om. di Vit. Scialoja*, Prato, Giachetti, 1904, 11 p.). Il s'agit d'un cas très curieux, d'une petite ville catalane qui a été occupée par les troupes françaises et soumise à la souveraineté française *postérieurement* au traité de Ryswick (treize jours exactement après l'échange des signatures). Mais la nouvelle de la conclusion de la paix était-elle déjà parvenue à Vich? Quoi qu'il en soit, l'occupation se prolongea jusqu'au 20 novembre, et les stipulations de Ryswick ne furent que très imparfaitement respectées. Il faut donc « blâmer... ceux qui ne voudraient étudier le droit international ancien que dans les ouvrages des auteurs de droit des gens et dans le texte des traités ». H. HR.

— L'intéressante brochure de M. Ph. Pouzet, *les Anciennes confréries de Villefranche-sur-Saône* (Lyon, *Revue d'hist. de Lyon*, 1904, 99 p.), a été faite au moyen des archives de cette ville. L'auteur y établit que les confréries ne sont guère, à Villefranche, antérieures au xvie siècle; la plupart datent du xviie. Quoiqu'elles ne soient pas strictement la doublure religieuse et charitable des communautés de métiers, elles finissent par réunir presque exclusivement, sinon des gens du même métier, du moins des artisans appartenant à des métiers connexes. A Villefranche, « ville libre », comme Lyon, les divers droits perçus sur le travail vont à la « boîte » de la confrérie, tandis que, dans les villes jurées, une partie va au roi et à la jurande. C'est dans cette distinction, dans l'absence de chef-d'œuvre, dans des facilités plus grandes d'accès à la maîtrise, et non dans l'absence de toute organisation en communauté ou de toute réglementation du travail, que réside la différence entre ce que l'ancien régime appelle « travail libre » et le travail en jurandes. L'édit de 1776 supprime les confréries comme les communautés. A Villefranche, malgré l'édit de 1777, elles ne réussirent guère à se rétablir avant la Révolution. M. Ph. Pouzet étudie ensuite les confréries de pure dévotion. H. HR.

— Nous ne pouvons qu'annoncer aujourd'hui le tome I de *Bismarck et son temps*, par Paul Matter (Alcan, 1905, iii-527 p. Prix : 10 fr. Bibliothèque d'histoire contemporaine). Ce premier volume est consacré à « la préparation, 1815-1862 », et contient les chapitres suivants : origines des Bismarck; heures d'enfance et d'études; Bismarck fonc-

tionnaire et cultivateur (1835-1847); à la diète unie de 1847; la Révolution de 1848; la réaction de 1849-1850; le parlement d'Erfurt; d'Erfurt à Olmutz; nomination et débuts de Bismarck à Francfort (1851-1856); la guerre de Crimée; les dernières années de Francfort (1856-1859); Bismarck à Pétersbourg (1859-1862); ministre à Paris (1862). Très au courant de l'immense « littérature » publiée sur ce sujet, M. Matter nous en donne la substance dans un récit clair et vivant, toujours attachant.

— La librairie A. Colin a commencé de publier en livraisons une *Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens jusqu'à nos jours.* L'ouvrage formera huit volumes; comme l'*Histoire générale* de Lavisse et Rambaud, il est l'œuvre de nombreux collaborateurs, sous la direction de M. André Michel, et, comme dans l'*Histoire générale,* la bibliographie est renvoyée à la fin des chapitres. Le tome I va des débuts de l'art chrétien à la fin de la période romane; les trois livraisons déjà parues contiennent : les Commencements de l'art chrétien en Occident, par André Pératé, et l'Architecture chrétienne en Occident avant l'époque romane, par Camille Enlart. De nombreuses gravures, d'après des photographies, et quelques dessins de monuments reconstitués ajoutent au texte leur indispensable commentaire.

— Le *Livre d'or de Sainte-Beuve,* publié à l'occasion du centenaire de sa naissance, 1804-1904 (Paris, aux bureaux du *Journal des Débats,* et chez Fontemoing, 1904. In-4°, xxi-462 p.), contient plusieurs articles intéressant l'histoire et en particulier l'histoire de l'enseignement en France au xixe siècle : Sainte-Beuve et la Bibliothèque nationale, lettres à Jules Ravenel, 1845-1865, par Léon Dorez; Sainte-Beuve à Lausanne, par Firmin Roz, et à Liège, par Ch. de Thier; Sainte-Beuve professeur au Collège de France, par Abel Lefranc, et à l'École normale, par Emmanuel des Essarts; lettres de Sainte-Beuve à Prosper Enfantin, par E. Sakallaridès, et à Villemain, par Félix Cambon; les logis parisiens de Sainte-Beuve, par F. Bournon; les portraits et la bibliothèque de Sainte-Beuve, par Maurice Tourneux; bibliographie méthodique et descriptive des œuvres de Sainte-Beuve ou le concernant (on y trouvera même quelques documents inédits), etc. L'établissement de ce beau volume, qui est illustré avec goût, fait grand honneur au secrétaire du Comité chargé, au nom du *Journal des Débats,* d'organiser le centenaire, à M. Fernand Bournon. Il a été à la peine, il est juste qu'il soit aussi à l'honneur.

— Nous avons reçu, tiré à part, l'article sur *la Bourgogne,* de M. Kleinclausz, qui a paru dans la *Revue de synthèse historique* sous la rubrique « les Régions de la France » (L. Cerf, 81 p. Prix : 3 fr.). — Ont déjà paru dans la même série, *la Gascogne,* par L. Barrau-Dihigo (prix : 3 fr.) et *le Lyonnais,* par S. Charléty (prix : 2 fr.).

— La Société d'émulation de Cambrai a mis au concours pour 1905 les trois sujets suivants : 1° Histoire d'une institution civile ou judiciaire à Cambrai, dans le Cambrésis ou l'ancien Cambrésis. 2° Biographie d'un personnage célèbre, né dans le Cambrésis et mort avant 1830. 3° Une étude archéologique, historique et topographique sur une ville, un village, une abbaye, un couvent, un monument militaire ou civil quelconque de l'arrondissement ou de l'ancien Cambrésis (Solesmes, Beauvois, Villers-Outréau, Walincourt, Elincourt, Iwuy, Escaudœuvres, la citadelle de Cambrai, Forest et les prébendes canoniales de l'ancien chapitre métropolitain exceptés). Les manuscrits devront être parvenus au secrétaire de la Société avant le 1er septembre.

Livres nouveaux. — Documents. — Inventaire des archives modernes de la ville de Saint-Quentin, 1789-1898, par *Victor Dessein*. Saint-Quentin, impr. Poette, in-4° à 2 col., 266 p. — *J. Fayard*. Les cahiers des paysans beaujolais aux États généraux de 1789. Lyon, Rey, 67 p. Prix : 3 fr. — *Comte Bertrand de Broussillon*. Documents inédits pour servir à l'histoire du Maine au xiv° s. (Archives historiques du Maine, tome V). Le Mans, Société des Archives historiques du Maine, in-8°, xi-581 p. — Pouillé du diocèse de Verdun, commencé par l'abbé *Robinet*, continué par l'abbé *Gillant*. Tome II. Verdun, Laurent, viii-800 p. — *O. Bled*. Regestes des évêques de Thérouanne, 500-1553. Tome I. Champion. — *Comte Aug. de Loisne*. Le cartulaire du chapitre d'Arras, publié et analysé avec extraits textuels. Arras, impr. Rohard-Courtin, vi-137 p. — *J.-B. Giraud*. Documents pour servir à l'histoire de l'armement du moyen âge et à la Renaissance. Tome II. Lyon, impr. Rey, 477 p. Prix : 40 fr.

Histoire locale. — *E. Brémond*. Marseille au xiii° siècle. République de Marseille, 1211-1257; son origine, son organisation, sa fin. Marseille, Aubertin et Rolle, 79 p. — *G. Husson*. Histoire de Romainville. Plon et Nourrit, 1905, vii-356 p. Prix : 8 fr. — *Ch. Bellet*. Histoire de la ville de Tain, en Dauphiné. Tome I. Picard et fils, xii-511 p. — *J. de Kersauzon*. Notes historiques sur la commune et paroisse d'Avessac. Vannes, Lafolye; Paris, Champion, 61 p. (Revue de Bretagne). — *Abbé R. Roussel*. Histoire de l'abbaye des Célestins de Villeneuve-lès-Soissons. Soissons, Nougarède, iv-270 p. — *Jean Reybaud*. Histoire des grands prieurs et du prieuré de Saint-Gilles. Tome I. Nîmes, imp. Chastanier, 446 p.

Belgique. — M. L. Leclère, professeur d'histoire du moyen âge à l'Université de Bruxelles, nous adresse la lettre suivante : « Monsieur le Directeur. Le fascicule de janvier de la *Revue historique* contient (p. 215) un résumé d'une étude que j'ai consacrée au couronnement de l'an 800, dans les *Mélanges Paul Fredericq*. La première partie de ce résumé, relative à l'attitude de Charlemagne, est très exacte. Il n'en est pas de même de la seconde. Je ne pense pas, comme on me le fait dire, que, « si le pape donna un si grand éclat à la cérémonie et s'il « n'en prévint pas Charlemagne, c'était pour manifester aux yeux la « suprématie de l'Église sur la société laïque ». Je pense au contraire, — et j'ai écrit, — que le pape n'a vraisemblablement pas songé à affirmer, en couronnant Charles, la suprématie pontificale sur le pouvoir

impérial; mais qu'il a voulu procéder, sans un trop grand éclat, sans un cérémonial trop caractéristique, au couronnement, pour que celui-ci ne manifestât pas trop évidemment la suprématie de l'empereur sur le pape; et que c'est dans ce but qu'il a, sans prévenir Charles, improvisé en quelque sorte cet acte solennel. »

— M. P. de Pelsmaeker a publié dans la « Revue du droit international et de législation comparée » un article, dont il nous a envoyé un tirage à part, sur *Des formes d'association à Ypres au XIIIe siècle* (15 p.); il y publie le texte de trois contrats pour associations de commerce et de trois contrats pour associations d'artisans (1273-1288), avec un utile commentaire et une abondante bibliographie.

Allemagne. — Nous venons d'avoir la douleur de perdre notre collaborateur, M. Hermann Hueffer, mort à Bonn, le 15 mars, à l'âge de soixante-quatorze ans. Né à Münster, le 24 mars 1830, M. Hueffer se voua tout d'abord à l'étude et à l'enseignement de l'histoire du droit, qu'il a enseignée à Bonn depuis 1855 jusqu'à sa mort. Ses deux premiers ouvrages sont relatifs à l'*Histoire du droit ecclésiastique et du droit romain au moyen âge* (1862) et à l'*Histoire du droit ecclésiastique français et rhénan* (1863). Mais, à partir de 1868, il se consacra presque entièrement à l'histoire diplomatique et militaire de l'époque révolutionnaire. Ses ouvrages ont, par l'étude approfondie des documents originaux et par la haute impartialité de ses jugements, renouvelé à bien des égards l'histoire des années 1792 à 1802. Les principaux de ces ouvrages sont : *Œsterreich und Preussen bis zum Abschluss des Friedens von Campo-Formio* (1868); *Die Politik der deutschen Mæchte im Revolutionskrieg* (1869); *Der Rastatter Kongress und die zweite Koalition* (2 vol., 1878-79); *Der Rastatter Gesandtenmord* (1896); *Quellen zur Gesch. des Zeitalters der franzœsischen Revolution* (1900; deux vol. sur la campagne de Marengo ont déjà paru); *Der Krieg des Jahres 1795 und die zweite Koalition* (2 vol., 1904). Récemment enfin on a pu lire de lui, dans la *Revue historique* (t. LXXXIII et LXXXIV), un article sur la fin de la République napolitaine, où il se flattait d'avoir déterminé d'une façon décisive les causes qui amenèrent la capitulation, et surtout les responsabilités de ceux qui en violèrent les conditions.

— Le 14 février est mort à Berlin le Dr Bruno Gebhardt, auquel on doit un bon Manuel de l'histoire d'Allemagne; il avait seulement quarante-sept ans.

— Le Dr Benediktus Niese, professeur d'histoire ancienne à Marbourg, a fêté le vingt-cinquième anniversaire de sa nomination comme professeur ordinaire.

— L'égyptologue Georg Steindorff, professeur à Leipzig, va se rendre en Égypte pour y reprendre ses fouilles dans le grand cimetière du Caire.

— Le Dr A. Wahl a été nommé professeur extraordinaire d'histoire à Fribourg-en-Bade; le Dr K. Kœtzschke à Leipzig; le Dr A. Bœckenhoff professeur extraordinaire d'histoire ecclésiastique à Strasbourg.

— Nous avons reçu la dernière livraison (septième du tome II) des *Regesten zur Geschichte der Bischöfe von Constanz, 517-1496,* publiés par la Commission d'histoire de Bade (Innsbruck, Wagner, 1905). Elle comprend quelques additions, une liste de corrections, la table générale des noms de personne et de lieu, enfin une table des matières. M. Karl Rieder peut se féliciter d'avoir terminé à bien ce long et méritoire travail.

— Le « Bibliographisches Institut » (Leipzig et Vienne) commence la troisième édition remaniée du *Hand-Atlas* de Meyer; il contiendra 115 feuilles et cinq sections pour le texte explicatif. Il en paraît simultanément deux éditions; la seconde (40 livraisons à 30 Pf.) se distingue par une table complète des noms de lieu que la première (28 livraisons à 30 Pf.) ne possède pas. Les cartes de cet atlas sont détachées du *Grosses Konversationslexicon,* dont la publication se poursuit régulièrement. Du *Grosses Konversationslexicon,* nous avons reçu les tomes VII à IX, ce dernier volume consacré aux lettres H et I, de *Hautgewebe* à *Ionicus.* Si l'on veut constater la conscience avec laquelle a été revue cette nouvelle édition, on pourra prendre la bibliographie du mot *Historische Geographie* et, au mot *Herrero,* le récit du soulèvement de l'année 1904.

— La librairie Bœhmert, à Dresde, se propose de publier une revue bibliographique et critique des travaux relatifs à la sociologie : *Kritische Blætter für die gesammte Sozialwissenschaften ;* le directeur, M. Hermann Beck, de Berlin, s'est associé MM. H. Dorn, de Munich, et O. Spann, de Berlin. La revue paraîtra par fascicules mensuels au prix de 24 m. par an. La bibliographie, paginée à part, formera chaque année un *Bibliographisches Jahrbuch,* avec une table détaillée.

Bohême. — Nous avons reçu la première livraison du *Codex diplomaticus et epistolaris regni Bohemiae,* publié aux frais du gouvernement (t. I, fasc. 1. Prague, Wiesner, 1904, 160 p. in-4°). Elle commence par la « Constitutio de negotiatoribus qui ad partes Slavorum et Avarorum pergunt » de l'an 805 et s'arrête au n° 156, qui est une charte de Henri II, évêque d'Olmutz, datée de 1143 à 1148. Les textes sont publiés en très beaux caractères et avec tout l'appareil critique obligatoire.

Grande-Bretagne. — Le tome III de la *Cambridge modern history,* intitulé *The wars of religion,* contient les chapitres suivants : ch. I, les guerres de religion en France, par A. J. Butler; ch. II, l'humanisme français et Montaigne, par A. Tilley; ch. III, la réaction catholique en Pologne; les élections de Henri de Valois et de Bathory, par R. Nisbet Bain; ch. IV, la puissance ottomane à son apogée, par Moritz Brosch; ch. V, l'Empire sous Ferdinand Ier et Ferdinand II, par A. W. Ward ;

ch. VI et VII, l'insurrection des Pays-Bas et Guillaume le Taciturne, par G. EDMUNDSON; ch. VIII, Marie Stuart, par feu Th. Gr. LAW; ch. IX, la marine sous Élisabeth et la guerre avec l'Espagne, par J. K. LAUGHTON; ch. X et XI, les dernières années d'Élisabeth; la littérature anglaise sous son règne, par Sidney LEE; ch. XII, Toscane et Savoie, par E. ARMSTRONG; ch. XIII, Rome sous Sixte-Quint, par le comte Ugo BALZANI; ch. XIV, la fin de la Renaissance italienne, par A. J. BUTLER; ch. XV et XVI, l'Espagne sous Philippe II et Philippe III, par Martin HUME; ch. XVII, la Grande-Bretagne sous Jacques Ier, par feu S. R. GARDINER; ch. XVIII, l'Irlande jusqu'à la colonisation de l'Ulster, par R. DUNLOP; ch. XIX, la République néerlandaise, par G. EDMUNDSON; ch. XX, Henri IV, par Stanley LEATHES; ch. XXI, l'Empire sous Rodolphe II, par A. W. WARD; ch. XXII, les théories politiques au XVIe siècle, par J. Neville FIGGIS (Cambridge, at the University press, 1904, in-8°, XXVII-914 p.).

— Sir William MONSON a été un amiral médiocre; mais il servit à l'âge héroïque des Drake, des Hawkyns, des Frobiser, des Essex. Né vers 1567 ou 1568, il leur survécut pendant longtemps (il mourut en février 1643). Sur le tard, il se mit à raconter leurs exploits; il est le premier en date des amiraux anglais qui nous aient laissé non seulement le récit des événements auxquels ils ont pris part, mais aussi un jugement critique sur les marins de leur temps. Le livre I de ses *Naval tracts* fut écrit en 1624; Monson en ajouta cinq autres vers la fin de sa vie. L'ensemble de ses travaux est connu depuis longtemps; mais on ne les trouve que dans des éditions devenues rares (la meilleure est celle qui parut chez Churchill en 1704 et à laquelle on a dit souvent, mais sans cause, que collabora John Locke) et qui ne sont pas toujours conformes aux manuscrits. La *Navy Records Society* a confié à M. OPPENHEIM le soin d'en donner une édition vraiment critique. Deux volumes, attribués à l'exercice de 1902, contiennent le texte du premier livre, qui est une sorte d'histoire de la marine militaire de l'Angleterre de 1585 à 1603; le savant éditeur y a ajouté une biographie de sir William, une érudite introduction au premier livre et des notes abondantes (*The naval tracts of sir William Monson in six books*). C'est un document capital pour l'histoire de la marine anglaise au temps d'Élisabeth.

— J. S. NICHOLSON, *The history of the English Corn laws*. Londres Swan Sonnenschein, 1904, in-8°, VIII-188 p. — Les leçons professées à Cambridge par M. Nicholson et réunies en ce volume ont pour objet principal de montrer que les lois céréales anglaises ne sauraient être étudiées avec fruit que si on les rattache à tout l'ensemble de la politique économique, dont elles sont une partie. Vouloir les isoler de l'organisation mercantiliste, c'est se condamner à ne pas les comprendre. D'autre part, le retentissement historique du grand « rappel » de 1846 nous a habitués à considérer dans les lois céréales surtout les mesures prises pour prohiber ou restreindre l'importation des grains étrangers.

En réalité, c'est toute la législation sur les grains (très semblable en Angleterre à ce qu'elle était chez nous, inspirée des mêmes préoccupations sociales) qu'il faut examiner d'un seul regard.

M. N., au lieu d'un exposé chronologique, a préféré nous donner trois études parallèles. Il recherche les résultats obtenus par cette législation céréale en ce qui concerne : 1° le consommateur; 2° le producteur; 3° l'intérêt public. Ce plan l'oblige, assurément, à des répétitions, mais il a l'avantage de mettre fortement en lumière les caractères de cette législation, non seulement protectionniste, mais protectrice.

Les conclusions de cette enquête sont nettement défavorables à la politique céréale de l'ancien régime anglais. Elle n'a pas arrêté le dépeuplement des campagnes. Elle n'a pas relevé les salaires ruraux, du moins les salaires *réels*. Elle n'a pas encouragé le petit cultivateur. Même pour les *landlords*, il est douteux qu'ils aient gagné quelque chose à une hausse des revenus qui n'a commencé d'être sérieuse que le jour où les effets des lois céréales, devenus intolérables pour la masse du peuple, en amenèrent la suppression. Les *corn laws* n'ont pas empêché l'Angleterre d'importer du blé, bon gré mal gré, dans les mauvaises années; elles ont seulement « accru les difficultés de l'importation quand celle-ci était vraiment nécessaire ». List lui-même, l'apôtre de la *Nationalœkonomie*, estimait que l'Angleterre aurait dû « rappeler » les lois céréales dès 1815. Elles ont été, en somme, « ou inutiles ou nuisibles ».

De nouvelles lois céréales n'auraient pas, écrit M. N., de plus heureux résultats. D'ailleurs, « les vieilles *corn laws* faisaient partie d'un système et furent détruites avec ce système... Une nouvelle *corn law*, ou une *corn law* ressuscitée, ne peut être qu'une partie d'un système général de protection ou de préférence ». Henri Hauser.

— Nous avons reçu une nouvelle édition, revisée avec soin, de *The holy roman Empire*, l'ouvrage aujourd'hui classique de James Bryce (Macmillan, 1904, in-8°, lix-571 p. Prix : 7 sh. 6 d.).

— M. Robert Steele a publié chez Alex. Moring un premier fascicule d'Œuvres inédites de Roger Bacon : *Metaphysica fratris Rogeri, ord. fr. Min., De viciis contractis in studio theologiae* (viii-56 p.). C'est un fragment tiré d'un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Paris (lat. 7440). Si la présente publication, dit M. Steele, paye l'impression et le papier, il donnera ensuite les *Communia naturalium* et les fragments connus des *Communia mathematica*.

— Un ouvrage de très grand luxe, *Concerning the true portraiture of Mary, queen of Scots*, par M. J.-J. Foster, a paru chez Sampson Low (45 exemplaires de l' « édition royale » à 25 guinées; 175 exemplaires de l' « édition de luxe » à 10 guinées).

— *The reformed breviary of cardinal Tommasi*, edited... by J. Wick-

ham Legg (Londres, Society for promoting christian knowledge, 1904. In-4°, 62 p. Prix : 3 sh.). — Giuseppe-Maria Tommasi, né en 1649 en Sicile, créé cardinal par Clément XI en 1712, mort en 1713, passe pour le plus remarquable des ritualistes qu'aient possédés l'Église romaine depuis le moyen âge. Ses travaux sur la liturgie ont été publiés en 1747 par Vezzosi. Dans le nombre, se trouve le texte du Bréviaire romain que Tommasi s'efforça de ramener à sa simplicité primitive, en élaguant résolument les additions qui s'y étaient peu à peu introduites depuis le temps de saint Grégoire le Grand. Tommasi alla beaucoup plus loin dans la voie de l'épuration que l'avait fait au siècle précédent le cardinal Quignon, auteur lui aussi d'un Bréviaire réformé qui servit de modèle au *Prayer Book* anglais. C'est ce texte dont M. Legg a donné une édition critique, travail remarquable auquel devra se référer toute personne qui étudiera désormais l'origine et le développement du Bréviaire romain.

— L'honorable F. W. Fortescue a donné une sorte de supplément à sa remarquable Histoire de l'armée anglaise en publiant le texte de quatre conférences professées au collège d'État-major et à l'École de cavalerie : *The British army, 1783-1802* (Macmillan, 1905, xii-148 p. Prix : 4 sh. 6 d.). Ces conférences ont pour objet : 1° l'organisation de l'armée anglaise de 1783 à 1803; 2° une esquisse de la cavalerie anglaise depuis le moyen âge jusqu'en 1815 et du rôle auquel on l'employa sur le continent en 1793 et 1794; 3° les opérations militaires à Sainte-Lucie en 1778, et 4° une histoire du train et de l'intendance militaire depuis la guerre civile au xviie siècle jusqu'à nos jours.

— La librairie Longmans va faire paraître une Histoire d'Angleterre en 12 vol., un peu sur le modèle de l'Histoire de France de Lavisse. L'entreprise est dirigée par MM. William Hunt et R. Lane Poole. Le premier volume à paraître est le tome X (1760-1801), par M. Hunt; en mai prochain paraîtra le tome II (1066-1216), par M. G. B. Adams. M. Th. Hodgkin est chargé du tome I (jusqu'en 1066), qui est à l'impression.

États-Unis. — Les lecteurs français connaissent déjà (*Revue du droit public*, XIX, 193-213) la plus grande partie de l'étude de M. Charles H. Huberich, *The transisthmian Canal : a study in American diplomatic history, 1852-1904*. Austin, Texas, 1904. In-8°, 31 p. On sait que l'intéressante thèse de M. Huberich est la suivante : les Américains n'ont attaché qu'une médiocre importance au canal tant que cette question est restée purement internationale; le développement des états et territoires du Pacifique a fait du canal le plus court chemin de New-York ou de la Nouvelle-Orléans à San-Francisco. C'est donc une question nationale, et c'est pourquoi le canal devient « une part du littoral des États-Unis ». H. HR.

Espagne. — Dans la troisième série de ses belles *Études sur l'Espagne* (E. Bouillon, 1904, 438 p.), M. Alfred Morel-Fatio s'adresse à la fois aux littérateurs et aux historiens. Ceux-ci trouveront plaisir et profit à lire ses études sur la lettre du roi Sanche IV à Alonso Pérez de Guzman sur la défense de Tarifa (2 janvier 1295); sur les soldats espagnols du XVIIe siècle, d'après trois autobiographies récemment publiées; sur le duc de Caminha, grand d'Espagne et agent politique de Louis XIV, etc. Il n'y a pas une de ces études où l'auteur n'apporte des documents inédits et des points de vue originaux.

Suède. — Le 11 juin 1904 est mort à Stockholm M. C. T. Odhner, le dernier en date des savants suédois qui aient entrepris et mené à bien un important travail de synthèse historique. Né à Alingsås en 1836, professeur à l'Université de Lund (« adjoint » 1865-71, professeur 1871-87), auteur de solides travaux relatifs à l'histoire du droit municipal suédois et à l'histoire intérieure de la Suède pendant la minorité de la reine Christine, M. O. avait entrepris de retracer l'histoire politique de la Suède sous Gustave III, et donné un remarquable premier volume[1], lorsqu'il fut nommé directeur des Archives du royaume à Stockholm (1887); les obligations de ces nouvelles fonctions (il dirigea l'emménagement des archives dans leur nouveau et confortable palais, prépara la réforme des archives provinciales, etc.) ralentirent son travail; un second volume parut en 1896; retraité depuis 1901, il eut le temps d'achever un troisième volume, dont on attend l'apparition et qui embrassera sans doute la fin du règne. L'œuvre de M. O. continue exactement celle de C. G. Malmström; conçue sur un plan très large, exécutée avec une grande rigueur de méthode, elle constitue le premier tableau vraiment scientifique d'une période discutée, et le plus ample répertoire de faits méthodiquement classés que l'on puisse consulter sur la situation intérieure de la Suède à la fin du XVIIIe s. L. M.

— Homme d'État, le comte Magnus-Gabriel de La Gardie (1622-86) a toujours été jugé avec sévérité par les historiens suédois; protecteur des arts et des lettres, « mécène », intelligent intermédiaire entre une France parvenue au plein épanouissement d'une culture raffinée et une Suède aux mœurs guerrières et rudes, il ne recueille que des éloges. Une de ses plus heureuses entreprises fut assurément la restauration de l'église du monastère cistercien de Varnhem (1653-73), restauration à laquelle la Suède doit d'avoir conservé jusqu'à nos jours un des plus intéressants monuments du moyen âge scandinave. Faisant l'histoire de ce « sauvetage » en une intéressante brochure, M. A. Hahr[2], docent

1. *Sveriges politiska historia under konung Gustav IIIs regering* (Första del 1771-1778, Stockholm, in-8°, 1885; andra del 1779, Stockholm, 1896).

2. Auguste Hahr, *Magnus Gabriel de la Gardie och Varnhems klosterkyrka; några konst- och kulturhistoriska anteckningar* (Upsal, 1904, in-8°, 19 p.; extrait de la revue *Kyrkohistorisk årsskrift*, 1904).

d'histoire de l'art à l'Université d'Upsal, retrouve la trace des concours français que le comte de La Gardie avait coutume d'utiliser; de ses recherches, il semble bien résulter en effet que plusieurs statues du chœur de l'église de Varnhem sont l'œuvre d'un sculpteur français, Jean-Baptiste Dieussart. Dieussart demeura plusieurs années au service du comte, concurremment avec d'Ammoureux et l'Italien Carlo Carove, et exécuta pour son protecteur un grand nombre de travaux de sculpture destinés à orner notamment les célèbres jardins de Jakobsdal (Ulriksdal), le palais de La Gardie à Stockholm et le parc de Ladugårdsland, etc.; il est l'auteur des statues allégoriques qui se dressent actuellement encore aux angles du toit de Riddarhuset (palais de la noblesse à Stockholm). L. M.

— On sait avec quel succès M. E. W. Dahlgren, l'éminent directeur de la Bibliothèque royale de Stockholm, a étudié l'histoire du commerce et des armements malouins au début du XVIIIe siècle; continuant ses recherches en vue d'une édition française (et considérablement développée) de son beau livre sur les *Voyages des marins français à la mer du sud*[1], M. Dahlgren a rencontré l'étrange figure d'un aventurier ecclésiastique dont il conte l'odyssée en une alerte brochure[2]. Né en 1672 ou 1673 à Saint-Malo, l'abbé Noël Jouin, bachelier et peut-être docteur en droit canon, manifesta les talents les plus divers; théologien, marchand, financier, marin, explorateur, et, à l'en croire, missionnaire, audacieux flibustier, plaideur incomparable et malheureux, filou, « homme d'esprit », on le voit diriger une expédition commerciale aux ports du Brésil et du Chili (1706-09) pour le compte de la Compagnie de la mer du sud, échapper à la prison où ses malversations l'avaient conduit, obtenir les titres d'archidiacre de Dol, prieur de Boussac et de la Roche-Montboucher, chapelain de Madame, « maître d'oratoire » du futur régent (1711), organiser l'escadre (1714) qui sous les ordres de Martinet devait anéantir le commerce illicite et fructueux des Malouins dans les colonies espagnoles, retomber à la prison, aux ténèbres d'une fin insaisissable. Ses procès, l'infortune de sa sœur, « éternelle fiancée », auxiliaire inconsciente de machinations et de duperies, l'histoire de certaines caisses séquestrées plusieurs années durant, et dans laquelle un or illusoire se trouva métamorphosé en cuivre, la fuite en Espagne du metteur en scène de tout ce roman de finance et de police suggèrent un rapprochement avec une « affaire » récente, d'où le sous-titre de cette brochure. Les historiens qui ne

1. *De franska sjöfärderna till Söderhafvet i början af adertonde seklet. En studie i historisk geografi* (Stockholm, 1900, 1 vol. in-8°). La Société de géographie de Paris a décerné à l'auteur le prix Jomard.

2. *Abbé Noël Jouin, En Humbert-historia från Ludwig XIVs tid.* [Une affaire Humbert au temps de Louis XIV] (Stockholm, in-8°, 120 p. Tiré à 300 exemplaires.

lisent pas le suédois parcourront avec profit les nombreux documents justificatifs, français et espagnols, tirés des Archives nationales, des Archives du ministère des Colonies, des Archives de la marine de Saint-Servan, du British Museum, etc., dont M. Dahlgren a fort heureusement fait suivre son intéressant travail. L. MAURY.

Serbie. — Le centenaire de la première révolution serbe a donné lieu à deux publications de M. NOVAKOVITCH, historien serbe très connu : *Insurrection contre les dahies en 1804* (critique des sources, caractère de la révolution, campagne de 1804, avec une carte du pachalik de Belgrade au commencement du XIXe siècle). Belgrade, 1904, 208 p., in-8°. Ce livre n'est que l'introduction à un ouvrage sur les révolutions serbes que l'auteur prépare depuis des années et dont la publication est attendue avec impatience. Néanmoins, on est consolé de cette attente par un précis de cette publication future, précis que M. Novakovitch nous a donné sous le titre : *Fondation de l'état serbe (1804-1813)*. Belgrade, 1904, 252 p., in-8°. Dans ce livre, M. Novakovitch a utilisé des documents inédits conservés aux archives russes, et il a jeté des lumières nouvelles sur beaucoup de points restés obscurs jusqu'aujourd'hui.

— L'Académie royale de Belgrade a publié à la fin de l'année 1904 un recueil de documents : *Actes et fragments relatifs à l'histoire de la première révolution serbe (1804-1814), tirés des archives de Paris*, par M. GAVRILOVITCH. Impr. de l'État, 842 p., in-8°. Nous avons eu jusqu'aujourd'hui deux recueils semblables : celui de M. Ivan Pavlovitch, publié en 1890, et celui de M. Auguste Boppe (*Documents inédits sur les relations de la Serbie avec Napoléon Ier, 1809-1814*), publié en 1888. Ces deux publications déjà épuisées ont été refondues dans le recueil de M. Gavrilovitch, qui en a, en outre, comblé de nombreuses lacunes.

ERRATUM DU PRÉCÉDENT NUMÉRO.

Page 449, ligne 16, le titre de l'ouvrage de M. Bouzeskoul doit être rectifié comme suit : *Vredenie v istoriou Gretzii*.

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

LE COMTE

JÉRÔME DE PONTCHARTRAIN

ET LES ARMATEURS DE SAINT-MALO

(1712-1715).

Au cours des vingt premières années du XVIIIe siècle, se nouèrent entre la France et les colonies espagnoles de l'océan Pacifique des relations maritimes qui, sans importance au début, prirent peu à peu des proportions considérables[1].

Des vaisseaux français, en nombre croissant, transportaient au Chili et au Pérou les marchandises européennes et rapportaient en échange les plus riches produits de ces pays, les métaux précieux, principalement l'argent, qui, en raison de l'état de guerre, ne pouvait atteindre la métropole par la voie légale et traditionnelle, c'est-à-dire par le moyen des « galions » se rendant des Indes occidentales en Espagne. Il semblerait, d'après les idées admises de nos jours, que dans les deux royaumes les intérêts économiques dussent s'accorder pour soutenir et encou-

1. J'ai traité ce sujet en un volume en suédois, paru en 1900, sous le titre : *De franska sjöfärderna till Söderhafvet i början af adertonde seklet* (les Navigations françaises à la mer du Sud au commencement du XVIIIe siècle). On m'a fait l'honneur de m'inviter, par des avis publics aussi bien que privés, à présenter ce travail à un public à qui ma langue maternelle n'est point familière; j'ai tenu, avant de me conformer à ces avis, à tirer parti plus complètement que je n'avais pu le faire jusqu'ici des sources conservées principalement dans les archives publiques de France. L'abondante collection de documents que j'ai rapportée de longs séjours à Paris, à Londres et en d'autres villes renferme cependant une foule de détails qui ne peuvent trouver place dans un travail d'ensemble. Certains de ces détails m'ayant paru particulièrement intéressants, j'en ai groupé quelques-uns dans le présent article; quelques observations d'ordre général jointes à mon travail permettent au lecteur de s'orienter aisément.

rager un pareil trafic; cependant, ce trafic demeura interdit pendant toute la durée de la période ci-dessus définie, en France aussi bien qu'en Espagne. L'Espagne ne voulait pas renoncer à sa vieille politique coloniale dont le principe essentiel était d'écarter les étrangers de toute relation avec ses possessions transocéaniennes. La France, liée à l'Espagne depuis que ce pays était gouverné par Philippe V, était attentive à prévenir toute violation des lois coloniales espagnoles par ses nationaux, qui eût éveillé des doutes sur la sincérité de ses intentions d'alliée de fraîche date.

Je ne puis exposer ici en détail la situation que créa le conflit ainsi organisé entre la législation en vigueur et les intérêts des particuliers entraînés dans les deux pays par le désir du gain; je rappellerai seulement que si, au début, l'interdiction de se rendre à la mer du Sud ou Pacifique fut du côté français formelle et absolue, appliquée avec toute la rigueur possible, il n'en fut pas de même par la suite; en raison des énormes avantages qui en résultaient pour l'État aussi bien que pour les particuliers, le gouvernement français commença à autoriser en secret des entreprises maritimes ou à fermer les yeux sur leur organisation. Les autorisations que le roi de France accorda à partir de 1705 à ses sujets d' « aller aux découvertes », simple prétexte qui permettait en réalité de faire le commerce dans la mer du Sud[1], provoquèrent en Espagne un mécontentement croissant; les représentations répétées du gouvernement espagnol et quelques autres circonstances amenèrent Louis XIV à déclarer, en 1712, qu'aucune autorisation ne serait désormais accordée[2].

Le comte Jérôme de Pontchartrain, de qui dépendait, en sa qualité de secrétaire d'État de la marine, le commerce extérieur et la navigation de la France, avait toujours considéré d'un œil défavorable les voyages des Français à la mer du Sud. Il n'avait

1. « Sa Majesté a trouvé bon de laisser partir des ports de son royaume quelques vaisseaux pour aller dans la mer du Sud et y négocier... Comme le roi ne veut leur donner aucun titre public ni autoriser de son nom leur entreprise, il est nécessaire que les passeports contiennent quelque autre destination, comme pour aller aux îles de l'Amérique, faire des découvertes ou autres prétextes. » M. Chamillart, contrôleur général des finances, au comte de Pontchartrain, le 25 août 1705 (Arch. nat., Marine, B³, vol. 132).

2. Ordonnance pour défendre aux négociants français d'envoyer leurs vaisseaux dans la mer du Sud; à Marly, le 18 janvier 1712 (Arch. nat., Marine, B², vol. 213).

prêté qu'à son corps défendant son concours aux expéditions organisées sous de faux prétextes; ces prétextes n'étant plus soutenables, il s'employa avec une inlassable activité à mettre un terme à un trafic qu'il considérait comme nuisible à la France aussi bien qu'à l'Espagne, et qui, en outre, constituait un crime contre la volonté du monarque absolu. Ses efforts se heurtèrent, toutefois, à des difficultés de toutes sortes, difficultés qu'il refusa de croire insurmontables, mais qui le furent en réalité. Et il n'est point surprenant que marchands et armateurs aient cherché à tourner la défense ni qu'ils y soient parvenus. Telle est l'ordinaire conséquence de toute législation prohibitive en matière économique. Mais, même en ses propres agents, spécialement chargés de veiller à l'exécution des règlements, Pontchartrain ne trouva que des serviteurs rebelles quand ce ne fut pas des protecteurs de ce commerce qu'il combattait de toute son énergie. L'exposé suivant permet de juger par un exemple caractéristique l'activité du ministre et les résultats qu'il obtint. Et peut-être jugera-t-on cet exposé doublement instructif; non seulement il fournit des indications sur les conditions générales du commerce et de la marine, mais il ouvre des vues sur la situation de l'administration française, sur son impuissance en un temps où le roi de France croyait pouvoir tout régir, même l'activité des particuliers, au gré de sa toute-puissante volonté.

A Saint-Malo, qui était alors le port le plus important de France, la charge de commissaire ordonnateur de la marine appartenait, depuis 1705, à un certain Jean-Baptiste Lempereur. Comme Saint-Malo était le principal centre du commerce de la mer du Sud, c'était tout spécialement à Lempereur qu'incombait la difficile mission de maintenir ce commerce dans les limites fixées par les règlements royaux et l'interprétation ministérielle. Il avait à lutter, non seulement contre la proverbiale ténacité bretonne, mais aussi contre « la finesse des Malouins », fort développée s'il faut en croire leurs concurrents des autres villes; aussi n'envisageait-il pas sans de fréquents accès de découragement son activité, « dans un pays où lui et ses subordonnés ne furent regardés que comme des persécuteurs et des gens destinés à faire du mal ». Ces considérations devaient naturellement influer sur sa conduite; mais nous verrons bientôt que d'autres motifs d'un poids plus grand encore devaient le détermi-

ner à prendre le parti des particuliers plutôt que celui du gouvernement.

Au cours de l'été de 1712, Lempereur prit un bref congé qui lui permit, semble-t-il, de séjourner quelque temps à Paris; en son absence, ses fonctions furent remplies par le commissaire aux classes Le Gangneulx.

Pendant ce temps, la correspondance (ordinairement régulière, un courrier en chaque sens au moins tous les quinze jours) entre le ministre et son agent de Saint-Malo fut ralentie; le ministre fut moins exactement renseigné sur ce qui se passait dans la ville, toujours étroitement surveillée et considérée avec défiance. Aussi une demande adressée de Saint-Malo en vue d'obtenir pour deux vaisseaux, le *Saint-Pierre* et le *Dauphin,* l'autorisation d'entreprendre un voyage au long cours n'éveilla-t-elle aucune attention; le ministre ne fit aucune difficulté pour accorder l'autorisation aux conditions ordinaires, c'est-à-dire que les armateurs devaient s'engager à faire rentrer les vaisseaux dans les six mois à peine d'une amende considérable : 50,000 livres; une longue expérience avait en effet prouvé aux autorités qu'une amende inférieure n'empêchait pas les armateurs d'envoyer leurs vaisseaux à la mer du Sud, et il s'agissait précisément alors de rendre impossibles de pareilles entreprises. Mais, l'autorisation rédigée et prête à être expédiée, le ministre eut des raisons de concevoir des soupçons sur la destination des deux vaisseaux; de sa propre main, il ajouta une apostille pour défendre à Le Gangneulx de les laisser mettre à la voile avant que le roi n'eût été plus amplement renseigné sur le but du voyage. On pourrait croire qu'un pareil ordre devait suffire pour retenir au port les deux navires; mais Le Gangneulx interpréta l'apostille au mieux des intérêts des armateurs, se contenta de leur assurance « qu'ils n'avaient nullement le dessein d'aller à la mer du Sud » et laissa partir les vaisseaux; il est probable que la défense du ministre fut la cause de leur appareillage précipité. On ne sait si l'on doit taxer de naïveté ou d'impudence le langage du fonctionnaire indocile annonçant l'événement dans les termes suivants (17 juillet)[1] :

Je crois que Votre Grandeur trouvera bon que je les laisse sortir, en retirant d'eux des soumissions, qui expliquent au juste la destination de leurs navires, dont j'ai l'honneur de lui envoyer des

1. Arch. nat., Marine, B³, vol. 206, fol. 232.

copies. Ils supplient très humblement Votre Grandeur de remarquer qu'ils n'ont point les marchandises, ni la quantité nécessaire pour faire ce voyage, pour lequel il faut des fonds considérables, et que, si elle ne se contente pas de leurs soumissions, ils s'obligent à telle peine corporelle qu'elle voudra leur imposer. Le *Dauphin* doit aller directement d'ici à Brest pour y prendre le reste de son chargement, — on ne l'a jamais soupçonné d'aller à la mer du Sud, — et l'autre ne l'a été que par des gens qui voulaient du mal à cet armateur. Ces gens-là sont continuellement à crier sur moi, et j'ose assurer qu'ils ne contreviendront point à leurs soumissions.

Ces assurances, non plus que les soumissions annexées[1], ne contentèrent cependant le ministre. Irrité, il écrit à Lempereur (10 août)[2] qu'il a été sur le point de proposer au roi de faire châtier Le Gangneulx comme il le mérite, mais préfère attendre le retour des navires; si alors on découvre que lesdits navires se sont rendus à la mer du Sud, Le Gangneulx se verra infliger « la peine la plus sévère », d'autant plus qu'on a lieu de penser « que les facilités que les armateurs ont trouvées en cette occasion ont été suivies d'une récompense ». Lempereur lui-même, qu'il n'est pas interdit de croire complice, est menacé : « Je dois vous avertir que Sa Majesté fera à la fin quelque exemple de sévérité pour ces sortes de contraventions; je serais fâché qu'il tombât sur vous, mais prenez-y garde, Sa Majesté voulant que ses ordres soient exécutés. »

Les menaces se répètent quelques jours plus tard (17 août)[3], quand Ponchartrain croit avoir reçu confirmation de faits de corruption : les armateurs auraient payé 10,000 livres pour chacun des vaisseaux, et si Lempereur ne peut nommer les personnes qui ont touché cet argent, il sera tenu pour personnellement responsable. Naturellement, Lempereur proteste de son innocence; pour reconquérir la confiance de son chef, il écrit à l'intendant de la marine à Brest, Robert, d'arrêter le *Dauphin* qui s'est probablement rendu dans ce port; il charge en même temps Le Gangneulx d'aller opérer la saisie du *Saint-Pierre*, lequel s'est arrêté à l'île Bréhat où il demeure à l'ancre, sans doute afin de compléter secrè-

1. Elles sont signées, pour le *Dauphin*, par Jean Rouzier, armateur, et Le Brun, capitaine; pour le *Saint-Pierre*, par Pierre Padet, armateur, et Michel des Hays, capitaine.

2. Arch. nat., Marine, B², vol. 231, p. 251.

3. Arch. nat., Marine, B², vol. 231, p. 291.

tement à l'écart son chargement, ainsi qu'il arrivait souvent. Le Gangneulx réussit à mettre le sequestre sur le *Saint-Pierre;* un archer fut placé à bord pour empêcher le vaisseau de s'échapper une seconde fois sans autorisation valable. Ces mesures calmèrent un peu le ressentiment du ministre, mais, comme il était informé en même temps que plusieurs autres navires armaient à Saint-Malo en vue de voyages à la mer du Sud, il revient à nouveau sur ses instructions antérieures : « Je vous répète encore, écrit-il à Lempereur le 14 septembre[1], que le roi ne veut point être trompé », et il ajoute : « Je ne puis savoir la vérité de ces destinations que par vous, et s'il vous arrivait de me la déguiser vous vous exposeriez à tout ce qu'il y a de plus fâcheux. »

Les renseignements que Lempereur expédie en réponse à ces avis parurent toutefois fort insuffisants. Le roi, à qui Pontchartrain soumit l'affaire, estima que les déclarations devaient être frauduleuses; l'affirmation des armateurs que les vaisseaux se rendaient à Cadix n'était qu'un prétexte pour passer de cette ville à la mer du Sud. Désirant juger par lui-même, le ministre demanda d'abord un état de la cargaison des navires, et ensuite un rapport sur la quantité de vivres qu'ils avaient embarquée.

Les mesures de prudence que le ministre croyait devoir prendre devaient s'appliquer au *Saint-Pierre* susnommé, toujours retenu à Bréhat, à deux navires, le *Grand* et le *Petit-Duc-du-Maine*, qui appartenaient à une dame de Beauséjour-Sauvage, et enfin au *Saint-Jean-Baptiste,* dont l'armateur, Guillaume Éon, était un des plus importants et des plus riches marchands de Saint-Malo. Les ordres ministériels, en retardant considérablement le départ de tous ces navires prêts à prendre la mer, causaient des pertes importantes aux armateurs; ceux-ci multipliaient les suppliques, imploraient l'autorisation de se rendre à Cadix, but, continuaient-ils à assurer, de leurs expéditions. Pontchartrain persistait à ne pas ajouter foi à ces affirmations et déclarait que les armateurs devaient s'en prendre à eux-mêmes des dommages dont ils se plaignaient; le 5 octobre[2], il promet de soumettre de nouveau l'affaire au roi, mais, ajoutait-il, « il y a si peu à compter sur toutes les paroles qu'ils donnent de ne pas les envoyer à la mer du Sud qu'il est fort à craindre que Sa Majesté

1. Arch. nat., Marine, B², vol. 231, p. 488.
2. Arch. nat., Marine, B², vol. 231, 2e partie, p. 17.

ne veuille avoir aucun égard à toutes leurs représentations. »

Enfin, le 2 novembre[1], Pontchartrain annonce que le roi accorde l'autorisation de laisser partir les quatre navires; les armateurs devront préalablement signer des « soumissions » conformes à un modèle dressé par le ministre. Aux termes de ces soumissions, les armateurs et les capitaines assuraient, sous peine d'une amende de 50,000 livres, « que ces vaisseaux et leurs cargaisons étaient uniquement destinés pour Cadix, où ils iraient directement en partant de Saint-Malo, et reviendraient en droiture en France avec le même équipage sans faire aucun autre voyage ». Lempereur devait faire signer ces soumissions « par deux ou trois des plus riches et accrédités armateurs de chaque navire. Vous les obligerez d'ailleurs de donner une caution solvable que vous ferez signer au bas des soumissions, et il sera nécessaire que vous en fassiez signer deux pour chaque navire, l'une d'elles vous garderez, et vous m'enverrez l'autre ».

Le 6 novembre[2], Lempereur accuse réception de ces instructions, annonce qu'il va convoquer les armateurs pour leur communiquer les ordres du ministre et déclare qu'ils seraient « fous de s'exposer à signer cette soumission s'ils ont envie d'y contrevenir ». En tous cas, assure-t-il, « ils ne sortiront point qu'ils ne me l'aient remise telle que vous la prescrivez, et je sais trop les intentions du roi et les vôtres pour hasarder moi-même de me perdre par complaisance pour eux ». Pourtant, dans le but d'amener le ministre à plus de condescendance, il ajoute que le commerce interdit aux sujets français, et dont l'État et le roi pourraient tirer si grand profit, était exercé impunément par des étrangers; il avait été informé de façon certaine que l'on armait des vaisseaux à destination de la mer du Sud en Angleterre et à Gênes. Mais il ne parvint pas à détourner l'attention du ministre et n'obtint que ce résultat : Pontchartrain réitéra ses avis antérieurs et demanda de plus amples informations sur les armements étrangers « qu'il serait très important de rompre. »

Quoi qu'il en soit, les armateurs français se montrèrent d'abord peu disposés à ratifier les engagements exigés d'eux; c'est seulement le 20 novembre que Lempereur annonce les premières acceptations[3] :

1. Arch. nat., Marine, B³, vol. 231, 2ᵉ partie, p. 170.
2. Arch. nat., Marine, B³, vol. 206, fol. 150.
3. Arch. nat., Marine, B³, vol. 206, fol. 160.

Les armateurs du *Saint-Jean-Baptiste* et du *Duc-du-Maine* se sont enfin déterminés à signer les soumissions aussi bien que leurs capitaines, et je les ai, outre cela, obligés à fournir une caution solvable. Il n'y a que l'armateur du *Saint-Pierre* qui fait quelque difficulté sur ce qu'il a déjà signé une autre soumission, et parce que d'ailleurs il ne trouve point de cautions; mais cela finira incessamment, et j'aurai l'honneur, par le premier ordinaire, de vous envoyer toutes ces soumissions en original; au surplus, s'ils contreviennent, ce ne sera pas faute de leur avoir bien représenté les risques auxquels ils s'exposeront; mais l'avidité du gain a un terrible empire sur les cœurs des hommes. Ce que je crois pouvoir vous dire de sûr, c'est qu'ils iront à Cadix; mais je ne réponds de rien de plus.

Cet avis eût peut-être suffi à réveiller les soupçons du ministre; quand il le reçut, il était déjà en possession d'informations qui avaient modifié ses intentions; Pontchartrain avait appris, en effet, qu'outre les quatre vaisseaux ci-dessus nommés plusieurs navires se préparaient à partir pour la mer du Sud; il devenait évident qu'une amende de 50,000 livres était trop médiocre pour les retenir; en conséquence, Sa Majesté avait jugé à propos d'élever l'amende à 100,000 piastres. Un nouveau modèle de soumission portant indication de cette somme considérable, et qui équivaudrait de nos jours à au moins un demi-million de francs, fut envoyé à Lempereur avec ordre de ne délivrer d'expéditions aux navires qu'à ces nouvelles conditions.

Ces instructions parvinrent à Saint-Malo le 26 novembre tard dans la soirée, au moment où la poste allait fermer, ainsi que Lempereur l'expliqua par la suite. On ne saurait en douter, les armateurs apprirent aussitôt de Lempereur qu'un nouveau péril les menaçait, ou tout au moins qu'un nouveau motif allait prolonger un retard si préjudiciable à leurs intérêts; en effet, le même jour, le *Saint-Jean-Baptiste* et les deux *Duc-du-Maine* quittaient le port de Saint-Malo; ils passaient la nuit au cap Fréhel; le lendemain matin, quand Lempereur prit la plume pour répondre au courrier ministériel, leurs voiles avaient disparu derrière l'horizon.

La lettre qu'il écrit alors[1] témoigne suffisamment qu'il n'a pas la conscience tranquille. Il feint de n'avoir pas compris que la

1. Arch. nat., Marine, B³, vol. 206, fol. 164.

nouvelle soumission était applicable aux vaisseaux partis et assure qu'à l'avenir il se conformera scrupuleusement aux nouvelles instructions. D'ailleurs, il ne comprend pas à quels vaisseaux Pontchartrain fait allusion, car il n'y a dans le port de Saint-Malo qu'un seul petit vaisseau que l'on pût, quoique bien à tort, soupçonner. Quelques jours plus tard, il écrit fort imprudemment (4 décembre)[1] que, si le ministre a réellement voulu désigner le *Saint-Jean-Baptiste* et le *Grand* et le *Petit-Duc-du-Maine*, on ne pouvait rien faire, ces navires étant déjà partis. Il est obligé d'annoncer en même temps une assez surprenante nouvelle : le *Saint-Pierre* a levé l'ancre à la même date que les autres navires, « sous prétexte des mauvais temps qui le mettaient au risque de se perdre. » Le *Saint-Pierre* avait bien été confié à la garde d'un archer, mais soit que cet archer « ait été gagné, ou qu'étant effectivement tombé malade il ait été obligé de se faire mettre à terre », le capitaine a profité de son absence pour mettre à la voile; lui, Lempereur, ne pouvait être tenu pour responsable de cette fuite.

Il va de soi que le ministre fut violemment irrité; il s'étonne, dans une lettre datée du 7 décembre[2], que Lempereur ait cru pouvoir « éluder l'exécution des ordres du roi par des subtilités aussi grossières »; il a rendu compte des événements à Sa Majesté; celle-ci eût aussitôt châtié Lempereur s'il n'eût, par une lettre postérieure, « rectifié sa prétendue erreur ». Lempereur n'avait plus qu'un moyen d'échapper au châtiment dont il était justement menacé, c'était d'obliger les armateurs à consentir la soumission de 100,000 piastres et à fournir caution solvable. Le ministre ajoutait enfin : « Sa Majesté m'a ordonné de vous avertir pour la dernière fois que votre personne et vos biens lui répondent de l'inexécution des ordres que je vous donne de sa part. »

Lempereur se montre maintenant fort abattu, au moins en paroles; il écrit le 11 décembre[3] : « C'est un pur effet du malheur qui me suit partout que j'aie mal interprété vos ordres, et bien sûrement il n'y a eu en mon fait ni finesse, ni intérêt, ni dessein d'en éluder l'exécution, ni même envie d'en favoriser les

1. Arch. nat., Marine, B³, vol. 206, fol. 168.
2. Arch. nat., Marine, B³, vol. 231, p. 436.
3. Arch. nat., Marine, B³, vol. 206, fol. 173.

armateurs, avec le principal desquels je suis très brouillé. » En conséquence, il espère que ni le roi ni le ministre ne le rendront responsable d'une « faute où la volonté n'a point de part », et que d'ailleurs « il ne laissera pas de chercher à réparer, en pressant vivement les armateurs de ces vaisseaux de signer cette nouvelle soumission ». « Au surplus, conclut-il humblement, le roi est maître de ma vie et de mon bien, mais je crois l'avoir servi depuis quarante ans d'une manière à mériter des récompenses et non des châtiments, et je me serais flatté, Monseigneur, que vous auriez bien voulu lui en rendre témoignage », conclusion que Pontchartrain jugea, avec raison, assez téméraire après ce qui s'était passé.

Ce sont ensuite de nouveaux rappels de Pontchartrain, la menace formelle du châtiment si souvent annoncé au cas où les soumissions des armateurs ne seraient pas expédiées à Paris par retour du courrier, puis de nouvelles excuses de Lempereur, notamment en réponse à l'accusation d'avoir encore une fois laissé échapper le *Saint-Jean-Baptiste* rentré à Saint-Malo pour des réparations qui durèrent trois jours[1]; enfin, Lempereur se vit forcé de prendre de décisives mesures. Il fit sommer les armateurs par deux notaires d'avoir à signer les soumissions; l'acte[2] qui fut alors dressé nous fait connaître les propres termes de l'engagement imposé par le ministre :

Nous, soussignés, armateurs et capitaines des vaisseaux le *Saint-Jean-Baptiste*, les *Ducs-du-Maine* et le *Saint-Pierre*, donnons notre parole d'honneur à M. Lempereur, comme ordonnateur de la Marine, que lesdits vaisseaux et leurs cargaisons sont uniquement destinés pour Cadix, où lesdits vaisseaux iront directement en partant de Saint-Malo et reviendront pareillement en droiture en France avec leur même équipage, sans faire aucun autre voyage et sans que les corps desdits vaisseaux puissent être vendus sans la permission du roi, et, en cas qu'ils aillent à la mer du Sud, et même ailleurs, nous nous soumettons à la confiscation desdits vaisseaux et de leurs chargements, et, en outre, payer solidairement une somme de 100,000 piastres effectives pour chacun desdits vaisseaux entre les

1. Lempereur nie le fait; mais, comme un document postérieur fixe le jour du départ du vaisseau au 3 décembre et non au 26 novembre, il y a lieu d'admettre que l'avis reçu par Pontchartrain (et dont il semble n'avoir pu obtenir confirmation) était bien réellement fondé.

2. Arch. nat., Marine, B³, vol. 206, fol. 188.

mains du trésorier de la marine, dans six mois à compter de ce jour, et à telles autres peines qu'il plaira à Sa Majesté à nous imposer.

Ce document fut lu à chacun des armateurs en sa maison « devant les notaires gardes-notes royaux héréditaires établis à Saint-Malo » et en présence de Lempereur; les armateurs furent invités à y apposer leur signature « à peine de désobéissance ». Éon, « écuyer, conseiller, secrétaire du roi, maison et couronne de France », déclare « qu'il est toujours très soumis aux ordres du roi et à ceux qu'il plaît à Mgr de Pontchartrain lui donner, mais qu'en cette occasion il supplie très humblement Sa Grandeur de considérer qu'ayant déjà fait la soumission qu'on lui a demandée avant le départ du navire le *Saint-Jean-Baptiste*, il espère qu'elle ne trouvera pas mauvais qu'il s'excuse de faire de nouvelles soumissions, d'autant plus qu'un armateur n'est point maître d'engager sa société, ni un capitaine qui est en mer ». Une déclaration conçue presque dans les mêmes termes fut faite par la dame de Beauséjour, armatrice des navires le *Grand* et le *Petit-Duc-du-Maine*, et par Duderneuf-Padet, armateur du *Saint-Pierre*.

Après ce refus catégorique des armateurs de consentir une nouvelle soumission, Lempereur vit nettement qu'il ne pouvait plus compter sur l'indulgence du ministre; il écrit (25 décembre) en expédiant à Pontchartrain l'acte dressé par les notaires : « Si je ne puis éviter le châtiment dont je suis menacé, je n'ai qu'à me préparer à le subir, » et il ne trouve d'autre défaite que de rejeter une partie de sa faute sur le lieutenant général de l'amirauté de Saint-Malo, le vieux navigateur des mers du Sud, M. de Beauchêne, qu'il sait très en faveur auprès de Pontchartrain.

On attend alors les effets des avertissements multipliés, des accusations de vénalité, des menaces des peines les plus sévères; quel n'est pas notre étonnement à la lecture de la réponse du ministre (4 janvier 1713, réponse à l'envoi de l'acte notarié) : « Quoiqu'il y ait lieu de regarder dès à présent les réponses des armateurs comme une marque de leur désobéissance aux ordres qu'ils ont reçus, j'ai bien voulu n'en pas rendre compte au roi pour leur laisser le temps de réfléchir à quoi ils s'exposent en refusant de donner ces soumissions, et s'ils font encore difficulté d'obéir, faites-le moi savoir afin que j'en rende compte au roi[1]. » Ainsi,

1. Arch. nat., Marine, B², vol. 234, p. 21.

on donnait du temps aux armateurs récalcitrants, et on ne faisait pas même allusion à un châtiment applicable à leur complice Lempereur.

Au cours des mois qui suivent, le même refrain revient régulièrement dans la correspondance de Pontchartrain : il s'étonne que les armateurs n'aient pas encore consenti la soumission; Lempereur devra « continuer de les presser vivement ». Et Lempereur répond aussi invariablement : « Je les presserai, » mais on ne voit pas qu'il soit jamais question de passer des paroles aux actes, sauf en ce qui concerne l'un des armateurs. Padet était particulièrement coupable, s'étant soustrait à la garde de l'archer placé sur son vaisseau. Dès le 28 décembre 1712, Pontchartrain ordonne[1] d'arrêter Padet et l'archer, nommé La Rue, qui s'était, croyait-on, laissé corrompre par l'armateur. Padet fut aussitôt appréhendé dans sa maison, mais « trouva moyen de s'échapper »; quant à La Rue, Lempereur négligea d'abord de faire savoir au ministre s'il l'avait fait arrêter, espérant sans doute que le ministre oublierait un aussi infime personnage; sur une nouvelle injonction du ministre, on s'empara cependant de l'archer, qui fut enfermé au château de Saint-Malo. Padet ne fut pas oublié non plus; on plaça dans sa maison une garnison d'un sergent et six hommes qui devaient être entretenus à ses frais, et qui, Pontchartrain y insiste, ne devaient pas être retirés tant que le fugitif n'aurait pas été rejoint ou ne se serait pas livré lui-même. La femme de Padet se plaint; l'entretien de ces hôtes rien moins qu'agréables est dispendieux. Pontchartrain estime toutefois qu'on la traite trop bien en ne lui imposant qu'une dépense journalière d'une pistole. Elle se met en mesure de vider la maison de ses meubles; on lui enjoint de les remettre immédiatement en place. Pontchartrain pose la question de savoir « s'il ne conviendrait pas de la faire arrêter jusqu'à ce que son mari se soit représenté[2] »; à quoi Lempereur répond fort justement : « Il ne s'agit ici ni de crime d'État ni de crime de lèse-majesté, et ce n'en est point un à une femme de tâcher à sauver à son mari la prison et à sa famille la perte de son bien[3]. »

Pendant ce temps, on ne savait où était le malheureux Padet,

1. Arch. nat., Marine, B², vol. 231, p. 598.
2. 8 mars 1713 (Arch. nat., Marine, B², vol. 234, p. 472).
3. 12 mars 1713 (Arch. nat., Marine, B³, vol. 212, fol. 90).

ou plutôt Lempereur connaissait sa retraite : on le soupçonne du moins de la connaître. Le ministre multiplie les questions, se voit répondre que Padet est sûrement à Paris, — et Pontchartrain s'empresse de donner des ordres au lieutenant de police d'Argenson de le faire arrêter[1], — ou bien que Padet a été vu dans les environs de Saint-Malo, et Lempereur était rendu responsable de l'arrestation. Mais Padet était et resta introuvable.

Moins favorisé, l'archer La Rue était retenu au château de Saint-Malo, probablement dans la tour que l'on appelle encore aujourd'hui le vieux donjon, et qu'un plan manuscrit du château, daté de 1725[2], dénomme « vieux donjon pour des prisonniers ». Il se trouvait fort mal entre ces sombres murs et ne se lassait pas de supplier qu'on le remît en liberté, mais Pontchartrain demeurait inflexible : La Rue ne devait pas être relâché avant que Padet se fût rendu. En vain, Lempereur s'entremet :

Je puis vous dire qu'il mourra de faim en prison, le geôlier ne voulant plus le nourrir, et ce pauvre malheureux n'ayant pas touché un sol de ses appointements depuis plus de quatre ans; j'en ai d'ailleurs besoin absolument pour les affaires du bureau, et je vous supplie de faire attention qu'il est puni, du reste, par trois mois de prison d'une faute involontaire[3].

Pontchartrain est informé que de sa propre autorité Lempereur a obligé le commandant du château à relâcher La Rue; le ministre ordonne la réincarcération de l'archer; on lui répond d'abord que La Rue est malade, qu'il séjourne à la campagne « pour tâcher à se remettre », ensuite qu'il est parti pour Paris pour implorer lui-même sa grâce auprès du ministre, ce qui ne saurait s'expliquer que par ce fait que « la tête lui a tourné ». Toutefois, La Rue, n'ayant pu mener à bien son projet de voyage, reparut et regagna volontairement sa prison. En raison de son obéissance et sans doute aussi des supplications réitérées de Lempereur, il fut enfin élargi le 21 juin 1713, près d'une demi-année après sa première incarcération; « mais il faut, écrit Pontchartrain à Lempereur, que vous lui fassiez une vive réprimande sur la conduite qu'il a tenue, et que vous l'obligiez à déclarer où est le sieur Padet[4] ».

1. 22 février 1713 (Arch. nat., Marine, B², vol. 234, p. 493).
2. Par M. Garangeau (Bibl. nat., Ge. D 1483).
3. 12 mars 1713.
4. Arch. nat., Marine, B², vol. 234, 2ᵉ partie, p. 592.

Il ressort de ce qui précède que Pontchartrain déploie un zèle notablement moins ardent au cours des premiers mois de 1713 dans la poursuite des armateurs (sauf un); il se borne à inviter Lempereur à « les presser » de signer la soumission une première fois repoussée. Soudain, il se rappela cependant qu'ils avaient déjà signé une autre soumission et que cette soumission lui donnait le moyen de les châtier, moins sévèrement d'ailleurs qu'ils ne l'eussent mérité à ses yeux. Il écrit, le 19 avril, à Lempereur[1] :

Je suis surpris que vous n'ayez pas encore envoyé la réponse des armateurs aux sommations que vous avez dû leur faire; mais, comme ils ne peuvent avoir que de mauvaises raisons à dire, l'intention du roi est que vous les fassiez assigner aussitôt que vous aurez reçu cette lettre devant les officiers de l'amirauté pour les faire condamner à payer la somme de 50,000 livres, à laquelle ils se sont soumis indépendamment des autres peines, si les navires n'étaient pas de retour dans six mois, ce terme étant prêt à expirer. Informez-moi fort exactement des diligences que vous ferez contre ces armateurs.

D'où il suit, ce qui ne laisse pas d'être surprenant, que les ordres royaux définissant les obligations imposées aux armateurs n'étaient pas exécutoires et ne pouvaient recevoir satisfaction qu'après un procès jugé par un tribunal. Du moins semble-t-il que la preuve dût être facile à faire, que les tribunaux, en l'espèce les sièges de l'amirauté, chargés de toutes les causes regardant la navigation et le commerce maritime, dussent prononcer rapidement un jugement immédiatement exécutoire. Pourtant, il en fut autrement; on allait voir se multiplier les retards et les échappatoires inséparables de toute action judiciaire sous l'ancien régime. Quiconque savait s'orienter dans le dédale de la procédure avait de grandes chances d'éluder ses engagements ou tout au moins de traîner les choses indéfiniment en longueur.

On objecta tout d'abord que le délai de six mois après lequel l'amende devenait exigible n'était pas encore écoulé; les indices que l'on croyait posséder sur un voyage des vaisseaux à la mer du Sud ne suffisaient point pour que l'on actionnât par anticipation les armateurs. Pontchartrain, qui était très impatient et ne donnait jamais un ordre une seule fois, écrit cependant le 26 avril à

1. Arch. nat., Marine, B², vol. 234, 2ᵉ partie, p. 111.

Lempereur pour lui recommander de faire poursuivre les armateurs « avec toute la vivacité possible[1] ». Nouveau motif d'agir, il avait reçu une plainte de l'ambassadeur d'Espagne, le duc d'Ossuna, qui demandait le châtiment des coupables; il serait à désirer que « cet exemple de sévérité pût arrêter de pareilles entreprises ». En même temps, le ministre avait appris que deux autres vaisseaux étaient partis de Saint-Malo avec ceux dont on connaît les noms, à destination de l'océan interdit. Lempereur, qui se fait l'interprète de l'objection ci-dessus indiquée, feint d'ailleurs d'apporter un grand zèle à l'exécution des mesures ordonnées par le ministre; il croit pouvoir assurer que si « en payant la somme portée par leur soumission les armateurs pouvaient espérer d'être déchargés des autres peines, ils payeraient comptant et de bonne grâce[2] ». Il doit avouer qu'en effet un bâtiment, la frégate la *Bien-Aimée*, est partie le 30 octobre 1712 sous prétexte d'aller en Irlande et de là à Bayonne, en réalité pour se rendre à la mer du Sud, mais il n'a pu savoir le nom de l'armateur et s'excuse sur ce fait bien invraisemblable que cet armateur clandestin « a si bien couvert son jeu que personne n'en avait rien deviné jusqu'à ce qu'on a appris par les lettres de Cadix que le bâtiment était parti ».

Pontchartrain semble s'être contenté de cette excuse, mais il tient à l'illusion dont l'a bercé Lempereur, s'imagine que les armateurs des autres vaisseaux consentent à payer et écrit que s'ils versent immédiatement 50,000 livres, il demandera peut-être à Sa Majesté de les exonérer de toute autre peine, « mais je doute fort qu'elle y consente, parce que ce serait pour ainsi dire vendre des permissions pour un voyage que Sa Majesté défend[3] ». Sans doute les armateurs estimèrent-ils que la perspective d'une atténuation de peine n'équivalait pas aux chances d'un bon procès; il n'est nulle part question d'un versement bénévole; le 21 mai, Lempereur, harcelé par les rappels du ministre, rapporte qu'il a remis les soumissions des armateurs entre les mains du procureur du roi au siège de l'amirauté, et, le 11 juin, que les armateurs ont été assignés; dès que les délais seront expirés, il fera rendre un jugement[4].

1. Arch. nat., Marine, B², vol. 234, 2ᵉ partie, p. 142.
2. 30 avril 1713 (Arch. nat., Marine, B³, vol. 212, fol. 102).
3. 3 mai 1713 (Arch. nat., Marine, B², vol. 234, 2ᵉ partie, p. 188).
4. Lempereur semble avoir calculé les délais de façon assez fantaisiste : pour

Mais alors commencèrent les difficutés et les complications procédurières. Les armateurs déclarèrent d'abord que, n'ayant reçu aucune nouvelle de leurs vaisseaux, ils avaient tout lieu de les croire perdus; Pontchartrain riposta en produisant un certificat du consul de France à Cadix prouvant que les vaisseaux avaient passé par cette ville en route pour la mer du Sud; les raisons invoquées par les armateurs sont d'ailleurs « si ridicules » qu'il est persuadé qu'on n'y aura point d'égard[1]. Lempereur jugeait différemment : « Comme je connais les juges, écrit-il, je suis persuadé qu'ils ne débouteront jusqu'à ce qu'on ait des nouvelles certaines que ces vaisseaux ont passé à la mer du Sud[2]. »

Aussi bien le jugement se fit-il attendre, si jamais il fut rendu. Pontchartrain n'épargnait cependant pas les rappels adressés à Lempereur ou au procureur du roi de l'amirauté de Saint-Malo, Grout, qui devait diriger le procès contre les marchands récalcitrants. Il serait fastidieux d'énumérer tous ses avis d'avoir à faire toute la diligence possible, ou ses menaces contre les officiers de l'amirauté « s'ils ne font pas leur devoir en cette occasion ». Je n'ai pas pu savoir si l'affaire fut réellement menée à bonne fin devant l'amirauté de Saint-Malo, ou si elle fut portée ensuite devant un tribunal d'appel, en l'espèce le parlement de Bretagne siégeant à Rennes. Au début du mois de septembre 1713, il n'avait été procédé à aucune mesure de fait, et les amendes n'étaient point payées. Pourtant, on s'étonne de voir le 6 septembre Pontchartrain écrire à Grout la lettre suivante[3] :

Le sieur Éon ayant supplié le Roi de faire surseoir les poursuites que vous faites contre lui à l'occasion du vaisseau *le Saint-Jean-Baptiste*, qui a passé à la mer du Sud nonobstant la soumission que ce négociant a donnée au contraire, Sa Majesté a bien voulu, par des considérations particulières, entrer dans ses raisons, et elle m'a ordonné de vous écrire de suspendre jusqu'à nouvel ordre toutes

le *Saint-Jean-Baptiste* et les deux *Ducs-du-Maine*, le délai de six mois expirait le 26 mai; pour le *Saint-Pierre*, le 17 janvier, si l'on compte à partir de la date de la soumission, et au moins le 15 mai, si l'on prend pour point de départ le lendemain de la fuite de Bréhat. Néanmoins, Lempereur écrit, le 18 juin, qu'il n'a pas encore fait assigner l'armateur fugitif du *Saint-Pierre*, Padet, parce que les délais n'expirent qu'à la fin du mois.

1. 21 juin 1713 (Arch. nat., Marine, B², vol. 234, 2ᵉ partie, p. 592).
2. 11 juin 1713 (Arch. nat., Marine, B³, vol. 212, fol. 121).
3. Arch. nat., Marine, B², vol. 235, p. 503.

procédures à l'égard du sieur Éon seulement, son intention étant que vous continuiez de presser le jugement des autres contraventions des négociants de Saint-Malo qui sont dans le même cas, en observant de tenir secret l'ordre que je vous donne.

Que s'était-il passé? Quelles pouvaient être, demandera-t-on, les « considérations particulières » qui justifiaient un tel passe-droit? On ne risque point de se tromper en affirmant que la lettre suivante, adressée le 5 août 1713 par un certain M. du Sault au contrôleur général Desmarets[1], explique en grande partie cette énigme :

La protection que vous voulez bien donner au commerce, et les lettres que vous avez écrites, il y a un an, à M. de Pontchartrain, ont animé les négociants de Saint-Malo d'envoyer divers de leurs vaisseaux à la mer du Sud... J'ai pris la liberté de vous entretenir des avantages que le royaume retirait de ces voyages, et que le sieur Éon, négociant de Saint-Malo, aussi renommé par sa droiture que par son crédit dans les pays étrangers, avait armé le vaisseau le *Saint-Jean-Baptiste*, capitaine Villemorin-Heurtault, chargé pour environ deux millions de marchandises, dont une petite partie, absolument nécessaire à l'assortiment, est composée de marchandises étrangères, pour lesquelles il vous a plu de m'accorder le transit. Il se présenta des difficultés pour l'expédition du vaisseau, dont j'eus l'honneur de vous rendre compte dans le temps, et vous me fîtes la grâce de me rassurer sur l'avenir, en ajoutant que le sieur Éon se ressentirait, au retour de son vaisseau, de la protection que vous voulez bien donner au commerce. Sur l'avis que j'en donnai au sieur Éon, il n'hésita pas de signer une soumission de ne point aller à la mer du Sud, sous peine de confiscation du navire et cargaison, en outre 50,000 livres d'amende, avec la clause expresse de revenir en France six mois après la partance de Saint-Malo, lequel délai passé, l'armateur serait contraint au payement de l'amende entre les mains du trésorier de la marine... Ledit sieur Éon s'est reposé sur la foi de mes lettres; mais il a été obligé de quitter ses affaires et d'abandonner sa maison, extrémité très dure pour des négociants de réputation dans le royaume et dans les pays étrangers, pour venir réclamer la protection dont je l'avais assuré, le commissaire ordonnateur de Saint-Malo ayant reçu ordre de M. de Pontchartrain de le faire contraindre au payement de l'amende.

J'ai l'honneur de vous représenter que ce négociant mérite une

1. Imprimé dans *Correspondance des contrôleurs généraux des finances*, éd. de Boislisle, t. III, n° 1500.

particulière attention; il a fait, depuis dix ans, des entreprises qui l'ont rendu très recommandable à ses co-intéressés par la fidélité et le désintéressement qu'il a fait paraître, et il est frère de feu M. le président de la Baronnie... Il ne demande, pour toute grâce, que la liberté et le temps du retour de son vaisseau, pour supporter la même loi et la même peine qui pourra être imposée aux vaisseaux l'*Hermione*, la *Vierge-de-Grâce*, la *Marie-Angélique* et le *Dauphin*, arrivés du Sud le 28 du mois dernier, et celles que supporteront les trente-six navires qui doivent revenir du même voyage, tous lesquels quarante navires sont partis sans permission. Cette soumission, qu'il fait par surabondance, vous paraîtra sans doute raisonnable et digne de l'honneur de votre attention, puisqu'elle est faite dans la seule vue de ne prétendre aucune préférence ni prédilection dans le commerce, mais seulement de se procurer le repos et la tranquillité dont il a besoin, et pour se garantir de toute poursuite.

On voit que c'est grâce à une haute protection qu'Éon avait obtenu un avantage refusé à ses compagnons d'infortune et que ce protecteur était le contrôleur général des finances Desmarets. Desmarets, non plus que son prédécesseur Chamillart, n'avait jamais professé les mêmes opinions que Pontchartrain au sujet des voyages à la mer du Sud. Quiconque avait la charge des finances du royaume estimait par trop déraisonnable de tarir violemment une source de richesses considérables dont l'État bénéficiait tout autant que les particuliers. Et si le contrôleur général ne pouvait se mettre en conflit avec la politique extérieure du roi en favorisant ouvertement le commerce de la mer du Sud, il n'en avait pas moins protégé en secret les représentants de ce commerce, même aux époques où une interdiction absolue ne tolérait aucun faux prétexte. Pontchartrain, incapable et irrésolu, ne pouvait lutter efficacement contre de puissantes influences, surtout lorsqu'elles se manifestaient par l'intermédiaire de son collègue au Conseil du roi. On pourrait citer ici de nombreux exemples datant de l'époque des voyages à la mer du Sud. Mais Pontchartrain ne semble pas avoir vu qu'il sauvegardait insuffisamment son prestige aux yeux de ses subordonnés en leur imposant le secret toutes les fois qu'il devait rapporter des instructions si expressément formulées. En tout cas, on comprend, après cela, pourquoi les ordres qu'il expédiait au nom du roi pouvaient être si ostensiblement enfreints.

Quelques mots doivent encore être ajoutés au sujet du malheureux Padet, qui persista à se tenir caché et refusa obstinément de

se rendre. Il avait été, lui aussi, assigné en paiement de 50,000 livres pour avoir violé ses engagements. Probablement, il demeurait dans le voisinage de Saint-Malo, et Lempereur devait être, d'une manière ou d'une autre, en relation avec le fugitif, car il déclare, le 9 juillet 1713, qu'il aurait depuis longtemps mis la main sur Padet si celui-ci n'avait craint d'être retenu en prison jusqu'au retour de son vaisseau[1]. Pontchartrain estime « très extraordinaire que le sieur Padet prétende faire des conditions avec Sa Majesté pour le temps pendant lequel elle jugera à propos de le laisser en prison », mais ayant reçu une supplique de la femme de Padet il se laisse fléchir : « S'il se remet dans les prisons du château de Saint-Malo, Sa Majesté verra s'il convient de lui faire grâce. » Avisé, Padet se décida enfin, le 27 août, à se laisser arrêter. Il devait demeurer en prison « jusqu'à nouvel ordre »; il demande sa mise en liberté, affirmant qu'il n'était point l'armateur du *Saint-Pierre* et n'avait pris aucune part à l'expédition de ce vaisseau; Pontchartrain estime que cette excuse arrive « fort mal à propos », mais, ajoute le ministre, « lorsqu'il aura payé la somme de 50,000 livres et déclaré par l'ordre de qui ce navire est allé à la mer du Sud ou bien justifié qu'il n'a pas fait cette navigation, Sa Majesté verra s'il convient de lui accorder la liberté qu'il demande[2] ». Rien ne permet de savoir si Padet satisfit réellement à l'une de ces conditions, mais, le 20 décembre 1713, Pontchartrain écrivait à Le Gangneulx[3] : « Le roi a bien voulu faire sortir le sieur Padet du château de Saint-Malo, mais Sa Majesté désire que vous retiriez la soumission de cet homme et une caution solvable de le représenter lorsque en sera requis », d'où l'on peut conclure, au moins, qu'après quatre mois de prison on n'avait pas pu obtenir le versement de l'amende.

Les négociants ci-dessus désignés et leurs vaisseaux ne sont plus mentionnés dans la correspondance de Pontchartrain à partir du commencement de l'année 1714. Le ministre, dont l'attention était constamment sollicitée par une foule d'affaires analogues, avait-il oublié nos armateurs? C'est peu probable, et son silence ne semble pas prouver non plus qu'il ait réussi à infliger aux délinquants un châtiment à ses yeux mérité.

1. Arch. nat., Marine, B³, vol. 212, fol. 132.
2. 18 octobre 1713 (Arch. nat., Marine, B², vol. 235, 2ᵉ partie, p. 101).
3. Arch. nat., Marine, B², vol. 235, 2ᵉ partie, p. 540.

On se fera une idée exacte de l'affliction qu'il ressentait à constater son impuissance à régler ces sortes d'affaires en parcourant la lettre suivante adressée à Amelot, membre du Conseil du commerce depuis qu'il avait quitté l'ambassade de Madrid. Le ministre avait coutume de recourir au jugement expérimenté d'Amelot pendant et après le séjour de celui-ci en Espagne; il lui écrit le 13 décembre 1713[1] :

Le vaisseau le *Grand-Dauphin* de Saint-Malo ayant passé à la mer du Sud, nonobstant la soumission que le sieur Rouzier, armateur, avait donnée que ce navire n'irait qu'à la Chine, le Roi a fait poursuivre ce négociant de l'amirauté pour le faire condamner à payer l'amende de 50,000 livres, portée par cette soumission, et, en outre, à la confiscation du navire et de la cargaison. Les juges étaient sur le point de rendre ce jugement par défaut, lorsque le sieur Rouzier s'est présenté pour en être relevé, payant les dépens. Je vous avoue que je vois avec peine qu'il faille suivre ces sortes d'affaires dans les juridictions pour ne pas voir sans exécution les ordonnances de Sa Majesté et les soumissions que je fais prendre; l'impunité n'a fait qu'augmenter l'acharnement que les négociants de Saint-Malo ont à continuer le commerce du Sud. Le procureur du Roi de cette amirauté est chargé de poursuivre dix ou douze particuliers, qui sont tombés en pareilles contraventions; cependant, le désordre est plus grand que jamais. Les uns feignent à présent d'aller à Cadix ou dans le Levant, changent le nom du vaisseau et du capitaine; d'autres prennent des expéditions pour Terre-Neuve et vont charger aux Canaries les marchandises qu'on a soin d'y faire trouver; enfin, il n'y a point de déguisement qu'ils n'emploient, et il faudrait interrompre le commerce à tous les moments, si on voulait retenir tous les vaisseaux soupçonnés, au risque de confondre l'innocent avec le coupable, ou se déterminer à recevoir la loi des négociants. On remédierait à tous ces inconvénients en punissant ceux qui sont en contravention; le sieur Rouzier est dans ce cas, et les négociants sont attentifs au traitement qu'il recevra.

Je vous prie de me marquer ce que vous en pensez, comme la question vous est parfaitement connue par rapport à l'Espagne et aux autres nations. Je suis persuadé que vos lumières vous fourniront des expédients convenables; j'attendrai votre réponse pour en rendre compte à Sa Majesté.

La réponse d'Amelot ne devait cependant pas répondre au

1. Arch. nat., Marine, B³, vol. 235, 2ᵉ partie, p. 506.

désir de Pontchartrain ni indiquer au ministre embarrassé le moyen d'échapper aux difficultés; c'est du moins ce qui ressort de la lettre suivante datée du 3 janvier 1714[1] :

J'ai lu avec attention toutes les raisons pour lesquelles vous estimez qu'il ne convient pas de faire payer aux négociants les amendes portées par les soumissions qu'ils ont donné de ne pas envoyer leurs vaisseaux à la mer du Sud. J'ai déjà usé de l'indulgence, dont vous êtes d'avis, en beaucoup d'occasions, et je crains que les désordres ne viennent à un tel excès que le roi d'Espagne ne recommence des plaintes et n'en fasse de si vives au roi que Sa Majesté ne m'en demande et ne me reproche de ne pas tenir la main à l'exécution de ses ordonnances.

Pour ces motifs et quelques autres qu'il indique, Pontchartrain espère qu'Amelot changera d'avis; mais il n'en fut rien; au contraire, Amelot, et sous son influence le Conseil du commerce, devaient créer de nouveaux obstacles au ministre préoccupé de réprimer le commerce de la mer du Sud.

Plusieurs années avant le temps qui nous occupe, Pontchartrain, déjà convaincu sans doute qu'il n'obtiendrait jamais le résultat désiré en s'adressant aux tribunaux locaux, avait obtenu du roi que toutes les affaires « d'inexécution des soumissions » seraient évoquées devant le Conseil du commerce. A grand'peine, il avait fait rassembler ces soumissions, soit dans ses propres bureaux, soit dans ceux de ses agents des ports, et les avait confiées à des commissaires spécialement désignés, parmi lesquels Amelot (après son retour d'Espagne), chargés de dresser un rapport d'ensemble. En dépit de fréquents rappels insistant sur le caractère d'urgence de ce travail et sur la résolution du roi de remplacer les commissaires s'ils ne faisaient pas leur devoir, on constate à diverses époques qu'aucune de ces affaires n'avait reçu de solution. Un état « des affaires concernant les passeports délivrés à des particuliers qui n'ont pas retiré leurs soumissions », adressé par Pontchartrain à Amelot le 18 janvier 1713, montre que le nombre s'en élevait à quatre-vingt-quatre; beaucoup étaient en souffrance depuis longtemps; et très certainement leur nombre s'accrut encore par la suite, ne fût-ce que de celles dont il est question dans cette étude.

1. Arch. nat., Marine, B², vol. 237, p. 35. — Je n'ai pas pu retrouver la lettre d'Amelot, du 24 décembre 1713, dont il est question ici.

Des lettres adressées par Pontchartrain à divers membres du Conseil du commerce en 1714 et en 1715 prouvent que la question des soumissions n'avait pas fait un pas : au début de 1715, le nombre de ces affaires demeurait si considérable que le ministre se voyait obligé de réitérer ses rappels et de « presser messieurs les commissaires chargés de les rapporter ». Et l'on ne voit nulle part que la question ait été réglée avant l'injurieux renvoi de Pontchartrain qui suivit de près la mort de Louis XIV (1er septembre 1715). Il n'est pas improbable que parmi toutes les accusations qui tombèrent comme grêle sur le ministre disgracié celles des armateurs persécutés aient pu se faire entendre. Tout au moins est-il certain que le Conseil de la marine qui recueillit les fonctions de la charge supprimée du secrétaire d'État de la marine n'approuvait pas les mesures prises par l'ancien ministre pour réprimer le commerce de la mer du Sud, car les commissaires ordonnateurs reçurent l'ordre de ne plus exiger de soumissions[1], et, au moins en quelques cas, certaines qui avaient déjà été acceptées furent annulées. Preuve encore plus concluante qu'après la chute de Pontchartrain armateurs et capitaines cessèrent de redouter les fortes amendes : les déclarations produites au retour des navires ne dissimulent plus le véritable but des expéditions; on reconnaît ouvertement avoir accompli ce voyage de la mer du Sud qu'au moyen de mille ruses et détours on cherchait auparavant à dissimuler ou à excuser.

Il n'entre point dans le cadre du présent travail d'étudier les mesures que le gouvernement français crut devoir prendre par la suite au sujet du commerce de la mer du Sud considéré toujours comme contraire aux intérêts politiques et économiques du pays, ni de retracer l'histoire de ce commerce pendant les quelques années qu'il survécut. Sur ces divers points, on trouvera toutefois quelques indications dans ce qui suit.

*
* *

Quiconque a suivi ce qui précède se demande comment expliquer que les résolutions du gouvernement aient eu si peu de résultats, que tant de grands mots n'aient pas été sanctionnés par des actes. La question retombe sur les chefs responsables, et tout d'abord sur Pontchartrain.

Du caractère de ce ministre, la postérité n'a guère retenu que

1. Lettres à Lempereur, des 30 octobre et 3 novembre 1715, et à de Luzançay, commissaire à Nantes, 27 novembre 1715.

les traits dessinés par Saint-Simon en ses Mémoires; on ne saurait imaginer de portrait moins flatteur. Après avoir prêté à Pontchartrain à peu près tous les défauts possibles, Saint-Simon résume son jugement d'un mot : « Un monstre, en somme. » Parmi les accusations qui assaillent Pontchartrain après la mort de Louis XIV, celle de malversation n'est point oubliée. Saint-Simon, qui, s'étant jugé lésé dans ses droits féodaux par certains actes du ministre, avait juré de se venger et avait activement coopéré au renversement de Pontchartrain, écrit qu' « il ne passait pas pour avoir les mains nettes », il avait immensément profité de la « vente qu'il avait fait faire de tous les magasins des ports », vente qu'il aurait imaginé d'ordonner dans le but invraisemblable d' « anéantir la marine » par jalousie et malveillance à l'égard du commandant en chef de la flotte.

Sans vouloir ni pouvoir apprécier la légitimité de ces imputations, on est cependant tenté d'en retenir quelques indications relativement au mobile qui guida le gouvernement dans ses rapports avec les marchands récalcitrants. Les menaces et les persécutions n'avaient-elles pas pour but d'extorquer de l'argent à ces marchands? Et si ceux-ci échappèrent au châtiment, n'est-ce point la preuve que le ministre fut, comme ses subordonnés (très certainement coupables), payé pour fermer les yeux?

A mon avis, les choses se passèrent autrement. Dans le grand nombre de pièces que j'ai parcourues, je n'ai jamais relevé d'indice permettant de conclure que de l'argent ait été offert au ministre ou accepté par lui. C'est à peine si, en un petit nombre de cas, j'ai constaté que quelque marchand revenant de Chine fait présent à Pontchartrain de vases de porcelaine ou de pièces de soie; encore le ministre n'est-il que très difficilement amené à accepter, et seulement lorsqu'il est convaincu que ces présents n'ont rien coûté aux donateurs[1]. On objectera que les transac-

1. Que des tentatives aient été faites pour corrompre, sinon le ministre, du moins des personnes de son entourage immédiat, cela nous est prouvé par l'incident suivant. Le 10 mai 1713, Pontchartrain écrit à Lempereur et à Beauchesne, lieutenant général de l'amirauté de Saint-Malo, dans les mêmes termes : « On m'a remis un mémoire par lequel il paraît que les armateurs des vaisseaux le *Baraly* et le *Poisson-Volant* font solliciter une permission du roi pour les envoyer à la mer du Sud et qu'ils offrent 40 à 50,000 livres à la personne qui obtiendra cette permission. Il faut que vous leur déclariez qu'ils ne doivent point espérer que Sa Majesté l'accorde et que toutes les voies qu'ils tenteront pour l'obtenir ne serviront à la fin qu'à les faire châtier » (Arch. nat., Marine, B², vol. 234, 2ᵉ partie, p. 447). Ces tentatives échouèrent, et l'arma-

tions malhonnêtes ne laissent aucune trace après elles, surtout en des documents officiels conservés dans les archives d'un ministre. Mais le caractère de la correspondance et la nature des mesures prises me semblent devoir écarter tout soupçon de vénalité. On ne se serait pas embarrassé de formalités aussi compliquées et aussi longues si l'on avait pu, moyennant quelque argent, ménager une prompte et facile solution. Dira-t-on que les exemples cités ici ne prouvent pas que les choses ne se soient passées autrement en d'autres cas? Mais alors je rappellerai que ces exemples ne sont pas isolés, qu'au contraire on les a pris à peu près au hasard parmi un nombre presque infini d'autres tout pareils. Ces tentatives malheureuses du ministre qui ne parvient pas à se faire obéir se reproduisent pendant les seize années, ou à peu près, que Pontchartrain demeure au pouvoir. Et si l'on ne saurait lui en faire un mérite, du moins n'a-t-on pas le droit de conclure de cette impuissance à la malhonnêteté du ministre.

On pensera peut-être qu'interdictions et instructions devaient seulement sauver les apparences, que l'on voulait uniquement manifester son zèle à satisfaire le gouvernement espagnol, et les autres puissances prodigues de plaintes jalouses contre le commerce français de la mer du Sud, qu'en réalité on n'avait nullement l'intention de réprimer ce commerce. Mais je ne crois pas non plus que l'on puisse accepter cette explication. Si l'on n'avait pas eu un autre but très précis, il eût suffi de produire les ordonnances royales; la vaste correspondance qui concerne l'application de ces ordonnances, et dont le détail n'était certes pas destiné à être mis sous les yeux de l'étranger, eût été parfaitement inutile. D'ailleurs, les occasions ne manquent point d'établir une comparaison entre les faits ci-dessus décrits et les actes de l'administration aux époques où le commerce de la mer du Sud nominalement interdit continuait néanmoins avec l'approbation secrète des gouvernants; ces comparaisons établissent nettement à mon avis que, lorsque l'interdiction fut absolue, Pontchartrain voulut réellement être obéi[1].

teur Bourdas, dont les deux vaisseaux réussirent, sous les noms du *Vainqueur* et de l'*Aigle-Volant*, à partir pour la mer du Sud, fut du petit nombre de ceux qui furent punis, non seulement de prison, mais d'amende. Sur son cas, voir *Archives de la Bastille*, publiées par François Ravaisson. T. XIII. Paris, 1882, p. 136-150. — *Les Lettres de cachet à Paris*, par M. Frantz Funck-Brentano. Paris, 1903, n° 2275.

1. Pour que cela ne paraisse pas contredire ce qui a été expliqué plus haut, il faut rappeler que les « permissions d'aller à la mer du Sud », délivrées sous

Et l'on ne peut pas dire non plus que l'activité déployée contre les marchands et armateurs l'ait été à l'insu de Pontchartrain, ni que le ministre, retenu par de nombreux et beaucoup plus graves soucis, se soit personnellement désintéressé des entreprises commerciales de quelques marchands sans importance pour en laisser la surveillance, en son nom et au nom du roi, à des fonctionnaires inférieurs. Les annotations fort nombreuses que Pontchartrain inscrivait de sa propre main sur les pièces attestent qu'il suivait au contraire ces affaires avec l'attention la plus soutenue et qu'il donnait lui-même les instructions les plus précises en vue de la rédaction des réponses. Aussi bien, la seule qualité que son ennemi Saint-Simon lui reconnaisse est-elle « qu'il est assez travailleur »; Saint-Simon, ne voulant pas laisser le lecteur sur une impression favorable, s'empresse d'ailleurs d'ajouter : « Il le voulait paraître beaucoup plus qu'il ne l'était. » On peut discuter les résultats obtenus, on ne peut douter de l'application et de la puissance de travail de Pontchartrain, à preuve le colossal monument que constitue sa correspondance.

Au total, la situation exposée plus haut ne saurait s'expliquer que par l'incapacité de Pontchartrain, impuissant à mesurer la portée de ses actes et leurs conséquences. Il se peut que cette faiblesse du ministre ait son principe dans sa situation d'agent d'un roi absolu et qui ne peut permettre à un ministre de gouverner à son côté. Dès le début, il a sans doute cru devoir se borner à transmettre les ordres de la souveraine volonté. Puis, comme ses perpétuels « le roi veut être obéi », « le roi ne veut absolument point être trompé » ne produisent point l'effet attendu, il n'ose, la plupart du temps, avouer ses déceptions au monarque, redoute d'attirer sur lui-même la disgrâce s'il dévoile l'insubordination de ses ressortissants. Que de tels procédés aient pu être employés pendant des années, rien ne manifeste plus nettement les imperfections du vaste édifice administratif construit par Louis XIV, le manque de formes définies, l'absence d'un contrôle actif que ne peut remplacer l'intervention personnelle du souverain absolu.

La perpétuelle indécision semble en outre avoir été un des traits marquants du caractère de Pontchartrain; il ne formule

un prétexte ou sous un autre entre 1705 et 1712, ne furent pas accordées sans difficultés, et que ceux des armateurs qui ne purent obtenir une autorisation furent pendant tout ce temps persécutés par Pontchartrain de la même façon (mais sans plus de résultats) que les négociants ci-dessus nommés.

jamais une instruction sans ajouter « jusqu'à nouvel ordre », et l'on voit jusqu'à l'évidence que s'il doit prendre une détermination définitive il recule devant les suprêmes conclusions. Il ne veut point assumer la responsabilité de ruiner un homme ou de le laisser languir pendant des années en prison. Saint-Simon est cruellement injuste quand il affirme que Pontchartrain « aimait le mal précisément pour le mal »; au contraire, de nombreux indices permettent de croire qu'il n'était pas inaccessible à la clémence, à la pitié. Tant qu'une affaire demeurait dans les limites de la procédure officielle, il était sévère et inflexible, les conséquences s'étalaient-elles dans la vie sous ses yeux, il accueillait volontiers, semble-t-il, l'intervention d'un puissant protecteur ou la supplique d'un malheureux, prétextes opportuns de faveurs et de grâces; en agissant ainsi, il brisait la pointe de l'arme qu'il brandissait à gestes si ardents l'instant d'auparavant; il ne s'en inquiétait point.

Si l'on admet cette façon de comprendre le caractère de Pontchartrain, on ne peut réprimer un sentiment de compassion quand on lit le passage des Mémoires où Saint-Simon montre le ministre déchu essuyant devant le conseil du régent la lecture d'une série d'actes d'accusation injurieux, s'efforçant vainement de prendre la parole pour se disculper et réduit au silence par le simple rappel de ce fait qu'il « n'avait pas le droit de parler au conseil ».

*
* *

Il faut maintenant donner quelques renseignements sur les voyages des vaisseaux dont il a été ci-dessus question. On verra par là que les soupçons de Pontchartrain sur leur véritable destination étaient, en dépit des affirmations contraires, très fondés.

Le premier vaisseau qui réussit à s'échapper, — dès le mois d'août 1712, — fut le *Dauphin*, commandé, on l'a déjà dit, par le capitaine Le Brun et armé par Jean Rouzier à Saint-Malo[1]. Lempereur affirme avoir écrit à Brest pour que l'on arrêtât le *Dauphin* au passage, mais sans doute le capitaine se garda d'en

1. Ce navire ne doit pas être confondu avec le *Dauphin*, appartenant au même armateur, et dont il est question p. 18 et 20. Cet autre *Dauphin*, exactement le *Grand-Dauphin*, capitaine Des Sandrais du Fresne, était parti, également sans permission, dès le 17 janvier 1711, et s'était rendu à la mer du Sud et de là en Chine. Le capitaine mourut à Canton; je n'ai pu savoir le nom du capitaine qui ramena le vaisseau le 28 juillet 1713 à Saint-Malo. Le *Grand-Dauphin* fut le premier vaisseau français qui ait fait le tour du monde.

courir le risque et continua son voyage sans relâcher dans aucun port de France. Je n'ai d'ailleurs trouvé nulle part de renseignements certains sur sa traversée, mais c'est probablement de ce navire qu'il est question dans une lettre de Pontchartrain à Lempereur datée du 8 mars 1713[1], et où il est dit qu'un armateur de Saint-Malo a résolu d'envoyer un de ses navires à Santiago-de-Cuba « pour retirer le paiement des effets du vaisseau le *Dauphin*, qui y a été arrêté et confisqué par le gouverneur, et dont le roi d'Espagne a ordonné la restitution ». Si, comme il n'est pas improbable, ce vaisseau devait aussi se rendre à la mer du Sud, ladite confiscation mit obstacle à l'exécution du voyage.

Plus complets sont les renseignements que nous possédons sur les autres vaisseaux, grâce aux déclarations que les capitaines firent au retour devant l'amirauté de Saint-Malo, et qui ont été conservées dans les archives de la marine à Saint-Servan. Si d'abord nous suivons le *Saint-Pierre*, qui déjoua la surveillance de l'archer placé à son bord, exposant ainsi l'armateur Padet aux persécutions et à la prison, nous apprenons par la déclaration du capitaine, Michel des Hays[2], que ce vaisseau, « du port d'environ deux cent cinquante tonneaux, armé de vingt canons et soixante-quinze hommes d'équipage », quitta Saint-Malo le 29 juin 1712, demeura au cap Fréhel jusqu'au 25 juillet, et ensuite jusqu'au 15 novembre à l'île Bréhat, d'où, avoue franchement le capitaine, il mit à la voile pour aller à la côte du Pérou. Après de courtes relâches aux Canaries en décembre 1712, à l'île Sainte-Catherine en mars 1713, il atteignit Conception au Chili le 10 mai. Quant au reste de son voyage, le capitaine se borne à déclarer qu'il a fait « plusieurs escales tant à la côte du Chili que du Pérou et y a fait la vente de sa cargaison », mais des journaux de bord d'autres vaisseaux établissent qu'il visita successivement Valparaiso, Coquimbo, Arica, Paraca et parvint en juillet 1715 à Guayaquil, dans l'Équateur actuel. Le voyage de retour commença à Valparaiso le 13 décembre 1716, et, le 21 avril 1717, le vaisseau faisait son entrée dans le port de Saint-Malo. Au total, le *Saint-Pierre* rapportait de cette expédition de cinq années 40,000 piastres d'argent et 41 surons d'indigo pour le compte des armateurs, 14 à 15,000 piastres pour le

1. Arch. nat., Marine, B^2, vol. 234, p. 472.
2. Arch. de Saint-Servan, C^4, vol. 328, fol. 130.

compte des passagers espagnols, mais très probablement ces chiffres, comme dans la plupart des cas analogues, sont trop bas. Le voyage avait été exceptionnellement heureux, le navire n'ayant perdu que seize hommes, dont quatre décédés et douze déserteurs. La déclaration ne nous apprend par ailleurs rien d'intéressant, et il nous importe peu de savoir que trois matelots se sont mutinés, que le capitaine, « pour les faire obéir, a été obligé de leur donner quelques soufflets et coups de pied », en conséquence de quoi il « proteste contre eux de tout ce qui se peut et doit protester ».

Les deux vaisseaux, le *Grand-Duc-du-Maine* et le *Petit-Duc-du-Maine* appartenaient au même armateur et naviguaient de conserve pendant une partie du voyage; nous ne les séparerons pas ici.

Le premier, « du port d'environ trois cents tonneaux, armé de vingt-huit canons et cent vingt hommes d'équipage, » était commandé par le capitaine Michel-Charles Locquet, sieur de La Chardonnière; le second, dont on n'indique pas le tonnage, portait dix-huit pièces de canon et soixante-cinq hommes d'équipage, et était commandé par le capitaine du Miniac, sieur de La Moinerie. Particularité notable, les deux vaisseaux sont aussi désignés sous d'autres noms. Le *Grand-Duc-du-Maine* s'était appelé précédemment le *François* et le *Petit-Duc-du-Maine,* au cours même du voyage, est fréquemment dénommé la *Marguerite*, les deux noms alternant indifféremment. Ces changements de noms étaient habituels à Saint-Malo et ne laissent pas que d'être une cause de sérieuses difficultés quand on cherche à suivre les vaisseaux dans chacun de leurs voyages; si les renseignements proviennent de sources diverses, les choses s'embrouillent de plus en plus, d'abord parce que certains noms de vaisseaux, comme le *Saint-Jean-Baptiste*, le *Dauphin,* le *François*, etc., reviennent constamment et sont portés simultanément par plusieurs bâtiments, ensuite parce que les Bretons, ayant l'habitude d'accoler deux noms de personne n'en citent qu'un, et tantôt l'un tantôt l'autre; par exemple, on ne soupçonnerait pas, au premier abord, que la *Marguerite*, capitaine de la Moinerie, et le *Petit-Duc-du-Maine*, capitaine du Miniac, sont un seul et même bâtiment. On voit aisément quel était le but de ces changements de noms; ils éveillent les soupçons de Pontchartrain : il écrit à Lempereur précisément à propos des deux vaisseaux dont il est ici question

(7 décembre 1712)[1] : « Sa Majesté est très mécontente de l'affectation que vous avez à changer journellement les noms des vaisseaux ; cette variété marque une intelligence avec les armateurs et n'est inventée que pour tromper » ; il interdit en conséquence les changements de noms et répète par la suite à plusieurs reprises la même interdiction[2]. Lempereur, qui proteste toujours de son innocence, explique cette pratique par ce fait que les vaisseaux passent fréquemment aux mains de nouveaux propriétaires[3] ; il fera d'ailleurs « tout ce qui dépendra de lui pour l'empêcher », mais il n'y parviendra pas sans peine « par la possession où sont ici les armateurs de le faire et par l'entêtement qu'ils ont sur cela, les uns étant attachés à certains noms, qu'ils veulent que tous leurs vaisseaux portent, d'autres qui en croient quelques-uns malheureux, et tous enfin se croyant aussi maîtres de faire ces changements qu'un marchand l'est de changer l'enseigne de sa boutique[4] ». Aussi bien, l'interdiction demeura-t-elle lettre morte comme tant d'autres en ces temps d'indiscipline.

Les deux vaisseaux partirent, ainsi qu'il a été dit, de Saint-Malo le 26 novembre 1712, soi-disant pour se rendre à Cadix, où ils parviennent, en effet, le 25 décembre, en même temps que le troisième des vaisseaux ci-dessus désignés, le *Saint-Jean-Baptiste*. Un nouveau motif de soupçons s'était alors ajouté à ceux que possédait déjà Pontchartrain, le ministre ayant été informé qu'un Espagnol, don Joseph, neveu du comte de Castelblanco, avait pris passage sur un des vaisseaux, emportant avec lui des marchandises pour un demi-million de livres[5], « embarquement qui fait assez connaître la destination[6] ». Pontchartrain tenta de faire retenir les vaisseaux à Cadix ; il pouvait espérer que ses ordres y seraient mis à exécution, car il avait adressé antérieurement déjà, et à plusieurs reprises, des instructions analogues au consul de cette ville, Mirasol, et lui avait aussi très vivement reproché de les avoir, sous des pré-

1. Arch. nat., Marine, B², vol. 231, p. 436.

2. 11 décembre 1712, 17 mai et 6 septembre 1713 (Arch. nat., Marine, B², vol. 231, p. 544; vol. 234, p. 311; vol. 235, p. 501).

3. Lettre à Pontchartrain, 11 décembre 1712 (Arch. nat., Marine, B³, vol. 206, fol. 173).

4. Lettre du 27 août 1713 (Arch. nat., Marine, B³, vol. 212, fol. 158).

5. Lempereur à Pontchartrain, 4 décembre 1712 (Arch. nat., Marine, B³, vol. 206, fol. 168).

6. Pontchartrain à Lempereur, 14 décembre 1712 (Arch. nat., Marine, B², vol. 231, p. 494).

textes divers, éludés. Pour que Mirasol ne pût cette fois se dérober, Pontchartrain lui écrit le 12 décembre[1], au sujet des vaisseaux en question, d'avoir à « empêcher absolument qu'ils partent, jusqu'à ce que je vous aie fait savoir les intentions de Sa Majesté ». Peu après, il se vit obligé d'expédier des injonctions plus sévères et plus étendues et obtient du roi l'ordre (25 janvier 1713) « d'arrêter *tous* les vaisseaux qu'il soupçonnera ou aura avis d'être destinés pour la mer du Sud, de les faire entrer dans ledit port de Cadix, de leur faire ôter leur gouvernail et les voiles et de les mettre absolument hors d'état d'appareiller pour aucune navigation, et, au cas que les capitaines refusent d'obéir, veut Sa Majesté qu'ils soient mis en prison et y soient détenus jusqu'à nouvel ordre[2] ». Et, pour que le consul pût faire exécuter ces ordres, des instructions semblables étaient adressées en même temps à quelques vaisseaux de guerre français stationnés à Cadix[3].

Mais le ministre ne trouva pas à Cadix un agent mieux disposé ou plus obéissant que ceux de France. Le courrier de Pontchartrain est arrivé trop tard, prétend Mirasol; les deux *Ducs-du-Maine* avaient quitté Cadix le 9 janvier et le *Saint-Jean-Baptiste* les avait suivis à quelques jours d'intervalle. C'est seulement le 20 janvier que le consul signale ces départs, mais il ne réussit pas à convaincre son chef sur la lenteur de la poste ou la réalité des obstacles qui l'auraient empêché de retenir les capitaines. Pontchartrain se déclare (20 février[4]) « fort étonné »; nous le sommes plus encore de constater que Mirasol, convaincu vers le même temps d'avoir acheté un domestique de l'ambassade de Madrid, chargé de lui procurer en secret des extraits de la correspondance échangée entre le gouvernement français et son représentant en Espagne, conserve néanmoins son poste; cette indulgence est due « à l'égard au long temps qu'il y a que vous êtes employé pour le service de Sa Majesté[5] »; Mirasol demanda lui-même son congé pour cause de maladie en juillet 1715. Pour

1. Arch. nat., Marine, B^7, vol. 91, p. 325.

2. Ordre du roi au sieur Mirasol; à Marly, le 25 janvier 1713 (Arch. nat., Marine, B^2, vol. 233; 1713, p. 9).

3. Lettre du roi à M. du Coudray-Guymont pour faire entrer à Cadix les vaisseaux le *Saint-Jean-Baptiste*, le *Duc-du-Maine* et la *Marguerite*, le 25 janvier 1713 (Arch. nat., Marine, B^2, vol. 233; 1713, p. 8).

4. Arch. nat., Marine, B^7, vol. 95, p. 40.

5. Pontchartrain à Mirasol, le 15 août 1712 (Arch. nat., Marine, B^7, vol. 91, p. 201).

répondre aux réclamations espagnoles au sujet du départ des trois navires, Pontchartrain dut accepter les explications du consul; celui-ci avait « mis tout en usage pour y parvenir (à retenir les navires), mais il lui fut impossible d'exécuter ce qui lui était prescrit ». On jugea même convenable de produire ces prescriptions « pour faire connaître combien on est attentif de ce côté-ci à ce qui concerne les intérêts du roi catholique... », il serait à désirer qu'on le fût autant en Espagne sur ce qui regarde ceux de la nation »; suit une longue liste de griefs français demeurés depuis longtemps en souffrance[1]. Les deux premiers s'arrêtèrent quelques jours (du 25 au 29 janvier) à Ténériffe et rejoignirent le *Saint-Jean-Baptiste* au moment de passer la ligne le 17 février; les trois bâtiments firent une brève halte à Ilha-Grande, près de la côte du Brésil.

La déclaration faite au retour, le 27 février 1716, par le capitaine Locquet, devant l'amirauté de Saint-Malo[2], est très sommaire en ce qui regarde la suite du voyage. C'en était fait depuis quelques mois seulement de la surveillance, sévère au moins en paroles, de Pontchartrain, et, très évidemment, on n'était pas encore aussi assuré qu'on le fut par la suite d'être garanti contre les pénalités inscrites dans les soumissions. Aussi le capitaine se borne-t-il à déclarer « qu'il fit voile de l'île Grande le 29 mars 1713 pour aller à la rivière de la Plate, sur la côte duquel lieu, ayant été pris d'un coup de vent et tourmenté, il fut contraint d'y faire gré, et, manquant de vivres, il alla en chercher à la Conception et de là en plusieurs lieux, où il a fait sa traite, qu'il n'avait pu faire aux autres lieux ci-devant dits ». Une bourrasque à la hauteur de Buenos-Aires, le manque de vivres, mauvaises excuses quand il s'agit de doubler le redoutable cap Horn et de se livrer au commerce interdit dans la mer du Sud.

Par contre, des renseignements circonstanciés nous sont fournis par un journal sur le *Grand-Duc-du-Maine*, probablement par le capitaine de ce vaisseau[3]. Il ressort de ce journal que l'on arriva à Conception le 1er juin 1713 et qu'on visita ensuite Arica, Ilo, Paraca, Pisco et Callao. Les arrêts les plus longs furent faits à Conception, où l'on demeura près de neuf mois, et

1. Pontchartrain à dom Felix Cornèjo, secrétaire de l'ambassade d'Espagne, à Versailles, le 1er mai 1713 (Arch. nat., Marine, B7, vol. 95, p. 145).
2. Arch. de Saint-Servan, C4, vol. 327, fol. 115.
3. Arch. du Dépôt de la Marine, 14e div., n° 7.

à Ilo, où l'on ne séjourna pas moins de quatorze mois, et ce nous est une preuve nouvelle des difficultés et des retards inévitables au cours des expéditions commerciales de ce temps, mais on ne nous donne aucun renseignement sur ces haltes prolongées. Quand, enfin, le 6 septembre 1715, on fut sur le point de quitter Callao pour rentrer en France, on vendit le *Petit-Duc-du-Maine* et l'on fit passer son équipage à bord du plus grand des bâtiments, violant une fois de plus la teneur des soumissions, qui interdisait la vente des navires à l'étranger. En revenant, on ne s'arrêta qu'à Valparaiso, au Chili, et au Brésil, à Pernambuco; après une heureuse traversée, le *Grand-Duc-du-Maine* jetait l'ancre dans le port de Saint-Malo, rapportant, aux termes de la déclaration, comme « produit de sa traite et argent à fret, la somme de 150,000 piastres ».

Il nous reste à dire quelques mots du *Saint-Jean-Baptiste* « du port d'environ cinq cents tonneaux, armé de trente pièces de canon et cent quarante-trois hommes d'équipage, capitaine Louis Heurtault, sieur de la Villemorin ».

Ce vaisseau mit à la voile en même temps que les deux précédents et arriva le même jour, 1er juin 1713, à Conception. Dans sa déclaration, datée du 1er juillet 1717[1], le capitaine ne fait aucune difficulté d'avouer le but de son voyage et ne cherche pas à s'excuser, mais se borne à rapporter qu'il a visité « plusieurs ports du Pérou »; d'autres sources montrent qu'il se trouvait à Arica en juin 1715 et en mars 1716. Le 17 mars 1717, il repart de Conception et rentre le 30 juin à Saint-Malo, « après avoir traité toute sa cargaison et rapporté du produit de sa vente la somme de 250,000 piastres ».

Outre le capitaine, deux autres personnes, qui avaient pris part au voyage, firent au retour une déclaration devant l'amirauté de Saint-Malo; leurs dires méritent quelque attention en ce qu'ils nous renseignent sur les conditions dans lesquelles s'opérait le commerce français dans l'Amérique du Sud.

L'une de ces personnes est un certain Guillaume Ferrard[2], qui déclare être parti de France sur le *Saint-Clément*, capitaine Josselin-Gardin, en qualité de « dépensier »; arrivé à Coquimbo (Chili), il donna sa démission « pour mieux vendre ses marchandises », puis, sa vente achevée, se rendit à Conception, cherchant

1. Arch. de Saint-Servan, C4, vol. 328, fol. 169.
2. Arch. de Saint-Servan, C4, vol. 328, fol. 169.

une occasion de se faire rapatrier; mais il fut arrêté par les autorités espagnoles et se vit ravir tout son argent, au total 3,327 piastres 2 réaux et demi. Relâché, il alla à Santiago, déposa une plainte devant le capitaine général, « qui donna trois sentences par trois différentes fois, condamnant les juges royaux de la Conception à lui rendre son argent sans aucune remise ». En conséquence, rentré en possession d'une somme liquide de 1,400 piastres et de « billets de monnaie sur différents particuliers qui étaient redevables au roi d'Espagne », équivalent, au surplus, de la somme remboursable, il avait cru devoir mettre en sûreté sa personne et ses biens au couvent de Saint-François, à Conception. Cet asile n'était pas inviolable; soutenu par le gouverneur de la ville, le capitaine Heurtault fit enlever Ferrard du couvent. Ferrard ne put pas même emporter son pécule, fut conduit à bord du *Saint-Jean-Baptiste*, mis aux fers et ne fut délivré qu'au moment où le navire repartit pour la France. Dans sa déclaration, il réclame une indemnité en dédommagement des pertes qu'il a subies et le remboursement des salaires qu'il estime devoir lui être dus pour son service forcé à bord du *Saint-Jean-Baptiste* et ses services antérieurs à bord du *Saint-Clément*.

Telle est la déclaration du plaignant. Par contre, le capitaine Heurtault enregistre seulement qu'il a arrêté Ferrard sur l'ordre de M. de Kerguelen, commandant le vaisseau du roi la *Bellone*.

Nous ne sommes, par conséquent, pas renseignés sur la faute commise par Ferrard. On admettra difficilement qu'il ait été aussi rigoureusement traité pour avoir simplement transgressé les lois espagnoles interdisant aux étrangers le commerce et même le séjour dans les colonies d'Amérique; tous les voyageurs français se rendaient coupables des mêmes contraventions, et l'on ne voit pas qu'ils aient jamais couru le risque de se voir dénoncés par leurs compatriotes. Plus probablement Ferrard ne quitta point son bâtiment aussi volontairement qu'il voudrait le faire croire. Nous savons, par ailleurs, à quelles difficultés et à quels conflits donnait lieu l'usage des « marchandises en pacotille » que tous les hommes d'un équipage, du capitaine au dernier des matelots, pouvaient emporter et négocier pour leur compte ou le compte d'associés. Ce commerce ne devait point porter préjudice aux armateurs; mais ceux-ci ne pouvaient faire respecter leurs règlements, et fort souvent le capitaine, ne pouvant tolérer à son bord la présence de concurrents plus ou moins déclarés, préférait s'en

défaire, soit en fermant les yeux sur leur désertion, soit en les congédiant avec ou sans leur assentiment. Ferrard s'était sans doute rendu coupable de quelque manquement à son contrat, et l'on avait voulu le châtier à la première occasion.

L'autre déclaration[1] rapporte un incident plutôt comique. Sur le *Saint-Jean-Baptiste* s'était embarqué, en qualité de maître cuisinier, un certain Jean Chabot, dit Paris. Au début, Jean Chabot entretint avec le capitaine d'excellentes relations; laissons-lui raconter comment la situation changea du tout au tout :

Environ quinze jours auparavant le jour du sacre[2] de l'année 1715, étant à Arica, le capitaine pria le gouverneur et plusieurs autres seigneurs du pays de venir manger au bord de son navire, et, pour cet effet, ordonna au comparant d'apprêter des mets les plus délicieux, dont ils furent très contents, entre autres d'une tourte que le comparant avait faite, et le même jour le sieur des Rabines, premier lieutenant du bord, pria le déclarant de lui faire une pareille tourte pour emporter avec lui à la campagne, ce qui lui fut dit en la présence du sieur Jean Dusain, maître d'hôtel, qui reprit la parole et qui dit en ces termes audit sieur des Rabines : « Monsieur, je vous la ferai aussi bien que lui; » à quoi le comparant répondit : « Vous pouvez la faire, si vous voulez. »

Et, comme ledit déclarant vit que le maître d'hôtel voulait absolument la faire et qu'il ne lui avait pas donné les fournitures nécessaires pour la pouvoir faire, il la laissa.

Le lendemain au matin, le sieur des Rabines vint pour avoir la tourte, que ledit maître d'hôtel avait oublié de lui faire; appelé le déclarant, il lui dit qu'en sa présence le maître d'hôtel s'était vanté de la faire. Le sieur des Rabines fut au capitaine et lui dit que le déclarant lui avait dit des sottises; aussitôt le capitaine fit appeler le déclarant, et, sans entendre ses raisons, lui donna cinq coups d'une canne de bambou sur le bras droit.

Profondément atteint dans sa dignité d'artiste culinaire et si vigoureusement malmené qu'il se ressentait encore quinze jours plus tard des suites de cette bastonnade, Jean Chabot n'était pourtant pas au bout de ses peines :

Le capitaine l'ordonna de s'en aller à la cuisine et de faire son devoir. Le comparant fit voir les marques des coups de canne, qui

1. Arch. de Saint-Servan, C[4], vol. 328, fol. 173.
2. Environ le 6 juin.

étaient toutes noires, et lui fit connaître qu'il était hors d'état de lui rendre service, ce que vu par le sieur capitaine, il ordonna qu'on mit le déclarant aux fers, où il resta au pain et à l'eau environ quinze jours.

Ce fut bien pis lorsqu'un peu plus tard il voulut prendre contre le même maître d'hôtel la défense d'un de ses aides nègres. Son ennemi lui fit appliquer « quarante à cinquante coups de garcette sur le corps, qui lui devint noir comme un chapeau »; le comparant dut se faire soigner; finalement, pour calmer ses esprits, on le laissa aux fers, au pain et à l'eau durant trois semaines.

On pourrait conclure de ce récit que la discipline était extrêmement rigoureuse à bord des bâtiments français; mais, très certainement, les actes pour lesquels l'infortuné maître coq fut châtié n'étaient pas aussi innocents qu'il voudrait le faire croire. J'ignore quel récit le capitaine put faire des événements, s'il y eut un procès et quelle en fut l'issue, et cela n'a, d'ailleurs, aucune importance, étant donné le but de cette étude.

Le capitaine Heurtault passe également sous silence un autre fait qui n'est point sans nous intéresser : pendant la plus grande partie du voyage, il fut suivi par un autre vaisseau appartenant au même armateur, qui se rendit, par conséquent, deux fois coupable des mêmes infractions aux règlements et lois en vigueur.

Pontchartrain paraît s'en être douté; le 26 avril 1713, il écrit à Lempereur[1] qu'il a appris le départ d'une brigantine portant des vivres et accompagnant les deux *Ducs-du-Maine* et le *Saint-Jean-Baptiste*.

Il était fréquent que les vaisseaux en partance pour la mer du Sud se fissent accompagner de bâtiments plus petits, « vivandiers » ou « cornettes »; longtemps, le fait échappa à Pontchartrain. Informé par des lettres du Pérou, Pontchartrain (9 août 1713)[2] demande à Lempereur en vertu de quelles raisons les armateurs ont pu prendre une pareille liberté et déclare que Sa Majesté les fera poursuivre pour cette nouvelle contravention. Le rôle avoué de ces petits bâtiments, leur nom l'indique, était de fournir au cours des longues traversées des vivres et des apparaux; mais, en réalité, on les utilisait pour charger la plus grande quantité possible de marchandises destinées aux marchés

1. Arch. nat., Marine, B², vol. 234, 2ᵉ partie, p. 142.
2. Arch. nat., Marine, B², vol. 285, p. 280.

de l'Amérique du Sud[1]. On déclarait parfois que ces vivandiers ne devaient effectuer qu'une partie de la traversée et n'étaient point destinés à pénétrer dans la mer du Sud, nouvel exemple des artifices auxquels donnaient lieu les règlements prohibitifs, car il était faux de prétendre, comme on le faisait lorsque les soupçons de l'administration étaient éveillés, que ces bâtiments étaient trop petits pour se hasarder dans les redoutables parages du cap Horn; quelque reproche qu'aient pu mériter les marins français de ce temps, ils ne manquaient ni d'audace ni d'aptitudes maritimes. Aussi bien constatons-nous la présence de nombreux vivandiers dans les ports du Chili et du Pérou; mais très petit est le nombre de ceux qui rentrent en France; la plupart étaient destinés à être vendus en Amérique; ils trouvaient acheteurs sans difficulté et constituaient d'excellentes recrues pour la flotte commerciale, alors en décadence, des colonies espagnoles.

Pour en revenir au vivandier du *Saint-Jean-Baptiste*, je n'ai trouvé aucun renseignement sur la date de son départ de France, Lempereur s'étant purement et simplement dispensé de répondre sur ce point aux questions de son chef. Peut-être ne rejoignit-il qu'aux îles Canaries, car je ne le vois signalé qu'au moment où le *Saint-Jean-Baptiste* rencontre le *Grand-Duc-du-Maine* sous l'Équateur; le journal de bord du *Grand-Duc-du-Maine* indique à cette date que le *Saint-Jean-Baptiste* avait « encore une tartane ou ceintië[2] sur son avant ». Parvenus vers 30° 32' de latitude sud, les chefs de l'expédition considérèrent que cette tartane, assez mauvais voilier, retardait leur marche, et lui donnèrent l'ordre de se séparer d'eux et de passer par le détroit de Magellan.

Presque dès le début des expéditions à la mer du Sud, les marins français avaient évité le détroit de Magellan. On avait appris à redouter les tempêtes du cap Horn beaucoup moins que

1. Selon son habitude, Lempereur feint de ne rien savoir; il répond, le 13 août 1713, à Pontchartrain : « Pour les vivandiers, il est vrai qu'ils en ont presque tous, et, comme ils n'étaient chargés d'aucunes marchandises, on n'y a pas fait grande attention, d'autant plus que les passeports accordés par le roi ne déterminaient point la grandeur ni le port du vaisseau. Pour moi, comme je m'en suis défié, j'ai pris la précaution de me faire remettre des soumissions quand ils m'ont paru suspects » (Arch. nat., Marine, B³, vol. 212, fol. 150).

2. « Sentine » ou « centine », nom d'un petit bateau de rivière qui servait à la pêche et qu'on employait aussi comme bateau de passage (Jal, *Gloss. naut.*).

les croisières dans les passages étroits du détroit où l'on était souvent retenu pendant des mois. Une nouvelle tentative pour franchir ces passages mérite donc toujours d'attirer l'attention. Cette fois, la tentative fut couronnée de succès, ainsi que nous l'apprend la note suivante inscrite dans le journal de bord du *Grand-Duc-du-Maine* à la date du 10 juillet 1713 : « Ce jour est entrée (à Conception) la tartane de M. de La Villemorin-Heurtault, laquelle a passé le détroit de Magellan en quinze jours, et y a échoué, déchargé, repris une voie d'eau, espalmé et rechargé dans cet espace de temps. »

Le capitaine qui avait accompli cette prouesse, témoignant d'un bonheur et d'une adresse exceptionnels, s'appelait Marcand, et son bâtiment la *Sainte-Barbe*. Comme, en outre, ce fut un des rares voyages de marins français à la mer du Sud qui aient conduit à une découverte géographique, les noms du capitaine et du navire ne sont pas absolument inconnus de la littérature géographique.

Examinons la carte de l'extrémité méridionale du continent américain dressée par l'ingénieur Frezier, qui avait, lui aussi, navigué en ces parages; nous y relevons une ligne indiquant la route suivie par la *Sainte-Barbe* à travers le détroit et un passage à travers la Terre-de-Feu, auparavant inconnue et « par où le hasard a fait débouquer ce navire le 25 mai 1713 ». Ce passage, que Marcand, favorisé par le vent et par les courants, franchit en trois jours, est aujourd'hui encore désigné dans nos atlas en souvenir de la tartane sous le nom de « canal de Sainte-Barbe[1] ». Et nous ne pouvons douter qu'il s'agisse précisément du bâtiment placé sous le haut commandement de Heurtault, le fait nous étant confirmé par l'inscription, sur une liste des « vaisseaux vendus au Pérou avant 1717 », de la tartane du *Saint-Jean-Baptiste*, capitaine Marcand[2].

On a vu plus haut que le *Saint-Jean-Baptiste* avait rencontré à Conception un vaisseau de guerre français, la *Bellone*, capitaine Kerguelen; fait en apparence insignifiant, auquel je rattacherai toutefois, en guise de conclusion, les quelques observations suivantes.

1. Frezier, *Relation du voyage de la mer du Sud.* Paris, 1716, p. 262. — Cf. Reclus, *Nouvelle Géographie universelle*, t. XVIII, p. 704.

2. Journal de mer par M. Marchand de Chalmont (Arch. nat., Marine, B[4], vol. 37).

L'interdiction du commerce de la mer du Sud n'avait pas été rapportée à la chute de Pontchartrain. Au contraire, le gouvernement français avait édicté des pénalités encore plus sévères en apparence que les peines, — confiscation des navires et fortes amendes, — prévues par les soumissions : une déclaration royale du 29 janvier 1716 édicte la peine de mort contre les capitaines, tout en maintenant la confiscation. Ces mesures nouvelles avaient pour but beaucoup moins d'enrayer le commerce que de donner satisfaction à l'Espagne, à l'Angleterre et à la Hollande, dont les gouvernements se plaignaient de plus en plus de voir les clauses du traité d'Utrecht relatives à l'interdiction du commerce dans les colonies espagnoles violées par les marins français; la preuve en est que l'agent envoyé au Pérou et au Chili pour notifier la déclaration royale aux capitaines et les forcer à revenir reçut l'ordre exprès de ne leur créer aucune difficulté et de ne se mêler ni directement ni indirectement de leurs affaires que lesdits capitaines auraient tout loisir de conduire à terme avant leur retour : « Il avertira seulement lesdits capitaines que l'intention de Sa Majesté n'est pas de leur faire encourir les peines portées par ladite déclaration ni qu'elle ait un effet rétroactif[1]. » Il n'y a pas lieu d'être surpris que, dans ces conditions, les capitaines n'aient vu en tout cela qu'une « mascarade ».

Bientôt, pourtant, une occasion allait se présenter qui forcerait le gouvernement français à prendre les choses plus au sérieux.

En Espagne, on avait, depuis quinze ans, dépensé une activité plus grande encore qu'en France, — au moins sur le papier, — pour mettre fin à un trafic qui violait si ouvertement les lois coloniales en vigueur. Le résultat, toutefois, avait été absolument nul. Mais, avec le cardinal Alberoni, une volonté plus robuste présidait à l'administration de l'Espagne, et l'on ne tarda pas à savoir en France que le cardinal avait l'intention d'étendre jusqu'aux Indes son activité réformatrice et, notamment, d'y faire respecter par la force les règlements commerciaux; un acte de Pontchartrain, dont le ministre français n'avait certainement pas prévu les conséquences, permit à Alberoni de réaliser ses projets. Dès 1714, Pontchartrain avait encouragé de toutes ses forces l'achat de vaisseaux dans les ports français pour le compte du gouvernement espagnol; il avait soutenu de toute son influence

1. Mémoire pour servir d'instruction au sieur Marchand de Chalmont; le 6 avril 1716 (Arch. nat., Marine, B², vol. 233).

le chef de la flotte ainsi constituée, l'officier de marine français de Martinet, qui put mettre à la voile de Saint-Malo à la fin de la même année. Ce fut cet officier français qui, à la tête de ces vaisseaux français formés en escadre et en grande partie montés par des équipages français, reçut l'ordre, en 1716, d'anéantir définitivement le commerce de ses compatriotes dans la mer du Sud.

En France, on fit diligence pour avertir les capitaines marchands du péril qui les menaçait; on s'empressa d'expédier en Amérique la *Bellone*. Des instructions données au capitaine de ce vaisseau, il ressort que l'avertissement était du dernier sérieux. Mais on avait, au cours des années précédentes, si souvent eu recours au mensonge, si souvent ordonné sans espoir d'être obéi, menacé sans intention de punir que, cette fois encore, l'avertissement demeura inefficace. Kerguelen, parvenu à Conception en janvier 1717, ne put, après trois mois d'efforts, ramener en convois que quelques bâtiments, et l'expédition de Martinet ne réussit que trop bien. Deux vaisseaux furent confisqués sur la côte du Brésil, un à Cobiha; quand Martinet pénétra, le 11 septembre 1717, dans la rade d'Arica, il n'y prit pas moins de cinq vaisseaux français. A cette nouvelle, les capitaines qui se trouvaient dans les autres ports levèrent l'ancre précipitamment, abandonnèrent leurs magasins et s'enfuirent à toutes voiles. Il est difficile de dire combien de millions la France perdit en cette affaire, les renseignements que l'on possède ne s'accordant point; mais, peu après, beaucoup d'autres millions s'engouffraient dans la faillite de Law, et c'est pourquoi, sans doute, on prêta peu d'attention aux pertes subies dans l'Amérique du Sud. Ces pertes furent cruellement ressenties à Saint-Malo; les armateurs de cette ville envoyèrent bien encore par la suite quelques bâtiments à la mer du Sud avec des succès divers; le coup de main d'Arica ruina pour toujours le lucratif commerce que la France et l'Espagne s'étaient, pendant des années, inutilement efforcées de réprimer.

E.-W. DAHLGREN.

(*Traduit du suédois, sur le manuscrit de l'auteur, par* Lucien MAURY.)

NAPOLÉON Ier ET L'ITALIE[1]

DEUXIÈME PARTIE

BONAPARTE ET LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE

I. — La consulte de Lyon.

On ne croyait pas en Italie, ou du moins on feignait de ne pas croire que Bonaparte voulût prendre pour lui-même le gouvernement de la Cisalpine, et Melzi, consulté par Talleyrand, exprimait à ce sujet des regrets très politiques[2]. « D'abord, dit-il, cette seule pensée me donna les plus grandes espérances, parce que le nom de Bonaparte me parut être le salut de la patrie. Et, raisonnant avec moi-même, je me disais : qui peut nier que Bonaparte ne représente à lui seul justement tout ce qui nous manque? Sage, ferme, courtois, il saura bien faire taire les rivalités qui nous déchirent. Son génie militaire nous promet une rapide organisation de notre armée. La simplicité de son costume est un gage de son esprit d'économie dans la gestion des deniers publics. L'indomptable fermeté de son caractère nous garantit une félicité durable. Pour donner satisfaction aux vœux de tous, il faut donc que Bonaparte soit à nous et à nous seuls. Et quel merveilleux spectacle ce serait de le voir parmi nous, lui qui vaut à lui seul toute une administration, toute une armée, tout un conseil, créer, développer, exalter au plus haut degré le bonheur d'un peuple tout entier! Fondateur d'une nouvelle race de rois lombards, il ferait de cette jeune monarchie le prélude des plus splendides destinées de toute l'Italie! — Mais, quand je pense que Bonaparte est, pour ainsi dire, lié au bien-être de la

1. Voir *Revue historique*, t. LXXXVIII, p. 36.
2. Melzi, I, 270-271.

France, je suis bien obligé de renoncer à ces grandes pensées; il est impossible que nous ayons Bonaparte tout entier occupé de nos intérêts; nous ne pourrions prétendre qu'à une petite part de son génie, et alors, comme il demeurerait forcément attaché surtout aux intérêts de la France, nous y perdrions toute indépendance, nous n'y gagnerions qu'un esclavage sans fin. »

Ce dithyrambe était adroit peut-être; il était surtout dangereux : Bonaparte se croyait parfaitement capable de faire à la fois le bonheur de la Cisalpine et de la France, et il était à craindre qu'il ne prît Melzi au mot.

On estimait assez vraisemblable que le premier Consul pût songer à quelqu'un de ses frères pour le gouvernement de l'Italie; il aimait à les employer : Lucien avait été ambassadeur en Espagne; Joseph, jadis ambassadeur à Rome, avait négocié la paix de Lunéville. Il pouvait paraître assez naturel qu'un Bonaparte régnât sur l'Italie, puisque la famille en était originaire. Melzi, consulté par Talleyrand sur le nom de Joseph, protestait avec une singulière énergie[1] :

Pour une semblable dignité, qui se confond bien avec celle de souverain, il faut absolument ou la naissance ou les actions d'éclat qui élèvent un homme au-dessus des autres assez pour les maîtriser en s'emparant de leur imagination. Quelles que soient les qualités personnelles de Joseph, auxquelles je rends volontiers une pleine justice, les circonstances lui ont manqué pour les faire valoir au même degré qui est nécessaire pour sortir de la foule. Il s'agit, en somme, de la position d'un véritable monarque, et quel est alors le parti qui pourrait être content de préférer Joseph Bonaparte aux princes souverains qui pourraient être à portée d'être appelés à ce poste? L'éclat que jette sur lui la magistrature de son frère le premier Consul est certainement très grand; mais, cependant, il ne peut suppléer au prestige qui est nécessaire pour soutenir avantageusement cette position. — D'autre côté, l'Italie resterait de la sorte sous l'influence de la France. Or, il est démontré aujourd'hui que, de toutes les influences étrangères sur l'Italie, celle de la France a été la plus désastreuse; dans l'état de paix, dans l'état de guerre, le pays a été traité par les Français comme une conquête; ni l'indépendance stipulée, ni l'alliance contractée n'ont pu le sauver des abus criants que tout le monde connait y avoir été constamment et impunément

1. Melzi, I, 274-277.

exercés par ceux qui l'ont successivement régi. Et tout le monde est persuadé en Italie que le centième gouvernant et la centième armée française ressembleraient à ce qu'on y a déjà vu. Loin de présenter aucun gage d'espoir d'échapper à tant de maux, Joseph Bonaparte ne peut paraître et rester dans la Cisalpine qu'appuyé par une armée française. Voilà la dépendance du pays assurée à jamais et de la manière qui paraît devenue la moins conciliable avec les vœux du pays et son bien-être. — Cette dépendance du pays cisalpin, enfin, serait contraire aux stipulations de Campo-Formio et de Lunéville; et qui peut assurer qu'une domination acquise par cette manière indirecte ne compromettrait pas la paix de l'Europe? Il devient impossible de supposer que les puissances de l'Europe puissent être indifférentes à l'extension donnée à l'influence française en Italie. — Pour toutes ces raisons, je crois fermement que le projet ne serait point du tout adopté avec satisfaction, de manière à obtenir une élection décente et convenable.

Il était donc nécessaire, en effet, pour respecter l'indépendance de la Cisalpine garantie par les traités, de soumettre le nouveau régime à l'acceptation de ce pays. Melzi, qui décidément paraît avoir été en tout cela le conseiller ordinaire et en même temps la dupe des desseins de Talleyrand et de Bonaparte, proposait la procédure suivante. Après avoir établi à Paris, avec le concours des députés cisalpins, les bases de la constitution nouvelle, le premier Consul convoquerait, en France, pour éviter toute intrigue, un jury d'élection, une sorte de Diète cisalpine. Pour cela, il adresserait, ou mieux il ferait porter par les députés, au gouvernement provisoire et à la consulte de Milan, un message les invitant à approuver cette convocation et les bases essentielles de la constitution. Aussitôt, avec une grande rapidité, pour déjouer toute intrigue (car Melzi en était toujours très préoccupé), le commissaire extraordinaire Petiet ferait procéder aux élections pour cette diète constituante; elles seraient confiées aux administrations départementales; on attribuerait de préférence le droit de vote ou l'éligibilité à la propriété, « la vraie fondation de la société humaine. » La Diète cisalpine, réunie en France, délibérerait sur les propositions du premier Consul et des députés cisalpins, et désignerait des candidats pour les fonctions publiques et pour le gouvernement définitif. A cause des factions, il convenait que le Consul choisît lui-même les principaux

dignitaires de l'État, mais après s'être éclairé par le suffrage public et par les conseils des bons citoyens[1].

Il n'est pas défendu de penser que Melzi, qui était un des meilleurs parmi ces bons citoyens et assurément le plus considéré, nourrissait l'espérance de jouer un rôle de premier plan dans la nouvelle organisation politique. S'il estimait la Cisalpine indigne d'être gouvernée par Bonaparte et Joseph indigne de gouverner la Cisalpine, un seul homme, Melzi, paraissait désigné pour présider, au moins dans les premiers temps, aux destinées de la nouvelle République; il était parmi ses fondateurs; il l'avait représentée devant l'Europe au congrès de Rastadt; son nom en eût garanti, devant ses concitoyens et devant les gouvernements étrangers, la complète indépendance. Il est impossible de pénétrer plus loin dans sa pensée politique, de rechercher s'il ne songeait point à quelque « prince souverain qui serait ensuite à portée d'être appelé au gouvernement de l'Italie, » d'établir une liaison entre ses conseils à Talleyrand et sa précédente lettre à Palafox.

Il n'eut point l'occasion de préciser ses intentions ni de manifester une opinion ferme. On ne lui en laissa point le loisir ni les moyens. Bonaparte prit dans ses rapports ce qui lui était utile; il ne manqua pas de se servir aussi de la haute réputation et de la réelle popularité de Melzi; il suivit ses conseils dans la mesure où il y trouvait du profit; il le lia à sa politique tant qu'il eut besoin de lui, puis il l'immobilisa dans de vains honneurs. Melzi n'était pas de force à être autre chose qu'un instrument du dessein italique que Bonaparte poursuivait désormais avec résolution.

Enfin, après plusieurs mois d'hésitations et de calculs, le moment de l'action arriva.

La constitution de la Cisalpine fut élaborée d'abord par Talleyrand et Rœderer. On cite, d'après celui-ci, un bon mot qui, d'ailleurs, n'a pas d'autre portée : il dit à Talleyrand, au moment de se mettre à la besogne : « Il faut qu'une constitution soit courte et... — Obscure, » dit Talleyrand, lui coupant la parole[2]. Nous verrons que la constitution cisalpine était assez claire. Le projet préparé au cabinet du premier Consul fut com-

1. Melzi, I, 279-280 et 571-574.
2. Sorel, VI, 180.

muniqué pour examen aux quatre députés cisalpins à Paris : Aldini, Marescalchi, Melzi, Serbelloni[1]; ils n'y firent que des corrections de détail, assez pour qu'elle parût le produit de leur collaboration avec le gouvernement français.

C'était à la fin de septembre 1801. Les préoccupations de la politique extérieure de Bonaparte devenaient moins pressantes; la paix générale s'annonçait. Le 1er octobre furent signés les préliminaires de Londres avec l'Angleterre, et le premier Consul était bien décidé à les faire aboutir. Donc, si l'Autriche n'était pas satisfaite des nouveaux arrangements qu'il voulait faire en Italie, elle serait mal placée pour protester efficacement. La procédure indiquée par Melzi put être dès lors suivie. En octobre, le plan de constitution fut soumis, pour pure forme, au gouvernement provisoire de Milan.

Bonaparte décida que l'assemblée des notables cisalpins destinée à approuver définitivement la constitution nouvelle serait appelée consulte extraordinaire, et qu'elle se réunirait à Lyon, à mi-chemin de Paris à Milan, et, ajoutait-il, « à l'abri des intrigues du corps diplomatique[2]. » Il voulait agir très vite; il écrivait, le 22 vendémiaire an X (14 octobre 1801), qu'il fallait que les notables fussent rendus à Lyon le 20 brumaire (11 novembre), afin qu'il pût être de retour à Paris le 1er frimaire (22 novembre). Les choses ne purent pas être expédiées tout à fait à ce point. Cependant, on ne perdit pas de temps.

Murat, qui depuis l'année précédente commandait en Toscane, venait d'être appelé au commandement en chef de l'armée d'Italie, c'est-à-dire du corps d'occupation de la Cisalpine. Depuis le 18 brumaire jusqu'à l'affaire d'Espagne, Murat fut l'homme des solutions rapides.

Le gouvernement provisoire de Milan fut, le 21 brumaire, invité à convoquer immédiatement la consulte pour voter elle-même la convocation de la consulte extraordinaire de Lyon. Mais il faut laisser parler le général lui-même; il écrivait le 23 brumaire au premier Consul : « J'ai reçu, mon général, la dépêche du ministre des Relations avec les différentes instructions qu'elle renfermait. Je m'empresse d'ajouter que vos vues sont remplies : convoquer le comité de gouvernement, l'amener

1. *Corr. Nap.*, VII, 5728, 5771.
2. *Ibid.*, VII, 5807.

au but désiré, rédiger le message à la consulte et en obtenir la loi qui convoque la diète extraordinaire à Lyon a été l'affaire de huit heures. » Murat ne dit pas si la consulte, composée de cinquante membres, était en nombre; si on put ainsi, au pied levé, en réunir la majorité; mais c'était sans doute un détail insignifiant; néanmoins, il fait songer aux circonstances extra-légales de la convocation du Conseil des Anciens au matin du 18 brumaire. Ne prononçons point cependant le grand mot de coup d'État.

Murat continue : « Aujourd'hui (23 brumaire), le comité s'est assemblé et a, sous nos yeux, et le cadastre à la main, procédé à l'élection des cent quarante-huit notables. Je puis vous répondre de ce choix; tous les élus jouissent de la plus grande considération et sont les plus riches de la Cisalpine. » Murat ne dit pas si sa présence au comité était très légale et s'il avait le droit de peser en quelque manière sur ses choix. Mais cela encore est sans doute un détail sans importance. Il faut le retenir seulement pour pouvoir ensuite déterminer les caractères de la Consulte ainsi composée.

Écoutons toujours le récit du général de l'armée d'Italie :

Le choix des administrations départementales et celui des gardes nationales ne promettant pas un résultat aussi heureux, je me suis empressé de donner aux différents généraux qui commandent les départements des instructions confidentielles, afin de diriger les choix sur des hommes considérés et amis de notre pays; j'ose donc espérer qu'au moyen de cette précaution nous n'avons rien à craindre de l'influence des malintentionnés... J'espère que vous serez aussi content de ma conduite dans cette occasion que de celle que j'ai dû tenir il y a quelques jours, en licenciant les compagnies choisies de la garde nationale; ces corps étaient notre armée révolutionnaire de 93. Je m'applaudis aujourd'hui de cette mesure; depuis cette époque, plus de querelles, plus d'assassinats; la tranquillité règne partout, tous les honnêtes gens respirent.

Les élections du clergé seront bonnes; celles des savants pourront être composées d'hommes chauds; celles des tribunaux et du commerce seront bonnes. Ainsi, cette assemblée sera vraiment majestueuse et digne de recevoir dans son sein le créateur de la République.

Et Murat exprime la joie de son triomphe avec une extraordinaire inconscience :

Mon général, l'arrêté de la consulte sur la convocation à Lyon

vient de ranimer tous les esprits; tous les cœurs s'ouvrent à l'espérance. C'est d'aujourd'hui qu'on croit à une constitution; c'est d'aujourd'hui que doit dater le bonheur de l'Italie régénérée. Que sa destinée est belle! La vôtre sera toujours d'étonner chaque jour le monde par un nouveau trait de ce génie qui caractérise le grand homme, celui qui ne prit jamais personne pour modèle.

Le nom de bienfaiteur, de régénérateur de l'Italie, de Bonaparte, est dans toutes les bouches comme dans tous les cœurs; ce seul nom et cette idée toute nouvelle de cette convocation ont suffi pour faire sortir les Cisalpins de ce sommeil de mort où les avaient plongés la guerre et les révolutions[1].

Nous ne recherchons point encore si ces hyperboles n'étaient pas une façon discrète, à la Murat, de s'offrir à son beau-frère pour l'aider à la régénération complète de l'Italie, et s'il n'y a pas lieu d'y noter la première apparition des ambitions italiennes du personnage. Nous remarquons simplement que les élections à la consulte extraordinaire de Lyon, comme la loi même qui la convoquait, ont été faites sous la pression de Petiet, de Murat et des généraux français de l'armée d'occupation. Toutes précautions étaient donc prises pour que l'opinion publique du pays cisalpin se prononçât dans le sens voulu; mais ce luxe même de précautions n'interdit pas de supposer que, si les élections eussent été libres, l'opinion publique eût été différente; du moins, Bonaparte ne voulut pas en courir le risque.

On pouvait craindre que les notables ainsi désignés ne fussent mal disposés au long et coûteux voyage de Lyon, qui avait en outre le grave inconvénient, en dépit de l'opinion de Melzi, de manifester publiquement la dépendance des Cisalpins à l'égard du premier Consul de la République française. Il n'en était pas moins nécessaire que la représentation de la Cisalpine y fût complète; des abstentions trop nombreuses auraient produit dans le pays et en Europe un effet déplorable. Il fallait, dit l'historien italien Botta[2], « donner aux commandements impérieux du Consul l'apparence de vœux et de supplications spontanées de la part du peuple. » Murat s'en occupa avec zèle : « Comme on paraît faire craindre, dit-il, que tous ces notables ne se rendront point au rendez-vous, je vais passer la revue des divisions, et j'espère

1. Arch. nat., AF IV, 1684.
2. Botta, IV, 413.

y employer toute espèce de moyens de persuasion pour leur faire sentir combien leur démarche serait impolitique et nuisible à leurs propres intérêts en abandonnant ainsi leur propre sort entre les mains de personnes moins intéressées au bonheur et à la gloire de la République. Déjà j'ai vu l'évêque qui m'a promis de s'y rendre lui-même, et cela seulement pour vous voir; au reste, je dois vous dire que cet espoir est le seul et le plus puissant mobile pour ceux qui s'y rendront. »

Murat affirme, dans la même lettre, que Petiet et le comité de gouvernement « ne furent pas trop satisfaits de ce choix des plus riches et des plus estimés qui n'iraient pas chanter leurs louanges à Lyon. » Il s'en réjouissait au contraire; il espérait peut-être y trouver son intérêt, en même temps que celui de Bonaparte. En effet, les membres du comité de gouvernement appartenaient au parti avancé dit « jacobin, » qui s'était appuyé sur les Français tant qu'il avait pu voir en eux des libérateurs; ce parti, que soutenaient beaucoup de gens du peuple, pouvait être appelé le parti démocratique; il rêvait, sous la tutelle de plus en plus légère de Bonaparte, l'organisation d'une République libre dans l'Italie du Nord et peut-être plus tard dans le reste de la péninsule. Le premier Consul s'était d'abord servi de ce parti et lui avait donné des places. Mais, désormais, il s'en défiait, parce qu'il craignait d'y rencontrer de l'opposition à ses entreprises personnelles; il pouvait craindre aussi que, par haine et terreur de l'esprit jacobin, les classes aisées ne fussent disposées à regarder vers l'Autriche et que le clergé catholique surtout ne se détournât de la France. Il se persuadait qu'à Milan comme à Paris, son autorité ne pouvait être solidement fondée que sur l'alliance de la bourgeoisie et sur celle de l'Église, c'est-à-dire sur « le parti de l'ordre » contre les partis révolutionnaires. Ce fut un changement tout naturel d'orientation politique; ce fut l'accord du pouvoir et de la fortune.

La consulte extraordinaire de Lyon se trouva donc composée de la consulte et du comité de gouvernement, sauf trois membres qui demeurèrent à Milan pour la gestion des affaires courantes, puis de députations des évêques et des curés, des tribunaux, des académies, des universités, des régiments de ligne, enfin des notables des départements et des chambres de commerce; en tout, quatre cent cinquante membres.

Avec tous les soins qu'il avait pris à l'occasion de ces choix,

le premier Consul pouvait espérer que ses projets ne rencontreraient pas d'obstacles. Il n'y eut pas d'enthousiasme parmi les populations ni parmi les députés eux-mêmes : « On se rendit à Lyon, celui-ci par zèle, celui-là malgré lui, cet autre par ambition[1]. » Cette froideur n'inquiétait pas beaucoup Bonaparte, qui en savait les raisons. Il se gardait bien de faire voter le peuple lui-même, dont la volonté n'eût sans doute pas été conforme à la sienne; il préférait des notables, ennemis de toute révolution nouvelle, de tout désordre, las du provisoire, avides d'une situation définitive, dût la liberté y perdre quelque chose, divisés d'intérêts, de sentiments, des savants, des soldats, des marchands, des propriétaires, incapables d'autre chose que d'enregistrer la volonté du maître. Toute l'affaire était conduite avec beaucoup d'habileté, et, même après toutes ces précautions, on ne laissa pas à la consulte de Lyon toute indépendance; on n'y abandonna rien au hasard de quelque inspiration malencontreuse.

Lyon est riche en souvenirs historiques. Elle fut la capitale de la Gaule transalpine au temps des empereurs romains, le trait d'union entre Rome et la Gaule. Siège de la consulte extraordinaire de la Cisalpine, elle reprenait en quelque manière son antique caractère impérial. L'ambition de Bonaparte, inspirée par ce glorieux passé, allait y prendre un développement nouveau et dépasser décidément la frontière des Alpes. L'ancien proconsul en Cisalpine allait y préparer l'Empire.

Les députés cisalpins arrivèrent à Lyon dans les derniers jours du mois de décembre 1801, après un voyage qui fut très pénible pour quelques-uns[2], comme l'archevêque de Milan, Visconti, mort peu de jours après.

Talleyrand arriva lui-même le 7 nivôse an X (28 décembre 1801). On se mit à l'œuvre aussitôt, car tout devait être prêt pour le jour de l'arrivée du premier Consul. On constitua d'abord un bureau de délibération de cinq membres, représentant les cinq principales régions de la Cisalpine : Marescalchi, Bernardi, Melzi, Fenaroli, Paradisi; ils furent naturellement désignés par Talleyrand. Il les réunit pour délibérer avec lui dans un appartement de l'hôtel Ceintri, place Bellecour. Le 12 nivôse, il leur adressa un petit discours : il leur rappela en quelques mots le

1. Melzi, I, 284. — Botta, IV, 414.
2. Melzi, I, 284.

projet de constitution unanimement approuvé par la consulte de Milan et par le comité de gouvernement, l'organisation de la consulte extraordinaire; il leur expliqua avec soin que cette consulte extraordinaire n'avait point à discuter ni à approuver la constitution désormais adoptée à Milan; il ne s'agissait pour elle que d'en régler l'application particulière et d'en préparer la mise en marche par l'organisation des divers corps de l'État et la nomination des fonctionnaires. Il convenait donc que, pour assurer des délibérations très calmes, pour écarter toute difficulté issue des rivalités locales, pour utiliser toute compétence, la consulte extraordinaire se partageât, à l'image du bureau de délibération lui-même, en cinq sections régionales.

Les propositions de Talleyrand furent adoptées par le bureau, et la consulte fut en effet divisée en cinq sections, dont les présidents et secrétaires furent nommés par Talleyrand : Melzi et Trigelli pour les pays ci-devant autrichiens, c'est-à-dire le Milanais; Aldini et Belmonti pour les pays de l'État ecclésiastique, c'est-à-dire Bologne; Bargnani et Carissimi pour les pays ci-devant vénitiens, c'est-à-dire la région de Brescia et Bergame; Paradisi et Candrini pour le pays de l'ancien duché de Modène; Bernardi et Diego Guicciardi pour les pays ci-devant valtelins et piémontais (Novare).

On doit trouver singulière cette idée de briser l'unité de la consulte en sections régionales et de donner ainsi un aliment nouveau aux rivalités locales. Assurément, Talleyrand et le premier Consul étaient préoccupés de diminuer la puissance de la consulte, tout en lui conservant le prestige dont ils avaient besoin; il s'agissait de paraître solliciter le libre vœu de la nation cisalpine, mais aussi d'empêcher que ce libre vœu ne fût désagréable : œuvre délicate qui n'était pas au-dessus de l'habileté de Talleyrand.

Cependant, les jours passaient sans qu'on aboutît à rien. Les Cisalpins commençaient à s'impatienter de n'avoir rien à faire, de n'avoir pas même à délibérer sur la constitution pour laquelle ils s'étaient crus convoqués spécialement. Talleyrand était obligé de se préoccuper de cette situation, et il en écrivait en ces termes au premier Consul[1] :

1. Aff. étr., *Corr. de Milan*, n° 60, 1802-1804. — C'est la principale source de l'histoire de la consulte extraordinaire, pièce 19.

Si on ne les occupe pas, l'ennui peut dégénérer en mécontentement et en dispositions tracassières; on évitera cet inconvénient, et l'on me paraît ne pouvoir tomber dans aucun autre en abandonnant à chacune des cinq assemblées le droit de faire des observations qui ne touchent pas à la Constitution elle-même. Ces observations pourront être consignées dans les cahiers qui vous seront remis à votre arrivée; j'empêcherai qu'elles ne divaguent par un arrêté dont je proposerai les bases au bureau de délibération; j'empêcherai surtout que les sections ne s'érigent en assemblées législatives et que leurs délibérations deviennent autre chose que de simples vœux dont vous ou le gouvernement cisalpin pourrez apprécier la justesse et l'importance. Le moyen le plus sûr d'éviter que les assemblées ne s'occupent de trop de choses sera de les occuper un peu des personnages... Je tirerai les choses jusqu'au moment de votre arrivée.

Cette consultation nationale de la Cisalpine avait donc un caractère très particulier; toute liberté de délibération lui était enlevée, et pourtant on se rappelle quels soins avaient été pris pour que la consulte ne fût composée que de « bons citoyens. »

Le plan de Talleyrand s'exécuta sans accident, et il en fit son rapport avec quelque complaisance au premier Consul. Il faut suivre pas à pas son récit. Il fut nécessaire « d'occuper leurs loisirs pour qu'ils ne devinssent pas turbulents et inquiets; il fallut donc leur abandonner quelques discussions qui ne présentassent aucun danger[1]. » Il fut bien établi devant chacune des cinq assemblées que la constitution déjà acceptée ne pouvait plus être remise en question (on se souvient avec quelle rapidité, en huit heures, Murat avait obtenu cette acceptation, d'une consulte d'ailleurs entièrement nommée par Bonaparte après Marengo), que par conséquent « l'opinion qu'émettrait chacune des cinq assemblées ne devait porter que sur quelques bases de lois organiques ou sur l'avantage qu'on trouverait à quelque modification, et que cette opinion ne serait présentée que par forme d'observation au premier Consul, pour être prise en considération, soit par lui, soit par les autorités cisalpines qu'il aurait instituées. Ainsi, les différentes sections de la consulte extraordinaire ont été circonscrites dans un cercle de discussions qui ne leur a laissé que des vœux à émettre et des matières secondaires à traiter. »

Les sections furent ensuite occupées à désigner les hommes propres aux premiers emplois. Par exemple, pour le corps légis-

1. Aff. étr., *Corr. de Milan*, n° 60, pièce 20.

latif et le tribunal de cassation, chaque section dressa une liste de nombre égal à celui des membres à nommer; ainsi fut constituée une liste quintuple où le choix définitif fut laissé au premier Consul. « Ainsi, dit Talleyrand, cette nombreuse assemblée fut arrachée à l'inaction; car il convenait de ne pas laisser quelque issue à leur impatience et à leur désir de ne pas paraître nuls. » On les pria de ne pas s'occuper aussitôt des candidats à désigner pour le gouvernement cisalpin définitif; il convenait de laisser à cet égard toute liberté au choix du premier Consul.

Dès lors, Bonaparte pouvait venir : « Les filets étaient bien tendus[1]. » La constitution était « regardée comme acceptée, » la consulte était bien disciplinée sous l'adroite direction de Talleyrand; elle s'en remettait entièrement au premier Consul du choix des fonctionnaires les plus importants. On pourrait même se demander pourquoi elle était venue de si loin. Mais elle avait l'air, aux yeux de l'Europe, de l'Italie et de la France notamment, d'être la représentation libre et imposante de la nation cisalpine; elle était très utile à Bonaparte. Tous les rôles en cette comédie furent habilement tenus.

Bonaparte arriva à Lyon le 21 nivôse (10 janvier 1802). Il y demeura jusqu'au 7 pluviôse ou 27 janvier, soit une quinzaine de jours. Il avait avec lui Joséphine, et il tint déjà, comme un souverain qui se déplace, une sorte de cour; il consacra beaucoup de son temps à recevoir les municipalités, les préfets et les principaux fonctionnaires de la région et de tout le midi; il constata dans tous ces rapports officiels que l'ordre était rétabli partout, que l'industrie et le commerce avaient pris depuis deux ans un essor nouveau, à Lyon, comme à Saint-Étienne, à Annonay, etc.[2]. Il témoigna sa satisfaction en accordant des écharpes d'honneur aux maires des trois municipalités de Lyon. Il honora de quelques instants de sa présence les bals donnés à sa femme par le commerce de la ville, par les généraux[3].

Il fit venir les régiments de l'armée d'Orient, récemment arrivée d'Égypte après les capitulations du Caire et d'Alexandrie; il les fit habiller et les passa en revue sur la place Bellecour le 25 janvier[4]. Cérémonie mélancolique, triste fin d'un grand rêve

1. Botta, IV, 415.
2. *Corr. Nap.*, VII, 5919.
3. *Corr. Nap.*, VII, 5927, 5932, 5937.
4. *Ibid.*, VII, 5918, 5928, 5932.

qui ne se réalisa point et qui le hanta toujours. En se retrouvant devant les soldats des Pyramides, du Mont-Tabor et d'Aboukir, ne jeta-t-il point quelques pénétrants éclairs de sa pensée par-dessus l'Italie jusqu'aux pays du Levant, où il n'avait fait que passer? Le chemin de l'Orient passe par l'Italie, et les empereurs romains furent les maîtres de toute la Méditerranée.

Il s'occupa surtout, naturellement, de la consulte extraordinaire. Le terrain était bien préparé; mais la plus grosse question avait été réservée, le choix des membres du gouvernement, du président de la République cisalpine. La consulte fut persuadée par Talleyrand qu'il convenait qu'elle formât un comité de trente membres pour étudier à loisir et dans le calme le choix des candidats à toutes ces hautes fonctions; il fut décidé qu'elle présenterait au premier Consul une liste double du nombre des personnages à choisir. Sans doute, il était plus facile d'agir sur trente députés que sur quatre cents[1].

Pourtant, dans ce comité des Trente, un mouvement se dessina aussitôt pour porter à la présidence Francesco Melzi. Les services qu'il avait rendus à la Cisalpine depuis 1797, le rôle qu'il y avait joué, la situation tout à fait remarquable qu'il occupait depuis quelques mois à Paris auprès du premier Consul et les conseils que celui-ci n'avait cessé de lui demander par Talleyrand, tout cela le désignait en effet au choix de ses concitoyens, et ils se réjouissaient d'avance. Ils craignaient seulement que Melzi ne reculât devant la responsabilité d'une si lourde charge. On triompha de ses scrupules.

Tous les regards sont tournés vers Melzi, écrit le comte Alessandro Verri; nous vivons dans des temps extraordinaires où se produisent les événements les plus inopinés : des rois de dynasties séculaires précipités du trône, des hommes privés élevés par leur mérite aux dignités suprêmes.

Monti écrit à son « cher ami » Marescalchi :

A propos, aurons-nous Melzi pour premier magistrat, ou le bruit qui s'en est répandu est-il faux? Tu te tais sur cet article, et ton silence m'empoisonne la joie à laquelle je m'abandonnais sur cette belle espérance.

1. Aff. étr., *Corr. de Milan*, n° 60, pièce 58. Procès-verbal de la consulte extraordinaire.

Quelques jours après, il écrit encore au même sa grande joie de savoir que Melzi acceptera la première magistrature :

L'enthousiasme est général à Milan; car vraiment c'en était fait de notre misérable patrie si l'homme qui peut la sauver s'obstinait à la laisser dans les mains de ses bourreaux[1].

Cependant, le comité des Trente délibérait. Sous la haute direction du premier Consul, Talleyrand, Petiet, Marescalchi lui-même, qui se taisait sur les chances de Melzi, pesaient de toutes leurs forces sur le choix du comité. Ils disaient : la République est bien jeune pour se passer déjà de tout appui; l'Autriche la guette; elle l'écrasera comme en 1799 si la France retire sa protection. La République est bien divisée; les diverses régions qui la composent ont des intérêts divergents, parfois opposés; il est bien tôt pour donner toute liberté aux rivalités intérieures qui peuvent la déchirer et compromettre son existence. Y a-t-il un seul homme en Cisalpine qui ait assez de prestige et de caractère pour contenir toutes ces causes de querelles? Melzi a les plus insignes qualités; il est très aimé à Milan; il n'en est pas de même à Bologne ou à Mantoue, où il n'a rendu aucun service. L'avenir est encore incertain; assurément, dans quelques années, les provinces qui composent la Cisalpine auront compris la nécessité de leur union; elles auront créé une armée commune, capable de défendre la République contre tous les dangers et les désordres; elles seront devenues une nation; mais il serait imprudent de répudier déjà la tutelle bienfaisante de l'homme qui a fondé la République et qui seul peut lui assurer une existence tranquille et aussi une grandeur croissante. Il faut au contraire le solliciter de se dévouer encore quelque temps à l'organisation définitive et à la prospérité de la Cisalpine; il faut faire l'unanimité en ce sens; il faut l'acclamer sans débats; peut-être ainsi le décidera-t-on à se rendre aux vœux de tout un peuple qu'il aime.

Marescalchi travaillait à ce résultat avec un zèle qui ne pouvait attendre sa récompense que du maître tout-puissant. Il écrivait à Talleyrand : « Citoyen ministre, jusqu'à présent, point de motion, et tout va avec la plus grande tranquillité. Il n'y a eu que le général Lecchi qui m'a demandé si l'on pouvait parler sur le propos. Je lui ai répondu que, s'il avait quelques observa-

1. Melzi, I, 576-577.

tions à faire, qu'il se pouvait diriger à la députation (c'est-à-dire au comité des Trente). » Ainsi, le silence était organisé à la consulte. Quelque temps après, Marescalchi écrivait encore : « Citoyen ministre, les choses je crois qu'elles se soient arrangées; à présent, il faudrait chercher d'engager que Melzi accepte d'être le sous-président. Avec çà je vous assure que tout le monde serait content. » Ce fut, en effet, le dernier effort du complot[1]. Melzi ne se refusa point. Il fut dupe du premier Consul et pensa que la présidence de Bonaparte ne serait que provisoire, comme on l'annonçait partout, qu'il serait tout désigné pour le remplacer lorsque l'organisation de la République serait achevée. Ou bien il estima que, comme vice-président résidant à Milan, il pouvait rendre même dans une position subalterne des services appréciables à son pays et peut-être conquérir peu à peu une autorité réelle, à mesure que la nation cisalpine prendrait conscience d'elle-même. D'autre part, il ne pouvait pas envisager sans inquiétude les conséquences d'un refus; qui donc alors serait capable de contenir les développements inquiétants de la domination française en Italie?

Enfin, Petiet estima que le moment décisif était arrivé. Il écrivit à Talleyrand :

Je comptais vous aller voir ce matin; mais mon médecin s'y oppose. Il me paraît indispensable de brusquer l'acclamation. Tout est disposé; les retards ne pourraient plus que nuire; si vous croyez que l'on puisse faire la motion à l'assemblée générale de ce matin, il se trouvera un orateur tout prêt, et qui présentera ensuite, si sa motion réussit, comme tout doit le faire croire, un projet d'arrêté conforme. Mettez-moi sur un morceau de papier cacheté *oui* ou *non;* je saurai ce que cela voudra dire et j'en préviendrai les bien-intentionnés[2].

Enfin, l'affaire fut enlevée. La consulte extraordinaire fut convoquée en réunion plénière le 5 pluviôse (25 janvier 1802) pour la proclamation de la Constitution. Talleyrand invita Marescalchi à désigner les cinq orateurs des cinq sections qui exprimeraient leur assentiment; ils devaient donner communication d'avance de leurs discours, pour éviter toute surprise[3]. Donc, le

1. Aff. étr., *Corr. de Milan*, n° 60, pièces 55 et 56.
2. Aff. étr., *Ibid.*, n° 60, pièce 46.
3. Aff. étr., *Ibid.*, n° 60, pièce 52.

5 pluviôse, la Constitution fut proclamée. Le comité des Trente proposa à la consulte de prier le premier Consul de garder encore quelque temps le gouvernement de la Cisalpine. « Ce vœu, dit le procès-verbal officiel, devint l'opinion unanime de la consulte extraordinaire, par acclamation et au milieu des plus vifs applaudissements. Le premier Consul se rendit à la nécessité impérieuse de garder la haute direction des affaires jusqu'à ce que la Cisalpine pût se trouver en état de soutenir par elle-même son indépendance. »

Le 6 pluviôse, Bonaparte vint à la consulte, réunie dans une dernière assemblée générale, accompagné de Talleyrand, de Chaptal, ministre de l'Intérieur, de Petiet, de Najac, préfet du Rhône, de Bourrienne, d'un cortège de généraux et de préfets. Il fut reçu parmi les applaudissements. Il prit la parole aussitôt. Après avoir rappelé les vicissitudes parmi lesquelles était née, grâce à la France, la République cisalpine, les circonstances de la convocation de la consulte, il continua :

Les choix que j'ai faits pour remplir vos premières magistratures l'ont été indépendamment de toute idée de parti, de tout esprit de localité. Celle de président, je n'ai trouvé personne parmi vous qui eût encore assez de droit sur l'opinion publique, qui fût assez indépendant de l'esprit de localité et qui eût enfin rendu d'assez grands services à son pays pour la lui confier. Le procès-verbal que vous m'avez fait remettre par votre comité des Trente, où sont analysées avec autant de précision que de vérité les circonstances extérieures et intérieures dans lesquelles se trouve votre patrie, m'a vivement pénétré. J'adhère à votre vœu; je conserverai encore, pendant le temps que les circonstances le voudront, la grande pensée de vos affaires.

Et il terminait ainsi :

Vous n'avez que des lois particulières; il vous faut désormais des lois générales. Votre peuple n'a que des habitudes locales; il faut qu'il prenne des habitudes nationales. Enfin, vous n'avez pas d'armée; les puissances qui pourraient devenir vos ennemies en ont de fortes; mais vous avez ce qui peut les produire, une population nombreuse, des campagnes fertiles et l'exemple qu'a donné dans toutes les circonstances essentielles le premier peuple de l'Europe[1].

1. *Corr. Nap.*, VII, 5934.

Après ce discours, sans cesse coupé d'applaudissements, on donna lecture de la constitution de la République cisalpine; un mouvement général de l'assemblée, dit le procès-verbal, indiqua le vœu de mettre « italienne » au lieu de « cisalpine. » Le premier Consul se rendit à ce vœu, et proclama lui-même, au milieu d'acclamations chaleureuses, que désormais la République serait appelée République italienne. C'était donner satisfaction au sentiment national encore inconscient, mais prêt à grandir et à gagner toute la péninsule; c'était promettre à l'Italie tout entière de nouvelles destinées : ce devait être la plus grande force de Bonaparte dans sa politique italienne.

On proclama ensuite la première loi organique sur le clergé; l'archevêque de Ravenne y donna son assentiment au nom des évêques et des curés de la Cisalpine, et le premier Consul se leva pour dire que le peuple doit être attaché aux principes de la religion.

On donna enfin lecture des listes des collèges électoraux, des assemblées législatives, « parmi les témoignages de satisfaction les plus unanimes et les plus éclatants. »

Alors, Bonaparte invita le vice-président Melzi à se placer à côté de lui; il le prit par la main et l'embrassa : « Ce mouvement touchant et spontané communiqua à l'assemblée une vive émotion. »

Enfin, le citoyen Prina fit un discours de remerciement et parla de « l'admiration que nous inspire le héros auquel nous devons notre bonheur. » La séance fut levée, et le Consul-Président fut reconduit « par les acclamations des Cisalpins et des Lyonnais réunis. »

Le lendemain matin, à sept heures, Bonaparte quittait Lyon pour rentrer à Paris.

Cet accroissement nouveau de la puissance de Bonaparte et le terme de République italienne n'étaient pas pour être agréables à toutes les puissances étrangères. Cependant, la consulte paraissait avoir agi en toute liberté en portant le premier Consul à la présidence, et son indépendance, garantie par le traité de Lunéville, ne paraissait pas avoir été violée. Les événements de Lyon ne retardèrent pas la signature de la paix d'Amiens, le 25 mars suivant.

Bonaparte se donna la peine de quelques explications aux gouvernements qui pouvaient éprouver quelque mécontentement. Le

2 février, il informa lui-même le pape de ce qui venait de se passer ; mais il eut soin d'éviter l'expression de République italienne : « Je m'empresse de faire connaître à Votre Sainteté que les affaires de la République cisalpine viennent d'être arrangées[1]. »

Il était nécessaire aussi de rassurer le gouvernement de Vienne. On y avait suivi les délibérations de la consulte avec une attention toute particulière : « Tous les yeux ici sont fixés sur Lyon, écrivait Champagny, alors ambassadeur en Autriche; on ne s'y intéresserait pas davantage si le sort de l'Allemagne y devait être décidé[2]. » On y fut très étonné des résultats, « on ne s'y attendait en aucune manière; il n'est point difficile de reconnaître que ces nouvelles ne lui sont point agréables. »

Talleyrand envoya alors ses instructions à Champagny; il le chargeait de notifier officiellement au gouvernement autrichien l'élection du premier Consul à la présidence de la République italienne et de s'exprimer ainsi : « Les plus sages citoyens de la République italienne, réfléchissant sur la diversité des éléments qui doivent en former l'ensemble, avaient facilement persuadé à la totalité de leurs concitoyens que des rivalités, des prétentions et des haines immémoriales, si elles n'étaient accordées par un ascendant étranger et surtout supérieur à toutes les passions qui en devaient naître, ne pouvaient manquer de produire des désordres capables de porter atteinte à la tranquillité de l'Italie et de troubler jusqu'au repos de l'Europe. Je ne doute pas, ajoutait-il, qu'il (le gouvernement de Vienne) ne voie dans cet événement une nouvelle preuve du désir qui anime sans cesse le gouvernement de la République de consolider par tous les moyens qui sont en son pouvoir la tranquillité générale de l'Europe et de donner une garantie durable aux rapports qui en unissent les divers États[3]. »

Champagny eut donc une conférence à ce sujet avec le chancelier Cobenzl. Il lui expliqua que la Cisalpine gardait toute son indépendance, que le pouvoir législatif, expression de la souveraineté nationale, demeurait séparé du gouvernement français, ce qui était essentiel; que dans le moment actuel le repos était le premier intérêt de toutes les puissances de l'Europe plus ou moins

1. *Corr. Nap.*, VII, 5941.
2. Aff. étr., *Corr. Vienne*, n° 372, fol. 185, 202.
3. Aff. étr., *Ibid.*, n° 372, fol. 195.

ébranlées par les convulsions de la République française; qu'il fallait que ce repos fût général; qu'un seul État ne pouvait être troublé sans que les États voisins fussent dans la crainte et l'inquiétude; que le germe révolutionnaire existant dans la Cisalpine, et dont les progrès étaient toujours à craindre, ne pouvait être étouffé que par le génie puissant qui seul avait triomphé en France de cette hydre aux têtes renaissantes, et que le bon ordre qu'il ferait régner dans cette contrée deviendrait un service rendu à toute l'Europe. »

M. de Cobenzl « parut sentir cette vérité[1]. »

Le gouvernement autrichien se contint par la préoccupation plus pressante encore des affaires d'Allemagne; son opposition d'ailleurs n'aurait pu être que vaine, au moment où la paix était signée entre la France et l'Angleterre. Mais, en réalité, il fut très ému et inquiet des nouvelles d'Italie; il commença de comprendre l'ambition du premier Consul, et qu'il ne s'agissait plus seulement de la fondation de républiques sœurs comme au temps du Directoire, mais de l'établissement de la domination directe de la France sur « l'Italie, » c'est-à-dire de la restauration d'un empire d'Occident.

La constitution de la République italienne était faite aussi pour ménager et même pour fortifier l'autorité du Consul-Président. Ce fut la première forme du système des collèges électoraux de la constitution française du mois d'août 1802, avec plus d'habileté encore à dissoudre toutes les forces capables de limiter la puissance du chef de l'État. Il y a quelque intérêt à rapprocher par la pensée ces deux constitutions, ne fût-ce que pour constater, en France comme en Italie, les mêmes préoccupations politiques de la part de Bonaparte, une très forte unité d'ambitieuse volonté, ne fût-ce que pour y trouver une nouvelle preuve que la constitution Cisalpine ne fut pas l'œuvre des Cisalpins. Ces ressemblances, en effet, signifient sans doute que Bonaparte était plus soucieux d'assurer partout son pouvoir que de tenir compte des différences entre les deux nations, qu'il n'eut point l'intention de préparer en Cisalpine l'organisation prochaine d'une république indépendante. Aussi bien a-t-on vu plus haut que la constitution de la République italienne a été rédigée, comme la constitution française de l'an VIII, sous ses yeux, sous sa surveillance très

1. Aff. étr., *Corr. Vienne*, n° 372, fol. 227.

personnelle et très jalouse, et qu'elle n'a été l'objet, de la part des autorités ou des consultes de la Cisalpine, que d'une discussion et d'une approbation illusoires.

Il y a lieu de distinguer dans cette constitution, comme dans les constitutions françaises du même temps, le système des collèges électoraux, l'organisation du pouvoir législatif et celle du pouvoir exécutif[1].

Il y eut trois collèges électoraux, image savante des diverses classes de la population, avec exclusion adroite et instructive des masses populaires : les Possidenti, les Dotti et les Commercianti. Le premier, composé de trois cents membres, propriétaires fonciers d'un revenu annuel d'au moins 6,000 francs, devait se réunir à Milan. Les deux cents Dotti avaient leur siège à Bologne, les deux cents Commercianti à Brescia. Cette dispersion des lieux de résidence était destinée, en apparence, à donner satisfaction à l'amour-propre provincial, en réalité à affaiblir l'influence des collèges, seule représentation de la nation cisalpine. C'est un système analogue au morcellement de la consulte extraordinaire en cinq sections régionales. Les membres des collèges devaient être âgés d'au moins trente ans, et ils étaient élus à vie. Ils devaient se réunir au moins une fois tous les deux ans pendant quinze jours pour se compléter à mesure des décès et pour préparer les élections des députés. Cela était assez compliqué; en effet, les collèges électoraux devaient d'abord nommer la censure, sorte de grand tribunal électoral qui siégeait à Crémone, composée de vingt et un membres, neuf nommés par les Possidenti, six par les Dotti, six par les Commercianti. Les trois collèges présentaient alors à la censure des listes de candidats pour la consulte d'État, le corps législatif, les tribunaux de revision et de cassation et les commissaires de la comptabilité : les Possidenti présentaient une triple liste pour chacun de ces corps, c'est-à-dire une liste contenant trois fois autant de noms qu'il y avait à en désigner; les Dotti et les Commercianti présentaient chacun une liste double. Ajoutons que les trois collèges électoraux furent constitués presque complètement à Lyon, et que

1. Aff. étr., *Corr. de Milan*, n° 60, pièce 21. — Sclopis, *la Domination française en Italie de 1800 à 1814*, p. 50-57. Cet ouvrage fut d'abord un mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques en 1861; il est extrait des archives de France et d'Italie; il nous a rendu les plus grands services.

le *Moniteur* du 11 pluviôse an X, qui renferme le procès-verbal des opérations de la consulte et le texte de la Constitution, renferme aussi une liste de deux cent soixante Possidenti, de cent quatre-vingt-deux Dotti et de cent quatre-vingt-six Commercianti.

Le pouvoir législatif est attribué à une consulte d'État et à un corps législatif. La consulte d'État est surtout chargée des affaires extérieures, notamment de l'approbation des traités et conventions; ses membres reçoivent un traitement annuel de 30,000 francs; elle a quelques traits de ressemblance avec le Sénat français de ce temps. Elle est composée de huit citoyens âgés d'au moins quarante ans, élus à vie par les collèges et la censure. Mais les premiers, qui ne furent pas renouvelés, furent nommés à Lyon, et la consulte extraordinaire n'avait même pas désigné de candidats, pour laisser toute liberté au choix du premier Consul.

Le Corps législatif est le véritable représentant de la nation cisalpine, une sorte de Chambre des députés; aussi, des soins particuliers furent-ils pris au sujet de son organisation. Il fait la loi, il approuve les budgets, il a une très grande autorité, mais elle est contenue dans de très étroites limites. Il désigne parmi ses soixante-quinze membres quinze orateurs, chargés d'exprimer son opinion; à propos de tout projet de loi, les orateurs doivent s'entendre avec le gouvernement; après quoi, deux orateurs et deux conseillers du gouvernement parlent devant le Corps législatif. Celui-ci, ainsi éclairé, exprime son vote muet et secret.

Les soixante-quinze membres du Corps législatif doivent être âgés d'au moins trente ans. Ils sont renouvelables par tiers tous les deux ans. Mais les premiers furent nommés à Lyon, d'une très ingénieuse façon. Les membres de la consulte extraordinaire (ils étaient quatre cent cinquante) dressèrent chacun une liste de soixante noms; ce qui donnerait un total de plus de vingt mille personnes; mais il est certain que beaucoup de listes se sont ressemblées en grande partie; en tous cas, on peut estimer, d'après les amitiés ou les jalousies personnelles, les rivalités provinciales, que les candidats furent très nombreux. Ces listes, centralisées par les cinq sections régionales, furent remises à Talleyrand, qui les transmit au premier Consul pour le choix définitif. Or, chose curieuse, elles disparurent presque aussitôt. En effet,

quelques jours après, lorsque le comité des Trente s'occupa des propositions à faire pour l'élection des membres du gouvernement, Melzi réclama ces listes pour y rechercher les noms des citoyens les plus considérés; elles ne purent être retrouvées : Talleyrand affirma qu'elles étaient entre les mains de Melzi, qui affirma qu'elles étaient chez Talleyrand[1]. Quoi qu'il en soit, les soixante-quinze membres du Corps législatif furent nommés alors par le premier Consul, et leurs noms parurent au *Moniteur* du 11 pluviôse.

Or, nommé par le premier Consul sur des listes énormes présentées par une consulte extraordinaire dont l'élection elle-même avait été particulièrement soignée par les agents du premier Consul à Milan, ce Corps législatif, qui ne fut jamais renouvelé par les collèges électoraux, a fait, comme nous le verrons, une assez violente opposition aux mesures du gouvernement, et il fallut le briser. Qu'aurait-ce été s'il avait été élu librement? Et n'est-on pas en droit de conclure que l'opinion publique de la Cisalpine n'était pas favorable au régime que Bonaparte lui imposait?

Le pouvoir exécutif appartint au président, au vice-président, à des ministres et à un Conseil législatif. Le président est élu pour dix ans et indéfiniment rééligible; il a l'initiative des lois, des négociations diplomatiques; il nomme le vice-président, mais il ne peut l'écarter pendant la durée de sa présidence. Bonaparte eut peut-être un moment l'intention d'écarter Melzi, dès 1803 ou 1804; mais il ne s'y tint pas : Melzi était son garant devant l'opinion publique, et sa présence était comme le signe de l'indépendance de la Cisalpine. D'ailleurs, les événements de 1805 mirent Melzi à la retraite quand on n'eut plus besoin de lui. Le président a un traitement de 500,000 livres, le vice-président de 100,000.

Les ministres sont choisis et révocables par le président; seul le grand juge est inamovible, mais le président a le droit de le réduire à un vain titre en donnant ses fonctions à un secrétaire d'État de la Justice. Le Conseil législatif est composé de dix citoyens âgés d'au moins trente ans, nommés par le président, avec un traitement de 20,000 francs. Ce sont eux qui, semblables aux conseillers d'État de la constitution française, soutiennent

1. Aff. étr., *Corr. de Milan*, n° 60, pièce 49; Marescalchi à Talleyrand.

les projets de loi devant le Corps législatif en contradiction ou d'accord avec les orateurs, qui jouent le rôle de nos tribuns.

A voir dans quelles conditions la consulte extraordinaire avait été convoquée et élue, comment Talleyrand organisa et dirigea ses délibérations, comment la candidature de Melzi à la présidence fut écartée, avec quelles précautions la constitution rédigée à Paris fut soumise au vote des représentants de la Cisalpine, comment enfin elle distribua les pouvoirs de façon à tout ramener, comme en France, sous l'autorité du premier Consul, que peut-on penser des discours de Bonaparte à Lyon, où, se rendant aux vœux de la consulte, il déclarait qu'il conserverait encore, « pendant le temps que les circonstances le voudront, » la grande pensée des affaires de la Cisalpine? Il faut retenir qu'il ne prenait aucun engagement quant à la durée de ses pouvoirs, que la constitution lui conférait la présidence pour dix ans et la rééligibilité indéfinie, qu'il a donc tout fait pour établir dès lors très fortement sa puissance, avec la pensée de demeurer le maître de l'Italie.

E. DRIAULT.

(*Sera continué.*)

MÉLANGES ET DOCUMENTS

LA « VIE DE SAINT MAUR »

EXPOSÉ D'UNE THÉORIE DE M. AUGUSTE MOLINIER.

La règle bénédictine ayant été adoptée d'assez bonne heure par presque tous les monastères du monde occidental, on put croire dès le moyen âge que l'expansion en avait été rapide et immédiate. Cependant, à y regarder de plus près, les érudits se sont aperçus peu à peu que cette règle ne s'était répandue tout d'abord qu'avec une extrême lenteur : citée en 637 dans une charte de l'évêque de Meaux Faron pour le monastère de Rebais, introduite dans la région de Cahors par saint Didier, évêque de cette ville (630-655), il semble que ce soit seulement au VIIe siècle et surtout grâce aux moines de Luxeuil qu'elle ait commencé à être connue en Gaule[1].

Malgré cela et bien qu'il n'en soit fait mention ni dans Grégoire de Tours ni dans aucun autre texte franc du VIe siècle, les érudits bénédictins n'en ont pas moins soutenu que la règle de leur ordre avait été implantée sur les bords de la Loire, à Glanfeuil, l'année même de la mort de saint Benoît, par saint Maur, son disciple bien-aimé. Cette doctrine ne s'appuie que sur un seul document, la *Vie de saint Maur*, écrite en l'an 863 par Eude, abbé de Glanfeuil et plus tard de Saint-Maur-des-Fossés[2]; critiquée dès le XVIIe siècle par Basnage[3], puis, au début du XVIIIe, par Baillet[4], défendue par Ruinart[5] et Mabillon[6],

1. Voir la thèse de M. l'abbé Malnory, *Quid Luxovienses monachi, discipuli sancti Columbani, ad regulam monasteriorum atque ad communem ecclesiae profectum contulerint*, Parisiis, 1894, in-8°, p. 20 et suiv.

2. Cette vie est éditée dans Mabillon, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, 1re éd., t. I, p. 275 et suiv., et dans les *Acta sanctorum*, janvier, t. I, éd. orig., p. 1039 et suiv.

3. *Histoire de l'Église*, Rotterdam, 1699, t. II, p. 1261-1262.

4. *Les Vies des saints*, éd. de 1715 (in-fol.), t. I, col. 170-175, et *Table critique*, col. XI-XIII.

5. *Apologie de la mission de saint Maur*, Paris, 1702, in-8°, traduit en latin dans Mabillon, *Annales ordinis sancti Benedicti*, 1re éd., t. I, p. 629.

6. *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, 1re éd., t. I, Préface, p. XXV et suiv., et *Annales ordinis sancti Benedicti*, 1re éd., t. I, VII, 26, p. 186.

combattue à nouveau de nos jours par M. l'abbé Malnory[1], puis par M. Giry[2], cette *Vie* vient de trouver un nouveau défenseur en dom L'Huillier[3]. M. Auguste Molinier se proposait de traiter à son tour la question, il en avait fait l'objet de deux conférences à l'École des hautes études[4], il ne lui restait plus qu'à procéder à quelques vérifications de détail et à la rédaction, quand la mort est venue brusquement interrompre ses projets. Désireux de sauver de l'oubli ce qui fut une des dernières pensées de notre maître regretté, nous voudrions essayer de faire connaître la théorie à laquelle il s'était arrêté[5], tout en gardant pour nous la responsabilité des erreurs et des défaillances qu'on pourra relever au cours de ce travail[6].

I.

Écrite, nous l'avons dit, en 863 par Eude de Glanfeuil, la *Vie de saint Maur* se présente à nous comme une simple revision, comme une sorte de mise au net d'une œuvre composée peu après la mort du saint par un autre disciple de saint Benoît, son compagnon *Faustus*. Dans sa préface, l'auteur nous explique lui-même par suite de quelles circonstances il fut amené à la retoucher : ayant dû fuir en Bourgogne avec ses moines pour échapper au péril normand, il aurait découvert dans la besace d'un pèlerin, sur les bords de la Saône, un vieux manuscrit, tout en loques, contenant, d'une écriture antique, les vies de saint Benoît et de ses cinq disciples, Honorat, Simplicius, Théodore, Valentinien et Maur. Il aurait acheté fort cher ce manuscrit précieux et, après avoir peiné vingt jours environ, serait enfin parvenu à donner de la vie de saint Maur, qu'il renfermait, un texte plus cor-

1. Thèse citée, p. 21-26.

2. Communication faite à la Société de l'École des chartes, analysée dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LVII, 1896, p. 149-152. La théorie de M. Giry ne repose que sur des ressemblances fortuites entre la *Vie de saint Maur* et celle de saint Séverin d'Agaune. Dom L'Huillier (travail cité à la note suivante) a eu raison d'en critiquer les conclusions, mais on peut regretter les termes dans lesquels il a cru devoir formuler ses observations.

3. *Étude critique des actes de saint Maur de Glanfeuil*, Paris-Angers, 1903, in-8° (extrait de la *Revue de l'Anjou*). En 1897, dom Plaine avait publié dans la *Revue historique de l'Ouest* une étude sur *Odon de Glanfeuil et l'authenticité de la mission de saint Maur*, mais les raisons qu'il avait fait valoir à l'appui de sa thèse étaient presque exclusivement des raisons de sentiment.

4. Cf. *Annuaire de l'École pratique des hautes études*, 1905, p. 53.

5. Il l'avait indiquée en quelques lignes dans la *Revue historique*, t. LXXXIV, 1904, p. 436-437.

6. Nous remercions ici les divers auditeurs de M. Molinier de la complaisance avec laquelle ils ont bien voulu nous communiquer leurs notes de cours.

rect et plus compréhensible, sans avoir cependant rien changé aux faits eux-mêmes[1]. Ainsi, à l'en croire, nous aurions entre les mains une biographie, sinon contemporaine dans sa forme, du moins contemporaine quant au fond.

Il s'en faut de beaucoup que cette prétention soit admissible; non seulement, en effet, la préface même, qui fait penser à la supercherie d'un Hincmar, forgeant une histoire de saint Rémi à l'aide de prétendus feuillets lacérés qu'il aurait retrouvés[2], excite la défiance, mais une très grande partie de la *Vie* n'est que la reproduction textuelle des pages consacrées à saint Benoît dans les *Dialogues* de Grégoire le Grand[3], et, quand on a éliminé tous ces passages d'emprunt, ce qui reste, c'est un récit incohérent, plein de contradictions et de choquantes erreurs chronologiques.

En effet, si nous laissons de côté les miracles, les uns copiés sur les *Dialogues* de Grégoire le Grand, les autres d'une banalité telle que l'invention en était facile, voici sommairement les seuls faits précis racontés dans cet ouvrage : après quelques pages sur l'enfance de saint Maur et son entrée au monastère du Mont-Cassin, pages dont les *Dialogues* de Grégoire le Grand ont fourni la matière[4], l'auteur raconte l'arrivée de l'archidiacre *Flodegarius* et du vidame *Harderadus*, envoyés auprès de saint Benoît par l'évêque du Mans Bertrand, afin d'obtenir de celui-ci quelques moines pour un monastère qu'il voulait fonder sur les domaines de son église. Saint Benoît désigne Maur et quatre autres de ses disciples pour cette mission; il remet à Maur un exemplaire de sa règle monastique, qu'il avait écrit de sa main même, et le poids de la ration quotidienne de pain et de vin.

Les moines partent le cinquième jour de l'Épiphanie, un samedi, en compagnie de *Flodegarius* et d'*Harderadus*, et, après un arrêt dans

1. « Et quia tam inculto sermone quam vitio scriptorum depravati videbantur, vitam B. Mauri, prout potui, corrigere satagens, viginti dierum plus minus labore consumpto, salva fide dictorum ac miraculorum inibi repertorum, sicut nunc habetur, apertiorem eam legentibus reddidi et expressi » (*Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, t. I, p. 276).

2. Cf. Molinier, *les Sources de l'histoire de France*, t. I, p. 113, n° 283. En rapprocher la prétendue vie de saint Liévin, mise par un faussaire du XIe s. sous le nom d'un certain *Bonifacius peccator* (cf. *Ibid.*, p. 154, n° 534).

3. Ainsi, les § 10, 11, 12, 13, 31, 33 de l'édition Mabillon sont empruntés textuellement en entier, ou presque en entier, aux ch. I, IV, VI, VII, XXXVII des *Dialogues* de Grégoire le Grand, liv. II, éd. Migne, *Patrol. lat.*, t. LXVI, col. 128, 142, 145, 146, 202. Il faut ajouter qu'une grande partie des noms cités dans la *Vie* ont été tirés de la même source.

4. *Vie de saint Maur*, § 8 de l'éd. Mabillon, et *Dialogues* de Grégoire le Grand, liv. II, ch. III, éd. Migne, *Patrol. lat.*, t. LXVI, col. 140. Le nom de la mère de saint Maur n'est cependant pas dans Grégoire le Grand.

une villa dépendant du Mont-Cassin, où saint Maur reçoit une lettre de saint Benoît lui annonçant, entre autres, qu'il mourra à l'âge de soixante-douze ans, ils arrivent le quinzième jour à Verceil; un accident les retient quatorze jours en cette ville; le quinzième jour, ils la quittent, et, hâtant leur marche, arrivent le vendredi saint au monastère de Fontrouge, que venait de construire dans le diocèse d'Auxerre saint Romain, ce moine qui avait pris soin de saint Benoît dans son enfance. Dans la nuit du samedi saint, 21 mars, saint Maur a une vision (textuellement empruntée aux *Dialogues* de Grégoire le Grand[1]) : il voit à travers le ciel une route étincelante et annonce à ses compagnons que c'est par cette route qu'à l'instant même où il parle l'âme de saint Benoît est en train de monter vers Dieu.

Après avoir célébré Pâques à Fontrouge, la caravane se dirige sur Orléans. A l'arrivée en cette ville, elle apprend la mort de l'évêque du Mans Bertrand, celui-là même qui les avait appelés auprès de lui : *Harderadus* va trouver le successeur de Bertrand, *Domnolus;* il n'en obtient rien, mais il se souvient à propos qu'il a pour cousin un riche seigneur, *Florus,* sorte de maire du palais, tout puissant auprès du roi Théodebert, dont il est spécialement chéri. *Florus* s'empresse, avec le consentement du souverain, d'accueillir les moines; il va à leur rencontre, et, après une entrevue touchante, fait rédiger un acte par lequel il leur donne tout son domaine de Glanfeuil, à la condition seulement qu'ils recevront parmi eux son jeune fils *Bertulfus.*

La construction du monastère commence aussitôt; quatre églises y sont établies, dédiées à saint Pierre, à saint Martin, à saint Séverin, à saint Michel, et, au bout de huit ans, au temps de l'évêque d'Angers Eutrope, les bâtiments sont achevés, la dédicace a lieu. *Florus*, du consentement du roi, reçoit dans le nouvel établissement l'habit monastique, et Théodebert, étant venu à Glanfeuil, donne aux moines le fisc de *Boscus* et confirme les donations de *Florus* par deux diplômes que son chancelier *Ansebaldus* est chargé de rédiger. *Florus* meurt; Théodebert le suit dans la tombe après quatorze ans de règne, laissant le pouvoir à Théodebald. Celui-ci ne se montre pas moins large que son père envers le nouveau monastère, auquel il donne les domaines de Faveraye et du Voide. Clotaire, qui remplace à son tour Théodebald, fait de saint Maur un de ses conseillers et, ayant visité lui aussi les moines de Glanfeuil, leur donne le fisc de Blaison et la villa de Longchamps, en même temps qu'il leur confirme la liberté des élections abbatiales.

Quelques années après, saint Maur, vieillissant, se décharge,

1. *Dialogues*, liv. II, ch. XXXVII, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. LXVI, col. 202.

d'accord avec la communauté, du poids de l'abbatiat sur *Bertulfus*, le fils de *Florus*, se retire pour attendre la mort dans une cellule près de l'église Saint-Martin et, après que les moines ont été terriblement éprouvés, rend lui-même l'âme à Dieu, à l'âge de soixante-douze ans et quatorze jours, le 15 janvier, quarante ans après son départ du Mont-Cassin, et est enterré dans l'église Saint-Martin, à droite de l'autel. Et *Faustus* ajoute qu'étant resté lui-même encore deux ans à Glanfeuil, jusqu'à la mort de *Bertulfus*, il vient de rentrer au Mont-Cassin, où il a immédiatement rédigé son œuvre, qu'il dédie au pape Boniface.

Enfin, dans les *Miracles de saint Maur*, qu'il a joints à la *Vie*[1], Eude ajoute que, le 12 mars 845, suivant un récit de l'abbé Josselin, le corps de saint Maur fut exhumé et transporté du côté méridional au côté oriental de l'autel et qu'on retrouva dans un coffret un petit morceau de parchemin fort ancien et à demi effacé sur lequel on finit par déchiffrer ceci : « Ici repose le corps du bienheureux Maur, moine et diacre, qui vint en Gaule au temps du roi Théodebert et expira le 18 des calendes de février[2]. »

II.

Quelle est la valeur de tous ces récits? Les défenseurs de la *Vie* eux-mêmes sont forcés de reconnaître combien les détails erronés y abondent. Saint Benoît mourut le 21 mars 543[3], et c'est à cette date que saint Maur serait arrivé en Gaule; or, Bertrand, évêque du Mans, siégea de 586 à 616[4]; son successeur fut *Hadoindus*[5], et non *Domnolus*, et ce dernier enfin siégea de 559 à 581[6]; aucune de ces dates n'est donc conciliable avec le récit du prétendu *Faustus*. Quant à l'évêque d'Angers Eutrope, il n'a jamais existé que dans l'imagination d'Eude de Glanfeuil[7].

Les détails donnés sur le voyage de saint Maur du Mont-Cassin à

1. *Acta sanctorum*, janvier, t. I, p. 1051-1060, et éd. Holder-Egger, *Monumenta Germaniae*, *Scriptores*, t. XV, p. 462-477.

2. « Hic requiescit corpus B. Mauri, monachi et levitae, qui tempore Theodeberti regis in Galliam venit et XVIII° kalendas februarii migravit a saeculo » (éd. Holder-Egger, p. 468).

3. Nous adoptons ici la date la plus communément admise, la seule d'ailleurs qui, en dehors de la date de Pâques, soit conciliable avec les indications chronologiques données dans la *Vie*. Toutefois, dans son exposé, M. Molinier avait paru accepter de préférence la date du 21 mars 544, adoptée par M. l'abbé Malnory, *Quid Luxovienses monachi... ad regulam monasteriorum... contulerint*, p. 21.

4. L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. II, p. 334.

5. *Ibid.* — 6. *Ibid.*, p. 333. — 7. *Ibid.*, p. 348-350.

Fontrouge sont, eux aussi, inexplicables : la concordance du samedi saint et du 21 mars ne se rencontre, à cette époque, qu'en l'an 604; en 543, Pâques tombait le 5 avril. D'ailleurs, d'après la *Vie*, partis le 20 mars de Verceil, saint Maur et ses compagnons seraient arrivés le 21 à Fontrouge : après avoir mis près de deux mois à gagner Verceil, leur trajet aurait été cette fois d'une excentrique rapidité.

Le récit du séjour à Fontrouge ne laisse pas moins de prise à la critique : si le fondateur de ce monastère avait été ce saint Romain qui soigna saint Benoît dans son enfance, Grégoire le Grand l'eût dit; c'est donc qu'Eude a, en quelque sorte, amalgamé les indications données par ce dernier[1] avec des renseignements recueillis en Bourgogne sur saint Romain d'Auxerre[2].

Ce qui est dit ensuite de *Florus* et de Théodebert trahit l'homme du IXe siècle. Nul autre texte n'indique que Théodebert Ier, regardé d'ailleurs par Eude, semble-t-il, comme le souverain unique de toute la Gaule, ait exercé le pouvoir en Anjou[3]. Ajoutons qu'au dire du biographe la construction du monastère, commencée en 543, aurait duré huit ans : Théodebert Ier, étant mort en 547, n'a donc pu assister à la dédicace.

Enfin, à quel pape Boniface *Faustus* aurait-il dédié son œuvre, puisque, à l'en croire, il l'aurait écrite deux ou trois ans environ après le décès de saint Maur, survenu en 583[4]? Entre Boniface II, mort le 17 octobre 532, et Boniface III, dont l'avènement eut lieu le 19 février 607, on ne trouve aucun pape de ce nom.

III.

Comment expliquer un tel entassement d'absurdités et d'erreurs, si l'abbé Eude s'est bien contenté, comme il l'affirme, de mettre la vie écrite par *Faustus* en beau langage? Dom L'Huillier, reprenant sur

1. *Dialogues* de Grégoire le Grand, liv. II, ch. I, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. LXVI, col. 128. Eude reproduit textuellement quelques lignes de Grégoire le Grand.

2. On possède une vie de saint Romain d'Auxerre; mais cette vie, attribuée à un moine Gislebert, est une œuvre du XIe siècle, où la *Vie de saint Maur* d'Eude de Glanfeuil a été mise à contribution. Cf. Molinier, *les Sources de l'histoire de France*, t. I, p. 119, n° 326.

3. M. Longnon admet bien, dans sa *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, p. 102, que l'Anjou dépendait de Théodebert Ier, mais uniquement sur le témoignage de la *Vie de saint Maur*.

4. Il est dit, en effet, dans la *Vie de saint Maur*, que Maur, arrivé en Gaule l'année du décès de saint Benoît, c'est-à-dire en 543, y vécut quarante ans, c'est-à-dire jusqu'en 583 (éd. Mabillon, § 71).

ce point à son compte la thèse des anciens Bénédictins, n'est pas embarrassé pour si peu; son principe de critique est le suivant : tout ce qui est erreur est le résultat d'interpolations d'Eude, mauvais chronographe; seuls les détails admissibles sont de *Faustus*. Ainsi, les noms des évêques Bertrand, *Domnolus*, Eutrope, celui du pape Boniface sont autant d'interpolations : *Faustus* ne donnait aucun nom; Eude, voulant préciser, a fait fausse route[1]. Les erreurs dans le récit du voyage et l'entrevue avec saint Romain, interpolations[2]; le portrait de *Florus*, représenté comme un homme du IXe siècle, interpolation[3]; la donation de *Boscus*, dont le diplôme est écrit par un chancelier ignoré, interpolation[4]. Fort bien; mais que reste-t-il alors du récit de *Faustus*[5]?

Il n'y a, en réalité, que deux points sur lesquels les assertions d'Eude puissent être serrées d'un peu près : nous voulons parler de ce qu'il dit dans la *Vie de saint Maur* de la construction, à l'époque mérovingienne, d'un monastère sur l'emplacement de la villa gallo-romaine de Glanfeuil et de ce qu'il dit dans les *Miracles* des reliques de saint Maur.

En effet, les fouilles faites, ces dernières années, à Saint-Maur-sur-Loire, par le P. de la Croix[6] ont permis d'établir qu'il y avait bien

1. Dom L'Huillier, *Étude critique des actes de saint Maur*, p. 45, 50, 61.
2. *Ibid.*, p. 55-58.
3. *Ibid.*, p. 59.
4. *Ibid.*, p. 60.
5. Dom L'Huillier, cherchant à trouver dans l'œuvre d'Eude de Glanfeuil des indices d'un écrit primitif, insiste notamment sur ce qui est dit dans la *Vie de saint Maur* de la remise faite par saint Benoît à son disciple du poids de la ration quotidienne de pain et de vin. Voici, dit-il (*op. cit.*, p. 26), « que l'étalon primitif, sauvé par les moines du Cassin lors du désastre de 580, rapporté par eux de Rome à la sainte montagne au VIIIe siècle, y est retrouvé après bien des vicissitudes, sur la fin du XIXe, et reconnu authentique à des signes certains. Or, il pèse précisément ce que pesait la mesure adoptée au monastère de Saint-Maur-des-Fossés, où l'étalon consistait en morceaux de plomb renfermés dans un petit sac de peau de cerf. » Dom L'Huillier suppose que cet étalon était celui-là même qu'avait remis saint Benoît à saint Maur : « Ces morceaux de plomb répondent bien à l'idée que l'on peut se faire d'un poids improvisé au moment d'un départ, alors que le temps manquait pour façonner un poids en bronze pareil à l'étalon. » L'idée de dom L'Huillier est sans doute touchante, mais nous avons la preuve qu'à la fin du VIIIe siècle on ne possédait plus en Gaule le poids exact de la ration de pain et de vin, puisque, entre les années 787 et 797, Charlemagne était obligé de se le faire envoyer du Mont-Cassin. Voir la lettre écrite à ce sujet par l'abbé Théodmar, dans les *Mon. Germ.*, *Epistolae Karolini aevi*, éd. Dümmler, t. II, p. 510-514.
6. Le P. de la Croix, *Mélanges archéologiques. Fouilles archéologiques de l'abbaye de Saint-Maur-de-Glanfeuil*, Paris, 1899, in-4°, 23 p. et pl.

eu à Glanfeuil une villa gallo-romaine, puis, aux endroits indiqués par Eude, un monastère mérovingien; enfin, dans l'église Saint-Martin, à côté de l'autel, on a retrouvé un sarcophage du VIe ou du VIIe siècle. D'autre part, en ce qui concerne la translation du corps de saint Maur, rien ne permet de rejeter comme suspect le récit fait par Eude[1]; les détails mêmes qu'il donne sur cette cédule, qu'on aurait alors découverte et qui authentiquait les reliques du saint, sont, somme toute, parfaitement acceptables. Car, il faut bien le remarquer, si Eude avait inventé l'existence de cette cédule, il y eût ajouté au moins ces mots : « Ici repose le corps de saint Maur, *disciple de saint Benoît* »; c'eût été là un argument si utile à sa thèse qu'il ne l'eût certes pas omis, et le seul point qui puisse paraître douteux, c'est que cette cédule, à demi effacée, on se le rappelle, portât effectivement le nom du roi Théodebert[2].

IV.

Voici donc, en dernière analyse, tout ce qui apparaît comme exact dans la *Vie de saint Maur* : il a existé à Glanfeuil un monastère construit à l'époque mérovingienne sur l'emplacement d'une villa gallo-romaine; au milieu du IXe siècle, on y a retrouvé un sarcophage datant du VIe ou du VIIe siècle et un petit morceau de parchemin sur lequel Eude affirme qu'on lut ces mots : « Ici repose le corps du bienheureux Maur, moine et diacre, qui vint en Gaule au temps du roi Théodebert et expira le 18 des calendes de février. » Mais ce Maur était-il le disciple de saint Benoît? c'est ce dont il est permis de douter.

Dom L'Huillier prétend, il est vrai[3], qu'il y aurait, sur un point de détail, le récit d'un miracle opéré par saint Maur avant son départ d'Italie, accord entre la *Vie de saint Maur* et un texte indépendant, dont un fragment serait conservé dans un manuscrit écrit au VIIIe siècle au monastère du Mont-Cassin[4]. Mais, en réalité, ce manuscrit ne

1. A cet égard, les objections de M. l'abbé Malnory, *Quid Luxovienses monachi... ad regulam monasteriorum... contulerint*, p. 24, nous paraissent sans portée, et M. Molinier les avait complètement laissées de côté.

2. On peut ici, en s'en tenant aux termes mêmes du récit fait par Eude, supposer que le nom de Théodebert fut le résultat d'une fausse lecture commise en 845.

3. Dom L'Huillier, *op. cit.*, p. 66-69.

4. Ms. du Mont-Cassin, n° 175. Le passage visé est cité par dom L'Huillier d'après Mabillon, *Annales ordinis sancti Benedicti*, t. I, liv. IV, § 19, p. 86 de la 2e éd., et d'après dom Tosti, *S. Benedetto. Discorso storico*, ch. v.

date que du xe siècle[1] et le passage visé a été simplement copié sur l'ouvrage d'Eude de Glanfeuil au même titre que les pages consacrées à saint Maur par Léon d'Ostie[2].

Or, quand nous constatons d'une manière indéniable qu'Eude de Glanfeuil a voulu couvrir du nom de *Faustus* toute une série de récits qui sont de son invention, quand nous constatons spécialement qu'il a, sans hésitation, identifié le saint Romain de Fontrouge avec le saint Romain des *Dialogues* de Grégoire le Grand, n'est-il pas permis de penser que c'est, de même, sans la moindre raison qu'il a fondu en un seul personnage le saint Maur, dont le tombeau avait été retrouvé à Glanfeuil, et le disciple de saint Benoît?

Qu'on remarque, en effet, combien par ailleurs l'invention lui était facile : il avait devant les yeux les restes du monastère mérovingien, dont l'emplacement avait été déserté à la fin du viiie siècle; il pouvait voir encore, quoi qu'en dise dom L'Huillier[3], des ruines reconnaissables de l'époque gallo-romaine[4]; et, dès lors, les récits des anciens moines, les écrits de Josselin, qu'il cite dans les *Miracles de saint Maur*, les quelques indications que donnait la cédule trouvée en 845, tout cela n'était-il pas amplement suffisant pour qu'il pût, avec l'imagination dont il fait preuve, forger facilement tout son roman?

Ce que les faits semblent établir, c'est qu'il y a eu à Glanfeuil un monastère fondé à l'époque mérovingienne par un certain Maur; mais rien ne permet de dire que ce Maur ait été le disciple de saint Benoît.

Louis Halphen.

1. *Bibliotheca casinensis*, t. IV (1880), p. 20 et suiv. Le passage en question y est réédité, p. 32-33, et le fac-similé joint à la description du manuscrit ne laisse aucun doute sur l'époque à laquelle il a été écrit.

2. *Chronicon casinense*, éd. Wattenbach, dans les *Mon. Germ.*, *Scriptores*, t. VII, p. 579-581.

3. Dom L'Huillier, *op. cit.*, p. 28.

4. En dehors du nymphée retrouvé par le P. de la Croix, et qui avait été, probablement avant le milieu du ixe siècle, transformé en chapelle, Eude pouvait voir encore à Glanfeuil les restes d'un puits romain et de murs gallo-romains, qui, au témoignage du P. de la Croix (*op. cit.*, p. 7-11), ne portent pas de traces de remaniements antérieurs au xiie siècle.

UN NOUVEAU DOCUMENT SUR L'ÉGLISE DE FRANCE

A LA FIN DE LA GUERRE DE CENT ANS.

LE REGISTRE DES VISITES ARCHIDIACONALES DE JOSAS[1].

Quelques érudits ont depuis longtemps remarqué, en étudiant les documents d'archives, l'extraordinaire diminution des revenus du clergé français à la fin de la guerre de Cent ans. Ce fait a été mis récemment en pleine lumière par la publication des suppliques adressées au Saint-Siège au XIVe et au XVe siècle et que le P. Denifle a éditées sous le titre de : *la Désolation des églises en France*. L'affaissement de l'Église de France à l'époque de la Renaissance, les difficultés qui découragent les efforts des réformateurs isolés, le cumul des bénéfices, la misère du bas clergé, l'anéantissement d'un grand nombre de communautés religieuses, la disparition ou la décadence des institutions de charité et d'enseignement qui avaient été l'honneur de l'Église au moyen âge, tous ces faits deviennent ainsi intelligibles. On avait l'habitude d'en chercher l'origine dans le grand schisme et les abus de pouvoir de la papauté; explication évidemment insuffisante. La vraie cause première de tous ces maux *est une cause économique*, la ruine matérielle des églises et des monastères.

Beaucoup de documents restent à publier, qui, nous en sommes persuadé, confirmeront cette idée générale. Les registres de visites des archidiacres seraient une source de renseignements particulièrement précis. On sait que, dans nombre de diocèses, depuis le XIe siècle, le droit de visite, appartenant à l'évêque, avait été accaparé par les archidiacres. Les archidiacres, ou plutôt leurs vicaires, inspectaient les paroisses et certains monastères. Au XIVe siècle, s'ils agissaient tous comme le fit celui de Josas[2], ils contrôlaient l'intégrité du mobilier, la propreté de l'église, de l'autel, des fonts baptismaux, du cime-

1. *Visites archidiaconales de Josas*, publ. par l'abbé J.-M. Alliot, curé de Chennevières-sur-Marne. Paris, A. Picard, 1902, gr. in-8°, XXXIX-450 p.

2. Cf., sur l'institution de la visite en général, Thomassin, *Ancienne et nouvelle discipline de l'église*, part. II, liv. III, chap. LXXXI-LXXXII; éd. de 1725, t. II, p. 1782 et suiv. : — Luchaire, *Manuel des institutions françaises*, liv. I, chap. II et III.

tière, vérifiaient les comptes de fabrique, imposaient sous peine d'amende la réparation des édifices et ordonnaient au besoin la levée d'une taille « sur le modèle de la taille royale[1] », obligeaient les paroissiens à avoir des marguilliers régulièrement constitués et une sage-femme élue par les matrones du lieu, surveillaient enfin la conduite des curés et de leurs ouailles. Leur enquête portait sur une foule de questions qui intéressent l'histoire ecclésiastique et l'histoire sociale en général. Ainsi, l'archidiacre de Josas demandait quel était le nombre des habitants, s'il y avait des excommuniés, des sorciers, des lépreux[2], il s'occupait des ruptures de promesse de mariage[3], séparait les amants adultères, obligeait les concubins à se marier[4]. Comme les visiteurs frappaient d'amende les coupables, mauvais prêtres, marguilliers négligents, paroissiens débauchés, joueurs de dés[5] et jusqu'aux femmes qui avaient omis de faire le pain bénit[6], comme enfin ils percevaient sur chaque paroisse où ils passaient un droit de procuration et de gîte, leur arrivée était accueillie avec une médiocre satisfaction, et parfois le curé et les marguilliers s'enfuyaient à leur approche[7]. Mais il est visible qu'on n'osait guère leur donner des informations fausses et qu'ils savaient se renseigner par eux-mêmes. Un scribe attaché à leur suite tenait au jour le jour, tant bien que mal, le registre des visites.

On n'a conservé, vraisemblablement, qu'un très petit nombre de ces registres archidiaconaux[8]. Le registre de l'archidiaconé de Josas, qui était connu déjà de quelques érudits, méritait d'être publié. Il contient le compte-rendu des visites faites par Jean Mouchard, vicaire de l'archidiacre Jean de Courcelles, dans un des trois archidiaconés

1. « Hodie comparuit Jacobus Loche, matricularius de Noreio... qui exposuit quod parrochiani indigent viginti francis pro reparatione domus presbiteralis ac ustensilium curati... Dominus eidem, nomine fabrice et parrochianorum, dedit commissionem imponendi predictam summam viginti francorum, ad modum tallie regis » (Alliot, *Visites de Josas*, n° 783. Voir aussi n°s 742, 835).

2. Voir par exemple Alliot, n°s 1144 et suiv.

3. Alliot, n° 835.

4. Alliot, n° 658.

5. Alliot, n° 1011.

6. Alliot, n° 276.

7. Sur les mésaventures du visiteur de Josas, voir les n°s 534, 689, 848, 929.

8. On n'est guère plus riche en registres de visites épiscopales. C'est à cette catégorie qu'appartient le fameux *Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis, Journal des visites pastorales d'Eude Rigaud, archevêque de Rouen, 1248-1269*, publ. par Th. Bonnin, 1852 (*sic*). Voir l'article consacré à cette publication par M. Léopold Delisle, *le Clergé normand au XIIIe siècle*, dans la *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 2e sér., t. III, 1846, p. 479 et suiv., notamment la p. 485 pour les visites pastorales.

du diocèse de Paris[1], de 1458 à 1470. Ce document n'est pas complet, — sur les 200 paroisses de l'archidiaconé de Josas, une trentaine furent toujours laissées de côté par le visiteur, sans doute parce qu'elles étaient alors désertes; — la rédaction est négligée, présente des contradictions de détail et est d'une sécheresse et d'une monotonie fatigantes[2]. Néanmoins, on y saisit au vif ce qu'était le sud du diocèse de Paris à la fin de la guerre de Cent ans, et M. l'abbé Alliot a rendu un grand service en l'éditant[3]. Sans prétendre, en si peu de pages, extraire toute la substance historique d'un recueil fort volumineux, on essayera de présenter ici les conclusions qu'a suggérées un dépouillement attentif de ce texte nouveau, comparé avec les documents déjà connus.

La première impression qui se dégage de cette lecture est que, à la fin du règne de Charles VII et encore pendant le règne de Louis XI, la France, ou, pour parler avec précision, la partie méridionale du diocèse de Paris, était dans la plus misérable situation. On sait avec quelle fureur les environs de la capitale avaient été saccagés par les Écorcheurs et les Anglais. A tous les témoignages qui en attestent la ruine et le dépeuplement vient désormais s'ajouter celui du visiteur Jean Mouchard.

Il nous a paru intéressant de relever les indications démographiques fournies par le registre. Elles n'offrent pas une absolue précision; comparées cependant à beaucoup de documents dont on fait état pour évaluer la population au moyen âge, elles présentent de sérieuses garanties de véracité. Le visiteur prenait ses renseignements auprès du curé et des marguilliers[4]. Le scribe oubliait souvent de les consigner et parfois, sans doute, il les recueillait d'une oreille distraite[5]; mais, somme toute, malgré les lacunes et les

1. Le diocèse de Paris était divisé en trois archidiaconés : Paris, Josas, Brie. L'archidiaconé de Josas comprenait deux doyennés (Châteaufort et Montlhéry) et plus de deux cents paroisses, à savoir toutes les paroisses du diocèse situées sur la rive gauche de la Seine, en dehors des murs de Paris.

2. Le registre a été tenu au jour le jour jusqu'à l'année 1468. Pour les années 1469-1470, nous n'avons que des mentions reportées après coup avec peu de méthode et d'exactitude.

3. Pour la critique de cette édition, voir notre article paru dans le *Moyen âge*, année 1905.

4. « Tres parrochiani solum, *ut dixit curatus* » (Alliot, n° 134). « Numerus parrochianorum novem, *ut dicunt matricularii* » (n° 88).

5. Parfois, les renseignements varient d'une façon déconcertante, absurde d'une année à l'autre; ainsi, la population d'Arpajon aurait été de 80 « parrochiani » en 1458; de 100 en 1460; de 140 « vel circa » en 1461; de 100 en 1462 et 1464; de 120 en 1466; de 80 en 1468; de 60 le 11 mars 1470 et de 120 le 9 septembre de la même année. Ces écarts se comprennent d'ailleurs aisément,

erreurs évidentes, ce registre nous permet de nous faire une idée de la population d'environ 140 paroisses, appartenant aux cantons actuels d'Ivry, Villejuif, Sceaux, Vanves, Courbevoie et Asnières dans le département de la Seine, et de Saint-Germain-en-Laye, Marly, Sèvres, Versailles, Chevreuse, Palaiseau, Longjumeau, Limours, Dourdan, la Ferté-Alais, Arpajon et Corbeil dans le département de Seine-et-Oise. Le visiteur note, non pas la quantité totale des habitants, mais celle des « paroissiens », c'est-à-dire des chefs de ménage[1]. Pour avoir le nombre des habitants, il faut, vraisemblablement, multiplier le chiffre donné par quatre ou cinq. Or, même en opérant ainsi, on obtient des chiffres extrêmement faibles. Les cantons actuels sur lesquels le registre donne le plus d'informations démographiques sont ceux d'Arpajon, Corbeil, Longjumeau et Palaiseau. Vers 1467[2], les quatorze localités mentionnées dans le registre,

même si le scribe a été attentif, étant donnée la population relativement forte d'Arpajon : le curé et les marguilliers avaient peine à évaluer de tête le nombre des familles. La majorité des paroisses avaient un chiffre de ménages beaucoup moins élevé, et par suite le calcul était généralement plus facile et moins fantaisiste. La plupart du temps, en somme (surtout si l'on fait abstraction de la fin du registre, bourrée d'erreurs manifestes), les chiffres ne diffèrent pas beaucoup d'une année à l'autre. Mais, encore une fois, ils ne permettent qu'une statistique approximative, et nous présentons les résultats de nos recherches avec toute la modestie et les réserves nécessaires.

1. M. l'abbé Alliot fait à ce sujet une confusion dans sa *Préface*. Il déclare successivement que « le visiteur tient seulement compte de ceux qui sont en âge de communier », puis que son texte « compte par *feu* ou par chef de famille ». Il est clair que les pouillés de l'ancien régime où il est question des « communiants », et auxquels songe sans doute M. Alliot, dénombrent tous les communiants, même s'ils ne sont pas chefs de familles, ou alors le mot de *communiant* ne signifie rien. Mais ici on compte par *paroissiens*, et c'est le second sens proposé par M. Alliot qui est le bon : il aurait pu le démontrer en citant son n° 280, où se trouve la mention suivante : « Numerus parrochianorum quinque, cum una vidua. » Du moment qu'on spécifie que parmi les paroissiens se trouve une veuve, c'est que *paroissien* signifie chef de famille, et non pas communiant.

2. J'ai pris, autant que possible, les chiffres de l'année 1467 (Alliot, p. 252 et suiv.). C'est une de celles pour lesquelles le registre donne le plus de renseignements et paraît présenter le moins de bévues. De plus, en 1467, la France n'est plus immédiatement sous le coup des désastres de la guerre de Cent ans. On peut percevoir, à cette date, quels sont les effets durables du fléau. — J'emprunte les chiffres actuels de population à la *Situation financière des communes de France en 1903* (publication du ministère de l'Intérieur) et les chiffres de 1807 à l'*Annuaire de Seine-et-Oise* pour l'année 1807; c'est le plus ancien annuaire de ce département qui contienne les chiffres de population. Mon confrère M. Couard, archiviste de Seine-et-Oise, a bien voulu dépouiller pour moi cet annuaire et a eu l'obligeance de me fournir également les chiffres de 1767, qu'on trouvera dans les tableaux insérés plus loin en note, d'après le *Pouillé historique et topographique du diocèse de Paris dédié à*

qui, aujourd'hui, appartiennent au canton d'Arpajon et ont ensemble une population de 13,687 habitants (12,025 habitants en 1807), ne comptaient en tout que 452 *paroissiens*, soit peut-être 2,000 habitants[1]. Notre registre donne un chiffre à peine plus élevé pour douze localités du canton de Corbeil qui ont aujourd'hui une population de 25,893 âmes (9,813 en 1807) et ne comprenaient que 483 *paroissiens* en tout vers 1467[2], et pour quinze localités du canton de Longju-

Mgr Christophe de Beaumont, archevêque de Paris..., par L. Denis, géographe de Mgr le Dauphin (Paris, 1767). On constatera tout de suite que ces derniers sont des chiffres ronds approximatifs et, tout en tenant compte naturellement de ce fait qu'ils s'appliquent seulement à une partie de la population (les *communiants*), on estimera sans doute avec nous qu'ils offrent parfois, avec les chiffres de 1807, des différences si fortes qu'elles choquent la vraisemblance.

1. Paroisses ou communes actuelles	Nombre actuel des *habitants*	Nombre des *habitants* en 1807	Nombre des *communiants* en 1767	Nombre des *paroissiens* vers 1467
Arpajon	2,904	2,300	*200*	**100**
Avrainville	274	408	*200*	**5**
Brétigny	1,251	910	*300*	**32**
Bruyères-le-Châtel	700	650	*1,000*	**40**
Cheptainville	522	604	*260*	**14**
Égly	315	525	.....	**7**
Leudeville	387	383	*300*	**30**
Leuville	834	1,030	*130*	**13**
Linas	1,229	1,247	*600*	**65**
Marolles-en-Hurepoix	680	408	*160*	**18**
Montlhéry	2,448	1,500	*900*	**65**
St-Germain-lès-Arpajon	607	600	.....	**8**
Saint-Vrain	820	660	*350*	**30**
Vert-le-Grand	716	800	*300*	**25**

2. Paroisses ou communes actuelles	Nombre actuel des *habitants*	Nombre des *habitants* en 1807	Nombre des *communiants* en 1767	Nombre des *paroissiens* vers 1467
Bondoufle	189	180	*100*	**10**
Corbeil	9,632	3,700	.....	**46**
Echarcon	291	300	*130*	**14**
Essonnes	9,374	1,670	*1,500*	**300**
Évry-Petit-Bourg	1,269	755	*250*	**19**
Fontenay-le-Vicomte	344	286	*160*	**36**
Lisse	493	670	*120*	**12**
Mennecy	1,622	1,109	*300*	**30**
Ormoy	302	198	*110*	**3**
Ris-Orangis	1,495	545	*20*	**8**
Villabé	882	400	*260*	**5**

Notre recueil donne la population d'une autre paroisse encore, celle de Villeroy : 8 paroissiens en 1464, 5 en 1467. Cette paroisse, ainsi dépeuplée par la guerre de Cent ans, ayant été supprimée dans la suite, et Villeroy étant actuellement un hameau de la commune de Mennecy, nous avons additionné les chiffres de 1467 concernant Villeroy (5 paroissiens) et Mennecy (25 paroissiens).

meau qui ont aujourd'hui une population de 21,564 habitants (10,673 en 1807) et ne comprenaient que 489 *paroissiens* en tout vers 1467[1]. Quatorze localités du canton de Palaiseau, qui n'avaient ensemble que 281 *paroissiens*, peut-être 1,400 ou 1,500 habitants, vers 1467, ont maintenant 13,882 habitants (9,058 en 1807)[2].

Assurément, la population de la région parisienne, au moyen âge, n'a jamais dû être, même dans les temps les plus prospères, comparable à celle d'aujourd'hui[3]. Il n'en est pas moins vrai que les chiffres

1. Paroisses ou communes actuelles	Nombre actuel des *habitants*	Nombre des *habitants* en 1807	Nombre des *communiants* en 1767	Nombre des *paroissiens* vers 1467
Athis-Mons	2,612	844	*240*	50
Ballainvilliers	642	443	*160*	4
Champlan	689	511	*260*	16
Chilly-Mazarin	422	523	*200*	40
Épinay-sur-Orge	1,910	659	*320*	19
Grigny	704	580	*180*	25
Juvisy	3,611	450	*370*	25
Longjumeau	2,343	2,000	*1,000*	50
Longpont	791	531	*300*	60
Massy	1,364	1,050	*600*	50
Morangis	445	327	*120*	19
Saulx-les-Chartreux	1,601	1,016	*450* (?)	16
Savigny-sur-Orge	1,647	869	.....	20
Villeneuve-le-Roi	1,243	470	*220*	60
Viry-Châtillon	1,540	400	*200*	35

2. Paroisses ou communes actuelles	Nombre actuel des *habitants*	Nombre des *habitants* en 1807	Nombre des *communiants* en 1767	Nombre des *paroissiens* vers 1467
Bièvres	1,157	1,004	*300*	16
Bures	430	386	*200*	1
Châteaufort	693	518	*145*	4
Gif	814	787	*360*	25
Igny	1,619	610	*120*	16
Nozay	285	251	*400*	25
Orsay	1,904	939	*360*	15
Palaiseau	2,808	1,648	*1,200*	75
Saclay	562	410	*200*	30
Toussus-le-Noble	79	44	*200*	7
Vauhallan	337	300	*180*	4
Verrières-le-Buisson	1,546	1,069	.....	30
Ville-du-Bois (la)	1,158	800	*100*	28
Villejust	490	292	*150*	5

3. On sait qu'au moyen âge Versailles n'était qu'un village. Le chiffre le plus élevé de population indiqué pour Versailles dans notre registre est de 32 paroissiens (en 1466). Toutefois, la fortune de Versailles, due aux causes que l'on sait, a été exceptionnelle, et les tableaux insérés ci-dessus prouvent d'autre part que l'attraction de la population vers la région parisienne au

fournis par Jean Mouchard attestent de terribles malheurs. A plusieurs reprises, le visiteur note que jadis les habitants étaient, en tel village, dix fois plus nombreux[1]. Nous avons relevé dans son registre près d'une quarantaine de paroisses qui comptent moins de dix chefs de famille : n'est-il pas évident, à priori, que la guerre de Cent ans les a dépeuplées?

Les chroniqueurs, il est vrai, s'accordent à louer le rapide relèvement de la France après l'expulsion des Anglais. Les paysans sortirent des cachettes, des forêts et des lieux forts où ils s'étaient réfugiés, les familles se reconstituèrent et s'agrandirent, un nouveau défrichement du sol commença[2]. En comparant les chiffres de population fournis par Jean Mouchard au commencement et à la fin du registre, on constate que, de 1458 à 1470, la population a augmenté sensiblement dans une douzaine de paroisses. Ainsi, à Bois-d'Arcy, en 1458, le visiteur voit un village désert, habité par un seul paroissien nommé Jean Prudomme; dix ans plus tard, il y trouve installés huit ménages. Mais, d'une douzaine de faits de ce genre, faut-il tirer une conclusion générale et croire, avec les chroniqueurs, que les calamités de la guerre de Cent ans furent vite réparées? C'est précisément ce que nous interdit une lecture attentive du registre de l'archidiaconé de Josas. Nous y constatons qu'au milieu du règne de Louis XI nombre de villages du diocèse de Paris sont encore à peu près vides. La Celle-les-Bordes, en 1467, compte trois chefs de famille; les Molières trois également à la même date; les Troux deux en 1468; Mesnil-Saint-Denis cinq ou six en 1470; Milon-la-Chapelle deux en 1467; Ormoy trois, Vauhallan quatre et Villabé cinq à la même date; Saint-Lambert un seul, etc. De brèves mentions comme celle-ci suffisent à décrire la désolation qui règne

XIXe siècle a laissé cependant à peu près stationnaire la population de bon nombre de localités de nos trois cantons, entre 1807 et le plus récent dénombrement.

1. « Numerus parochianorum octo, antiquitus centum » (Bièvres, 1458, n° 20). — « Numerus parrochianorum pro nunc sexdecim, et antiquitus centum » (Gif, 1458, n° 24). — « Parrochiani viginti octo pro nunc, antiquitus trecenti » (Chevreuse, 1458; n° 26). — « Parrochiani triginta et antiquitus tricentum » (Briis-sous-Forge, 1458, n° 33).

2. Ainsi, le prieur Jean Maupoint, dans un terrier dont nous aurons plus loin à citer de curieux fragments, constate que les terres de son prieuré sises dans les paroisses d'Égly et de Boissy-sous-Saint-Yon, naguères « cheutes en desert, inhabités et en non valoir », commencent en 1461 à donner un petit revenu, « au moien des labeurs des bonnes gens qui, depuis lesdites guerres finies, se sont retrais ausdits lieux » (*Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, t. IV, p. 16).

encore dans les environs de la capitale : « Nous avons passé », est-il écrit à la date du 11 août 1466, « par l'église paroissiale de Jouy-en-Josas; le curé manque; il y a seulement trois paroissiens; l'église est complètement en ruine[1]. »

Comment la prospérité aurait-elle pu renaître aussi vite qu'on le prétend? Louis XI eut une politique ambitieuse et ruineuse; s'il favorisa intelligemment les industriels et les commerçants de ses bonnes villes, il ne fit rien pour soulager la misère des campagnes et les paysans durent payer de lourdes tailles et subir de nouveau la tyrannie des soldats de passage. En 1464, les habitants d'Évry-Petit-Bourg s'excusèrent de ne pouvoir réparer leur église, « parce qu'ils étaient trop chargés des tailles et impositions du roi[2] ». Pendant la guerre du Bien-Public, l'archidiaconé de Josas fut particulièrement éprouvé : c'est là, à Montlhéry, que se livra la principale bataille, et le visiteur, passant le 9 novembre 1465 à Châtillon-sous-Bagneux, dictait cette note à son scribe : « Aucune injonction n'a été faite, à cause de la guerre qui a eu lieu récemment et des maux qu'ont subis les paroissiens, ainsi que les autres habitants de ce diocèse[3]. » Puis, en 1468, ce fut la guerre féodale, qui se termina par le traité de Péronne : au mois d'août, à l'époque où les soldats du roi envahissaient la Bretagne, l'archidiaconé de Josas était sillonné de troupes « qui tenaient continuellement les champs », et leur présence força Jean Mouchard à abréger ses inspections, *leviter visitare*[4]. Le 7 octobre, au moment où le roi se mettait en marche pour Péronne, le visiteur faillit être dépouillé par les gens d'armes à Marly[5].

Impôts royaux écrasants, insécurité, menace intermittente d'être volé et rançonné par les soldats du roi ou des princes et de voir sa maison saccagée et son blé coupé en herbe, tel est encore le sort du paysan d'Ile-de-France vingt ans après la disparition des Anglais. C'est pourquoi la plupart des champs sont encore en friche, comme les maisons sont en ruine. Les autres documents que nous possédons sur l'état des campagnes dans l'archidiaconé de Josas à cette époque confirment pleinement le témoignage du visiteur. Le prieur Jean Maupoint, dont M. Fagniez a publié le curieux *Journal*, a rédigé un terrier de Sainte-Catherine de la Couture. M. l'abbé Alliot aurait pu s'en servir pour nous décrire la situation économique des paroisses

1. N° 749.
2. N° 650.
3. Alliot, n° 684. — Les habitants de Vitry « multa perdiderunt, guerris novissime lapsis vigentibus » (n° 729). Voir aussi les n°s 687, 710, 712, 722.
4. N°s 954, 957.
5. N° 995. Voir aussi les n°s 996, 998.

de Boissy-sous-Saint-Yon, Brétigny, Égly, Fontenay-lès-Briis, Forges, Orsay, Saulx-les-Chartreux, Ver-le-Petit, Villejust, qui sont souvent citées dans le registre de Jean Mouchard. Ainsi, « en ladite chastellerie de Montlehery, en la parroisse de Villejust, lesdits religieus [de Saincte Katherine] ont ung hostel, court, granche et estables, bergeries, jardins et plusieurs terres labourables, tout ce de present pour les longues fortunes et malices des guerres et par la povretté desdits prieur et religieus, du tout demourées en ruine et non valeur : *nichil* ». Les terres que le prieuré de Sainte-Catherine possédait à Orsay rapportaient, en 1412, 107 livres 6 sols 6 deniers parisis et oboles, une oie blanche et 16 muids 3 setiers de grain; elles ne rapportent plus, en 1461, que 72 sols 1 denier parisis, soit trente fois moins. Les terres de Fontenay ne rapportent rien, et ainsi de suite. Ce ne sont que terres « cheutes en friche desert », « en ruine et non valeur », ou cédées pour un cens dérisoire[1]. Lorsque Jean Mouchard visite l'église de Bures, en 1467, *un seul* paroissien habite le village[2]. Un tel fait parait incroyable. Mais nous connaissons l'histoire de la seigneurie de Bures : elle a été écrite (M. l'abbé Alliot parait l'ignorer) par M. Jules Lair[3]. Cet érudit nous montre que les seigneurs de Bures ont été totalement ruinés par la guerre de Cent ans. Leur domaine est tombé en broussailles et est, en effet, inhabité. Il est racheté en 1481 par Antoine Sanguin, seigneur de Meudon; dans l'acte de vente, on déclare que les cens sont nuls et qu'on ne sait bonnement « l'assignation d'iceulx ne qui les tient de present[4] ».

Si les serfs et les vilains ont été décimés par les massacres et les famines, on voit que les propriétaires ont été réduits, de leur côté, aux plus dures extrémités. Ceux d'entre eux qui, pendant la seconde moitié du xve siècle, ont fait effort pour remettre leurs terres en culture ont dû subir les conditions des paysans. Le terrier de Sainte-Catherine de la Couture nous offre des exemples frappants des pertes subies de ce chef par l'Église. Ainsi, « ès villes et hameaulx de Ver-le-Petit et Misery, en ladite chastellerie de Montlehery, comme il appert ès chartres et ès lettres et ès LVIII et LIX fueilles du viefz Cartulaire de ladite esglise, lesdiz prieur et couvent possident plusieurs cens et fondz de terre et plusieurs rentes, droittures, roages, forages,

1. Extrait du terrier de Sainte-Catherine de la Couture, publié par M. Fagniez en tête de son édition du *Journal de Maupoint* (*Mém. de la Soc. de l'Hist. de Paris*, t. IV, p. 15 et suiv.).

2. N° 862.

3. J. Lair, *Hist. de la seigneurie et de la paroisse de Bures (Seine-et-Oise)*, 1876.

4. *Ibid.*, p. 20.

dismes et autres drois seigneuriaulx; lesquelles choses, en l'an mil IV^c et douze, valoient et revenoient à la somme de 8 livres parisis de ferme par chascun an; tout ce, pour la cause desdites guerres, rugneux et inhabité et en non valoir, et, affin de le repparer et remettre en valeur, lesdits religieux, en l'an mil IV^c LIV, le xve jour du mois de mars, baillèrent à tiltre de loier, dudit jour jusques à dix ans, tout ce que dit est, pour le pris de XXII soulz parisis ». A Brétigny, le domaine de Maupertuis et ses dépendances ne rapportent plus rien; ils valaient, en 1412, 28 livres parisis de revenu annuel : « Lesdits religieus, l'an mil IV^c LV, les ont baillé *à tiltre de cens et heritage perpetuel* à Jehan Hemart, laboureur, demorant lors à Moretsoubz-Sainct-Yon, tant pour et parmy douze septiers de fourment et trois septiers d'avoine par chascun an, comme pour et parmy deux soulz parisis de cens et fondz de terres portans rentes et saisines par chascun an, et 20 soulz parisis de rente par chascun an[1]. »

Or, si l'Église était très riche au moyen âge, elle ne l'était guère que par ses revenus fonciers. On peut croire que les désastres de la guerre de Cent ans les ont réduits de moitié ou des deux tiers en la plupart des cas, et parfois bien davantage, comme on vient de le voir. Voilà pourquoi le visiteur, dans les abbayes et les prieurés où il peut pénétrer[2], trouve les cellules désertes et l'autel en ruine. Il nous parle de trois abbayes, celles de la Roche, de Gif et de Val-Profond. L'abbé de la Roche, Pierre le Coisne, vit tout seul dans son abbaye; en 1462, pour se procurer des ressources, il vend une Bible, un calice et un missel; en 1468, il vend 2,000 tuiles de la toiture des bâtiments. Son successeur fait quelques réparations, mais est obligé d'ordonner la démolition du clocher, afin d'en prévenir la chute[3]. A Gif, il y a une abbaye de femmes; l'abbesse déclare, dès 1452, que son monastère est ruiné par la guerre, « tellement qu'il n'y a aucunes autres religieuses ni couvent[4] »; et, en effet, lors des visites archidiaconales faites presque chaque année de 1458 à 1470, l'abbesse n'a aucune religieuse avec elle ou n'en a qu'une seule; sou-

1. Fagniez, *op. cit.*, p. 16-17.

2. On sait que beaucoup d'abbayes et de prieurés s'étaient fait exempter par le pape de la visite épiscopale et archidiaconale. Notre registre ne mentionne jamais les abbayes des Vaux-de-Cernay, de Port-Royal et de Saint-Victor, sises dans l'archidiaconé. En 1463, l'abbesse de Gif fut un instant excommuniée pour avoir dénié au visiteur le droit de lui faire des injonctions (voir une intéressante relation de ce débat : n° 534).

3. Alliot, n°s 144, 261, 312, 410, 527, 887, 976, 1110, 1220. — Ces documents avaient été publiés déjà, M. l'abbé Alliot paraît l'ignorer, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 5e sér., t. IV, p. 337-338.

4. Document cité par J. Lair, *op. cit.*, p. 19.

vent elle est elle-même absente; l'église, à demi détruite, est ouverte à tous les vents[1]. L'abbaye de Val-Profond (Bièvres), en pleine ruine à l'année 1458, est relevée, il est vrai, par l'abbesse Guillemette de Sully : en 1468, l'église est bien entretenue et l'abbesse « prend grand'peine pour les réparations »; cependant, il n'y a encore que cinq religieuses aux côtés de Guillemette[2]. Quant aux prieurés, au nombre de trente dans l'archidiaconé de Josas, ils sont dans le plus misérable état : à Marly-le-Roi, le prieur Guillaume Rigault déclare qu'il ne peut pas entretenir un seul moine avec lui; à Saint-Saturnin de Chevreuse, le prieur vit également tout seul. Avant un siècle, ces trente prieurés auront presque tous disparu[3].

Les églises paroissiales de l'archidiaconé offrent le plus triste spectacle. Les habitants sont trop pauvres pour faire réparer, charge qui leur incombe, les édifices sacrés et les presbytères, et les curés sont sans ressources. Bien que les visiteurs exigent, en général, très strictement le droit de procuration, Jean Mouchard est obligé le plus souvent de faire des concessions : une vingtaine de paroisses à peine peuvent acquitter ce droit intégralement. Encore à la fin du règne de Louis XI, l'archidiacre de Josas subit de ce fait une perte importante[4].

1. N°s 25, 415, 534, 762, 861, 974, 1116, 1226.

2. N°s 19, 978.

3. N°s 8, 855. — En 1445, le prieuré de Saint-Germain-en-Laye, sur lequel notre recueil ne nous renseigne pas, ne peut plus même nourrir son prieur (Denifle, n° 978). — Sur la désolation des monastères dans le reste de la France, voir Denifle, *passim; Chronique du Bec*, éd. Porée, 1883, p. 95; acte de Charles VII, pour Sainte-Croix de Poitiers, publié dans *Bull. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1894, p. 398-400; J. Soyer, *Analyse des actes de Charles VII conservés aux archives du Cher*, 1898, n°s 39, 48; Depoin, *Livre de raison de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise*, 1900, p. 227 et suiv.; Ch. de Lasteyrie, *l'Abbaye de Saint-Martial de Limoges*, 1901; Marion, *l'Abbaye de Moissac* (*Bibl. de l'Éc. des chartes*, 3e sér., t. I); L. Jarry, *Histoire de l'abbaye de la Cour-Dieu*, 1864; de Vauzelles, *Histoire du prieuré de la Magdeleine-lez-Orléans*, 1873; Bernard Palustre, *Essai sur la réforme de l'ordre de Fontevrault* (*Posit. de thèses de l'École des chartes*, 1897); F.-A. Denis, *Lectures sur l'histoire de l'agriculture en Seine-et-Marne*, 1880, p. 206 et suiv.; Bardon, *Histoire d'Alais de 1341 à 1461*, 1896, chap. VIII, etc. — Pour ce qui concerne les prieurés, nous devons ajouter qu'un grand nombre de ces établissements, au XIIIe siècle déjà, était en assez misérable état; c'est du moins le cas de beaucoup des prieurés normands que visitait Eude Rigaud. Mais c'était à la mauvaise administration des chefs, au défaut de comptabilité, aux emprunts usuraires, — abus en somme remédiables, — et non pas à la misère générale, qu'Eude Rigaud attribuait la diminution des revenus de ces communautés.

4. « Alii vero beneficiati in archidiaconatu predicti domini nichil solverunt quia redditus et revenute suorum beneficiorum non sufficiunt ad divinum servicium faciendum, et etiam in pluribus locis ecclesie et loca sunt omnino des-

A chaque page du registre de Jean Mouchard reviennent les mentions monotones : « Ecclesia indiget multis reparationibus... Ecclesia est omnino ruynosa... Ecclesia est quasi inhabitabilis. » Ici, les vitraux sont depuis longtemps cassés et la toiture n'abrite plus les fidèles contre la pluie; là, le clocher menace de s'effondrer ou bien un pan de mur est tombé[1]. Souvent les vases sacrés ont été mis en gage[2]. A Chilly-Mazarin, le presbytère menace ruine[3]; à Gentilly, le curé ne réside pas, parce qu'on ne répare point sa toiture[4]; à Mareil-Marly, à Bièvres, à Marcoussis, il n'y a aucun logement pour le curé[5]; en maintes localités, il n'a point le mobilier élémentaire que les paroissiens doivent lui fournir, non pas même un lit[6].

Comment, dès lors, s'étonner qu'au xve siècle la plaie du cumul des bénéfices se soit prodigieusement élargie? Sans doute, le Saint-Siège a favorisé plus que de raison certains grands dignitaires, et le cardinal d'Estouteville n'avait pas besoin de ses quatre évêchés, de ses quatre abbayes et de ses trois prieurés de France, sans parler de ses bénéfices d'Italie[7]. Mais le plus souvent, n'en doutons pas, le cumul était commandé par les nécessités de la vie quotidienne, et les prêtres qui jouissaient de plusieurs bénéfices étaient loin d'être tous des riches, à une époque où tant de bénéfices ne valaient plus rien. Lorsque le visiteur demande à Guillaume Rigault, prieur de Marly-le-Roi, ce que lui rapporte son prieuré, celui-ci répond que, en con-

tructa » (Compte des revenus de l'archidiaconé de Josas, *ad ann.* 1476, cité dans la *Préface* de l'abbé Alliot, p. xxiv, note).

1. N°s 7, 120, 122, 138, 142, 221, 231, 281, 603, 965, 1124, 1258, etc.

2. Voir par exemple le n° 145. — Il arrive aussi, en revanche, que les églises de campagne ont des objets précieux, des reliques qu'on y a placées pendant la guerre de Cent ans pour les sauvegarder. Ainsi, à Arpajon, « fabrica habet in custodia caput sancti Yonis, ex parte dominorum Parisiensis episcopi et archidiaconi de Josayo, propter pericula guerrarum et latronum » (n° 370). Nous sommes en 1461; il est clair que l'évêque de Paris a oublié de réclamer la tête de saint Yon.

3. N° 737.

4. N° 933.

5. N°s 237, 1122, 1236, etc.

6. N°s 818, 1144, 1199, etc... — Le recueil cité du P. Denifle est plein de documents sur la ruine et la misère des églises dans toute la France. — Le *Journal des visites pastorales* d'Eude Rigaud donne au contraire l'impression qu'au xiiie siècle les églises étaient munies de ressources suffisantes et étaient convenablement entretenues. « Ecclesia Sancte Marie de Angiervilla... pinguis est et habundans in redditibus » (*Journal*, p. 8); il semble que cette phrase pourrait s'appliquer à la plupart des paroisses du diocèse de Rouen au temps de saint Louis.

7. Voir les autres exemples cités par l'abbé H. Dubrulle, *Bullaire de la province de Reims sous le pontificat de Pie II*, 1905, p. 13 et suiv.

séquence de la guerre, les revenus du prieuré ne suffisent pas à le faire vivre, bien qu'il n'ait plus un seul moine avec lui, et il montre des lettres de l'évêque de Paris l'autorisant à desservir, en même temps que son prieuré, l'église paroissiale de Louveciennes[1]. Les clercs qui ne pouvaient arriver par le cumul à assurer leur pain quotidien étaient réduits à mener une vie d'expédients et de vagabondage, sur laquelle les documents d'ordre judiciaire ne manquent pas, car elle finissait souvent dans le crime[2].

Cette préoccupation d'obtenir des bénéfices de rapport suffisant engendra pour l'Église de France des maux innombrables, notamment l'instabilité des titulaires : les mutations, dans l'archidiaconé de Josas, étaient incessantes[3]. Au reste, bien souvent les paroissiens ne s'apercevaient pas du changement, vu que le curé n'avait pas l'habitude de résider. A chaque page, notre registre porte la mention : « Curatus non est residens supra locum. » Nous voyons, par exemple, que le curé de Bondoufle habite Corbeil et ne s'est même pas dérangé pour venir recevoir le visiteur, qui s'était annoncé[4]. Le curé d'Évry-Petit-Bourg habite Saint-Maur-des-Fossés[5]. Le curé de Bois-d'Arcy habite Orléans[6]. Beaucoup habitent Paris[7]. Le cumul a pour conséquence forcée l'absentéisme.

Pour assurer le service divin, les curés qui ne résident pas se servent de chapelains, ou bien ils cèdent à ferme leurs cures à d'autres prêtres[8], ou bien ils viennent eux-mêmes célébrer les

1. N° 8. — Cf. Denifle, *Désolation des églises en France*, t. I, Préface, p. XI-XII.

2. Voir Siméon Luce, *les Clercs vagabonds à Paris et dans l'Ile-de-France*, 1878, plaquette in-8°. — Longnon, *Paris pendant la domination anglaise*, documents publiés par la Société de l'Hist. de Paris, 1878; n° 167 et note ; du même, édition des *Œuvres de Villon*, 1892. — Cf. notre chapitre sur *les Bas-fonds de la société au XV° siècle*, dans l'*Histoire de France* publiée sous la direction de M. Lavisse, t. IV, 2° part., p. 117 et suiv.

3. Le *Bullaire de la province de Reims sous le pontificat de Pie II*, de M. l'abbé Dubrulle, met ce fait en lumière pour une autre partie de la France.

4. N° 917.

5. N° 904.

6. N° 1141.

7. N°° 897, 1156, 1157, 1158, etc. — Sur l'absentéisme des curés en Normandie au XV° siècle, voir Ch. de Beaurepaire, *État des campagnes de la Haute-Normandie dans les derniers temps du moyen âge*, 1865, p. 177 et suiv.; L. Delisle, *la Classe agricole en Normandie au moyen âge*, 1851, p. 646. — Au XIII° siècle, le *Journal* d'Eude Rigaud signale quelques prêtres qui ne résident pas, mais ce sont des exceptions condamnables (*Journal*, p. 21, 23, 29, 40, 395).

8. Ces usages se retrouvent dans toute la France, croyons-nous, au XV° siècle. Voir Ch. de Beaurepaire, *op. cit.*; un mandement de l'évêque de Quimper, en 1496,

offices. On devine les conséquences. A Savigny-sur-Orge, « les paroissiens font grand'plainte de leur curé, qui ne les a visités qu'une seule fois en quatre ans, et aussi du chapelain, parce qu'il ne dessert pas bien ni diligemment l'église et fait mal ce qu'il doit[1] ». Un seul chapelain remplace les curés de Bondoufle et d'Évry-Petit-Bourg; il habite, d'ailleurs, lui-même Corbeil, et pendant des semaines les paroisses qui lui sont confiées n'ont pas de messe[2]. Certains prêtres fermiers ne sont pas plus consciencieux : Jean Thiboult, curé de l'église Saint-Étienne à Essonnes, qui réside à Paris pour y conquérir ses grades de théologie, a loué ce bénéfice à deux prêtres, Jean Milet et Étienne Chicot; or, les paroissiens se plaignent que les fermiers eux-mêmes ne résident pas[3]. Souvent encore les curés absents ne prennent aucun remplaçant, ou bien aucun curé n'a été nommé; les paroissiens entendent la messe comme ils le peuvent, leurs marguilliers perçoivent la dîme et s'en servent pour faire célébrer de temps en temps le service divin[4]. A Bruyères-le-Chatel, le curé et le prieur sont absents tous les deux; le prieur est remplacé par un certain Jacques Gerart : on n'est pas sûr que ce Jacques Gerart soit prêtre, quoi qu'il en dise. Il profite des confessions pour forcer les pénitents à payer des messes[5].

Les paroisses où les curés résident ne sont pas toujours les mieux loties. Nombreuses sont celles où d'aigres querelles et des récriminations mutuelles, engendrées par la misère générale, mettent aux prises les curés et leurs ouailles. Ces contestations sont si fréquentes que le visiteur s'empresse de noter les paroisses où la concorde règne[6]. Si maints curés se plaignent de manquer du nécessaire, très souvent les paroissiens accusent leur curé de ne pas dire la messe

dans la *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 1900, p. 65; Simonnet, *le Clergé en Bourgogne* (*Mém. de l'Acad. de Dijon*, 1865, 2e sér., t. XIII, p. 80).

1. N° 900. Voir un curieux texte cité pour la Bourgogne par J. Simonnet, *le Clergé en Bourgogne*, p. 49 : les paroissiens de Trouhans, en 1461, obligent leur curé, en le menaçant d'un procès, à « faire résidence continuelle audit Trouhans », ou à « bailler ung chapelain souffisant ».

2. Nos 904, 917, 1013.

3. Nos 454, 455. Cf. abbé Alliot, *Visites archidiaconales à Corbeil et Essonnes au XVe siècle*, dans *Annales de la Soc. archéol. du Gâtinais*, 1891. — Plaintes contre le fermier de Villeneuve-le-Roi : n° 897.

4. Voir par exemple nos 759, 1109, 1141. Voir aussi nos 1024, 1111, 1131, etc. Le visiteur est d'ailleurs très dur pour les ecclésiastiques errants, notamment les moines mendiants, vieux adversaires du clergé séculier. Voir par exemple n° 117.

5. N° 953.

6. « Nulla est controversia nec querimonia inter habitantes et curatum » (n° 839). « Curatus et parrochiani sunt bene concordes » (n° 1117), etc.

tous les dimanches[1] ou bien de ne déployer de zèle que s'il peut escompter un profit. On assure que le curé d'Arpajon oublie de fêter les Saints Apôtres, mais que, « propter lucrum », il n'oublie pas les messes de la confrérie[2]. Le curé de Saint-Vrain est condamné à une amende par le visiteur, « attendu qu'il a refusé d'enterrer un petit enfant, parce que le père ne voulait pas lui payer ses droits[3] ». D'autres sont accusés de s'approprier la cire ou les cierges[4], voire même d'avoir volé le reliquaire de l'église[5].

La grossièreté et l'indifférence d'une partie de ce clergé rural sont si grandes que le visiteur doit dénoncer, à chaque page de son registre, la saleté honteuse de telle église ou de tel cimetière[6]. Un bon quart des paroisses visitées mérite ses véhéments reproches : le sanctuaire ne peut être fermé, les hosties sont mangées par les vers, les livres liturgiques sont disloqués, les linges de l'autel sont pourris, et le visiteur trouve dans les fonts baptismaux des araignées et des limaces[7]. En 1470, à Asnières, le visiteur constate que, depuis trois ans, la porte latérale ne peut être fermée et que les porcs se promènent librement dans l'église. Les curés ne pèchent pas seulement par négligence. Beaucoup trouvent tout naturel de déposer dans l'église des coffres, des futailles, des provisions de blé. Le curé de Magny-les-Hameaux, par exemple, a fait apporter son blé dans l'église, l'y a battu et vanné. L'église de Ver-le-Petit, pour la même raison, est jonchée de paille et n'a pas été nettoyée depuis deux ans[8]. Les paroissiens ne se gênent pas plus que le curé : ce n'est pas seulement pendant la guerre du Bien-Public et par peur des gens d'armes qu'ils s'installent dans les églises avec leurs meubles et leurs provisions[9]. En 1459, Nicolas le Roux, ayant, en l'absence du curé, les clefs de l'église de Leuville, y a fait apporter et battre les gerbes

1. Nos 295, 1087, etc.
2. No 833.
3. No 639.
4. Nos 823, 831.
5. No 977.
6. C'était évidemment pendant la guerre de Cent ans que les curés avaient perdu l'habitude de veiller à la propreté des lieux saints. Voir dans Denifle, t. I, p. 505, les lamentations de Jean Jouvenel des Ursins (1439), sur les églises « ordonnées à estre herbages et receptacules à larrons, ribaulx, murtriers et toutes mauvaises gens, estables à chevaulx, etc. »
7. Nos 130, 156, 297, 384, 404, 485, 608, 616, 747, 752, etc.
8. Nos 176, 251, 406, 413, 508, etc.
9. Sur les églises devenues des refuges pendant la guerre du Bien-Public, voir les nos 685, 688, 693, 694, 696, 697, 705, 718, 774, 778. Quelques-unes furent d'ailleurs pillées. Voir les nos 721, 727, 728.

de la dîme, dont il s'est rendu acquéreur[1]. En 1460, à Asnières, Jeanne la Mulote est condamnée à l'amende par le visiteur pour avoir mis des tonneaux et des ustensiles de ménage dans l'église[2]. En 1461, quand le visiteur arrive à Saint-Yon, il trouve dans l'église un habitant de Saint-Sulpice-de-Ferrières, Jean Mansel, en train de battre son orge[3]. En 1462, à Viry-Châtillon, Alison la Chevallière s'est établie dans l'église, et ses poules couvent sur l'autel[4]. Lorsque Jean Mouchard visite l'église du Pecq, au mois de mai 1461, il y voit un tas de fumier que Jean du Tillay a laissé là depuis la Noël[5]. Après la guerre du Bien-Public, certaines églises restent longtemps encombrées d'objets qui n'ont rien à voir avec le culte : en 1467, il est fait mention d'une chapelle où l'on a trouvé trois cuves, une vis de pressoir, des chantiers, une baignoire, etc.[6]... Un grand nombre de cimetières, à des dates diverses, sont couverts de broussailles ou de fumier et manquent de clôture; les animaux y circulent librement et déterrent les cadavres[7]. Au Chesnay, le curé a établi sa porcherie dans le cimetière[8].

Les œuvres d'enseignement populaire et de charité avaient été pour la plupart, au moyen âge, organisées par l'Église; elles furent en grande partie détruites par la guerre de Cent ans. Le registre de l'archidiaconé de Josas nous en apporte des preuves nouvelles. C'est d'abord une preuve *ex silentio*. Les mentions relatives aux écoles sont très peu nombreuses[9]. Nous n'en avons recueilli qu'une demi-

1. N° 209.
2. N° 226.
3. N° 366. Voir aussi n° 368.
4. N° 445.
5. N° 505.
6. N° 805.
7. N°s 146, 246, 448, 589, 616, 619, 767, 774, etc.
8. N° 1214.
9. D'une façon générale, nous avons peu de renseignements sur les petites écoles au xve siècle. Pour la Normandie, voir L. Delisle, *la Classe agricole en Normandie*, p. 186-187; Ch. de Beaurepaire, *Recherches sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen avant 1789*, t. I, 1872, p. 18-19, 32, 42 et suiv. Pour la Bretagne : Ant. Dupuy, *les Écoles et les médecins en Bretagne au XVe siècle* (*Bull. de la Soc. acad. de Brest*, 2e sér., t. V); La Nicollière Tejeiro, *Guillemin de Launay* (*Annales de Bretagne*, t. I). Pour le Chartrain : Clerval, *les Écoles de Chartres*, 1895, p. 422 et suiv. Pour la Champagne : Th. Boutiot, *Hist. de l'instruction publique et populaire à Troyes pendant les quatre derniers siècles*, 1865. Pour le Midi, voir les comptes municipaux publiés et les histoires de villes, par exemple : abbé Breuils, *Comptes de Montréal du Gers*, 2e fasc., 1896; Bardon, *Hist. d'Alais de 1341 à 1461*, 1896; abbé Galabert, *Saint Antonin* (*Bull. de la Soc. archéol. de Tarn-et-Garonne*, t. XXVI, 1898); abbé H.-J. Perrin, *Hist. du Pont-de-Beauvoisin*, 1897; Douais,

douzaine, et encore deux d'entre elles ont-elles un caractère négatif; à Gentilly, en 1467, « les marguilliers se sont plaints que le curé ne tienne pas une école, ou n'ait pas un clerc pour la tenir, à défaut de quoi les enfants du village vagabondent et ne reçoivent aucune instruction, et le service divin s'en trouve diminué. Le curé, en réponse, a dit qu'il n'est pas tenu de le faire, qu'il ne le fera pas, et que, si le seigneur visiteur voulait l'y forcer, il en appellera; il a offert cependant de recevoir comme maître d'école un clerc lettré et de lui conférer son droit et de lui donner, pour faire la classe, la cour du presbytère, mais à condition de ne rien débourser et pourvu que le maître d'école ait une autre maison pour y coucher ». En 1469, la situation est toujours la même, les enfants de Gentilly n'ont pas encore d'école[1]. A Arpajon, il y a bien un maître d'école, mais on ne sait d'où il vient, et il sent le fagot : il est cité à l'officialité pour n'avoir pas communié à Pâques[2]. Quant aux Maisons-Dieu, le visiteur ne parle que d'une seule, celle de Chevreuse, « qui est du gouvernement et de la provision des bourgeois du lieu[3] ». D'autres documents nous attestent la ruine des hôpitaux et des léproseries du diocèse de Paris à cette époque[4].

Un document aussi sincère que ce registre de visites permet de

l'Épreuve d'un maître d'école au XVe siècle (*Bull. de la Soc. archéol. du Midi de la France*, séances de novembre 1894 à mars 1895), etc. Plusieurs des auteurs que nous venons de nommer se sont fait, d'après quelques textes épars, une idée certainement beaucoup trop avantageuse de l'instruction populaire au xve siècle. Il est sage de conclure avec M. Ch. de Beaurepaire (*op. cit.*, p. 67-68) que la fâcheuse situation de l'Église avait entraîné, au moins dans les campagnes, la décadence des écoles : « Dans un temps, dit-il, où le soin de l'instruction publique était principalement confié au clergé, on comprendra facilement à quel degré de dépérissement avait pu descendre l'instruction dans les campagnes et quelles mœurs grossières et féroces une persévérante misère avait dû y former. »

1. Nos 933, 1074.

2. N° 954. — Les trois autres mentions sont relatives au droit de présentation du maître d'école : à Senlisse, ce droit appartient au curé (n° 1145); à Chevreuse, au seigneur du lieu (nos 856, 1114).

3. N° 1114.

4. Voir notamment le recueil du P. Denifle, t. I, nos 166, 167, 975, 981. — Notre registre donne d'intéressants détails sur les sages-femmes. Les ménagères devaient les élire à la majorité, à raison d'une par paroisse ou pour deux paroisses contiguës, ou de deux dans les grandes paroisses; les matrones élues recevaient des lettres de commission de l'autorité ecclésiastique. Le visiteur se plaint que dans beaucoup de paroisses ces règles ne soient pas observées. Reste à savoir si elles l'étaient mieux dans les siècles précédents. Sur cette institution des sages femmes, voir nos 4, 8, 9, 12, 17, 20, 23, 24, 34, 39, 41, 54, 57, 62, 93, 151, 157, 227, 229, 235, 568, 937, 987, 1034, 1087, etc.

mesurer assez exactement la valeur des plaintes formulées au xve siècle sur l'immoralité du clergé. Nous avons recueilli une dizaine de mentions de libertinage des prêtres pour plus de 150 paroisses[1], et il y avait peu de chances pour que beaucoup de cas de ce genre échappassent à la perspicacité du visiteur et à la malignité des ouailles, toujours empressées à la délation. La proportion est donc peu élevée. Mais la continence n'est pas le seul critérium de la moralité. Il est possible qu'à cet égard le clergé rural, à la fin de la guerre de Cent ans, fût en majorité inattaquable, mais, à coup sûr, il était impudemment grossier et cynique, et le lecteur moderne reste stupéfait de la scandaleuse conduite qu'osaient tenir certains prêtres de l'archidiaconé de Josas, et qui leur valait les punitions assez bénignes notées dans notre document. Que dire de ce curé de Longpont, qui passe son temps à la taverne et qu'il faut ramener chez lui ivre mort[2], et de ce chapelain de Villeroy, qui se fait condamner comme blasphémateur[3], et de ce Guillaume Boyvin, prêtre chargé de la paroisse de Marcoussis, qui, un jour de fête, puis à l'occasion d'une noce, a conduit des danses, travesti en femme[4]? Que dire enfin, même s'ils ont une vie privée irréprochable, de tous ces prêtres qui s'inquiètent si peu de leurs ouailles, de ces curés dont les églises ressemblent à des étables? Il fallait que l'ensemble de l'Église française, sans mériter toutes les accusations dont les littérateurs et les pamphlétaires du xve siècle la flétrissent en termes trop généraux, fût étrangement oublieuse de sa dignité, inconsciente de sa mission. L'historien savait depuis longtemps à quoi s'en tenir sur le haut

1. N°s 167, 373, 377, 549, 591, 622, 635, 797, 954, 1241. — Sur les scandales causés par certains curés ou religieux de Poitou sous le règne de Charles VII, voir les curieuses lettres de rémission publiées par M. Guérin dans les *Arch. hist. du Poitou*, t. XXIX, p. 172, 194, 203, 257, 419, et t. XXXII, p. 82, 267, 341, 359. Ces faits divers d'adultères, de vengeances conjugales et d'infanticides sont d'une telle crudité que nous ne pouvons que renvoyer aux textes. Pour la Champagne, voir l'*Invent. des Arch. dép. de l'Aube*, sér. G, t. II, 1896.

2. « Dominus habuit plures querimonias super regimine curati, videlicet quod frequentat sepissime tabernas, adeo quod in eisdem taliter inebriatur, quod vix, nisi ductu, potest ad suam domum redire » (n° 630).

3. « Idem dictus cappellanus de Villa regis, propter multas blasphemias et alias dissolutiones, gagiavit emendam in manibus nostris » (n° 912).

4. « ... Ipse, in crastino festi beate Marie Magdalene coreizaverat in habitu mulieris cum tunica et capitio, publice de die, in societate laycorum, ac etiam similiter coreizaverat in nuptiis Johannis Martin, in simili habitu, in villa de Marcouciaco, cujus habebat onus et administrationem, in vituperium ipsius et scandalum » (n° 623). Cf. le n° 837, sur le curé de Bièvres : « Curatus emendavit lusisse ad palmam et coreasse, in sua camisia publice, die Sancti Petri, in corea publica, in villa de Igniaco. » Voir aussi les n°s 568, 1059, 1217, 1224.

clergé du temps de Charles VII et de Louis XI : le document que nous analysons est un long réquisitoire contre le bas clergé.

Mais devra-t-on dire que c'est la *décadence* morale de l'Église au xve siècle qui a amené la grande secousse du xvie? Faut-il parler de décadence? Les documents antérieurs, qui ne manquent pas, interdisent de le faire. Nous ne connaissons pas de plus ancien registre de visites de l'archidiaconé de Josas. Mais ouvrons le fameux *Journal* où Eude Rigaud a consigné le récit de ses actes pastoraux, de 1248 à 1269. Les secs procès-verbaux des enquêtes que fait l'archevêque de Rouen dans chaque doyenné de son diocèse ne sont qu'une liste de prêtres libidineux, adultères, incestueux, ivrognes. Dans le doyenné de Longueville, qui compte quarante-deux paroisses, onze curés sont « infamati de incontinentia », trois entretiennent de longue date une concubine, qui leur a donné un ou plusieurs enfants; deux ont des relations avec des femmes mariées. Quatre autres s'adonnent à la boisson. Mêmes scandales dans les autres doyennés[1]. Voici le compte-rendu de la visite de l'archevêque à l'église collégiale et paroissiale de Gournai : « Nous avons constaté que Mathieu, chanoine, avait entretenu pendant quatorze ans une femme des Andelys, et l'on croyait qu'elle était encore chez lui; cependant, il ne l'entretenait pas publiquement, mais si prudemment et occultement qu'elle ne pouvait être vue que de peu de gens. *Item*, Simon, chapelain, était réputé pour son incontinence; l'on disait qu'il avait violemment frappé une femme, nommé Haisia, parce qu'elle ne voulait pas lui livrer sa fille, et l'on ajoutait qu'il avait pris la fille de force. *Item*, le même Simon et Laurent, chapelain, jouaient fréquemment aux dés. *Item*, Guillaume Moiniat, vicaire, et un autre, son compagnon, ont frappé en ville un laïque, ce qui a fait scandale, et ledit Guillaume a tiré son couteau; etc.[2]. » C'est par centaines que sont énumérés dans le *Journal* les curés, les chapelains, les prieurs et les moines qui font la débauche, courent les tavernes et les lupanars et boivent « jusqu'au gosier[3] ».

Le tableau que présente notre registre de Josas est, à coup sûr, moins repoussant et moins honteux. Les curés et les moines normands du temps de saint Louis étaient plus vicieux que les justiciables de Jean Mouchard et moins excusables. Assurément, les

1. *Journal*, éd. Bonnin, p. 17 et suiv.
2. *Ibid.*, p. 466.
3. Voir encore l'Avis soumis par l'évêque d'Angers, Guillaume Le Maire, aux pères du concile de Vienne, en 1312, dans le *Livre de Guillaume Le Maire*, publié par Célestin Port, p. 478 (*Coll. des doc. inéd.*, *Mélanges historiques*, t. II, 1877). Cf. *ibid.*, p. 237, 243.

prêtres de l'archidiaconé de Josas, à la fin de la guerre de Cent ans, étaient ignorants, négligents et brutaux; mais comment, en vérité, aurait-il pu en être autrement dans ces campagnes, transformées pendant un long règne en un vaste champ de batailles et de brigandages, au milieu de cette société populaire plongée par les pires malheurs dans une nuit de barbarie?

Le registre de notre visiteur nous dépeint en effet une société rurale à peine délivrée des terreurs de la grande guerre, très clairsemée, décimée encore par de violentes épidémies[1], plus avare et plus âpre au gain que jamais, déchirée par de furieuses haines de village[2], brutale et fréquemment dévergondée[3]. Les prêtres sont, semble-t-il, peu aimés et peu respectés; on les épie, on les dénonce au visiteur, on les calomnie au besoin et on les aide peu; rares sont les bons marguilliers[4]. Les pratiques religieuses sont observées, mais sans que la ferveur soit très vive[5], et la grossièreté des fidèles se reflète dans le naïf compte-rendu d'une tentative que le curé de Saint-Vrain a faite, en 1469, pour donner une représentation du mystère de saint Sébastien : il a réuni les sept acteurs dans une chapelle, et ceux-ci, pendant la répétition, « renient Dieu et se battent[6] ».

1. N°s 713, 947, 953, 957.

2. N°s 523, 642, 857, 1105, 1258, 1264.

3. N°s 382, 398, 589, 602, 619, 818, 853, 1114, 1125, 1140.

4. A. Echarcon, « Johannes Macé et Guillielmus de Juignes, parrochiani ejusdem loci, fecerunt nobis magnam querimoniam a matriculariis, dicentes quod faciunt male debitum desserviendi, et de post quatuor annos non reddiderunt compotum, neque fecerunt aliquas reparationes, licet ecclesia indigeat multis reparationibus, et receperunt multas legationes; sunt parentes et habent fiduciam in simul, unde ecclesia male regitur » (n° 913). Il y a même des marguilliers qui ne résident pas; par exemple à Ivry-Petit-Bourg : « ... Et etiam est lis inter matricularios et parrochianos propter compotum acceptandum : item matricularii faciunt male debitum suum serviendi in ecclesiam, quia morantur Parisius, et non est illis cura de ecclesia, neque de bonis ecclesie » (n° 904). Voir aussi n°s 505, 609, 753, 873, 914, 925, 983. Sur l'office de marguillier, le registre contient des textes intéressants : n°s 364, 593-594, 603, 1117. Cf. Thomassin, *Anc. et nouv. discipline*, part. III, liv. I, chap. LXXI, et liv. II, chap. XXXVI; éd. de 1725, t. III, p. 587 et 858.

5. Les paroissiens dénoncés au visiteur pour n'avoir pas communié à Pâques ou pour avoir manqué la messe sont rares (n°s 63, 195, 229, 446, 616, 871, 894, 930, 936, 955, 1100). Mais les fidèles ne communient guère qu'à Pâques, malgré les prescriptions contraires (voir la *Préface* de l'abbé Alliot, p. XXXIV). — Exemple de paroissiens jouant à la paume dans le cimetière : n° 1107. — Les mentions de confréries sont très rares (n°s 676, 681, 729). — Naturellement les paroissiens croient aux sorcières (n° 72).

6. « Est notandum quod decanus christianitatis dedit licentiam in hac villa ludendi ludos beati Sebastiani, die Nostre Domine septembris cum dominica

Ainsi, la grossièreté des curés de campagne au xve siècle ne s'explique que trop facilement; mais surtout notons qu'elle n'est point chose nouvelle et que, si on compare les registres tenus par Eude Rigaud au xiiie siècle et par Jean Mouchard au xve, le dévergondage du clergé rural ne paraît pas s'être accru; on serait plutôt incliné à soutenir la thèse contraire. Le fait spécial que notre document met en lumière, ce n'est pas l'immoralité des curés de campagne, c'est leur extrême misère. Au xiiie siècle, l'Église était riche, la guerre de Cent ans la ruina; ce fut l'énorme diminution de ses revenus qui engendra le plus grand nombre des abus dont elle souffrit dès lors et qui poussa plus tard une partie de ses membres dans le camp de la révolution religieuse. Recherchons en effet comment ont pu se propager, jusque dans les plus humbles paroisses rurales, les maux lamentables du cumul des bénéfices et de l'absentéisme des prêtres, et nous constatons que la cause première est la pauvreté de ces bénéfices. Voilà donc un phénomène purement matériel qui a provoqué la désorganisation de la discipline et du culte. Et, d'autre part, pourquoi le bas clergé a-t-il fourni tant de recrues au protestantisme? N'est-il pas évident que la misère l'avait aigri? Pour expliquer la Réforme, il est donc nécessaire d'examiner les résultats matériels de la guerre de Cent ans. Soyons bien persuadés que les transformations de l'Église, comme celles de toutes les autres forces sociales, ont été pour une grande part provoquées par des faits économiques.

Charles Petit-Dutaillis.

sequenti. Lusores : Michael Datilli, Gauffridus Levain, Johannes Bérault, Rogerius Cordier, Petrus Jeudi, Guillotus Bardon, commorans a Ledeville, Anthonius Simonnet a Marolles. Recordaverunt ludum in cappellam sancti Verani, denegando Deum, pugnando ad invicem » (n° 1054). Cf. Petit de Julleville, *les Mystères*, t. II, p. 32, 185, 557 et suiv. La mention ci-dessus rapportée est à ajouter à la liste dressée par Petit de Julleville, qui ne rapporte aucune représentation de mystère pour l'année 1469 et ne connaît de représentation d'un mystère de saint Sébastien au xve siècle qu'à Chambéry en 1446 et à Chalon-sur-Saône en 1497.

LES PAPIERS DE BUONARROTI.

J'ai publié dans la *Revue historique* (juillet-août 1901) une étude biographique sur Buonarroti; l'année suivante a paru la seconde édition du livre de Romano-Catania, qui utilisait cet article et un certain nombre de pièces nouvelles[1]. Depuis lors, le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale a reçu, au commencement de 1905, les papiers de Buonarroti; d'après le renseignement fourni par la *Révolution française* (14 avril 1905), ils appartenaient à feu M. Baudement, qui fut lié avec le vieux révolutionnaire, avec ses amis Voyer d'Argenson et Charles Teste, et qui voulait écrire leur histoire. Sans donner une analyse détaillée de ces documents, je désire montrer ce qu'ils ajoutent aux faits déjà connus sur la vie publique de Buonarroti, sur sa vie privée ou sur ses idées[2].

Rappelons qu'il a combattu d'abord pour la cause républicaine comme journaliste en Corse, comme délégué des représentants du peuple à Toulon, comme agent national dans les territoires conquis sur le Piémont, et que, arrêté ensuite comme robespierriste, il est demeuré en prison jusque vers le 13 vendémiaire. Sur toute cette période, ses papiers contiennent de nombreux documents officiels qui précisent quelques dates, mais sans ajouter rien de notable à ce qu'on savait déjà. Une des pièces les plus intéressantes est un jugement rendu à Paris; le Corse Constantini, représentant du parti de Paoli dans la capitale, avait accusé Buonarroti de vouloir séparer la Corse de la France et la réunir à la Toscane; son adversaire le poursuivit pour calomnie. Nous avons ici la rétractation détaillée de Constantini et le jugement rendu par le tribunal du second arrondissement du département de Paris en enregistrant cette rétractation et rendant hommage au civisme de Buonarroti[3].

Au commencement de 1796, nous trouvons deux lettres importantes écrites par Buonarroti et par le réfugié italien Cerise[4], avant la

1. *Filippo Buonarroti*, 2a edizione. Milan-Palerme-Naples, 1902, in-12.

2. Ces papiers se composent de liasses, qu'on a reliées en deux tomes avec une pagination continue; je les désignerai par les numéros I (fonds français, nouvelles acquisitions, 20803) et II (20804).

3. I, p. 50 et suiv.

4. I, p. 105 et suiv. Cerise avait déjà été en 1794 un des chefs d'une conspiration démocratique à Turin.

campagne de Bonaparte, aux « patriotes » piémontais[1]. Ceux-ci craignent que le Directoire ne traite avec le roi de Sardaigne. Buonarroti et Cerise écrivent à l'un d'eux, Pellissieri, pour le rassurer (15 pluviôse an IV). Saliceti, nommé commissaire près l'armée d'Italie, a des instructions qui lui ordonnent de « protéger de toutes ses forces le parti républicain ». Mais les patriotes piémontais doivent agir : tenez-vous prêts, disent leurs amis, à « augmenter, électriser, échauffer et encourager les patriotes qui peuvent être à Turin ou dans le reste du Piémont et de l'Italie... Surtout que les frivoles distinctions d'être nés à Naples, à Milan, à Gênes ou à Turin disparaissent pour toujours entre les patriotes. Nous sommes tous d'un même pays, d'une même patrie; les Italiens sont tous frères... »

Quelques jours plus tard, le 30 pluviôse, Buonarroti et Cerise envoient « à leurs collègues » le récit de l'entrevue qu'ils viennent d'avoir avec le ministre des relations extérieures. Ils lui ont exposé les projets des républicains piémontais, leurs sympathies pour la France, leur crainte de voir conclure une paix « liberticide », et ils ont demandé si ces démocrates peuvent compter sur le Directoire. Le ministre a répondu qu'il faut révolutionner d'abord la Lombardie, qu'on verra ensuite à s'occuper du Piémont; sur l'insistance de ses deux interlocuteurs, il a cité l'exemple de la Hollande comme rassurant pour les patriotes piémontais, et promis que leurs intérêts particuliers seraient toujours sauvegardés : « Faible consolation, lui dimes-nous, pour des hommes qui n'envisagent que le bonheur et la liberté de leur patrie ». Finalement le ministre leur a demandé un mémoire sur cette question.

Ce mémoire, daté du 1er ventôse, montre l'ardeur et l'activité des patriotes en Piémont, dans les Deux-Siciles, dans toute l'Italie; c'est aux Français d'en profiter. S'ils arrivent en Italie comme des libérateurs, ils auront la victoire; si l'indiscipline des troupes et la barbare cupidité des administrateurs militaires se donnent libre carrière, les Italiens les abandonneront[1]. — Ces lettres et ce mémoire, écrits au moment où s'organisait la conspiration de Babeuf, prouvent que Buonarroti voulait travailler simultanément à faire la révolution sociale en France, la révolution nationale et politique dans son pays d'origine.

Sur la conspiration de Babeuf, nous trouvons des documents très

1. Cette liasse renferme aussi une lettre de Nice, écrite par Pellissieri à ses deux amis en réponse à leur lettre du 15 pluviôse; il recommande qu'on n'essaye pas trop de nouveautés à la fois, de peur d'effaroucher les Piémontais. Il raconte que les jeunes Niçois « ne veulent rien savoir » des réquisitions pour le service militaire et se cachent pour y échapper.

abondants, mais presque tous connus, par exemple la copie des nombreuses brochures de propagande qui furent répandues à Paris en germinal. Ensuite Buonarroti et les autres condamnés de la Haute-Cour furent détenus à Cherbourg jusqu'à la fin du Directoire. Les papiers renferment beaucoup de lettres, de pétitions écrites par eux pour obtenir la revision du jugement, pour provoquer une démarche auprès du conseil des Cinq-Cents. Les réponses de leurs amis sont peu encourageantes; l'une d'elles, non signée, probablement écrite vers la fin de 1798, a de l'intérêt, parce qu'elle montre les espérances fondées par beaucoup de jacobins sur Bonaparte. Il n'y a rien à faire pour le moment contre le Directoire, dit l'auteur de cette lettre; on ne peut se fier à Lucien Bonaparte, malgré l'attitude énergique prise par lui contre les dilapidations; quant au général, le voilà maître de l'Égypte. Il est au « rang des premiers défenseurs de la cause populaire... Qui sait si vous ne devrez pas à lui seul un jour votre délivrance[1] ? »

Sous le Consulat et l'Empire, Buonarroti est en surveillance tour à tour à Oléron, à Sospello, à Genève, à Grenoble. Les nombreux documents concernant ces quatorze années ne font que confirmer ce que nous savions déjà. Signalons seulement une lettre du préfet des Alpes-Maritimes, du 21 ventôse an XIII, l'invitant à ne plus employer un langage démodé, à écrire aux fonctionnaires *Monsieur*, à supprimer la formule finale *Salut et fraternité*[2].

Sur le séjour de Buonarroti à Genève entre 1814 et 1823, sur son rôle dans les insurrections italiennes de 1820, ses papiers ne donnent rien. Expulsé de Genève en 1823, il vint se fixer à Bruxelles. Des notes écrites par lui plus tard parlent des rapports qu'il eut dans cette ville avec deux conventionnels exilés, Barère et Vadier. Celui-ci avait partagé sa détention à Cherbourg après 1796, et Mme Vadier lui fit très bon accueil; il fréquenta donc la maison de Vadier, non sans lui reprocher souvent le rôle qu'il avait joué au 9 thermidor. Vadier n'était plus qu'un radoteur; Barère, au contraire, beau parleur, plein d'imagination, fait pour briller dans les salons, était un agréable compagnon[3]. C'est à Bruxelles aussi que Buonarroti fit la connaissance de celui qui allait devenir son ami intime, Charles Teste, alors libraire à Paris. Le 6 août 1829, il lui écrit en exprimant son désir de le voir et le prie de passer chez lui quand ses affaires l'appelleront en Belgique; Charles Teste se rend quelques semaines plus tard à

1. I, p. 173.
2. I, p. 222.
3. II, p. 58 et 66. Barère parle de Buonarroti dans ses *Mémoires* (1844, t. IV, p. 91).

cet appel, et désormais Buonarroti lui écrit plusieurs fois en termes très affectueux[1].

A la nouvelle de la révolution de 1830, Buonarroti enchanté indique à ses amis ce qu'il faudrait faire pour annuler le jugement porté contre lui : « Il faudrait qu'on insérât dans l'acte qui sera probablement rendu pour rappeler les conventionnels proscrits et quelques autres condamnés une phrase qui abolirait toutes les condamnations pour écrits, discours ou provocations révolutionnaires...[2]. » Sans attendre le résultat de ces démarches, il se met en route pour Paris, essayant seulement de dissimuler son nom. Le passeport délivré le 10 août à Bruxelles par le gouvernement des Pays-Bas l'appelle Buonarroti; mais le laissez-passer signé le 20 août par le maire de Valenciennes est donné à M. Jean-Jacques Raimond, rentier, natif de Genève[3].

Sur le rôle politique joué par lui depuis 1830 nous trouvons peu de chose. Le 6 octobre 1830 il écrit à Charles Teste qu'on devrait envoyer des républicains français à Bruxelles pour aider au triomphe de la République en Belgique[4]. De ses longues relations avec les révolutionnaires italiens il n'y a presque pas de trace, à part une lettre expliquant pourquoi il a quitté ses fonctions dans le « direttorio liberatore[5] ». Signalons un projet de prospectus pour *l'Associé*, journal destiné aux classes ouvrières et qui semble n'avoir jamais paru[6]. Enfin, l'on sait que son nom fut mis par les républicains sur la longue liste de défenseurs préparée en vue du procès d'avril; voici une phrase du plaidoyer qu'il avait écrit pour Recurt : « Je range au nombre de mes devoirs de rendre le dernier soupir en invoquant sur les hommes le retour de cette justice qui les placera tous sous le même niveau, les liera par un amour réciproque et répandra également sur eux les bienfaits auxquels tous sont appelés par la divinité[7]. »

Sur la vie privée de Buonarroti, ses papiers abondent en révélations inattendues. Tous ses biographes, moi compris, ont parlé de la femme pour laquelle il abandonna sa famille de Toscane, de cette Marietta qui aurait toujours vécu avec lui depuis le procès de Vendôme, et dont la perte aurait hâté sa mort. La vérité, il faut le dire, est moins honorable pour lui. Sa compagne italienne, qui s'appelait

1. II, p. 73 et suiv. Plusieurs de ces lettres sont signées « Laurent ».
2. II, p. 100.
3. I, p. 233.
4. II, p. 102.
5. II, p. 141.
6. II, p. 40.
7. I, p. 239.

de son vrai nom Teresa Poggi, partagea sa captivité à Vendôme, à Cherbourg, et le suivit dans ses pérégrinations jusqu'à la fin de l'Empire[1]. Mais ensuite, à une date qui semble avoir précédé de peu son expulsion de Genève, Buonarroti s'éprit d'une autre femme, probablement genevoise, Sarah Desbains; il en fit l'aveu à Teresa, en lui proposant une vie à trois; elle refusa avec indignation. Quand il partit pour Bruxelles, Sarah Desbains le suivit et fut désormais sa compagne dévouée en Belgique, puis à Paris où elle mourut en 1835.

Teresa Poggi était restée à Genève avec le fils qu'elle avait de Buonarroti. Elle reprit bientôt la correspondance avec celui-ci; nous avons de nombreuses lettres d'elle, écrites entre 1832 et 1837[2]. C'est une Italienne expansive, jalouse, toujours passionnée malgré son âge. Elle reproche à Buonarroti de chercher à la duper avec ses lettres affectueuses où il parle sans cesse de la revoir, de l'embrasser; elle se plaint d'avoir été abandonnée pour « una carogna », de le savoir content avec « quella vipera ». Et cependant elle l'aime toujours, d'un amour grondeur et hargneux; elle le supplie de renoncer aux conspirations, de vivre enfin tranquille. Buonarroti, avec une singulière inconscience, lui avait écrit une lettre éplorée au sujet de la mort de Sarah Desbains. Teresa répond, le 18 mai 1835, par une épître furibonde; elle a partagé tous ses malheurs, « disgrazie, prigioni, cattivi trattamenti », et maintenant il veut qu'elle le console de la fin de sa rivale! Un peu plus tard, elle rappelle en quels termes il lui fit l'aveu de sa nouvelle passion : « Je l'aime depuis le jour où je l'ai connue, et je l'aimerai toujours; si vous voulez vivre avec elle et moi, nous partirons tous les trois. » Et à ce souvenir Teresa écrit: « Je tremble de la tête aux pieds comme une feuille[3]. » — Dans la suite, le ton devient plus calme; la pauvre femme, malade, âgée, donne surtout des nouvelles de sa santé ou de ses amis. Buonarroti lui répond régulièrement et lui envoie souvent de l'argent pour elle et pour son fils. Ce dernier s'appelait Camille; la

1. Tous les certificats délivrés à Vendôme, à Cherbourg, à Oléron, etc., l'appellent l'épouse de Buonarroti. Celui-ci avait-il divorcé avec sa première femme? l'avait-il épousée réellement? La chose demeure douteuse.

2. II, *passim*. De 1826 à 1831 il y a, au même tome, une série de lettres, en italien, écrites de Genève à Buonarroti par un de ses amis, Gambini. Celui-ci le renseigne surtout sur la santé et les dispositions de Teresa, que lui et sa famille voient très souvent. Dans deux lettres (24 novembre 1828, 29 mars 1829), Gambini signale l'effet produit à Genève par le livre de son ami, *la Conspiration des Égaux;* ce livre fait juger l'auteur incorrigible et lui enlève tout espoir d'être autorisé à rentrer dans le canton.

3. II, p. 193 et 204.

correspondance contient plusieurs lettres de lui à « son cher papa », écrites en français, avec une orthographe des plus médiocres; c'est un bon petit jeune homme, qui devient ouvrier horloger, qui n'a pas beaucoup de temps pour s'instruire[1].

De Sarah Desbains nous savons seulement quelle tendresse lui témoignait Buonarroti. Sa famille acceptait cette liaison; quand elle fut morte, une de ses nièces écrivit au vieillard une lettre affectueuse : « Soignez-vous, lui dit-elle, en mémoire de celle qui mettait son bonheur à vous soulager. » Pendant les deux années qu'il vécut encore, cette jeune fille lui adressa, en l'appelant « Monsieur et cher oncle », des lettres bien écrites, pleines de sympathie, auxquelles il répondait avec empressement[2].

Plusieurs des républicains français qui fréquentaient Buonarroti ont manifesté la vénération qu'il leur inspirait. Ses papiers nous en offrent de nouvelles preuves. Un habitant de Grenoble, Genevois, qui avait été son élève dans cette ville, lui expose sa foi républicaine et saint-simonienne, puis il célèbre le maître qui a formé son esprit : « De tous les hommes dans le cœur desquels Dieu, à notre époque, a placé le haut amour de l'humanité, nul n'a rempli sa religieuse mission avec une foi plus vive et plus de dévouement, une constance plus infatigable, un calme plus profond contre la persécution, plus grand contre le dénuement. Ah! si ce n'était là la vertu que les hommes doivent honorer, où donc serait-elle[3]? »

Nos documents renferment enfin plusieurs notes historiques ou doctrinales écrites à divers moments par Buonarroti. Les notes historiques sont destinées surtout à louer les conspirateurs communistes de 1796, ou à célébrer les Montagnards et particulièrement Robespierre. Le vieux jacobin revient souvent sur la journée fatale, sur le 9 thermidor; il montre que la coalition contre Robespierre fut composée d'individus immoraux, gâtés par l'athéisme, qui ne voulaient ni religion ni probité. Beaucoup étaient des prévaricateurs, d'autres n'ont reculé devant aucun mensonge pour faire succomber le grand

1. Je note dans une de ces lettres, du 29 juillet 1832, un détail qui peut avoir quelque intérêt : Mlle Moulton a dit à Camille que, si Buonarroti revenait à Genève, elle lui montrerait « les manuscrits de Jean-Jacques Rousseau, écrits de sa propre main, parce que son père les avait tous » (II, p. 159).

2. II, p. 194 et *passim*. Le frère de Buonarroti lui écrivit de Florence deux fois des lettres amicales, mais qui prouvent qu'ils n'avaient presque plus de rapports (II, p. 161 et 184).

3. Il y a plusieurs lettres de Genevois (II, p. 166, 299 et suiv.). Je ne sais pas si Genevois est le personnage chez qui Vadier avait trouvé asile à Bruxelles (Albert Tournier, *Vadier*, p. 328).

homme. Et Buonarroti de rapporter cette anecdote, que le conventionnel Baudot lui avait contée en disant la tenir de Léonard Bourdon : celui-ci, voulant, le 9 thermidor, entraîner la section des Gravilliers à s'armer contre la Commune, y réussit en affirmant que Robespierre avait signé un contrat de mariage avec la fille de Louis XVI[1].

Mais Buonarroti n'était pas homme à vivre uniquement dans le passé; il se tenait au courant des idées nouvelles, et surtout des doctrines sociales. Le saint-simonisme était à peu près inconnu du public avant la révolution de 1830; dès le 19 novembre 1829 il recommande à Charles Teste de lui envoyer *l'Organisateur*, journal de la nouvelle secte. Une lettre d'avril 1830 discute un résumé qu'on lui a envoyé du système des « saint-simonistes[2] ». Ce système lui paraît contenir beaucoup de choses justes; il approuve, en bon disciple de Robespierre, la confusion du temporel et du spirituel : « Cela veut dire que les dogmes religieux doivent être la sanction de l'ordre social et que le culte doit se confondre avec les lois ». Mais les nouveaux théoriciens lui paraissent faire la part trop belle au christianisme, fût-ce un néo-christianisme, et ils ont tort d'enlever le pouvoir législatif au peuple. Un autre écrit de Buonarroti, postérieur à 1830, se rapporte à la doctrine d'Owen : « Ce que les conspirateurs de l'an IV ne purent exécuter en France, un homme généreux a dernièrement tenté de le mettre, par d'autres moyens, en pratique dans les îles Britanniques et en Amérique; » et il lui souhaite un complet succès[3]. Occupé aussi de réformes pratiques, notre auteur écrit une apologie de l'impôt progressif sur le revenu[4].

Ces quelques indications sont loin de faire connaître tout ce qui se trouve dans les papiers de Buonarroti; peut-être suffiront-elles à montrer que, sans apporter des révélations d'une importance capitale, ces documents renferment bien des choses curieuses et intéressantes.

Georges WEILL.

1. Voir ces notes sur la Révolution et le 9 thermidor, II, p. 47 et suiv., et l'anecdote sur Léonard Bourdon, p. 55. La lettre de Genevois citée plus haut parle d'une notice apologétique sur Robespierre, que Buonarroti envoyait à ses amis en 1837.

2. II, p. 18.

3. II, p. 12. Les papiers ne contiennent rien sur le système de Fourier. Ils renferment deux lettres d'un ami exposant à Buonarroti la beauté morale de la doctrine de Swedenborg.

4. II, p. 14.

CORRESPONDANCE.

UN DERNIER MOT SUR LE CONCILE DE TURIN EN 417.

LETTRE DE M. BABUT.

On m'assure que les « nombreux doutes » de M. Pfister[1] ne se sont pas encore évanouis. Voici un nouveau texte et une confirmation supplémentaire.

M. Pfister conviendra, je pense, que, si la lettre de Zosime *Revelatum nobis,* datée du 1er octobre 417, doit être tenue pour authentique, il devient impossible de contester que le concile de Turin se soit tenu en 417. Contre l'authenticité de cette lettre, un seul argument peut être invoqué : elle nous est parvenue par une voie fort suspecte, n'étant contenue que dans la collection dite des Faux-privilèges viennois. J'ai répondu déjà que, les Faux-privilèges n'ayant été rédigés qu'au XIe siècle[2], la lettre *Revelatum* était mentionnée dans une *Chronique épiscopale viennoise* dont il fallait certainement rapporter la composition au VIIIe siècle, à l'époque de l'évêque de Vienne Villicaire. M. Pfister n'admet pas, sans doute, que cette chronique soit du VIIIe siècle.

Un autre texte du VIIIe siècle, qui m'avait échappé jusqu'ici, nous fournit une seconde attestation de la lettre *Revelatum*. C'est le VIIIe canon du concile de Francfort de 794 :

« De altercatione Ursione viennensis episcopi et advocato Elifanto « Arelatensis episcopi lectae sunt epistolae beati Gregorii, Zosimi, « Leonis et Simmachi, quae definierunt eo quod Viennensis ecclesia « quatuor suffraganeas habere sedes deberet, quibus illa quinta prae- « mineret; et Arelatensis ecclesia novem suffraganeas habere deberet, « quibus ipsa praemineret[3]. »

1. Voir l'article sur le *Concile de Turin* que nous avons donné dans la précédente livraison de la *Revue historique.*

2. Vers 1060, selon Mgr Duchesne; M. Grundlach dit vers 1100 (*Fastes*, t. I, p. 163-173).

3. *Mon. Germ.*, Leg., Sect. III, Concilia, tomi II, pars prior, p. 169. Cf. Duchesne, *Fastes*, t. I, p. 135 : « On donna lecture des lettres pontificales qui attribuaient quatre suffragants à Vienne et neuf à Arles. En fait, les lettres en

La lettre du pape Grégoire dont il est ici question n'existe plus; il n'y a pas lieu de s'en étonner, car le recueil des Privilèges arlésiens s'arrête à l'année 557. On ne peut même dire si la lettre était de Grégoire Ier (590-604), de Grégoire II (715-731) ou de Grégoire III (731-741).

La lettre de Symmaque subsiste; elle est datée du 6 novembre 513[1]. On y voit bien que Vienne est autorisée à revendiquer comme ses suffragantes les cités de Valence, Tarantaise, Genève et Grenoble, sans plus; tous les autres évêchés (de la province Viennoise), ajoute le pape, devront demeurer dans le ressort d'Arles.

La lettre du pape Léon nous a également été conservée : c'est la lettre *Lectis dilectionis*, du 5 mai 450[2]. Elle contient la même énumération nominative des quatre évêchés relevant de Vienne, la même attribution à Arles de tous les autres évêchés de la province. Le concile de Francfort ne s'est pas trompé.

Quelle est maintenant la lettre de Zosime que le concile a visée, et qui réglait le différend d'Arles et de Vienne dans le même sens que les trois lettres de Léon, de Symmaque et de Grégoire? Pour M. Pfister comme pour Mgr Duchesne, Zosime n'a pas varié. Il n'a jamais réglé de partage, ni accepté l'idée d'un partage, entre Arles et Vienne. Il a toujours dit qu'Arles aurait tout et Vienne rien. M. Pfister va-t-il supposer une erreur du concile de Francfort? Le concile nous affirme qu'on lui soumit un décret de Zosime *de même sens* que les décrets de Léon et de Symmaque, et qui tendait à donner en Viennoise quatre suffragants à Vienne, neuf à Arles : et l'on voudrait reconnaître ce décret dans la lettre *Placuit*, qui attribue à Arles toute la Viennoise?

Il y a une lettre de Zosime qui répond au signalement donné par le concile, et une seule : c'est notre décrétale *Revelatum*. Le pape Zosime y dit à l'évêque de Vienne : « Vous pourrez revendiquer les cités de la province (Viennoise) qui sont plus rapprochées de Vienne que d'Arles. »

question attribuent à Vienne les sièges de Genève, Grenoble, Valence et Tarantaise, mais elles n'énumèrent pas les suffragants d'Arles et n'en indiquent pas même le nombre. Le concile, qui le connaît, a dû s'aider de la *Notitia Galliarum*. Ce document compte treize cités dans la Viennoise. Défalcation faite de celles de Vienne, Genève, Grenoble, Valence (Tarantaise est d'une autre province administrative dans la *Not. Galliarum*), il n'en reste que neuf, Arles compris, ce qui donne un siège de moins que n'en compte le concile; mais il convient d'ajouter les évêchés de Toulon et de Carpentras, omis dans la *Notice*, ce qui donne un siège de trop. » — Quoi qu'il en soit de ce dernier détail, comme le concile pensait avoir à répartir un total bien défini de quinze évêchés, pour lui, en attribuer cinq à la province de Vienne, c'était en attribuer dix à la province d'Arles. J'ai le plaisir d'être ici d'accord avec Mgr Duchesne. — Le *definierunt eo quod* du canon de Francfort signifie, non : « ont réglé que... », mais : « ont réglé la question en ce sens que... ».

1. Ep. *Sedis apostolicae*, Gundlach, p. 35; Thiel, p. 722.
2. Migne, t. LIV, col. 884. — Gundlach, p. 20.

C'est sur ce principe du partage géographique de la province, principe adopté déjà par le concile de Turin, que se fit la répartition des évêchés; et il est exactement vrai de dire que Zosime se prononce ici *dans le même sens* que ses successeurs Léon, Symmaque et sans nul doute Grégoire.

Ainsi l'existence de la lettre *Revelatum* au VIIIe siècle nous est deux fois attestée, par la *Chronique épiscopale viennoise* et par le concile de Francfort. Et sur la réunion du concile de Turin en 417, nous avons deux témoignages formels du pape Zosime : l'un dans la lettre *Multa contra* (29 sept. 417), l'autre dans la lettre *Revelatum* (1er oct. 417).

E.-Ch. Babut.

BULLETIN HISTORIQUE

FRANCE.

MOYEN AGE.

Publications de textes; histoire locale; histoire ecclésiastique. — En créant à Rome un Institut historique, le gouvernement belge s'est proposé de faire copier dans les dépôts publics d'Italie, principalement aux archives Vaticanes, les documents relatifs à l'histoire des pays dont est formée la Belgique actuelle. Pour atteindre ce but, l'Institut belge a entrepris l'inventaire systématique des différents fonds d'archives les plus importants au point de vue qui l'occupait. Ainsi, un premier volume d'*Analecta vaticano-belgica,* qui est sous presse, renfermera les suppliques du pontificat de Clément VI (1342-1352); un second, les lettres de Jean XXII (1316-1333), dont la plus grande partie est déjà recueillie. D'autres volumes continueront la publication, soit intégrale, soit en analyse, des lettres pontificales et des suppliques du XIVe siècle. Enfin, le fonds de la Chambre apostolique, un des plus importants, est le premier dont l'Institut belge nous fasse connaître les ressources par un dépouillement partiel. Dom Ursmer Berlière est l'auteur d'un inventaire analytique des « *Libri obligationum et solutionum* » *des archives Vaticanes, au point de vue des anciens diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai*[1]. Ces *Libri* comprennent quatre-vingt-douze tomes, dont les pièces relatives aux diocèses cités sont relevées et analysées dans l'ordre chronologique, depuis Boniface VIII jusqu'à Martin V inclusivement. Le nombre des analyses s'élève à 1,955, et trente documents sont publiés à la suite in extenso. Une introduction développée explique la nature des pièces conservées dans les *Libri.* La majeure partie concerne les obligations et les quittances des payements effectués par les évêques et les abbés lors de leur promotion (services); d'autres se réfèrent aux visites *ad limina*, par exemple pour le célèbre abbé de Saint-Martin de Tour-

1. Paris, Champion, 1904, in-8°, XXVII-315 p.

nai, Gilles li Muisis; d'autres encore aux payements du cens apostolique. Enfin, la composition actuelle du fonds fait qu'on y trouve des registres qui rentreraient plus logiquement dans d'autres séries, des actes consistoriaux, des obligations et des payements d'annates, ainsi que des pièces concernant les collecteurs apostoliques. D. Berlière définit, avec des exemples à l'appui, ces différentes taxes, ainsi que le « droit de dépouilles », les décimes, les « subsides curitatifs », les procurations. Cette publication permettra de rectifier et de compléter les séries chronologiques des évêques et abbés cités au *Gallia christiana*, et éclairera grandement la situation financière et les institutions fiscales de la papauté, enfin les relations des hommes de la cour d'Avignon avec les Pays-Bas et les banquiers italiens.

Comme publication de source narrative, nous n'avons à enregistrer qu'un seul ouvrage. Dans le prologue de la première rédaction de sa *Chronique*, Froissart dit qu'il s'est proposé d'augmenter et d'*historier* les chroniques de Jean le Bel, jadis chanoine de Liège. Longtemps on chercha ces chroniques, et ce n'est qu'en 1861 que M. Paul Meyer découvrit à Châlons-sur-Marne le manuscrit dont on avait perdu la trace depuis l'époque du P. Lelong. Polain, aussitôt, en transcrivit le texte et se hâta de le publier pour la Collection des Historiens de Belgique, sans annotation, avec une préface très brève. La Chronique de Jean le Bel valait mieux que cela. Aussi, la Société de l'Histoire de France a-t-elle pris une excellente mesure en acceptant la nouvelle édition préparée par MM. Viard et Déprez[1]. Le premier volume de cette édition vient de paraître; il comprend les soixante premiers chapitres (années 1326-1342). La transcription du manuscrit, cela va sans dire, vaut mieux que celle de Polain. C'est une chronique avant tout militaire, pleine d'entrain, écrite dans une langue wallonne excellente, en partie d'après les souvenirs personnels de l'auteur, en partie d'après les relations de témoins oculaires, tels que Jean de Beaumont, comte de Soissons. On y reconnaît un très réel souci de l'exactitude, qui donne un charme véritable à telle description où l'on sent toute la finesse d'observation et la puissance d'évocation du chroniqueur. Le commentaire des nouveaux éditeurs est suffisant, consistant surtout en renvois à Froissart et à la *Chronographia regum Francorum*, textes dont il reste encore à déterminer les rapports exacts avec la Chronique de Jean le Bel; et il est à supposer que nous trouverons la solution de ces questions dans la préface du tome II.

1. *Chronique de Jean le Bel*, publiée pour la Société de l'Histoire de France par Jules Viard et Eugène Déprez. T. I. Paris, Laurens, 1904, in-8°, 356 p.

Bien qu'Eustache Deschamps ait été l'écrivain le plus fécond du XIVe siècle, il s'en faut de beaucoup qu'il soit d'un grand secours à l'historien. Néanmoins, il convient de mentionner l'achèvement de l'édition de ses Œuvres complètes, commencée en 1876, pour la Société des Anciens Textes, par M. de Queux de Saint-Hilaire, et terminée seulement en ces derniers temps par M. Gaston RAYNAUD[1]. Le dernier volume contient ce qu'on est convenu d'appeler l'Introduction, bien que la place qu'elle occupe soit plutôt celle d'une conclusion ou d'un appendice. Dans l'espèce, nous n'avons eu qu'à y gagner en l'attendant si longtemps. L'étude de près de 400 pages que nous avons sur Deschamps constitue, en effet, un véritable monument. Mêlé, par suite de ses multiples fonctions, à tous les événements de son temps, en contact avec des personnes de toutes classes et de toutes conditions, ce poète a noté nombre de faits auxquels il s'est trouvé assister. Son goût de l'actualité l'a même fait considérer par Léon Gautier comme un simple journaliste. Mais il vaut mieux. Durant les quarante années qu'il passa à la cour de Charles V et de Charles VI, il a eu l'occasion d'approcher une foule de personnages dont il nous entretient au cours de ses racontars poétiques. Très respectueux de Charles V, il n'en parle qu'après sa mort, qu'il considère comme un deuil national. Vis-à-vis de Charles VI, il est rarement élogieux ; souvent il se montre même à son sujet d'une sévérité qui paraît hardie, lui prodiguant les réprimandes agrémentées de bons conseils. Ce qui gâte un peu la valeur de ces avis, c'est la supplique quémandeuse qui l'accompagne souvent. Nommé bailli de Sens en 1389, plus particulièrement attaché en 1392 à Louis d'Orléans, il continue à se plaindre des gens de finances, qu'il croit mal disposés pour lui. Il se montre, toutefois, aussi respectueux des vices du duc d'Orléans qu'il avait été zélé à signaler les errements de Charles VI. Si le traité des sortilèges a été composé, peut-être, pour engager Louis à ne plus s'occuper des sciences occultes, il assiste en souriant aux orgies du château de Boissy ; c'est la nécessité qui le contraint à cette attitude. Une seule de ses pièces de vers est adressée à la reine Isabelle, quelques-unes sont consacrées à la princesse Marie de Hongrie, dont le mariage avec Louis d'Orléans resta à l'état de projet, mais c'est surtout à la duchesse Valentine de Milan que Deschamps montre un attachement reconnaissant. Au demeurant, Deschamps a reconnu jusqu'à huit « seigneurs », qu'il énumère dans

1. *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps*, publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale par Gaston Raynaud. T. XI. Introduction. Paris, Didot, 1903, in-8°, 379 p.

une amusante pièce, et il consacre, ajoute-t-il, à chacun un mois de l'année. Janvier est à Charles V, février au dauphin Charles, mars à Pierre de Navarre, second fils de Charles le Mauvais, avril aux dames, mai au comte de Valois, juin à Philippe de Bar, novembre au comte de Nevers Jean Sans-Peur, décembre au duc de Bourgogne, dont Deschamps s'efforça toujours de conserver la protection. S'il ne vaut ni Rutebeuf ni surtout Villon, ses vers agréables sont pleins d'allusions aux hommes de son temps et de détails des plus piquants sur la société française du XIVe siècle. Les onze volumes de l'édition de ses Œuvres sont donc appelés à rendre quelques services à l'histoire.

On peut encore considérer comme une publication de texte le volume que M. G. DE MANTEYER nous a envoyé. En 1899 et 1901, on s'en souvient, cet érudit a successivement publié des études très remarquables et tout à fait nouvelles destinées à dégager les origines de la maison de Savoie de leur obscurité [1]. Il a tenté de démontrer que le premier ancêtre connu de la dynastie actuelle d'Italie était Garnier, vicomte de Sens et comte de Troyes, qui vivait au début du Xe siècle et tomba frappé à mort à la bataille de Chalmont, livrée aux Normands le 6 décembre 925. Par sa femme Thiberge, Garnier se rattachait aux Carolingiens, au pays de Viennois, centre momentané de l'empire d'Occident, et au futur roi de Lombardie Hugues. Grâce à ce mariage, l'une de ses filles devint comtesse de Viennois en épousant le bâtard de l'empereur Louis l'Aveugle; l'un de ses fils put devenir archevêque d'Arles et de Milan. Lorsque, en 936, la France enleva Troyes et Sens à la Bourgogne, Hugues, le fils aîné de Garnier, se retira en Viennois et devint, le premier de sa race, comte de Savoie. Il épousa Wille, fille du duc de Bourgogne, et en eut deux fils : Thibaud, qui fut archevêque de Vienne, et par l'influence duquel Hugues devint avoué des chanoines de l'église métropolitaine de Saint-Maurice de Vienne, et Hubert ou Humbert Ier, le propre père, d'après M. de Manteyer, d'Humbert II aux Blanches-Mains, c'est-à-dire de l'énigmatique personnage bien connu comme le plus ancien comte de la maison de Savoie, dont le souvenir ne se soit jamais perdu pour ses descendants et pour l'histoire. Cette théorie, appuyée sur une étude très approfondie de la géographie historique de la région, a trouvé néanmoins des contradicteurs. M. de Manteyer

1. G. de Manteyer, *les Origines de la maison de Savoie en Bourgogne (910-1060)*. Rome, Cuggiani, 1899, in-8°, 284 p., carte et tableau généalogique (extr. des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, publiés pour l'École française de Rome, 1899); *Notes additionnelles*. Paris, Bouillon, 1901, in-8°, 208 p. (extr. du *Moyen Age*, 1901).

a répondu avec beaucoup de talent, notamment à M. E. Philipon, en montrant par de nombreux exemples que la confusion des noms de Hubert et de Humbert, sur laquelle repose toute sa démonstration, avait très bien pu avoir lieu aux xe et xie siècles. Il vient, enfin, de publier un nouveau mémoire sur la paix en Viennois et les additions à la Bible de Vienne (ms. de Berne A 9), documents dont l'intérêt lui avait été signalé par M. E. Babut[1]. Toutes les constatations qu'il y a faites précisent et complètent ses conclusions antérieures. Le texte de la paix, renouvelée au concile d'Anse (1025) pour les provinces de Lyon, Vienne et Tarantaise, est juré en particulier pour le Viennois, le Bugey et le pays de Sermorens par Humbert aux Blanches-Mains, comte de Savoie et de Bugey, qui était en même temps avoué du chapitre et des abbayes de Vienne. Or, on sait que cette avouerie avait été précisément donnée par Thibaud à son père Hugues. Il est assez naturel de penser que l' « avoué » Humbert II soit le fils de l'« avoué » Hugues, d'après le système de M. de Manteyer. On a déjà soulevé des objections; on a dit, en particulier, que Humbert aux Blanches-Mains renonce, dans la « paix de Vienne », à l'exercice d'un pouvoir « arbitraire » sur les terres du chapitre, donc d'un pouvoir auquel il n'avait pas droit par héritage; mais il y a expressément le contraire dans le document, où Humbert mentionne les largesses de l'archevêque de Vienne Thibaud en faveur de son prédécesseur (*antecessor*), qui parait, avec toute vraisemblance, être son père. Quelque critique que l'on puisse faire au sujet des conclusions, ce mémoire n'en demeurera pas moins, comme les précédents, un modèle d'étude solide, approfondie et minutieuse, de recherche ingénieuse et neuve.

M. A. Lesort, ancien archiviste de la Meuse, a publié, au tome III de la collection des *Documents pour servir à l'histoire du Barrois*, 129 chartes du Clermontois, comprises entre les années 1069 et 1345, conservées au musée Condé, à Chantilly[2]. Ces documents, transportés antérieurement aux grands travaux des Bénédictins dans les collections toutes privées de la famille de Condé, étaient pour la plupart inédits, et comme, au cours des guerres qui ont dévasté la Lorraine au xviie siècle, la plus grande partie des archives monastiques de Beaulieu et de la Chalade ont péri, ainsi qu'un certain nombre d'archives municipales, on peut dire que cette collection de pièces cons-

1. *Les Origines de la maison de Savoie en Bourgogne. La paix en Viennois et les additions de la Bible de Vienne* (extr. du *Bulletin de la Société de statistique, etc., du département de l'Isère*, 4e série, t. VII). Grenoble, impr. de Maisonville, 1904, in-8°, 192 p.

2. André Lesort, *les Chartes du Clermontois conservées au musée Condé, à Chantilly (1069-1352)*. Paris, Champion, 1904, in-8°, 271 p.

titue à peu près les seules sources de l'histoire de l'Argonne au moyen âge. L'idée première de cette publication appartient à M. Léopold Delisle, conservateur du musée Condé, qui, ayant copié lui-même un grand nombre de pièces, les communiqua très libéralement à l'éditeur. Les analyses des pièces transcrites par lui sont marquées d'un D. à la fin. C'est là une garantie pour nous de l'excellence de la transcription de ces textes, qui ont tous un réel intérêt historique pour le Barrois ou le Verdunois. Un grand nombre de chartes, depuis 1234, sont en langue vulgaire et méritent, à cet égard, d'attirer l'attention des philologues, qui les rapprocheront avec fruit, pour l'étude du patois lorrain, des documents analogues du XIIIe siècle tirés jadis par N. de Wailly de la collection de Lorraine, conservée à la Bibliothèque nationale, et publiés par lui dans le tome XXVIII (2e partie) des *Notices et extraits des manuscrits*. Ajoutons aussi que les pièces les plus anciennes, émanées de Godefroi le Barbu (1069), de Godefroi de Bouillon (1093) et de Hillin, archevêque de Trèves (1157), avaient déjà été publiées par M. d'Herbomez dans le *Cartulaire de Gorze*. L'annotation et l'introduction sont, tout entières, l'œuvre de M. Lesort; on y trouve identifiés les noms d'hommes et de lieux avec beaucoup d'exactitude et de détail, et les renvois bibliographiques montrent toute l'étendue de l'information de l'auteur. Dans une notice historique sur le Clermontois, M. Lesort relève et corrige les erreurs commises par Liénard dans le *Dictionnaire topographique de la Meuse* et répandues par lui; il montre que le nom même de Clermontois n'existait pas avant le milieu du XVIIe siècle et qu'il a été forgé à cette date pour désigner une circonscription territoriale nouvelle, composée des prévôtés lorraines de Clermont, Varennes, Vienne-le-Château, les Montignons, Dun, Stenay et Jametz. Il exagère vraiment un peu quand il prétend, d'une manière absolue et sans distinguer les périodes successives, que ce pays fut, « jusqu'au XIIIe siècle, en proie à l'anarchie et au brigandage »; c'est une conclusion trop générale tirée de ce fait que l'évêque de Verdun Thierry Ier (1047-1088) et ses successeurs, jusqu'en 1204, eurent à conduire à maintes reprises leur « ost » contre les pillards de ces défilés. Mais, ce qui est de beaucoup le plus intéressant dans cette préface, c'est l'aperçu historique des relations des ducs de Lorraine avec le Clermontois. Ces princes y possédèrent la souveraineté absolue, soit par suite d'acquisitions remontant jusqu'au haut moyen âge, comme à Stenay, soit, comme à Dun, par la suppression de la suzeraineté des évêques de Verdun sur des territoires tenus d'eux en fief depuis près de quatre siècles, comme à Clermont, Varennes, les Montignons et Vienne, soit enfin par suite d'une con-

quête toute récente comme à Jametz. La question de la frontière d'Argonne s'y rattache, et l'on se souvient encore de la curieuse enquête, ordonnée par Rodolphe de Habsbourg au sujet de la dépendance de l'abbaye de Beaulieu à l'égard de l'Empire, dont le texte a été publié par Julien Havet en 1881 (*Bibl. de l'École des chartes*, t. XLII, p. 383-428). D'autres enquêtes du même genre, du XIVe au XVIe siècle, sont signalées et utilisées avec beaucoup d'à-propos par M. Lesort pour montrer que le Clermontois paraît avoir dépendu de l'Empire jusqu'au XIVe siècle, époque à laquelle les revendications françaises, au nom des « Droits du roi », se manifestent de plus en plus. En ce qui concerne ces « Droits du roi », M. Lesort se montre d'un scepticisme peut-être un peu outré, lorsqu'il qualifie d'amphigourique le discours du procureur général Jacques Cappel (1539), où il est dit que les hommages prêtés à l'Empire par les évêques de Verdun n'ont aucune valeur, comme « faicts au desceu du Roy, qui n'en a jamais esté averti et qui n'y a esté ny son procureur general pour luy present..., et faut noter que lesdittes confirmations et reprises ont esté vrayes usurpations et entreprises faites par lesdits empereurs et lesdits evesques de Verdun *temporibus turbulentis* et durant les divisions et guerres d'entre les roys de France et lesdits empereurs de Germanie... ». C'est le langage traditionnel des légistes royaux chaque fois qu'il s'agit d'empiéter sur les terres dites d'Empire voisines de la France, et ce point de vue n'est pas tellement éloigné de la réalité des faits qu'il faille le tourner en dérision. M. Lesort aurait eu profit à consulter les recherches de M. A. Leroux sur les relations politiques de la France avec l'Allemagne, qu'on s'étonne de ne point voir utilisées au cours de son étude. Il semble ignorer les origines de la question de frontière en Barrois et en Verdunois, et cependant il aurait été nécessaire d'y faire au moins quelque allusion. Après avoir trop soigneusement évité ici d'exposer des généralités, il tombe plus loin dans l'excès contraire, lorsque, à propos du rachat des droits régaliens du Clermontois aux Condé, en 1784, il fait cette déclaration très contestable, sans l'étayer de preuves suffisantes, que, si Louis XVI avait été moins incapable, on n'aurait sans doute « pas vu les troubles de la Révolution ». Ces réserves une fois faites, on n'a que des éloges à formuler au sujet du chapitre où il retrace l'histoire de la constitution des archives du Clermontois et de leurs déplacements. Il a très heureusement complété les travaux de Lepage et de P. Marichal sur les archives lorraines.

Une histoire provinciale est toujours bien venue à l'heure présente. Nous manquons d'œuvres historiques modernes critiques et au courant sur les diverses régions de la France, et toute tentative pour

combler cette lacune mérite des encouragements. Depuis des années, j'entendais promettre une histoire des comtes de Poitou par l'archiviste de la Vienne, M. Alfred Richard. J'ai connu des chercheurs arrêtés dans des travaux commencés par les assurances qu'on allait voir paraître à bref délai une histoire des comtes de Poitou qui annulerait tous les travaux antérieurs sur la matière ou les rendrait inutiles et insuffisants. Dois-je avouer que j'ai eu quelque désillusion? Sans doute, les deux volumes de M. Richard[1] contiennent d'utiles parties; l'histoire d'Aliénor d'Aquitaine, par exemple, qui occupe presque tout le tome II, n'avait jamais encore été traitée avec cette ampleur. Sans doute, ils marquent un très appréciable progrès sur Besly; néanmoins, ils ne le remplacent pas complètement, et, si la comparaison qui s'impose est permise, on ne peut s'empêcher de reconnaître que Besly, pour son temps, a fait peut-être mieux que M. Richard pour le sien. Ce dernier auteur met son œuvre « sous le patronage de l'enseignement qu'il a reçu à l'École des chartes », dont il estime avoir pratiqué la « sévère méthode ». Il serait injuste de disconvenir du labeur considérable que suppose la confection de ces deux grands in-octavo, mais combien de questions intéressantes ne sont qu'effleurées, qui auraient dû attirer l'attention d'un érudit vraiment critique. M. Richard a voulu écrire un livre agréable à la lecture, et pour cela il a trop sacrifié l'exactitude que cette « sévère méthode » dont il se réclame lui commandait de respecter. Combien de faits ou d'opinions mis en avant par lui qui ne reposent sur aucun texte mentionné, sur aucune discussion énoncée, et paraissent, au moins ainsi présentés, difficilement acceptables! Il n'a connu le plus souvent que des éditions vieillies, celles des premiers volumes du *Recueil des Historiens de France*, qui ont été tant améliorées depuis par les éditeurs postérieurs, et cela est surtout sensible pour les chroniqueurs anglais, qu'il est obligé d'utiliser fréquemment pour l'histoire des comtes. Il n'a, en outre, aucune uniformité dans sa manière de citer, qui ne ressemble en rien à celle que nous voyons adoptée aujourd'hui par tout le monde. M. Richard paraît ignorer que c'est M. Paul Meyer qui a découvert l'*Histoire de Guillaume le Maréchal* et l'a publiée avec une préface historique très importante, car il ne le note pas dans sa bibliographie. Il ne le mentionne que pour le reprendre sur le sens d'un ancien mot français, et l'interprétation qu'il en propose est inadmissible; on ne peut que s'étonner de voir un historien vouloir apprendre la philologie à

1. Alfred Richard, *Histoire des comtes de Poitou (778-1204)*. Paris, Picard, 1903, 2 vol. gr. in-8°, IX-506 et 595 p.

un maître tel que M. Paul Meyer. Et vraiment cet historien aurait mieux employé sa peine en s'informant des livres et articles d'histoire, parus à Paris ou ailleurs, dans lesquels il était question des comtes de Poitou, et dont il ignore, malheureusement, un certain nombre; cela lui aurait appris plus d'un détail dont il ne s'est pas même douté. On en vient à se demander si cet archiviste a bien tiré tout le parti possible de son dépôt; il renvoie très rarement aux archives de la Vienne et n'en tire aucun texte nouveau à publier, sans doute pour ne pas donner à son ouvrage un aspect trop savant. Mais, à n'être pas savant, cet ouvrage ne gagne pas d'être une œuvre littéraire, car le style n'en est pas particulièrement agréable. Je dirai même qu'on y rencontre certaines expressions surannées qui alourdissent la phrase. Nous ne reprocherons point à l'auteur de n'avoir pas donné de renseignements sur la géographie ou sur la société et les institutions poitevines, puisque ce n'était pas dans son plan, — ce qui est regrettable; — mais, alors, pourquoi s'occuper de numismatique? L'œuvre de M. Richard rappelle à bien des égards, et toutes proportions gardées, celle de M. de la Borderie. Les défauts sont du même genre, mais l'*Histoire de Bretagne* n'en reste pas moins supérieure, à certains points de vue, à l'*Histoire des comtes de Poitou*. Ce sont des travaux utiles à la vérité; mais qu'on est loin de la méthode que l'on trouve en usage, par exemple, dans l'*Histoire des comtes de Champagne* de M. d'Arbois de Jubainville!

Plusieurs études de valeur sur la Lorraine sont à mentionner. Le duc Godefroid, surnommé « le Barbu », ou peut-être plus exactement « à la Barbe », duc de Lotharingie et marquis de Toscane, membre de la famille comtale d'Ardenne, dont l'histoire fait l'objet d'un essai critique de biographie par M. Eugène Dupréel[1], vécut dans les premières années du XIe siècle, et mourut en 1069. C'est une figure puissamment originale. Sa vie se divise très bien en trois périodes : d'abord, jusqu'en 1044, nous le voyons commencer à jouer un rôle du vivant de son père Gothelon; puis, de 1044 à 1056, il est aux prises avec l'empereur Henri III; enfin, de 1056 à 1069, toute son activité se déploie sous Henri IV, surtout en Italie, contre les Normands. Initié de très bonne heure à la vie politique, il décèle aussitôt un grand courage et une haute valeur militaire. Aux regards de ses contemporains, il apparaît surtout comme un guerrier illustre. Trois fois il entre en révolte contre

1. Eug. Dupréel, *Histoire critique de Godefroid le Barbu, duc de Lotharingie, marquis de Toscane*. Uccle, impr. Wauters, 1904, in-8° (Université libre de Bruxelles, Faculté de philosophie et lettres).

son suzerain, Henri III, et trois fois il obtient son pardon; c'est qu'il est, en même temps qu'un grand batailleur, un habile homme, éloquent et séducteur à l'occasion, aussi humble lorsque les circonstances le lui rendent opportun qu'orgueilleux en temps ordinaire. A Aix-la-Chapelle, en 1046, il se prosterne aux pieds d'Henri III, il l'apitoie et lui arrache finalement la restitution de son duché. A Verdun, il rampe presque nu jusqu'à l'église, qu'il a incendiée; il travaille avec les ouvriers maçons à sa reconstruction et se fait fustiger publiquement. Il a, au plus haut degré, le sens de la nécessité présente. C'est en cela que réside sa principale force. S'il a quelque générosité à certains moments, à d'autres, par contre, il est parfois profondément sévère et cruel. A Goslar, il excite l'empereur contre de malheureux hérétiques déjà condamnés; en Italie, par contre, Pierre Damiani lui reproche sa trop grande bienveillance à l'égard des hérétiques. Sa conduite présente souvent de ces contradictions. Il est du parti des réformes et de Hildebrand, ce qui ne l'empêche pas d'avoir des chapelains simoniaques et de ménager Cadalus. En outre de l'inconséquence inhérente à sa vie d'aventurier, il fait encore preuve souvent d'une insigne mauvaise foi. Lors de la révolte de son allié Thierry, il dissimule perfidement et trompe Henri III. Bien loin d'être fidèle au jeune Henri IV, il profite de l'absence de direction dans les affaires de l'Empire et augmente sa puissance au détriment de l'empereur et du pape. Il se déclare défenseur de la cause de Saint-Remacle, mais s'entend, en réalité, avec le puissant adversaire des moines de Stavelot, Annon de Cologne. Enfin, on a de sérieuses raisons de soupçonner qu'il ne fut peut-être pas tout à fait étranger à l'assassinat de Boniface de Toscane (6 mai 1052), dont il épousa la veuve, sa cousine Béatrice, moins de deux ans après. Cette vie, très agitée et intimement mêlée à tous les grands événements de l'histoire d'Allemagne et d'Italie de la première moitié du XIe siècle, est tracée avec une grande précision et une richesse de détails qui montrent toute la sûreté de méthode et les nombreuses investigations de M. Dupréel. Le sujet est très curieux, le travail très consciencieusement fait, et, si le style n'a pas toute la souplesse et la légèreté qu'on souhaiterait, nous n'en devons pas moins savoir gré à l'auteur d'avoir traité en français une biographie d'un Lorrain fameux, grand-père de Godefroi de Bouillon, sur lequel on ne pouvait trouver de renseignements que dans les livres allemands de Jaerschkerski, Wesemann, Steindorff et Jung.

A une époque plus récente, le règne de Ferri III, duc de Lorraine (1251-1303), avait été insuffisamment étudié. En particulier le catalogue des actes de ce prince, publié par Lepage, en 1876, dans les

Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, était des plus incomplets. A peine avait-il connu un tiers environ des actes de Ferri; de plus, les pièces étaient mal datées, le commencement de l'année ne devant pas être pris à Pâques, en Lorraine, comme l'avait fait M. Lepage par une erreur inexplicable. La confection de régestes est des plus profitables à l'avancement de la science historique. Parlant de l'excellent régeste consacré par M. de Morière au duc Mathieu II, père de Ferri III, M. Pfister a déclaré avec raison que, le jour seulement où ce travail sera fait pour tous les princes lorrains, depuis Gérard d'Alsace jusqu'à René II, l'histoire de Lorraine, renouvelée, pourra vraiment être écrite d'une façon scientifique. M. J. de Pange a dressé un catalogue de 1,500 actes de Ferri III, et il vient d'en publier une Introduction développée[1], qui constitue une sorte d'histoire de la Lorraine sous Ferri III, écrite surtout à l'aide des pièces mentionnées au Catalogue, ce qui ne le dispensait pas, toutefois, de donner ses références aux autres sources, et nous regrettons qu'il s'en soit un peu trop tenu aux renvois de son catalogue d'actes. La situation de la Lorraine est présentée sous un jour très curieux. La persistance de la tradition de l'indépendance y est plus puissante que jamais au XIIIe siècle. Le duc Ferri est appelé « marchis entre les trois roiaumes » au tournoi de Chauvency, et ne tient de l'Empire que le comté de Remiremont et la « marchisie », avec la suprématie qu'elle confère sur les pays d'entre Rhin et Meuse. Sa politique consista surtout dans une union étroite avec son suzerain, le comte de Champagne, dont il épousa la fille, Marguerite. L'avènement au trône de France de Philippe IV, héritier de la Champagne, contribua au rapprochement de la Lorraine et de la France, mais Ferri épuisa ses forces dans des guerres contre l'évêché de Metz. Dans la coalition qui se forma contre la France en 1293, Ferri abandonna Adolphe de Nassau pour embrasser le parti du roi de France, dont la prépondérance fut consacrée par la soumission du comte de Bar, Henri III. M. de Pange trace, en outre, un tableau complet du domaine ducal, des rapports de Ferri avec les différentes classes de ses sujets et fournit des détails sur ce qu'il appelle la « vie privée » de Ferri III, c'est-à-dire sa famille, ses parents et ses conseillers. Toutefois, ce qui est regrettable dans cette très suggestive Introduction au catalogue d'actes de Ferri III, c'est qu'à côté des conclusions historiques il n'est plus resté de place pour l'étude diplomatique : les quatre pages —

1. Jean de Pange, *Introduction au Catalogue des actes de Ferri III, duc de Lorraine (1251-1303)*. Paris, Champion, 1905, in-8°, 121 p.

exactement — où l'auteur a jeté au hasard quelques brèves remarques sur les actes de Ferri III sont, il faut bien l'avouer, d'une trop réelle insuffisance. Nous souhaitons vivement que M. de Pange reprenne quelque jour, avec l'ampleur désirable, l'esquisse de la diplomatique des ducs de Lorraine qu'il vient à peine d'ébaucher.

Le Butin de Nancy (5 janvier 1477), étude d'histoire et d'archéologie[1], tel est le titre d'une intéressante brochure illustrée que M. Pierre Boyé consacre à l'examen des épaves de l'énorme pillage qui eut lieu en 1477, après la défaite de Charles le Téméraire, sur les bords glacés de l'étang Saint-Jean. Là, le puissant duc de Bourgogne laissa entre les mains de l'ennemi d'immenses trésors. Pour le butin conquis par les Suisses à Morat et surtout pour celui de Grandson, les renseignements sont nombreux, et il suffit de visiter quelques musées en Suisse pour y voir de nombreuses épaves ou prétendues telles, dont plusieurs au moins sont très authentiques. Sur le butin de Nancy, on n'a que de brèves et vagues indications. Les pièces qui en proviennent, à ce que l'on prétend, sont des plus rares et quelques-unes à peine peuvent être sérieusement identifiées. Les remarquables pages que M. Ch. Pfister a consacrées dans son *Histoire de Nancy* à la lutte entre René II et Charles le Téméraire ne trouveront guère à être complétées que sur des points de détail par M. Boyé. L'intention de ce dernier est uniquement de rechercher les restes matériels de cette déroute et de faire connaître les péripéties à travers lesquelles ils ont dû passer pour venir jusqu'à nous.

Le camp bourguignon fut immédiatement pillé par les Nancéiens, les Suisses et les Alsaciens. Tout ce qui n'avait pas été brûlé fut emporté. René II racheta toute l'artillerie; l'anneau de Charles le Téméraire, emporté par un soldat suisse, fut donné en 1478, par les frères Schoch, à la cour de Milan; son casque fut envoyé à Louis XI; mais le sort de ces objets est inconnu. Les plus anciens inventaires ne mentionnent aucun trophée conservé par René II. Un casque et des espadons, considérés comme ayant appartenu au duc de Bourgogne, étaient promenés à Nancy à la cérémonie commémorative de la veille des Rois. François III les emporta en 1737, et depuis lors c'est tout à fait inutilement qu'on les a recherchés à Vienne. En ce qui concerne la question des tapisseries dites de la tente de Charles le Téméraire, au Musée lorrain, il n'est pas aisé de dire si elles proviennent de Morat ou de Nancy, car la prétendue tradition qui s'y rattache est d'origine récente. Ce qu'on peut affirmer, c'est que la suite de la *Con-*

1. Paris, Berger-Levrault, 1905, in-8°, 100 p., 2 grav.

damnation de Banquet et de Souper est certainement postérieure à 1477. Seule, la tapisserie d'*Esther* peut, à la rigueur, être de provenance bourguignonne. Pour le manuscrit de la *Cyropédie* de la Bibliothèque de Bruxelles, rien n'autorise à le comprendre dans le butin du 5 janvier, quoiqu'il ait réellement appartenu au duc. Le trophée rapporté par les Strasbourgeois, une tunique du duc, et suspendu dans la cathédrale, a depuis longtemps disparu. L'enquête en Suisse sur le triple butin bourguignon n'amène pas à préciser beaucoup l'attribution des parts provenant des pillages de Grandson, Morat ou Nancy. Les diètes, cantons et villes ne se firent pas faute de vendre ces dépouilles; des vestiges en sont conservés dans les églises, arsenaux, archives, bibliothèques et musées. Il est donc très difficile, pour ne pas dire impossible, de savoir au vrai ce qui a été pris à chaque bataille. Ainsi, il y a de ces objets auxquels on a faussement attaché le souvenir de Nancy, par exemple l'armure et le canon de Bâle, la prétendue robe de la Toison d'or à Berne. Les drapeaux de l'arsenal de Soleure méritent, au contraire, toute confiance. Le 1er décembre 1476, René II avait conclu un traité avec la ville de Soleure, dont la milice prit part à la bataille de Nancy. Ces drapeaux ont été représentés dès 1640 dans un *Fahnenbuch*, dont M. Boyé donne une reproduction. A côté des drapeaux, il faut mentionner la très belle coupe de Charles le Téméraire conservée à Liestal. Celle-là aussi est bien authentique. La ville de Liestal avait renforcé le contingent des Bâlois sous Nancy. Le maître de l'artillerie Henri Strübin y rapporta comme souvenir la fameuse coupe; ses descendants, *schultheiss* de Liestal et pasteurs de Bubendorf, se la transmirent de père en fils, et finalement la commune l'acheta en 1795. La critique de M. Boyé est sévère et très au courant, comme il convenait pour arriver à des conclusions un peu solides sur ces matières. Il était temps de réagir contre les légendes relatives aux trop fameux trophées de la défaite de Charles le Téméraire qu'on montre un peu partout en Europe, jusqu'à Tsarskoié-Tsélo, où l'on conserve une prétendue armure du duc de Bourgogne.

Nous n'avons que peu de travaux relatifs au Midi à signaler. A l'extrémité méridionale du comté carolingien de Tallende, l'une des plus grandes divisions de l'ancienne Auvergne, une longue pointe de territoire cantalien s'enfonce profondément entre le Rouergue et le Gévaudan. C'est le pays de Caldaguès, dont la capitale Chaudesaigues (*Calidae Aquae*, Caldas Ayguas ou Chaldas Aigues) possède, comme du reste son nom l'indique, une des sources d'eau les plus chaudes de l'Europe. C'est la vie politique de ces villages perdus dans la montagne, aux confins indécis de l'Auvergne, du

Rouergue et du Gévaudan, que M. Felgères a essayé de retracer en détail dans une description à la fois documentée et vivante[1]. Nous devons aux cartulaires de Brioude et de Saint-Flour les renseignements les plus anciens que nous possédions sur ce coin reculé de l'Auvergne, pendant les premiers temps de l'époque féodale, à la fin de la dynastie carolingienne et au début des Capétiens. Aussi est-ce réellement avec la première moitié du XIe siècle que commence le livre de M. Felgères, bien que les préliminaires soient consacrés à l'époque romaine. C'est vers cette époque que l' « optimat » le plus redoutable du comté de Tallende, le « comtour » de Nonette, s'empare de presque tout le territoire des vigueries de la Planèze et du Caldaguès, qui correspondait à la majeure partie de l'arrondissement de Saint-Flour. Il remplace le monastère d'Indiciac (Saint-Flour) par une forteresse dont il fait sa capitale, distribue les terres conquises entre ses chevaliers pour les tenir en arrière-fief de son vassal Amblard de Brezons, à qui il inféode le tout. Un de ces arrière-fiefs forma la seigneurie de Saint-Urcize, dont Chaudesaigues ne fut d'abord qu'une dépendance. Le premier seigneur connu de Chaudesaigues est Robert Ier de Saint-Urcize (mentionné en 1025). Il fut contraint de se soumettre à l'autorité d'Odilon de Mercœur, abbé de Cluny, qui s'efforçait de restaurer le monastère de Saint-Flour. A partir de cette date, les documents deviennent plus nombreux, à condition de les chercher un peu au delà des étroites limites de la province. C'est ce que M. Felgères, animé d'un sincère attachement à ce pays dont il est originaire, a fait avec un zèle digne de tout éloge. Il a consulté les archives départementales du Cantal, du Puy-de-Dôme, de l'Allier, de la Loire et de l'Aveyron, mis en œuvre des pièces jusqu'ici inutilisées du fonds du chapitre de Chaudesaigues, l'obituaire et les terriers de la seigneurie, particulièrement ceux de 1332 et 1476; il n'a pas négligé non plus les grands dépôts parisiens. Le résultat de ces patientes investigations a été d'arriver à un classement sérieusement établi, grâce auquel on pourra désormais se reconnaître dans l'inextricable enchevêtrement des coseigneuries et des dynasties féodales des marches de l'Auvergne. Saint-Urcize, Besse, Réveilhasc, Pierrefort, Apchier, Châteauneuf, la Roche, Canillac, Miremont, Sévérac, Armagnac, où l'autorité royale fut si peu de chose avant l'apanage d'Alfonse de Poitiers, Montvallat, Bourbons, Bourbons-Malause, la Roque, Rochedragon, du Couffour et d'autres

1. Charles Felgères, *Histoire de la baronnie de Chaudesaigues depuis ses origines (XIe siècle) jusqu'à 1789, d'après des documents inédits*. Paris, Champion, s. d., in-8°, XI-518 p., planches.

encore apparaissent successivement à leur place avec leurs dérivés, leur vie de libéralités, de procès et de batailles, leurs grandeurs, leurs excès et leurs chutes parfois lamentables, quand elle n'est pas dramatique. Le récit de la rivalité des Bourbons et des Armagnacs touche de bien près à l'histoire générale, et l'épisode du Castillan Jean de Salazar, pillard retraité grand seigneur, offre un pendant aux invraisemblables aventures de Villandrando, son compatriote et son ancien capitaine.

On ne se rend pas, généralement, un compte très exact de l'énorme place que les Armagnacs tenaient en Auvergne au xve siècle. La lecture des comptes et de la correspondance d'Étienne Courtet, receveur général dans le Haut-Pays des subsides votés au roi par les États de la province en 1428 et 1429, que M. Antoine Thomas a signalés pour la première fois dans une note de ses États provinciaux sous Charles VII, est, à cet égard, pleine d'intérêt. Elle nous apprend que 170 paroisses, avec les forteresses les plus réputées en Cantal, sont soumises à leur domination directe ou à leur influence; avec cela leurs vicomtés de Carlat et de Murat, la baronnie de Chaudesaigues, des partisans en Haute-Auvergne et leur comté de Rodez tout auprès. Il fallut l'habile politique de Charles VII, qui leur opposa les Bourbons, puis celle de Louis XI, pour en venir à bout. En 1429, ils avaient été jusqu'à interdire à leurs vassaux de Haute-Auvergne de verser au Trésor royal aucun subside pour aider à secourir Orléans. Les Armagnacs entendaient tirer profit de cette mesure en se créant de la popularité; mais, ce qui leur assurait l'avantage, c'est qu'ils avaient la langue et les mœurs du pays, au lieu que les Bourbons apparaissaient toujours comme des étrangers. Les institutions municipales ne sont pas non plus oubliées. M. Felgères retrace toutes les vicissitudes par où a passé la ville de Chaudesaigues, prise et reprise, dévastée par les épidémies, les guerres, les émeutes, mais se relevant toujours; il en a publié la charte de franchises, jusqu'ici inédite, et donné de curieux détails sur l'usage des eaux chaudes du pays aux xive et xve siècles. Il s'arrête avec les cahiers de 1789, après avoir montré que le xviiie siècle fut, pour cette région, une période de décadence. Si certaines de ses appréciations sont des plus contestables et si, d'autre part, l'établissement du texte des Pièces justificatives n'est pas de tous points satisfaisant, il n'en reste pas moins que ce volume contient de nombreux renseignements de tous genres et des mieux choisis, puisés aux sources inédites les plus variées.

D'une bien moindre portée est une autre histoire locale d'une région toute différente, l'*Histoire de Romainville*, par M. Gabriel

Husson[1]. La faute en est un peu au sujet qu'il traite. A aucun moment cette localité n'a été mêlée à des événements intéressants de notre histoire nationale. Ce n'est donc qu'au prix de « longues et patientes recherches » que M. Husson, comme il le dit lui-même, a réuni les éléments de trop longues notices touchant aux sujets les plus divers depuis l' « homme néolithique » jusqu'à M. Émile Génevoix, maire de Romainville, décédé en 1890, dont il donne les photographies, comme si un même lecteur pouvait s'intéresser également à deux êtres si éloignés (!). La partie du travail qui concerne la période médiévale est loin d'être développée. La liste des seigneurs de Romainville ou prétendus tels est ce qu'on y peut relever de plus louable comme essai, mais on ne comprend pas pourquoi M. Husson publie un fac-similé du très célèbre testament d'Ermenthrude (Arch. nat., K 4, n° 1) avec transcription, traduction française et un commentaire des plus mauvais. C'est visiblement, — qu'on me passe l'expression, — un hors-d'œuvre. Et il y en a trop de ce genre. Ce livre ne vaut guère que par les renseignements statistiques qu'on y trouve pour l'époque contemporaine.

Mais revenons vers le Midi. Sur la côte de l'Océan, en face de l'île de Ré, il existe, en Bas-Poitou, un territoire, aux embouchures de la Sèvre-Niortaise et du Lay, qu'on désigne encore aujourd'hui sous le nom de *Marais*. Cette dénomination garde le souvenir d'un ancien état de choses qui a été complètement modifié, grâce à l'industrie humaine. Jusqu'à ces derniers temps, on croyait communément que le dessèchement de cette région, jadis marécageuse, était dû à des ingénieurs hollandais venus dans cette contrée à la demande expresse d'Henri IV. Le livre de M. É. Clouzot sur les *Marais de la Sèvre-Niortaise et du Lay, du Xe à la fin du XVIe siècle*[2], a été une vraie révélation pour bien des spécialistes qui avaient complètement perdu de vue que, dès le xe siècle, une population toute particulière, comme celle de la Flandre maritime, qui habitait les environs, avait construit des barrages et des écluses pour arrêter les efforts de la mer, et que, grâce à sa persévérance, elle avait réussi, au xiiie siècle, à conquérir cette région sur la mer. Des moines cisterciens des abbayes voisines de la côte et même les Templiers, peut-être au courant de divers procédés techniques, vinrent aider les paysans dans cet effort incessant. A la fin du xiie siècle et au début du xiiie, les énergies se groupèrent; il se forma des associations, dont une des plus célèbres

1. Gabriel Husson, *Histoire de Romainville, des temps antiques à la fin du XIXe siècle*. Paris, Plon, 1905, gr. in-8°, 351 p., planches.
2. Paris, Champion, 1904, in-8°, 282 p., 6 planches.

fut celle des Cinq-Abbés; mais on peut dire qu'aucune d'elles ne parvint à être, comme les *wateringues* des Flandres, une véritable institution administrative et permanente. Quand leur programme d'ouverture de canaux, *achenaux* et *bots*, était terminé, elles entraient en dissolution. Les XIVe, XVe et XVIe siècles furent marqués par un nouvel envahissement de la mer, dû à l'abandon des anciennes entreprises occasionné par les dévastations de la guerre de Cent ans et des guerres civiles et religieuses. M. Clouzot traite avec compétence des procédés de dessèchement du marais, de ses productions, de la chasse et de la pêche au marais, des voies de communication, enfin du régime de la propriété. A ce dernier point de vue, il fait observer que le principe de droit : « la mer appartient au roi », n'a eu que de rares applications dans ce pays. On le voit, tous les côtés de la question sont envisagés en détail, toutes les allégations reposent sur des documents recherchés avec zèle dans les dépôts publics du Poitou ou de Paris et jusque dans les collections particulières. Il marque une avance considérable sur l'esquisse de M. Pawlowski parue en 1901 dans le *Bulletin de géographie historique et descriptive* (p. 329 : *Le Golfe de Poitou à travers les âges*). Ce livre d'un genre si technique est, chose rare, d'une lecture vraiment agréable; le style en est facile et varié. Il démontre d'une façon péremptoire la supériorité, en matière de géographie historique, de la méthode documentaire sur la méthode « cartographique », qui consiste à se servir presque uniquement des anciennes cartes. Il serait désirable qu'on fît maintenant application de cette méthode à l'étude des marais de Flandre.

L'histoire de l'ordre de l'Hôpital Saint-Jean de Jérusalem constitue pour une bonne partie, pendant sept siècles, en Orient et dans le bassin de la Méditerranée, l'histoire même de la lutte contre l'islamisme. M. Delaville le Roulx y a consacré des années d'érudites et fructueuses recherches. Il s'est cantonné dans l'étude de la première phase du développement de l'ordre, celle pendant laquelle les Hospitaliers ont résidé en Terre-Sainte et à Chypre (1100-1310). Ce séjour en Terre-Sainte est marqué par la constitution, l'organisation administrative et l'expansion territoriale de l'ordre. Directement mêlés au mouvement des croisades, les Hospitaliers se distinguent au premier rang des défenseurs du royaume de Jérusalem. C'est la « phase héroïque » de leur rôle militaire. Plus tard, ces caractères pourront se modifier et se transformer, les rouages administratifs se perfectionner, la défense des intérêts chrétiens en Orient changer d'objectif, les progrès politiques et territoriaux provenir de causes différentes de celles auxquelles ils étaient dus aux XIIe et XIIIe siècles, il n'en reste pas moins acquis qu'au moment de l'établissement des Hospi-

taliers à Rhodes, en 1310, l'ordre de l'Hôpital apparait complètement constitué, dans la plénitude de sa force militaire et financière, avec son organisation intérieure et extérieure, ses privilèges et ses immunités. C'est cette période que M. Delaville le Roulx a retracée dans le volume intitulé : *les Hospitaliers en Terre-Sainte et à Chypre (1100-1310)*[1]. Il y envisage d'abord les origines de l'ordre, question qu'il avait déjà traitée dans une thèse latine en 1885, puis le rôle politique et militaire que ses grands maîtres lui ont fait jouer depuis Gérard et Raymond du Puy jusqu'aux deux Villaret, Guillaume et Foulques. Dans un second livre, il examine la « constitution » de l'ordre, c'est-à-dire son organisation. Il y expose successivement la division de l'ordre en trois classes : les *frères chevaliers*, les *frères sergents d'armes* et les *frères chapelains*, assistés des confrères et donats et des sœurs hospitalières, puis les groupements des frères en commandeurs, prieurs, grands commandeurs. Il passe ensuite en revue tous les rouages de l'administration et en définit les attributions : chapitre général, grand maître et grands officiers, tels que grand précepteur, maréchal, hospitalier, drapier, trésorier, amiral, turcoplier; officiers divers, tels que chancelier, bouteiller, maître de l'ânerie, maître de l'œuvre et procureur; enfin les officiers militaires, maître écuyer, connétable, commandeur des chevaliers et châtelain. Il aborde enfin l'administration régionale et il en donne la formule : un « grand-commandeur deça mer » et quatre grands commandeurs pour la France, l'Allemagne et les péninsules italique et ibérique, pays subdivisés respectivement en un certain nombre de prieurés. En France, il n'y en eut que trois, ceux de Saint-Gilles, de France et d'Auvergne. L'ouvrage se termine par des listes des dignitaires de l'ordre de l'Hôpital.

Tandis que pour l'historique de l'ordre et de ses grands maîtres, les sources narratives et diplomatiques de tous genres ont été mises à contribution, pour la partie concernant l'organisation de l'ordre et les listes chronologiques des dignitaires le *Cartulaire général des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (1100-1310)*, en quatre volumes in-folio, — dont l'auteur vient d'achever la table alphabétique des matières, — a été mis largement à contribution et a fourni les renseignements les plus précis et les plus abondants. Quelles que soient les erreurs qu'on a pu relever dans la publication des pièces de ce *Cartulaire*, l'ensemble n'en demeure pas moins le résultat d'un effort considérable et utile où les historiens non seulement français, mais allemands, autrichiens, anglais, italiens et espa-

1. Paris, Leroux, 1904, gr. in-8°, XIII-440 p.

gnols, etc., pourront puiser avec profit des matériaux pour l'histoire de leur propre pays. Le volume que M. Delaville le Roulx vient de publier en constitue comme un très court commentaire, destiné à y faciliter les recherches au lecteur encore imparfaitement renseigné sur l'ordre de l'Hôpital. Il serait facile d'y relever des imperfections de détail, par exemple l'omission de l'édition des Annales angevines de M. Halphen, qui annule celle de Marchegay et Mabille, etc., mais c'est un travail qui vaut par l'ensemble et qui, même avec ses défaillances, garde son originalité et ne sera pas remplacé sans doute d'ici bien longtemps.

D'un ordre mixte, à la fois religieux et militaire, nous passons à un ordre purement religieux. En 1903, le P. Mortier, auteur d'une publication illustrée à grand tirage sur Saint-Pierre de Rome, a fait paraître le tome Ier d'une Histoire des maîtres généraux des Frères Prêcheurs (1170-1263), qui débute par une citation empruntée à la bulle *Coelestis ille agricola*, du 23 mars 1257, où l'ordre des Frères Prêcheurs est exalté par le pape Alexandre IV en termes fleuris. Ce volume comprend, dit l'auteur, l' « histoire d'hommes éminents suscités par Dieu pour leur fondation et leur gouvernement à travers les siècles... Quiconque lira leurs actes ne pourra leur refuser son admiration », et il ajoute : « Cependant, cet ouvrage n'est point un panégyrique, mais une histoire sincère, loyale...; » enfin, il conclut : « Toutefois, je ne sacrifie pas les idées de nos Pères du XIIIe siècle à celles de notre époque, même sur les points qui nous répugnent le plus. Car j'estime que, plus chrétiens, ils avaient l'âme plus saine que la nôtre. Ils ont pu se tromper dans l'exercice de leur redoutable ministère, peut-être en exagérer la rigueur; mais, toujours, leur erreur, si elle a existé, ou leur exagération a consisté à donner aux droits de Dieu la part la plus large. Nous faisons le contraire, et ce n'est pas la moindre infirmité de notre temps. » Ces quelques lignes suffisent à caractériser l'esprit dans lequel cet ouvrage a été composé. Le P. Mortier s'excuse d'exalter parfois un peu trop les personnes et leurs actes; il a cru pouvoir le faire, dit-il, parce que les papes les ont exaltés encore bien davantage. Mais il oublie que, si les papes l'ont fait, c'est qu'ils se servaient des Dominicains comme d'une véritable milice très disciplinée, dont ils n'avaient qu'à se louer. Le point de vue de l'historien, même lorsqu'il porte l'habit de l'ordre, doit être plus élevé et plus dégagé de toute préoccupation actuelle. Nous ne pouvons donc souscrire à la méthode adoptée par le P. Mortier. Il connaît insuffisamment les textes et, bien qu'il ait beaucoup lu et consulté un grand nombre de recueils, on peut dire qu'il n'a

fait à aucun moment œuvre de critique. Les quelques références données au bas des pages sont bien loin d'être suffisantes.

Ce qu'il y a de plus utile dans son travail, c'est la bibliographie qui se trouve à la fin de chaque chapitre, où il a réuni à peu près l'essentiel. Il eût été plus simple, il est vrai, d'en donner d'abord une générale, car, avec son système, l'auteur répète pendant plusieurs chapitres certains ouvrages importants, comme les *Annales ordinis praedicatorum* de Mamachi, ou le livre de Danzas sur les temps primitifs de l'ordre de saint Dominique, ou tel autre. Mais, ce qui est surtout regrettable, c'est que l'auteur n'ait guère recouru aux documents inédits des archives dominicaines conservées au couvent des Dominicains, à Rome, où il eût fait, sans nul doute, de nombreuses et capitales découvertes, et il aurait eu, semble-t-il, toutes facilités d'y travailler, guidé par le très compétent archiviste général de l'ordre, le P. Mothon. Aussi son deuxième volume, paru récemment[1], vient-il confirmer les regrets, que nous avait donnés le premier, de voir cet effort de synthèse, puissant assurément, se réduire à un résumé de seconde main, alors qu'il aurait pu devenir facilement un travail original, nouveau, plein de révélations inattendues, si l'auteur avait eu l'idée ou le courage de s'attaquer à cette mine, jusqu'ici à peu près inexplorée, des archives dominicaines. A peine y fait-il, dans le tome II, quelques rares renvois, en général d'un laconisme déconcertant. Peut-être a-t-il eu tort, comme on le lui a d'ailleurs déjà reproché, d'avoir voulu retracer l'histoire de l'ordre des Frères Prêcheurs au lieu de se borner à une histoire des « maîtres généraux », que le titre de son ouvrage nous promettait. D'ailleurs, le second volume est très sensiblement en progrès sur le premier; on y trouve les traces de recherches beaucoup plus étendues, et à la fin, en appendice, des documents inédits sur la démission épiscopale de Munio de Zamora, qui fut maître général de l'ordre de 1285 à 1291. Le P. Mortier n'explique pas pourquoi il publie ces documents d'après une copie exécutée au XVIIIe siècle par le P. André-Marc Burriel, S. J., et non pas d'après les originaux eux-mêmes, qui doivent encore exister aux archives épiscopales de Tolède.

C'est un spectacle auquel nous assistons constamment au moyen âge, que celui des efforts tentés par les réformateurs pour soumettre à une vie régulière les clercs attachés au service d'une église. Chrodegang de Metz et les législateurs des conciles d'Aix-la-Chapelle de

1. R. P. Mortier, *Histoire des maîtres généraux de l'ordre des Frères Prêcheurs*, t. II. Paris, Picard, 1905, gr. in-8°, 597 p.

805 et 816 imposèrent à tous les groupements de clercs le célibat et la vie claustrale en commun, mais ils ne réclamèrent point d'eux la désappropriation de leurs biens. Ce dernier pas fut franchi par les conciles de Reims de 1131 et de Latran de 1139, qui soumirent tous les collèges cléricaux de vie commune à la règle dite de Saint-Augustin. Ces chanoines *à règle* prirent le nom de chanoines réguliers. L'abbaye de Saint-Victor nous offre un curieux essai pour remplacer ces institutions de chanoines réguliers. Elle en parcourut toutes les évolutions, mais s'arrêta juste au point où d'autres créations analogues, comme la Congrégation de France ou la Congrégation italienne de Latran, se mirent en contradiction avec les principes fondamentaux de l'ordre canonique régulier. Ces dernières s'isolaient de la hiérarchie cléricale par l'exemption des juridictions épiscopales et par la suppression, au profit de supérieurs généraux, du lien de stabilité qui rattachait chacun de leurs membres uniquement à l'église pour laquelle ils avaient été ordonnés. Il est évident, en effet, que des clercs ainsi exempts et mobiles ne sont presque plus des « chanoines » réguliers. — Guillaume de Champeaux, le célèbre docteur, archidiacre de Paris, voulant quitter le siècle, conformément à l'esprit des réformateurs, entra dans le cloître de Saint-Victor, où il garda tous les liens qui l'attachaient au chapitre et au clergé de Paris. Il ne songea nullement à ramener la vie commune à Notre-Dame. L'évêque Étienne de Senlis paya cher la tentative qu'il fit en ce sens. Dans une très consciencieuse *Histoire de l'abbaye royale et de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Victor*, M. Fourier-Bonnard[1] a retracé les origines de l'abbaye et le rôle de Guillaume de Champeaux, les premières phases de son existence avec l'abbé Gilduin, les rapports de Saint-Victor et de l'église de Paris et l'assassinat du prieur Thomas, la discipline victorine, l'école de Saint-Victor, où étaient enseignés la théologie en même temps que les sciences physiques, la psychologie en même temps que la calligraphie et même le goût du mysticisme, et qui brilla d'un vif éclat avec Hugues, Richard, l'abbé Achard, le pamphlétaire Gautier, Pierre le Mangeur, les poètes Adam, Godefroid, Léonius. Puis il montre les Victorins réformateurs en Angleterre et jusqu'à Naples. Louis VII et la papauté les protègent. Des cardinaux entrent dans l'ordre; l'abbatiat d'Ernis, qui fut parrain de Philippe-Auguste, marque un apogée. Sous les abbatiats de Guérin et de Jean le Teutonique, l'abbaye est très prospère. Elle reçoit d'illustres hôtes, comme Arnoul de Lisieux, Maurice de Sully, l'évêque Geoffroy de Poissy, plus tard Guillaume

1. Paris, Savaète, s. d., in-8°, xxx-477 p.

d'Auvergne. Puis la décadence commence déjà sous Philippe le Bel. L'ordre compte encore Pierre Bersuire parmi ses membres. L'abbatiat d'Aubert de Mailly et la réforme de Benoît XII n'arrêtèrent pas le déclin, que hâtèrent même le grand schisme et la guerre de Cent ans. Ce n'est qu'avec l'abbé Jean Lamasse (1448-1458) que l'abbaye commença à se relever de ses ruines. L'auteur termine avec la réforme faite par Jean de Mauburne et les chanoines de Windesheim (vers 1500).

C'est le premier volume d'une monographie qui doit s'étendre jusqu'à la suppression de l'abbaye, et il est déjà de très fortes dimensions. C'est le danger des entreprises de ce genre. M. Fourier-Bonnard a voulu faire pour l'histoire des Victorins ce que Sackur avait fait pour les Clunisiens. Il n'a pas, semble-t-il, réussi aussi bien. La tâche, il faut le reconnaître à sa décharge, était plus ardue, à cause de l'extrême abondance des documents. Il a un peu trop suivi le plan des *Annales de Saint-Victor* de Jean de Thoulouse, énorme compilation du XVIIe siècle restée inédite et conservée dans sept volumes in-folio de la Bibliothèque nationale (mss. fr. 14368 à 14374). Il aurait peut-être été préférable de publier cette compilation en l'annotant pour y rectifier les erreurs ou bien d'en faire un usage très modéré. Faute d'avoir su y puiser avec discernement, M. Fourier-Bonnard a écrit un livre lourd et touffu, sans être complet, dont les divisions ne sont pas assez nettes. Il veut trop dire et il n'en dit pas suffisamment sur chaque point particulier, sans compter toutes les faces de la question qui lui échappent et surtout celle-ci, très curieuse au point de vue français, qu'on aperçoit seulement à présent : l'influence artistique de l'école parisienne de Saint-Victor. C'est le défaut de ces sujets trop vastes de nécessiter ou un développement parfois décourageant ou, alors, un résumé fait de main de maître. Toute demi-mesure est dangereuse.

L'abbaye de Notre-Dame de Grestain, au diocèse de Lisieux, fut un minuscule monastère bénédictin sans éclat et sans rayonnement. De ses abbés, qui n'ont pas tous suivi les règles en harmonie avec leur état, aucun ne s'est vu appelé à des destinées qui lui aient valu quelque renommée. Leur incurie d'abord, la guerre ensuite avaient appauvri la maison dès le XIVe siècle. On n'y songerait guère aujourd'hui, si elle n'avait compté parmi ses fondateurs des personnes qu'une alliance étroite unissait aux ducs normands Robert le Magnifique et Guillaume le Bâtard. C'est, en effet, Hélouin de Conteville, Arlette, sa femme, et Robert de Mortain, leur fils aîné, qui favorisèrent l'établissement des moines à Grestain. Or, Hélouin était le beau-père du futur conquérant de l'Angleterre, Arlette était sa mère

et Robert son frère utérin. Écrire l'histoire de ce monastère était une tâche singulièrement ingrate en même temps qu'ardue, car les archives et les manuscrits de l'abbaye, qui existaient encore au XVIIe siècle, puisque du Moustier les a utilisés, ont complètement disparu. Ce n'est donc qu'en cherchant un peu partout dans les dépôts publics, à Paris, Caen, Évreux, Rouen, Honfleur et jusqu'à Avranches et Arras, que M. Charles BRÉARD est parvenu à faire sortir de l'oubli ce coin ignoré de la Normandie[1]. Il a tiré un excellent parti de tous les textes connus, du fameux registre des visites pastorales d'Eudes Rigaud, des rouleaux des morts, etc., et il a publié un assez grand nombre d'actes divers comme pièces justificatives depuis la charte de Richard Cœur-de-Lion, du 14 novembre 1189, jusqu'aux comptes des revenus de la mense abbatiale, en 1790. La liste des abbés réguliers, puis commendataires (depuis 1481), est établie avec grand soin; les rapports avec l'abbaye de Jumièges, l'occupation anglaise, le séjour de Charles VII à Grestain, la situation, les possessions de l'abbaye, fiefs et églises, ses prieurés (Saint-Astier, Sainte-Scolasse, Saint-Nicol), enfin les rites et cérémonies particulières à Grestain, voilà autant de questions méritant l'attention qui sont mises à jour par cette monographie vraiment originale et très bien composée.

Le collège d'Amiens et le collège de Chinon viennent d'être tous deux l'objet d'études très complètes dues à MM. LENEL et TOURLET[2]. L'histoire de ces deux établissements, du second surtout, est loin de présenter un réel intérêt à l'époque médiévale. Ce n'est qu'à partir du XVIe siècle, de 1560 pour Amiens et de 1578 pour Chinon, que l'on trouve un véritable collège organisé dans ces villes, car de l'école capitulaire de Saint-Mexme à Chinon et de la Grande-École à Amiens nous ne savons presque rien, et les rares mentions qu'on a pu réunir à leur sujet sont insuffisantes à nous en former une idée même approximative. Les mêmes phases se succèdent dans le développement de ces deux collèges situés, cependant, en deux points si éloignés de la France. Ils sont d'abord des institutions séculières, et on assiste alors à la lutte entre le pouvoir civil (maire et échevins) et le pouvoir religieux, représenté par l'évêque, le chapitre et l'écolâtre, l'un voulant prendre la direction du collège, l'autre la garder exclusivement pour lui. Puis un ordre religieux parvient à s'emparer de

1. Charles Bréard, *l'Abbaye de Notre-Dame de Grestain, de l'ordre de saint Benoît, à l'ancien diocèse de Lisieux*. Rouen, Lestringant, 1904, in-8°, 435 p.

2. S. Lenel, *Histoire du collège d'Amiens (1219-1795)*. Amiens, 1904, in-8°, 298 p., grav. (extr. des *Mémoires de l'Académie d'Amiens*, année 1903); E.-H. Tourlet, *Histoire du collège de Chinon*. Paris, Champion, 1904, in-8°, 246 p., planches.

la direction du collège, à Chinon ce sont les Augustins, à Amiens les Jésuites, et cela dure jusque vers le milieu du XVIIIe siècle, moment où le collège, redevenu séculier, échappe définitivement à l'influence du clergé régulier, et alors de nouveau le pouvoir laïque peut recommencer à faire valoir ses droits, au sujet desquels il transige avec le clergé séculier. MM. Lenel et Tourlet ont écrit deux études très sérieuses et très documentées. Le second a publié à nouveau le texte de la fondation de l'école de Saint-Mexme et plusieurs documents curieux tirés des archives communales de Chinon, des Archives nationales et des archives départementales d'Indre-et-Loire. M. Lenel n'a pas jugé opportun de publier des pièces justificatives, mais il n'en a pas moins compulsé les archives départementales de la Somme et il remercie chaleureusement l'archiviste, M. Durand, du concours qu'il lui a prêté tant par la publication de ses *Inventaires des archives de la Somme* et des *Archives de la ville d'Amiens* que par l'aide personnelle qu'il lui a prodiguée pour le déchiffrement de certains textes. Le travail de recherches a été peut-être plus sérieusement conduit par M. Tourlet, mais, pour la mise en œuvre, nous préférons le livre de M. Lenel.

L'étude de D. Ursmer Berlière sur les *Évêques auxiliaires de Cambrai et de Tournai*[1] avait d'abord paru dans la *Revue bénédictine* en 1903 et 1904. L'auteur, ayant eu depuis l'occasion de dépouiller les archives Vaticanes, put, grâce aux renseignements précieux fournis par le P. Eubel dans sa *Hierarchia catholica medii aevi* et aux fiches de Garampi, retrouver un certain nombre de textes relatifs aux anciens évêques auxiliaires. Il a pu ainsi augmenter de beaucoup le cadre de son étude primitive. Dans le pays de Cambrai et de Tournai, la plupart des auxiliaires appartenaient à des ordres religieux, ceux de saint François, de saint Dominique et du Carmel. Leur situation en était d'autant plus facilement réglée vis-à-vis des chapitres cathédraux, notamment pour la question des revenus à leur assigner. D. Ursmer publie dans son texte un certain nombre de documents extraits des originaux de diverses archives. Le volume contient une longue liste de personnages depuis le XIIIe siècle jusqu'au XIXe, depuis Jean de Mytilène (1228-1235) pour Cambrai et Godefroid de Schwerin (1294) pour Tournai jusqu'à nos jours. Cela suppose, en ce qui concerne la période ancienne, des dépouillements très étendus, et, cependant, il est certain qu'on mettra encore à jour beaucoup d'autres pièces sur la matière; l'auteur ne se fait aucune illusion à ce sujet. Son ouvrage était déjà sous presse lorsqu'on lui signala les comptes de la massarderie d'Enghien, où l'on trouve la

1. Paris, Champion, 1905, in-8°, x-178 p.

trace du séjour du suffragant en 1502, 1503, 1506, 1507, 1518, 1543-1544, etc. Il est à supposer que les comptes communaux de plusieurs anciennes villes de la région renferment des indications de ce genre. L'auteur promet la publication d'un travail analogue pour les diocèses de Thérouanne et d'Utrecht; il promet aussi de compléter pour Liège l'excellent *Tableau des suffragants* d'Ernst. De telles entreprises sont appelées à rendre de précieux services à l'historien, en lui permettant d'identifier rapidement un grand nombre de prélats au sujet desquels les recherches seraient pour lui longues, difficiles, parfois impossibles. Il y aurait à présent à faire une étude sur la situation de ces évêques auxiliaires au point de vue du droit canonique, sur l'origine de cette institution, son développement et ses transformations, car les quelques notions exposées par D. Berlière dans son introduction sont d'une insuffisance notoire.

Les études franciscaines continuent à exercer un puissant attrait sur les érudits de tous les pays depuis l'impulsion que M. P. Sabatier leur a donnée par la publication de son très beau livre, dont on peut dire que l'apparition (en 1893) marque assurément une date dans le développement de nos connaissances en matière d'histoire religieuse. Dans deux fascicules (X et XI) des *Opuscules de critique historique*[1], M. Sabatier nous en fournit la preuve par l'examen des travaux de MM. Goetz, Lemmens et Bœhmer. Ce n'est pas ici le lieu de discuter les critiques que M. Sabatier fait avec une si haute compétence de ces divers ouvrages, au sujet des sources de l'histoire de saint François. Il suffit d'observer que, en somme, l'accord est à peu près unanime sur l'authenticité des principaux documents publiés jadis par Wadding, ainsi que sur celle du Cantique du Soleil. Il n'y a de doute possible que pour quelques pièces secondaires. Enfin, l'accord est presque fait aussi sur la date approximative de beaucoup de ces pièces. M. Sabatier essaie, en outre, de rendre un compte aussi exact que possible des remaniements subis par la partie du *Speculum vitae* concernant frère Élie, dont le désordre et l'incohérence ont si souvent déconcerté jusqu'à présent, et il publie trois nouveaux fragments inédits tirés : l'un (relatif à la fête des stigmates) du manuscrit de Liegnitz et les deux autres du manuscrit de la Faculté de théologie protestante, dont il avait déjà fourni antérieurement dans la même collection une description détaillée.

Ph. Lauer.

1. P. Sabatier, *Examen de quelques travaux récents sur les opuscules de saint François*. Paris, Fischbacher, 1904, in-8°, 48 p.; *Examen de la vie de frère Élie du « Speculum vitae », suivi de trois fragments inédits*. Ibid., in-8°, 56 p.

BOHÊME.

(1899-1904.)

I.

Plus d'un lustre s'est écoulé depuis mon dernier bulletin (LXXI, 342-362). Pendant les six années dont j'ai à parler, tant de matières se sont accumulées que je devrai me contenter de traiter les questions les plus importantes. Il m'est impossible d'épuiser la grande quantité de revues et autres publications périodiques. B. Bretholz a donné dans les *Mitteilungen des Instituts für oesterreichische Geschichtsforschung,* XXIV (1903), pour les années 1900-1901, un aperçu de la littérature périodique ayant trait à l'histoire de la Bohême, de la Moravie et de la Silésie autrichienne. Les *Jahresberichte der Geschichtswissenschaft,* publiés à Berlin, ne contiennent malheureusement pas, pour les années auxquelles se rapporte mon bulletin, les comptes-rendus consciencieux et détaillés de A. Horčička sur la littérature concernant la Bohême. La table des dix premières années du *Český Časopis Historický* (I-X, 1895-1904), intitulé *Rejstřik bibliografický*, etc. (Prague, 1905), peut rendre de grands services au point de vue bibliographique. Dans ce bulletin, je me référerai à plusieurs revues tchèques et allemandes, sans avoir, toutefois, la prétention d'être complet. J'insiste sur ce fait que je ne suis pas toujours entièrement d'accord avec le contenu des résumés que j'ai reproduits, mais le lecteur pourra y trouver des notions plus détaillées que celles que je suis à même de leur fournir dans un bulletin.

Je compléterai d'abord ce que j'ai dit de la littérature de l'année du jubilé, 1898. Comme je l'ai fait remarquer dans mon précédent bulletin, nous avons l'occasion de constater ici le caractère bilingue du pays. A l'Histoire des sciences et des arts pendant les années 1848-1898, que l'Académie tchèque a éditée pour fêter le cinquantenaire impérial, correspond un livre publié sur le même sujet en allemand par l'université allemande, mais qui n'a paru qu'en 1899[1].

Comme capitale d'un pays bilingue, Prague présente, en matière scolaire, une particularité que nous ne rencontrons guère ailleurs :

1. *Die deutsche Karl-Ferdinandsuniversität in Prag unter der Regierung S. M. des Kaisers Franz Joseph I.* Prague, J.-G. Calve, 1899.

elle possède quatre établissements d'enseignement supérieur, dont deux universités, l'une tchèque et l'autre allemande, et deux écoles polytechniques, également de langues différentes. L'introduction du volume publié à l'occasion du jubilé, dont il a été question plus haut, nous montre comment la vieille Université bilingue, utraquiste quant au langage (ce mot avait jadis en Bohême une signification différente), a été séparée en deux universités, l'une tchèque, l'autre allemande. Cette introduction a été rédigée dans des termes modérés et part d'un point de vue tout à fait objectif, ce qui est d'autant plus remarquable que la question des langues surexcite le plus les esprits en Autriche et particulièrement en Bohême. Nous apprenons que c'est seulement à partir de 1882 qu'on peut parler à Prague d'une université allemande et d'une université tchèque. Il n'est donc pas tout à fait exact d'intituler le volume du jubilé : *Histoire de l'université allemande sous le règne de François-Joseph Ier*, c'est-à-dire de 1848 à 1898; les faits relatés jusqu'en 1882 se rapportent, en réalité, à la vieille université utraquiste, dans laquelle se faisaient, outre les cours allemands, un nombre assez considérable de cours tchèques, mais où la langue allemande occupait, principalement lors des examens, une situation privilégiée. La loi de 1882 a réservé exclusivement à l'une des deux universités les cours en langue allemande, à l'autre les cours en langue tchèque, ce qui est certainement absurde au point de vue scientifique et ne peut s'expliquer que par la situation tout à fait particulière dans laquelle se trouve l'Autriche[1]. L'ouvrage du jubilé s'occupe ensuite de l'histoire des différentes facultés en ne considérant, à partir de 1882, que les facultés allemandes. Les différentes parties n'en ont pas toutes la même valeur. L'histoire de la faculté de philosophie est très superficielle, souvent elle ne cite que des noms et, de plus, d'une façon incomplète. L'histoire de la faculté de médecine est la plus satisfaisante de toutes; elle nous montre les progrès que cette faculté a fait faire à la science. — Un second volume, paru en 1900, des *Petites œuvres* de François Palacký, dont la publication a commencé en 1898, contient les petites études historiques que Palacký a faites à côté de son grand ouvrage, l'Histoire de la Bohême jusqu'en 1526, ou plutôt une partie de ces études, qui renferme toutefois les plus importantes d'entre elles; nous nous attendions à une édition complète, qui nous paraissait désirable[2].

1. Voyez la brochure que j'ai publiée en 1902 sous le titre *Der Hass der Völker und die österreichischen Universitäten.*

2. Fr. Palackého, *Spisy Drobné*, II. Un troisième volume renferme des études ayant trait à l'esthétique et à l'histoire de l'art.

V.-J. Nováček, qui a publié le second volume des *Petites œuvres*, s'occupe aussi de publier la correspondance de Palacký, dont le premier volume, paru en 1898, contient, comme je l'annonçais dans mon dernier bulletin, l'autobiographie de l'auteur jusqu'en 1823; c'est avec le second volume, publié en 1900, que commence la correspondance, qui s'y trouve reproduite de 1812 à 1826.

Nous recommandons, à ce propos, l'article très consciencieux et détaillé sur Fr. Palacký dans *la Grande encyclopédie;* ce recueil paraît depuis 1888, et nous aurons mainte occasion de le mentionner[1]. L'article a pour auteur Jos. Pekař, qui y a condensé les résultats de la littérature des sept dernières années, à laquelle il a pris, lui-même, une part importante, en leur donnant plus d'extension.

Jusqu'à présent, je n'ai mentionné que des publications inspirées par le jubilé de 1898, continuant ainsi mon dernier bulletin. Au début du nouveau bulletin, qui doit donner un aperçu des années 1899-1904, je parlerai d'abord des sciences dites auxiliaires, parmi lesquelles on est en droit de ranger la *Bibliographie.* Nous avons à signaler, dans cet ordre d'études, un ouvrage imposant par son volume, si considérable que, malgré l'admiration que j'éprouve pour la force de travail étonnante de son auteur, je ne puis m'empêcher de le considérer comme dangereux, surtout s'il est destiné à être continué dans les mêmes proportions. C'est la bibliographie de l'histoire de Bohême de Č. Zíbrt[2], dont E. Denis a fait un compte-rendu dans la *Revue historique,* ce qui m'autorise à être bref. Ce résumé est, comme tous ceux qui ont paru jusqu'à présent, plein de louanges, et j'ajoute de louanges méritées. Mais, à ce que dit E. Denis dans un second résumé, la préface du second volume du grand ouvrage de M. Zíbrt indique un peu de mauvaise humeur contre quelques critiques qui avaient pensé, au moment de la publication du premier volume, que l'auteur donnait au lecteur plus que celui-ci n'attendait; je me permettrai d'ajouter que la préface dont il est question était dirigée contre moi et d'insister sur ce fait que je vois, dans une bibliographie trop abondante, bien plus que des *superflua quae non nocent.* Du reste, E. Denis dit lui-même que M. Zíbrt part du principe qu'abondance de biens ne saurait nuire, ce qui n'est pas complètement exact. Les principales critiques adres-

1. *Slovník Naučný XIX* (1902). Cette encyclopédie est citée d'ordinaire sous le nom de son éditeur, J. Otto, pour la distinguer d'une encyclopédie plus ancienne dont Fr. Ladislas Rieger a été un des principaux fondateurs et qu'on désigne sous son nom ou celui de son éditeur (Kober).

2. *Bibliografie české historie*, I-II. Prague, 1900-1902 (Académie). A la fin de l'année 1904, a paru le 1er fascicule du troisième volume.

sées par M. Denis se trouvent déjà dans mes comptes-rendus. Je ne dis pas cela pour en revendiquer la priorité, mais pour prouver qu'E. Denis a pris ma défense en continuant à l'endroit cité plus haut : « Un peu de mauvaise humeur, qui s'explique d'autant moins qu'il n'est venu à l'esprit de personne de contester ses très rares mérites. »

Je citerai également le Dictionnaire de la langue tchèque ancienne, qui intéresse en première ligne les philologues, mais aussi les historiens. Cet ouvrage est le résultat de longs travaux par Jean Gebauer[1], qui est également l'auteur d'une grammaire historique de la langue tchèque.

J'arrive à des publications plus considérables de sources, et d'abord à celles dont je n'ai pu parler dans mes bulletins antérieurs. Depuis un certain nombre d'années, une mission bohême fait des recherches dans les archives du Vatican. Sa tâche consiste à passer en revue les registres pontificaux et à faire des copies ou des résumés de documents se rapportant à l'histoire de la Bohême. Les matériaux accumulés de cette manière devaient être déposés aux archives du royaume de Bohême et mis à la disposition de ceux qui font des recherches historiques. Plus tard, la Diète, après avoir voté un crédit pour couvrir les frais de l'entreprise, a décidé d'entreprendre une nouvelle publication des sources de l'histoire de la Bohême sous le titre *Monumenta Vaticana res gestas Bohemicas illustrantia.* Deux volumes parurent en 1903, le premier et la première moitié du cinquième; au moment où ce bulletin paraîtra, la seconde partie du cinquième volume aura sans doute été publiée. Le premier volume comprend le pontificat de Clément VI, le cinquième les deux premiers pontificats romains de l'époque du grand schisme[2]. L'expression *res gestae Bohemicae* est prise dans un sens large; il faut y englober la Moravie et, en outre, la Silésie, qui, dès le XIVe siècle, faisait partie de la couronne de Bohême. Les éditeurs des *Monumenta vaticana* sont même allés plus loin encore. Les souverains de la maison de Luxembourg avaient, à cette époque, une influence dépassant de

1. Jan Gebauer, *Slovník Staročeský*, I, A.-J. Prague, 1903. Les mots appartenant à l'ancienne langue tchèque sont souvent traduits également en allemand et en latin. Voyez le compte-rendu de M. Murko dans la *Deutsche Litteraturzeitung*, 1905, nos 51-52.

2. *Monumenta vaticana res gestas Bohemicas illustrantia*, tomus I. *Acta Clementis VI* (1342-1352). Opera Lad. Klicman; tomus V. *Acta Urbani VI et Bonifacii IX*, pars I (1378-1396). Opera Camilli Krofta. S. Steinherz a fait paraître dans les *Mitteilungen des Ver f. Gesch. der Deutschen in Böhmen*, XLII, un compte-rendu détaillé du premier volume. Le *Neues Archiv* XXIX contient une courte notice favorable de M. Tangl sur le cinquième volume.

beaucoup les frontières des pays bohêmes : le roi Jean, grâce à sa politique européenne (l'expression n'est pas exagérée; on n'a qu'à songer à son rôle dans l'histoire de la France), Charles et Wenceslas, l'un comme empereur, l'autre comme roi des Romains. C'est pourquoi on a compris, parmi les documents relatifs à la Bohême, les fragments des registres pontificaux où les princes dont il est question plus haut ne nous apparaissent que comme médiateurs, alors même que leurs actes n'ont pas trait à l'histoire de la Bohême. On peut considérer cela comme une interprétation trop étendue du programme de cette nouvelle publication, mais, sans aller jusqu'à y voir un défaut[1], surtout, comme presque toujours, les « Quasi Bohemica » ne sont pas reproduits textuellement, mais résumés. Peut-être pourrait-on dire qu'il y a embarras de richesses, si cette expression convenait.

Les recherches dans les archives du Vatican durent depuis assez longtemps pour que les premières illusions qu'on se faisait au sujet des registres aient pu se dissiper. On ne peut guère y trouver des sources abondantes de l'histoire de la haute politique. Aussi ne doit-on pas reprocher à l'expédition de Bohême de n'avoir pas réussi à dévoiler des mystères ou d'avoir été devancée par des publications antérieures. On sait, d'autre part, que les registres pontificaux sont une source abondante pour l'histoire des finances de la papauté et pour la statistique ecclésiastique. Cela est également vrai pour ce qui a trait à la Bohême. Toutefois, le champ d'étude de l'expédition bohême s'étend au delà des registres et même des archives pontificales. On fait des recherches à la bibliothèque du Vatican, dans d'autres archives et bibliothèques de Rome et d'autres villes de l'Italie. Une partie des documents réunis de la sorte a déjà été publiée[2]. Je ne trahirai pas de secret en annonçant déjà dans ce bulletin une seconde publication de plus grande importance, qui va prendre place à côté des *Monum. Vat.* Ce sont les sources de l'histoire de Bohême, en première ligne au XVIIe siècle, que renferment les archives de la Propagande. Cette édition de documents concernant l'histoire de la conversion de la Bohême au catholicisme dépassera ce qu'on en attendait plutôt qu'elle ne décevra l'espoir qu'on avait mis en elle. — La collection des *Fontes*

1. Ce que je dis là est dirigé contre le compte-rendu de S. Steinherz, que j'ai cité plus haut; mais j'avoue qu'on aurait pu se contenter d'une édition plus abrégée. Cf. la notice, mentionnée plus haut, de M. Tangl.

2. C'est ainsi que V. Novotný a publié dans les Archives historiques de l'Académie tchèque, d'après le manuscrit original de la bibliothèque du Vatican, une *Inquisitio domorum hospitalis S. Johannis Hierosolimitani per Pragensem archidioecim facta a. 1378.* — Rudolf Knott, *Ein mantuanischer Gesandtschaftsbericht aus Prag vom J. 1383.* (*Mitt. d. Ver. für d. Gesch. der Deutschen in Böhmen*, XXXVII.)

rerum Bohemicarum n'a pas été continuée depuis la publication, en 1895, de son cinquième volume. Nous pouvons espérer voir paraître sous peu une nouvelle édition de la Chronique de Prague, par Bartoš, source très importante de l'histoire de la réception du protestantisme en Bohême dans les premières années de la réforme du Luther, laquelle a amené une scission des utraquistes en deux camps, un parti conservateur et un parti radical, adoptant les nouvelles idées. Le texte tchèque original a été publié en 1851 par Erben, une traduction latine en 1859 par Höfler : *Des Bartholomaeus von s. Aegidius Chronik von Prag im Reformationszeitalter*. J.-V. Šimák, qui va faire paraître la nouvelle édition, a déjà publié deux travaux préparatoires, une biographie de l'auteur et une analyse détaillée de son ouvrage[1].

Depuis longtemps, un *Codex diplomaticus Bohemiae* figurait sur le programme des travaux historiques. L'existence d'un *Codex Moraviae* et des *Regesta Bohemiae et Moraviae*, publiés par Erben-Emler, peut expliquer que nous ayons reçu, tout récemment seulement, le commencement de cet ouvrage. Un « codex Moraviae » est aussi un « codex Bohemiae » et des regestes suffisent, à beaucoup de points de vue, à l'historien. Mais les défectuosités du « codex Moraviae » sont connues, — j'aurai du reste l'occasion d'y revenir avant peu, — et de simples analyses ne permettent pas à l'historien de résoudre toutes les questions qui se présentent à lui. Mais je ne veux pas raconter ici la longue histoire du nouveau « codex », dont le premier fascicule a paru avant la fin de l'année 1904[2]. Gustav Friedrich, qui dirige cette publication, l'a déjà fait en 1899 dans un article (*Č. Č. H.*, VI) qui nous indique en même temps les principes d'après lesquels cet ouvrage doit être entrepris. Ce sont, en général, les idées dont se sont inspirés les éditeurs des *Diplomata* dans les *Monumenta Germ. hist.* Après avoir été l'élève de Jos. Emler, Gustav Friedrich lui a succédé dans la chaire de paléographie et de diplomatique à l'université tchèque de Prague; plus tard, il fit des études à l' « Institut für œsterreich. Geschichtsforschung », qui vient de fêter le cinquantième anniversaire de sa fondation et dont Emler a été un des premiers élèves. Dès 1896, Gustav Friedrich a débuté, de la façon la plus heu-

1. *Bartoš pisař*, dans la revue historique publiée sous ma direction et celle de J. Pekař, *Český Časopis Historický*, VII. (Je désignerai cette revue dorénavant sous les initiales *Č. Č. H.*) — Le second mémoire a paru dans le bulletin (*Věstník*) de l'Académie tchèque, 1903.

2. *Codex diplomaticus et epistolaris regni Bohemiae*. Sumptibus comitiorum regni Bohemiae edidit *Gustavus Friedrich*. Tomi primi fasciculus primus. Prague, 1904. Cf. *Jaromir Čelakovský*, dans le *Čas. Mus. Č.*, 1905.

reuse, par un travail sérieux sur la chancellerie des margraves de Moravie[1], dans l'étude de la diplomatique; c'est à lui qu'incombe, à l'heure actuelle, la tâche importante de la publication du *C. D. B.*

Le premier fascicule comprend 156 numéros et s'étend jusqu'à l'année 1148. Les règles d'après lesquelles Friedrich a conçu son édition le rattachent à l'école de Sickel, mais d'autres traditions se font sentir. Le nouveau recueil est, comme les *Regesta* d'Erben-Emler, un *Codex diplomaticus et epistolaris* et ne se borne pas à publier les actes ayant trait aux princes bohêmes. Il se passera même quelque temps avant que nous rencontrions dans le *C. D. B.* des documents rédigés au nom de ces princes. En 1901, G. Friedrich a fait paraitre un travail préparatoire sur une charte princière qui a été l'objet d'études historiques nombreuses. C'est la charte de fondation de l'église collégiale de Litoměřice (Leitmeritz)[2].

Un collaborateur de G. Friedrich au *C. D. B.*, Jean-B. Novák, s'est chargé d'éditer les formulaires. A ce propos, il s'agit de savoir si nous nous trouvons en présence de vraies lettres ou de simples formulaires, de « dictamina »; J.-B. Novák s'est occupé de cette matière depuis un certain temps. Il a examiné d'abord la question de l'identité du protonotaire royal Henricus Italicus et d'un autre Italien, Henricus ab Isernia. Si oui, les documents formant le *Codex Primislai Ottocari* sont authentiques, c'est-à-dire qu'on s'est servi, pour composer le formulaire, de lettres provenant de la chancellerie royale; si, au contraire, Henricus ab Isernia ne se confond pas avec Henricus Italicus, ces documents sont des modèles de lettres composés par lui, qui donnent, peut-être, une image de l'époque à laquelle ils ont été rédigés, mais qui ont une tout autre valeur en ce qui concerne l'histoire du grand roi. Dans la littérature de ces dernières années, l'identité des deux Italiens semblait prouvée, mais J. Novák a mon-

1. *O Kanceláři a listinách markrabí Moravských* (dans le *Věstník* de la Société des sciences, 1896). — En 1898, G. Fredrich a publié un manuel de paléographie latine (en tchèque).

2. G. Friedrich, *O zakládací listině Kapituly Litoměřické* (Mémoires de l'Académie tchèque, classe I, 1901). Voyez le compte-rendu de Camille Krofta (*Č. Č. H.*, VIII). — La question est très compliquée; je n'en indiquerai que le point principal. Des trois textes (A, B, C), l'un (A) est la charte de fondation authentique de l'église collégiale érigée en 1058; cela résulte de l'examen de G. Friedrich. Un autre résultat de ses recherches, concernant l'histoire de la charte princière en Bohême, est qu'au milieu du XIe siècle celle-ci occupait le degré de développement de la charte privée dans les pays allemands voisins. — Ce travail n'est pas resté sans réplique. Voyez l'article de L.-Ad. Krejčík (*Č. Č. H.*, VIII). G. Friedrich a défendu avec succès, à mon avis, sa thèse dans un article de la même revue.

tré avec certitude que ce sont deux personnages différents[1]; il a tiré plus tard les conséquences résultant de cet état de choses dans une étude spéciale qui contient une analyse approfondie du manuscrit en question[2]. La situation est bien différente quant au formulaire de l'évêque Tobie de Prague (1279-1296), qui est, sans aucun doute, composé d'actes rédigés à la chancellerie royale ou provenant d'elle. Jusqu'à présent, ce formulaire était fractionné dans différents manuscrits. J. Novák en a donné la première édition complète, la seule aussi dont on puisse se servir[3]. Il a démontré qu'un formulaire un peu plus récent, celui de l'évêque Jean de Dražic (1301-1343), a été presque entièrement calqué sur celui de Tobie, de telle façon qu'on a remplacé partout le nom de Tobie par celui de Jean. Il faut donc restituer à l'évêque Tobie les actes qui, dans les éditions antérieures, avaient été attribués, en tant que provenant du formulaire plus récent, à l'évêque Jean.

A côté du *Codex diplomaticus Bohemiae*, a commencé à la fin de l'année 1904 une seconde grande publication de G. Friedrich, laquelle se confondra, en partie, avec le *Codex*. Ce sont les *Monumenta palaeographica Bohemiae et Moraviae*, fac-similé d'une perfection technique parfaite, imitant parfois, d'une façon frappante, la réalité. Le premier fascicule contient huit planches; dans la première, est reproduite une charte de l'évêque d'Olmütz, Henricus Zdík (XIIe siècle); le premier spécimen de livre manuscrit qui nous est fourni est emprunté à un manuscrit du XIIe siècle, qui appartient à l'église d'Olmütz. En dehors des planches, il y a un texte explicatif qui, outre d'autres indications, contient une transcription des documents reproduits, dans laquelle les abréviations des originaux sont indiquées typographiquement[4].

1. *Henricus Italicus und Henricus ab Isernia* (Mitt. des Instituts für oesterr. Geschichtsforschung, XX).

2. Tak zvaný, *Codex epistolaris Primislai Ottocari II* (*Č. Č. H.*, IX). L'étude de cette question est continuée dans le compte-rendu détaillé consacré par J. Novák, dans *Č. Č. H.*, au livre d'O. Redlich sur Rodolphe de Habsbourg. Je prends la liberté d'attirer l'attention du lecteur sur les remarques que j'ai faites au sujet de plusieurs parties du codex dans mon article intitulé : *Zu Brunos von Olmütz Bericht an den Papst 1273* (Mitt. des Inst., XXIII). Voyez O. Redlich, *Rudolf von Habsburg*, p. 748. L'auteur soutient une opinion mixte d'après laquelle on aurait fait usage, pour la composition du codex, en partie de documents authentiques provenant de la chancellerie.

3. *Formulář biskupa Tobiáše (1279-1296)*, dans les Archives de l'Académie tchèque, fasc. 22 (1903).

4. *Památky umění písařského v Čechách a na Moravě. Monumenta Palaeographica Bohemiae et Moraviae.* Vydává G. Friedrich. Prague, 1904, Académie. Les belles reproductions ont été exécutées par la société graphique « Union » à

Le *Codex diplomaticus Moraviae* a commencé à paraître en 1836, sous la direction d'Antoine Boček, qui a publié les cinq premiers volumes. C'est là son mérite. Mais Boček a rempli ses volumes de faux; c'est là sa faute; faute commise d'ailleurs avec tant d'adresse qu'il réussit à tromper pendant longtemps les historiens, y compris Palacký[1]. La fraude n'a été découverte que plus de vingt ans après la mort de Boček, survenue en 1847. Le plus grand mérite en revient à Brandl. Cependant, même aujourd'hui, la tâche ne peut être considérée comme entièrement terminée; les volumes publiés par Boček restent un terrain incertain, sur lequel nous ne pouvons avancer sans danger[2]. Les volumes VII à XII, dont le premier fut publié en 1868 et le dernier en 1891, ont paru sous la direction de Vincent Brandl, auquel a succédé B. Bretholz; dans mon dernier bulletin, j'ai parlé du tome XIII publié en 1897 par ses soins (1400-1407). Depuis, deux nouveaux volumes ont été ajoutés, le t. XIV, qui continue le *Codex* jusqu'en 1411, et le t. XV, qui contient des suppléments aux volumes précédemment parus, empruntés aux années 1207-1408[3]. Tandis que le t. XIII a reçu un accueil assez favorable[4], le t. XV, qui constitue relativement la fin du *C. D. M.*, a soulevé une vive polémique; on y a signalé de nombreux défauts; on a montré qu'il aurait dû, non seulement fournir des suppléments aux premiers, mais aussi en éliminer, et qu'il eût fallu corriger les fautes, qui sont nombreuses, même dans la partie publiée par Brandl[5]. Ne pouvant entrer dans le détail, je me contenterai de relever certains points. Nous avions le droit de penser qu'on nous donnerait

Prague. Un fascicule in-8° reproduit le texte des documents et contient, en outre, des explications en tchèque.

1. Les relations de Palacký et de Boček sont devenues, à la longue, très tendues, sans que les falsifications citées plus haut aient causé cette situation, comme il ressort des lettres adressées de 1832 à 1838 par Palacký à Boček, qui ont été publiées par *Bohumil Navrátil* (Časopis Matice Moravské, 1901).

2. En ce qui concerne les ouvrages relatifs à la question, voyez la bibliographie de Zíbrt, II, 213; voyez également mon dernier bulletin, p. 359, et un article de G. Friedrich (*Č. Č. H.*, VII).

3. *Codex diplomaticus et epistolaris Moraviae.* Urkundensammlung zur Geschichte Maehrens. Im Auftrage des mährischen Landesausschusses herausgeg. v. Bretholz, Landesarchivar, XIV, B., 1408-1411; XV, Nachtræge, 1207-1408. Brünn, 1903.

4. Voyez le compte-rendu favorable, en général, mais avec certaines réserves, que V. Novotný a donné de ce volume dans *Č. Č. H.*, V.

5. K. Lechner a publié un grand nombre de corrections aux premiers volumes du *C. D. M.* dans la *Zeitschrift des deutschen Vereins für Gesch. Mährens* (1898-1901), de même Fr. Snopek dans la revue *Hlídka*, 1899; ce sont là, en partie, des corrections apportées aux corrections de Lechner.

une liste des faux telle qu'on serait fixé désormais sur les documents authentiques. Dans le dernier volume du *C. D. M.*, on n'aurait pas dû éviter cette tâche, qui incombera, maintenant, au *Codex dipl. Bohemiae*. Il y a lieu, en outre, de se demander si, à l'avenir, les volumes subséquents devront contenir tous les documents concernant l'histoire de la Moravie, ce qui était le plan primitif, abandonné plus tard, ou seulement une partie de ces documents et dans quel ordre. Cette question a de l'importance pour le nouveau *Codex diplomaticus Bohemiae* également. Car celui-ci débute aussi avec un programme très vaste, et il faudrait savoir à partir de quel moment il lui faudra changer de plan[1].

Il serait très injuste de mettre les derniers volumes du *C. D. M.* sur la même ligne qu'une autre publication récente de sources qui doit être considérée, sous tous les rapports, comme un échec complet. Les actes des couvents bohêmes supprimés par Joseph II se trouvent actuellement, non pas tous, mais pour la plupart dans la bibliothèque de l'Université de Prague. Si quelqu'un avait l'intention de publier ces documents, soit in extenso soit en les résumant, il faudrait avant tout se demander si celui qui l'entreprendrait n'y devrait pas comprendre des documents conservés dans d'autres endroits, dans l'espèce à Vienne. En outre, nous ne comprenons pas pourquoi on éditerait de préférence les archives des couvents supprimés sous Joseph II et non celles des couvents disparus auparavant (par exemple pendant les guerres des Hussites). Un grand *Monasticum Bohemiae* serait chose très précieuse. Dans ses *Urkundenregesten*, Ant. Schubert[2] s'est borné à réunir les matériaux existant à la bibliothèque de Prague ou plutôt une partie

1. Le compte-rendu des deux derniers volumes du *C. D. M.*, que V. Prasek a fait dans *Časopis Matice Moravské*, 1904, p. 73-133, s'est transformé en une étude dans laquelle l'auteur parle aussi bien comme philologue que comme historien, car il est l'un et l'autre. Bientôt après parut, dans *Č. Č. H.*, X, un compte-rendu plus bref de Cam. Krofta, qui n'est pas non plus favorable, quoiqu'il prenne la défense du *Codex* et de l'éditeur des derniers volumes contre certains reproches du résumé cité plus haut. La réponse de B. Bretholz (*Čas. Mat. Mor.*, p. 275-280) a suscité, de la part de V. Prasek, une réplique (p. 280-285). M. Prasek a publié, en outre, dans la même revue (année 1904) un mémoire assez long sur des noms de villes dont la fin n'a pas encore paru cette année.

2. *Urkunden-Regesten aus den ehemaligen Archiven der von K. Joseph II aufgehobenen Klöster Böhmens*, von Ant. Schubert. Mit Unterstützung der Gesellschaft zur Förderung deutscher Wissenschaft, Kunst und Literatur in Böhmen. Innsbruck, 1901. — Deux critiques très étendues, qui sont de véritables condamnations, ont été publiées par F. Tadra, l'une dans la revue *Časopis Musea* (1901), l'autre dans les *Mitteilungen des Instituts für oesterr. Geschfor-*

de ces matériaux. Malgré la modicité de son programme, l'auteur n'est même pas parvenu à l'exécuter entièrement. La critique est d'accord pour le dire.

Il est certainement intéressant de posséder le cartulaire complet d'un couvent déterminé. Parmi les couvents les plus importants qui ont cessé d'exister, figure le couvent des Cisterciens, situé dans les environs de Prague, qui est appelé en latin Aula Regia, en allemand Königsaal, en tchèque Zbraslav. Le cartulaire de ce couvent est très riche, grâce au zèle avec lequel Ferd. Tadra, qui s'est chargé de le publier, en a collectionné les différentes parties; il n'y a pas moins de 624 numéros publiés en partie intégralement, en partie en résumés (1292-1783)[1]. Le plus grand des couvents existant encore aujourd'hui à Prague est celui de Strahov, appartenant à l'ordre de Prémontré, admirablement situé sur la hauteur, au-dessus de la ville et fréquemment visité aussi par des étrangers à cause de sa bibliothèque et de sa galerie de tableaux. Fondé en 1140, ce cloître est resté, par la suite, en relation avec la maison-mère allemande de Steinfeld, comme, du reste, d'autres couvents du même ordre, qui furent, bientôt après, fondés en Bohême. De 1153-1170, Andreas fut prieur de Steinfeld. Sa correspondance avec les couvents de Bohême (soixante-treize lettres en tout) est dans un ms. qui se trouve aujourd'hui à Mayence. Dans les dernières années, elle a été publiée deux fois[2]. Un autre couvent célèbre de la capitale de la Bohême est appelé ou Emaus ou le couvent des Slaves (Slavenkloster). Fondé par Charles IV, ce couvent fut peuplé de moines venant de Dalmatie, auxquels on octroya la permission de faire leur culte en langue slavonne; d'où le second nom du cloître. Dans ce couvent fut rédigée la seconde partie du codex bien connu en France sous le nom de « Texte du sacre », dont L. Leger a fait paraître, en 1899, une édition facsimile précédée d'une introduction qui nous renseigne sur le sort de

schung, XXIII. Voyez aussi G. Friedrich (*Č. Č. H.*, VIII); Starzer (*Hist. Jarbuch*, 1902). Seul, le compte-rendu de W. Lippert (*Mitt. aus der Hist. Literatur*, 1904) est plus favorable, mais uniquement dans sa première moitié, car la seconde contient une longue liste d'errata.

1. *Listy kláštera Zbraslavského* (Archives historiques de l'Académie, fasc. 23, 1904).

2. En premier lieu, en 1896, par F. Roth, dans la *Zeitschrift des Aachner Geschichtsvereins*, XVIII, puis en 1900, dans les Mémoires (Rozpravy) de l'Académie, par Alphonse Žák. Cette dernière édition est une reproduction de la première, dans laquelle le texte est corrigé. Sa valeur consiste en une introduction et des notes abondantes. De nouvelles corrections sont apportées au texte dans le compte-rendu de Gustave Friedrich (*Č. Č. H.*, VII). Voyez aussi Is. Zahradnik (*Časopis Kat. Duchovenstva*, 1900).

ce manuscrit[1]. Ce couvent eût mérité qu'on publiât son cartulaire tout entier. Ce n'est pas là ce que nous trouvons dans le *Registrum Slavorum*, paru en 1904. Le manuscrit désigné sous ce titre aurait pu atteindre les proportions d'un cartulaire, si les éditeurs l'avaient complété à l'aide des documents qui se trouvent ailleurs[2].

La liste des cartulaires des villes de Bohême s'est accrue d'un volume, celui de Budweis (Budějovice)[3], la ville la plus importante de la partie méridionale du pays. La ville d'Eger (Cheb) est représentée, dans la littérature dont ce bulletin fait mention, par une publication de Karl Siegl : *Das Achtbuch des Egerers Schöffengerichtes, 1310-1390* (Prague, 1901), reproduite dans les *Mitt. des V. G. D. B.*, XXXIX. B. Bretholz en a fait un compte-rendu élogieux (*M. J. Ö. G.*, XXIII). Cette ville, qui a joué dans l'histoire de la Bohême un rôle particulier, possède des archives riches et bien organisées, d'un accès beaucoup plus facile depuis que son directeur, K. Siegl, a publié en 1900 son *Kataloge des Egerer Stadtarchivs.*

La famille noble la plus considérable, non seulement de la Bohême méridionale, mais de tout le pays, était celle des seigneurs de Rosenberg. L'histoire de cette famille, ainsi que celle des couvents fondés par eux, de leurs villes et de leurs domaines, a fait naître toute une littérature[4]. Les premières études historiques furent publiées sur ce sujet à l'époque où florissait la famille de Rosenberg. Son historiographe le plus important, dans le passé, fut Březan, qui mourut en 1618[5]. En 1899, M. Klimesch a publié, d'une façon remarquable,

1. *L'Évangéliaire slavon de Reims, dit Texte du sacre.* Paris-Prague, 1900.

2. *Das vollständige Registrum Slavorum*, publié par M. Hemling et Ad. Horcicka. Prague, 1904. Le compte-rendu de F. Tadra (*Č. Č. M.*, 1905) signale plusieurs défauts de cette édition.

3. *Urkundenbuch der Stadt Budweis in Böhmen*, bearbeitet von Karl Köpl, vol. I. Prague, 1901. Publié dans la collection des *Städte- u. Urkundenbücher*, éditée par le « Verein für Geschichte der Deutschen in Böhmen ». Ce livre comprend, en dehors des chartes, d'autres sources de l'histoire de la ville. Compte-rendu : *Čas. Musea*, 1901 (Jaromír Čelakovský), et *Mitt. des V. G. D. B.*, X, 4 (A. Horčička).

4. Val. Schmidt, *Beiträge zur Agrar- u. Colonisationsgeschichte Südböhmens* (Mitt. des Vereins f. Gesch. der Deutschen in Böhmen, XXXIV-XXXVIII). Du même : *Das Urbar der Herrsch. Rosenberg von 1598*, ib. XXXV. *Das Rosenberger Dominium 1457-1460*, ib. XXXVII. *Die Zünfte auf dem Gebiete der Herren v. Rosenberg*, ib. XLII.

5. I.-M. Klimesch, *Die Herren v. Rosenberg in der Geschichtsschreibung*, ib. XXXVI.

une chronique des seigneurs de Rosenberg[1], qui ne doit, toutefois, pas être attribuée à Norbert Heermann († 1699), comme il le suppose, mais à Březan, comme l'a démontré Fr. Mareš, qui est, sans aucun doute, le mieux au courant de cette littérature[2]. Heermann n'a même pas traduit le texte tchèque original, que nous ne possédons plus. — Le couvent de Clarisses de Krumau (Krumlov), un de ceux qu'ont fondés les seigneurs de Rosenberg, est l'objet d'une publication dont l'auteur est encore M. Klimesch. On est étonné du nombre considérable de documents réunis dans ce travail, mais l'étendue de cette publication ne répond ni à son fond ni à la nouveauté des renseignements fournis. Cependant, l'édition est faite avec soin[3].

Je parlerai maintenant des publications de sources, dont j'ai rendu compte dans mes bulletins antérieurs. Le recueil des actes de fondations en faveur des étudiants dans le royaume de Bohême[4] a été augmenté, en 1899, d'un volume, le sixième. J'ai mentionné, dans mon dernier bulletin, l'importance des documents publiés dans cette collection au point de vue des sources de l'histoire de la contre-réforme. Th. Kalina (*Č. Č. H.*, VII) a développé cette thèse dans un article récent. Pendant la période que comprend ce bulletin, cinq volumes de l'*Archiv Český*, les tomes XVII-XXI, ont paru[5]. Le tome XVII, publié par Fr. Dvorský, est, comme le précédent, consacré entièrement à Guillaume de Pernstein; le t. XIV est publié par Jaromir Čelakovský et traite un sujet unique : les registres des hautes cours du pays dans la première moitié du XVIe siècle. Le contenu des deux autres volumes est trop varié pour que je puisse en faire une mention détaillée. J'attire l'attention du lecteur sur le registre de la chancellerie royale de 1498 à 1502 publié par Jos. Teige dans le tome XVIII et sur la correspondance de Jean, Guillaume et Albert (Vojtěch), fils de Guillaume de Pernstein, pendant les années 1491 et 1548, qui a paru dans le tome XX. Les « Archives tchèques » fondées par Palacký étaient destinées primitivement à la publication de sources exclusivement tchèques, en particulier d'actes et de correspondances de la période antérieure à l'année 1526. Dans la nou-

1. I.-M. Klimesch, *Norbert Heermanns Rosenbergsche Chronik*, Prague, 1897.

2. Fr. Mareš, *Norbert Heermann a Vacl. Březan* (*Čas. Mus. Č.*, 1899).

3. I.-M. Klimesch, *Urkunden- u. Regestenbuch des ehemaligen Klarissinen Klosters zu Krummau.* Prague, 1904. Voyez le compte-rendu de Jos. Šusta (*Č. Č. H.*, XI).

4. *Studijní nadání* (Studien-Stiftungen). Les autres volumes de la collection ne présentent pas le même intérêt pour l'historien.

5. Dans mon dernier bulletin, les volumes mentionnés sous cette rubrique ont été indiqués par erreur sous les numéros XIV et XV au lieu de XV et XVI.

velle série, publiée sous la direction de Jos. Kalousek, ce programme a été étendu de telle façon que la correspondance de Charles de Žerotin doit être incorporée à cette collection, formant ainsi un État dans l'État. Le premier, et sans doute le plus important volume de cette correspondance, qui porte le numéro XXVII de la collection, a été édité en 1904 par les soins de Fr. Dvorský et des fonctionnaires des archives du royaume de Bohême[1]. Durant les dernières années de la période comprise dans ce volume (1591-1610), Charles de Žerotin a joué un rôle important, non seulement dans l'histoire de la Moravie, sa patrie, mais de tous les pays gouvernés par la maison de Habsbourg, comme un des chefs de la coalition catholico-protestante qui s'était formée contre l'empereur Rodolphe II avec son frère Matthias. Charles de Žerotin appartient, par ses écrits, à l'histoire littéraire. La partie de ses œuvres qui est écrite en tchèque et sa correspondance tchèque des années 1591-1612 ont été éditées, il y a un certain nombre d'années, par V. Brandl; une partie des lettres écrites dans d'autres langues a paru, en 1879, comme supplément à l'œuvre de P. de Chlumecký, publiée en 1862 sous le titre *Karl von Zierotin und seine Zeit*. Le nouveau volume renvoie, en de courts résumés, aux documents tchèques antérieurement publiés, mais il contient, en outre, de meilleures reproductions des documents écrits dans d'autres langues qui étaient déjà connus et beaucoup de renseignements inédits[2]. Le contenu de cette correspondance des années 1591-1610 est, vu la situation qu'occupait alors Žerotin, très abondant et très varié. Celui-ci était protestant, membre de l'union des frères moraves et, en cette qualité, il avait avec tout le monde protestant des rapports s'étendant jusqu'en Suisse et en France. A Genève, son correspondant était Théodore de Bèze; à Bâle, Jean-Jacques Grynaeus. Žerotin est allé en France en personne, soi-disant pour y apprendre le métier des armes. Ce qui l'y attirait, en réalité, c'était le désir de combattre pour le protestantisme. C'est ainsi qu'il se rendit sous les murs de Rouen dans le camp d'Henri IV. Les pièces relatives à cet épisode ont augmenté considérablement en nombre dans la collection, mais les lettres inédites jusqu'ici n'ont pas grand intérêt; la plupart du temps, elles ne font que répéter des faits connus[3].

1. Archiv Český, XXVII, *Dopisy Karla z Žerotina, 1591-1610*. Prague, 1904.

2. Une série de documents importants datant des années 1610-1612 a été publiée par H. Schulz dans la troisième année de la « Zeitschrift für Gesch. Mährens und Schlesiens » (*Neue Briefe Karls v. Zerotin an Hartwich v. Stitten, 1610-1612*).

3. Cf. L. Leger, *Quelques documents tchèques relatifs à Henri IV* (*Nouvelles études slaves*, p. 247-273).

Dans tous mes bulletins, publiés dès le début par la *Revue historique*, j'ai eu l'occasion de parler de V.-V. Tomek. Aujourd'hui, je puis annoncer un nouveau volume de son histoire de Prague (*Dějepis města Prahy*, t. XII), qui a paru en 1901 et qui comprend la période de 1547-1608. Mentionnons en même temps la publication du premier volume d'un nouvel ouvrage que Tomek fait paraître à côté de son ouvrage principal. Depuis longtemps, ses intimes savaient qu'il écrivait, pendant ses heures de loisir, pour se délasser, son autobiographie. Presque tout ce qu'il nous a raconté de ses relations avec Palacký dans le volume consacré à la mémoire de ce dernier en 1898 (*Památník*), auquel il a collaboré, il l'a emprunté à ce livre. La première partie de cette autobiographie est, à l'heure qu'il est, entièrement entre nos mains; elle comprend les années 1818-1860[1]. C'est en 1868, à cinquante ans, que Tomek a décidé d'écrire sa biographie, et, depuis, il y a ajouté chaque année un supplément. Ses sources furent des notes prises au jour le jour pendant sa jeunesse, sa correspondance et sa mémoire, qui est, — il en fournit la preuve, — très fidèle et très complexe. Les Mémoires de sa vie (c'est ainsi qu'il a intitulé son livre) sont très variés; elles tiennent de l'histoire et de la chronique. Les petits événements de tous les jours, les visites aux amis, les noms des visiteurs et des invités, les promenades aux environs de Prague et les excursions dans tout le pays, tout est indiqué consciencieusement presque toujours avec la date. Nous voyons ici, comme ailleurs, que chaque autobiographie qui contient un récit de la jeunesse prend une tournure poétique, non pas que Tomek ait laissé libre cours à son imagination ni qu'il ait fabriqué de toutes pièces le récit des premières années de sa vie. La poésie vit dans les choses mêmes, dans la maison paternelle, l'amour de la mère, les jeux d'enfant, la première journée passée à l'école; nous accompagnons le jeune étudiant dans son premier voyage à la capitale du pays, où il se fait inscrire à l'Université dans l'intention de devenir historien. Comment il y réussit et quelle fut l'influence de ses relations avec Palacký, nous l'apprenons ici pour la seconde fois, avec plus de détails. Plus tard, le comte Léon Thun, le grand organisateur des universités autrichiennes modernes, l'a gagné au professorat universitaire. Les mémoires de Tomek rentrent dans la catégorie des ouvrages d'histoire là où ils font le récit des événements de 1848, et, plus tard, de la part plus active qu'a prise Tomek, à la fin des dix dernières années dont parle le premier volume, aux événements politiques.

Les œuvres de Sigismond Winter, que j'ai mentionnées dans mes

1. *Paměti z mého života*, I. Prague, 1904.

deux derniers bulletins, ne dépassent pas un cercle d'idées strictement limité. L'auteur s'occupe des questions multiples qui se rattachent à la vie urbaine, spécialement au XVIe siècle, mais de telle sorte qu'il remonte d'ordinaire au XVe, parfois même plus haut, ou qu'il comprend dans ses explications le siècle suivant, le XVIIe. L'école fait partie de la vie d'une ville; dans la capitale, c'est surtout l'université. Le premier ouvrage qu'il a consacré à l'Université de Prague et que mon dernier bulletin a mentionné a été suivi, en 1899, d'un second, formant, en réalité, une seconde partie du premier[1] et que l'auteur a désigné sous le titre de « Tableau de la vie universitaire ». Un troisième ouvrage a pour objet l'école « particulière[2] », qui correspond à peu près à nos établissements d'enseignement secondaire. C'est de tous les travaux consacrés par S. Winter à l'histoire de l'enseignement celui que nous croyons pouvoir considérer comme le mieux réussi et comme nous fournissant le plus de renseignements ignorés jusqu'à présent. Le prochain ouvrage que nous attendons de l'infatigable auteur aura, sans doute, pour objet l'étude des arts et métiers dans la vie urbaine; les articles qu'il a déjà fait paraître sur ce sujet, par exemple sur les premières corporations d'artisans en Bohême (*Čas. Mus. Č.*, 1904), constituent une indication dans ce sens. — Le grand ouvrage illustré d'Aug. Sedláček sur les châteaux forts et les villes fortifiées, existant encore ou détruites, de la Bohême, qui raconte leur histoire à l'appui de documents imprimés et manuscrits très abondants, est parvenu déjà à son treizième volume[3]. L'histoire des châteaux de Bohême est, en même temps, celle de la noblesse du pays[4].

L'histoire de la Bohême, depuis la fin de la guerre de Trente ans, que j'ai citée souvent dans mes bulletins (en dernier lieu, voy. *Rev.*

1. *O životě na vysokých školách. Kulturní obraz XV a XVI století.* Prague, 1899 (compte-rendu : *Č. Č. H.*, VII. Tom. Kalina).

2. *Život a učení na partikulárních školách v XV a XVI století.* Prague, 1901.

3. *Hrady, zàmky a tvrze království Českèho.*

4. Le livre d'Auguste de Doerr, *Der Adel des böhmischen Kronlandes* (Prague, 1900), donne une analyse des lettres de noblesse conférées de 1527-1611. — En 1899, a paru, dans la grande publication *Siebmachers Wappenbuch* (Nüremberg) : H. de Kadich et G. Blažek, *Der Mährische Adel;* la partie de cet ouvrage qui est consacrée à la noblesse de Bohême a déjà été traitée en 1886 par le comte Crivelli. La meilleure étude sur la science héraldique en Bohême, incomplète à l'heure actuelle, est l'œuvre de deux auteurs différents. Commencée par M. Kolář (déc. 1898) elle doit être terminée par Aug. Sedláček; le premier vol. a paru en 1902 (Martina Koláře, *Českomoravská heraldika,* I. Upravil Aug. Sedláček. Prague, 1902, Académie).

hist., LXXI, p. 349) et dont les meilleures parties étaient celles qu'a composées A. Rezek, est, depuis la mort de son second auteur Jos. Svátek, survenue en 1897, sous la direction de J.-V. Prášek, qui l'a continuée jusqu'en 1792[1].

Dans mon dernier bulletin, j'ai mentionné des études consacrées à des sources historiques des xive et xve siècles par Adolphe Bachmann, dont le nom figure souvent aussi dans les bulletins antérieurs. Ces études, et d'autres qui s'y sont ajoutées depuis, sont des avant-coureurs d'un ouvrage considérable, une nouvelle Histoire de la Bohême depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Le premier volume, qui s'étend jusqu'à l'année 1400, a paru en 1899[2]. Une nouvelle histoire de Bohême est, au point de vue scientifique, tout à fait à sa place et très désirable, même en admettant qu'elle se contente de fournir une synthèse des travaux faits pendant les dernières périodes décennales, pourvu qu'elle prenne en considération indifféremment et les publications allemandes et les publications tchèques. Le programme que Bachmann développe dans son introduction nous promet davantage. Nous sommes en droit de réclamer quelque chose qui dépasse les résultats acquis jusqu'à présent, des progrès dans les recherches. Ce qui importe le plus, ce ne sont pas les petits détails, mais de nouveaux points de vue, de grandes lignes dans la compréhension de l'ensemble. Tout cela nous le trouvons jusqu'à un certain degré dans l'ouvrage dont il est question ici, et pourtant il n'a pas été accueilli aussi favorablement que, par exemple, l'Histoire de Belgique, par Pirenne, et l'Histoire de Bavière, par S. Riezler, qui figurent dans la même collection[3]. Mais revenons à la préface citée plus haut. Il va sans dire que l'auteur veut et doit fournir autre chose que Palacký, dont le grand ouvrage, jusqu'à la fin du moyen âge (il ne s'étend pas plus loin), restera néanmoins, pendant long-

1. *Dějiny Čech a Moravy nové doby. Kniha VIII-IX. Panování Josefa II a Leopolda II.* Prague, 1903-1904. Le compte-rendu de R. Tenora (*Čas. Matice Mor.*, 1904), quoique non entièrement défavorable, contient de nombreuses corrections de détail.

2. *Geschichte Böhmens*, I Bd. (Bis 1400). Gotha, Fr.-A. Perthes, 911 p. in-8° (Geschichte der europaeischen Staaten).

3. Voyez principalement les comptes-rendus de B. Bretholz dans les *Mitt. d. Inst. für œsterr. Gesch. f. XXII*, et de Spangenberg, *Histor. Vierteljhrschr*, 1902. — R. Dvořak (*Čas. Matice Mor.*, 1900) est, en général, plus favorable. A. Horčička est resté neutre (*Mitt. des Ver. f. G. D. B.*, XXXVIII). L'article d'A. Loebl dans le supplément (n° 179) de la *Allgemeine Zeitung* de Munich est, du commencement à la fin, un panégyrique. Un article d'Émile Werunsky, publié dans les *Neue Jahrbücher für das Klass Alt. Gesch. u. deutsche Literatur*, 1901, dépasse les limites d'un compte-rendu. Werunsky loue le nouvel

temps encore, la production d'ensemble la plus considérable. On ne peut reprocher à l'auteur d'avoir exprimé cette idée dans sa préface, mais bien de n'avoir tenu toutes les promesses qu'il y a exprimées et les espérances qu'il avait fait concevoir. Il aurait dû nous dire quels sont les principes fondamentaux de Palacký auxquels il ne peut souscrire, et pourquoi il les trouve erronés, puis exposer ou indiquer du moins ceux auxquels il adhère[1]. Une fois, dans une des digressions ajoutées à la fin du volume, Bachmann s'est expliqué d'une façon détaillée sur les raisons qu'il a de ne pas partager la manière de voir de Palacký. C'est à propos des relations de la Bohême avec l'empire d'Allemagne. Sans approuver tout ce que dit Bachmann en la matière, je n'hésite pas à reconnaître que je considère son opinion comme plus exacte que celle de Palacký. Mais pourquoi des questions analogues ne sont-elles pas traitées de la même manière, à la rigueur avec moins de détails? On insiste sur le manque de place dans la préface. L'ouvrage doit se composer de deux volumes, mais ces deux volumes ne suffiront pas. Nous en sommes certains dès aujourd'hui, car beaucoup de points qui auraient dû être examinés dans le premier volume ont été reportés au second. Il y a une faute de composition dans le premier volume : trop détaillé au commencement, il est fait trop rapidement à mesure qu'on approche de la fin. Il y a plus. La préface annonce une histoire de l'organisation politique et du développement de la civilisation en Bohême; en réalité,

ouvrage, mais il trouve que les questions sociales et constitutionnelles n'y sont pas mises au premier rang, sans doute parce que nous manquons encore de travaux préparatoires suffisants. Il dit que son but est d'indiquer pourquoi, dans quelques-unes de ces questions, il se sépare de l'opinion commune des historiens bohêmes. Il prend souvent comme point de départ le livre de Bachmann, mais il est souvent en contradiction avec lui, sans toutefois l'expliquer toujours expressément.

1. Ad. Bachmann concède que l'ouvrage de Palacký a été, au moment de sa publication, une production considérable et ajoute qu'il l'a eu constamment sous les yeux pendant son travail. Cependant, quelques lignes plus loin, il déclare que cet ouvrage est si démodé qu'il aurait pu se dispenser de toutes explications à son égard. S'il se décidait pourtant, au moins sous forme de notes, à attaquer franchement Palacký, c'est, dit-il, parce que cet ouvrage continue à paraître dans des éditions auxquelles on n'apporte aucun changement. Nous sommes d'avis aussi que, principalement le premier volume de l'œuvre de Fr. Palacký est vieilli depuis longtemps, mais nous refusons d'adresser ce reproche à tout l'ouvrage. — En ce qui concerne une nouvelle édition revue et corrigée de l'histoire de Palacký, que je trouve désirable, pour ma part, je me la représente comme devant être conçue dans le même esprit que l'édition de Gibbon par J. Bury, c'est-à-dire sous forme de notes, mais sans altération du texte, car, comme l'a très bien dit B. Bretbolz, l'ouvrage de Palacký, dans son ensemble, est un de ces livres qui ne vieillissent pas.

les parties consacrées à l'histoire des mœurs sont les moins satisfaisantes. C'est ici que se fait sentir la différence qu'il y a entre cet ouvrage et les deux autres mentionnés plus haut, en particulier l'histoire de la Belgique, pays dont l'histoire présente certaines analogies avec celle de la Bohême. Toutefois, un livre comme celui de Pirenne est d'une exécution difficile, et une préférence trop marquée pour le côté politique n'est pas en soi un défaut. Mais c'est particulièrement l'histoire politique qui n'a pas toujours été traitée d'une façon égale. Les rapports avec l'empire et les pays voisins rentrent dans le cadre du sujet, mais pourquoi leur consacrer tant de place et insérer tant de faits se rattachant à l'histoire de l'empire? Était-il nécessaire de dire tant de choses sur l'histoire des membres des familles princières et des luttes de leurs membres? Nous aurions souhaité qu'une nouvelle histoire de Bohême, en particulier, insistât sur les institutions politiques et le développement social. C'est là principalement qu'on peut faire mieux, non seulement que Palacký, mais que ses successeurs. Je prends la liberté de revenir encore une fois sur le rapport qu'il y a entre le nouvel ouvrage et celui de Palacký. Il est bien moins indépendant de Palacký que pourraient le faire croire les paroles pleines d'assurance de la préface. Il ne faut pas se laisser induire en erreur par les nombreuses notes dirigées expressément contre Palacký. Très souvent, Bachmann reste partisan de l'opinion de Palacký ou se convertit à sa manière de voir dans des questions où la science est arrivée, depuis, à d'autres résultats[1]. Au lieu de s'attaquer à ses erreurs fondamentales, il lui fait des chicanes de détail[2] qui finissent par produire une impression désagréable. Cette opinion n'est pas, je crois, particulière aux lecteurs tchèques.

1. Je ne citerai qu'un exemple. Je considère comme définitivement acquis qu'en 955, après la bataille d'Augsbourg, il y eut, dans la même contrée, un épilogue, une plus petite bataille dans laquelle les Hongrois furent battus par les Bohêmes et que l'expression *aliud bellum* dont se servent les *Annales Sangallenses* n'a pas d'autre signification. Voyez *Otto der Grosse*, par Dümmler. Bachmann procède ici de Palacký et, par son intermédiaire, de Dobner; c'est pourquoi sa polémique contre Palacký, dans une digression, ne porte pas. Voyez aussi la note sous la page 43 de la nouvelle édition de Widukind (Kehr). — Une fois pour toutes, je renvoie au compte-rendu très détaillé que V. Novotný nous a donné (*Č. Č. H.*, IX) de l'histoire de Bohême, par Bachmann. Ce compte-rendu, qui a une valeur originale, a paru séparément aussi. — Gel. Dobner († 1790) fut le prédécesseur de Palacký. Il fut même plus : c'est de lui qu'il faut dater le commencement de la période critique de l'historiographie de Bohême. On peut se faire une idée de sa productivité en considérant ce qu'il a publié de son vivant et la masse de matériaux qu'il a laissés après lui. Voyez J.-V. Šimák (*Č. Č. Mus.*, 1901).

2. Ici aussi un exemple suffira. Une longue note, p. 720, est consacrée à

Il est compréhensible que l'auteur, qui est Allemand, se soit placé au point de vue allemand pour écrire l'histoire de la Bohême et que ses explications sur l'histoire des Allemands en Bohême soient plus amples que ce n'est le cas dans l'ouvrage de Palacký. Cependant, son histoire n'est pas impartiale et ne peut, en quelque sorte, pas l'être; on eût même pu s'attendre, quant aux opinions fondamentales, à ce que l'auteur affirmât souvent davantage son point de vue. Mais, ce qui frappe parfois désagréablement, ce sont, de nouveau, les questions secondaires; souvent nous ne trouvons qu'après un examen et un contrôle très attentifs que l'auteur est bien moins affranchi que le lecteur le supposerait au premier abord de sympathies et d'antipathies[1]. Nous le remarquons d'une façon plus précise au portrait défavorable qu'il a tracé de Charles IV, le « pater patriae », comme l'appelle de préférence l'historiographie tchèque[2]. Les notes, ainsi que les ouvrages et mémoires qui y sont cités prouvent que la littérature historique tchèque n'a pas été négligée dans le nouvel ouvrage, ce qui est d'autant plus méritoire que l'auteur n'avait pas encore à sa disposition la bibliographie de Zíbrt. Mais il faut modérer un peu ses louanges. Souvent, les résultats des travaux cités ne sont pas acceptés, quoiqu'ils eussent mérité de l'être, ou bien le lecteur ne peut forcément se faire qu'une idée fausse de leur contenu, attendu que l'auteur ne dit pas expressément qu'il ne partage pas l'opinion qui y est exprimée. Il est vrai qu'il était impossible de donner trop d'extension aux notes. Mais, si l'auteur a jugé bon d'insérer des remarques d'une importance souvent très minime, il eût été profitable à son livre qu'à l'occasion de questions présentant un véritable intérêt il ne dédaignât pas d'indiquer au moins que l'exposé fourni par son texte différait de la littérature plus

la question de savoir si le roi de Bohême, Rodolphe, est mort en 1307 à Horaždovic ou devant cette ville.

1. Le *Chronicon Aulae Regiae* nous apprend, d'une façon certaine, qu'en 1307 les seigneurs bohêmes Henri de Lipa et Jean de Wartenberg se distinguèrent lors de la défense de Kuttenberg. Bachmann n'en dit mot. Pourquoi? C'est qu'à cette époque un sentiment national tchèque commence à germer dans la noblesse bohême en opposition avec la bourgeoisie, qui est, en majeure partie, allemande. En général, la noblesse bohême est décrite par Bachmann sous des couleurs aussi peu favorables que possible. Cf. Novotný, *Č. Č. H.*, VII, 382, et H. Hovedissen, *K. Albrechts I Verhältnis zu Böhmen* (Nordhausen, 1891).

2. Je n'ai guère besoin de rappeler qu'en cela Bachmann se sépare également de la nouvelle historiographie allemande et qu'il s'est rallié à une thèse vieillie.

récente, citée dans les notes, et s'en tenait aux données de la littérature plus ancienne[1].

En ce qui concerne les Études déjà mentionnées d'Ad. Bachmann sur les sources de l'histoire de Bohême au moyen âge[2], je serai plus bref. Ici encore, le point de départ est Palacký et son ouvrage, qui fut publié en 1830 en allemand sous le titre : *Würdigung der alten böhmischen Geschichtschreiber*. Ici encore, il fallait utiliser les résultats acquis depuis et faire avancer la critique et l'analyse des sources. C'est ce qu'a tenté Ad. Bachmann, mais on ne peut pas dire que les résultats qu'il a obtenus soient inattaquables. Ce qui ressort de ses études, en particulier des dernières, bien plus nettement que de l'Histoire de Bohême, c'est la tendance à rabaisser dans la mesure du possible l'importance du livre de Palacký et de tout ce qui a été produit en cette matière depuis 1830. Parfois, l'auteur se sert, à l'égard de ses prédécesseurs et surtout de Palacký, d'un ton que rien ne saurait justifier; il ne se contente pas de les critiquer, il les condamne, comme si leurs erreurs étaient un crime, comme s'ils n'avaient pas voulu trouver la vérité. Pourquoi, par exemple, discuter sur un ton irrité la question de savoir si le premier continuateur de la chronique de Cosmas fut un chanoine de l'église métropolitaine de Prague ou un chanoine de Vyšehrad (Palacký était de cet avis)? On pourrait comprendre, à la rigueur, ce ton irrité dans l'étude publiée récemment sur la chronique en vers de Dalimil, œuvre dans laquelle se manifeste fortement un sentiment national et en

1. A. Bachmann cite, de cette manière, à la page 597 de son ouvrage, mon livre *Čechy a Prusy* (voyez mon dernier bulletin, p. 353). Cela m'a incité à revenir sur le sujet, — il s'agissait de la seconde croisade du roi Ottokar en Prusse, — dans un article que j'ai inséré dans les *Mitt. des Inst. für österr. Geschichtsforschung*, XXIII.

2. Les études publiées dans les vol. XXXV et XXXVI des *Mitt. des Vereins für G. D. B.* ont été indiquées dans mon dernier bulletin. Ont paru depuis : dans les *Mitt. des Inst. für österr. Geschichtsforschung*, XX et XXI, des suppléments à l'histoire et aux sources de l'histoire de Bohême : 1° des études sur Cosmas; 2° Cosmas et la charte de l'empereur Henri IV sur l'étendue de l'évêché de Prague; 3° le premier continuateur de Cosmas; 4° la chronique de Sazawa; dans la *Zeitschrift des Vereins für Geschichte Mährens*, IV, un article sur des sources anciennes de l'histoire de Bohême, en particulier Gerlach et Vicentius, *ibid.; die Hradisch-Cpatowitzer Annalen; Annalen des 13 Jhd.* Un mémoire assez long de V. Novotný, publié sous le titre *Studien zur Quellenkunde Böhmens*, traite en partie les mêmes questions que les études de Bachmann (le premier continuateur de Cosmas, la chronique de Sazawa, etc.) et a, presque toujours, une tendance polémique à leur égard (Mitt. des Inst. f. öst. Gesch., XXIV).

même temps anti-allemand, ce qui amena un prédécesseur de Palacký à désigner cette chronique comme une trompette de la guerre des Hussites. Mais ce caractère et cette tendance de la chronique sont généralement reconnus; il y a aussi dans l'étude d'Ad. Bachmann d'autres questions, qui auraient dû et pu être traitées avec tranquillité[1].

Une nouvelle histoire de la Moravie, des temps les plus reculés jusqu'en 1848, a été publiée de 1899 à 1905 par Rodolphe Dvořák[2]. Nous n'avions pas jusqu'ici d'ouvrage qui nous racontât l'histoire de ce pays jusque vers le milieu du XIXe siècle. Toutefois, il est regrettable que l'auteur ait renoncé à la continuer jusqu'à nos jours. Cet ouvrage fait partie d'une entreprise littéraire de plus grande envergure, à laquelle un grand nombre d'auteurs ont assuré leur concours et dont le but est d'étudier et de décrire la Moravie tant au point de vue géographique qu'au point de vue historique[3]. R. Dvořák n'a pas un programme ou plutôt pas des prétentions comparables à celles de l'auteur de l'Histoire de Bohême, dont il a été question plus haut. Il s'est attaché surtout à rassembler les résultats du travail fourni jusqu'à présent dans le domaine de l'histoire morave et bien moins à faire faire des progrès à la science[4]. Son but était d'écrire

1. Ad. Bachmann, *Die Reimchronik des sogenannten Dalimil* (Archiv für österr. Gesch., XCI). Le compte-rendu de J. Loserth (*Histor. Zeitschrift*, XCII) est tout à fait défavorable; par contre, celui que l'auteur de ce bulletin a publié dans *Č. Č. H.*, VIII, l'est moins, surtout en ce qui concerne une question particulièrement importante. On admettait, jusqu'à présent, que la chronique de Cosmas était une source de celle de Dalimil. Bachmann, au contraire, a émis une hypothèse d'après laquelle Dalimil aurait connu une version interpolée de la chronique de Cosmas que nous ne possédons plus et en aurait fait usage. Plusieurs arguments peuvent être invoqués à l'appui de cette thèse, qui, il faut en faire la remarque, se rapproche de très près de celle qu'avait émise déjà Lorenz dans son *Deutschlands Geschichtsquellen*, page 290, sur une source perdue de Dalimil. — Mir. Jeřábek a essayé de faire une analyse détaillée des sources de la chronique en vers de Dalimil dans une étude assez longue insérée dans la revue *Č. Č. H.*, X; J. Teige s'est également occupé jadis de cette question très difficile (*Mitt. des Inst. f. öst. Gesch.*, IX). — Le travail de M. Jeřábek contient aussi un aperçu critique de la littérature qui a paru, jusqu'à présent, sur Dalimil et sa chronique. Tout ce qui a trait aux sources et, en particulier, à la question de savoir ce qui, dans la chronique en vers, peut être ramené à des traditions orales, ce qui, d'autre part, procède de sources écrites, parmi lesquelles toutes n'existent plus, restera toujours plus ou moins hypothétique.

2. *Dějiny Moravy* (Vlastivěda Mor), Brno, 1899-1905.

3. Toute la collection est intitulée : *Vlastivěda*.

4. Boh. Navrátil exige davantage de cet ouvrage dans le compte-rendu qui

un livre populaire, destiné à un cercle étendu de lecteurs et dénué de tout caractère doctrinal. Pour la période comprise entre les années 1792 et 1848, l'auteur, ne pouvant se contenter de la littérature imprimée, dut avoir recours à des documents manuscrits et sur ce point il a ajouté à nos connaissances; c'est la partie qui contient le plus de renseignements inédits. Mais l'auteur n'aurait pas dû raconter certains événements, par exemple des fêtes, d'une façon aussi détaillée, pour ainsi dire avec le souci d'un chroniqueur, alors qu'il est impossible que le lecteur y prenne, de nos jours encore, un intérêt quelconque. Les documents manuscrits dont l'auteur s'est servi pour la fin de l'histoire de Moravie sont les procès-verbaux et les actes de la Diète. R. Dvořák a réuni les sources des années 1792-1835 en regestes et les a publiées séparément avec une bonne introduction[1].

Les procès-verbaux et les actes de la Diète, ainsi qu'un supplément de sources plus ou moins apparentées, forment la base d'un autre ouvrage en cours de publication, un des plus importants qui aient paru dans le courant des dernières années sur l'histoire de Moravie. Le style de ce livre est également remarquable et le classe parmi les ouvrages les mieux écrits que possède la littérature historique tchèque. L'ouvrage de François Kameníček se rapporte à une période plus ancienne de l'histoire morave. C'est une étude sur la Diète de Moravie, sa composition, sa compétence et sa signification de 1526 à 1628[2], c'est-à-dire depuis l'avènement des Habsbourg jusqu'au moment où les États ont cessé d'exister. Les sources utilisées ne sont pas toutes reproduites in extenso, mais, en dehors de nombreuses citations littérales, ce sont des résumés. Ces résumés remplissent plus d'un tiers du premier volume et plus d'un cinquième du second. Comme l'indique son titre, Kameníček ne se contente pas de nous donner la composition de la Diète et, en quelque sorte, son histoire extérieure, mais il explique aussi sa compétence et, en

a paru de la partie consacrée aux années 1526-1648 dans la revue *Čas. Mat. Mor.*, 1902. Son jugement n'est pas aussi favorable que celui de Fr. Kameníček (*Čas. Mat. Mor.*, 1903).

1. *Iednání snémů moravských v letech, 1792-1835.* V Brně, 1904. — R. Dvořák s'est servi, en outre, de ces documents pour fournir un supplément à l'histoire financière de la Moravie pendant les années 1792-1835 (*Čas. Mat. Mor.*, 1904 et 1905).

2. Frant. Kameníček, *Zemské snémy a sjezdy, 1526-1628*, I-II. V Brně, 1900-1902. Chaque volume renferme une table analytique détaillée des matières et des personnes. Cet ouvrage très important sera complet en trois volumes.

même temps, ses rapports avec le prince régnant; il fait ainsi l'histoire des luttes qui divisaient les deux facteurs de la vie publique, qui n'étaient pas toujours d'accord. Ce serait exagéré de considérer cet ouvrage comme donnant une image complète de la constitution morave dans la période indiquée, mais les chapitres les plus importants s'y trouvent. Un facteur est pris particulièrement en considération, plus que ne pourrait le faire prévoir le titre : ce sont les États et leur organe le plus important, la Diète. On souhaiterait parfois davantage. Le caractère de l'ouvrage étant essentiellement descriptif, on aimerait que les résultats acquis fussent formulés avec plus de précision[1]. Il me semble que parfois l'auteur fournit plus de renseignements que le programme, très riche en lui-même, de son ouvrage ne le demandait. Cette observation a trait surtout à une partie importante du second volume. Il est hors de doute que le chapitre sur la compétence de la Diète dans des questions de guerre est tout à fait à sa place; mais était-il nécessaire de traiter, dans un second très long chapitre, la part qu'a prise la Moravie aux guerres avec les Turcs? Je ne veux pas dire par là que ce chapitre soit dénué de valeur, mais l'auteur eût mieux fait de le publier ailleurs, par exemple dans la revue dirigée par lui (*Čas. Matice Morav*), qui devient tous les ans plus importante.

Dans la même collection que l'ouvrage de Rod. Dvořák a paru une histoire de la capitale du pays, Brünn (Brno)[2]. Je n'ai guère besoin de m'excuser d'être particulièrement bref en ce qui concerne le domaine de l'histoire locale, qui est presque exclusivement réservé aux dilettanti. Je me contenterai de citer deux ouvrages, consacrés aux deux villes de Bohême, Turnov (Turnau) et Litonyšle (Leitomischl). Les auteurs de ces deux livres, J.-V. Šimák et Zdeněk Nejedlý, sont des historiens de profession, et leurs travaux dépassent de beaucoup ce à quoi nous sommes habitués en matière d'histoire locale[3].

1. Voyez le compte-rendu de la première partie, publiée par V. Kratochvíl (*Č. Č. H.*, VI).

2. Fr. Šujan. *Dějepis Brna.* V Brně, 1903.

3. J.-V. Šimák, *Příběhy města Turnova nad Jizerou*, I (-1620). V Turnově, 1903. Zd. Nejedlý, *Dějiny města Litomyšle a okolí*, I (-1421). V Litom, 1903. Le compte-rendu de J. Pekař (*Č. Č. H.*, X) se rapporte à tous deux. — A mentionner encore une collection de vues de villes bohêmes au commencement du XVIIe siècle (le nom de l'artiste est Joh. Willenberg), dont les reproductions ont été publiées par A. Podlaha et Zahradník. Prague, 1901.

Avant de terminer ce premier chapitre de mon bulletin, il me reste à parler de l'ouvrage le plus important sans contredit qui ait été publié sur la matière pendant ces dernières années. Je veux parler du dernier livre d'Ernest Denis. M. Denis a consacré presque toute son activité à l'histoire du peuple Bohême. Il a séjourné de 1872 à 1875 en Bohême (voir mon dernier bulletin, p. 344) et il y est retourné plusieurs fois depuis; il a appris la langue du pays, est toujours resté en contact avec la littérature tchèque, en rapport immédiat avec son sujet, de sorte que son ouvrage le plus récent donne, surtout dans les derniers chapitres qui relatent des événements contemporains, l'impression de pages écrites dans le pays même dont elles racontent l'histoire, par un témoin oculaire qui a pris une part active aux faits retracés.

Au début du XVIIIe siècle déjà, M. Denis eut un prédécesseur dans la littérature française, mais non pas en France. Car Jacques Lenfant, dont il s'agit, a rédigé ses ouvrages à l'étranger, en Prusse, qui était devenue sa seconde patrie. Il appartenait à la colonie française de Berlin et il en fut le pasteur pendant quarante ans. Ses deux ouvrages, *Histoire du concile de Constance* et *Histoire de la guerre des Hussites et du concile de Basle*, forment une histoire du « hussitisme » depuis Huss jusqu'au traité conclu par le concile de Bâle avec les Hussites, les compactats. C'est également de Huss et des guerres des Hussites que Denis s'est occupé en première ligne. Son premier ouvrage, *Huss et la guerre des Hussites*, est le fruit du long séjour qu'il a fait en Bohême. Il a paru en 1878. Douze ans plus tard, en 1890, fut publié son second ouvrage, en deux volumes, qui est intitulé : *Fin de l'indépendance bohême*. Ce titre ne convient, en somme, qu'au second volume, qui s'étend jusqu'à l'année 1620. Le troisième ouvrage, en deux volumes également, traite de l'histoire de Bohême jusqu'aux temps modernes. Il est intitulé : *la Bohême depuis la Montagne-Blanche*, ce qui est exact en ce sens que les conséquences de la bataille de 1620, qui est désignée ici comme le début d'une époque, se sont fait ressentir jusque dans les temps modernes. Toutefois, il nous faut diviser la période que comprend le nouvel ouvrage d'E. Denis en deux moitiés, séparées non point par un événement qui puisse être fixé chronologiquement, mais plutôt par un ensemble de faits d'où est sortie la Renaissance tchèque; et ce sont justement ces deux mots qui ont servi de sous-titre au second volume. Si nous réunissons les trois ouvrages, nous obtiendrons une histoire de la Bohême depuis la fin du XIVe siècle jusqu'au début du XXe.

Nous pouvons constater, dans la suite des trois ouvrages, une différence qui est, en même temps, un progrès. Denis n'est pas indépendant de ses prédécesseurs, il se base, dans son travail, sur ce que d'autres ont produit avant lui; il connaît et il utilise la littérature historique tchèque et allemande, qui a trait à l'histoire de Bohême. On retrouve les lacunes de cette littérature dans ses ouvrages. Cette dépendance se fait sentir surtout dans son ouvrage de jeunesse; le second témoigne de plus d'indépendance à l'égard de ses devanciers; c'est dans le troisième, et notamment dans le second volume, que l'auteur montre le plus de liberté et de personnalité. Nous pouvons dire aujourd'hui que nous ne possédons ni dans la littérature tchèque ni dans la littérature allemande aucun ouvrage sur l'histoire de la Bohême au XIXe siècle qui soit comparable au second volume de cet ouvrage d'un Français. Ce livre appartient à la littérature française, mais n'a pas été écrit uniquement pour les Français. R. Reuss, qui a fait paraître dans la *Revue historique* (novembre-décembre 1904) un compte-rendu auquel je renvoie, dit, avec raison, que, pour le lecteur français, il est trop détaillé. Malgré cela, nous ne voudrions pas qu'il fût plus court, car il s'adresse à un cercle plus étendu, à un public international. Je puis me référer ici à un jugement rendu par un critique allemand, ce qui est d'autant plus précieux que ce critique se place à un tout autre point de vue que l'auteur français pour donner son appréciation sur le cours de l'histoire de Bohême au XIXe siècle. « Nous autres, Allemands, dit-il, sommes également reconnaissants à Denis d'avoir étudié l'histoire de la Bohême contemporaine, quoiqu'il ne cache ni sa sympathie pour la nation tchèque ni son aversion pour l'Allemagne. C'est d'autant plus honorable qu'il ait réussi à faire un ouvrage qui, sous beaucoup de rapports, est objectif et qui est toujours plein de valeur et d'intérêt[1]. » Je doute fort que l'expression d'« aversion » à l'égard de l'Allemagne soit exacte. Ce qui est vrai, c'est que la sympathie de l'auteur pour la nation tchèque est visible partout, même là où Denis adresse des critiques ou des blâmes, où il donne des conseils pour l'avenir. Ces parties-là sont écrites spécialement pour les Tchèques, surtout pour les hommes politiques tchèques. Plus nous approchons de la fin de l'ouvrage, plus nous trouvons, à côté de la relation des faits, un exposé de ce qui eût dû être fait, selon

1. Voyez le compte-rendu anonyme publié dans les *Mitt. des V. G. D. B.*, XLII; le compte-rendu qui a paru dans la *Deutsche Literatur-Zeitung*, 1903, n° 22, sous les initiales O. W., se sert presque des mêmes termes.

l'auteur. Sa critique et ses conseils n'ont pas un caractère unilatéral; ils ne s'adressent pas seulement aux hommes d'État de la monarchie autrichienne, mais aux guides politiques de la nation tchèque.

Un compte-rendu qui ne se contente pas d'une appréciation générale du livre doit forcément suivre l'auteur dans ces questions; il lui faut ou accepter ou écarter ou corriger le jugement qu'il a rendu sur les personnes et les choses. L'auteur de ce bulletin l'a fait d'une façon très détaillée dans la revue *Český Časopis Historický*[1] qu'il dirige de concert avec J. Pekař; ici, il se contente de dire qu'il est, dans la plupart des cas, du même avis qu'E. Denis.

Iaroslav Goll.

(Sera continué.)

1. *Č. Č. H.*, X, 69-78, 153-176. J'ai publié un compte-rendu moins étendu dans le n° 270 de la *Wiener Abendpost*, 1900. Je mentionnerai encore la traduction tchèque par J. Vančura, qui apporte, dans ses notes, certaines modifications et certains suppléments.

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

Auguste AUDOLLENT. **Carthage romaine** (146 av. J.-C.-698 ap. J.-C.). Paris, A. Fontemoing, 1904. In-8°, 850 pages. (Fascicule XXIV de la Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.)

Carthage a eu dans l'histoire deux vies successives de physionomie bien différente. Du IXe siècle au IIe siècle avant notre ère, c'est une colonie phénicienne qui s'enrichit par l'industrie, le commerce et la guerre et balance un instant la fortune de Rome. Au printemps de l'année 146 av. J.-C., Scipion détruit la ville phénicienne, mais en 125 Caïus Gracchus fait décider par le peuple que Carthage sera rebâtie sous le nom de Junonia et peuplée de colons romains. De 125 à 44, la nouvelle colonie végète, puis César et après lui Auguste s'intéressent à son sort et elle devient bientôt une des métropoles de l'Afrique, une des plus grandes et des plus riches cités de l'Empire. Prise par les Vandales le 19 octobre 439, elle est réoccupée le 14 septembre 533 par les armées impériales, conduites par Bélisaire, et succombe enfin en 690 sous les coups de l'émir Hassan-Ibn-Noman-el-Ghassani. Elle n'est désormais qu'une ville déclassée et sans importance et devient bientôt une carrière de pierres où s'approvisionnent les habitants de toute la contrée.

Après avoir, dans un premier livre, résumé l'histoire de la ville, M. Audollent aborde l'étude topographique de Carthage romaine. Les premiers travaux modernes sur ce sujet ont été rédigés, surtout d'après les textes, par Hendreich (1664), Caroni (1805) et Estrup (1821), mais, dès 1833, Falbe, consul de Danemark à Tunis, dresse une carte détaillée de la région carthaginoise. En 1835, Dureau de la Malle complète ce travail d'ingénieur par un livre d'archéologue : *Recherches sur la topographie de Carthage*. En 1837, les premières fouilles sont entreprises par Falbe et Temple et donnent peu de résultats. De 1856 à 1858, Nathan Davis exécute des fouilles pour le gouvernement anglais, enrichit le British Museum de quelques pièces curieuses et publie « le plus gros et le plus vide » de tous les livres écrits sur la topographie de Carthage. Beulé, en 1859, procède avec plus de science, mais manque de patience et de ténacité. Enfin, depuis 1884, l'exploration méthodique de Carthage se poursuit sous la direction d'un homme érudit, sagace et persévérant, le P. Delattre. Le musée Saint-Louis et le musée du Bardo abritent aujourd'hui de riches collections archéologiques provenant des fouilles.

M. Audollent étudie le tracé de l'enceinte, construite sous Théodose II autour de la ville romaine (425), détermine l'emplacement des faubourgs

où Falbe a retrouvé les traces du lotissement des terres lors de la fondation du Junonia; il décrit les ruines d'édifices puniques et romains découvertes autour des murs de Carthage. Ce sont des basiliques, des temples, des nécropoles, des villas, comme la villa voisine de l'amphithéâtre.

M. Audollent divise Carthage proprement dite en quatre quartiers : Cartagenna, Dermèche, Byrsa et La Malga. Cartagenna, c'est la région du port, dont l'emplacement a donné lieu à tant de discussions; les sondages de M. de Roquefeuil (1898) et les fouilles entreprises autour des lagunes permettent de supposer que l'ancien port marchand se trouvait dans la baie de Kram, protégé par des jetées contre les grosses vagues du large, et que les lagunes répondent seulement à l'emplacement du port militaire. A quelque distance du port était le forum de la ville, incendié et reconstruit sous Antonin.

Le quartier de Dermèche a donné des puits et des citernes puniques et romaines, une nécropole punique contenant au moins un millier de tombes, de nombreux débris du temple de Sarapis et des Thermes d'Antonin et les citernes publiques de l'époque romaine, qui sont de nouveau utilisées depuis 1888 pour l'alimentation de La Goulette et de ses abords.

Byrsa portait un odéon, dont les traces sont encore très reconnaissables, un grand édifice circulaire, dont on a voulu faire un temple de Saturne et que M. Gsell considère comme un marché, des canaux souterrains, que l'on a pu suivre pendant près de 800 mètres. Byrsa, fortifiée à l'époque carthaginoise, n'a vu relever ses remparts que par Théodose II. Des inscriptions découvertes par le P. Delattre prouvent l'existence sur la colline d'un temple de la Concorde et d'un temple d'Esculape. Beulé avait vu les restes du palais dans une série d'absides alignées sur une longueur de plus de 50 mètres, M. Audollent n'ose pas se montrer si affirmatif; il pense, par contre, que c'est sur Byrsa, à la place où s'élève aujourd'hui la cathédrale, que l'on doit chercher l'emplacement du Capitole. Le temple de Cœlestis aurait été situé entre la colline et la mer.

Le quartier de La Malga renferme les ruines d'énormes citernes de construction romaine, alimentées par l'aqueduc d'Hadrien. L'amphithéâtre, qui existait encore presque intact au temps d'Edrisi, n'est plus qu'une ruine informe; le P. Delattre l'a fouillé patiemment et a pu reconnaître qu'il avait des dimensions comparables à celles du Colysée. Le cirque, situé non loin de là, était plus grand encore. Il ne mesurait pas moins de 1,600 pieds de longueur.

A côté des édifices que l'on peut situer avec plus ou moins de certitude, il y en a d'autres qui ne nous sont plus connus que par les textes. Tels sont les Thermes de Théodora, les greniers publics, le théâtre, le stade, les dix-sept églises mentionnées par les auteurs; M. Audollent les énumère et rassemble avec soin tous les renseignements qui nous ont été conservés. Il termine ce livre par une très intéressante discus-

sion sur quelques noms de rues retrouvés dans des paradigmes de grammaire et qui sont très vraisemblablement empruntés à la topographie de Carthage.

De la lecture de ce livre II ressort l'impression d'ensemble que Carthage, bâtie sur un plan aussi régulier que le permettait la nature du sol, abondamment pourvue d'eau et possédant de grands ports d'accès commode, était aussi une magnifique cité monumentale. Si les ruines avaient été abandonnées à elles-mêmes, la plupart des grands édifices seraient encore debout, comme on le voit à Timgad, mais Carthage, délaissée par les Arabes, a servi de carrière pendant douze siècles, et, quand on a commencé à en étudier les débris, il était déjà trop tard pour tout retrouver. Tels sont, cependant, la patience et le savoir des archéologues modernes que l'image de la puissante cité s'est reconstituée fragment par fragment et nous apparaît aujourd'hui, au moins dans ses grandes lignes, avec assez de netteté pour que nous puissions nous figurer quelle était la physionomie générale de la ville de Tertullien et de saint Augustin.

Le livre III est consacré à l'administration. Évitant avec le plus grand soin les généralités qui n'apprendraient rien, M. Audollent groupe habilement sous chaque rubrique tout ce qu'on sait aujourd'hui de l'organisation municipale de Carthage, de son atelier monétaire, des fonctionnaires impériaux gouverneurs d'Afrique qui y résidèrent : propréteurs, proconsuls, vicaires d'Afrique sous la domination romaine; préfet du prétoire d'Afrique sous Justinien; exarque sous Maurice. A mesure que l'on avance dans l'histoire, les rouages administratifs se compliquent; le préfet du prétoire d'Afrique avait autour de lui 407 employés.

La province d'Afrique était gardée par une légion, la III^a^ Augusta, cantonnée à Théveste, puis à Lambèse. A la fin du Ier siècle, la VII^a^ Gemina et la I^a^ Adjutrix vinrent lui prêter main-forte. La garnison de Carthage se composait d'une cohorte légionnaire et, à partir de Vespasien, d'une des cohortes urbaines créées par lui. Le comte d'Afrique, institué par Dioclétien, garda auprès de lui, probablement à Carthage, une troupe nombreuse (*armata apparitio*). Les Vandales firent de la ville un vrai camp retranché. Après la conquête byzantine, Carthage resta le port d'attache et la base d'opérations de l'armée impériale.

Le livre IV nous parle du paganisme carthaginois et établit la renaissance du vieux culte punique de *Tanit* sous le nom romanisé de *Juno Cœlestis* ou simplement de *Cœlestis*. Il nous montre Cœlestis en tel honneur que la loi permet les legs en sa faveur et qu'à Rome même elle a un temple et des prêtresses. Comme toute les divinités orientales, Cœlestis est une divinité voluptueuse, dont le culte comporte des prostitutions sacrées, mais elle est aussi la bonne conseillère de la cité et de ses citoyens; de nombreux *ex-voto* nous ont transmis les actions de grâce de ses fidèles. D'autres dieux : Cérès, Saturne, Esculape, Sarapis,

la Victoire, Mercure, eurent aussi leurs autels à Carthage; on immola même à Saturne des victimes humaines jusqu'à l'époque de Tibère. Le culte impérial s'installa en Afrique au temps de Vespasien et y était encore vivant sous le règne d'Honorius. Un intéressant chapitre sur les superstitions africaines, les rites funéraires, les croyances populaires à la vie future termine le livre.

Au livre V appartient l'histoire de l'église de Carthage. En près de deux cents pages, M. Audollent nous retrace les vicissitudes du christianisme, « d'où émane la vraie grandeur » de la ville. Nous ne croyons pas nous tromper en disant que M. Audollent ne s'est intéressé à aucune partie de son travail autant qu'à cette page de l'histoire religieuse, mais qu'aucune ne lui a demandé une attention plus soutenue, un effort plus constant pour se maintenir sur le terrain purement scientifique. Il y a presque toujours réussi, conduit par une science très étendue, une méthode scrupuleuse et une volonté arrêtée de demeurer fidèle à la vérité historique. Tertullien, saint Cyprien sont présentés sous leur véritable jour, l'un avec sa fougue de montaniste intransigeant, l'autre avec sa science de père de l'église et ses grandes vertus épiscopales. L'histoire du donatisme fournit à M. Audollent un moyen de mettre en lumière l'esprit d'indomptable indépendance qui distinguait les Africains et qui, après les avoir faits rebelles à l'orthodoxie, les fit, sous les Vandales, rebelles à l'arianisme.

M. Audollent a conduit l'histoire de l'église de Carthage au delà même de la conquête arabe, jusqu'à la disparition du siège épiscopal, à la fin du XIe siècle. A partir de 1076, les documents pontificaux sont muets sur l'église carthaginoise, qui a suivi le sort de la cité après avoir lutté pendant quatre siècles contre l'islamisme victorieux.

M. Audollent nous donne encore de curieux détails sur la hiérarchie ecclésiastique, le rituel chrétien, le comput de Pâques et les survivances du paganisme au sein de la nouvelle croyance; certains pèlerinages au tombeau de saint Cyprien rappellent d'assez près les fêtes de Cœlestis; mais la vie religieuse absorbe toutes les intelligences, et chacun en l'ardente ville est possédé par le plaisir de dogmatiser.

Avec le livre VI nous revenons à l'archéologie. M. Audollent étudie les arts et l'industrie de Carthage. La ville était bâtie en calcaire tendre ou en grès; pour quelques travaux, on employait la pierre volcanique amenée de Sicile ou les drains de terre cuite emboîtés les uns dans les autres. Des colonnes, des placages de marbres précieux décoraient les édifices; des enduits, des stucs, parfois ornés de moulures ou de fresques, garnissaient les murs des simples maisons. Presque tous les chapiteaux qu'on a découverts appartiennent à l'ordre corinthien. Les fragments de sculpture conservés au musée Saint-Louis permettent d'affirmer la magnificence architecturale de Carthage. Plusieurs de ses grands édifices « n'auraient pas fait mauvaise figure, même à Rome. »

Parmi les morceaux les plus intéressants exhumés par les chercheurs, M. Audollent signale une fresque du Ve siècle, découverte par le

P. Delattre dans une chapelle souterraine, de nombreux portraits d'empereurs et de princes de la maison impériale, des figures de dieux et de déesses. A côté des belles sculptures païennes, les marbres chrétiens paraissent bien pauvres et l'invasion vandale semble avoir marqué la fin de l'art sculptural à Carthage.

La mosaïque était un des arts les plus populaires en Afrique, Carthage était pour ainsi dire tapissée de mosaïques; quelques-unes rappellent comme fini et comme beauté les plus belles d'Herculanum.

La céramique carthaginoise nous montre des statuettes chrétiennes de la Vierge mère « perpétuant la tradition de la déesse Kourophore » d'autrefois, des carrelages de terre cuite employés à la décoration des églises pauvres, des lampes païennes, chrétiennes, juives et vandales exhumées par centaines de tous les points de la ville.

Quelques bijoux et une collection de 300 empreintes d'intailles nous renseignent sur l'art industriel à Carthage. Dans un village perdu de la Vénétie a été retrouvé un plat d'argent provenant de la vaisselle de Gélimer, roi des Vandales, et du pillage du palais à l'entrée des troupes de Bélisaire.

Dans le livre VII, M. Audollent nous introduit au milieu de la société lettrée et nous donne de curieux détails sur les écoles de Carthage, les méthodes d'enseignement, les maîtres et les étudiants. Carthage était une des villes savantes du monde romain.

Sa langue officielle et courante était le latin, mais le grec y fut longtemps parlé concurremment avec la langue de Rome ; le dialecte punique se parlait encore au VIe siècle dans les petites villes de l'intérieur; l'hébreu avait été aussi importé à Carthage par une colonie juive, dont on a trouvé le cimetière au Djebel-Khaoui ; le gothique paraît n'avoir pas laissé de traces.

La littérature païenne n'eut pas à Carthage de plus grand représentant qu'Apulée, dont M. Audollent nous présente, d'après les *Florida,* une très alerte et très spirituelle esquisse. Némésien et Martianus Capella continuèrent ses traditions.

La littérature chrétienne est au contraire beaucoup plus riche. Tertullien, l'âpre rhéteur, en ouvre la liste. Saint Cyprien emploie encore volontiers dans ses traités les procédés de l'école, mais ses lettres, écrites dans le ferme et rapide langage d'un administrateur expert, sont une des sources capitales de l'histoire de Carthage. Saint Augustin enseigna la rhétorique à Carthage, y fut couronné dans les concours littéraires et adressa aux Carthaginois une soixantaine d'homélies ; il retrouva tout le succès dont Apulée avait joui autrefois et, plus grand que lui, sut intéresser ses auditeurs aux plus hautes questions morales et dogmatiques. Autour de ces noms illustres foisonnent les polémistes et les apologistes, plus préoccupés d'instruire le peuple et de propager la foi que d'obéir aux règles de l'art, mais tous vivants et véhéments comme des hommes pour lesquels parler c'est encore agir ; les médiocres poètes de l'époque

vandale, purs versificateurs sans originalité, sont là pour prouver combien ils avaient raison.

Tel est l'immense sujet que M. Audollent a eu le courage de choisir et la constance de traiter. Plusieurs voyages en Afrique, une connaissance parfaite des textes et des monuments figurés, une riche et substantielle bibliographie et par-dessus tout une méthode impeccable lui ont permis de mener à bien ce gigantesque travail. On ne pourrait pas, dans les 773 pages du livre, découvrir un seul détail inutile, une seule digression, tout appartient au sujet, tout tend à le faire connaître et comprendre. La forme, extrêmement simple, mais toujours claire et attachante, devient pittoresque toutes les fois que l'auteur le veut bien. Enfin, chose trop rare et très plaisante à notre gré, à côté du savant et du lettré, l'homme se fait voir avec sa courageuse liberté d'opinions et d'allures, sa moralité exigeante, son goût sévère. En récompensant par sa plus haute mention le travail de M. Audollent, la Sorbonne n'a fait que rendre justice à son savoir et à sa conscience.

G. Desdevises du Dezert.

Liber potheris comunis civitatis Brixiae, publié par MM. Beltoni Cazzago et Luigi Francesco Fe d'Ostiani. (Collection des *Historiae patriae monumenta*, t. XIX.) Turin, fratelli Bocca, 1900. 1 vol. in-fol., I-XXXII pages, 1348 col.

Le titre même de ce recueil indique assez clairement la nature des documents qui s'y trouvent rassemblés. Le mot « pothere » ou « potherum[1], » forme le plus souvent usitée dans ce recueil, signifie propriété, bien-fonds, sens que conserve encore aujourd'hui le vocable italien « podere. » Le *Liber potheris* n'est donc autre chose qu'une collection de documents relatifs aux biens appartenant à la commune de Brescia. Il est d'origine assez ancienne, puisque, des deux manuscrits sur parchemin conservés jusqu'en 1862 dans les archives du Dôme et qui ont presque exclusivement été utilisés par les éditeurs pour l'établissement de leur texte, l'un est daté de 1255 et l'autre, qui paraît avoir été le manuscrit original, aurait été écrit dans les dernières années du XIIe siècle ou les premières années du XIIIe[2]. Bien que de nombreux érudits, en particulier Muratori, Ughelli, Gradenigo (*Brixia sacra*), Oderici (*Storie Bresciane*), Lupo (*Cod. diplom. bergom.*), aient

1. Designatio et manifestatio de pothero... quod commune Brixiae habet... (doc. 69); designatio potheri de Pallozio (doc. 138); praecepta contra detentores potheris (doc. 104).

2. Il existe un troisième manuscrit sur papier, de date postérieure, et qui n'a fourni que des variantes peu importantes.

reconnu l'intérêt historique de cette compilation et en aient tiré des documents de la plus grande valeur, cependant le *Liber potheris* n'avait pas encore été intégralement publié. Valentini s'était borné à en donner, en 1878, quelques extraits, précédés d'une description des manuscrits, sous le titre de *Liber potheris*. Les éditeurs actuels ont au contraire assumé la tâche de publier le recueil tout entier. Le volume, qu'ils ont ainsi ajouté à la collection des *Historiae patriae monumenta*, comprend 282 documents, le plus ancien étant de l'année 1009 et le plus récent portant la date du 30 septembre 1286. Aux variantes des divers manuscrits, aux notes historiques et géographiques nécessaires à l'intelligence du texte, les éditeurs ont ajouté un index très complet des noms de personne et de lieu, ainsi que la liste des empereurs, rois, évêques, magistrats et fonctionnaires municipaux mentionnés dans le recueil.

L'intérêt historique du *Liber potheris* est considérable. Les documents qu'il contient permettent en effet de suivre, et de très près, l'histoire de Brescia, c'est-à-dire l'histoire d'une des principales cités lombardes. Nous assistons, pour ainsi dire, à la naissance de la commune, nous la voyons s'organiser et grandir, accroître sa puissance et son territoire; nous pouvons aussi nous rendre compte des obstacles de toute sorte qui en entravent le développement; nous constatons enfin la répercussion sur la vie municipale des crises que traverse l'Italie au XIIe et au XIIIe siècle.

C'est aux dépens de la puissance épiscopale que les gens de Brescia, comme d'ailleurs la plupart des habitants des villes lombardes, acquièrent leur indépendance. La puissance de l'évêque Olderic, encore accrue par des concessions de territoires que lui avait faites en 1137 l'empereur Conrad, inquiétait les hommes libres de Brescia. Aussi réussirent-ils à imposer à Olderic une convention, en vertu de laquelle l'évêque s'interdisait toute construction sur la colline du Cidneo, qui dominait la cité et permettait aux habitants de la banlieue l'usage des collines de Montedegno et de Castenedolo (1038). Par quel moyen les gens de Brescia obtinrent-ils ces avantages? nous l'ignorons; mais, quoique les expressions mêmes employées par Olderic semblent exclure toute idée de violences exercées par les citoyens[1], il est fort probable, cependant, qu'il ne consentit pas de gaieté de cœur à une pareille diminution de son autorité. Il importe toutefois de noter qu'au moment où Olderic accorde cette concession, il n'existe encore ni commune ni organisation municipale. L'une et l'autre n'apparaissent que beaucoup plus tard. Le premier document du *Liber potheris* où il soit fait mention des consuls porte la date de 1121; la série des podestats, magistrats suprêmes de la commune, ne commence qu'en 1167. Mais on ne saurait douter que la victoire remportée par les gens de Brescia sur leur

1. Ut pater cum filiis letanter et pacifice vivam, omnem occasionem omneque respectum litigii et contentionis auferre decrevi (doc. 1).

évêque, en 1038, ne leur ait donné conscience de leur propre force et ne marque le début de leurs efforts pour parvenir à l'indépendance municipale.

Les documents du XIIe siècle nous montrent en effet la commune de Brescia définitivement constituée et s'efforçant d'étendre sa domination sur la région qui s'étend entre l'Oglio et le lac de Garde. Les textes de cette période sont pour la plupart des délimitations de fiefs, des dénombrements de vassaux, des concessions de privilèges ou d'immunités, des investitures données à des seigneurs ou à des communautés d'hommes libres, des enquêtes enfin contre les usurpateurs des biens de la commune[1]. Ces acquisitions ont été opérées de diverses manières, souvent à la suite d'accords conclus avec les propriétaires primitifs, souvent aussi par force. C'est ainsi que nous voyons le comte Goizo Martinengo vendre à Brescia ses droits sur Quinzano de Oglio (1127), et les comtes de Lomello, feudataires puissants établis aux confins du territoire de Mantoue, abandonner les droits qu'ils possèdent sur Asola et quelques autres localités situées sur les deux rives de l'Oglio[2]. En revanche, les gens de Brescia se voient obligés de recourir aux armes pour détruire le château de San-Martino de Gavardo, qui gêne leurs communications avec le lac de Garde. L'ambition de la commune ne laisse pas, il est vrai, que d'inquiéter les villes voisines et d'engager Brescia dans des conflits dangereux. Entre Brescia et Bergame ce fut, pendant plus d'un siècle, une guerre acharnée. Les magistrats de Brescia avaient cru devoir soutenir les prétentions de l'évêque sur le château de Volpino, appartenant à la famille des Brusati, et que Giovanni Brusati, après l'avoir inutilement offert à la commune, avait vendu aux gens de Bergame. De là des hostilités qui, commencées en 1127, interrompues par des trêves conclues en 1156 et 1192, se prolongèrent, pour le plus grand dommage des deux villes rivales, jusqu'en 1255, époque où les Brescians entrèrent définitivement en possession des biens contestés[3].

Ces difficultés n'entravaient pas cependant les progrès de Brescia. La puissance de la commune et sa richesse apparurent clairement après les victoires de la ligue lombarde, auxquelles les milices de Brescia avaient pris une part décisive. La paix de Constance (1184) reconnut à la commune tous les droits régaliens que l'empereur avait prétendu posséder jusqu'alors sur le territoire de l'évêché de Brescia. Un diplôme de Henri VI (1192) confirma cette concession et détermina les limites dans lesquelles les droits ainsi abandonnés par l'empereur pourraient être exercés[4]. La puissance de la commune atteint alors son apogée. Les habitants eux-mêmes le comprennent, et la construction du palais

1. Cf. doc. 18, 37, 44, 48-50, 53, 55, 61-69, 83, 95-111, etc.
2. Cf. doc. 23-27.
3. Cf. doc. 8-17, 38, 40, 41, 43, 45, 46, 172-178, etc.
4. Additamentum.

municipal (Broletto), entreprise au lendemain de la paix de Constance, atteste la prospérité de la commune. A l'édifice modeste connu sous le nom de « Pallatium lignorum communis, » qui avait jusqu'alors servi aux réunions des magistrats, on décide de substituer un monument mieux en rapport avec la puissance de la ville. Les documents conservés dans le *Liber potheris* permettent de suivre les progrès de cette construction. Interrompus à diverses reprises, en partie ruinés par un tremblement de terre qui, en 1122, ravagea toute la Lombardie, les travaux ne paraissent avoir été achevés qu'après 1154, époque où furent effectués les derniers paiements des terrains occupés par le palais communal.

La prospérité de Brescia fut, au siècle suivant, traversée par de nouvelles épreuves. Frédéric II fut pour la commune un ennemi toujours menaçant. Aussi, lorsque l'empereur eut définitivement rompu avec la papauté, les citoyens de Brescia s'unirent-ils à ceux des autres villes de l'Italie du Nord pour former la seconde ligue lombarde, solennellement confirmée à Brescia même le 7 avril 1226[1]. Cette attitude attira sur la commune la colère de l'empereur. A deux reprises, les troupes impériales, auxquelles s'étaient jointes les milices de Bergame, passées au parti gibelin, saccagèrent le territoire de Brescia (1235 et 1237). Enfin, le 3 août 1238, Frédéric vint mettre le siège devant la ville elle-même, mais dut se retirer au bout de deux mois et six jours, non sans avoir commis d'horribles cruautés[2]. Ce grand péril écarté, la commune n'en resta pas moins exposée aux incursions presques quotidiennes des gens de Bergame. Seule la mort de Frédéric II mit fin aux hostilités et détermina la conclusion d'une trêve entre Guelfes et Gibelins (1251)[3]. Les habitants de Brescia n'en jouirent, il est vrai, que peu de temps. En 1258, Ezzelino da Romano s'empara de la ville, et, après avoir chassé l'évêque et une partie des habitants, gouverna par la terreur. Après sa mort (1259), Pallavicino, un de ses partisans, se saisit du pouvoir. Les excès de ce tyran furent tels que les exilés guelfes, profitant de l'arrivée en Piémont de l'armée de Charles d'Anjou, offrirent à ce prince la souveraineté de la ville. Le *Liber potheris* nous a conservé le traité passé entre les bannis et le prince français[4]. Un an plus tard, Brescia, délivrée de Pallavicino et des Gibelins, reconnaissait Charles pour souverain, sa vie durant, l'autorisait à se faire représenter par un vicaire, à nommer le podestat, à percevoir les revenus de la commune, à charge de maintenir dans la ville une garnison capable de la défendre contre les attaques des Gibelins[5].

1. Cf. doc. 126-128, 131, 132, 135, 136, 141, 142, 143, 147, 148-155 et suiv.
2. Cf. doc. 154.
3. Cf. doc. 180.
4. Cf. doc. 204.
5. In publica concione com. Brixiae publicata Capitula tractata et ordinata inter dom. Carolum regem et com. populum et partem Ecclesiae Brixiae (doc. 205).

Du gouvernement de Charles d'Anjou, le *Liber potheris* ne nous a pour ainsi dire conservé aucun souvenir. Il semble pourtant que le roi de Sicile ait laissé après lui peu de regrets, car, à sa mort, les habitants de Brescia refusèrent de reconnaître l'autorité de son fils. Ils recouvrèrent leur complète indépendance, et, dès 1286, s'efforcèrent de reconstituer une ligue entre les villes guelfes de Lombardie. La conclusion de cette ligue est le dernier événement auquel fassent allusion les documents du *Liber potheris*.

Georges Yver.

Ulick Ralph Burke, M. A. **A history of Spain, from the earliest times to the death of Ferdinand the Catholic,** second edition edited with additional notes and an introduction by Martin A. S. Hume. London, Longmans, 1900. 2 vol. in-8°, xv-415 et viii-383 pages.

La grande difficulté de l'histoire d'Espagne est la dispersion de l'intérêt, résultant du morcellement même de la Péninsule. Il est relativement facile de présenter l'histoire de l'Espagne primitive, romaine ou gothique, mais l'histoire d'Espagne du viie au xvie siècle présente un véritable chaos, et ce n'est pas résoudre la difficulté que de raconter, comme on l'a fait, en sept récits juxtaposés, l'histoire des sept principaux états qui se sont partagé l'Espagne au cours de ces huit siècles.

Il ne faut pas non plus se laisser éblouir par l'éclat de la civilisation musulmane. Il n'y a aucune comparaison à faire entre les grossiers pillards asturiens ou aragonais qui commencèrent la reconquête et les savants, industrieux et raffinés citoyens de Sarakostah ou de Korthôba, mais les musulmans « sont venus et repartis, et leur histoire n'est en aucune manière l'histoire du peuple espagnol. »

C'est la formation, l'évolution de ce peuple, un des plus grands de l'histoire, que M. Burke a voulu retracer. Son livre s'arrête à un point très logique, à cette date de 1516 où la nation était formée, unifiée, débordante de vie, en possession de tous ses moyens d'action, et où la politique impériale allait si malencontreusement la faire dévier de son chemin.

La première édition de l'ouvrage a paru en 1894, et la mort de l'auteur l'a empêché de mettre la dernière main à la seconde. C'est M. Hume qui s'est chargé de la présenter au public.

Les deux volumes semblent accuser tout d'abord un certain défaut de proportion. Le premier s'étend des origines jusqu'au milieu du xve siècle; le second, aussi considérable que le premier, est consacré presque tout entier au règne de Ferdinand et d'Isabelle. Mais il ne faut pas perdre de vue que l'auteur s'est proposé d'écrire, non une histoire politique, mais une monographie du peuple espagnol. Sitôt que l'on

admet cette idée, le plan de M. Burke se trouve justifié : la période antérieure au règne de Ferdinand et d'Isabelle est la période de préparation, d'élaboration nationale, et cette nation n'a jamais vécu d'une vie plus pleine, plus normale, plus complètement espagnole que sous le règne des princes, que l'admiration de leurs peuples appelle encore aujourd'hui « les rois. »

L'ouvrage est largement documenté. L'auteur n'a pas cru devoir présenter au lecteur une bibliographie complète. Il s'est appuyé sur la *Coleccion de documentos ineditos*, sur l'*España sagrada*, sur les grandes histoires de Mariana, de Masdeu, de Lafuente. Il a étudié l'histoire musulmane avec Dozy et Gayangos, l'histoire religieuse avec Menendez Pelayo et avec Charles Lea. Un très grand nombre de travaux particuliers sont mentionnés dans les notes.

Le premier volume expose d'une manière très ingénieuse les étapes successives de la civilisation espagnole. Il groupe autour de certaines figures caractéristiques les détails les plus propres à fixer la physionomie d'une époque. Un nom sert de titre à tout un chapitre : *Léovigild, Saint-Jacques, Le Cid, Dominique.* L'histoire de Pierre le Cruel est racontée sous ce titre : *Un royal assassin*[1]. L'histoire des mœurs et des idées, des arts et des lettres est traitée avec un soin particulier.

Il y a bien dans cette méthode quelque chose d'artificiel qui sent plutôt la rhétorique que l'histoire, mais l'effet en est parfois assez saisissant. Voici, par exemple, un croquis sommaire de Théodose qui ne manque pas de puissance : « Le règne de Théodose fut marqué par la lutte des nouvelles forces contre les anciennes. D'une main, il a retenu la barbarie nouvelle devant le vieil empire, encore une fois unifié sous son sceptre. De l'autre, il a abattu le vieux paganisme, luttant pour la vie au sein d'une société changeante et décadente. D'une main, il tint l'épée, de l'autre, la croix. Derrière lui on a Julius, devant lui on a Grégoire, et toujours on a... César. »

M. Burke ne pousse pas l'amour du pittoresque jusqu'au respect idolâtrique des traditions. Il fait remarquer avec esprit qu'Alaric, attaqué par Stilicon le jour de Pâques 402, en pleine fête religieuse, fut battu par un ennemi, peut-être plus orthodoxe, mais assurément beaucoup moins pieux que lui.

Herménégilde, le fils deux fois rebelle de Léovigild, n'est pour lui qu'un déloyal ambitieux, dont un fanatisme mal entendu a seul pu faire un martyr.

Les légendes qui ont défiguré l'histoire de D. Rodrigue, le dernier roi goth, sont, bien entendu, entièrement rejetées, et la rapidité de la conquête arabe est expliquée par l'impopularité profonde du régime gothique. « Les évêques disparaissaient, le peuple restait indifférent,

1. Qu'aurait dit M. Burke s'il eût écrit l'histoire de Jean Sans-Terre, ou de Henri IV, ou d'Édouard IV, ou de Richard III, ou de Henri VIII ?

ce fut plutôt une soumission qu'une conquête. Ce fut une révolution sociale. Les Juifs furent vengés de leurs persécuteurs, les esclaves devinrent libres, c'en était fini des vieilles choses. »

Les légendes françaises reçoivent aussi quelques atteintes au passage. M. Burke fait remarquer avec raison que nos écrivains nationaux ont exagéré les conséquences de la victoire de Charles Martel sur une armée de pillards sarrazins et que l'Europe a été sauvée de l'islamisme bien plus par la victoire de Constantinople, remportée en 718 par l'empereur Léon III, que par celle du prince franc. Les légendes de Covadonga et de Roncevaux sont également ramenées à des proportions historiques.

La légende de saint Jacques est racontée dans le texte (p. 156) et réduite en note à sa juste valeur. Elle est présentée comme un fait beaucoup plus politique que religieux. Au moment où Cordoue tendait à devenir une autre la Mecque, Alphonse le Chaste faisait de la Galice un lieu de pèlerinage chrétien. Les conclusions de M. Burke sur l'absurde fausseté de la légende de saint Jacques sont aussi celles de Mgr Duchesne (*Annales du Midi*).

Le rationalisme de M. Burke ne l'empêche pas de rendre justice aux hommes de foi. Il consacre un chapitre tout entier à saint Dominique et en parle avec une remarquable impartialité. Il raconte qu'il assistait à la bataille de Muret « et partagea avec Montfort et l'évêque Foulques de Toulouse l'honneur d'avoir participé à ce pieux massacre, qui est considéré par Lacordaire comme un des plus beaux actes de foi que l'homme ait accomplis sur la terre. » La phrase est très spirituelle et aussi malicieuse au moins pour Lacordaire que pour saint Dominique.

Les pages consacrées aux écoles de Cordoue, aux universités chrétiennes, aux ordres militaires, aux travaux d'Alphonse X se recommandent par l'exactitude et l'heureux choix des détails. L'auteur ne parait pas avoir connu l'excellente *Histoire du droit espagnol* de D. Eduardo de Hinojosa.

On trouve à la fin du second volume un chapitre un peu succinct sur l'art espagnol du moyen âge. Cette partie est inférieure aux chapitres que M. Altamira consacre au même sujet dans son *Historia de la Civilizacion española*. Le style plateresque, déjà en honneur sous les rois catholiques, n'est pas mentionné.

Le second volume n'est en réalité qu'une histoire de Ferdinand et d'Isabelle : unification de l'Espagne, conquête de Grenade, découverte des Indes, conquêtes en Italie, annexion de la Navarre, et à tout ce brillant tableau, ces ombres : l'Inquisition, l'expulsion des Juifs et des Morisques.

Ce second volume est aussi bien documenté que le premier; certains détails prouvent l'abondance et la patience des recherches. On a, par exemple, longtemps répété que les manuscrits qui avaient servi à

établir le texte de la bible polyglotte de Ximenez avaient été vendus au XVIIIe siècle à un fabricant de pétards. Ce n'est point exact; cette fable a pour auteur un bibliothécaire paresseux qui l'imagina pour se dispenser de montrer sa collection au docteur danois Moldenhawer, qui avait à ses yeux le double tort d'être étranger et protestant.

Les chapitres relatifs aux Juifs et aux découvertes de Colomb sont d'un grand intérêt.

Mais il nous semble que la manière adoptée par l'auteur est d'un effet moins heureux dans cette seconde partie que dans la première. Le règne des rois catholiques évoque tant d'événements, soulève tant de problèmes, la scène est si vaste que la méthode schématique de M. Burke ne suffit plus à peindre ce monde si divers et si vivant. Malgré le sérieux des recherches, on a plutôt l'impression de lire un manuel développé qu'une œuvre neuve et originale.

M. Burke a fait parfois la part un peu trop forte à la rhétorique. La comparaison d'Isabelle avec Sémiramis, Boadicée ou Zénobie nous laisse froids, et le jugement définitif sur la grande reine nous paraît injuste : « Isabelle a révolutionné les institutions de son pays, religieuses, politiques, militaires, financières. Elle a consolidé ses domaines, humilié ses nobles, cajolé ses communes, défié le pape, réformé le clergé, elle a brûlé quelque dix mille de ses sujets et en a déporté plus d'un million; et, au demeurant, elle a fait une grande nation, elle n'a souffert l'opposition d'aucun homme pendant trente ans de règne et est morte dans les bras du roi son mari. »

M. Burke, qui accuse les Espagnols de philistinisme et de pharisaïsme, nous paraît avoir jugé la reine catholique un peu en pharisien. Ce n'est pas ainsi que nous voyons la grande Castillane au teint blanc, aux cheveux blonds, aux yeux « entre verde y azul » dont les Espagnols, au dire d'un ambassadeur vénitien, « parlaient beaucoup plus souvent que de leur roi. » Isabelle a été une épouse passionnée et fidèle, une mère très tendre, une patriote admirable et une sainte. Elle a apporté à tous ses rôles un profond sentiment du devoir, une merveilleuse douceur, une abnégation et un courage héroïques. Elle a aimé, il est vrai, avec l'ardeur jalouse de sa race; sévère pour elle-même, elle l'a été pour les autres, elle a vu la justice dans l'ordre, elle a frappé sans pitié les perturbateurs, sa foi trop vive s'est exaltée jusqu'au fanatisme, mais c'est précisément parce qu'elle a été ainsi qu'elle incarne son pays et son époque. Isabelle, c'est la Castille du XVe siècle tout entière, avec ses passions, ses vertus, ses outrances, sa simplicité antique, sa foi absolue. La juger avec les idées de notre temps, voilà qui est du philistinisme.

Ajoutons que, si bien documenté qu'ait été M. Burke, la bibliographie de son second volume n'est pas sans présenter quelques lacunes. Sans parler de notre *D. Carlos d'Aragon, prince de Viane,* qui l'aurait plus exactement renseigné que l'ouvrage de La Grèze sur les institutions de la Navarre, il aurait dû consulter pour la conquête de la

Navarre le livre capital de M. Boissonnade : *Histoire de la réunion de la Navarre à la Castille.* Il ne semble pas connaître l'*Historia verdadera de la Inquisicion,* de D. Francisco Javier, Garcia Rodrigo, ni la *Inquisicion española* du P. Cappa, ni l'ancien et très curieux ouvrage de Macanaz : *Defensa critica de la Inquisicion.*

Dans le chapitre relatif à l'expulsion des Juifs, il ne mentionne pas la fameuse lettre des rabbins de Constantinople à ceux de Tolède, qui est conservée à Madrid dans les manuscrits Burriel et que Rosseuw Saint-Hilaire a citée avec raison, quoiqu'il fasse des réserves sur son authenticité, parce qu'elle donne une idée très juste de l'état des esprits en Castille au moment du déplorable exode.

M. Burke aurait pu consulter avec fruit la thèse de M. Mariéjol sur *Pierre Martyr* et son livre : *l'Espagne sous Ferdinand et Isabelle.*

Il ne cite même pas l'ouvrage si estimé de M. Gustave Lebon sur la *Civilisation des Arabes.*

Il connaît la *Juana la loca* de M. Rodriguez Villa, mais il paraît être resté plus sensible aux arguments de Bergenroth qu'à ceux de l'académicien espagnol. M. Hume, l'éditeur du livre de M. Burke, semble pencher à admettre la folie, et nous pensons qu'il a raison.

Nous ne chicanerons pas l'auteur sur les négligences ou les fautes d'impression; rien de plus philistin que cette sorte de critique. L'ouvrage est, en somme, sérieux et intéressant et très supérieur comme intelligence générale du sujet à la plupart des travaux étrangers sur l'Espagne.

G. D.

L. Duncker. **Fürst Rudolf der Tapfere von Anhalt und der Krieg gegen Herzog Karl von Geldern (1507-1508). Ein Beitrag zur Entstehungsgeschichte der Liga von Cambray.** Dessau, Dünnhaupt, 1900. In-8°, 86 pages. (Dissertation inaugurale.)

On est en droit de se demander, à première vue, quel rapport peut bien exister entre une guerre toute locale, comme celle de Gueldre, et un acte de politique générale, intéressant une grande partie de l'Occident, tel que la célèbre ligue de Cambrai, de 1508. La réponse à cette question, on peut la trouver clairement déduite dans la thèse que M. Duncker a défendue devant la Faculté de philosophie de Göttingen. L'intérêt historique de cet instructif travail se trouve, en effet, beaucoup mieux indiqué par le sous-titre que par le titre même, inséré en tête de ce compte-rendu.

Rodolphe d'Anhalt est un habile homme de guerre. Son maître, l'empereur Maximilien d'Autriche, le tient en haute estime et, pouvant compter sur son absolu dévouement, l'emploie à des tâches où les difficultés de l'exécution, si elles sont grandes, peuvent entraîner, en compensation, une gloire brillante. Ainsi, on le trouve en Hongrie en 1490,

en Italie en 1494; il sera plus tard, en 1509, chargé du commandement des troupes impériales opérant contre Venise. Quel homme paraissait mieux à même de conquérir une bonne fois cette Gueldre qui, depuis 1473, défendait son indépendance contre l'ambitieuse et envahissante maison de Bourgogne, et de réduire définitivement à l'impuissance ce Charles d'Egmont dont la résistance invincible, inlassable, prenait un air de véritable grandeur? Rodolphe d'Anhalt est donc chargé de faire la conquête du duché de Gueldre, et il semble bien que c'en est fait, cette fois, de l'adversaire irréductible des souverains des Pays-Bas. Cependant, une triple campagne dont le détail ne nous est guère épargné par M. Duncker aboutit à un échec presque total. A quoi attribuer cet insuccès? A bien des causes : à la courageuse défense des villes gueldroises et de leur prince, à des difficultés de recrutement et de paiement de troupes, au peu d'écho qu'éveillait cette lutte au sein de la population des provinces belges, au peu de bonne volonté, qui en était la conséquence, que montraient les États-généraux à soutenir des revendications purement dynastiques, au peu de sympathie que l'on éprouvait pour la personne du régent Maximilien et celle de son lieutenant, le prince d'Anhalt.

Mais ce n'étaient encore là que des considérations d'importance secondaire, en somme. Elles n'auraient pas suffi à arrêter l'homme vaniteux et entêté qui voulait absolument faire de la Gueldre une province tributaire, réduite à sa merci.

La véritable cause du résultat négatif des efforts de Rodolphe le Vaillant, lesquels n'aboutirent qu'à une trêve quelque peu humiliante, résidait dans la situation politique générale et dans la pression que des intérêts étrangers, supérieurs à ceux qui étaient engagés spécialement dans la guerre de Gueldre, exercèrent sur le principal des combattants, l'empereur Maximilien.

A cette époque, on le sait, tout contribuait à entretenir une rivalité jalouse entre les maisons d'Autriche et de France, et le roi des Romains, pas plus que Louis XII, ne laissaient échapper l'occasion de se nuire ou de se contrarier, que ce soit en Italie, en Espagne ou enfin aux Pays-Bas. Maximilien voulait en finir avec le duc de Gueldre, ami de la France, pour pouvoir donner alors libre cours à ses projets sur l'Italie et retenir ainsi dans la péninsule toutes les forces de Louis XII. Mais, de son côté, le monarque français soutenait ouvertement, de ses subsides et de ses soldats, Charles d'Egmont; car il trouvait là un moyen excellent d'entretenir à petit feu un foyer constant de résistance et de révolte sur les confins des Pays-Bas. On voit déjà de quel poids important les combats qui se livraient sur les bords du Waal et de la Meuse pesaient dans la balance des affaires européennes; ils ont, à ce titre, leur place marquée dans l'histoire de la rivalité séculaire de l'Allemagne impériale et de la France royale. Mais ce n'est pas tout. A cette même époque encore, le pape Jules II méditait une ligue des princes

de l'Occident contre la puissance des doges de Venise. Comment arriver à obtenir l'association des efforts de Maximilien, de Louis et de Ferdinand le Catholique, également intéressés à la perte de la reine de l'Adriatique? Pour ces deux derniers souverains, l'accord existait. Mais pour les premiers? Encore une fois, cette interminable guerre de Gueldre était là qui empêchait tout rapprochement entre des adversaires jaloux l'un de l'autre et usant de tous les moyens pour se faire du tort. L'ambition, l'amour-propre, l'entêtement de Maximilien menaçaient donc l'Europe de complications; ils menaçaient surtout les Pays-Bas d'une guerre sans fin et ruineuse, d'une invasion française, et par-dessus le marché, d'une réaction et d'une protestation au dedans, telles qu'elles pouvaient, dans un avenir plus ou moins éloigné, mettre en danger l'existence même du régime autrichien. C'est ce que vit, ce que comprit, parce qu'elle était sur place et que sa clairvoyance se renforçait de l'avis de certains de ses conseillers, gens du pays, la fille même de l'empereur, l'archiduchesse Marguerite de Savoie, gouvernante des Pays-Bas depuis 1506.

M. Duncker étudie son rôle; il fait voir clairement que bientôt ses idées furent en opposition radicale avec les vues de son père et qu'elles tendirent sans cesse à convaincre celui-ci de la nécessité de deux choses: d'un accommodement pacifique avec Charles d'Egmont et du rétablissement des bons rapports avec la France. Une fois les armes déposées dans le nord et tous motifs actuels et irritants de rivalité disparaissant en Gueldre, plus rien de sérieux ne pouvait venir à l'encontre des projets intéressés du pape contre Venise. Jules se mit donc en relation avec l'archiduchesse; celle-ci noua *motu proprio* des négociations avec l'Angleterre, avec le monarque français, et même avec le duc Charles. Quand son père vint aux Pays-Bas (en août 1508), il se trouva ainsi devant un réseau de négociations déjà entamées, et sa fille fit si bien, depuis l'entrevue de Bréda (2 août), qu'elle emporta en quelque sorte l'assentiment de son père à ce qui avait été fait déjà, et à la poursuite, officielle cette fois, des pourparlers avec la France et la Gueldre. Le 8 octobre, elle fut chargée de représenter l'empereur aux entrevues de Cambrai; le 18 du même mois, une trêve entre Maximilien et son vaillant adversaire était signée par Louis XII, et le mois suivant voyait se conclure la fameuse ligue de Cambrai. Maximilien devait attendre d'autres temps, qui ne vinrent pas pour lui, pour avoir raison, par les armes, de son irréconciliable ennemi, et Rodolphe d'Anhalt quitta les brumes de la Hollande, d'où il n'avait guère remporté de lauriers, pour aller, sous le ciel ardent de l'Italie, guerroyer l'année suivante contre Venise. Ce résultat était bien dû à Marguerite de Savoie, dont le rôle avait été prépondérant.

Le travail de M. Duncker est donc loin d'être dépouillé d'intérêt historique, au contraire. Il est fait avec grand soin; il utilise des matériaux inédits, puisés aux archives princières d'Anhalt-Zerbst, et pour

le lecteur belge, spécialement, il sert heureusement à contrôler et à compléter le récit que Henne, dans son *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique,* a donné de ces mêmes événements.

F. MAGNETTE.

J. ROUCAUTE. **Le Pays de Gévaudan au temps de la Ligue. Édit de Nemours (7 juillet 1585). — Édit de Folembray (24 janvier 1596).** Paris, A. Picard et fils, 1900. 1 vol., XIV-291 pages, avec une carte et deux portraits.

Voilà une de ces monographies qui sont précieuses pour préparer ou appuyer l'histoire générale. Elle ne concerne qu'une région : le Gévaudan; qu'une période : la fin de la Ligue. Mais la région est une des plus originales de notre pays et l'époque étudiée est justement celle où ce coin de France, sorte de Vendée de l'intérieur, manifeste avec le plus de netteté ses caractères propres et fort anciens. Après, ils iront en s'effaçant, et l'un d'eux, un sentiment loyaliste très marqué, se fondra dans l'unité de la monarchie centralisatrice.

Pendant onze ans, de la convention de Nemours à celle de Folembray, longue crise et décisive de la lutte engagée entre les intérêts de l'Union et les principes de la royauté nationale, le Gévaudan resta presque tout entier fidèle au roi, gênant ainsi les relations des ligueurs de Languedoc avec ceux d'Aquitaine et d'Auvergne, formant un îlot à peine entamé par les courants de révolte qui ébranlèrent, autour de la souveraineté traditionnelle, la France méridionale et centrale. Pourquoi? Les raisons, M. R. les trouve dans la situation économique et administrative du diocèse de Mende, dans le groupement des partis gévaudanais qui, lui-même, dépend étroitement de la configuration du sol, des intérêts, des habitudes, des mœurs créées par elle, très tenaces en un pays isolé, laissé longtemps à l'écart des grandes voies de transit. Si même le nord de ce pays, le haut bassin de la Truyère et partie de la vallée de l'Allier persistent dans leur obstination ligueuse, des motifs de même ordre expliquent cette attitude. Et le lien y apparait encore entre la terre et l'homme.

Non qu'il soit grossi par l'usage d'un commode lieu commun. La part d'histoire sociale, dans cette monographie, n'en est pas amoindrie et ce sont, au fond, avec l'attachement aux traditions féodales, les nécessités économiques d'où sortent les conclusions.

Royalistes catholiques, royalistes protestants, ligueurs mêlent sur ce champ d'action leurs luttes ou leurs alliances que compliquent, outre les dissensions religieuses, les rivalités séculaires des deux centres urbains : Mende et Marvéjols. C'est par la ruine de ce dernier, au profit des ligueurs, que s'ouvre, en 1586, une sanglante série de coups de main, rejetant dans les Cévennes les religionnaires gévaudanais. Le nord du pays, la « montagne » de la Margeride à l'Aubrac, gardera,

sous l'épée de ses chefs féodaux, les lieutenants de Joyeuse, les Saint-Vidal, les d'Apcher, une redoutable docilité à servir les passions de la Ligue.

Mais le centre, où s'étend le domaine propre de l'évêque, une des plus vastes possessions ecclésiastiques de France où s'exerce sa juridiction particulière, le pays du Lozère et des Causses résiste au mouvement. Et quand le prélat Adam de Heurtelou y peut, surtout à partir de 1588, user de l'influence acquise depuis des siècles à l'évêque-comte de Gévaudan, la pacification s'impose à ces territoires ruinés par la continuité des guerres civiles, privés d'industrie et de commerce, où la culture ne trouve plus, depuis des années, qu'une sécurité intermittente et précaire dans les *trêves de labourage,* conclues, pour ne pas épuiser leurs dernières ressources, par les partis rivaux.

C'est sous la médiation de l'évêque, type intéressant de ces prélats *politiques* si utiles à la cause d'Henri IV, que le troisième des groupes en armes, celui des protestants cévenols répartis sur le versant sud du massif montagneux, au long des hautes vallées des Gardons, inclinées vers la plaine protestante de Nîmes, apaise sa violence, accepte l'abjuration du roi et se rallie à l'ordre nouveau avec Montmorency-Damville.

Quand, en 1596, la paix est assurée, c'est sans doute, avant tout, sous l'influence de faits qui dominent l'histoire nationale; mais, en Gévaudan, des causes particulières y ont aidé, y ont contraint les habitants restés encore très féodaux d'habitudes et de mœurs, sans bourgeoisie urbaine capable de faire contrepoids aux seigneurs et entraînés en leur suite. En premier lieu, ce fut la nécessité de rendre quelque sécurité à la propriété foncière, l'unique ressource de la contrée; — puis, l'autorité de l'évêque de Mende, de beaucoup le plus puissant seigneur régional, prépondérant dans les États du pays et la commission chargée d'y asseoir les impôts; — enfin les affinités de la politique suivie par ce prélat gallican et patriote avec celle de Damville, protecteur des Réformés.

Ces faits sont complexes. La relation qui en est donnée l'est aussi. D'où il résulte que les nécessités de l'analyse historique y amènent parfois quelque embarras, y coupent le récit par des exposés administratifs et économiques. L'intérêt n'en subsiste pas moins. Il s'accroît souvent à des traits de mœurs bien observés, à des anecdotes qui eussent enrichi la collection de Mérimée, montrant à nu l'âme féroce et les passions promptes des combattants, rudes et instinctifs « professeurs d'énergie; » à des portraits vivement enlevés, celui de Saint-Vidal par exemple, le massacreur de Marvéjols, celui de l'évêque Adam de Heurtelou, l'avisé politique, en opposition au tragique féodal.

En une région historique nettement caractérisée, l'auteur a donc pu apporter une contribution neuve à l'histoire de nos guerres civiles du XVIe siècle et faire apparaître, avec ses institutions pourvues encore de force, un de ces groupes provinciaux dont l'ensemble a formé notre

nation. Très informé, très documenté, pourvu de bons instruments de recherches et de références, le livre est érudit, mais vivant aussi.

P. GACHON.

Georges PAGÈS. **Le grand électeur et Louis XIV, 1660-1688.** Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition (George Bellais), 1905, XXVI-671 pages.

Le livre de M. Pagès est fait en grande partie avec des pièces inédites. L'auteur a compulsé au ministère des Affaires étrangères les correspondances adressées au gouvernement français par les envoyés français auprès du grand électeur de 1660 à 1688[1]; il a contrôlé le fonds *Brandebourg* au moyen des autres fonds *Allemagne, Pologne, Hambourg,* etc., l'ensemble de ces documents permettant seul de comprendre, dans sa complexité, la politique de Louis XIV à l'égard de Frédéric-Guillaume. Il a étudié aux archives d'État à Berlin la correspondance des envoyés électoraux en France, qui forme la contre-partie des lettres conservées à Paris et dont une portion seulement, jusqu'à la paix de Saint-Germain (juin 1679), a été éditée par Th. Hirsch, F. Hirsch et R. Brode dans les *Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des Kurfürsten Friedrich-Wilhelm von Brandenburg.* Au cours de son travail, M. Pagès publie de nombreux extraits de ces lettres, s'appliquant à en reproduire l'orthographe exacte et les abréviations avec une minutie peut-être excessive. Il a aussi consulté les ouvrages de seconde main, dont aucun ne parait lui avoir échappé; et, s'appuyant sur les documents, s'aidant des livres des historiens modernes, il a écrit sur la politique extérieure du grand électeur de 1660 à 1688 un volume très compact; il la suit dans tous ses détours, en explique toutes les contradictions apparentes ou réelles, jette la lumière sur les coins les plus

1. Neuf envoyés se sont succédé, dans cet intervalle, à la cour de Frédéric-Guillaume : de Lesseins, Du Moulin, Colbert de Croissy, Millet, Vaubrun, Saint-Géran, La Vauguyon, Verjus et Rébenac. Dans sa thèse complémentaire, *Contributions à l'histoire de la politique française en Allemagne sous Louis XIV* (Paris, Société nouvelle, 1905, 103 p. in-8°), il donne sur ces envoyés d'excellents renseignements biographiques et il discute, d'après leur éducation et leur caractère, la valeur de leur témoignage. Trois autres études sont contenues en ce volume : 1° *Une négociation secrète d'Abraham de Wicquefort en 1661* (pour amener le rapprochement entre Frédéric-Guillaume et la France); 2° *Un agent secret de Louis XIV en Allemagne,* documents relatifs à quelques négociations du prince Guillaume de Fürstenberg pendant le ministère d'Hugues de Lionne (de 1666-1670); 3° *Note sur le rôle de l'argent dans la politique française en Allemagne sous Louis XIV* (le roi de France se montra moins prodigue qu'on ne le croit généralement; puis les subsides, les pensions et les cadeaux n'expliquent point seuls les alliances des princes allemands avec la France; on exagère d'ordinaire l'importance de ce facteur).

obscurs. Pour faire connaître cette politique, pour l'apprécier sainement, il montre fort bien quelles conditions ont pu agir sur elle, l'étendue et la situation des territoires de l'électeur, ses moyens d'action, c'est-à-dire la nature de son pouvoir, l'organisation de son gouvernement; son caractère propre, — et il trace de Frédéric-Guillaume un portrait très vivant, — sa famille, ses ministres. Au cours de son exposé, il tiendra compte de tous ces facteurs, calculera l'influence de chacun d'eux. Nous ne pouvons suivre M. Pagès dans les développements qu'il donne, puisqu'il étudie cette politique année par année, mois par mois, jour par jour et qu'il en montre toutes les fluctuations. Mais, dans l'ensemble, nous distinguons dans cette politique quatre grandes périodes.

Dans la première, de 1660 à 1672, le grand électeur, qui, dans la guerre du Nord, avait tourné le dos à la France, se voyant isolé en Allemagne, cherche à se rapprocher de Louis XIV. Il signe, le 1er septembre 1664, une alliance défensive avec lui; peu après, il entre dans la ligue du Rhin. Pourtant, l'électeur ne se livre pas tout entier; en se rapprochant de la France, il ne rompt pas avec la maison d'Autriche; il combat en Pologne les ambitions de Louis XIV, qui voudrait procurer la succession de ce royaume au duc d'Enghien ou au prince de Condé; il intrigue contre les Provinces-Unies, alors alliées de la France, dans le cercle de Westphalie; il essaye même, au début de 1667, d'organiser une coalition contre la France. Ce n'est qu'au moment où Louis XIV a déclaré la guerre à l'Espagne pour réclamer les droits de la reine qu'il se lie davantage à lui. La France lui fait en apparence une grosse concession le 15 décembre 1667 : elle s'engage à cesser ses démarches en Pologne en faveur d'un de ses princes; en revanche, l'électeur promet de ne point intervenir dans la guerre contre l'Espagne, de refuser dans ses états tout passage de troupes à quelque prince que ce fût (les Espagnols et Impériaux ne pourraient donc traverser Clèves), de renouveler pour trois ans la ligue du Rhin. L'alliance ne s'étendait pas au delà de ces clauses précises; mais, deux années plus tard, le 31 décembre 1669, par un traité qui est resté secret jusqu'à nos jours, elle était rendue encore plus étroite. Les deux souverains s'engageaient à se communiquer tout ce qu'ils apprendraient de préjudiciable l'un à l'autre; Frédéric-Guillaume promit de ne pas s'allier aux ennemis du roi, de soutenir les prétentions de Louis XIV à la succession espagnole, de lui fournir au besoin 10,000 hommes pour conquérir les Pays-Bas espagnols.

Cette alliance de 1669 ne fut qu'éphémère. Quand la France se jeta sur la Hollande, elle inquiéta toute l'Europe; de nombreux pamphlets dénoncèrent son ambition insatiable : on craignait que derrière la Hollande le roi de France ne visât l'Allemagne. Puis, Frédéric-Guillaume, très zélé calviniste, était inquiet des mesures prises par le roi contre ses coreligionnaires; il craignait une coalition des puissances catholiques contre le protestantisme. Pour toutes ces raisons, très irrité

contre la France, il signa, le 6 mai 1672, l'alliance avec la Hollande. Cette résolution qu'il prit seul, malgré son entourage, lui dut coûter beaucoup; il ne se dissimulait pas les périls auxquels il s'exposait, et hardiment il se mit en campagne, sans du reste déclarer la guerre à la France. La seconde période, celle d'hostilités, commençait. Dans cette période, la paix de Vossem, qu'il fut obligé de signer (6 juin 1673) après l'expédition de Turenne, ne fut qu'une trêve. Une année plus tard, le grand électeur était de nouveau en armes contre la France; avec le généralissime impérial Bournonville, il se faisait battre à Turckheim (janvier 1675), et, de 1676 à 1679, il mena contre les Suédois, alliés des Français, cette glorieuse campagne qui lui a valu la conquête de toute la Poméranie et le surnom de Grand.

Frédéric-Guillaume était venu avec une grande générosité au secours des Hollandais; mais les Hollandais l'oublièrent en faisant leur paix séparée à Nimègue (août 1678); l'empereur, de son côté, traita, les 5 et 6 février 1679, sans rien stipuler pour lui. L'électeur était abandonné et isolé; c'est alors qu'il chercha à se rapprocher de la France; il va se donner à elle dans une troisième période (1679-1684) et conclura avec elle une série de traités dont chacun le liera davantage. Le 29 juin 1679, la paix est rétablie, mais l'électeur doit rendre à la Suède la plus grande partie de ses conquêtes. Le 25 octobre, une alliance intime est signée : le roi garantit à l'électeur ses droits et ses états; il lui donne des subsides; Frédéric-Guillaume, de son côté, promet sa voix, dans le collège électoral, à Louis XIV ou au Dauphin ou tout au moins au prince qui serait recommandé par la France. Le 11 janvier 1681, les alliés règlent les secours qu'ils doivent se prêter l'un à l'autre, en cas de guerre, et il ne sera pas besoin, pour que l'un secoure l'autre, que celui-ci puisse prouver qu'il n'a pas été l'agresseur. Enfin, le 22 janvier 1682, le roi de France promet à l'électeur de renoncer à toute réunion nouvelle, à condition qu'il gardât les territoires annexés jusqu'à ce jour, — et Strasbourg y était compris; — il augmente les subsides, il assure la sécurité de ses états et la protection royale pour sa compagnie d'Afrique.

Mais l'électeur devait encore une fois se détourner de la France, dont les exigences se faisaient chaque jour plus redoutables pour l'Europe. Il s'irritait de l'intervention hautaine du roi en Allemagne à propos des droits de sa belle-sœur sur la succession du Palatinat, à propos de la succession de l'archevêché de Cologne. Il soupçonnait sa complicité avec les Turcs, qui menaçaient Vienne. Et surtout il fut blessé, comme d'une atteinte portée à tout le protestantisme, de la révocation de l'édit de Nantes. Pour tous ces motifs, sans rompre absolument avec la France, tout en continuant de toucher ses subsides, Frédéric-Guillaume donne à sa politique une orientation différente. Dès le 23 août 1685, il signe une alliance défensive avec les États généraux de Hollande; le 4 janvier 1686, une convention avec l'empereur

en vue d'un secours contre les Turcs; le 22 mars, une alliance secrète avec cet empereur, qui lui promet ostensiblement la possession de Schwiebus. L'électeur était dès lors rangé parmi les ennemis du roi; sa mort seule (9 mai 1688) l'empêcha de prendre part à la guerre de la ligue d'Augsbourg.

M. Pagès expose fort bien toutes ces phases par lesquelles a passé la politique de Frédéric-Guillaume, et il apprécie la conduite du roi avec beaucoup de justesse. Contrairement à Droysen, il prouve que le grand électeur n'a point été guidé par un sentiment national allemand, qu'il n'est point animé contre Louis XIV d'une haine féroce. Sans doute, en Allemagne, on s'était déjà élevé contre cette conception; le consciencieux Erdmannsdörffer a prouvé que le grand électeur songeait avant tout à conserver et à agrandir ses territoires; il parle de son « robuste égoïsme »; mais, malgré tout, il ne se détache point assez de l'ancienne théorie. « Le propre de l'histoire du Brandebourg, écrit-il, est que les agrandissements et le succès de cet état particulier ont servi la nationalité allemande. » Puis d'autres sont venus qui ont protesté contre Erdmannsdörffer. Ed. Heyck, dans un ouvrage de vulgarisation, d'ailleurs assez médiocre, continue de nommer le grand électeur : *ein bewusster Deutscher* et *der Grundsteinleger des Deutschen Reiches*. Pour M. Philippson, qui lui a consacré un livre très vivant, il est égal et même supérieur à Guillaume d'Orange; il lui reconnaît un véritable génie diplomatique. M. Pagès fait justice de ces hyperboles. Le sentiment allemand n'a jamais dirigé la politique du Brandebourg de 1660 à 1688; au moment des réunions, Frédéric-Guillaume était l'allié intime de Louis XIV; du reste, ne songeait-il pas à pratiquer une politique analogue en Poméranie et dans la Frise orientale?

Mais est-ce à dire que le grand électeur ne se soit laissé conduire que par des motifs égoïstes? En aucune façon, et M. Pagès a été pour lui tout à fait équitable. Il a mis en lumière la grandeur de la tâche accomplie par lui à l'intérieur; il a tenu compte des difficultés de sa position à l'extérieur; et surtout il a indiqué comment a agi sur lui sa foi très sincère de réformé. Frédéric-Guillaume s'allie à Louis XIV lorsque celui-ci s'attaque à l'Espagne; mais quand, en 1672, la Hollande protestante, où il a été élevé, est menacée de destruction, à l'insu de tous ses ministres, il prend les armes. Quand la Hollande a traité et quand l'Espagne a payé les frais de la lutte, il se rapproche de nouveau de la France, conclut avec elle une série de traités; il s'en éloigne lorsqu'il voit Louis XIV prendre toutes ces mesures qui aboutiront à la révocation, quand il croit à une conspiration ourdie dans toute l'Europe contre le protestantisme. Ainsi, dans sa politique, égoïste au fond, entre une part d'idéal. M. Pagès a tout pesé, avec un souci scrupuleux d'impartialité entière et d'objectivité. Il nous fournit, d'une part, des détails beaucoup plus nombreux que ses prédécesseurs sur la politique du grand électeur; il nous en donne, d'autre part, une image plus conforme à la réalité. Son

ouvrage, consacré au Brandebourg, fait grand honneur à la science française : c'est un des meilleurs livres d'histoire qui aient paru en ces derniers temps[1].

Chr. PFISTER.

E. BOMBARD. **La marche de l'humanité et les grands hommes d'après la doctrine positive.** Paris, Giard et Brière, 1900. In-8°, 305 pages. (Bibliothèque sociologique internationale.)

Le colonel Bombard, resté disciple fidèle d'Auguste Comte, a jugé utile de rappeler au public la doctrine du maître sur l'action des *grands hommes* comme guides de l'humanité. Il a donc réuni une série de notices sur « tous les grands hommes inscrits au calendrier positiviste », à commencer par Confucius, Moïse, Bouddha, Homère, « le prince des poètes, auteur de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* », Thalès, « père du matérialisme concret », Pythagore, « père du matérialisme abstrait », pour terminer par Auguste Comte.

C'est un livre d'édification positiviste égaré dans les bureaux de la *Revue historique*. L'histoire n'a rien à y recueillir, à moins que ce ne soit des renseignements sur la façon dont on enseignait l'histoire au temps où l'auteur a fait ses études.

Ch. SEIGNOBOS.

1. Nous avons relevé très peu d'erreurs de détail au cours de notre lecture. P. 517, écrire *Murbach* au lieu de *Mürbach;* p. 546, *Ansbach* au lieu de *Anspach;* p. 198, lire *prince* de Lorraine au lieu de *duc* de Lorraine; il s'agit du neveu du duc Charles IV. Le titre de *duc* de Neubourg, encore qu'il soit d'usage courant en France, n'est pas correct; il vaut mieux dire le comte palatin de Neubourg.

RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

1. — **La Correspondance historique et archéologique.** 1904, décembre. — D. Grand. Thèses de l'École des chartes, promotion du 27 janvier 1904; suite (thèses de J. Mondain-Monval sur les Bâtiments du roi sous le marquis de Marigny et de G. Crépy sur le Collège de Boissy, de l'Université de Paris). = 1905, janvier-février. L. Delaruelle. Quelques dates nouvelles de la vie de Guillaume Budé (il naquit le 26 janvier 1468 (n. st.) et mourut le 21 août 1545). — P. Hildenfinger. Inventaire des documents de la série F[16] (Archives nationales) relatifs aux Juifs. = Mars-avril. H. Omont. Le *Rosier des guerres* et la censure sous le premier Empire (en 1813, un des censeurs impériaux émit l'avis qu'il ne fallait pas autoriser la réimpression de cet ouvrage, « composé par le feu roi Louis XI pour Mgr le dauphin ». Et la raison? C'est que, dans un ouvrage qui suit le *Rosier* et que l'on se proposait de rééditer également, il y avait un chapitre III intitulé : « L'Antiquité de la race, la bonne tige aident grandement à maintenir et à autoriser un prince »). — Circulaire ministérielle relative à la communication des archives départementales, communales et hospitalières. — L. Gillet. Nomenclature des ouvrages de peinture, sculpture, architecture, gravure, lithographie se rapportant à l'histoire de Paris et qui ont été exposés aux divers salons depuis l'année 1673 jusqu'à nos jours. — D. Grand. Thèses de l'École des chartes; suite (B. Monod : Étude sur les relations entre le Saint-Siège et le royaume de France, de 1099 à 1108).

2. — **Revue des Études historiques.** 1905, mars-avril. — Marcel Marion. Le garde des sceaux Lamoignon et la réforme judiciaire de 1788 (analyse et commentaire des édits de mai 1788). — Lucien Misermont. Le double bombardement d'Alger par Duquesne et la mort du consul Vacher; suite. — H. Stein. Michel Feré, créateur du port du Havre (à côté de Guyon Le Roy, qui dirigea les travaux du Havre au point de vue maritime, il faut ranger Michel Feré, ingénieur, qui exerça sur ces travaux la plus heureuse influence). = Comptes-rendus critiques : *Eugène de Budé*. Les Bonaparte en Suisse (ouvrage basé sur un grand nombre de pièces d'archives).

3. — **Revue d'histoire moderne et contemporaine.** 1905, avril. — André Mater. L'histoire d'une paroisse au XIXe siècle sous le régime du Concordat : paroisse de Blancafort (Cher); fin en mai (d'après les archives de la commune et de la fabrique). = Mai. S. Charléty. Le travail d'histoire moderne en province, année 1904. = Comptes-ren-

dus critiques : *E. Schmidt, Rilter von Tavera.* Geschichte der Regierung des Kaisers Maximilian I und die französische Intervention in Mexico, 1861-1867 (ouvrage remarquable dans lequel l'auteur, lui-même témoin oculaire de ces événements, s'est en outre entouré de renseignements empruntés à d'autres témoins ou à des pièces officielles encore inédites). — Correspondance : lettres de MM. Mathiez et Lévy-Schneider à propos d'un article de M. Caron sur *les Origines des cultes révolutionnaires* (définissons bien d'abord ce qu'il faut entendre, ou bien que chacun dise nettement d'abord ce qu'il entend par le mot de « religion »).

4. — Bulletin critique. 1905, n° 11. — *G. Hœlscher.* Die Quellen des Josephus für die Zeit vom Exil bis zum Jüdischen Kriege (consciencieux et utile). — *O. Th. Schulz.* Leben des Kaisers Hadrian (étude critique sur la vie d'Hadrien, attribuée à Spartien; important). = 25 avril. *P. Sabatier.* Examen de quelques travaux récents sur les opuscules de saint François. — *Detlefsen.* Die Entdeckung des germanischen Nordens im Altertum (bon). — *R. Clément.* La condition des Juifs de Metz sous l'ancien régime (excellent). — *A. Audollent.* Defixionum tabellae quotquot innotuerunt (collection de textes très bien documentés et fort intéressants pour l'histoire de la magie). — *M. Souriau.* Bernardin de Saint-Pierre; son caractère (quelques détails nouveaux). = 15 mai. *J. Meuret.* Le chapitre de Notre-Dame de Paris en 1790 (excellent). — *Abbé J. Brézy.* Un prédicateur apostolique au XVIIIe siècle. Étude sur la vie et les œuvres de Bon-Pierre-Charles de Naville, jésuite, 1693-1774 (bon). — *Lafaye, Ph. Berger, S. Lévi, D. Menant.* Conférences faites au Musée Guimet en 1903-1904 (contient quatre mémoires sur Rome sous les rois et les dernières fouilles du Forum; les origines babyloniennes de la poésie sacrée des Hébreux; la transmigration des âmes dans les croyances indoues; les Parsis et le parsisme). = 25 mai. *Chantepie de La Saussaye.* Manuel d'histoire des religions (bonne traduction d'un livre excellent). — *Schlumberger.* L'Épopée byzantine à la fin du xe s.; 3e partie : Zoé et Théodora (remarquable).

5. — Revue critique d'histoire et de littérature. 1905, 15 avril. — *Th. Gomperz.* Les penseurs de la Grèce (très bonne traduction d'un ouvrage remarquable). — *K. Krohn.* Histoire des chants du Kalevala (excellente étude critique sur les deux chants consacrés au Sampo et au héros Ilmarinen; important pour le développement des traditions populaires). = 29 avril. *B. Monod.* L'Église et l'État au XIIe siècle; l'élection épiscopale de Beauvais, de 1100 à 1104 (Labande présente tout autrement que B. Monod l'histoire de ce conflit). — *G. Schnürer.* Die ursprüngliche Templerregel (dissertation neuve, intéressante et approfondie). — *Aug. Cochin* et *Ch. Charpentier.* La campagne électorale de 1789 en Bourgogne (insuffisant; les auteurs n'ont vu qu'une faible partie des documents et ils se sont laissé guider par cette opinion préconçue que la Révolution était uniquement l'œuvre des avocats). — *A. Lumbroso.*

Il processo dell' ammiraglio di Persano (ouvrage considérable, plein de documents d'un haut intérêt). = 6 mai. *O. Cartellieri.* Peter von Aragon und die Sizilianische Vesper (remarquable). — *Ed. Janin.* Histoire de Montluçon (assez utile recueil de documents). — *M. Perrod.* F.-X. Moïse, évêque du Jura, 1742-1813 (très bonne biographie). — *Annie Mittelstaedt.* Der Krieg von 1859. Bismarck und die öffentliche Meinung in Deutschland (bon). = 13 mai. *C. del Balzo.* L'Italia nella letteratura francese dalla caduta dell' impero romano alla morte di Enrico IV (agréable). = 20 mai. *Ch. Joret.* Les plantes dans l'antiquité et au moyen âge. 1re partie : les Plantes dans l'Orient classique; t. II : l'Iran et l'Inde (excellent). — *J. Howe.* Fasti sacerdotum P. R. publicorum aetatis imperatoriae (cette brochure vaut par une liste très bien faite de tous les prêtres qui nous sont connus par les textes des auteurs ou les monuments épigraphiques). — *Aloys Schulte.* Die Fugger in Rom, 1495-1523 (excellent; le texte est accompagné d'un important « cartulaire » qui contient 141 documents). — *G. Servières.* L'Allemagne française sous Napoléon Ier (ce titre ne dit pas nettement ce que contient l'ouvrage, car l'auteur y étudie en réalité seulement les rapports de Hambourg avec la France depuis 1789 et surtout depuis 1803 jusqu'à 1814. Histoire froidement et impartialement contée, mais seulement d'après les archives françaises, mises à contribution avec beaucoup d'intelligence). — *Ed. Herriot.* Mme Récamier et ses amis (écrit avec habileté et talent). — *F. Chambon.* Notes sur Prosper Mérimée (important). = 27 mai. *Costa de Bastelica.* Sampiero Corso (bonne biographie d'un condottiere corse qui fut célèbre dans la seconde moitié du XVIe siècle). — *P. E. Fahlbeck.* Der Adel Schwedens und Finlands (bonne étude de statistique; explique aussi pourquoi la noblesse suédoise et finlandaise tend à disparaître). = 3 juin. *Riedel* et *Crum.* The canons of Athanasius of Alexandria; the arabic and coptic versions edited and translated (bonne contribution à l'étude de l'histoire ecclésiastique). — *H. Delchaye.* Les légendes hagiographiques (remarquable). — *Aug. Heil.* Die politischen Beziehungen zwischen Otto dem Grossen und Ludwig IV von Frankreich, 936-954 (bon). — *Comte Charles de Villermont.* Les Ruppelmonde à Versailles, 1685-1784 (intéressant). — *K. Lamprecht.* Deutsche Geschichte. Neuere Zeit. Moderne Geschichtswissenschaft (remarquable effort pour donner, au point de vue historique, la psychologie du peuple allemand). = 10 juin. *Albert Hauck.* Kirchengeschichte Deutschlands; 4e partie (remarquable; cette 4e partie embrasse tout le XIIe siècle et la première moitié du XIIIe).

6. — Bulletin de Correspondance hellénique. 1905, fasc. 1-2. — A. Jardé. Fouilles de Délos, 1904. Le quartier marchand au sud du sanctuaire. — G. Millet. Recherches au mont Athos, commente le texte d'une inscription chrétienne mentionnant une amende funéraire au profit de l'Église catholique; étude sur le catholicon de Lavra). — L. Bizard. Inscriptions de Béotie (un nouveau milliaire romain; inscription en l'honneur d'Aurélien, etc.). = Fasc. 3-4. G. Millet. Recherches

au mont Athos; suite. — Fernand MAYENCE. Note sur le papyrus Amherst II, 153. — W. VOLLGRAFF. Fouilles d'Ithaque. — F. DÜRRBACH et A. JARDÉ. Fouilles de Délos, exécutées aux frais de M. le duc de Loubat, 1903. Inscriptions; suite (décrets athéniens et étrangers; dédicaces et inscriptions diverses; une inscription chrétienne). — Ph.-E. LEGRAND. Antiquités de Trézène. Notes de topographie. — Maurice HOLLEAUX. Sur un décret de Siphnos (*Inscrip. graecae*, t. XII, 1, n. 481; ce décret, daté par Hiller de Gærtringen et Strack de 217, doit être placé entre 278 et 270).

7. — **Mélanges d'archéologie et d'histoire.** (École française de Rome.) 1905, janvier-avril. — J. CARCOPINO. Les cités de Sicile devant l'impôt romain : *ager decumanus* et *ager censorius* (commentaire des Verrines II et III, où est exposée la situation des cités siciliennes avant la dîme sur les grains. Des soixante-cinq cités siciliennes au temps de Cicéron, cinquante-sept, qui renfermaient tout l'ancien *ager publicus*, étaient dites *decumanae* et soumises à la dime; deux cités fédérées ne la payaient pas; dans une cité fédérée et dans cinq, libres « sine foedere », le territoire payait la dîme quand il était cultivé par des étrangers à ces cités). — A. GRENIER. Nouvelles *tabellae defixionis* de Sousse, trouvées dans les fouilles de la nécropole; musée du Bardo. — ID. Deux inscriptions métriques d'Afrique (épitaphe d'une déesse d'Isis, de Constantine, et un distique funéraire de Tébessa). — P. PERDRIZET. Inscriptions de Salonique; 3e article. — G. BOURGIN. Le cas du curé Pannecet (prêtre français émigré dans le diocèse de Narni; publie une lettre où il s'accuse d'avoir prêté le serment à la constitution du clergé). — L. HALPHEN. Le ms. latin 712 du fonds de la reine Christine au Vatican et la *Lamentatio de morte Karoli, comitis Flandrie* (ce ms. permet d'apporter mainte correction au texte du poème, publié par H. Pirenne à la suite de Galbert Bruges, et d'en donner une nouvelle édition critique. Publie en outre un catalogue épiscopal de Vermandois et Noyon). — J. ZEILLER. Étude sur l'arianisme en Italie à l'époque ostrogothique et à l'époque lombarde. — Mgr L. DUCHESNE. S. Maria in Foro, S. Maria in Macello; notes sur la topographie de Rome au moyen âge, n° XII.

8. — **Revue archéologique.** 4e série, tome V; mai-juin 1905. — Paul MONCEAUX. La *Passio Felicis*; étude critique sur les documents relatifs au martyre de Félix, évêque de Thibiuca (cette *Passio* est authentique; elle constate que Félix mourut, victime de la persécution de Dioclétien, à Carthage, sans doute en juillet de l'an 303; des additions postérieures le promènent en Italie, à Nole, mais ici nous sommes en pleine légende). — Eug. RÉVILLOUT. Un sacerdoce rhodien. — S. REINACH. Esquisse d'une histoire de la collection Campana; fin (cette collection fut achetée en bloc plus de quatre millions; mais d'importantes réserves, plus ou moins frauduleusement constituées, allèrent enrichir d'autres musées). — M. GILLET. Découverte de l'emplacement de Prae-

torium (ville détruite au VIIIe siècle par les Sarrasins après leur défaite près de Poitiers; ce n'est pas Sauviat, comme l'avait supposé l'ancienne Commission de la carte des Gaules, mais Saint-Gousseau, dans la Creuse). — S. CHABERT. Histoire sommaire des études d'épigraphie grecque en Europe; suite.

9. — **Bibliothèque de l'École des chartes**. Tome LXVI, 1905. Janvier-février. — H. OMONT. Nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale pendant les années 1903-1904 (à noter les papiers et correspondance de Champollion le Jeune et d'Aug. Mariette, treize volumes des Œuvres de Brantôme, donnés par Mme la baronne James de Rothschild, la correspondance d'Adolphe Thiers, de 1830-1873, et les documents relatifs à son voyage diplomatique en Europe en 1870, à la libération du territoire et à la présidence de la République). — H. MORANVILLÉ. Un pèlerinage en Terre-Sainte et au Sinaï au XVe siècle (publie une relation anonyme, écrite en français entre 1419 et 1425; elle donne d'intéressants détails sur les étapes de Jérusalem au Sinaï et du Sinaï au Caire, décrit le Caire et Alexandrie, etc. L'attribution de ce récit à Claude de Mirebel est le résultat d'une erreur; on a pris le nom d'un des possesseurs du manuscrit, qui vivait au milieu du XVIe siècle, pour celui de l'auteur, qui vivait dans le premier tiers du XVe). — H. GAILLARD. Les franchises de Vitry-sur-Seine sous les règnes de Charles VI et de Charles VII. = Bibliographie : *Léon de Kerval*. Sancti Antonii de Padua vitae duae, quarum altera hucusque inedita (travail très consciencieux et érudit). — *Giuseppe Celidonio*. Delle antiche decime Valvensi (quelques documents utiles, généralement fort mal imprimés). — *Ch. Sauzé*. Correspondance politique de M. de Lanssac, Louis de Saint-Gelais, 1548-1557 (intéressant). — *P. Huvelin*. L'histoire du droit commercial; conception générale, état actuel des études (excellent résumé). — *Marcel Poëte*. Les Primitifs français; étude sur la peinture et la miniature à Paris, du XIVe siècle à la Renaissance. — *Paul Durrieu*. Chantilly. Les très riches Heures de Jean de France, duc de Berry, avec 64 planches en héliogravure. — *H.-R. d'Allemagne*. Récréations et passe-temps (curieux, amusant et fort bien illustré). — *Alfred Richard*. Histoire des comtes de Poitou, 778-1204 (travail considérable et fait avec grand soin). — *Bauchond*. La justice criminelle des magistrats de Valenciennes au moyen âge (en réalité, cette justice est étudiée seulement pour l'année 1414 et depuis le milieu du XIVe siècle, les documents faisant défaut pour la période intermédiaire. Bonne contribution à l'histoire du droit criminel). — *Le P. Ubald d'Alençon*. Jean Halbout de la Becquetière, 1593-1626; étude de mœurs religieuses au XVIIe siècle, avec un appendice sur la famille normande de La Boderie (sans valeur). = Chronique : Circulaire relative à la communication des documents des archives départementales, communales et hospitalières.

10. — **La Révolution française**. 1905, 14 avril. — Claude PER-

ROUD. La proscription de Louvet (parti de Paris le 7 février 1794, Louvet était déjà le 20 mars à Echallens, en plein pays de Vaud, en terre étrangère; il y vécut sous le nom de Frauchaud. Sa femme, dont le dévouement avait tant contribué à favoriser sa fuite, l'y rejoignit et mit au monde un fils. Dans ses Mémoires, il a raconté qu'il s'était tenu caché dans une grotte du Jura, proche de la frontière suisse, mais qu'il n'avait franchi cette frontière qu'au moment de courtes alertes. Louvet mourut à Paris le 25 août 1797; son fils Félix, qui était né dans l'émigration, mourut en 1846; sa femme, sa Lodoïska, en 1824. Elle s'appelait Marguerite Denuelle et était née en 1760, la même année que lui; elle fut d'abord la femme d'un bijoutier nommé Cholet avant de devenir, en 1787, la maîtresse de l'auteur de *Faublas*. Elle lui resta toujours étroitement dévouée). — Le soir d'Iéna, par le poète danois Œhlenschlæger (le poète était à Weimar au moment de la bataille; il a conté dans ses Mémoires les faits dont il avait été témoin). — E. POUPÉ. Une brochure de propagande révolutionnaire en 1792. — A. BRETTE. A propos des archives de la marine (la monographie des bâtiments de guerre n'existe à la marine que depuis 1820; rien n'a encore été fait aux archives pour la période antérieure). — Circulaire sur la communication des documents des archives départementales. — Quatrième circulaire du ministre de l'Instruction publique sur l'histoire économique de la Révolution. = 14 mai. A. MATHIEZ. La question sociale pendant la Révolution française. — G. BOURGIN. Contribution à l'histoire de la franc-maçonnerie sous le premier Empire : une loge à Rome en 1810 (publie de curieux documents inédits). — F. GALABERT. Les archives révolutionnaires de l'Ariège (notes sur la série L et Q, les archives communales et diverses archives privées. Bibliographie des ouvrages relatifs à l'histoire de la Révolution dans l'Ariège). — Documents inédits : Ginguené, républicain avant la République. = Comptes-rendus : *Servières*. L'Allemagne française sous Napoléon Ier (l'auteur apporte des documents nombreux et intéressants, mais, dans la mise en œuvre, il fait preuve d'inexpérience et commet de nombreuses maladresses). — *Ch. Auriol*. La France, l'Angleterre et Naples, de 1803 à 1806 (c'est surtout un recueil de documents analysés et parfois reproduits en entier, d'après un système d'ailleurs trop servile pour ne pas être imparfait).

11. — La Révolution de 1848. Bulletin de la Société d'histoire de la Révolution de 1848. Tome I, 1904, n° 1. — G. GEFFROY. Les journées de juin 1848 (bref récit). — Profession de foi d'un instituteur de 1848. = N° 2. H. MICHEL. Note sur la constitution de 1848, d'après le procès-verbal inédit du Comité de constitution (étude critique sur les historiens de ces événements, même des récits des auteurs de mémoires, qui en ont été les témoins et les acteurs). — P. CARON. Note sur les sources de l'histoire de la deuxième République aux Archives nationales. = N° 3. F. DIEUDONNÉ. La presse politique de Loiret à la veille de la Révolution de 1848. — W. DE FONVIELLE. Frag-

ments de mémoires inédits. Le Deux Décembre. — P. Caron. L'état politique du département de l'Ain en décembre 1852. Rapport du préfet. = N° 4. E. Dolléans. La première apparition du socialisme en Angleterre (analyse le *New Moral World* et analyse les théories de R. Owen). — H. Moysset. Note sur deux collections de documents relatifs à l'histoire de 1848 en Allemagne (la collection Gœritz et celle du Dr G. Friedlænder, qui contiennent toutes deux un grand nombre de brochures et d'ouvrages aujourd'hui fort difficiles à rencontrer). — H. Monin. Notice sur Louis Pujol (qui se chargea de porter l'ultimatum de la classe ouvrière à la Commission exécutive élue par la Constituante en 1848). — A.-M. Gossez. Note sur le département de la Seine-Inférieure (et ses archives). — Rapport du sous-préfet de Belley, 21 nov. 1848. = N° 5. Les papiers de Marie; fin dans le n° 6. — Tarbouriech. La vénalité des offices ministériels et la Constitution de 1848. — Ossip-Lourié. La Révolution de 1848 et la Russie. = N° 6. O. Tixier. Les procès politiques dans le département d'Indre-et-Loire pendant la Révolution de 1848. — Tcherneff. Les associations, cercles et sociétés secrètes sous la deuxième République. = Tome II, 1905, n° 7. E. Levasseur. Souvenirs d'un collégien de 1848 et lettres inédites d'Albert et de Louis Blanc. — Ferdinand Dreyfus. Un épisode de l'histoire charitable de 1848 : les Fraternités (sur l'œuvre des « Fraternités » ou « des Familles », fondée le 31 mars 1848 par le vicomte Armand de Melun). — H. Salomon. Notice sur Henry Michel.

12. — Journal des Savants. 1902, janvier. — G. Bloch. L'histoire de Rome d'E. Pais; fin (accepte la plupart des conclusions négatives auxquelles est arrivé le savant professeur italien). — L. Delisle. La prétendue célébration d'un concile à Toulouse en 1160 (on a généralement admis l'existence d'un pareil concile, sur la foi de Gerhoh, prévôt de Reichersberg en Bohême; tout prouve au contraire qu'il n'a pu avoir lieu dans la ville indiquée; publie une lettre inédite de Louis VII sur les événements de 1161, d'après un cartulaire de l'évêché d'Arras). = Février. Émile Picot. Histoire de l'Université de Ferrare (d'après des ouvrages récents de Giovanni Martinelli et de Giuseppe Pardi; donne la liste des Français reçus docteurs à Ferrare ou témoins des actes de doctorat, de 1402 à 1559); fin en mars. — M. Berthelot. Les manuscrits de Léonard de Vinci et les machines de guerre. = Mars. Albert Sorel. Les négociations avec l'Angleterre en 1796 (d'après le Journal de Malmesbury). — Gaston Boissier. L'incendie de Rome et la première persécution chrétienne (à propos des ouvrages récents de Carlo Pascal et d'A. Coen. Le texte de Tacite ne permet pas, comme le veut C. Pascal, de dire que l'incendie est l'œuvre des chrétiens; faut-il en rendre Néron responsable? La réponse reste douteuse). — Louis Leger. La paléographie cyrillique. = Avril. P. Foucart. Une loi athénienne du IVe siècle (texte, copie et traduction avec essai de restitution, car l'original est fort mutilé; commentaire. L'inscription traite des travaux à exécuter pour mettre en état de défense le Pirée

et les Longs-Murs; elle doit être de peu postérieure à la paix de Chéronée); fin en mai. — Hartwig DERENBOURG. La correspondance de Michele Amarí (publiée par Al. d'Ancona). — L. DELISLE. La Commission des manuscrits historiques (analyse le tome I des « mss. in various collections »; insiste sur les lettres reçues par Henry Eastry, prieur de l'église de Cantorbéry à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe). = Mai. Émile CHATELAIN. Fragments dispersés de vieux manuscrits. — E. BABELON. Don d'une collection de monnaies et médailles d'Alsace au Cabinet des médailles, par M. Carlos de Beistegui. = Juin. LEGER. Un poème tchèque sur la bataille de Crécy. — L. DELISLE. Note sur un livre offert à Jean Bourré, conseiller de Louis XI, par Ambroise de Cambrai, chancelier de l'Université de Paris. = Juillet. Ed. BŒHMER et A. MOREL-FATIO. L'humaniste hétérodoxe catalan Pedro Galés; suite en août; fin en septembre. = Octobre. Rod. DARESTE. Le code babylonien d'Hammourabi; suite en novembre. — G. MASPERO. Vie de Thoutmâsis (d'après le travail de J. H. Breasted, qui a traduit de la manière la plus heureuse une inscription découverte jadis à Karnak par Mariette, mais que les historiens avaient négligée jusqu'ici). — Georges PERROT. Les Phéniciens et l'Odyssée (à propos du livre de Victor Bérard); fin en décembre. — H. WALLON. Œuvres de saint François de Sales, évêque et prince de Genève et docteur de l'Église. = Novembre. G. MASPERO. Imhotep, l'Esculape des Égyptiens (analyse et discute le mémoire de Kurt Sethe qui a montré qu'Imhotep, l'Imothès des Grecs, a existé, et que c'est un héros divinisé). = 1903, janvier. Gaston PARIS. Le Journal des Savants (son histoire depuis sa fondation en 1665). — M. BERTHELOT. Histoire de la chimie indienne. — L. DELISLE. La collection de mss. de M. Henry Yates Thompson. — R. DARESTE. L'origine de la noblesse (fait un grand éloge de l'ouvrage de P. Guilhiermoz). — Gaston BOISSIER. Les prologues de Salluste (ce ne sont pas des lieux communs; ils apprennent beaucoup sur l'homme et sur ses ouvrages). = Février. Louis LEGER. Les études slaves (des relations scientifiques entre la Russie et la Bohême à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe). — Achille LUCHAIRE. Les institutions locales en France à la fin du moyen âge (d'après l'important ouvrage de G. Dupont-Ferrier). — Jules GUIFFREY. La gravure sur gemmes en France. = Mars. E. POTTIER. Les antiquités chaldéennes au Louvre; fin en avril. — Henri DEHÉRAIN. Les découvertes géographiques de W. C. Oswell (explorateur ignoré, auquel Livingstone doit extrêmement). = Mai. R. CAGNAT. Les tablettes magiques d'Hadrumète. = Juin. C. JULLIAN. Le littoral de la Gascogne (à propos des ouvrages de B. Saint-Jours; ce littoral a très peu changé, depuis qu'on a des textes qui en parlent). — R. DARESTE. Les anciennes coutumes albanaises; suite en juillet. = Juillet. René BASSET. Hercule et Mahomet (il a existé à Cadix une statue en cuivre doré qui représentait Hercule; les chrétiens en ont fait l'image de Mahomet; elle fut détruite en 1145-46). = Août. L. DELISLE. Vers et écriture d'Orderic

Vital. — Ch. Diehl. Byzance et la papauté (à propos de l'ouvrage de Walter Norden). — Philippe Fabia. Tacite (à propos du livre de G. Boissier); fin en septembre. = Septembre. H. d'Arbois de Jubainville. Les obituaires de la province de Sens. — M. Prou. Les tessères antiques (à propos de l'ouvrage de Rostowzew). = Octobre. G. Fagniez. Le commerce dans l'Italie méridionale au moyen âge (à propos du livre de G. Yver). — H. d'Arbois de Jubainville. Les pouillés de la province de Rouen. — Élie Berger. Boniface VIII (à propos de l'ouvrage de H. Finke). — Henri Dehérain. Une tentative de conquête du Mozambique portugais par les Hollandais en 1662. = Décembre. Maurice Croizet. Le *Discours aux Grecs* de Tatien (à propos du livre d'Aimé Puech). — Noël Valois. Étude sur le théâtre français au xive siècle (d'après le *Jour du Jugement* publié par Émile Roy). — Henri Froidevaux. Madagascar au xvie siècle. = 1904, janvier. Achille Luchaire. La pathologie des Capétiens (à propos du livre d'Auguste Brachet). — G. Perrot. Les récentes fouilles de Troie; suite en mars; fin en avril. — Clermont-Ganneau. Une nouvelle chronique samaritaine. = Février. Alfred Rambaud. Le Concordat de 1801 (d'après l'ouvrage du cardinal Mathieu). — Rubens Duval. Histoire de l'Église nestorienne (d'après le *Synodicon orientale* de J.-B. Chabot); fin en mars. = Avril. Charles Diehl. Les origines asiatiques de l'art byzantin (l'ouvrage de Strzygowski prouve que c'est non pas à Rome, mais dans l'Orient hellénistique qu'il faut chercher principalement la genèse de l'art chrétien). = Mai. E. Berger. Jean XXII et Philippe le Long (d'après les lettres de Jean XXII publiées par Aug. Coulon). = Juin. A. de Lapparent. Histoire de la cartographie (à propos de l'ouvrage de H. Zondervan). — Rod. Dareste. Histoire de la propriété foncière en Suède. — C. Fossey. Les fouilles de la délégation française en Perse. = Juillet. Ch.-V. Langlois. Le fond de l'*Ancient Correspondence* au P. Record Office; fin en août (signale et publie plusieurs documents inédits intéressants pour l'histoire de l'Angleterre et de la France au xiiie s.). — R. Cagnat. La Faculté de médecine de Paris à la fin du xviiie siècle. — Paul Monceaux. La prédication et l'extension du christianisme aux trois premiers siècles (à propos de l'ouvrage d'Ad. Harnack). = Août. G. Fagniez. Les établissements et le commerce de la France dans l'Afrique barbaresque (d'après l'ouvrage de Paul Masson). = Sept. A. Rambaud. Victor Duruy, 1811-1894. = Octobre. Henri Dehérain. La fondation de la colonie hollandaise du cap de Bonne-Espérance. = Novembre. Rod. Dareste. Le statut de Raguse de 1271 (commente le texte du *Liber statutorum civitatis Ragusii* publié par Bogisic et Jirecek); fin en décembre. = Décembre. Achille Luchaire. Hugues Capet (étude critique sur l'ouvrage de F. Lot). — C. Clermont-Ganneau. La province d'Arabie (étude critique sur l'ouvrage d'Alfred von Domaszewski). = 1905, janvier. E. Berger. Innocent III et l'Italie (à propos de l'ouvrage de A. Luchaire). — Ch.-V. Langlois. La comptabilité publique au xiiie et au xive siècle (résume les résultats principaux auxquels est

arrivé le colonel Borelli de Serres dans le tome II de ses *Recherches;* montre ce qui subsiste des archives de l'ancienne comptabilité publique et définit le caractère et la destination des trois grands groupes de documents qui les constituent); suite et fin en mars (explication générale de l'ancienne langue comptable). = Février. R. Dareste. Le droit criminel en Grèce (d'après l'ouvrage de G. Glotz). — L. Leger. Le monastère Petchersky de Kiev (résume un ouvrage de L.-K. Gœtz, intéressant pour l'histoire de la vie religieuse en Russie au xie siècle). — G. Pariset. La capitulation de Baylen (conclut, avec MM. Titeux et Clerc, que Dupont n'a été ni un incapable ni un lâche; il a été mal secondé par ses chefs, mal obéi, malheureux. Napoléon a essayé de détourner sur Dupont la réprobation que seule méritait sa politique espagnole). — C. Jullian. Himilcon et Pythéas (refait l'histoire de leurs voyages). = Mars. G. Perrot. Les Phéniciens et l'Odyssée (d'après l'ouvrage de V. Bérard); suite en avril. — E. Bertaux. L'art italien au moyen âge (résume l'ouvrage d'A. Venturi). = Avril. E. Bourgeois. Le secret de Madame Infante et les origines de la guerre de Sept ans (montre les rapports intimes de l'Infante, fille ainée de Louis XV, avec Bernis et avec Choiseul; c'est elle qui poussa son père à les prendre pour ministres et à renverser l'œuvre pacifique du traité d'Aix-la-Chapelle). — L. Delisle. Les Heures du duc de Berry. — Albert Babeau. Le comte de Rambuteau. = Mai. Babelon. Les médailleurs français (à propos des ouvrages de MM. Mazerolle et Rondot). — G. Perrot. Les Phéniciens et l'Odyssée; fin. — Henri Dehérain. L'essai de soulèvement des Boërs en 1815; avec une carte (d'après l'ouvrage de Leibrandt).

13. — **L'Ami des monuments et des arts.** T. XVIII, 5e et 6e parties. — Léon Heuzey. Modèle en relief, inédit, de la plus ancienne construction asiatique, villa royale chaldéenne. — A. Besnard. L'église de Cormeilles-en-Parisis. = T. XIX, 1re partie. Les souterrains du Louvre féodal méconnu, de Philippe-Auguste et Charles V. — Ch. Normand. Description sommaire du grand monument romain du Collège de France, d'après les fouilles complémentaires opérées en 1903 et 1904.

14. — **Revue d'histoire rédigée à l'État-major de l'armée.** 1905, février. — Les campagnes du maréchal de Saxe. La campagne de 1745; suite : Fontenoy (début de la bataille); suite en mars (la colonne anglaise et les gardes; bonne explication du mot fameux : « A vous, Messieurs les Français, de tirer! » Critique judicieuse du récit de Voltaire. L'auteur reporte au maréchal de Saxe tout l'honneur de la journée); suite en avril : ch. xi, l'Attaque décisive (corrige le récit de Voltaire et complète celui de Ligonier, surtout par le témoignage du prince de Croÿ. Il est certain que la colonne anglaise fut contrainte à une retraite précipitée; mais elle ne fut pas rompue; et en outre le maréchal de Saxe interdit toute poursuite de l'ennemi vaincu). — La cam-

pagne de 1794 à l'armée du Nord; suite (les travaux du génie, les places fortes); suite en mars. 2e partie : les Opérations. Le plan de campagne; suite en mai. — La campagne de 1800 en Allemagne; ch. v : Premiers projets d'opérations; suite en avril. Le commandement et les troupes. = Mars. Sidi-Brahim; ch. IX : l'Émotion en Algérie; Cavaignac et La Moricière; suite en mars; ch. x : les Responsabilités (défense avait été faite à Montagnac de s'aventurer hors de Djemmaa-Ghazaouet; il se fit écraser dans une entreprise hasardeuse qu'on lui avait recommandé d'éviter. Cependant, on eût pu le secourir à temps et atténuer le désastre; le capitaine Coffyn laissa par son inertie exécuter le massacre du ravin). = Avril. La guerre de 1870-1871. Retraite de l'armée d'Alsace sur le camp de Châlons, 13-23 août; suite en mai: la IIIe armée et l'armée de la Meuse du 12 au 22 août.

15. — Revue générale du droit. 1904, novembre-décembre. — G. Platon. Observations sur le droit de Προτίμησις en droit byzantin; suite (discute la théorie sur les *accrescentes* proposée par Thibault dans ses *Impôts directs sous le Bas-Empire*); suite en janvier-février 1905.

16. — Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes-rendus des séances de l'année 1905. Janvier-février. — H. Omont. Note sur un recueil de grammairiens latins copié par une femme au xe siècle (la copiste Eugenia s'est divertie à écrire une souscription latine en lettres grecques). — Louis Leger. La conversion des Permiens au christianisme. — E.-T. Hamy. Note sur les résultats archéologiques des explorations sahariennes de M. F. Foureau. — Id. Les « Ardjem » d'Aïn-Sefra, de Magrar-Tahtani et de Beni-Ounif, sud-oranais. — Fr. Cumont. Une inscription gréco-arménienne d'Asie Mineure. — Abbé Breuil. La dégénérescence des figures d'animaux en motifs ornementaux à l'époque du renne. — R. P. Delattre. Carthage; la nécropole voisine de Sainte-Monique; groupe de figurines.

17. — Académie des Sciences morales et politiques. Séances et travaux. Compte-rendu. 1905, avril. — Geoffroy de Grandmaison. Un ambassadeur de Napoléon; le comte de la Forest (un des meilleurs collaborateurs de Talleyrand, qui l'employa avec succès d'abord à Berlin avant Iéna, puis à Madrid auprès du roi Joseph). = Mai. Albert Waddington. L'électeur de Brandebourg Frédéric-Guillaume; sa personne physique et morale. = Juin. Léon Lallemand. La lèpre et les léproseries, du xe au xvie siècle; 2e partie : l'Administration des maladreries; l'admission des lépreux; 3e partie : la Vie intérieure des léproseries. — Arthur Chuquet. La légion germanique, 1792-1793 (biographie de Saiffert qui, avec Cloots, fut un des pères de la légion; organisation de la légion d'après un acte ou « capitulation » accepté en principe par Servan le 6 août 1792 et qui passa presque en entier dans la loi du 4 septembre).

18. — Société nationale des Antiquaires de France. Séances. 1905, 19 avril. — M. le comte Durrieu signale la découverte qu'il a

faite au British Museum, en tête du ms. royal 13 B III, d'une miniature donnant le portrait du dauphin Louis (duc de Guyenne), fils de Charles VI et d'Isabeau de Bavière. — M. VITRY communique la photographie d'une statuette qu'on peut voir dans la Sainte-Chapelle de Châteaudun et qui n'est autre qu'un portrait de Dunois. = 25 avril. M. MONCEAUX explique la formule *Nomen* ou *Nomina martyrum* qu'on rencontre sur un grand nombre d'inscriptions chrétiennes d'Afrique. = 3 mai. M. le comte DURRIEU annonce qu'il vient de trouver à Londres au musée Sloane, dans un livre d'heures manuscrit, de très belles miniatures inconnues jusqu'ici et qui doivent être attribuées à Jean Bourdichon, le peintre du livre d'heures d'Anne de Bretagne. — M. le comte DE LOYNES lit un mémoire sur la colonisation saxonne dans le Boulonnais au IVe et au Ve siècle. = 10 mai. M. de Mély fait une communication sur une signature de peintre français datant du XIIe siècle et qui peut être considérée comme un des plus anciens documents de ce genre. — M. CHENON lit un mémoire sur les arènes de Bourges qui, en 1566, servaient encore à des représentations de mystères. — M. le comte DURRIEU signale comme étant du peintre enlumineur Jean Bourdichon une miniature représentant l'*Adoration des Mages* qui se trouve au fol. 22 vo des *Heures de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême,* manuscrit latin 1173 de la Bibliothèque nationale. = 17 mai. M. MONCEAUX fait une communication sur quelques inscriptions de Sétif et d'Aumale qui ne lui paraissent pas avoir été suffisamment étudiées. — M. le comte DURRIEU signale l'influence qu'ont exercée les *Très riches heures* de Chantilly sur le *Livre d'heures* du duc de Bedford et de sa femme Anne de Bourgogne, fille de Jean Sans Peur (1424 à 1430). = 24 mai. M. SCHLUMBERGER lit un mémoire sur divers sceaux de l'Orient latin de sa collection datant des XIIe et XIIIe siècles et portant pour la plupart des représentations des monuments civils et militaires. = 31 mai. M. le comte DURRIEU fait une communication sur un important tableau primitif français du Musée provincial de Bonn qui doit être en partie attribué à Jacques Coene, peintre enlumineur originaire de Bruges, ayant longtemps travaillé à Paris vers le milieu du règne de Charles VI. — M. RODOCANACHI lit un mémoire sur l'esclavage en Italie au moyen âge.

19. — Société de l'Histoire de Paris. Bulletin. 32e année, 1905. 1re livraison. — H. OMONT. Note sur un missel parisien de 1501 ayant appartenu au fondateur du collège de Sainte-Barbe (publie quelques lignes transcrites sur ce missel et qui se rapportent à des événements contemporains). — Marius BARROUX. L'hôtel de l'administration départementale de la Seine, de 1791 à 1803. — J. LAVERNHE. Hypothèses sur la cartographie du plan de Braün (ce plan de Paris doit avoir été dressé d'après de bons modèles tracés réellement d'après des recherches sur les lieux).

20. — Mémoires de la Société éduenne. Nouv. série, t. XXXII

(Autun, Dejussieu, 1904). — Joseph Déchelette. Les fouilles du mont Beuvray, de 1897 à 1901 (avec un plan général des fouilles, des vues de monuments et de substructions, des dessins de monnaies, d'armes, d'outils, de poteries, etc.). — Eugène Fyot. La châtellenie de Glenne type de la « châtellenie de rapport » ; son histoire depuis 1076 jusqu'au xve siècle). — Paul Montarlot. Les députés de Saône-et-Loire aux assemblées de la Révolution; suite (biographies de Ducret, comte de Montrevel, Desbois, La Métherie-Sorbier, Merle, députés du bailliage de Mâcon à la Constituante; Garchery, Bijon du Brouillat, Journet, Gelin, Masuyer, Rubat, James, Desplaces de Charmasse, Cornet, Duroussin, Reverchon, Baudot, députés à la Législature; Baudot, Grisard, Lavaivre, Lanneau, députés suppléants). — A. de Charmasse. Jacques-Gabriel Bulliot, président de la Société éduenne; sa vie et son œuvre; suite : ses travaux au mont Beuvray (très intéressant, surtout au point de vue anecdotique).

21. — Annales de l'Est. 18e année, 1904, n° 3. — Henry Poulet. Une petite ville lorraine à la fin du xviiie siècle et pendant la Révolution : Thiaucourt, 1787-1799; suite; fin dans le n° 4 (fait d'après les documents d'archives). — Louis Davillé. Le séjour de Stanislas à Deux-Ponts, d'après la correspondance de Leibnitz avec Greiffencranz. — Soutenance des thèses de Ferdinand Lot (1° Fidèles ou vassaux? 2° Hugues Capet. A noter l'exposé par M. Lot des principes qu'il faut suivre pour une édition critique des lettres de Gerbert).

22. — Annales de l'Est et du Nord (même revue que la précédente, avec un changement de titre indiquant que la revue sera désor mais publiée sous la direction des Facultés des lettres des Université de Nancy et de Lille). 1905, janvier. — H. Pirenne. Les villes flamandes avant le xiie siècle (très intéressante vue d'ensemble). — Ch. Pfister. Les fortifications de Nancy, du xvie siècle à nos jours; fin en avril. — R. Parisot. Sigefroy, le premier des comtes de Luxembourg, était-il fils de Wigeric? (oui; contre Vanderkindere). — E. Gavelle. Notes pour servir à l'histoire de la Flandre à la fin du xive siècle (extraits des *Inventaires* publiés par B. Prost en 1902-1903); suite en avril. = Avril. Georges Six. La bataille du Mons-en-Pevèle, 18 août 1304 (étude très minutieuse, d'après les sources et l'examen du terrain). — L. Vanderkindere. A propos d'une charte de Saint-Omer (la charte par laquelle Philippe d'Alsace a confirmé et étendu les privilèges de Saint-Omer est datée à l'ordinaire de 1168; mais on n'a pas remarqué que plusieurs articles de cette charte se retrouvent dans le Grand Privilège par lequel Frédéric Barberousse rétablit la commune de Cambrai en 1184; la comparaison des deux textes conduit à cette conclusion que la charte pour Saint-Omer est postérieure à celle de 1184. La charte pour Saint-Omer, dont Giry a vu l'original scellé, serait-elle fausse?). — M. Hénault. Notes bibliographiques sur deux œuvres de Fénelon (sur le Télémaque et sur une *Ordonnance et instruction pasto-*

rale de Fénelon *condamnant un imprimé intitulé : Un cas de conscience proposé par un confesseur de province...*, ordonnance qui fut supprimée par ordre du Conseil privé en 1704). = Bibliographie : *Abbé C. Ollivier*. Thaon-les-Vosges (bon). — *Jean de Pange*. Introduction au catalogue des actes de Ferri III, duc de Lorraine, 1251-1303 (très utile dépouillement qui aurait pu être exécuté avec plus de soin). — *Ch. Duvivier*. Actes et documents anciens concernant la Belgique. Nouvelle série (important). — *Abbé Henry Dubrulle*. Cambrai à la fin du moyen âge (ouvrage fait d'après de nombreuses pièces d'archives, mais sans méthode; il y a beaucoup à prendre et à reprendre. Long compte-rendu par Ch. Petit-Dutaillis).

23. — Annales du Midi. 1905, avril. — A. Jeanroy. Poésies de Guillaume IX, comte de Poitiers (texte critique, traduction et commentaire). — L. Dutil. La fabrique de bas à Nîmes au xviiie s. (organisation du corps de métier, ressort et juridiction; conflits des fabricants de bas avec les serruriers; règlementation du travail; commerce d'exportation). — R. Poupardin. Note sur un manuscrit perdu d'Eginhard et de Roricon utilisé par André Duchesne (ce manuscrit, qui provient de Moissac, paraît avoir été exécuté à Saint-Gilles; correspondance entre Duchesne, Innocent de Ciron, propriétaire du manuscrit, et Peiresc, à ce sujet, 1633). = Comptes-rendus : *Michel Clerc* et *G. Arnaud d'Agnel*. Découvertes archéologiques à Marseille. — *Ed. Ibarra y Rodriguez*. Documentos correspondientes al reinado de Ramiro I (recueil précieux; l'éditeur paraît assez peu expérimenté).

24. — Revue de Gascogne. 1905, mai. — A. Degert. Le plus ancien manuscrit connu du prieuré de Saint-Orens d'Auch (c'est un « traité de comput et mélange de notes diverses à l'usage du prieuré de Saint-Orens », qui était autrefois dans la bibliothèque de Carpentras, où Waitz l'avait copié en partie, et qui, après en avoir été détourné, est arrivé à la Bibliothèque nationale de Paris avec les livres achetés de lord Ashburnham. Il y a quelques faits et dates utiles pour l'histoire d'Auch). — C. Daugé. Quelques comptes du vieux Lourdes; fin (d'utiles extraits de documents des xvie-xviiie siècles). — A. Benaben. Lettres inédites du dernier évêque de Lombez (Alexandre-Henri de Chauvigny de Blot, évêque de Lombez en 1787, mort dans l'émigration, à Londres, en 1805; ces lettres sont de 1792). = Juin. J. Duffour. Doléances des évêques gascons au concile de Vienne, 1311. — C. Cézérac. Le dernier prieur de Saint-Orens (Mgr Fr.-X.-Marc-Antoine de Montesquiou, prêtre du diocèse d'Auch, en faveur de qui Badonvilliers résigna le prieuré en 1787; sous la Restauration, ministre d'État, duc et pair de France). — G. Balencie. Chronologie des évêques de Tarbes, 1227-1801; fin. — C. Laffargue. Changes et revenus d'un curé de campagne en 1790.

25. — Revue de Saintonge et d'Aunis. T. XXIV, 6e livr., 1904, 1er nov. — Ch. Dangibeaud. Saintes ancienne; suite en 1905 (avec une

planche). — P. Lemonnier. Le clergé de la Charente-Inférieure pendant la Révolution, en 1789. = Compte-rendu : *A. Richard*. Histoire des comtes de Poitou (le critique analyse les faits relatifs aux Rancon, seigneurs de Taillebourg, et à l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély). = T. XXV, 1re livr., 1er janv. 1905. Baron Chaudruc de Crazannes. Quelques notes à propos de la guerre de Sept ans sur les côtes d'Aunis et de Bretagne, 1755-1759; fin dans la livr. 2. — Ch. Dangibeaud. Les tribulations d'un préfet maritime de Rochefort de 1790 à 1792 (le comte Louis de Vaudreuil). — Saint-Saud. La marquise de Lage. Les Sauvestre de Clisson grands sénéchaux d'Aunis; leurs armoiries et l'église de Boismé. = N° 3, 1er mai. C. Vigen. La mort du comte de Broglie à Saint-Jean-d'Angély, 16 août 1781, d'après le mémoire du Dr Marchant. — Crazannes; la cure et le château (extrait d'une transaction des 17-31 mai 1623).

---

26. — Analecta Bollandiana. 1905, n° 1. — A. Poncelet. Les saints de Micy. — L. Duchesne. Sur la translation de saint Austremoine. = Comptes-rendus : *D. Leclercq*. L'Afrique chrétienne (bon; réserves sur la partie épigraphique). — *S. Weber*. Die katholische Kirche in Armenien, ihre Begründung und Entwicklung vor der Trennung (manque de critique). — *D. Leclercq*. Les Martyrs; III : Julien l'Apostat (ne met pas suffisamment en lumière la valeur relative des sources). — *J. Libourt*. Le Christianisme dans l'empire perse sous la dynastie sassanide (ouvrage de haute valeur). — *H. Labourt*. De Timotheo Nestorianorum patriarcha (728-83) et christianorum Orientalium condicione sub chaliphis Abbasidis (beaucoup de renseignements inédits sur les institutions canoniques de l'Église de Perse, ses dissensions intérieures au cours du viiie siècle et sa propagande à l'étranger). — *C. J. B. Gaskoin*. Alcuin, his life and his work (témoigne d'un véritable esprit scientifique et d'une sérieuse érudition). — *R. Allier*. La cabale des dévots, 1627-1666 (contient de bonnes parties, tombe parfois dans le pamphlet). = N° 2. H. Delehaye. Catalogus codicum hagiographicorum bibliothecae D. Marci Venetiarum. — J. de Guibert. Saint Victor de Césarée. — A. Poncelet. Catalogus codicum hagiographicorum latinorum bibliothecarum Romanorum praeter quam Vaticanae; I : Codices archivi basilicae Sancti Petri in Vaticano. = Comptes-rendus : *H. Delehaye*. Les légendes hagiographiques (s'occupe surtout des côtés faibles de la littérature hagiographique. L'auteur prend nettement position contre l'exégèse mythologique). — *E. Ter Minassiantz*. Die Armenische Kirche in ihre Beziehungen zu den Syrischen Kirchen bis zum Ende des xiii Jahrhunderts (cherche à démontrer que l'église d'Arménie, après avoir grandi sous l'égide de celle de Syrie, devint à son tour l'appui et le modèle de sa sœur aînée). — *A. Baumgartner*. Geschichte der Weltliteratur (grand effort scientifique et beau talent littéraire). — *N. Heim*. Der heilige Benedikt-Joseph Labre (inexactitudes de détail).

27. — Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. 2e sér., XIV, livr. 3-4. — Notice sur la vie et les œuvres du chanoine E.-H.-J. Reusens (archéologue distingué, † 24 déc. 1904). — J. Paquay. La mission du cardinal-légat Nicolas de Cusa au diocèse de Liège (il avait été chargé par le pape Nicolas V de la publication solennelle du jubilé de 1450). — A. Cauchie. L'opposition à la juridiction du nonce de Cologne dans les Pays-Bas catholiques, 1616-1783 (cette juridiction avait donné naissance à de sérieuses difficultés dès le commencement du xviie siècle; elles grandirent sous le régime autrichien et aboutirent à la suppression). — J. Wils. Obituaire des Augustins de Louvain (de 1714 à 1813). = 3e sér., I, 1re livr. H. Dubrulle. Les bénéficiers des diocèses d'Arras, Cambrai, Thérouanne, Tournai pendant le pontifical de Martin V (analyse les comptes des annates, déposés aux archives du Vatican, de 1421 à 1426). — C. Terlinden. Rapport adressé au prince de Méan, archevêque de Malines, sur les points devant servir de base à une note à soumettre au Saint-Siège à l'occasion de la reprise des négociations en vue d'un concordat avec la cour des Pays-Bas, en 1826 (c'est un exposé — dû, semble-t-il, à la plume d'E. Sterckx, plus tard (1832-1867) archevêque du même diocèse — des griefs des catholiques contre le gouvernement hollandais. Ce document présente un intérêt de premier ordre pour l'histoire des querelles religieuses de l'époque). — E. de Marneffe. Tableau chronologique des dignitaires du chapitre de Saint-Lambert à Liège; suite et fin (bonne introduction).

28. — Bulletin de l'Académie royale de Belgique (classe des lettres et des sciences morales et politiques). 1904, nos 9-10. — V. Brants. Quelques notes des comptes d'un gentilhomme au xviie siècle (il s'agit de Jean de Croy, comte de Solre, etc.; aperçu intéressant de quelques détails du train de vie de l'époque). = No 12. Comptes-rendus : *Bauchond.* La justice criminelle du magistrat de Valenciennes au moyen âge (contribution précieuse à la connaissance de la civilisation des bourgeoisies médiévales). — *P.-J. Blok.* Geschiedenis van het Nederlandsche volk; t. VII (l'auteur a renouvelé l'histoire de la Néerlande au xviiie siècle). — *P. Michotte.* Étude sur les théories économiques qui dominèrent en Belgique de 1830 à 1886 (plein de renseignements inconnus ou oubliés). = 1905, no 1. P. Fredericq. L'hérésie à l'Université de Louvain vers 1470 (« une tempête dans un verre d'eau bénite »). = Compte-rendu : *L.-M. Perquy.* La typographie à Bruxelles au début du xxe siècle (excellente monographie). = No 2. Baron de Chestret de Haneffe. Guillaume de la Marck n'est pas le sanglier des Ardennes (le surnom a été porté successivement par Jean de la Marck, Everard de la Marck et Robert de la Marck. Guillaume était, de son vivant, surnommé « la Barbe ». L'attribution erronée à ce dernier du surnom de sanglier est le fait de Jean de Roye, auteur de la *Chronique scandaleuse* publiée en 1491).

29. — Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Bel-

gique. 1904, n° 2. — J. VAN DEN GHEYN. J.-B. de Vré, sculpteur à Anvers (XVIIe siècle). — F. HACHEZ. Le prieuré de Cantimpré (détails sur la translation du siège abbatial de Cantimpré à Bellinghe et la nomination des abbés). = Compte-rendu : *Van den Bogaert.* Recherches sur l'histoire primitive des Belges. Les Saga scandinaves (conjectures risquées). = N° 3 Compte-rendu : *G. des Marez.* L'organisation du travail à Bruxelles au XVe siècle (beaucoup de choses nouvelles). = N° 4. P. COGELS. Les fêtes données à Bruxelles et à Malines, en 1517, à l'occasion de la présence de l'empereur Maximilien (d'après un rarissime opuscule contemporain provenant de la bibliothèque de Theux). — J. LAENEN. Usuriers et Lombards dans le Brabant au XVe s. (c'est, dit l'auteur, « le siècle d'or » des usuriers; étude pleine d'intérêt). — G. WILLEMSEN. Trois siècles de lutte contre l'ivrognerie (étude originale sur les mesures législatives décrétées en cette matière depuis 1506). = 1905, n° 1. Compte-rendu : *H. Pirenne.* Dinant dans la Hanse teutonique (révèle que les Dinantais parvinrent de bonne heure à entrer dans la puissante association teutonique). = N° 2. F. DONNET. Cloches flamandes du Limousin (détails curieux).

30. — Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain. 1905, n° 1. G. MOLLAT. Jean XXII (1316-1334) fut-il un avare? (conclut négativement). — L. WILLAERT. Négociations politico-religieuses entre l'Angleterre et les Pays-Bas catholiques de 1598 à 1625 (d'après les documents de la collection intitulée : *Négociations d'Angleterre,* conservée dans les *Papiers d'État et de l'Audience* aux Archives générales du royaume à Bruxelles). = Comptes-rendus : *V.-H. Stanton.* The Gospels as historical documents (très importante étude d'un théologien anglican). — *D.-G. Morin.* Anecdota Maredsolana; t. III (beaucoup de textes importants). — *T. Bethune-Baker.* An Introduction to the early History of Christian Doctrine to the time of the Council of Chalcedon (supérieur à la plupart des manuels allemands). — *J. Warichez.* Les origines de l'Église de Tournai (critique sagace et pondérée). — *O. Bled.* Régestes des églises de Thérouanne (excellente édition). — *J. Gay.* L'Italie méridionale et l'empire byzantin depuis l'avènement de Basile Ier jusqu'à la prise de Bari par les Normands, 867-1071 (dissertation solide, rectifie de nombreuses erreurs). — *A. Hauck.* Kirchengeschichte Deutschlands, IV; Die Hohenstaufenzeit (remarquable surtout par la richesse et la précision du détail). — *R. Genestal.* Rôle des monastères comme établissements de crédit étudié en Normandie du XIe à la fin du XIIIe siècle (contribution précieuse à l'histoire du crédit). — *H. Holzapfel.* Die Anfänge der Montes Pietatis, 1462-1515 (très clair et très complet). — *Gairdner.* A. History of the English Church in the sixteenth Century from the accession of Henri VIII to the death of Mary (excellent). — *M. Boutry.* Une créature du cardinal Dubois. Intrigues et missions du cardinal de Tencin (beaucoup de détails nouveaux). — *H. Rinieri.* La diplomazia pontificia nel secolo XIX (bien documenté et impartial). — *Albers.* Geschiedenis van het herstel der hierarchie in de

Nederlanden (ce n'est pas seulement l'histoire de la hiérarchie, mais plutôt l'histoire du catholicisme aux Pays-Bas pendant la première moitié du XIXe s.). — *E. Rembry*. Les remaniements de la hiérarchie épiscopale et les sacres épiscopaux en Belgique au XIXe siècle (renseignements très précis). — *Albe*. Hugues Géraud, évêque de Cahors. L'affaire des poisons et des envoûtements en 1317 (prouve la culpabilité de l'évêque). = N° 2. G. Mollat. Les doléances du clergé de la province de Sens au concile de Vienne, 1311-1312 (d'après un fragment des actes de ce concile découvert par le P. Ehrle à la Bibliothèque nationale). = Comptes-rendus : *H. Leclercq*. L'Afrique chrétienne (fait bien connaître la vie de l'Église africaine, le détail de ses institutions et la physionomie propre de ses membres). — *H. Bruders*. Die Verfassung der Kirche von den ersten Jahrzehnten der apostolischen Wirksamkeit an bis zum Jahre 175 n. Chr. (travail vraiment scientifique). — *J. Haller*. Papsthum und Kirchenreform (étudie les origines des libertés gallicanes. Excellents aperçus sur divers points de détail). — *F. Rocholl*. Bessarion. Studie zur Geschichte der Renaissance (peu de valeur). — *J.-M. Stone*. Marie the first, queen of England (tentative de réhabilitation de Marie Tudor; étude neuve et forte). — *J. Susta*. Die Römische Curie und das Concil von Trient unter Pius IV (excellente publication de textes). — *H. Schlitter*. Briefe und Denkschriften zur Vorgeschichte der Belgischen Revolution. Geheime Correspondenz Josefs II mit seinem Minister F. Trauttmansdorff (grande valeur documentaire). — *Id*. Die Regierung Josefs II in den österreichischen Niederlanden; I (livre très important; réserves au sujet du jugement sévère émis par l'auteur sur le cardinal de Franckenberg). — *A.-C. de Schrevel*. Les gloires de la Flandre maritime et de la Flandre gallicante au XVIe siècle (étude bien fournie et bien documentée).

---

31. — Archiv für Papyrusforschung und verwandte Gebiete. Bd. III, Heft 2. — Ulrich Wilcken. A la mémoire de Mommsen. — N. Festa. Le papyrus philosophique du musée égyptien du Vatican. — Albert Bæckstrœm. Fragment d'un traité de médecine; texte et commentaire. — H. Bresslau. Une lettre de recommandation en latin (texte et commentaire du Pap. lat. Argent., II, 1). — L. Mitteis. Acte d'adoption de l'an 381 ap. J.-C. (document très particulier qui ne répond ni de l'*adrogatio* ni de l'*adoptio;* c'est plutôt un contrat de tutelle qui est en partie sans valeur juridique). — Ulrich Wilcken. Un νόμος τελωνικός (publie et commente un tarif de douane d'après les *Pap. Oxyrh.*, I, 36; c'est un fragment de νόμος τελωνικός d'après lequel était établi chaque année la ferme des impôts). — M. Rostowzew. Prestation et transport des grains dans l'Égypte gréco-romaine (d'après des documents de Tebtynis). — Jules Nicole. I, le Domaine du roi Ptolémée; II, le Cachet du stratège et les archéphodes. — Ulrich Wilcken. Nouvelles additions au Pap. Lond., II. — Id. Sarapis et Osiris-Apis (le nom de Σαράπις n'a rien à faire au point de vue linguistique avec

celui d'Ὀσαρᾶπις). — Ludwig Mitteis. L'affranchissement par les co-propriétaires (*Oxyrh. Pap.*, IV, nos 716-722).

32. — Archiv für Religionswissenschaft. Bd. VIII, Heft 1. — Albrecht Dieterich. La terre-mère (étudie, d'après les croyances et les usages de tous les peuples, les rapports de l'homme avec la terre, d'où viennent les enfants et où retournent les morts; dans la seconde sont utilisés les résultats auxquels on est arrivé pour expliquer les traditions grecques. L'ensemble forme le début d'une série de recherches sous le titre général « Volksreligion, Versuche über die Grundformen religiösen Denkens »). — Otto Schrœder. Les Hyperboréens (la croyance relative aux Hyperboréens a trouvé sa plus belle forme en Béotie, d'où elle influença les cultes de Délos et de Delphes. Elle a pris naissance dans le nord de la Grèce, où, dans le dialecte pré-hellénique, Βόρις signifiait Montagne et où la plus haute montagne entre Haliakmon et Axios portait le nom de Βόρα. C'est par-dessus cette montagne qu'était située la région inaccessible des Hyperboréens).

33. — Hermes. Bd. XXXIX, 1904, Heft 4. — E. von Stern. La construction des murailles d'Athènes et la ruse de Thémistocle (le récit de Thucydide, I, 89-93, est une pure anecdote qui, comme l'a démontré Beloch, *Griech. Gesch.*, I, 458, n. 2, n'a aucune réalité historique).

34. — Der Katholik. 3e Folge, Bd. XXIX-XXX, 1904, Heft 2. — Schmidt. Un pape « socialiste » il y a treize cents ans (Grégoire le Grand). = Heft. 3. C. Welte. Le prof. J.-B. Watterich, mort le 10 janvier 1904; notice nécrologique. — Fr. Gillmann. Pour servir à l'histoire du divorce au point de vue canonique (critique approfondie du livre d'Ignace Fahrner, *Geschichte der Ehescheidung im kanonischen Recht.* T. Ier. Fribourg-en-B., 1903). = Heft. 4. F. Falk. La Vie au moyen âge (mélanges sur la vie monacale et sur les bains). — A. Veit. La contre-réforme dans le pays que traverse la « Bergstrasse », dans la première moitié du xviie siècle (cette époque est remplie par les efforts accomplis pour la restauration du catholicisme; ils obtinrent des résultats durables à partir de 1650. Malgré les erreurs commises, les dispositions des archevêques de Mayence ont été loyales). = Heft 5. Les saints de la Livonie ancienne; suite (énumère tous les saints qui ont été vénérés autrefois en Livonie). — Friedrich Lauchert. Le Dr. Georg Gotthardt, chanoine de Passau; contribution à l'histoire de la théologie catholique au xvie s. (sa vie et ses écrits; outre Luther et Calvin, il combattit encore son contemporain, le professeur de Tubingue Heerbrand); fin dans Heft 6. = Heft 6. Aug. Bludau. L'auteur de la « Peregrinatio Silviae » (l'auteur est une femme, une Espagnole, Eucheria ou Egeria, peut-être parente de l'empereur Théodose, qui fit un pèlerinage pendant les années 379-387); suite et fin dans Heft 7 et 8. = Heft 7. Adolf Franz. Comment au xve siècle prêchait-on au peuple sur la question des indulgences? (analyse d'un manuscrit contenant des sermons des années 1468-1477). = Heft 8. Id. Une « Practica de modo

praedicandi » de la première moitié du xve siècle (sur le ms. 26135 de la bibliothèque de Munich). — K. Bockenheimer. L'électorat de Mayence dans la Ligue des princes (expose les négociations qui ont eu lieu pour l'accession de l'Électeur de Mayence dans le « Fürstenbund » imaginé par Frédéric II et conclu le 23 juillet 1785); suite et fin dans Heft 9. = Heft 10. Adolf Franz. Sermons et proverbes du xve s. (sur un recueil de sermons qui paraphrasent un proverbe au lieu d'un texte de la Bible).

35. — Staats- und sozialwissenschaftliche Forschungen. Bd. XXI, Heft 6. — J. Hartwig. L'impôt à Lubeck jusqu'à l'époque de la Réforme (travail approfondi de 237 pages; à la fin, un chapitre sur la population de Lubeck au moyen âge). = Bd. XXII, Heft 1. Bernhard Franke. Le système protectionniste en France à l'époque actuelle; son élaboration et ses conséquences étudiées à la lumière de la statistique commerciale (le premier chapitre expose la politique commerciale de la France de 1860 à 1881). = Heft 5. Fritz Wolters. Études sur l'organisation et les problèmes agraires en France de 1700 à 1790 (ce travail forme un volume de 438 pages).

36. — Preussische Jahrbücher. Bd. 116, Heft 2. — Adolf Matthæi. Quatre documents de l'époque des persécutions contre les chrétiens (fournis par des papyrus égyptiens provenant du village appelé Ile d'Alexandre, de Philadelphie et de Kysis, et par l'inscription bilingue d'Arykanda). — Carl Schuchhardt. La tour de Babel et l'Irminsul (chez les peuples les plus divers, les principales divinités ont leur siège sur de hautes montagnes, qui sont figurées symboliquement par des arbres, des piliers, des tours élevées. La tour de Babel n'est pas autre chose que la représentation artistique d'une montagne naturelle; l'Irminsul, que Charlemagne renversa en 772, était un tronc d'arbre qui représentait le pilier du monde semblable à l'Atlas des Grecs). = Heft 3. Otto Pfleiderer. Herder et Kant; leur importance actuelle. — Th. Brieger. Les plus récentes études sur les indulgences (surtout d'après l'ouvrage d'A. Schulte sur les Fugger à Rome). = Bd. 117, Heft 2. Muesebeck. Ernst Moritz Arndt; sa situation à l'égard de la Prusse frédéricienne et de la révolution française. — J. Miller. La géographie de l'Odyssée (d'après Victor Bérard). = Heft 3. Ernst Consentius. Les journaux de Berlin pendant la Révolution française (utilise les actes des archives secrètes de l'État). — Émile Daniels. Gladstone (d'après sa biographie par John Morley). — Carl Todt. Le voyage de Luther à Rome (d'après ses œuvres). — Julius Stern. Un Nietzsche antique (Héraclite).

37. — Bericht über Bestand und Wirken des historischen Vereines zu Bamberg. Bd. LXII. — Wilhelm, baron von Bibra. Les seigneurs d'empire de Schlüsselberg, 1114-1347 (cette famille a eu des rapports étendus avec les empereurs allemands de Henri II à Robert et plusieurs princes d'empire. Travail fait d'après un grand nombre de pièces d'archives, mais cependant de peu de clarté).

38. — Jahrbücher des Vereins für Mecklenburgische Geschichte und Altertumskunde. Jahrg. LXIX. — HELLWIG. Le registre des dîmes de l'évêché de Ratzebourg (publie des extraits de ce ms. qui ont été souvent imprimés d'une façon très inexacte; texte important pour l'histoire de la colonisation en Allemagne au XIVe s.).

39. — Jahresschrift für die Vorgeschichte der Sæchsisch-Thüringischen Lænder. Bd. III. — Ce volume contient, en 147 pages et 12 planches, un grand nombre de détails sur des découvertes préhistoriques des époques de la pierre, du bronze et de Hallstadt-Latène, sur des tombeaux lombards et slaves; la plupart sont dus à la plume du Dr. O. FŒRTSCH, directeur du musée. Parmi les autres études, il faut citer celle de BÆRTHOLD sur la richesse de formes que l'on rencontre dans les objets de l'époque de la pierre.

40. — Mitteilungen der Gesellschaft für Kieler Stadtgeschichte. Heft 21. — Moritz STERN. La deuxième « Rentebuch » de Kiel, 1487-1586 (texte, avec une introduction, de ce document important pour l'histoire municipale et économique).

41. — Mitteilungen der Vereinigung für Gothaische Geschichte und Altertumsforschung. Jahrg. 1904. — R. EHWALD. Ernest II de Saxe-Gotha-Altenburg, 1745-1804 (ce duc fut le plus sage représentant de l'absolutisme éclairé parmi les princes ses contemporains. Il acquit un certain renom comme savant en sciences mathématiques et naturelles; il fonda les premiers observatoires modernes et encouragea les arts du dessin; il eut des rapports étroits avec le sculpteur français Houdon).

42. — Neues Lausitzisches Magazin. Bd. LXXX. — Paul ARRAS. Les aveux des années 1433-1437 (d'après un livre de droit des archives municipales de Bautzen, qui commence en 1430). — Georg UHLIG. La bibliothèque municipale de Kamenz (fondée en 1670, elle contient 4,000 vol. presque tous d'ouvrages anciens de science, parmi lesquels des bibles latines de 1479-1527 et beaucoup d'écrits théologiques antérieurs à la Réforme. Dans la section de la science du droit, on note un ms. de la bulle d'or de Charles IV). — R. JECHT. Histoire de la société des sciences de la Haute-Lusace à Gœrlitz, 1779-1904.

43. — Pommersche Jahrbücher. Bd. V. — G. GÆBEL. Encore deux mss. de la Poméranie allemande (mss. récemment découverts de la chronique poméranienne au XVIe s.; suite à un mémoire publié dans Bd. III). — Otto HEINEMANN. Le mémoire de Mathieu Normann sur le droit régional de Rügen (le coutumier de Rügen est une compilation privée qui n'a jamais reçu de sanction juridique. Publie ce texte important non seulement pour l'histoire du droit, mais encore en tant que monument linguistique de la Basse-Allemagne au XVIe s.).

---

44. — Archiv des Vereines für Siebenbürgische Landes-

kunde. N. F. Bd. XXXI, Heft 2. — Ce fascicule contient la suite des lettres adressées au baron Samuel de Brukenthal en 1780-1789. Comme Brukenthal occupa une situation importante, cette correspondance est intéressante pour l'histoire de la monarchie autrichienne à cette époque.

45. — Carinthia I. Jahrg. XCIV, n° 1. — August von Jaksch. La pierre votive de Némésis à Teurnia. — Joseph Apih. La réforme scolaire en Carinthie sous Marie-Thérèse et sous Joseph II; suite (formation du personnel enseignant, construction d'écoles, etc.). — Mithra et ses mystères (d'après les recherches de Cumont et de Dieterich).

46. — Jahreshefte des œsterreichischen archæologischen Instituts. Bd. VII, Heft 1. — B. Pick. Les divinités porte-temple et la représentation de la néocorie sur les monnaies (la représentation de divinités porte-temple a commencé un siècle plus tôt que ne le pensait J. von Schlosser; on la rencontre à Smyrne, Nicomédie et Périnthe bien plus fréquemment et avec une certaine régularité). — O. Cuntz. Études de topographie (Leuceris; les routes dans l'Apennin à partir de Luna; la côte étrusque entre Cosa et Populonia. Les routes Cale-ad-Pirum et Fanum-Fortunae; Sena Gallica; le Pitinum des Sabins). — C. Patsch. Cornelius Fuscus et la guerre des Daces (Drobeta, auj. Turn-Severin, fut le point d'appui et la tête de pont pour le passage du Danube. La marche de Corn. Fuscus contre Décébale le conduisit en diagonale à travers la petite Valachie). — D. Chaviaras et F. Hiller von Gærtringen. Inscriptions de Syme, Teutlussa et Rhodes (les inscriptions de Syme, qui ont été récemment trouvées et qui sont ici publiées, sont importantes pour faire connaître le pays et l'organisation politique dans l'antiquité. Teutlussa est maintenant identifiée pour la première fois). — A. Wilhelm. La plus ancienne lettre grecque (publiée par Wünsch; établissement et explication du texte). — Id. De l'âge de quelques tablettes imprécatoires de l'Attique. — R. Münsterberg. Des tablettes imprécatoires de l'Attique. = Beiblatt. N. Vulič. Monuments antiques en Serbie. — A. Gnirs. Antiquités à Pola et aux environs. — E. Ritterling. Les guerres de Dioclétien contre les Germains sur le Rhin et le Danube (une inscription, qui retrace la carrière d'un officier et fonctionnaire, jette quelque lumière sur certains détails de ces guerres). — R. Heberdey. Rapport préliminaire sur les fouilles d'Éphèse en 1902-1903; suite. = Heft 2. R. von Schneider. Athéna Parthénos à Carnuntum. — P. Hartwig. Les bas-reliefs d'Octave. — R. Heberdey. Δαιτίς; contribution au culte de Diane à Éphèse (explique ce surnom de la déesse, qui était jusqu'ici inconnu). — A. von Premerstein. Un Elogium de M. Vinicius Cos. en 19 av. J.-C. (le fragment publié en 1895 par Tomassetti doit être appliqué à M. Vinicius ou Vinucius, général d'Auguste, et nous fait connaître d'importants événements historiques pendant que Vinicius était gouverneur d'Illyrie et qu'il y réprima le soulèvement qui avait éclaté dans cette province). = Beiblatt. W.-M. Ramsay. Lycaonie. — A. Gnirs. Objets antiques trouvés à Pola et aux environs.

47. — Budapesti Szemle. 1905, janvier. — O. Jászi. L'autobiographie de Herbert Spencer; suite en février (d'après *An autobiography*, parue en 1904). — M. Mattyasovszky. Les coutumes hongroises dans l'héritage (on distingue trois coutumes : la part égale pour chaque enfant, le droit d'héritage pour les enfants du sexe mâle, le droit d'ainesse. Chaque contrée avait ses coutumes différentes. Depuis 1840, garçons et filles héritent à part égale). — L. Kropf. Le règlement et l'obstruction au Parlement anglais (coup d'œil historique et détails sur le nouveau règlement que Gladstone a fait voter). = Comptes-rendus : *A. Vámbéry*. Die gelbe Gefahr (le péril jaune n'existe pas). — *F. Décori*. Correspondance de George Sand et d'Alfred de Musset (analyse détaillée). = Février. J. Balogh. L'enseignement du droit en Hongrie (polémique avec A. Timon à propos de son ouvrage sur l'histoire de la Constitution et du droit hongrois). — L. Kropf. Sainte Guillemette, reine de Hongrie (sur la légende contenue dans un ms. du British Museum intitulé « Hystoria de la beate Guielma, regina de Ongaria ». La légende est d'Andrea Bono, du xve siècle, mais une reine de ce nom n'a jamais existé en Hongrie). = Mars. D. Ráskai. Le but de la vie (d'après le livre récent de Metchnikoff). — M. M. Agriculture et tarif douanier (à propos du volume de D. Pap : *Tarif douanier hongrois*). — P. Wolfner. Le mouvement révolutionnaire en Russie. = Compte-rendu : *V. Récsey*. Incunables et anciens livres hongrois à la bibliothèque des Bénédictins de Pannonhalma (les origines de la bibliothèque remontent au xie s.; description des anciens livres jusqu'en 1711). = Avril. G. Viszota. Le *Stade* de Széchenyi et la censure (après ses deux premiers pamphlets : *Crédit* et *Lumière*, la censure, jusque-là bienveillante, commença à susciter des difficultés à l'homme d'État hongrois. Examen des corrections que le censeur Drescher a introduites dans le troisième pamphlet, le *Stade*, 1833). = Comptes-rendus : *Z. Ferenczi*. La vie de Deák (première biographie détaillée du grand homme d'État). — *J. Ajtay*. Développement de la nationalité magyare dans les deux derniers siècles (intéressant). — *A. Springer*. Handbuch der Kunstgeschichte (analyse). = Mai. L. Négyesy. Joseph Bajza (à propos du centenaire de sa naissance. Bajza, poète lyrique, est imitateur de Gœthe et surtout des romantiques allemands; il est plus remarquable comme critique; sa revue *Athenaeum* a exercé une grande influence sur la littérature entre 1836 et 1843; il a rédigé une « Bibliothèque historique » et a donné des essais sur les Teleki, sur l'impératrice Eudoxie, sur Coriolan, etc.). — M. B. Le tarif douanier autonome (prouve que la Hongrie n'aurait qu'à perdre si elle obtenait une séparation douanière de l'Autriche. De nombreux détails statistiques). — L. Kropf. Roger Casement (Louis Kossuth dans ses Mémoires raconte qu'un Anglais qu'il ne connaissait pas s'était chargé, après la défaite de Világos, de porter une de ses missives de Widdin à Palmerston. Ce n'est que plus tard qu'il a su son nom. C'était Casement. N. Kropf a recueilli de la bouche du fils de Casement la biographie de ce messager. C'était un Irlandais, qui a servi dans

l'armée anglaise aux Indes et a voyagé en Australie et aux États-Unis). — H. Marczali. Les Mémoires de Schaeffle (analyse; fait ressortir l'intérêt de ces Mémoires pour la Hongrie). — K. Szily. La langue hongroise (cette nouvelle revue sera la bienvenue). — L. Caetani. Annali dell' Islam (comprendra douze volumes et formera une véritable encyclopédie. Le premier volume, surtout l'introduction, est excellent).

---

48. — The Athenæum. 1905, 15 avril. — *Ch. S. Terry.* John Graham of Claverhouse (excellent; nourri de documents). — *W. S. Mackechnie.* Magna Carta; a commentary on the Great Charter of king John (important). — R. F. Stevens et son catalogue-index des manuscrits relatifs à l'Amérique, 1763-1783. = 22 avril. *Marchesa Vitelleschi.* The romance of Savoy; Victor Amedeus II and his Stuart bride (intéressant et bien documenté, mais écrit avec une partialité trop manifeste envers la maison de Savoie). — *W. Brown.* The register of Walter Giffard, archbishop of York, 1266-1279 (texte important, édité avec soin; la préface est insuffisante et les erreurs de détail sont trop nombreuses). = 29 avril. *Edith Sichel.* Catherine de' Medici and the french Reformation (bon). — *E. Bevan.* Jerusalem under the High priests; fives lectures on the period between Nehemiah and the New Testament (brillante introduction à l'étude de cette période; l'auteur est mieux versé dans la connaissance de l'hellénisme que du judaïsme). = 6 mai. *W. P. Courtney.* A register of national bibliography (travail bien fait et qui rendra de grands services). = 13 mai. The Cambridge modern history; vol. III : the Wars of religion (remarquable; peut-être trop de détails, quelque manque de proportion, des répétitions inutiles. Tous défauts sans doute inévitables dans un travail mené de front par un grand nombre de collaborateurs). — *J. de Courcy Mac Donnell.* King Leopold II; his rule in Belgium and the Congo (apologie, probablement inspirée de très haut, de l'administration belge au Congo; elle s'applique surtout à montrer la grandeur et la pureté des intentions du roi, mais elle soulève à chaque page la contradiction). = 20 mai. *Temperley.* George Canning (bon). = 27 mai. *J. W. Gray.* Shakespeare's mariage, his departure from Stratford and other incidents of his life (des faits nouveaux et précis tirés des registres épiscopaux et des registres de plusieurs villages du comté de Worcester). — *E. Macclellan.* Historic dress in America. — *J. B. Firth.* Constantine the Great; the reorganisation of the Empire and the triumph of the Church (une des meilleures biographies qui figurent parmi les « Heroes of the nations »; mais tout n'y est pas également satisfaisant). — *W. B. Wildman.* Life of saint Eadhelm, first bishop of Sherborne (biographie intéressante, qui complète en certains points celle du Dr Browne, mais qui n'est pas un aussi bon instrument de travail). — *J. H. Lea.* Wills in the Prerogative court of Canterbury, 1620. — *D. Littlejohn.* Records of the Sheriff court of Aberdeenshire. I, prior to 1600. = 10 juin. *H. E. Malden.* The Victoria history of the county of Surrey; vol. II (remarquable;

mais la place concédée à M. Leach pour son histoire de l'enseignement est vraiment excessive). — *Count Lützov*. Lectures on the historians of Bohemia (remarquable).

49. — The English historical Review. 1905, avril. — W. W. Fowler. Notes sur Caius Gracchus; 1re partie (chronologie de la législation de C. Gracchus; la « lex frumentaria »). — C. H. Firth. Blake et la bataille de Santa Cruz, 1656 (avec des notes précises et détaillées sur les sources). — J. F. Chance. La question scandinave en 1717; 2e partie. — J. H. Round. L'inventaire des biens fonciers possédés par l'abbaye de Burton (cet inventaire remonte, dans sa partie la plus ancienne, jusqu'en 1118; il contient d'utiles renseignements sur la tenure des terres, même avant la conquête). — H. W. C. Davis. Le concile de Saint-Alban en 1213 (propose une correction au texte de Wendover, qui parle de ce concile). — H. Salter. Un testament rédigé à Oxford en 1230-1231 (texte de ce document). — James Sullivan. Les manuscrits et la date du *Defensor pacis* de Marsile de Padoue (ce traité fut écrit dans l'été de 1324; M. Sullivan a retrouvé à Oxford un *Defensor pacis minor*, écrit afin de venir en aide à l'Empereur dans l'affaire du divorce de Marguerite Maultasch, duchesse de Carinthie et comtesse de Tyrol, et de son remariage avec le margrave de Brandebourg, le fils de l'empereur, 1342). — William Miller. Le nom de Navarino (ce nom se trouve sous la forme Abarinos, longtemps avant que la compagnie navarraise fût entrée en Morée, 1381, pour soutenir Jacques des Baux). — R. Dunlop. Catalogue des cartes d'Irlande du xvie siècle. = Bibliographie : *W. Meyer*. Die Legende des heil. Albanus, des Protomartyr Angliae, in Texten von Beda (important). — *M. Chadwick*. Studies on anglo-saxon institutions (très intéressant, parfois trop subtil). — *J. Tait*. Medieval Manchester and the beginnings of Lancashire (très bonne étude critique). — *Caroline A. J. Skeel*. The council in the Marches of Wales; a study in local government during the xvi and xvii cent. (bon). — *Nichols*. The epistles of Erasmus arranged in order of time; vol. II (très intéressant; ce tome II mène la biographie d'Érasme depuis la publication de l'Éloge de la folie, en 1510, jusqu'au mois d'août 1517). — *P. H. Brown*. History of Scotland; vol. II : 1560-1689 (beaucoup d'erreurs de fait, des omissions, un manque regrettable d'impartialité; les meilleurs chapitres sont ceux qui se rapportent à la condition sociale dans les Hautes-Terres et dans les Basses-Terres). — *Sir Cl. Markham*. The voyages of Pedro Fernandez de Guiro, 1595 to 1606 (bonne traduction de documents intéressants). — *Ph. Sidney*. A history of the gunpowder plot; the conspiration and its agents (ouvrage bien illustré; mais, d'ailleurs, il n'apprend rien de nouveau). — *Lady Burghclere*. George Villiers, second duke of Buckingham; a study in the history of the Restoration (intéressant). — *Andréadès*. Histoire de la banque d'Angleterre (excellent). — *Mrs. Paget Toynbee*. The letters of Horace Walpole, fourth earl of Oxford, chronologically arranged (très bonne édition, qui contient beaucoup de nouveau). — *J. H. Rose*.

Select despatches relating to the formation of the third coalition against France, 1804-1805 (important).

---

50. — The Nation. 1903, 16 juillet. — *T. L. K. Oliphant.* Rom and Reform (érudition très étendue; l'auteur se place à un point de vue très hostile à l'ultramontanisme). = 23 juillet. *Ch. Fr. Adams.* Life in New England town, 1787-1788; diary of J. Quincy Adams while a student in the office of Th. Parsons at Newburyport (intéressant). — *Haggard.* Rural England (causes et histoire de la décadence de l'industrie agricole au XIXe s.; important). — *G. P. Garrison.* Texas; a contest of civilization (intéressant, du moins pour le premiers tiers du XIXe s.; l'époque contemporaine est traitée d'une manière insuffisante. Pas de notes, pas de bibliographie). = 6 août. *D. R. Dewey.* Financial history of the United States (excellent; l'ouvrage est écrit pour les écoliers; les historiens y trouveront beaucoup à prendre). = 20 avril. *Hutchins* et *Harrison.* A history of factory legislation (excellent exposé de la législation du travail industriel en Angleterre au XIXe siècle). = 27 août. *T. Dwight.* Memories of Yale life and men, 1845-1899 (très intéressant). = 5 sept. *B. Bax.* The rise and fall of the Anabaptists (bon résumé des travaux allemands, par un socialiste qui s'intéresse plus aux doctrines communistes des Anabaptistes qu'à leurs idées théologiques). — *J. H. Smith.* Arnold's march from Cambridge to Quebec (bonne étude critique). = 1er octobre. *G. Hunt.* James Madison (bon). = 8 oct. *Fr. E. Stevens.* The Black Hawk war (biographie préparée avec soin, mais écrite avec un évident parti pris d'acrimonieuse injustice envers ce chef indien). = 22 oct. The Cambridge modern history; vol. VII : the United states (il était fort malaisé de condenser en un volume une histoire aussi complexe; malgré d'inévitables erreurs, il n'était sans doute pas possible de faire mieux). = 29 oct. *Spears* et *Clark.* A history of the Mississipi Valley (bon). = 5 nov. *J. R. Soley.* Admiral Porter (remarquable à certains égards; mais trop long). — *H. C. Lodge.* The story of the Revolution (livre d'une lecture agréable, mais sans originalité; explique les succès des Américains par la stupidité britannique et le génie de Washington; c'est l'opinion conventionnelle des « nationalistes »; il y avait autre chose à chercher. Howe était un whig; il cherchait moins des succès militaires qu'un bon traité, bien désagréable aux Tories). = 12 nov. History of Concord, New Hampshire (bon). = 10 déc. *Col. Basil Jackson.* Notes and reminiscences of a staff officer (officier d'état-major de sir Hudson Lowe, Jackson nous a laissé des souvenirs intéressants sur Waterloo, surtout sur Sainte-Hélène. Son témoignage est d'un grand poids pour apprécier sainement la conduite de sir Hudson). = 1904, 28 janvier. *R. G. Thwaites.* How George R. Clark won the Northwest (recueil de très intéressants épisodes où Clark, il est vrai, ne joue qu'un rôle effacé). = 4 février. *G. F. Hoar.* Autobiography of 70 years (intéressant). = 11 février. *E. B. Andrews.* The United States in our own time (ouvrage d'excellente vulgarisation).

= 17 mars. Memoirs of Henry Villard, journalist and financier, 1835-1900 (ce Villard était un allemand, né à Spire; il s'appelait Heinrich Hilgard; émigré aux États-Unis après les affaires de 1848, il prit une part active à la guerre de Sécession, à la politique intérieure, aux affaires industrielles, en particulier à la construction des chemins de fer. Souvenirs très attachants). — *Fred. van Dyne.* Citizenship of the United states (bon travail). = 31 mars. *E. A. Dix.* Champlain, the founder of New France (n'ajoute rien à Parkman). = 7 avril. *J. G. Shea.* Discovery and exploration of the Mississipi Valley (important; mais pas d'index!). = 21 avril. *B. Tuckerman.* Life of general Philip Schuyler, 1733-1804 (intéressant). = 5 mai. *J. H. Barrett.* Abraham Lincoln and his presidency (mal écrit; mais l'auteur donne le récit d'importantes conversations qu'il a eues avec Lincoln et publie de copieux extraits de ses écrits). = 12 mai. *Général J. B. Gordon.* Reminiscences of the civil war (important pour l'histoire de la guerre de Sécession; Gordon fut un des meilleurs lieutenants du général Lee). — *W. H. Hutton.* The english church, 1625-1714 (très bon résumé présenté avec peu de charme). = 9 juin. *H. Owen.* Gerald the Welshman (bonne étude critique sur Giraud de Barri). = 7 juillet. *M. Hewlett.* The Queen's Quair (histoire des six années que Marie Stuart vécut, à peu près libre et indépendante, depuis son départ pour la France jusqu'à son arrestation et à sa translation à Lochleven. Récit excellent, basé sur les études d'A. Lang, mais original par le talent de style et la pénétration psychologique). — *Fr. A. Ogg.* The opening of the Mississipi (bonne histoire de la vallée du Mississipi jusqu'à la fin de la guerre de 1812). — *H. W. Elson.* History of the United states of America (manuel consciencieux, mais mal écrit). = 28 juillet. *G. C. Lee.* The history of North America (ce sont les quatre premiers volumes d'une histoire « complète et définitive » d'une histoire de l'Amérique du Nord qui en comptera vingt. Œuvre énorme, ambitieuse, pour laquelle on a recruté de nombreux collaborateurs. Ce qui a déjà paru fait d'ailleurs bien augurer de l'entreprise). — *H. D. Sedgwick.* Francis Parkman (bon). — *J. C. Russell.* North America (assez bon manuel). = 4 août. *W. R. Smith.* South Carolina as a royal province, 1719-1776 (bonne étude sur les institutions politiques et administratives de la colonie). = 18 août. *B. A. Konkle.* The life and times of Thomas Smith, 1745-1809; a Pennsylvanian member of the continental Congress (bon). = 25 août. *H. Münsterberg.* Die Amerikaner (très instructif; l'auteur est enthousiaste de l'Amérique et lui prédit les plus brillantes destinées). — *A. R. Colquhoun.* Greater America (banal). = 1er sept. *Ch. L. Raper.* North Carolina (bonne étude sur l'administration de cette colonie, de 1663 à 1729). = 15 septembre. *R. G. Thwaites.* The original journals of the Lewis and Clark expedition, 1804-1806 (édition complète, presque trop complète, de tous les documents relatifs à cette expédition. Elle comprend sept volumes). = 29 sept. *H. L. Osgood.* The american colonies in the XVIIth century (excellent). = 10 nov. *W. E. Chancellor* et *Fl. W. Hewes.* The United

States, 1607-1904; part. I : Colonization, 1607-1697 (c'est le tome I d'une Histoire générale des États-Unis qui en comptera dix. Beaucoup de travail, peu de recherches originales, style médiocre et de mauvais goût). — *T. B. Edgington.* The Monroe doctrine (intéressant). = 24 nov. *J. K. Hosmer.* Gass's Journal of the Lewis and Clark expedition; reprinted from the edition en 1811 (très belle édition). = 22 déc. *Elizabeth Mac Clellan.* Historic dress in America, 1607-1800 (intéressant). = 29 déc. *Ch. E. Akers.* A history of South America, 1854-1904 (bonne revue d'ensemble par un journaliste bien informé). = 1905, 19 janvier. *G. E. Howard.* A history of matrimonial institutions, chiefly in England and in the United states (excellent résumé). = 26 janv. *Aug. C. Buell.* History of Andrew Jackson, pioneer, patriot, soldier, politician, president (médiocre pour le fond et pour la forme; c'est du mauvais roman). = 2 février. *A. B. Hart.* The american nation; a history, from original sources by associated scholars. Group I : Foundations of the nation; 5 vol. (c'est le meilleur essai de ce genre qui ait encore été exécuté aux États-Unis; important). = 2 mars. *J. F. Rhodes.* History of the United states from the compromise of 1850; vol. V (important). = 9 mars. *E. G. Bourne.* Narratives of the career of Hernando de Soto (bonne édition). = 16 mars. *E. E. Sparks.* The United States in America (résumé consciencieux, mais peu original). = 4 mai. The Italian in America, by *Eliot Lord* and others (intéressant). = 11 mai. *H. G. Turner.* A history of the colony of Victoria (important).

---

51. — R. Accademia dei Lincei. *Atti.* Rendiconto dell' adunanza solenne del 7 giugno 1903. Vol. II. — Pigorini. Les plus anciennes civilisations de l'Italie. = Classe di scienze morali, storiche e filologiche; 1re partie : *Memorie;* tome VIII (1903). — F. Tocco. Guglielma Boema et les Guillemites (montre que les hérésies des Guillemites remontent non point au second siècle, mais aux doctrines de l'abbé Joachim de Flore; biographie de Guglielma, d'après les pièces du procès, qui ont été publiées en 1867). — A. Taramelli. Un fragment de bas-relief romain avec représentation militaire, découvert à Turin. — Carlo Cipolla. La très ancienne iconographie de Vérone, d'après un exemplaire inédit. — C. Conti-Rossini. Les Vies de Filippos et de son successeur Yohannes (Filippos fonda le monastère de Dabra Bizen, un des principaux de l'Éthiopie; sa vie et celle de son successeur sont intéressantes pour l'histoire d'Éthiopie à la fin du xive s. et au commencement du xve. Texte éthiopien et notes critiques). = Vol. IX. Enrico Thovez. Le moyen âge dorien et le style du Dipylon. — G.-F. Gamurrini. Inscriptions inédites de Capoue, tirées d'un ms. d'Alessio Simmaco Mazzocchi (chanoine de N.-D. de Capoue, mort en 1771). = Vol. X. C. Giambelli. Giuseppe Biamonti; notes bibliographiques et critiques (intéressant pour l'histoire de l'étude du grec et des antiquités classique et orientale en Italie. Né en 1762, Biamonti mourut en 1824). = Vol. XI, 1904. F. Lampertico. L'économiste Luigi Valeriani Moli-

nari; sa vie et ses écrits (né à Imola, 1er août 1758, mort en 1828). = 2e partie : *Notizie degli Scavi*. Vol. XI, fasc. 5 à 12, 1903. Cette série paraît à partir de 1904 sous le titre nouveau de *Notizie degli scavi di antichità;* fasc. 1-6. On ne saurait analyser une pareille publication si riche de faits, de documents et de dessins. = *Rendiconti*. 5e sér., t. XII, fasc. 5-6. C. Conti Rossini. La Vie d'Abba Yonas (texte éthiopien fameux au xve s.; texte de cette Vie et traduction en italien). — Arturo Segre. Notes sur l'histoire de la Savoie, 1546-1553 (avec une importante bibliographie, où il y a beaucoup à prendre aussi pour l'histoire de France). — *B. Brugi*. Études nouvelles sur les « agrimensores » romains. = Fasc. 7-8. G. Lumbroso. Documents nouveaux sur l'Égypte grecque, à la veille de la conquête arabe. — R. Paribeni. Rapport sur les travaux exécutés par la mission italienne d'archéologie dans le palais et dans la nécropole de Haghia Triada, 23 février-15 juillet 1903. = Fasc. 9-10. G. Patroni. La colonne étrusque de Pompéi dans l'histoire de l'architecture antique et l'origine de la « domus ». — D. Tamilla. Acta Thomae apocrypha (édition critique, d'après trois mss. du texte grec de ces actes). = Fasc. 11-12. G. Vitelli. Fragments de papyrus grecs de l'Égypte. — E. Breccia. Rapport sur les fouilles exécutées à Ghizeh et à Asmunen. = Vol. XIII, 1904. Fasc. 3-4. G. F. Gamurrini. La patrie de Quintilien (c'est non pas Calagurris en Espagne, mais Volsinio, municipe d'Étrurie, près de Rome). = Fasc. 5-6. E. Breccia. Fragments de papyrus grec de l'Égypte. — N. Festa. Un document grec sur parchemin trouvé aux archives de l'État à Rome (oct. 1211; provient de la Calabre; c'est une sentence prononcée dans un procès relatif à la propriété d'un fonds de terre. Transcription et notes). = Fasc. 7-8. C. Conti-Rossini. Les mss. éthiopiens de la mission catholique de Cheren.

52. — La Cultura. Anno XXII, 1903, n° 15. — *Erich Caspar*. Die Gründungsurkunden der sicilischen Bisthümer und die Kirchenpolitik Graf Rogers I, 1082-1098 (bonne dissertation critique). — *F. Corridore*. Storia documentata della popolazione di Sardegna, 1479-1901 (bon travail de statistique). — *A. Malgarini*. Sulla responsabilità di Clemente IV nella condanna di Corradino di Svevia (sans valeur). = N° 16. *C. Manfroni*. La battaglia di Gallipoli e la politica veneto-turca, 1381-1420 (excellent). — *A. Consorti*. Il cardinale Pompeo Colonna sui documenti inediti o rari (insuffisant). = N° 18. *Il generale Pianell*. Memorie, 1859-1892 (intéressant). = N° 22. *Ev. Breccia*. Il diritto dinastico nelle monarchie dei successori di Alessandro Magno (excellente et convaincante dissertation). — *Elisa Viani*. L'avvenelamento di Francesco Maria I Della Rovere, duca d'Urbino (ce duc d'Urbin mourut le 21 avril 1538 à Pesaro, âgé de quarante-huit ans; rien ne permet d'affirmer la culpabilité de ceux qu'on accuse de l'avoir empoisonné. Utile recueil de documents). = Anno XXIII, 1904, n° 1. *F. Porena*. Flavio Gioia, inventore della bossola moderna (art. de C. Manfroni qui proteste contre toute idée d'élever un monument à ce personnage, car il n'a jamais

existé). = N° 2. *C. Beccari*. Notizia e saggi di opere e documenti inediti riguardanti la storia d'Etiopia durante i secoli XVI-XVIII, con otto facsimili e due carte geografiche (important). = N° 3. *S. Ambrosoli*. Manuale di numismatica (bon manuel, parvenu à sa 3e édit.). = N° 7. *O. Hirschfeld*. Das Endtermin der gallischen Statthalterschaft Cæsars (prouve, d'après les lettres et discours de Cicéron, que le terme du commandement de César en Gaule expirait le 1er mars de l'an 50). — *N. Marchianò*. Per la storia di Manfredonia (sans valeur). = N° 8. *A. Pellegrini*. Relazioni inedite di ambasciatori Lucchesi alle corti di Firenze, Genova, Milano, Modena, Parma e Torino (précieux recueil de documents). — *C. Salvarezza*. Gli archivi di stato italiani (très utile). = N° 9. *L. Ginetti*. L'Italia gotica in Procopio di Cesarea (bonne étude sur les notes géographiques que Procope consacre à l'Italie dans sa guerre contre les Goths). — *C. Manfroni*. Don Giovanni d'Austria e Giacomo Foscarini, 1572, da documenti inediti (ces documents inédits sont importants). = Anno XXIV, 1905, n° 1. *U.-G. Mondolfo*. Terre e classi sociali in Sardegna nel periodo feudale (superficiel). = N° 3. *Zdekauer*. Sulla compilazione di un codice.

53. — Rivista d'Italia. Anno XII, 1904, fasc. 12. — A. Solerti. Pétrarque dessinateur. = Anno XIII, 1905, fasc. 1. B. Labanca. Le pape à travers le moyen âge (extrait d'un volume qui vient de paraître sur la papauté; ses origines, son développement, son avenir). — O. Quarta. Pour le centenaire du Code civil français. — E. Gaddi. Christine de Suède et son passage par Forli. = Fasc. 2. V. Costanzi. Le fantôme troyen et Jules César (César a bien réellement songé à se faire proclamer roi, roi de l'état romain tout entier et non roi des provinces, en dehors de l'Italie; le bruit courut qu'il songeait à transporter la capitale de cet empire soit à Alexandrie, soit à Ilion; le retour d'Octave à Rome après Actium mit fin à ces terreurs qui agitaient les Romains plus que la liberté perdue; Horace et Tite-Live se sont fait l'écho de leur joie). — M. Rosi. Un plébiscite républicain au temps du Congrès de Vienne (consultés en mai et en juin 1814, les électeurs de Lucques votèrent en grande majorité pour le rétablissement de la République, plutôt par hostilité contre le régime napoléonien que par ferveur républicaine. Lorsque Lucques fut donnée à l'ex-reine d'Étrurie, celle-ci fut bien accueillie). = Fasc. 3. G. Mazzatinti. Une cour romagnole au XVe siècle (celle de Forli, sous Pino Ordelaffi). — Emilio Del Cerro. Un jurisconsulte qui finit sur l'échafaud (Fr. P. Di Blasi, gentilhomme palermitain et jurisconsulte, qui fut décapité le 20 mai 1795 comme criminel de haute trahison; il était suspect d'avoir trempé dans un complot pour introduire à Palerme la République. L'accusation n'est nullement prouvée; quant à l'homme même, c'était un disciple sans originalité des philosophes français).

54. — Historisk Tidskrift. 1903. — N. Wimarson. Un projet de diversion contre le Danemark, 1676-1677 (projet de diversion dressé par H. Horn et Sydow, réfugiés à Hambourg après la capitulation de Stade; plans de Graffenthal contre le Holstein; intrigues de Du Cros et Clair. Échec, Pomponne refusant les subsides indispensables). — Sam. Clason. Registres municipaux stockholmois récemment découverts; 2e art. (analyse de seize volumes retrouvés par M. Clason). — Per Wargentin. Notes autobiographiques (P. W., secrétaire de l'Académie suédoise des sciences (1717-1783); notes sur sa vie, ses travaux, 1717-1759). — O. Söderqvist. Études sur les relations entre Jean III et le duc Charles (1576-1582); I : Résumé de la thèse de l'auteur sur Jean III et le duc Charles, 1568-1575; leurs rapports de 1756 à 1581; confiance et collaboration. — Gunnar Julin. Gustave III et Jakob Magnus Sprengporten (biographie de J. M. S., 1727-1786, sous le règne de Gustave III; précise notamment le rôle de S. dans la révolution de 1772). — E. Olmer. La crainte des Russes en Suède il y a deux siècles (le gouvernement suédois est informé des ambitions et des plans de Pierre le Grand bien avant que celui-ci déclare la guerre à Charles XII; avertissements des puissances amies et notamment de la France depuis 1697). — G. Julin. Infractions au droit des gens dans l'histoire de la diplomatie suédoise au xvie s. (exposé de trois cas; attaque dirigée contre une ambassade suédoise envoyée à Charles-Quint (Worms, 1545); emprisonnement d'un légat d'Éric XIV à Copenhague, 1563; emprisonnement de l'ambassade envoyée à Ivan en 1569 et retenue trois ans prisonnière). = 1904. O. Söderqvist. Étude sur les relations entre Jean III et le duc Charles, 1576-1582; II : Collaboration économique et diplomatique; rupture. — Karl Warburg. L'interdiction de la Société oratoire de 1820; contribution à l'histoire du droit d'association en Suède. — O. Söderqvist. Étude sur les relations entre Jean III et le duc Charles; III : 1580-1582 (conflits politiques et religieux; rapprochement de 1581). — T.-J. Petrelli. Les opérations militaires autour du golfe de Finlande, 1706-1710 (d'après deux travaux russes : Timtjenko-Ruban, *les Opérations militaires en Ingermanland,* 1706-1708, *Vojennij Spornik,* 1900; B. Adamovitz, *le Siège de Viborg,* 1710, *Vojennij Spornik,* 1903). — Eli-F. Heckscher. L'histoire économique; quelques indications (historique; œuvres et tendances; but et méthode). — Knud Fabricius. La vie d'un « lensmand » scandinave au xve s.; I et II (résume et complète la thèse de Mlle Skoglund, *les Relations des Axelsson jeunes avec la Suède,* 1441-1487). — Th. Westrin. Le siège du monastère de Czestochowa (Pologne) par les troupes de Charles X Gustave en 1655 (échec après un siège de quarante jours; faute militaire et politique).

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

France. — L'Académie des inscriptions et belles-lettres a, sur les fonds du prix Prost, alloué 600 fr. à M. Lesort pour ses *Chartes du Clermontois conservées au Musée Condé, à Chantilly*, et 600 fr. à M. Émile Duvernoy pour son livre : *le Duc de Lorraine Mathieu Ier, 1139-1176.* — Le prix Allier d'Hauteroche est partagé entre M. Adrien Blanchet pour son ouvrage sur la *Numismatique gauloise* et M. Svoronos, d'Athènes, pour son ouvrage sur les *Monnaies des Ptolémées.* — Le 1er prix Gobert a été décerné à M. Delaville Le Roulx pour ses *Hospitaliers en Terre-Sainte et à Chypre, 1100-1310,* et le second prix maintenu à M. Richard pour son *Histoire des comtes de Poitou.* — Concours des Antiquités de la France : 1re médaille (1,500 fr.), M. Joseph Déchelette, *les Vases céramiques ornés de la Gaule romaine; les Fouilles du mont Beuvron;* 2e médaille (1,000 fr.), M. Clouzot, *les Marais de la Sèvre-Niortaise et du Lay;* 3e médaille (500 fr.), l'abbé Métais, *Cartulaire de l'abbaye de la Trinité de Vendôme;* 1re mention, M. Fournier-Bonnard, *Histoire de l'abbaye royale et de l'ordre des chanoines de Saint-Victor de Paris;* 2e mention, M. Georges Musset, *Cartulaire de l'abbaye royale de Saint-Jean d'Angély;* 3e mention, M. Fleury, *Études sur les portails imagés du XIIe siècle;* 4e mention, M. J. Depoin, *le « Liber testamentorum Sancti Martini de Campis;* 5e mention, M. Felgères, *Histoire de la baronnie de Chaudesaigues »*; 6e mention, M. Perrenot, *les Établissements burgondes dans le pays de Montbéliard;* 7e mention, M. Bauchond, *la Justice criminelle du magistrat de Valenciennes.* — Enfin l'Académie a décerné le prix Jean Reynaud, de la valeur de 10,000 fr., et destiné à « être décerné au travail le plus méritant qui se sera produit pendant une période de cinq ans ou à une œuvre originale, élevée, et ayant un caractère d'invention et de nouveauté », à l'œuvre de feu Émile Legrand, ancien professeur à l'École des langues orientales vivantes, auteur d'une importante *Bibliographie hellénique* du xve au xviiie siècle (7 vol. in-8o).

— L'Académie des sciences morales et politiques a décerné le prix Drouyn de Lhuys à *l'Histoire diplomatique et militaire de la guerre de Sept ans,* par M. Richard Waddington. — Elle a partagé le prix P.-M. Perret entre MM. Eisenmann, pour *le Compromis austro-hongrois,* Weber, pour *la Compagnie française des Indes,* Thibault, pour son *Isabeau de Bavière,* et Strienski, pour *Un gendre de Louis XV;* elle a accordé des mentions honorables à MM. de Dampierre, pour son *Essai sur les sources de l'histoire des Antilles,* et Pierre Grenier, pour son *Empire byzantin.*

— L'Académie française a décerné les prix suivants : prix Gobert, 1er prix, M. Ernest Daudet, pour son *Histoire de l'émigration pendant la Révolution française;* second prix, M. A. Lebey, pour son ouvrage intitulé *le Connétable de Bourbon (1490-1527).* — Elle a partagé le prix Thérouanne comme suit : 1,000 fr. à M. Paul Guiraud, *Études économiques sur l'antiquité;* 1,000 fr. à M. Chatelain, *le Surintendant Nicolas Fouquet;* 500 fr. à M. Thomas Chapais, *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France (1665-1672);* 500 fr. à M. Jean Morvan, *le Soldat impérial (1800-1814);* 500 fr. à M. Servières, *l'Allemagne française sous Napoléon Ier;* 500 fr. à M. le Dr Francus, *Notes et documents historiques sur les huguenots du Vivarais.* — Prix Halphen, partagé comme suit : 500 fr. à M. Merki, *la Reine Margot et la fin des Valois;* 500 fr. au colonel Bourdeau, *le Grand Frédéric;* 500 fr. au lieutenant-colonel de Lartigue, *Monographie de l'Aurès.* — Sur les fonds du prix Bordin ont été attribués : 1,000 fr. à M. Paul Decharme, *Critique des traditions religieuses chez les Grecs;* 500 fr. à M. Émile Dard, *le Général Choderlos de Laclos;* 500 fr. à M. Charles Ab der Halden, *Études de littérature canadienne française.* — Sur les 19,000 fr. de la fondation Montyon destinée à récompenser les ouvrages utiles aux mœurs, nous mentionnerons : *l'Ombrie,* par M. Schneider; *Dominique Larrey (1768-1842),* par M. Triaire; *l'Islamisme,* par M. O. Houdas; *l'Empire d'Annam,* par M. Gosselin; *le Peuple chinois,* par M. Fargenel; *Sous la couronne d'Angleterre,* par M. Roz; *la Politique franco-anglaise et l'arbitrage international,* par M. Jaray; *Warren Hastings (1772-1783),* par M. Biovès; *Saint François d'Assise,* par M. Paul Henry; *les Prédicateurs français dans la première moitié du XVIIIe siècle (1715-1750),* par M. l'abbé Candel; *Études sur l'Afrique,* par M. H. Dehérain; *Souvenirs du général Championnet,* par M. Maurice Faure; *la Campagne de Marengo,* par M. le comte de Cugnac. — Sur le prix Charles Blanc (2,400 fr.), un prix de 1,000 fr. a été attribué à l'ouvrage de M. Bertaux, *Rome.* — Sur le prix Fabien (3,200 fr.), un prix de 700 fr. à *la Démocratie en Nouvelle-Zélande,* par M. Siegfried; un prix de 500 fr. à l'ouvrage suivant : *Maîtres imprimeurs et ouvriers typographes,* par M. Radiguer.

— Le Congrès annuel des Sociétés savantes s'est tenu cette année dans la ville d'Alger. Voici, d'après le *Journal officiel* des 26, 27, 28 avril et 2 mai, l'analyse très sommaire des lectures qui ont été faites dans les trois sections d'histoire et de philologie, d'archéologie et de géographie historique et descriptive.

1° *Section d'histoire et de philologie.* — Le Dr Bertholon lit une étude sur les noms propres non latins ou puniques relevés dans les inscriptions. L'analyse de ces noms paraît montrer que le libyen était un parler apparenté aux dialectes grecs. L'auteur donne des séries de noms empruntés au *Corpus* et quelques noms de villes susceptibles d'être expliqués par le grec. Ce grec paraît antérieur à la domination punique, car on relève dans l'onomastique locale des noms hybrides dont le pre-

mier terme est phénicien, le second hellénique. — M. Pierre Boyé communique ses recherches sur des animaux d'Afrique à la cour des ducs de Lorraine aux xve et xvie siècles. Dans ses châteaux d'Angers, d'Aix et de Marseille, le roi René élevait des léopards, des lions, des autruches. Il imagina de divertir son peuple par quelques-uns de ces combats d'animaux féroces, si en honneur dans le Midi. Les lions du prince eurent à se mesurer contre un sanglier et contre des taureaux. Les pièces comptables de l'époque ont fourni à M. Boyé des détails circonstanciés sur ces divertissements rappelant les jeux du cirque qui eurent lieu dans la capitale lorraine à la fin du xve siècle, alors que les auditeurs de la chambre des comptes discutaient gravement de la pitance des fauves et que la « ménagerie » nancéienne fournissait de lionceaux les cours de France et d'Allemagne. — M. Max Bruchet présente une communication sur la *Mort du comte rouge* et la *Politique française en Savoie à la fin du XIVe siècle.* Une enquête fut faite en 1392, l'année qui suivit la mort mystérieuse d'Amédée VII, comte de Savoie; à l'aide de ce document et d'autres pièces d'archives, M. Bruchet montre que la mort du comte rouge doit désormais être considérée comme la conséquence des rivalités de la cour de Savoie alors partagée entre les vieux conseillers et les jeunes gentilshommes. Quant à Bonne de Bourbon, mère du malheureux prince, elle a été la victime de Grandville, le médecin empoisonneur tombé après sa fuite de Savoie entre les mains du duc de Berry; c'est une aïeule enlevée à ses enfants et à son trône par des intrigues de cour. — M. Coquelle donne lecture d'une étude intitulée : *la Mission de J.-B. de Cocquiel à Tunis et Alger, 1640.* Ce personnage, un des directeurs de la compagnie marseillaise pour le commerce de Barbarie, ayant été pris en 1638, lors de la destruction par les Algériens du bastion de France, à la Calle, fut désigné pour rétablir la paix entre les deux États barbaresques et la France. A Tunis, il échoua; à Alger, il parvint à signer deux arrangements, assez désavantageux d'ailleurs, le 7 juillet 1640; afin de ne pas empêcher la reconstruction du bastion et la libération de 307 Français prisonniers, Richelieu ne désavoua pas Cocquiel et l'on remit à plus tard la conclusion d'un traité définitif de paix et d'amitié. — M. L. Schwartz donne lecture, au nom de M. Depoin, d'un mémoire sur la *Chronologie des rois mérovingiens de Paris,* d'après d'anciens nécrologes, et surtout d'après l'obituaire primitif de Saint-Denis, dont une copie avait été utilisée par dom Racine; cette copie est d'autant plus digne d'attention que dom Racine déclare avoir eu en mains, non pas un seul obituaire, mais « les plus anciens nécrologes de l'abbaye ». — M. Pierre Boyé signale plusieurs essais de culture du riz en Lorraine au début du xviie s. Les calamités de la guerre de Trente ans interrompirent ces curieuses expériences. Il ne paraît pas que, dans l'étendue de la France actuelle, le riz aquatique ait été plus anciennement cultivé qu'en Lorraine et Barrois, ni, dans toute l'Europe, à une latitude aussi septentrionale. — M. Lefébure,

professeur à l'école des lettres d'Alger, donne lecture d'un mémoire sur les abeilles dans l'Afrique du Nord, d'après les documents anciens. — M. E. Veuclin présente un mémoire intitulé : Quelques coutumes de mariage usitées dans les diocèses de Chartres, Évreux et Lisieux aux xviie et xviiie siècles. Il cite notamment la coutume de la « bénédiction du lit nuptial », dont il est fait mention dans le registre d'état civil d'une petite paroisse rurale pour l'année 1610. Il termine par la présentation d'une pièce du xviiie siècle se rapportant évidemment à un mariage; c'est une invocation, très bizarre, écrite peut-être avec du sang humain sur un rectangle de parchemin, et sans doute par un sorcier de village des environs de Bernay. — M. Bonet-Maury s'est proposé d'étudier les conditions du rachat des captifs chrétiens dans les États barbaresques par les religieux mathurins ou trinitaires et par les agents du roi de France d'après les archives du ministère des Affaires étrangères et les mémoires des lazaristes. — Il est donné lecture, au nom de M. l'abbé Arnaud d'Agnel, d'un document des archives municipales de Cassis (Bouches-du-Rhône), qui relate le rachat ou l'échange d'esclaves provençaux détenus à Alger, rachat ou échange fait par le sieur de Trubert au nom du roi de France, en exécution d'un traité conclu le 17 mai 1666. — M. le président signale au Congrès une communication de feu M. Guibeaud, archiviste de la ville de Perpignan, relative à l'action des religieux de la Merci de Perpignan depuis le xiiie siècle jusqu'au xviiie. Le travail de M. Guibeaud fait connaître des listes d'esclaves rachetés, la valeur de leur rançon, les ressources dont les religieux disposaient à cet effet.

2° *Section d'archéologie.* — M. Toutain lit un mémoire sur le *limes tripolitanus*. Il expose, en s'appuyant sur les découvertes faites dans le sud tunisien en Tripolitaine, quel était le tracé du *limes* entre Telmine (*turris tamalleni*) et Lebda (*leptes magna*). — M. Paul Gauckler donne communication d'un mémoire de M. le capitaine Lebeuf sur l'exploration de la voie romaine entre Tacape et Aquae Tacapitanae; l'auteur a déterminé toutes les stations de cette voie. — Lecture est donnée d'un mémoire de M. Ernest Mercier, consacré à l'histoire de la race berbère. — M. Cagnat donne lecture d'un mémoire de M. Paul Monceaux. L'auteur discute le récit martyrologique appelé *Passio Felicis* ou *Acta Felicis*, évêque de Thibinca, et montre comment la relation primitive a été altérée par des additions. — M. Louis Poinssot lit une notice sur les stèles de la Ghorfa. — M. Cagnat lit un mémoire de M. l'abbé Lenaud, curé de Sousse, consacré à l'historique et aux résultats de ses fouilles dans les catacombes chrétiennes d'Hadrumète, dont M. le colonel Vincent a découvert la première galerie en 1889. — M. Poinssot rend compte d'un mémoire de M. le capitaine Benet sur un monastère de femmes à Tabarka. Le capitaine Benet a pratiqué des fouilles dans une nécropole située entre l'église actuelle et le fort espagnol connu sous le nom de Bordj-Messaoudi. Il a découvert une basilique dont l'abside est entière. Autour du chœur on a trouvé deux étages de tombes au-des-

sous du sol de la basilique. L'idée vient tout naturellement de supposer que là se trouvait le monastère des femmes, voisin de celui des hommes dont parle Victor de Vite. La mosaïque de la religieuse *Castula,* découverte il y a quelques années au pied de la colline du camp, a pu appartenir au monastère de femmes. La basilique et les constructions adjacentes ont été détruites et une nécropole byzantine prit leur place; les tombes en furent faites avec les matériaux provenant de la basilique. — M. Gauckler insiste sur l'intérêt que présentent quelques-unes des mosaïques découvertes par M. le capitaine Benet; entre autres celle qui représente la basilique elle-même et encore la figure d'un notaire écrivant la vie d'un martyr. — M. Gauckler rend compte d'un mémoire de M. le lieutenant Bernard sur le cheval dans l'Afrique romaine. A ce mémoire est joint un catalogue des cent dix représentations de cheval qui figurent sur les mosaïques. — M. Cagnat rend compte d'un rapport de M. le Dr Carton sur les fouilles qu'il a faites ou suivies dans une nécropole à Henchir-Zoura, aux abords de la sebkha de Sidi-el-Hani. — Lecture est donnée d'une note très intéressante du R. P. Delattre dans laquelle l'auteur raconte les différentes péripéties des fouilles faites par lui dans un caveau carthaginois à Carthage, la visite de toutes les chambres successives dudit caveau, la découverte d'un grand sarcophage de marbre blanc peint et énumère les différents objets qu'il y a recueillis. — M. Gauckler rend compte de la découverte, par M. Lafon, d'une maison romaine à Bulla-Regia. C'est la seule maison actuellement connue en Afrique qui soit aussi complètement conservée. — M. Poinssot donne lecture d'une note de M. Robin sur les fouilles qu'il a exécutées dans une basilique byzantine d'Upenna (Henchis Chegarnia, près d'Enfidaville), édifice qui semble avoir été construit au début du vie siècle. — M. le secrétaire donne lecture d'un mémoire de M. l'abbé Arnaud d'Agnel sur les relations entre Massalia et Carthage, d'après les récentes découvertes faites à Marseille. — M. Besnier a étudié les productions naturelles de la Mauritanie Tingitane : minéraux, végétaux, animaux de toute espèce, surtout des éléphants, des singes et des chevaux. Il a recherché ensuite quelles relations commerciales les habitants entretenaient avec l'Europe, Italie et péninsule ibérique. — M. le secrétaire donne lecture d'un mémoire de M. Déchelette relatif aux antéfixes céramiques de fabrique gallo-romaine. L'auteur dresse un premier inventaire de ces objets conservés dans diverses collections publiques et privées de la France centrale et qui n'avaient pas encore été soumis à une étude d'ensemble. — M. Gauckler, directeur des antiquités de Tunisie, rend compte des travaux entrepris récemment à Dougga par le service qu'il dirige pour dégager et restaurer le temple de Coelestis, ainsi que des fouilles qu'il dirige depuis un an dans le théâtre romain de Carthage. Les ruines de cet édifice, qui disparaissaient presque entièrement sous un énorme amas de décombres, avaient été faussement identifiées avec celles de l'Odéon de Vigellius Saturninus, jusqu'au moment où ce dernier monu-

ment fut retrouvé au sommet de la colline dont le théâtre occupait le flanc oriental, faisant face à la mer. Le théâtre de Carthage était célèbre dans l'antiquité par son luxe et ses dimensions. Les premières découvertes faites par M. Gauckler prouvent que cette réputation était pleinement justifiée. Parmi les nombreux textes épigraphiques recueillis au cours des travaux, le plus important est une dédicace à *Virius Audustius Æmilianus* qui fut proconsul d'Afrique en 382 et prit l'initiative de restaurer les statues du théâtre. — Un numismatiste inconnu, à ce titre du moins, fait l'objet de la communication de M. Maurice Raimbaud. Il s'agit de Machault d'Arnouville, contrôleur général et garde des sceaux de Louis XV, dont aucune des biographies qu'a pu consulter l'auteur n'a signalé le goût pour les médailles anciennes. Un dossier conservé aux archives des Bouches-du-Rhône nous apprend que ce ministre avait fait une collection de monnaies royales françaises et que, pour l'enrichir, il avait chargé les directions des monnaies et les changeurs de retenir au passage celles qui pouvaient l'intéresser, en même temps qu'il priait les intendants de faire rechercher celles qui pouvaient se trouver dans leurs généralités. La liste des pièces envoyées par les divers délégués des divers points de la Provence, liste parfois accompagnée d'un dessin du motif principal, donne lieu à d'intéressantes remarques et permet de les identifier à peu près toutes avec les descriptions données par Hoffmann. — M. le secrétaire rend compte d'un mémoire de M. Léon de Vesly, correspondant du comité à Rouen, consacré aux fouilles qu'il a commencées sur le plateau de Boos (Seine-Inférieure). Après avoir décrit l'ancien chemin de Pitres à Rouen, qui traverse le plateau, M. de Vesly expose le résultat des fouilles qu'il a faites au Thuit de Celloville. Il a recueilli un grand bronze d'Hadrien et de nombreux débris de poterie rouge avec dessins et quelques marques de potiers. — M. Gay rend compte d'un travail de M. Louis Levistre, instituteur public à Duvivier, sur les sépultures et stèles libyques des environs de Duvivier. Il insiste surtout sur les différents types de dolmens, dont il présente de nombreuses et très intéressantes photographies. — M. Debruge lit une étude sur l'époque de transition de la pierre aux métaux dans l'Afrique septentrionale, d'après l'exploration qu'il a faite à la station de Pèche, au pic des Singes, près de Bougie. — M. Ulysse Dumas résume l'ensemble des recherches qu'il a faites dans plus de 1,100 tumulus des environs de Belvezet (Gard). — M. le président rend compte d'un travail présenté par M. Félix Sorgues, qui a dressé le catalogue des objets préhistoriques sur le sol de la commune de Vitry-en-Charolais. Ce sont des silex des époques acheuléenne, moustérienne, solutréenne, néolithique.

3° *Section de géographie historique et descriptive.* — Le commandant Lacroix communique une note de M. Charles Duffart sur l'état actuel de la question des transformations anciennes et modernes du littoral gascon, de la formation récente et du comblement des lacs landais. C'est une sorte de résumé des études que l'auteur a publiées dans le *Bulletin de géogra-*

phie historique et descriptive. — M. Auguste PAWLOWSKI traite de l'île d'Oléron à travers les âges, d'après la géologie, la cartographie et l'histoire. — M. le baron Hulot lit une note de M. Nicolas HAILLANT sur les cartes toponymes vosgiennes donnant les aires de dispersion des principaux éléments constitutifs de la toponomastique vosgienne. Ces cartes sont au nombre de dix. Chacune d'elles est accompagnée d'une légende descriptive, explicative et statistique. Elles se rapportent à deux grandes catégories : 1° la nature du sol ou la topographie proprement dite, qui a fourni les deux éléments principaux relevés par M. Haillant : *mont* et *rupt;* 2° l'influence humaine, se traduisant par les mots ou suffixes les plus répandus : *ville* et ses variantes *velle, villers, viliers,* avec son intéressant diminutif *villotte; court, ménil; -gney* et *gny* (latin *iacus*), dont le premier a servi à la dénomination de treize communes des Vosges et le second à onze; *saint* (*sainte*), précédant toujours le nom du personnage religieux donné à la localité; *dom, don, dam,* relativement nombreux et précédant également le nom d'autres personnages religieux donnés aussi à d'autres localités. — M. Nicollet lit deux mémoires de M. Joseph FOURNIER sur la défense des côtes de Provence contre les pirates barbaresques au XVIIe s. et le marquisat des îles d'Or, qui fut érigé par François Ier en faveur d'un des plus fins marins du XVIe siècle, Bernard d'Ornezan, baron de Saint-Blancard. — Lecture est donnée d'une note de M. Louis SALLÉ sur Cherbourg, son origine et l'étymologie de son nom; M. Paul MEYER remarque que ce nom peut difficilement avoir été formé à une époque antérieure à la domination romaine, car tous les noms en « bourg » n'apparaissent qu'aux premiers temps du moyen âge. — M. Cordier lit une note de M. Auguste PAWLOWSKI sur Jean Fonteneau, dit Jean Alfonse le Saintongeais, qui fut un grand plagiaire, car, à côté de certaines nouveautés, son œuvre (*Cosmographie universelle* et *Voiages aventureux*) manque d'originalité. Les *Voiages aventureux* sont en partie la traduction littérale de la *Summa geographica,* d'Encizo, publiée à Séville au début du XVIe siècle. — M. Pierre BOYÉ attire l'attention du Congrès sur le voyage accompli en Palestine au commencement du XVIe siècle par quatre Lorrains qui, partis de Saint-Nicolas, près Nancy, le 9 mai 1534, s'embarquèrent à Venise le 28 juin suivant et atteignirent Jaffa le 2 août. En Terre-Sainte, où ils demeurèrent près d'un mois, ils connurent toutes sortes de tribulations. On fournit à leur crédulité, moyennant finance, les plus étranges objets de dévotion. Rentré dans son abbaye, dom Loupvent, moine de Saint-Michel, écrivit une longue relation de ce pèlerinage mouvementé, relation restée inédite et dont M. Boyé prépare la publication. — M. Jules MAGUELONNE présente deux monographies géographiques et historiques de tribus : l'une de la tribu des M'zala (arrondissement de Bougie), l'autre de la tribu du Hodna oriental (arrondissement de Batna). Deux cartes très complètes et d'une remarquable clarté accompagnent ces monographies. — Dans une première communication, M. G.-B. FLAMAND expose le résultat de ses

recherches sur des inscriptions rupestres récemment découvertes dans les postes du Sud (inscriptions avec dessins libyco-berbères); puis il expose ses nouvelles recherches sur le préhistorique dans le Sahara, qu'il a faites en collaboration avec le colonel Laquière. — M. Demontès étudie, dans un mémoire sur la mission du commandant Huder à Tunis en 1831, les négociations qui se poursuivirent entre le ministère français et le divan de Tunis à cette date. Le rapport du commandant Huder rend compte d'une façon très animée et très vivante des conversations diplomatiques engagées entre le représentant de la France et le bey et ses ministres. La mission échoua. — M. Hamy étudie la nomenclature géographique du traité de paix signé le 14 février 1271 entre le roi Jaime Ier d'Aragon et l'émir de Tunis Abou Abdallah Mohammed El Montançar et montre, en rapprochant les noms des lieux énumérés dans cet instrument diplomatique de ceux dont se servent les voyageurs et les historiens arabes depuis Edrisi et Ibn-Khaldoun, que le royaume auquel s'attaqua la flotte de saint Louis, et dont l'étendue était mal précisée jusqu'à présent, comprenait à la fois la Tripolitaine, la Tunisie proprement dite ou Ifrikiya, et le Maghreb central jusqu'au petit royaume des Oulad-Mendol, dont Tenez faisait alors partie. Les frontières maritimes de l'empire de El Montançar s'étendaient du Milianah à l'ouest à Sivecha à l'est, c'est-à-dire comprenaient plus de quinze degrés.

— Dom du Bourg, *Saint Odon (879-942)*. Paris, Lecoffre, in-18, xii-214 p. — Ce n'est qu'un résumé, avec développement à l'usage religieux. Le chapitre ier, sur le xe siècle, ne signifie absolument rien ; c'est un tissu de phrases vides. L'ouvrage est divisé en sept parties, où l'auteur envisage Odon ou Eudes successivement comme « jeune baron », « chanoine de Saint-Martin », « moine de Beaume », « abbé de Cluny », « réformateur de l'ordre monastique », « lettré », « bienheureux ». Il fait surtout usage de la *Vita S. Odonis* du moine italien Jean. Il ne paraît pas connaître tous les ouvrages de Sackur. Enfin, son récit est encombré par des développements inutiles qui l'empêchent même de dire tout ce qu'il sait. Dans son Introduction, il s'élève contre les auteurs qui, de nos jours, s'attachent à éliminer le plus qu'ils peuvent l'élément surnaturel des vies de saints, « où il a pourtant joué le rôle prédominant » (*sic*). Cette phrase laisse voir clairement que l'historien ne peut rien apprendre dans le livre de D. du Bourg. P. L.

— U. Chevalier, *Repertorium hymnologicum. Catalogue des chants, hymnes, proses, séquences, tropes, en usage dans l'église latine depuis les origines jusqu'à nos jours*, t. III (nos 22258-34827). Bibliothèque liturgique, t. X. (Extrait des *Analecta Bollandiana*.) Louvain, impr. Polleunis et Ceuterick, 1904, in-8o, 639 p. — C'est un supplément aux deux volumes déjà publiés en 1892 et en 1897 et, probablement, ce ne sera pas le seul. Ses dimensions égalent la moitié du recueil primitif. C'est assez dire tout ce qu'il ajoute à ce très précieux catalogue, qui

permet d'identifier tant d'essais de plume tracés sur les gardes des manuscrits du moyen âge et de déterminer ainsi leur provenance. Lorsque la publication de ces suppléments sera achevée, on pourra songer à former des recueils généraux de ces petits textes, qui permettraient peut-être de renouveler sur certains points l'étude de la poésie liturgique du moyen âge. P. L.

— Dom Beaunier, *la France monastique. Recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France.* Nouvelle édition, revue et complétée par les Bénédictins de Ligugé-Chevetagne. T. I : *Province ecclésiastique de Paris.* Paris, Poussielgue, 1905, in-8°, xxiv-396 p. — L'ouvrage de dom Beaunier, paru pour la première fois en 1726, est bien connu. Malgré ses imperfections, on y peut encore puiser de bonnes indications. La rareté de cet utile instrument de recherches a décidé Dom J.-M. Besse à préparer cette nouvelle édition. Le premier volume comprend l'archevêché de Paris et les diocèses de Blois, Chartres, Meaux et Orléans. Les notices consacrées à chaque abbaye et à chaque prieuré sont très courtes. Les nouveaux éditeurs y ont fait des corrections utiles, mais ils ont eu le tort, à notre avis, de ne pas prévenir de ces remaniements, qui sont loin, au reste, d'avoir été faits dans l'ensemble avec l'uniformité de direction désirable en pareille matière. Mais la *bibliographie* (sources inédites et documents imprimés) qui accompagne les notices de chaque abbaye et de chaque prieuré, résultat de patientes investigations, est appelée à rendre des services aux chercheurs; elle complète sur nombre de points les bibliographies de Cocheris et de Bournon. P. L.

— L'abbé A. Charasson, *Un curé plébéien au XIIe siècle : Foulques, curé de Neuilly-sur-Marne, prédicateur de la IVe croisade, d'après ses contemporains et les chroniques du temps (1191-1202).* Paris, Rudeval, 1905, in-12, 218 p. — Par *plébéien,* il ne faut pas entendre « sorti du peuple », d'origine plébéienne, mais bien « curé ou recteur de paroisse rurale », c'est ce dont nous prévient l'auteur dès la première page, et il fait bien, car le titre de son ouvrage est absolument fait pour tromper. Cette étude affecte des apparences érudites, mais les citations sont ou fausses ou insuffisantes; on perdrait son temps à y relever les erreurs et les incohérences. Néanmoins, ce livre est intéressant au point de vue psychologique. Il est piquant, en effet, de lire les appréciations du curé actuel de Neuilly-sur-Marne sur son prédécesseur du xiie siècle. — P. L.

— Notre collaborateur M. Ch. Langlois a été invité, lors d'un récent voyage aux États-Unis, par les Universités de Chicago et de Philadelphie, à parler devant elles. La conférence sur *la Tradition de la France,* qu'il a faite le 18 octobre 1904 devant l'Université de Chicago, vient d'être publiée en anglais par la Chicago University Press sous ce titre : *The historic rôle of France among the nations* (in-12, 46 p.). La traduction anglaise est due au professeur T. Atkinson Jenkins, du département des langues et littératures romanes de l'Université de Chicago.

— On sait la place considérable occupée par l'industrie de la laine au moyen âge. Sur la technique de ce métier, on trouvera des indications et des définitions précises dans une brochure de M. J.-B. Weckerlin, *le Drap « escarlate » au moyen âge* (Lyon, Rey, 1905, 90 p. Prix : 6 fr.). Les draps « escarlates » étaient des draps fins qui avaient été tondus à plusieurs reprises et avec le plus grand soin; d'où leur nom (en flamand : *scarlaken,* mot dans lequel se retrouve la racine de l'allemand *scheeren,* tondre). Ces draps fins étaient ensuite teints de couleurs fines et brillantes, le jaune, le bleu, le rouge. Cette dernière couleur, obtenue à l'aide du « kermès » ou de la « graine », était de beaucoup la plus réputée, celle qui eut la vogue la plus étendue et la plus durable; c'est pourquoi les draps fins, teints en rouge au moyen de ces produits, devinrent les draps « escarlates » par excellence; puis le mot « escarlate » en vint, par une restriction naturelle du sens primitif, à désigner la couleur et non plus l'étoffe. D'où le terme de rouge *écarlate* que nous employons aujourd'hui dans un sens assez éloigné de son origine pour que l'étymologie en soit devenue obscure et controversée. M. Weckerlin appuie ses définitions sur un grand nombre de textes empruntés aux keures communales, aux règlements et ordonnances des métiers parisiens, flamands et autres, ce qui ajoute singulièrement à la valeur de son travail. Il le présente sous les auspices de M. Henri Pirenne, qui pourra se féliciter d'avoir, une fois de plus, suscité une importante contribution à l'histoire économique du moyen âge.

— M. Arthur Girault, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de l'Université de Poitiers, réédite ses excellents *Principes de colonisation et de législation coloniale* (Paris, Larose, 1904, 2 vol. in-8°). L'ouvrage, qui, en 1894, ne comprenait qu'un volume, en comporte deux aujourd'hui; toutes les lois, décrets, arrêtés récents sont mentionnés, souvent cités in extenso; des parties tout à fait neuves ont été écrites sur l'Indo-Chine, Madagascar, l'Algérie et la Tunisie. Toute l'administration de nos colonies est exposée et critiquée dans cet ouvrage, qui vaut plus et qui est mieux qu'un manuel. J.

— Voici enfin terminé, avec la 202e livraison, le *Dictionnaire géographique et administratif de la France,* publié par la maison Hachette sous la direction de P. Joanne. L'œuvre est considérable et par la masse des matériaux mis en œuvre et par l'abondance des cartes, plans, vues de paysages, de monuments archéologiques et artistiques. L'historien le consulte avec non moins de profit que le géographe ou le statisticien; il y trouve sur les plus infimes localités comme sur les plus grandes villes des renseignements qu'il chercherait difficilement ailleurs. La préface, rédigée par Élisée Reclus, donne en 163 pages une vue d'ensemble magistrale sur la nature physique du pays, la démographie, les produits du sol et du travail; en la rapprochant de l'introduction placée par P. Vidal de la Blache en tête de l'*Histoire de France,* d'É. Lavisse, on aura le plus beau tableau qu'on ait encore écrit du développement matériel de la France.

LIVRES NOUVEAUX. — HISTOIRE LOCALE. — *Abbé J.-B. Martin.* Conciles et bullaires du diocèse de Lyon, des origines jusqu'à la réunion du Lyonnais à la France, en 1312. Lyon, impr. Vitte, XC-739 p. — *Xavier de Pétigny.* Six mois d'occupation militaire en Blésois (septembre 1870-février 1871). Blois, Migault, 371 p. — *E. Prarond.* Le Marquenterre; les seize communes du canton de Rue. Abbeville, impr. Lafosse, in-16, 506 p. — *Dr L. de Ribier.* La chronique de Mauriac (Montfort), suivie de documents inédits sur la ville et le monastère. Mauriac, Becker-Lacassagne; Paris, Champion, 265 p. — *Abbé Henry Dubrulle.* Bullaire de la province de Reims sous le pontificat de Pie II. Lille, Giard, X-265 p. — *R. de la Perraudière.* Recherches historiques et statistiques sur la commune de Lué, Maine-et-Loire; 2e partie. Angers, Germain et Grassin, 111 p. (Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.) — *J.-P. Latil.* Histoire civile et religieuse de Grasse pendant la Révolution. Grasse, à la sacristie de la cathédrale, XVI-258 p. Prix : 3 fr. 50. — *Cyprien Bernard.* Essai historique sur la ville de Forcalquier. Forcalquier, impr. Bernard, 375 p. — *Henry Coutant.* Le Palais-Bourbon au XVIIIe siècle. Daragon, 145 p. et 11 pl. Prix : 8 fr. — *J. Baudry.* Étude historique et biographique sur la Bretagne à la veille de la Révolution, à propos d'une correspondance inédite, 1782-1790. Champion, 2 vol., 359-486 p. — *Léon Dubreuil.* Monographie de la commune de Bouin (Vendée). Paris, Société d'agriculture de France, 182 p.

DOCUMENTS. — *Michel Jouve* et *M. Giraud-Mangin.* Carnet de route du conventionnel P.-Ch.-A. Goupilleau, en mission dans le Midi, 1793. Nîmes, Debroas, 104 p. — *Abbé N. Robillet* et *abbé A. Gillant.* Pouillé du diocèse de Verdun. Tome III : Archiprêtré de Commercy. Verdun, Laurent, IX-842 p. — *Dr R. Blusson.* La Société populaire du canton de Larche et les Comités de surveillance de Larche et de la Fraternité (Saint-Pantaléon), 1793-1794; documents inédits. Tulle, impr. « la Gutenberg », 120 p. — *Comte H. de Castries.* Les sources inédites de l'histoire du Maroc, de 1530 à 1845; 1re série : Dynastie saadienne, 1530-1660. E. Leroux, in-4°, XV-381 p. — *Clément-Simon.* Documents sur l'histoire du Limousin, tirés des archives du château de Bach, près Tulle. Brives, impr. Roche, VIII-399 p. (Société des archives historiques du Limousin; 1re série : Archives anciennes, t. IX.) — *Abbé J.-P.-G. Blanchet.* Recueil de lettres missives adressées à Antoine de Bourbon, 1553-1562, et de documents divers du XVIe siècle. Angoulême, impr. Coquemard, 160 p. — Registres consulaires de la ville de Villefranche (Rhône), publiés par *A. Besançon* et *E. Longin.* Tome I : 1398-1489. Villefranche-sur-Saône, Ruban, IX-608 p. — *J. De Pas.* Cartulaire de la chartreuse du Val de Sainte-Adelgonde, près de Saint-Omer; analyse des extraits. Saint-Omer, impr. d'Homont. In-4°, XXVIII-271 p. (Société des Antiquaires de la Morinie.) — *Henry Cardon.* Extraits du journal de Charles de Croix, chanoine de l'église collégiale de Saint-Quentin, 3 février 1645-3 octobre 1685. Saint-Quentin, impr. Poette, 377 p.

BIOGRAPHIES. — *Albert Meynier.* Un représentant de la bourgeoisie à l'Assemblée constituante et à la Convention nationale : L.-M. La Revellière-Lépeaux, 1753-1795. Angers, Germain et Grassin, 543 p. — *J. Trévédy.* Le duc Jean IV, baron de Retz, et Jeanne Chabot, dite la Sage, baronne de Retz. Vannes, Lafolye, 63 p. (Extrait de la Revue morbihannaise.) — *Jacques de la Faye.* La princesse Charlotte de Rohan et le duc d'Enghien. Émile-Paul, VIII-407 p. Prix : 5 fr. — *Comte Fleury.* Angélique de Mackau, marquise de Bombelles, et la cour de Madame Élisabeth. Ibid. Prix : 5 fr. — *Vicomte de Reiset.* Marie-Caroline, duchesse de Berry, 1816-1830. Goupil et Cie, in-4°, avec

50 pl. en photogravure. Prix : 100 fr. — *E. Herpin.* Mahé de La Bourdonnais et la Compagnie des Indes. Aug. Challamel. Prix : 5 fr.

Belgique. — Le 13 janvier 1905 est mort à Mons, âgé de quarante ans, M. le chanoine A. Auger, docteur en théologie, curé-doyen de la collégiale de Saint-Waudru. Il était l'auteur de deux ouvrages qui témoignent d'une vaste érudition : *De doctrina et meritis Johannis van Ruysbroeck dissertatio theologica* (Louvain, 1892, in-8°, 200 p.); *Étude sur les mystiques des Pays-Bas au moyen âge* (*Mémoires couronnés de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique,* coll. in-8°, t. XLVI; 1892, 355 p.).

— Notre collaborateur Paul Fredericq vient d'être proclamé docteur, *honoris causâ,* par l'Université de Marbourg.

— Les anciens élèves, collègues et amis de M. Charles Duvivier ont célébré le 4 février 1905, en une brillante manifestation, le 30e anniversaire du professorat de l'éminent historien-juriste. Ils ont fondé un prix triennal de 1,200 francs portant le nom du héros de la fête. Tous les trois ans, la classe des lettres et des sciences morales et politiques mettra au concours une question concernant l'histoire du droit belge ou étranger ou concernant l'histoire des institutions politiques, judiciaires et administratives de la Belgique.

— L'Académie royale de Belgique, classe des lettres et des sciences morales et politiques, a décerné, dans sa séance du 8 mai 1905, une médaille d'or, de la valeur de 800 francs, à M. Édouard Laloire de Fabribeckers pour son mémoire répondant à la question mise au concours : *Étudier, dans leurs origines et leur développement, les coutumes ainsi que la législation relatives au duel, principalement en Belgique.*

— Le Dr F. Desmons, un spécialiste en matière d'histoire tournaisienne, vient de publier la première partie d'un important travail intitulé : *Études historiques, économiques et religieuses sur Tournai durant le règne de Louis XIV.* I : *la Conquête en 1667* (Tournai, Costerman, 1905, in-8°, 275 p.). L'auteur fonde son travail sur les documents des archives communales de Tournai, des archives générales de Bruxelles, des archives du ministère de la Guerre et du ministère des Affaires étrangères de Paris, les papiers de Simancas, etc. Nous reparlerons bientôt de ce livre intéressant et richement illustré.

— La Commission royale d'histoire a décidé d'envoyer MM. H. Lonchay et J. Laenen, respectivement aux archives de Simancas et de Vienne, avec mission de dresser un répertoire complet des documents intéressant l'histoire de Belgique, qui reposent dans ces célèbres dépôts.

— Par arrêté royal du 27 février 1905, M. J. Vannerus, conservateur-adjoint des archives de l'État à Anvers, a été nommé conservateur de ce dépôt, en remplacement de M. E. Gaillard, appelé aux fonctions

de secrétaire perpétuel de l'Académie royale flamande. MM. Coppieters-Stochove et Hodevaere sont nommés conservateurs-adjoints, le premier à Anvers, le second à Mons.

— M. L. Bertrand, membre de la Chambre des représentants, publiera prochainement une *Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique depuis 1830.*

— Une *Société d'histoire du protestantisme belge* a été fondée récemment à Bruxelles. Elle publiera un bulletin périodique.

Allemagne. — Le Dr Reinhold Röhricht est mort à Berlin à l'âge de soixante-trois ans. Il consacra presque toute sa vie de savant à l'histoire des croisades, et l'on sait quelle suite de publications précieuses on lui doit : *Beiträge zur Geschichte der Kreuzzüge* (2 vol. Berlin, 1874-1878); *Recueil des historiens arabes pour l'histoire des croisades*, texte et traduction, avec la collaboration de Gœrgens (1879); *Deutsche Pilgerreisen* (1889; nouv. édit., 1900); *Bibliotheca geographica Palaestinae* (1890); *Regesta regni Hierosolymitani, 1097-1291* (1893 et 1904); *Geschichte der Kreuzzüge in Umriss* (1898); *Geschichte des Königreichs Jerusalem* (1898); *Geschichte des ersten Kreuzzuges* (1901). Il faut y ajouter bon nombre d'articles et de mémoires, tous copieusement annotés. Son œuvre constitue le plus considérable répertoire de faits qu'un seul homme a jamais réunis pour l'histoire de l'Orient latin.

— Le 25 mars 1905 est mort à Rostock le Dr Karl Koppmann, un des élèves les plus distingués de G. Waitz. Né à Hamburg, fils d'un boucher et destiné au métier d'horloger, il se sentit bientôt entraîné dans le chemin des études. Grâce à une énergie admirable, il sut vaincre tous les obstacles et se préparer pour l'université. Les cours du professeur Petersen, bibliothécaire de sa ville natale, avaient, entre autres, beaucoup contribué à éveiller sa passion pour l'histoire. Il se fit inscrire en 1863 à l'Université de Göttingen, donnant pour vivre des leçons ou s'employant à des travaux typographiques. Excepté l'hiver de 1865 à 1866 qu'il passa à Berlin, il resta fidèle à la *Georgia Augusta*. G. Waitz ne manqua pas de reconnaître le beau talent de Koppmann. C'est sous l'égide de ce grand maître qu'il prépara sa dissertation de doctorat : *Die ältesten Urkunden des Erzbistums Hamburg-Bremen* (Hamburg, 1866). Membre très actif et depuis 1874 secrétaire perpétuel de la « Société de l'Histoire de Hamburg », il résolut « élucider le passé ancien de sa ville natale par des travaux importants. Il publia, entre autres, *Neue Beiträge zur Geschichte der Stadt Hamburg* (Hamburg, 1869), *Die niederdeutschen Geschichtsquellen in Bezug auf Hamburg* (1869), les six premiers tomes des *Kämmereirechnungen* (comptes de la commune de Hamburg, 1869-1876, Hamburg, 1887-1897), etc. Mais son principal ouvrage est la publication des actes relatifs à la première partie des *Hansischen Pfaffen* (1872-1877). Ainsi la Commission historique de Munich avait chargé Waitz de faire bénéficiaire du professeur Koppmann la tâche pour l'histoire de la Hanse. Ainsi la revue était dirigée par

Koppmann, lui doit une bonne part de son rapide développement. N'oublions pas de mentionner les trois volumes des *Chroniques de Lubeck* (Leipzig, 1884-1902) et les travaux divers relatifs à l'*Histoire de Mecklembourg,* dont Koppmann s'occupa après avoir été nommé en 1884 archiviste de la ville de Rostock. Savant d'une rare rigueur de méthode et d'une richesse admirable de connaissances, modeste, aimable, *anima candida* dans le vrai sens du mot, Koppmann ne sera jamais oublié de ses nombreux amis et son nom conservera une place d'honneur dans la science historique. Alf. St.

— Le 9 juin est mort M. Curt (Kurt ou Curtius) Wachsmuth, professeur à l'Université de Leipzig; il était né à Naumbourg en 1835. Outre ses ouvrages qui sont du domaine de la philologie pure, on peut citer de lui : *Die Stadt Athen im Altertum* (1874) et *Einleitung in das Studium der alten Geschichte* (1895).

— Le R. P. Denifle est mort le 10 juin à Munich, à l'âge de soixante et un ans. Friedrich-Heinrich-Seuse Denifle était né à Imst (Tirol), le 16 janvier 1844. Il entra dans l'ordre des Dominicains en 1861 et il fut un des savants qui ont jeté sur cet ordre célèbre le plus d'éclat pendant ces vingt-cinq dernières années. Il professa d'abord la théologie à Graz (1870) et, dans cette première période de sa vie, il étudia surtout les mystiques allemands du moyen âge; en 1878, sous le titre : *Das geistliche Leben, eine Blumenlese aus den deutschen Mystikern des XIV Jahrh.,* il composa une anthologie des pensées les plus caractéristiques empruntées aux mystiques célèbres ou anonymes de cette époque, parmi lesquels Rulman Merswin, bourgeois de Strasbourg, Henri Seuse (ou Suso), et Jean Tauler, dominicains. Cette anthologie a été traduite en français, d'abord littéralement (*la Vie spirituelle; choix de pensées extraites des mystiques allemands du XIVe siècle;* d'après la quatrième édition allemande, 2 volumes, 1897), puis sous une forme plus accessible au grand public (*la Vie spirituelle d'après les mystiques allemands du XIVe siècle,* 1904). C'est encore à ce sujet qu'il consacra un de ses premiers travaux critiques : *Tauler's Bekehrung kritisch untersucht* (1879). Après sa nomination comme sous-archiviste aux archives du Vatican, ses travaux prirent une autre direction. Sans parler d'une édition des œuvres de saint Thomas d'Aquin, qu'il dirigea, il tira du riche dépôt confié à sa garde la matière de deux recueils de fac-similés : *Specima palaeographiae ex Vaticani tabularii registris selecta* et *Specimina regestorum romanorum pontificum ab Innocentio III ad Urbanum V* (1888). Avec le P. Ehrle, il fonda, en 1885, l'*Archiv für Litteratur und Kirchengeschichte des Mittelalters,* où il édita de précieux documents. La même année, il donna le tome I de son histoire, malheureusement inachevée, des universités : *Die Universitæten des Mittelalters bis 1400;* puis il s'occupa de réunir les éléments d'un cartulaire de l'Université de Paris. Les cinq volumes du *Chartularium Universitatis Parisiensis,* publiés avec la collaboration de M. Émile

Châtelain, sont un admirable monument de la vie intellectuelle et sociale du moyen âge. Cependant, les archives du Vatican lui fournirent des matériaux d'une richesse insoupçonnée pour l'histoire des dévastations que les guerres des Anglais causèrent aux églises de France, et il en fit passer la substance dans l'ouvrage écrit par lui en français et publié en France : *la Désolation des églises, monastères et hôpitaux en France* (3 vol., 1897 et 1899). Dans ces derniers temps enfin, repris par la passion théologique, d'ailleurs toujours vive en lui, il composa sur Luther et le luthéranisme (*Luther und Luthertum in der erstern Entwickelung, quellenmässig dargestellt,* 1904) un manifeste aussi belliqueux qu'érudit qui souleva un orage de protestations de la part des érudits et théologiens non catholiques de l'Allemagne, il y répondit par un autre manifeste : *Luther in rationalischer und christlicher Beleuchtung,* où il prenait à partie surtout Harnack et Seeberg (1904). Ce fut sa dernière œuvre. L'an dernier déjà il avait été menacé dans sa santé par le mal dont une seconde attaque vient de l'emporter subitement.

— M. Bernhard von Simson, professeur ordinaire pour l'histoire médiévale et moderne à Fribourg-en-B., a été mis à la retraite. — Le Dr Walter Kolbe a été nommé professeur ordinaire pour l'histoire à l'Université de Rostock. — Le professeur Keutgen, d'Iéna, a été nommé professeur d'histoire à Baltimore, où il donne actuellement des cours et dirige des exercices pratiques.

— Bruno Wolff-Beckh, *Kaiser Titus und der jüdische Krieg.* Berlin, Wolff-Beckh, 1905. Gr. in-8°, 38 p. (Extrait des *Neue Jahrbücher für das Kl. Altertum, Geschichte und deutsche Literatur.*) — Ce travail bizarre, dédié sans ironie « au sultan Abdul-Hamid II sous qui Musulmans, Chrétiens et Juifs vivent tous également heureux », renferme d'abord un réquisitoire violent contre Josèphe, puis cette thèse que Titus qui a détruit Jérusalem et le Temple était un déséquilibré, un fou, que sa folie ne datait pas seulement, comme l'a pensé Beulé, de la seconde partie de son règne, mais du début et qu'elle a été amenée par des remords, peut-être de l'empoisonnement de son père ou de la destruction du Temple. Il est inutile d'en dire plus long. Ch. Lécrivain.

— Avec sa plaquette : *Elisabeth, Konigin von Böhmen, Kurfürstin von der Pfalz, in ihren letzten Lebensjahren* (Heidelberg, Carl Winter, 1905. In-8°), M. Karl Hauck inaugure une série d'opuscules relatifs à l'histoire du Palatinat. Ce premier échantillon de la publication est assez bien fait pour en donner une idée favorable. M. H. parle assez agréablement de la personne, de la famille et du rôle politique de son héroïne. Espérons cependant que des sujets plus importants seront étudiés dans cette collection. J.

— M. Willy Marcus étudie un épisode assez peu connu de la colonisation française dans son *Choiseul und die Katastrophe am Kourouflusse.* (Breslau, M. et H. Marcus, 1905. In-8°.) Il expose les raisons qui incli-

nèrent les Français, après la perte du Canada, à chercher un établissement dans l'Amérique du Sud et raconte comment l'expédition du Kourou échoua misérablement, laissant peut-être comme souvenir le plus durable l'idée que la Guyane était une terre fatale aux Européens. Il est regrettable qu'une carte tout à fait sans valeur accompagne une étude qui est bien faite. J.

Autriche. — Le Dr Jakob Krall, professeur d'égyptologie et d'histoire ancienne de l'Orient à Vienne, est mort le 27 avril. Il était né à Volosca, en Istrie. Il s'habilita à Vienne en 1881 et y devint professeur ordinaire en 1900. Il était garde de la collection de papyrus à la bibliothèque de la cour impériale.

— Nous apprenons, trop tard pour lui consacrer une notice détaillée, la mort d'un des plus notables parmi les historiens tchèques, V. Tomek, décédé à Prague, le 12 juin, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.

— Un dépôt d'archives d'une importance exceptionnelle a été mis en ordre et est dès maintenant accessible aux travailleurs : ce sont les archives centrales de l'Ordre teutonique à Vienne. On y conserve environ 8,000 pièces originales sur parchemin venant à peu près de toutes les parties de l'Europe à partir de 1190 et environ 400 mss. qui commencent avec le xiiie siècle. Il faut y ajouter une grande collection de sceaux d'environ un millier de pièces. La série des documents est remarquablement complète; on y trouve les actes des grands maîtres et des chevaliers de l'Ordre, avec 1,500 arbres généalogiques et biographies de chevaliers. L'archiviste de l'Ordre est le Dr V. Schindler.

Grande-Bretagne. — La nouvelle édition de *Social England* (Cassell et Cie) est terminée; le t. V embrasse tout le xviiie s. (1715-1815) et le t. VI presque tout le xixe (1815-1885). Pour ces époques, dont les arts du dessin ont perpétué le souvenir avec une si prodigieuse et instructive variété, l'illustration était facile; on n'avait que l'embarras du choix. Le choix est excellent, et vraiment M. Mann, qui a dirigé l'illustration, n'a pas moins contribué à l'intérêt de l'ouvrage que M. Traill, qui en a surveillé le texte. C'est bien le peuple anglais, la nature anglaise qui revivent dans les nombreuses reproductions d'œuvres d'art, de bâtiments, de meubles et de bibelots, de portraits et de caricatures, qui abondent et que l'on trouve à la place même où l'image est utile ou nécessaire. Quant au texte, c'est presque sans changements celui de la première édition; à peine la bibliographie a-t-elle été modifiée; on note seulement que, dans la liste des collaborateurs qui se trouve en tête de chaque volume, le nom de chacun d'eux s'étale, suivi d'une longue liste de titres littéraires et autres. Les dernières pages seules ont été un peu retouchées; on en a supprimé deux ou trois, et, d'autre part, on a insisté sur le progrès du sentiment impérialiste. C'est en effet un des traits caractéristiques de la vie politique en Angleterre pendant ces vingt dernières années, et, dans ces vingt années, presque le seul fait précis qu'on ait pris soin de noter est le

jubilé de la reine Victoria en 1897. La procession qui défila dans les rues de Londres fut bien l'image de la « plus grande Bretagne », image de parade d'ailleurs et qu'il ne conviendrait pas d'agrandir démesurément. B.

— A. H. J. Greenidge, *A History of Rome, during the later Republic and early Principate*. Vol. I : *From the tribunate of Tiberius Gracchus to the second consulship of Marius* (133-104). Londres, Methuen and Co, 1904. In-8°, 508 p., 2 cartes. — Ce premier vol. d'une *Histoire de Rome*, qui va depuis le tribunat de Tiberius Gracchus jusqu'au second consulat de Marius, n'a pas la prétention d'approfondir aucun point particulier; mais c'est une exposition claire, consciencieuse, qui tient compte des principaux travaux, sauf cependant de celui d'Édouard Meyer sur les sources de l'histoire des Gracques. Ch. Lécrivain.

— M. le prof. J. K. Laughton vient de publier pour la *R. Commission on historical mss.* un fort intéressant volume : *Report on the mss., of lady Du Cane* (1905, xxxv-393 p. Prix : 2 sh. 6 d.). Ces papiers, qui sont conservés dans la famille de Grimston, de Grimston Garth, plus tard de Kilnwick, au comté d'York, se rapportent tous au xviiie siècle et forment deux groupes distincts. Le premier se compose des papiers des Grimston et de leurs parents, les Medley, dont un, Henry, qui était vice-amiral, mourut à Savone, à bord de son navire, le 5 août 1747. La correspondance de ce dernier, surtout depuis 1743, intéresse l'histoire maritime et par conséquent l'histoire des rapports de l'Angleterre et de la France, puisque, pendant ces quatre années, ces deux États ont été toujours en guerre. Le second groupe est formé de lettres adressées au chevalier de Caylus, capitaine de vaisseau, qui eut plus d'une fois maille à partir avec les Anglais; ces papiers furent pris en 1745 sur un vaisseau français qui portait des approvisionnements à l'escadre de Caylus. M. Laughton a reproduit le texte à peu près intégral de ces lettres, dont plusieurs sont assez piquantes, surtout celles qui furent adressées au chevalier par Salley, secrétaire du comte de Maurepas. Salley lui donne des nouvelles littéraires et politiques entremêlées d'anecdotes d'un ton très libre et parfois licencieux, d'allusions assez obscures et dont il vaut peut-être mieux ne pas pénétrer le sens. — La préface donne les renseignements nécessaires sur les Medley et une intéressante esquisse biographique sur le chevalier de Caylus.

— Ce n'est pas uniquement une monographie de W. Pitt que M. Frederic Harrison nous donne dans le *Chatham* qu'il publie dans la collection des *Twelve English Statesmen* (Londres, Macmillan, 1905, in-8°). Avec sa compétence ordinaire et ses qualités précieuses d'écrivain, c'est presque un tableau de toute la vie politique de l'Angleterre au xviiie siècle qu'il nous offre. Aussi bien le sujet prêtait-il à cette extension. Selon les mots même de l'auteur, après Cromwell, qui avait en réalité fait le Royaume-Uni et fondé la puissance maritime de l'An-

gleterre, c'est Pitt qui a créé l'empire britannique. Par là, « il a changé le cours de l'histoire d'Angleterre, — bien plus de l'histoire moderne. — Pendant cent cinquante ans, le développement de la nation s'est opéré selon ses plans et selon son idéal ». M. H. est ainsi amené à nous exposer avec beaucoup de soin la formation des idées de Pitt, la manière dont il travailla à les appliquer, les obstacles qu'il rencontra, la politique de ses adversaires, de Grenville par exemple, à l'égard duquel M. H., comme jadis Macaulay, se montre particulièrement dur. Mais peut-être pourrait-on reprocher au livre de laisser un peu trop voir qu'il est écrit par un homme du XXe siècle, qui connaît la question de la « plus grande Bretagne »; peut-être la politique de Pitt a-t-elle été un peu plus « européenne » et un peu moins « mondiale » qu'il ne ressort de la lecture de l'ouvrage de M. Harrison. J.

— Le tome III de *l'Histoire de l'Angleterre contemporaine*, par M. Herbert PAUL (*A history of modern England*. Macmillan, 1905, 454 p. Prix : 8 s. 6 d.) va de la formation du ministère Russell-Gladstone, après la mort de Palmerston, en 1865, jusqu'en 1875, au moment où Gladstone quitte la direction du parti libéral et laisse, pour ainsi dire, le champ libre à Disraeli. Deux volumes restent encore à paraître.

— Dans *Our latest Invasion* (Londres, The religious Tract Society, s. d. [1904], 119 p.), M. David WILLIAMSON a présenté un très rapide tableau des établissements fondés en Angleterre par les ordres religieux expulsés de France; il a essayé de montrer le danger dont cette « invasion » menace le peuple anglais si on laisse le champ libre à son action, surtout en matière d'instruction. L'auteur est un partisan du ministère de M. Combes.

— Depuis quelques années, la Nouvelle-Zélande a été en France l'objet d'une série d'études intéressantes et savantes. Ceux qui ont lu les livres de MM. Pierre Leroy-Beaulieu, J. Siegfried et De Comte trouveront dans le *New Zealand official Year-Book* (Wellington, 1904, in-8°) un excellent ouvrage de statistique et de références. J.

— La librairie Swan Sonnenschein a décidé d'entreprendre un dictionnaire de biographie indienne; il contiendra les noms de 2,000 à 2,500 personnes, vivantes ou mortes, Européens ou Hindous d'origine, depuis environ l'an 1750.

— Le tome III des *Records of the Borough of Leicester*, par Mlle Mary BATESON, occupe tout le XVIe siècle (1509-1603). Les documents analysés ou publiés dans ce volume sont importants pour l'histoire économique et financière de la ville (Cambridge, at the University press, 1905, LXIV-511 p. Prix : 25 sh.).

Pologne. — Nous avons autrefois apprécié dans la *Revue historique* les travaux d'Édouard BOGUSLAWSKI sur les origines slaves. Un de ces travaux vient d'être traduit en allemand (*Einführung in die Geschichte der Slaven*) par M. Waldemar OSTERLOFF (Iéna, 1904). Ce travail fournit des indications bibliographiques qui peuvent être pré-

cieuses. Il n'y a point lieu d'ailleurs de recommander les conclusions de feu Boguslawski. L. L.

— M. le Dr Waclaw Sobieski a entrepris la publication des archives de Jean Zamoyski, qui joua un rôle considérable dans l'histoire de Pologne au xvie siècle. Né en 1541, mort en 1605, Jean Zamoyski contribua puissamment à l'élection de Henri III comme roi de Pologne et fut le chef de l'ambassade qui vint à Paris lui offrir la couronne. Sous le règne de Batory, il fut chancelier et grand hetman de la couronne, créa une académie à Zamosc et fut en rapport avec les principaux humanistes du temps. Ses archives sont publiées aux frais du comte Maurice Zamoyski sous la direction de l'Académie de Cracovie. Le premier volume comprend les années 1553 à 1579. Il comprend des documents en latin et en polonais. L. L.

Italie. — Carlo Bugiani, *Storia di Ezio, generale dell' impero sotto Valentiniano III*. Florence, Seeber, 1905. In-8°, 204 p. — Le récent travail de Mommsen sur Aétius a ramené l'attention sur ce personnage. Le livre que lui a consacré M. B. est une excellente monographie. Elle ne pouvait pas ajouter grand'chose de nouveau sur ce sujet que la pénurie de nos sources peut faire considérer, au moins momentanément, comme épuisé. Mais M. B. a réuni, discuté tous les textes, habilement utilisé les travaux antérieurs, et son livre sera très utile. Sur différents points d'institutions, il aurait pu utiliser des dissertations plus récentes, par exemple sur les *notarii*, les patrices, les *protectores*. Il ne cite point le volume de Borghesi sur les préfets du prétoire; la bibliographie relative à la Gaule mérovingienne est un peu sommaire. — Ch. Lécrivain.

— Dom Ursmer Berlière, *Un ami de Pétrarque, Louis Sanctus de Beeringen*. Paris, Champion, 1905, in-8°, 59 p. (Institut belge de Rome). — Les résultats de cette étude ont été communiqués le 12 décembre 1904, lors de l'inauguration officielle de l'Institut historique belge de Rome, et signalés en Belgique peu de temps après dans les *Archives belges*, 1904, p. 293, par Mgr G. Monchamp. Cet ami mystérieux que Pétrarque nomme dans ses œuvres *Socrate* n'est autre qu'un *Ludovicus Sanctus*, Louis Heiligen de Beeringen, au diocèse de Liège, chantre de Saint-Donatien à Bruges. C'est une intéressante découverte que celle de cette supplique, adressée le 9 septembre 1347 au pape Clément VI par Pétrarque, où il qualifie Louis Sanctus « son ami très cher, celui dont il ne pouvait se séparer ». Ainsi se trouve éclairci un point sur lequel on avait déjà émis plusieurs hypothèses erronées. Peut-être un spécialiste, plus au courant de la vie et des œuvres de Pétrarque, eût-il réussi à tirer encore meilleur parti des textes si habilement mis à jour par dom Ursmer Berlière et publiés par lui avec un commentaire d'ailleurs intéressant. P. L.

Norvège. — M. H.-J. Huitfeldt-Kaas, garde des archives de l'État à Christiania et historien, est mort le 18 mai à l'âge de soixante et onze ans.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE[1].

HISTOIRE GÉNÉRALE.

Cambridge modern history; t. III : the wars of religion, 218.
Terlinden (*Ch.*). Le pape Clément IX et la guerre de Candie, 124.

ANTIQUITÉ.

Audollent (*Aug.*). Carthage romaine, 379.
Bugiani (*Carlo*). Storia di Ezio, generale dell' impero sotto Valentiniano III, 451.
Greenidge. A history of Rome, vol. I, 449.
Wolff-Beckh (*Bruno*). Kaiser Titus und der Jüdische Krieg, 447.

ALLEMAGNE.

Aldinger (*P.*). Die Neubesetzung der deutschen Bistümer unter Papst Innocenz IV, 154.
Bryce (*James*). The holy roman empire, 220.
Duncker (*L.*). Fürst Rudolf der Tapfere von Anhalt und der Krieg gegen Herzog Karl von Geldern, 1507-1508, 392.
Hansisches Urkundenbuch, t. V et VIII, 157.
Hauck (*Karl*). Elisabeth, Königin von Bœhmen, Kurfürstin von der Pfalz, in ihren letzten Lebensjahren, 447.
Matter (*Paul*). Bismarck et son temps, t. I, 214.
Pagès (*Georges*). Le grand électeur et Louis XIV, 1660-1688, 397.
Regesten zur Geschichte der Bischöfe von Constanz, 218.
Sander (*Paul*). Die reichsstædtische Haushaltung Nürnbergs, 1431-1440, 160.

AUTRICHE.

Eisenmann (*Louis*). Le compromis austro-hongrois, 149.

BOHÊME.

Archiv český, 364.
Bachmann (*Ad.*). Geschichte Böhmens, 368.
— Die Reimchronik des sogenannten Dalimil, 373.
Bretholz (*B.*). Codex diplomaticus et epistolaris Moraviae, vol. XIII-XV, 360.
Codex diplomaticus et epistolaris regni Bohemiae, t. I; publ. p. *G. Friedrich*, 218, 357.
Denis (*Ernest*). La Bohême depuis la Montagne-Blanche, 376.
Deutsche (die) Karl-Ferdinandsuniversitæt in Prag unter der Regierung S. M. des Kaisers Franz-Joseph I, 352.
Dvořák (*Rod.*). Dějiny Moravy, 373.
— Iednáni sněmů moravských v letech, 374.
Dvorský. Dopisy Karla z Žerotina, 1591-1610, 365.
Friedrich (*G.*). O zakládaci listině kapituly Litoměřické, 358. — Voy. Codex diplomaticus et epistolaris Bohemiae; Monumenta palaeographica Bohemiae et Moraviae.
Gebauer (*Jan*). Slovník Staročeský, 355.
Goll (*I.*). Der Hass der Völker und die œsterreichischen Universitæten, 353.
Hemling et *Horcicka*. Das vollstændige Registrum Slavorum, 363.
Kameniček (*Fr.*). Zemskè sněmy a sjezdy, 374.
Klimesch (*J.-M.*). Die Herren von Rosenberg in der Geschichtsschreibung, 363.
— Norbert Heermanns Rosenbergische Chronik, 364.
— Urkunden -und Regestenbuch des ehemaligen Klarissinen Klosters zu Krummau, 364.
Köpl (*Karl*). Urkundenbuch der Stadt Budweis in Böhmen, 363.
Leger (*Louis*). L'évangéliaire slavon de Reims, dit Texte du sacre, 362.
— Quelques documents tchèques relatifs à Henri IV, 365.
Monumenta vaticana res gestas Bohemicas illustrantia, 355.
Monumenta palaeographica Bohemice

1. Nous indiquons ici, outre les ouvrages qui ont été l'objet d'un compte-rendu spécial, ceux qui sont appréciés dans les *Bulletins* et dans la *Chronique*.

et Moraviae; publ. p. *G. Friedrich*, 359.
Nejedlý (*Zdeněk*). Dějiny města Litomyšle a okoli, 375.
Novák (*J.-B.*). Henricus Italicus und Henricus ab Isernia, 359.
Palacký (*François*). Spisy Drobné; publ. p. *V.-J. Novaček*, 353.
Prášek. Dějiny čech a Moravy nové doby, 368.
Schmidt (*Val.*). Beiträge zur Agrar- und Colonisationsgeschichte Südböhmens, 363.
— Das Urbar der Herrsh. Rosenberg, 363.
Schubert (*Anton*). Urkunden-Regesten aus den ehemaligen Archiven der von K. Joseph II aufgehobenen Klöster Böhmens, 361.
Sedlaček (*Aug.*). Hrady, sámky a tvrze království českého, 367.
Siegl (*Karl*). Das Achtbuch des Egerer Schöffengerichtes, 1310-90, 363.
Simák (*J.-V.*). Přiběhy města Turnova nad Jizeran, 375.
Slovník Naučný, 354.
Studijni nadání, 364.
Sujan (*Fr.*). Déjepis Brna, 375.
Tadra (*Ferd.*). Listy kláštera Zbraslavského, 362.
Tomek (*V.-V.*). Déjepis města Prahy, t. XII, 366.
— Paměti z mého života, 366.
Winter (*Sigismond*). O životě na vysokých školách, 366.
— Život a učeni na partikulárnich školach v XV a XVI stoleti, 367.

CHINE.

Cordier (*Henri*). Aperçu sur l'histoire de l'Asie en général et de la Chine en particulier, 151.
— L'expédition de Chine de 1857-58. Histoire diplomatique, 151.

ÉGLISE.

Beaunier (*dom*). La France monastique; nouv. édit. p. *dom Besse*, 441.
Bertière (*dom Ursmer*). Les « Libri obligationum et solutionum » des archives Vaticanes au point de vue des anciens diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai, 327.
— Les évêques auxiliaires de Cambrai et de Tournai, 350.
Besse (*dom*). Voy. *Beaunier* (*dom*).
Chevalier (*Ulysse*). Repertorium hymnologicum, t. III, 440.
Delaville Le Roulx. Les Hospitaliers en Terre Sainte et à Chypre, 344.
Du Bourg (*dom*). Saint Odon, 879-942, 440.
Fourier-Bonnard. Histoire de l'abbaye royale et de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Victor, 347.
Legg (*J. Wickham*). The reformed breviary of cardinal Tommasi, 220.
Mortier (le Père). Histoire des maîtres généraux de l'ordre des Frères Prêcheurs, 345.
Müller (Dr *Karl*). Kirchengeschichte, Bd. II, 171.
Sabatier (*Paul*). Examen de quelques travaux récents sur les opuscules de saint François, 351.
Schwemer (*Richard*). Papsttum und Kaisertum, 153.

ESPAGNE.

Burke (*U. Ralph*). A history of Spain to the death of Ferdinand the catholic, 388.
Morel-Fatio (*Alfred*). Études sur l'Espagne, 3e série, 222.
Rouard de Card. Les relations de l'Espagne et du Maroc pendant le XVIIIe et le XIXe siècle, 149.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Huberich (*Ch. H.*). The transisthmian canal; a study in american diplomatic history, 1852-1904, 221.

FRANCE.

Ardascheff (*Paul*). Les intendants de province sous Louis XIV, 136.
Bertin (*J.-B.*) et *Audier* (*V.*). Adam de Craponne et son canal, 123.
Bourrilly (*V.-L.*). Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, 1491-1543, 117.
— Fragments de la première « Ogdoade » de Guillaume du Bellay, 118.
Boyé (*Pierre*). La milice en Lorraine au XVIIIe siècle, 138.
— Le butin de Nancy, 5 janvier 1477; étude d'histoire et d'archéologie, 338.
Bréard (*Charles*). L'abbaye de Notre-Dame de Grestain, 349.
Calmettes (*Fernand*). Voy. *Choiseul*.
Charasson (abbé *A.*). Foulques, curé de Neuilly-sur-Marne, prédicateur de la IVe croisade, 441.
Choiseul. Mémoires; publ. p. *F. Calmettes*, 83.
Clouzot (*E.*). Les marais de la Sèvre-Niortaise et du Lay, du Xe à la fin du XVIe siècle, 122, 342.
Colin (*J.*). L'éducation militaire de Napoléon, 175.
Da Costa (*Gaston*). La commune vécue, 147.

Dahlgren (*E.-W.*). Abbé Noël Jouin; en Humbert-historia från Ludwig XIVs tid, 223.
Déprez (*Eugène*). Voy. *Jean le Bel*.
Deschamps (*Eustache*). Œuvres complètes, t. XI; publ. p. *G. Raynaud*, 329.
Dorlisheim. Le comte de Falloux, 146.
Douais (*C.*). La mission de M. de Forbin-Janson, évêque de Marseille, plus tard évêque de Beauvais, auprès du grand-duc et de la grande-duchesse de Toscane, 1673, 126.
— L'art à Toulouse, 142.
Doumergue. Calvin, 115.
Espinas (*Georges*). Les finances de la commune de Douai, 160.
Felgères (*Charles*). Histoire de la baronnie de Chaudesaigues, 340.
Funck-Brentano (*Th.*). Les sophistes français et la Révolution européenne, 140.
Gazier (*A.*). Voy. *Hermant*.
Girault (*Arthur*). Principes de colonisation et de législation coloniales, 442.
Gravier (*Henri*). La colonisation de la Louisiane à l'époque de Law, 133.
Hahr (*August*). Magnus Gabriel de la Gardie, 222.
Haussonville (comte *d'*) et *Hanotaux* (*G.*). Souvenirs sur Madame de Maintenon, 130.
Hermant (*Godefroi*). Mémoires sur l'histoire ecclésiastique du XVIIe s.; publ. p. *A. Gazier*, 128.
Homberg et *Jousselin*. Un aventurier au XVIIIe siècle : le chevalier d'Éon, 131.
Hubner (comte *de*). Neuf ans de souvenirs d'un ambassadeur d'Autriche à Paris sous le second Empire, 146.
Husson (*Gabriel*). Histoire de Romainville, 342.
Jean le Bel. Chronique; publ. p. *J. Viard* et *E. Déprez*, 328.
Jaray (*G.-L.*). La politique franco-anglaise et l'arbitrage international, 148.
Jouve (*Michel*). Journal d'un chanoine au diocèse de Cavaillon, 126.
La Boutetière (comte *de*). Souvenirs de la baronne du Montet, 1785-1866, 143.
Lameire (*I.*). Les « acorts de Vich » relatifs à un type spécial de déplacement de souveraineté, 214.
Langlois (*Ch.-V.*). The historic rôle of France, 441.
Lanssac (*Louis de Saint-Gelais, seigneur de*). Correspondance politique, 120.
La Trémoille (*Louis de*). Correspondance de Philippe Walsh, comte de Serrant, 1769-1795, 136.
Lavisse (*Ernest*). Histoire de France, 111.
Lebey (*André*). Le connétable de Bourbon, 119.
Lehautcourt. Histoire de la guerre de 1870, t. IV, 146.
Lemonnier (*Henri*). Histoire de France (*E. Lavisse*), t. V, 111.
Lenel (*S.*). Histoire du collège d'Amiens, 349.
Lesort (*André*). Les chartes du Clermontois conservées au musée Condé, 331.
Manteyer (*G. de*). Les origines de la maison de Savoie en Bourgogne, 330.
Marcus (*Willy*). Choiseul und die Katastrophe am Kourouflusse, 447.
Mariéjol (*J.-H.*). Histoire de France (*E. Lavisse*), t. VI, 113.
Marquiset (*Armand*). A travers ma vie, 144.
Maugras (*Gaston*). Les demoiselles de Verrières, 132.
— La cour de Lunéville, 132.
Merki. La reine Margot et la fin des Valois, 120.
Pange (*Jean de*). Introduction au catalogue des actes de Ferri III, duc de Lorraine, 337.
Persan (marquis *de*). Une mission diplomatique en Pologne au XVIe s., 120.
Peyron (*Élie*). Bazaine fut-il un traître? 147.
Pierquin (*Hubert*). La juridiction du point d'honneur sous l'ancien régime et le tribunal des maréchaux de France, 138.
Piton (*C.*). Marly-le-Roi; son histoire, 129.
Pouzet (*Ph.*). Les anciennes confréries de Villefranche-sur-Saône, 214.
Raynaud (*Gaston*). Voy. *Deschamps* (*E.*).
Richard (*Alfred*). Histoire des comtes de Poitou, 334.
Robiquet (*Paul*). Histoire municipale de Paris, t. III, 121.
Roucaute. Le pays de Gévaudan au temps de la Ligue, 395.
Saint-Léger (*A. de*). La Flandre maritime et Dunkerque sous la domination française, 126.
Thomas (*P.-Félix*). Pierre Leroux, 145.
Tourlet (*E.-H.*). Histoire du collège de Chinon, 349.
Viard (*Jules*). Voy. *Jean le Bel*.
Villermont (*Ch. de*). La société au XVIIIe siècle. Les Ruppelmonde à Versailles, 131.
Villien. L'abbé Eusèbe Renaudot, 127.
Waddington (*Richard*). La guerre de

Sept ans; histoire diplomatique et militaire, t. II et III, 135.
Weber (*Henry*). La Compagnie française des Indes, 133.

GRANDE-BRETAGNE.

Bacon (*Roger*). Metaphysica fratris Rogeri. De viciis contractis in studio theologiae; publ. p. *R. Steele*, 220.
Barbeau (*A.*). La société élégante et littéraire à Bath sous la reine Anne et sous les Georges, 138.
Bateson (miss *Mary*). Records of the borough of Leicester, t. III, 450.
Biovès (*Achille*). Les Anglais dans l'Inde. Warren Hastings, 134.
Childe-Pemberton (*William S.*). The baroness of Bode, 1775-1803, 174.
Fortescue (*F. W.*). The british army, 1783-1802, 221.
Foster (*J. J.*). Concerning the true portraiture of Mary, queen of Scots, 220.
Laughton (*J. K.*). Report on the mss. of Lady Du Cane, 449.
Monson (sir *William*). The naval tracts; publ. p. *Oppenheim*, 219.
Nicholson (*J. S.*). The history of the english Corn laws, 219.
Oppenheim. Voy. *Monson*.
Steele (*Robert*). Voy. *Bacon* (*Roger*).
Traill et *Mann*. Social England, t. V, 448.

ITALIE.

Cazzago (*B.*) et *Fe d'Ostiani* (*L.-Fr.*). Liber potheris comunis civitatis Brixiae, 384.

ORIENT.

Canuet (*Albéric*). La question d'Orient dans l'histoire contemporaine, 150.
Leger (*Louis*). Turcs et Grecs contre Bulgares en Macédoine, 150.

PAYS-BAS.

Cauchie (*Alfred*) et *Maere* (*René*). Recueil des instructions générales aux nonces de Flandre, 1596-1635, 123.
Desmons (Dr *F.*). Études historiques, économiques et religieuses sur Tournai durant le règne de Louis XIV, 444.
Dupréel (*Eug.*). Histoire critique de Godefroid le Barbu, duc de Lotharingie, marquis de Toscane, 335.
Pelsmaeker (*P. de*). Des formes d'association à Ypres au XIIIe siècle, 217.

POLOGNE.

Boguslawski. Die Einführung in die Geschichte der Slaven; trad. p. *W. Osterloff*, 450.

SERBIE.

Gavrilovitch. Actes et fragments relatifs à l'histoire de la première révolution serbe, 1804-1814, 224.
Novakovitch. Fondation de l'état serbe, 224.

BIBLIOGRAPHIE.

Brière, Caron et *Maistre*. Répertoire méthodique de l'histoire moderne et contemporaine de la France, 111.
Meyer. Grosses Konversationslexikon, 218.
Zirbt. Bibliografie českè historie, 354.

GÉOGRAPHIE.

Joanne (*P.*). Dictionnaire géographique et administratif de la France, 442.
Meyer. Hand-Atlas, 218.

HISTOIRE DE L'ART.

Grandmaison (*L. de*). Essai d'armorial des artistes français, XVIe-XVIIIe siècles, 213.
Michel (*André*). Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens jusqu'à nos jours, 215.
Vitry (*Paul*). Michel Colombe et la sculpture française de son temps, 164.

HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE.

Buecher (*Karl*). Die Entstehung der Volkswirthschaft, 177.
— Arbeit und Rhytmus, 180.
Fagniez (*Gustave*). Corporations et syndicats, 139.
Organisation (l') socialiste et ouvrière en Europe, Amérique et Asie, 152.
Weckerlin (*J.-B.*). Le drap « escarlate » au moyen âge, 442.

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

Ab der Halden (*Ch.*). Études de littérature canadienne française, 142.
Berlière (*dom Ursmer*). Un ami de Pétrarque : Louis Sanctus de Beeringen, 451.
Livre (le) d'or de Sainte-Beuve, 215.
Tilley (*Arthur*). The literature of the french Renaissance, 114.

TABLE DES MATIÈRES.

ARTICLES DE FOND.

Pages

E.-W. Dahlgren. Le comte Jérôme de Pontchartrain et les armateurs de Saint-Malo 225
E. Driault. Napoléon Ier et l'Italie. *1re et 2e parties* 36, 264
R. Guyot et F. Thénard. Le conventionnel Goujon. *1er article.* 1

MÉLANGES ET DOCUMENTS.

E. Babut. La date du concile de Turin et le développement de l'autorité pontificale au ve siècle. 57
Émile Bourgeois. Une nouvelle édition des Mémoires de Choiseul 83
L. Halphen. La « Vie de saint Maur »; exposé d'une théorie de M. Aug. Molinier. 287
L. Maury. Les comtesses de la Marck et de Boufflers et Gustave III. *Suite et fin* 92
Ch. Petit-Dutaillis. Un nouveau document sur l'Église de France à la fin de la guerre de Cent ans. Le registre des visites archidiaconales de Josas 296
G. Weill. Les papiers de Buonarroti 317

CORRESPONDANCE.

Un dernier mot sur le concile de Turin en 417; lettre de M. Babut 324

BULLETIN HISTORIQUE.

Bohême. 1899-1904, par I. Goll 352
France. Époque contemporaine, par A. Lichtenberger. . . 143
— Époque moderne, par H. Hauser 111
— Moyen âge, par Ph. Lauer 327

COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

P. Aldinger. Die Neubesetzung der deutschen Bistümer, 1243-1254. (**G. Blondel.**) 154

[Supplément au numéro de Juillet-Aout 1905.]

Pages
A. Audollent. Carthage romaine. (**G. Desdevises du Dezert.**). 379
E. Bombard. La marche de l'humanité et les grands hommes d'après la doctrine positive. (**Ch. Seignobos.**) . . . 401
K. Buecher. Die Entstehung der Volkswirthschaft. (**G. Blondel.**) 177
— Arbeit und Rhytmus. (**Id.**) 177
U. R. Burke. A history of Spain. (**G. Desdevises du Dezert.**). 388
R. Cazzago et L. F. Fe d'Ostiani. Liber potheris comunis civitatis Brixiae. (**G. Yver.**) 384
W. S. Childe-Pemberton. The baroness de Bode. (**P. Bondois.**) 174
J. Colin. L'Éducation militaire de Napoléon Ier 175
L. Duncker. Fürst Rudolf der Tapfere von Anhalt. (**F. Magnette.**) 392
G. Espinas. Les finances de la commune de Douai. (**Pirenne.**). 160
Hansisches Urkundenbuch, t. V et VIII. (**G. Blondel.**). . . 157
K. Mueller. Kirchengeschichte. Bd. II. (**Ch. Molinier.**) . . 171
G. Pagès. Le grand électeur et Louis XIV. (**Ch. Pfister.**) . 397
J. Roucaute. Le pays de Gévaudan au temps de la Ligue. (**P. Gachon.**) 395
P. Sander. Die reichsstædtische Haushaltung Nürnbergs. (**H. Pirenne.**) 160
R. Schwemer. Papsttum und Kaisertum. (**G. Blondel.**) . . 153
P. Vitry. Michel Colombe et la sculpture française de son temps. (**R. Rolland.**) 164

LISTE ALPHABÉTIQUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

ALLEMAGNE.

1. Annalen d. histor. Vereins f. d. Niederrhein 201
2. Archiv f. d. Studium d. neueren Sprachen 199
3. Archiv für Papyrusforschung 419
4. Archiv für Religionswissenschaft. 420
5. Beitræge zur Bayerischen Kirchengeschichte. . . . 201
6. Beitræge zur Geschichte des Niederrheins 201
7. Bericht über Bestand d. hist. Vereins zu Bamberg. . 421
8. Byzantinische Zeitschrift 198
9. Deutsche Rundschau 199
10. Hansische Geschichtsblætter 201
11. Hermes 420
12. Historische Vierteljahrschrift 196
13. Jahrbuch d. Geschichtsvereins f. Braunschweig. . . 202
14. Jahrbücher d. Vereins f. Meklenburgische Geschichte. 422

Pages

15. Jahrschrift f. d. Vorgeschichte d. Sæchsisch-Thüring. Lænder 422
16. Katholik (der) 420
17. Mitteilungen d. Gesellschaft f. Kieler Stadtgeschichte. 422
18. Mitteilungen d. Vereinigung f. Gotha. Geschichte . . 422
19. Mitteilungen d. Vereins f. Anhaltische Geschichte . . 202
20. Neues Archiv f. Sæchsische Geschichte 202
21. Neues Lausitzisches Magazin 422
22. Pommersche Jahrbücher 422
23. Preussische Jahrbücher 421
24. Sæchsische Gesellschaft der Wissenschaften 200
25. Schriften d. Vereins f. d. Geschichte Leipzigs . . . 202
26. Staats- und sozialwissenschaftliche Forschungen . . 421
27. Württembergische Vierteljahr. f. Landesgeschichte . 203
28. Zeitschrift f. ægyptische Altertumskunde 199
29. Zeitschrift d. Vereins f. d. Geschichte Schlesiens . . 203
30. Zeitschrift d. Westpreussischen Geschichtsvereins. . 203

ALSACE-LORRAINE.

1. Jahrbuch f. Geschichte u. Literatur Elsass-Lothringens. 196
2. Revue d'Alsace 196

AUTRICHE-HONGRIE.

1. Archiv d. Vereins f. Siebenbürgische Landeskunde . 422
2. Budapesti Szemle 209, 424
3. Carinthia 423
4. Jahrbuch f. Landeskunde von Niederœsterreich. . . 204
5. Jahreshefte d. œsterr. archæol. Instituts in Wien . . 423
6. Századok 205
7. Wiener Studien 204
8. Zeitschrift d. d. Vereins f. d. Gesch. Mæhrens . . . 205

BELGIQUE.

1. Analecta Bollandiana 416
2. Analectes pour servir à l'hist. ecclésiastique 417
3. Bulletin de l'Académie royale d'archéologie 417
4. Bulletin de la Classe des lettres de l'Académie royale . 417
5. Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain 418

ÉTATS-UNIS.

1. The Nation 427

FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres. 193, 412
2. Académie des sciences morales et politiques 193, 412

Pages
3. Ami (l') des Monuments et des Arts. 411
4. Annales de Géographie 191
5. Annales de l'Est 414
6. Annales de l'Est et du Nord 414
7. Annales du Midi 415
8. Bibliographe (le) moderne 191
9. Bibliothèque de l'École des chartes 185, 406
10. Bulletin critique 186, 403
11. Bulletin de Correspondance hellénique 404
12. Bulletin de littérature ecclésiastique. 189
13. Bulletin hispanique 189
14. Bulletin italien 190
15. Correspondance (la) historique et archéologique . . . 402
16. Études par des PP. de la Compagnie de Jésus . . . 192
17. Journal des Savants 408
18. Mélanges d'archéologie et d'histoire 184, 405
19. Mémoires de la Société éduenne 413
20. Nouvelle Revue historique de droit 190
21. Polybiblion 187
22. Révolution française (la) de 1848 407
23. Révolution (la) française. 183, 406
24. Revue archéologique 184, 405
25. Revue critique d'histoire et de littérature 187, 403
26. Revue de Gascogne 195, 415
27. Revue de Géographie 191
28. Revue de l'Agenais 194
29. Revue de l'histoire des religions 190
30. Revue (la) de Paris 192
31. Revue des Bibliothèques. 191
32. Revue des Études anciennes 186
33. Revue des Études historiques 183, 402
34. Revue des Études rabelaisiennes 191
35. Revue de Saintonge et d'Aunis 415
36. Revue d'histoire moderne et contemporaine 183, 402
37. Revue d'histoire, rédigée à l'État-major. 411
38. Revue du Béarn et du Pays basque 195
39. Revue générale du droit. 412
40. Société archéologique de Tarn-et-Garonne 196
41. Société de l'histoire de Paris 194, 413
42. Société des Antiquaires de l'Ouest 194
43. Société nationale des Antiquaires de France 193, 412

GRANDE-BRETAGNE.

1. The Athenaeum 211, 425
2. The English historical Review 426

Pages

ITALIE.

1. Accademia dei Lincei. 429
2. Cultura (la) 430
3. Rivista d'Italia 431

SUÈDE.

1. Historisk Tidskrift. 432

Chronique et Bibliographie 213, 433
Index bibliographique 452
Erratum 224

L'un des propriétaires-gérants, G. MONOD.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

1945

REVUE HISTORIQUE

Paraissant tous les deux mois.

Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.
Cicéron, *de Orat.*, II, 15.

TRENTIÈME ANNÉE.

TOME QUATRE-VINGT-HUITIÈME

II. — Juillet-Août 1905.

SOMMAIRE.

E.-W. Dahlgren. Le comte Jérôme de Pontchartrain et les armateurs de Saint-Malo, 1712-1715.

E. Driault. Napoléon Ier et l'Italie. *2e partie* : Bonaparte et la République italienne.

Louis Halphen. La « Vie de saint Maur »; exposé d'une théorie de M. Auguste Molinier.

Ch. Petit-Dutaillis. Un nouveau document sur l'Église de France à la fin de la guerre de Cent ans. Le registre des visites archidiaconales de Josas.

Georges Weill. Les papiers de Buonarroti.

Correspondance. Un dernier mot sur le concile de Turin en 417; Lettre de M. Barry.

Bulletin historique : France, Moyen âge, par Ph. Lauer. — Bohême, 1899-1904, par I. Goll.

Comptes-rendus critiques. (*Pour le détail, voir au verso.*)

Publications périodiques et Sociétés savantes.

Chronique et Bibliographie.

FÉLIX ALCAN, Éditeur

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

PARIS, 6e

176

AVIS IMPORTANT.

Les demandes de tirage à part d'articles doivent être adressées au bureau de la Revue en même temps que les épreuves.

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LES COMPTES-RENDUS

DE LA PRÉSENTE LIVRAISON.

Auguste AUDOLLENT. Carthage romaine (**G. Desdevises du Dezert**).
B. CAZZAGO et L. Fr. FE D'OSTIANI. Liber potheris comunis civitatis Brixiae (**G. Yver**).
C. R. BURKE. A history of Spain (**G. Desdevises du Dezert**).
L. DUNCKER. Fürst Rudolf der Tapfere von Anhalt: ein Beitrag zur Entstehungsgeschichte der Liga von Cambray (**F. Magnette**).
J. ROUCAUTE. Le pays de Gévaudan au temps de la Ligue (**P. Gachon**).
G. PAGÈS. Le grand électeur et Louis XIV (**Ch. Pfister**).
E. BOMBARD. La marche de l'humanité et les grands hommes d'après la doctrine positive (**Ch. Seignobos**).

LES PROCHAINS NUMÉROS CONTIENDRONT :

Louis Batiffol. Marie de Médicis.
G. Bourgin. Cagliostro et la franc-maçonnerie, d'après des documents italiens.
E. Bourguet. Le duc de Choiseul et l'alliance espagnole.
Gaston Cahen. Les relations de la Russie avec la Chine et les peuplades limitrophes à la fin du XVIIe siècle et dans le premier quart du XVIIIe.
J. Calmette. La politique espagnole dans la guerre de Ferrare, 1482-1484.
G. Caudrillier. Le complot de l'an XII.
F. Charles-Roux. La politique française en Égypte à la fin du XVIIIe siècle.
Guillaume Depping. Les Alliés à Paris en 1815.
E. Driault. Napoléon Ier et l'Italie.
Goyau. Les réformes constitutionnelles sous Dioclétien.
Jean Guiraud. La politique italienne du pape Martin V.
Raimond Guyot et **L. Thénard.** Le conventionnel Goujon.
N. Japikse. Louis XIV et la guerre anglo-hollandaise, 1665-1667.
C. Jullian. L'organisation et le gouvernement de la Gaule par César, Auguste et Tibère.
René de Kerallain. La prise de Québec et la perte du Canada.
Rod. Reuss. La capitulation de Baylen.
Ed. Rod. La condamnation du *Contrat social* et de l'*Émile* à Genève.
François Ricci. Note sur les tarifs de la Loi salique.
Ed. Rossier. L'affaire de Savoie en 1860 et l'intervention anglaise.
G.-N. Tricoche. Washington et Jumonville. Capitulation de Fort-Necessity.
E. Welvert. Les Révolutionnaires après la Révolution : Carnot.
Grégoire Yakschitch. La Russie et la Porte ottomane, de 1812 à 1826.

N.-B. — *La Direction de la Revue Historique n'est pas responsable des manuscrits non insérés.*

REVUE HISTORIQUE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS PAR FASCICULES DE 15 A 16 FEUILLES ET FORMANT TROIS VOLUMES DE 500 PAGES ENVIRON PAR AN.

Abonnements et Administration : librairie FÉLIX ALCAN, Paris, 6e.
Bureau de la Rédaction : 108, boulevard Saint-Germain (librairie FÉLIX ALCAN).
Il est ouvert le vendredi, de 2 heures 1/2 à 5 heures.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

Un numéro . . . . . 6 fr.
Un an pour Paris, 30 fr. — Départements et étranger, 33 fr.

Les [illegible] se vendent séparément 30 francs, et par fascicules de [illegible] de la première année se vendent 9 francs.
[illegible] et la [illegible] des travaux de la REVUE HISTORIQUE [illegible]
[illegible] les ouvrages et publications périodiques dont il [illegible] au bureau de la REVUE.

N. B. — [illegible] *sont priés d'adresser les livres* [illegible] *à la* **Librairie Félix Alcan,** *soit par* [illegible] M. Max Rulle, [illegible] à Leipzig.

AVIS IMPORTANT.

Les demandes de tirage à part d'articles doivent être adressées au bureau de la Revue en même temps que les épreuves.

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LES COMPTES-RENDUS

DE LA PRÉSENTE LIVRAISON.

Auguste Audollent. Carthage romaine (**G. Desdevises du Dezert**).
B. Cazzago et L.-Fr. Fe d'Ostiani. Liber potheris comunis civitatis Brixiae (**G. Yver**).
U. R. Burke. A history of Spain (**G. Desdevises du Dezert**).
L. Duncker. Fürst Rudolf der Tapfere von Anhalt; ein Beitrag zur Entstehungsgeschichte der Liga von Cambray (**F. Magnette**).
J. Roucaute. Le pays de Gévaudan au temps de la Ligue (**P. Gachon**).
G. Pages. Le grand électeur et Louis XIV (**Ch. Pfister**).
E. Bumbaud. La marche de l'humanité et les grands hommes d'après la doctrine positive (**Ch. Seignobos**).

LES PROCHAINS NUMÉROS CONTIENDRONT :

Louis Batiffol. Marie de Médicis.
G. Bourgin. Cagliostro et la franc-maçonnerie, d'après des documents italiens.
E. Bourguet. Le duc de Choiseul et l'alliance espagnole.
Gaston Cahen. Les relations de la Russie avec la Chine et les peuplades limitrophes à la fin du XVIIe siècle et dans le premier quart du XVIIIe.
J. Calmette. La politique espagnole dans la guerre de Ferrare, 1482-1484.
G. Caudrillier. Le complot de l'an XII.
F. Charles-Roux. La politique française en Égypte à la fin du XVIIIe siècle.
Guillaume Depping. Les Alliés à Paris en 1815.
E. Driault. Napoléon Ier et l'Italie.
Goyau. Les réformes constitutionnelles sous Dioclétien.
Jean Guiraud. La politique italienne du pape Martin V.
Raimond Guyot et **L. Thénard.** Le conventionnel Goujon.
N. Japikse. Louis XIV et la guerre anglo-hollandaise, 1665-1667.
C. Jullian. L'organisation et le gouvernement de la Gaule par **César, Auguste et** Tibère.
René de Kerallain. La prise de Québec et la perte du Canada.
Rod. Reuss. La capitulation de Baylen.
Ed. Rod. La condamnation du *Contrat social* et de l'*Émile* à Genève.
François Ricci. Note sur les tarifs de la Loi salique.
Ed. Rossier. L'affaire de Savoie en 1860 et l'intervention anglaise.
G.-N. Tricoche. Washington et Jumonville. Capitulation de Fort-Necessity.
E. Welvert. Les Révolutionnaires après la Révolution : Carnot.
Grégoire Yakschitch. La Russie et la Porte ottomane, de 1812 à 1826.

N.-B. — *La Direction de la Revue Historique n'est pas responsable des manuscrits non insérés.*

REVUE HISTORIQUE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS PAR FASCICULES DE 15 A 16 FEUILLES ET FORMANT TROIS VOLUMES DE 500 PAGES ENVIRON PAR AN.

Abonnements et Administration : librairie Félix Alcan, Paris, 6e.

Bureau de la Rédaction : 108, boulevard Saint-Germain (librairie Félix Alcan). Il est ouvert le vendredi, de 2 heures 1/2 à 5 heures.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION :

Un numéro . . . . . 6 fr.

Un an pour Paris, 30 fr. — Départements et étranger, 33 fr.

Les années écoulées se vendent séparément 30 francs, et par fascicules de 6 francs. Les fascicules de la première année se vendent 9 francs.

La reproduction et la traduction des travaux de la REVUE HISTORIQUE sont interdites.

Il sera rendu compte de tous les ouvrages et publications périodiques dont il sera envoyé un exemplaire au bureau de la REVUE.

N. B. *MM. les libraires-éditeurs d'Allemagne sont priés d'adresser les livres pour la* Revue historique *soit directement à la* **Librairie Félix Alcan,** *soit par l'intermédiaire de* **M. Max Rube,** *libraire à Leipzig.*

CHEMINS DE FER DE L'EST

(SAISON D'ÉTÉ 1905)

Services rapides Paris-Vosges

Le trajet de Paris à Gérardmer et à Bussang peut s'effectuer par trois express, deux de jour et un de nuit. Ces trains partent de Paris à 8 h. 25 matin, midi 30 et 10 h. 20 soir pour arriver le premier à Gérardmer à 4 h. 18 soir et à Bussang à 6 h. 14 soir, le second à Gérardmer à 10 h. 00 soir et à Bussang à 10 h. 13 soir; le troisième à Gérardmer à 9 h. 13 matin (à 8 h. 31 du 10 juillet au 20 septembre) et à Bussang à 9 h. 18 matin.

Des voitures de 1re et 2e classes à couloir et à water-closet circulent directement entre Paris et Gérardmer, savoir :

Du 15 juin au 20 septembre, au train partant de Paris à 8 h. 25 matin pour arriver à Gérardmer à 4 h. 18 soir. — Au retour, départ de Gérardmer à 9 h. 20 matin pour arriver à Paris à 6 h. 12 soir.

Du 10 juillet au 20 septembre, départ de Paris à 10 h. 20 soir pour arriver à Gérardmer à 8 h. 31 matin. — Au retour, départ de Gérardmer à 1 h. 05 soir pour arriver à Paris à 9 h. 41 soir.

Un wagon-restaurant circule entre Paris et Nancy au train partant de Paris à 8 h. 25 matin. Le train partant de Paris à 8 h. 25 matin et celui y arrivant à 6 h. 12 soir reçoivent en 2e classe les voyageurs effectuant soit directement, soit par correspondance, un parcours minimum de 350 kilomètres.

Les autres trains reçoivent des voyageurs de toutes classes, à l'exception de celui arrivant à Paris à 9 h. 41 soir qui ne comporte que des voitures de 1re et 2e classes dans le parcours de Nancy à Châlons-sur-Marne.

Services rapides entre Paris, Nuremberg, Bayreuth et les villes d'eaux de Bohême (Carlsbad, Marienbad, etc.)

Le voyage de Paris à Nuremberg à Bayreuth et aux villes d'eaux de la Bohême (Franzensbad, Marienbad, Carlsbad et Teplitz), s'effectue dans des conditions très rapides et très confortables par l'une des combinaisons suivantes :

1° Par le train de luxe Paris-Carlsbad express mis en marche du 13 juin au 13 septembre. Départ de la gare de l'Est à 7 h. 32 soir; arrivée le lendemain à Stuttgard, à 6 h. 48 matin; à Nuremberg, à 10 h. 25 matin; à Bayreuth, à 1 h. 46 soir; à Franzensbad, à 1 h. 36 soir; à Marienbad, à 3 h. 07 soir; à Carlsbad, à 2 h. 14 soir.

2° Par le train rapide quittant Paris à 10 h. 20 soir et comprenant une voiture directe de 1re et de 2e classes entre Paris et Stuttgard, un wagon-restaurant entre Avricourt et Stuttgard et du 13 juillet au 25 août un wagon-lits de Paris à Oos; arrivée à Stuttgard, le lendemain à midi 43; à Nuremberg, à 7 h. 52 soir; à Bayreuth, à 10 h. 17 soir; et le surlendemain, à Franzensbad, à 4 h. 59 matin; à Marienbad, à 5 h. 49 matin; à Carlsbad, à 6 h. 54 matin; à Teplitz, à 9 h. 53 matin.

Au retour le voyage s'effectue dans des conditions analogues, soit directement par le train de luxe Carlsbad-Paris soit avec les trains rapides et express.

Le prix des places en 1re classe (viâ Avricourt-Stuttgard) est de 100 fr. 95 pour Nuremberg (aller et retour 152 fr. 85); 111 fr. 85 pour Bayreuth (aller et retour 171 fr. 30); 119 fr. 10 pour Franzensbad, 123 fr. 45 pour Marienbad; 126 fr. 75 pour Carlsbad (aller et retour 192 fr. 25). Le supplément perçu pour le parcours dans le train de luxe est de 19 fr. 70, Paris-Stuttgard; 25 fr. 15, Paris-Nuremberg; 31 fr. 60, Paris-Carlsbad.

NOTA. — Pour tous autres renseignements, consulter les affiches et indicateurs en ce qui concerne les relations directes de la Compagnie de l'Est avec l'Allemagne.

CHEMINS DE FER DU MIDI

BILLETS DE FAMILLE

POUR LES STATIONS BALNÉAIRES ET HIVERNALES DES PYRÉNÉES

Billets délivrés toute l'année dans les gares des réseaux du Nord (Paris-Nord excepté), de l'État, d'Orléans, du Midi et de Paris-Lyon-Méditerranée, suivant l'itinéraire choisi par le voyageur, et avec les réductions suivantes sur les prix du tarif général pour un parcours (aller et retour compris) d'au moins 300 kilomètres : Pour une famille de 2 personnes, 20 0/0 ; de 3 personnes, 25 0/0 ; de 4 personnes, 30 0/0 ; de 5 personnes, 35 0/0 ; de 6 personnes ou plus, 40 0/0.

Exceptionnellement pour les parcours empruntant le réseau de Paris-Lyon-Méditerranée, les billets ne sont délivrés qu'aux familles d'au moins quatre personnes et le prix s'obtient en ajoutant au prix de 6 billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de trois.

Arrêts facultatifs sur tous les points du parcours désignés sur la demande.

Durée : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 0/0.

Ces billets doivent être demandés au moins 4 jours à l'avance à la gare de départ.

Voyages circulaires à prix réduits :

Paris — Centre de la France — Pyrénées.

Trois voyages différents au choix du voyageur.

Billets délivrés toute l'année aux prix uniformes ci-après pour les trois itinéraires : 1re classe, **163 fr. 50** ; 2e classe, **122 fr. 50**.

Durée : 30 jours non compris celui du départ.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 0/0.

Provence — Pyrénées.

Prix.	1er, 2e et 3e parcours....	**68** fr. en 1re classe ;	**51** fr. en 2e classe.
	4e, 5e, 6e et 7e parcours.	**91** —	**68** —
	8e parcours.....	**114** —	**87** —

Le 8e parcours peut, au moyen de billets spéciaux d'aller et retour à prix réduits de ou pour Marseille, s'étendre de Marseille sur le littoral jusqu'à Hyères, Cannes, Nice ou Menton, etc., au choix du voyageur.

Durée : 20 jours pour les sept premiers parcours et 25 jours pour le huitième.

Faculté de prolongation moyennant supplément de 10 0/0.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR INDIVIDUELS

POUR LES STATIONS BALNÉAIRES ET HIVERNALES DES PYRÉNÉES

Billets délivrés toute l'année avec réduction de 25 0/0 en 1re classe et 20 0/0 en 2e et [illegible] dans les gares des réseaux du Nord (Paris-Nord excepté), de l'Etat, d'Orléans [illegible] les gares du Midi situées à 50 kilomètres au moins de la destination.

[illegible] 33 [illegible], non compris les jours de départ et d'arrivée.

[illegible] prolongation moyennant supplément de 10 0/0.

[illegible] demandés 3 jours à l'avance à la gare de départ.

[illegible] est autorisé à l'aller et au retour pour tout parcours de plus de [illegible].

AVIS. — Un livret indiquant en détail les conditions dans lesquelles peuvent être [illegible] envoyé franco à toute personne qui en fait la demande au [illegible] Compagnie, 54, boulevard Haussmann, à Paris (IXe arrond[illegible]).

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

LISTE GÉNÉRALE PAR ORDRE D'APPARITION DES 104 VOLUMES

DE LA

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE

1. Tyndall. Les Glaciers et les Transformations de l'eau, *illustré*. 7e éd.
2. Haberdot. Lois scientifiques du développement des nations. 6e éd.
3. Marey. La Machine animale, *illustré*. 6e éd.
4. Bain. L'Esprit et le Corps. 6e éd.
5. Pettigrew. La Locomotion chez les animaux, *illustré*. 2e éd.
6. Herbert Spencer. Introduction à la science sociale. 13e éd.
7. Schmidt. Descendance et Darwinisme, *ill*. 6e éd.
8. Maudsley. Le Crime et la Folie. 7e éd.
9. Van Beneden. Les Commensaux et les Parasites du règne animal, *illustré*. 4e éd.
10. Balfour Stewart. La Conservation de l'énergie, *illustré*. 5e éd.
11. Draper. Les Conflits de la science et de la religion. 11e éd.
12. Léon Dumont. Théorie scientifique de la sensibilité. 4e éd.
13. Schutzenberger. Les Fermentations, *illustré*. 6e éd, refondue.
14. Whitney. La vie du langage. 4e éd.
15. Cooke et Berkeley. Les Champignons, *ill*. 3e éd.
16. Bernstein. Les Sens, *illustré*. 5e éd.
17. Berthelot. La Synthèse chimique. 9e éd.
18. Niewenglowski. La Photographie et la Photochimie, *illustré*.
19. Luys. Le Cerveau et ses Fonctions, *illustré*. 7e éd.
20. Stanley Jevons. La Monnaie et le Mécanisme de l'échange. 5e éd.
21. Fuchs. Volcans et Tremblements de terre, *illustré*. 6e éd.
22. Bénédmont (le général). La Défense des États et les Camps retranchés. (*Épuisé*.)
23. De Quatrefages. L'Espèce humaine. 13e éd.
24. P. Blaserna et Helmholtz. Le Son et la Musique, *illustré*. 5e éd.
25. Rosenthal. Les Nerfs et les Muscles. (*Épuisé*.)
26. Brücke et Helmholtz. Principes scientifiques des Beaux-Arts, *illustré*. 4e éd.
27. Wurtz. La Théorie atomique. 8e éd.
28-29. Secchi (le Père). Les Étoiles, 2 vol. *illust*. 3e éd.
30. Joly. L'Homme avant les métaux. (*Épuisé*.)
31. A. Bain. La Science de l'éducation. 10e éd.
32-33. Thurston. Histoire de la machine à vapeur, 2 vol. *illustrés*. 3e éd.
34. Hartmann. Les Peuples de l'Afrique. (*Épuisé*.)
35. Herbert Spencer. Les Bases de la morale évolutionniste. 6e éd.
36. Huxley. L'Écrevisse (Introduction à la zoologie), *illustré*. 2e éd.
37. De Roberty. La Sociologie. 3e éd.
38. Rood. Théorie scientifique des couleurs, *ill*. 2e éd.
39. De Saporta et Marion. L'Évolution du règne végétal (les Cryptogames), *illustré*.
40-41. Charlton Bastian. Le Cerveau et la Pensée chez l'homme et les animaux, 2 vol. *illustrés*. 2e éd.
42. James Sully. Les Illusions des sens et de l'esprit, *illustré*. 3e éd.
43. Young. Le Soleil. (*Épuisé*.)
44. De Candolle. Origine des plantes cultivées. 4e éd.
45-46. Lubbock. Fourmis, Abeilles et Guêpes. (*Ép*.)
47. Perrier. La Philosophie zoologique avant Darwin. 3e éd.
48. Stallo. Matière et Physique moderne. 3e éd.
49. Mantegazza. La Physionomie et l'Expression des sentiments, *illustré*. 3e éd.
50. De Meyer. Les Organes de la parole et leur emploi pour la formation des sons du langage, *ill*.
51. De Lanessan. Le Sapin, *illustré*. 2e éd.
52-53. De Saporta et Marion. L'Évolution du règne végétal (les Phanérogames), 2 vol. *illustrés*.
54. Trouessart. Les Microbes, les Ferments et les Moisissures, *illustré*. 2e éd.
55. Hartmann. Les Singes anthropoïdes, leur organisation comparée à celle de l'homme, *illustré*.
56. Schmidt. Les Mammifères dans leurs rapports avec leurs ancêtres géologiques, *illustré*.
57. Binet et Féré. Le Magnétisme animal, *ill*. 4e éd.
58-59. Romanes. L'Intelligence des animaux, 2 vol. *illustrés*. 3e éd.
60. Landouzy. Physiologie des exercices du corps. 8e éd.
61. Dreyfus. L'Évolution des mondes et des sociétés.
62. Dallmas. Les Régions invisibles du globe et des espaces célestes, *illustré*. 2e éd.
63-64. Lubbock. L'Homme préhistorique, 2 vol. *illustrés*. 4e éd.
65. Richet. La Chaleur animale, *illustré*.
66. Falsan. La Période glaciaire. (*Épuisé*.)
67. Beaunis. Les Sensations internes.
68. Cartailhac. La France préhistorique, *ill*. 2e éd.
69. Berthelot. La Révolution chimique. 2e éd.
70. Lubbock. Sens et instincts des animaux, *illustré*.
71. Starcke. La Famille primitive.
72. Arloing. Les Virus, *illustré*.
73. Topinard. L'Homme dans la nature, *illustré*.
74. Binet (Alf.). Les Altérations de la personnalité. 2e éd.
75. De Quatrefages. Darwin et ses précurseurs français. 2e éd.
76. André Lefèvre. Les Races et les Langues.
77-78. De Quatrefages. Les Émules de Darwin.
79. Bouchard. Le Centre de l'Afrique, *illustré*.
80. Abbot. Les Aurores polaires, *illustré*.
81. Jacquemart. Le Pétrole, l'Asphalte et le Bitume, *ill*.
82. Stanislas Meunier. La Géologie comparée, *ill*.
83. Le Dantec. Théorie nouvelle de la vie, *ill*. 2e éd.
84. De Lanessan. Principes de colonisation.
85. Demoor, Massart et Vandervelde. L'Évolution régressive, *illustré*.
86. De Mortillet. Formation de la nation française, *illustré*. 2e éd.
87. G. Roché. La culture des mers, *illustré*.
88. Costantin. Les végétaux et les milieux cosmiques (adaptation, évolution), *illustré*.
89. Le Dantec. L'Évolution individuelle et l'hérédité.
90. E. Guignet et E. Garnier. La Céramique ancienne et moderne, *illustré*.
91. E. Gelle. L'audition et ses organes, *illustré*.
92. Stan. Meunier. La Géologie expérimentale, *ill*.
93. Costantin. La Nature tropicale, *illustré*.
94. Girofle. Les débris de l'art, *illustré*.
95. Gerard. Les maladies de l'orientation et de l'équilibre, *illustré*.
96. Demeny. Les bases scientifiques de l'éducation physique, *illustré*. 2e éd.
97. Malumeau. L'eau dans l'alimentation.
98. Stanislas Meunier. La géologie générale, *ill*.
99. Demeny. Mécanisme et éducation des mouvements, *illustré*. 9 fr.
100. Rochebrune. Hist. de l'habillement et de la parure.
101. Mosso. Les exercices physiques et le développement intellectuel.
102. Le Dantec. Les lois naturelles.
103. Norman Lockyer. L'évolution inorganique.
104. Colajanni. Latins et Anglo-Saxons. 9 fr.

Prix de chaque volume, cartonné à l'anglaise 6 fr., hormis les nos 99 et 104, vendus 9 fr.

ENVOI FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE OU VALEUR SUR PARIS

CHEMINS DE FER
DE
PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Billets d'aller et retour de Paris aux gares suisses ci-dessous délivrés conjointement avec des cartes d'abonnements généraux suisses.

La gare de Paris délivre des billets d'aller et retour de 1re et 2e classes, valables 33 jours, pour Genève, les Verrières-frontière, Vallorbe-frontière, Villars-frontière, Delle-frontière et Bâle (sans réciprocité).

Ces billets, qui sont émis au prix de 87 fr. en 1re classe et de 64 fr. en 2e classe, comportent la faculté d'aller de Paris en Suisse par l'un quelconque des points frontière ci-dessus dénommées et de revenir de Suisse à Paris par l'un quelconque de ces points. Ils sont délivrés exclusivement aux voyageurs qui prennent en même temps une carte d'abonnement généraux suisses de 15 ou 30 jours valable sur les principaux chemins de fer et lignes de navigation suisses.

Les prix des abonnements généraux suisses sont les suivants :

Abonnement de 15 jours : 1re classe...	70 fr.	2e classe...	50 fr.	3e classe...	35 fr.
— *30 jours :* —	110 fr.	—	75 fr.	—	55 fr.

AVIS IMPORTANT. — Les cartes d'abonnements généraux suisses, valables 15 et 30 jours sont délivrées dans toutes les gares du réseau.

Pour plus de détails, consulter le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE SAISON A PRIX RÉDUITS

BERNE, INTERLAKEN, ZERMATT
(MONT-ROSE-GORNERGRAT)

Validité 60 jours.

		1re classe.	2e classe.	3e classe.
de Paris à.... (ou vice-versa).	Berne, viâ Dijon-les-Verrières, à l'aller et au retour. viâ — à l'aller.....	100 fr.	75 fr.	50 fr.
	et viâ Délémont-Delle, Paris-Est au retour. Interlaken, (mêmes itinéraires que pour Berne)...	112 fr.	83 fr.	56 fr.
	Billets délivrés du 1er avril au 15 octobre.			
de Paris à Zermatt (sans réciprocité) viâ Dijon, Pontarlier, Lausanne		140 fr.	108 fr.	71 fr.

Billets délivrés du 15 mai au 27 septembre.

Ces billets ne peuvent être utilisés, entre Viège et Zermatt, que jusqu'au 30 septembre (le chemin de fer de Viège à Zermatt ne fonctionnant pas après cette date).

Arrêts facultatifs sur tout le parcours. — Franchise de 30 kilogrammes de bagages sur le réseau P.-L.-M. — Aucune franchise en Suisse.

BAINS DE MER DE LA MÉDITERRANÉE

Billets d'aller et retour, à prix très réduits, individuels et collectifs (de famille), délivrés, dans toutes les gares du réseau P.-L.-M., du 15 Mai au 1er octobre.

Validité 33 jours, avec faculté de prolongation.

1°. — ***Billets d'aller et retour individuels de 1re, 2e et 3e classes :***

Ces billets sont délivrés pour les stations balnéaires suivantes : Agay, Aigues-Mortes, Antibes, Bandol, Beaulieu, Cannes, Cassis, Cette, Golfe-Juan, Hyères, Juan-les-Pins, La Ciotat, Menton, Monaco, Monte-Carlo, Montpellier, Nice, Palavas, Saint-Cyr, St-Raphaël-Valescure, Sanary, Tamaris-sur-mer, Toulon, Villefranche-sur-mer.

Minimum de parcours simple : 150 kilomètres. — Le prix des billets est calculé d'après la distance, aller et retour, résultant de l'itinéraire et d'après un barème faisant ressortir des réductions importantes.

2°. — ***Billets d'aller et retour collectifs de 1re, 2e et 3e classes pour familles :***

Ces billets sont délivrés aux familles d'au moins deux personnes voyageant ensemble pour les stations balnéaires désignées ci-dessus. Minimum de parcours simple : 150 kilomètres.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de 2 billets simples au tarif général (pour la 1re personne), le prix d'un billet simple pour la 2e personne, la moitié de ce prix pour la 3e et chacune des suivantes.

NOTA. — Les titulaires des billets de bains de mer collectifs peuvent obtenir conjointement avec ces billets ou sur la présentation de ceux-ci des cartes d'abonnement d'un mois avec 50 p. 100 de réduction sur le prix des abonnements ordinaires pour un parcours d'au plus 100 kilomètres comprenant la plage désignée sur le billet de bains de mer. Ces cartes d'abonnement peuvent être prises isolément par chacune des personnes nommément désignées sur le billet d'aller et retour collectif.

Arrêts facultatifs à toutes les gares situées sur l'itinéraire. — Faire la demande de billets (collectifs ou individuels) 4 jours au moins à l'avance à la gare où le voyage doit être commencé

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Voyages à prix réduits

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest qui dessert les stations balnéaires et thermales de la Normandie et de la Bretagne, fait délivrer, jusqu'au 31 octobre, par ses gares et bureaux de ville de Paris, les billets ci-après qui comportent jusqu'à 50 0/0 de réduction sur les prix du tarif ordinaire.

1° Bains de mer et eaux thermales.

Billets valables suivant la distance 3, 4, 10 ou 33 jours : ces derniers donnent le droit de s'arrêter pendant 48 heures à l'aller et au retour à une gare au choix de l'itinéraire suivi et peuvent être prolongés d'une ou de deux périodes de 30 jours, moyennant supplément de 10 0/0 pour chaque période.

2° Excursions sur les côtes de Normandie, en Bretagne et à l'île de Jersey.

Billets circulaires valables un mois (non compris le jour du départ) et pouvant être prolongés d'un nouveau mois moyennant supplément de 10 0/0.

Dix itinéraires différents dont les prix varient entre 50 et 115 fr., en 1re classe et 10 et 100 fr., en 2e classe, permettent de visiter les points les plus intéressants de la Normandie, de la Bretagne et de l'île de Jersey.

Pour plus de renseignements consulter le *Livret-Guide illustré* du réseau de l'Ouest vendu 0 fr. 30, dans les bibliothèques des gares de la Compagnie.

VOYAGES D'EXCURSIONS

La Compagnie des chemins de fer de l'Ouest fait délivrer pendant la saison d'été, par ses gares et bureaux de ville de Paris, des billets à prix très réduits permettant aux touristes de visiter la Normandie et la Bretagne savoir :

1° Excursion au Mont Saint-Michel

par Pontorson avec passage facultatif au retour par Granville.

Billets d'aller et retour valables 7 jours.

1re classe, 47 fr. 70. — 2e classe, 35 fr. 75. — 3e classe, 26 fr. 10.

2° Excursion de Paris au Havre

avec trajet en bateau dans un seul sens entre Rouen et le Havre.

Billets d'aller et retour valables 5 jours.

1re classe, 32 fr. — 2e classe, 23 fr. — 3e classe, 16 fr. 50.

3° Voyage circulaire en Bretagne.

Billets délivrés toute l'année, valables 30 jours, permettant de faire le tour de la presqu'île bretonne.

1re classe, 65 francs. — 2e classe, 50 francs.

Itinéraire. — Rennes, Saint-Malo, Saint-Servan, Dinan, Dinard, Saint-Brieuc, Guingamp, Lannion, Morlaix, Roscoff, Brest, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Concarneau, Lorient, Auray, Quiberon, Vannes, Savenay, Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Pont-Chateau, Redon, Rennes.

Réduction de 40 0/0 sur le tarif ordinaire accordée aux voyageurs partant de Paris, pour rejoindre l'itinéraire ou en revenir.

Pour plus de renseignements, consulter le *Livret-Guide illustré* du réseau de l'Ouest, vendu 0 fr. 30, dans les bibliothèques des gares de la Compagnie.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

BILLETS D'ALLER ET RETOUR

POUR LES STATIONS THERMALES ET HIVERNALES DES PYRÉNÉES

Toutes les gares du réseau de l'État délivrent, pendant toute l'année, des billets d'aller et retour, individuels ou de famille, à destination des gares du réseau du Midi desservant les stations thermales ou hivernales des Pyrénées (Pau, Cauterets, Luchon, Biarritz, etc.).

Les billets individuels comportent sur les prix du tarif général une réduction de 25 p. 0/0 en 1re classe et de 20 p. 0/0 en 2e et 3e classes.

Les billets de famille ne sont délivrés que pour un trajet total d'aller et retour égal ou supérieur à 300 kilomètres. La réduction qu'ils comportent, par rapport au tarif général, varie entre 20 p. 0/0 pour deux personnes et 40 p. 0/0 pour six personnes et plus.

Les enfants de 3 à 7 ans paient demi-place.

Les deux sortes de billets sont valables **33** jours; ils peuvent, à deux reprises, être prolongés de **30** jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 p. 0/0 du prix initial du billet.

Les billets individuels et les billets de famille doivent être demandés, les premiers 3 jours, les seconds 4 jours avant la date du départ.

Excursions en Touraine

BILLETS DÉLIVRÉS TOUTE L'ANNÉE

Valables 15 jours avec faculté de prolongation de deux fois 15 jours moyennant un supplément de 10 0/0 pour chaque prolongation.

ITINÉRAIRE : PARIS MONTPARNASSE - SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY - [illegible] LOUDUN CHINON AZAY LE RIDEAU - TOURS — CHATEAURENAULT - [illegible] SUR LE LOIR VENDOME - BLOIS — PONT-DE-BRAYE — PARIS-MONT[illegible]

[illegible] intermédiaires.

PRIX DES BILLETS : 1re classe **50** fr. - 2e classe, **38** fr. — 3e classe, **25** fr [illegible] prix indiqués ci-dessus.

[illegible] **trois jours** d'avance à la gare de Paris Montparnasse.

CHEMINS DE FER DU NORD

Saison balnéaire et thermale

(De la veille des Rameaux au 31 Octobre)

BILLETS d'ALLER et RETOUR à prix réduits

PRIX au départ de PARIS (non compris le timbre de quittance)

De PARIS aux STATIONS CI-DESSOUS	BILLETS de SAISON de FAMILLE Valables pendant 33 jours (1) — PRIX pour 3 personnes			PRIX Pour chaque personne en plus			BILLETS hebdomadaires — PRIX (2) par personne			BILLETS d'excursion — PRIX (3) par personne	
	1re classe	2e classe	3e classe	1re classe	2e classe	3e classe	1re classe	2e classe	3e classe	2e classe	3e clas.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Berk	149 40	101 40	66 30	25 60	17 45	11 45	31 »	24 15	17 »	11 15	7 35
Boulogne (ville)	170 70	115 20	75 »	28 45	19 20	12 50	34 »	25 70	18 90	11 10	7 30
Calais (ville)	198 30	133 80	87 30	33 05	22 30	14 55	37 90	29 »	21 85	12 35	8 10
Cayeux	137 55	93 60	61 20	21 »	16 45	10 80	29 30	23 05	15 95	11 »	7 25
Conchy-le-Temple (Fort-Mahon)	140 40	94 80	61 80	23 40	15 80	10 30	28 80	22 50	15 75	9 75	6 35
Dannes-Camiers	157 20	106 20	69 30	26 20	17 70	11 55	31 70	24 40	17 50	10 50	6 85
Dunkerque	204 90	138 30	90 30	34 15	23 05	15 05	38 85	29 95	22 60	12 50	8 20
Enghien-les-Bains	»	»	»	»	»	»	2 »	1 45	» 95	»	»
Etaples	152 40	102 90	67 20	25 40	17 15	11 20	30 90	23 95	17 »	10 35	6 75
Eu	120 90	81 60	53 10	20 15	13 60	8 85	25 40	20 10	13 70	8 85	5 75
Fort Mahon-Plage	141 30	96 60	64 20	24 15	16 70	11 30	29 50	23 35	16 65	10 80	7 45
Ghyvelde Bray-Dunes	213	143 70	93 60	35 50	23 95	15 60	39 95	31 15	23 40	12 50	8 20
Gravelines Petit-Fort-Philippe	204 90	138 30	90 30	34 15	23 05	15 05	38 85	29 95	22 60	12 50	8 20
Le Crotoy	131 25	89 10	58 20	22 60	15 40	10 10	27 90	21 95	15 15	10 25	6 75
Leffrinckoukke-Malo Terminus	209 10	141 »	92 10	34 85	23 50	15 35	39 40	30 55	23 05	12 50	8 20
Le Tréport-Mers	123 »	83 10	54 »	20 50	13 85	9 »	25 75	20 35	13 90	9 »	5 85
Loon Plage	204 30	138 »	90 »	34 05	23 »	15 »	38 75	29 90	22 50	12 50	8 20
Marquise Rinxent	182 10	123 »	80 10	30 35	20 50	13 35	35 60	26 80	20 05	11 75	7 70
Noyelles	126 90	85 80	55 80	21 15	14 30	9 30	26 45	20 85	14 35	9 15	5 95
Paris Plage	156 »	105 90	70 20	26 60	18 15	12 20	32 10	24 95	18 »	11 35	7 75
Pierrefonds	66 »	44 40	29 10	11 »	7 40	4 85	15 40	11 50	7 60	»	»
Quend Fort-Mahon	137 70	93 »	60 60	22 95	15 50	10 10	28 30	22 15	15 45	9 60	6 25
Quend Plage	140 70	96 »	63 60	23 95	16 50	11 10	29 30	23 15	16 45	10 60	7 25
Rang du Fliers-Verton (Plage Merlimont)	145 20	98 10	63 90	24 20	16 35	10 65	29 60	23 05	16 20	10 05	6 55
Saint-Amand	159 90	108 »	70 50	26 65	18 »	11 75	32 20	24 65	17 75	»	»
Saint-Amand Thermal	163 20	110 10	72 »	27 20	18 35	12 »	32 80	24 95	18 10	»	»
Saint Valery-sur-Somme	131 10	88 50	57 60	21 85	14 75	9 60	27 15	21 35	14 75	9 30	6 05
Serquigny Forges-les-Eaux	98 70	66 60	43 50	16 45	11 10	7 25	21 50	16 70	11 25	»	»
Wimille Wimereux	174 60	117 90	76 80	29 10	19 65	12 80	34 55	26 10	19 30	11 25	7 40
Wimereux	126 90	85 80	55 80	21 15	14 30	9 30	26 45	20 85	14 35	9 15	5 95
Zuydcoote Nord-Plage	211 80	142 80	93 »	35 30	23 80	15 50	39 80	30 95	23 25	12 50	8 20

1 Les billets de saison de famille sont nominatifs et collectifs, ils ne peuvent servir qu'aux personnes d'une même famille ainsi qu'aux personnes (précepteurs, serviteurs, etc.) attachées à la famille.

La validité peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de 15 jours moyennant un supplément de 10 p. 0/0 du prix total du billet.

Les [illegible] ne peuvent [illegible] le voyage [illegible].

2 Valables du vendredi ou samedi ou de l'avant-veille au surlendemain des fêtes légales.

Des carnets comportant 10 billets d'aller et retour sont délivrés dans toutes les gares et stations au moyen à des [illegible] des [illegible] les voyageurs qui prendra un carnet pourra utiliser les coupons dont il se compose à une date quelconque dans le délai de 33 jours, non compris le jour de l'ordre du.

3 Valables pendant une journée les dimanches et jours de fêtes légales.

Une réduction de 5 à 25 0/0 est faite selon le nombre des membres de la famille.

Note importante. *Pour les voyages de départ et d'arrivée, aussi que pour les autres billets spéciaux et bons de voyage, consulter les affiches.*

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

BAINS DE MER EN BRETAGNE

Facilités données aux Voyageurs

POUR ALLER VISITER LES PLAGES DE BRETAGNE

desservies par le réseau d'Orléans

Billets d'Aller et Retour à Prix réduits

Valables pendant 33 jours

Pendant la saison des bains de mer, du samedi, veille de la fête de la Réunion, au 31 octobre, il est délivré à toutes les gares du réseau, des billets aller et retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint Nazaire.
Pornichet (Saint-Marguerite)
Escoublac-la-Baule.
Le Pouliguen.
Batz
Le Croisic
Guérande.
Vannes (Port-Navalo, Saint-Jacob-Ruz).
Plouharnel Carnac
Saint Pierre Quiberon.
Quiberon (Le Manchot, Port-Maria)
Lorient (Port-Louis, Locmiquélic)
Quimperle (Le Pouldu)
Concarneau
Quimper (Le Bois-Meur, Bénodet)
Pont-l'Abbé (Lesconil, Loctudy)
Douarnenez.
Châteaulin (Pentrez-Plage, Morgat)

[illegible]

[illegible] 1 [illegible] 1 [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] billets aller et retour ordinaires [illegible]

[illegible] réduction de 50 0/0 sur le prix des billets [illegible] aller et retour.

[illegible] autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire [illegible] que celle du billet.

[illegible] carte d'identité sur la présentation de laquelle il pourra voyager [illegible] la source de la villégiature de la famille entre [illegible] sur le billet.

[illegible] est de deux mois et part du jour de la délivrance des billets [illegible] d'un mois, moyennant le paiement d'un supplément [illegible] billet. [illegible] la date d'expiration de la validité des billets précités, ne peut en aucun cas [illegible] au 15 au 16 novembre.

[illegible] Commerciaux, imp. Paul BRODARD. — 6-05.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie, *boulevard Saint-Germain*, 79, *Paris*, 6e.

HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A LA REVOLUTION

Publiée sous la direction de M. Ernest LAVISSE.

Mise en vente du quarante-unième fascicule, commençant le TOME VII (PREMIÈRE PARTIE) :

LOUIS XIV. LA FRONDE. LE ROI. COLBERT

(1643-1685)

Par M. E. LAVISSE,

De l'Académie française, Professeur à l'Université de Paris.

Prix du fascicule . . . . . 1 fr. 50

Conditions et mode de la publication : L'**Histoire de France** comprendra 18 volumes de 400 pages gr. in-8° brochés à 6 fr.; reliés, 10 fr. — L'ouvrage sera complet en 72 fasc. d'environ 96 p. chacun, du prix de 1 fr. 50 le fasc.

Les douze premiers volumes, formant quarante-huit fascicules, sont en vente. Chaque volume se vend séparément.

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

VIENNENT DE PARAITRE :

BIBLIOTHÈQUE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Questions diplomatiques de l'année 1904. **Politique française. — Question d'Orient. — Guerre russo-japonaise,** par **A. TARDIEU,** secrétaire d'ambassade honoraire. 1 vol. in-16 . . . . . 3 fr. 50

L'Inde contemporaine **et le mouvement national,** par **E. PIRIOU,** agrégé des lettres. 1 vol. in-16 . . . 3 fr. 50

Le grand duché de Berg (1806-1813). **Étude sur la domination française en Allemagne sous Napoléon Ier,** par **Ch. SCHMIDT,** docteur ès lettres, archiviste aux Archives nationales. 1 vol. in-8°. . . . . 10 fr.

Bismarck & son temps. I : **La Préparation (1815-1862),** par **P. MATTER.** 1 vol. in-8° . . . 10 fr.

La société française sous la troisième République, *d'après les romanciers contemporains,* par **M.-A. LEBLOND.** 1 v. in-8° 5 fr.

Histoire du mouvement social en France **(1852-1902),** par **Georges WEILL,** professeur au lycée Louis le Grand. 1 vol. in-8° . . . . 7 fr.

BIBLIOTHÈQUE DE PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE

L'Année sociologique, publiée sous la direction de **E. DURKHEIM,** chargé de cours à la Sorbonne. 8e année (1903-1904). 1 vol. in-8°. . . . . 12 fr. 50

La philosophie pratique de Kant, par **V. DELBOS,** maître de conférences de philosophie à la Sorbonne. 1 fort vol. in-8° . . . . . 12 fr. 50

La justice & l'expansion de la vie, par **J. NOVICOW.** 1 vol. in-8°. . . . . 7 fr. 50

La sociologie criminelle, par **ENRICO FERRI,** professeur à l'Université de Rome. 1 vol. in-8° . . . 10 fr.

Les anomalies mentales chez les écoliers. **Étude médico-pédagogique,** par les Drs **J. PHILIPPE** et **G. PAUL-BONCOUR.** 1 vol. in-16. 2 fr. 50

Socialistes & sociologues, par **J. BOURDEAU.** 1 vol. in-16. 2 fr. 50

Écrivains & style, extrait de *Parerga et paralipomena,* par **A. SCHOPENHAUER.** Trad. DIETERICH. In-16. 2 fr. 50

La morale des religions, par **J.-L. DE LANESSAN.** 1 vol. in-8°. . . . . 10 fr.

Psychologie de deux messies positivistes : Saint-Simon et Auguste Comte, par **G. DUMAS,** chargé de cours de psychologie expérimentale à la Sorbonne. 1 vol. in-8°. . . . . 5 fr.

L'idéalisme contemporain, par **L. BRUNSCHVICG,** professeur au lycée Henri IV. 1 vol. in-16 . 2 fr. 50

Le préjugé des races, par **Jean FINOT.** 1 vol. in-8°. . 7 fr. 50

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Capital : 150 millions de francs entièrement verses.

Siège social : **14, Rue BERGERE.** — Succursale : 2, place de l'Opéra, Paris

OPÉRATIONS DU COMPTOIR. Bons à échéance fixe. Escompte et Recouvrements. Escompte de chèques. Achat et Vente de Monnaies étrangères. Lettres de crédit. Ordres de Bourse. Avances sur titres. Chèques. Traites. Envois de fonds en Province et à l'Étranger. Souscriptions, Garde de titres. Prêts hypothécaires maritimes. Garantie contre les Risques de remboursement au pair. Paiement de coupons, etc.

AGENCES. 27 Bureaux de quartier dans Paris. — 9 Bureaux de banlieue. — 105 Agences en Province. — 22 Agences à l'Étranger.

LOCATION DE COFFRES-FORTS. Le Comptoir tient un service de coffres-forts à la disposition du public, *14, rue Bergère; 2, place de l'Opéra; 157, boulevard Saint-Germain; 22, avenue des Champs-Élysées* et dans les principales Agences. — Une clef spéciale unique est remise à chaque locataire. — La combinaison est faite et changée par le locataire, à son gré. Le locataire peut seul ouvrir son coffre.

BONS A ÉCHÉANCE FIXE. [illegible]

VILLES D'EAUX. STATIONS BALNÉAIRES. [illegible]

LETTRES DE CRÉDIT pour voyage. Le Comptoir [illegible] Lettres de [illegible] d'un carnet d'identité [illegible] grands [illegible] plus grandes [illegible] sécurité incontestable.

Salons des Accrédités, Branch office, 2, place de l'Opera.

BIBLIOTHÈQUES DÉMONTABLES

A MONTANTS EN FER ET A TABLETTES MOBILES

T. SCHERF

Bureaux et Ateliers : **80, rue Laugier (Ternes)**
Magasins de vente : **35, rue d'Aboukir, PARIS**

Principaux avantages : Solidité et stabilité à toute épreuve, [illegible] aucuns. Écartement facultatif des tablettes dont on peut augmenter le nombre à volonté. — Démontage facile et instantané. — Modèles riches et de toutes dimensions. Fournisseur de l'Instruction Publique.

DEMANDER LE CATALOGUE N° 2, ENVOI FRANCO
Téléphone n° **250.37**

LES CIGARETTES LAFONT
AU GLOBULOMENTHOL
N'ont pas de NICOTINE

0 fr. 90 la pochette de 20
4 fr. 50 le cent.
Franco.

Hygiéniques, antiseptiques, assainissent les appartements, guérissent les maladies causées par abus du tabac, comme de cette au, maux de gorge, toux, mauvaise haleine.

TOUS FUMEURS MÊME DAMES ET ENFANTS

[illegible]

PHARMACIE DE L'ACADÉMIE DE MÉDECINE
E. LAFONT, 177, Boulevard Saint-Germain et Rue des Saints-Pères, [illegible]

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

REVUE GERMANIQUE

ALLEMAGNE. — ANGLETERRE. — ÉTATS-UNIS. SCANDINAVIE. — PAYS-BAS.

Première année, 1905.

SOMMAIRE DU NUMÉRO 3 (Mai-Juin) :

POLACZECK. **Mathias Grunevald.**
E. LEGOUIS. **L' « Égoïste » de Mérédith.**
J. CHANTAVOINE. **Gœthe musicien.**
Notes et Documents. — Comptes-rendus critiques. — Bibliographie. — Revue des revues.

Abonnement : Un an, Paris, **14** fr. — Départements et étranger, **16** fr.
Le numéro, **4** fr.

VIENNENT DE PARAITRE :

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE

Latins & Anglo-Saxons. Races supérieures et races inférieures. par **N. COLAJANNI,** professeur à l'Université de Naples, trad. de l'italien par J. DUBOIS, agrégé de l'Université. 1 vol. in-8°, avec grav., cart. . . . . 9 fr.

L'évolution inorganique expliquée par l'analyse spectrale. par Sir **NORMAN LOCKYER.** 1 vol. in-8°, avec grav., cart. . . . . 6 fr.

Nogent-le Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BOUND IN LIBRARY.
FEB 13 1906

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03947 1415